

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

incluant le rapport financier annuel



Construisons dans un monde qui bouge.

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
PROFIL DU CIC	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ 2018	6

1	PRÉSENTATION DU CIC	9
1.1	Métiers	10
1.2	Coordonnées du réseau	25
1.3	Historique du CIC	29
1.4	Capital	31
1.5	Dividendes et titres participatifs	33
1.6	Rapports de commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs	34
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	37
2.1	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	38
2.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	50
2.3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	51
3	ÉLÉMENTS FINANCIERS	53
3.1	Risques et adéquation des fonds propres	54
3.2	Comptes consolidés	207
3.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	274
3.4	Comptes sociaux	278
3.5	Rapport des CAC sur les comptes annuels	313

4	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	317
4.1	Le mot du président et du directeur général	318
4.2	Préambule	319
4.3	Modèle d'affaires et de partage de la valeur du CIC (MA)	320
4.4	Risques et opportunités extra-financiers du groupe (R/O)	322
4.5	Une gestion responsable des ressources humaines	325
4.6	Un acteur économique responsable	332
4.7	Être un partenaire de confiance	340
4.8	Un acteur de la vie culturelle et sociale	351
4.9	Une démarche renforcée en faveur de l'environnement	357
4.10	Volet gouvernance	363
4.11	Note méthodologique	364
4.12	Indicateurs 2018	366
4.13	Table de concordance	374
4.14	Rapport du vérificateur indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion ^[1]	377
5	ÉLÉMENTS JURIDIQUES	381
5.1	Actionnaire	382
5.2	Renseignements divers	384
6	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	387
6.1	Documents accessibles au public	388
6.2	Responsable du document de référence	388
6.3	Responsables du contrôle des comptes	389
6.4	Tables de concordance du document de référence	390
6.5	Glossaire	395

[1] Pour plus de précision sur le rapport de gestion, se référer au point « 2 Rapport de gestion » de la table de concordance située page 392 et suivantes.



Construisons dans un monde qui bouge.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

incluant le Rapport Financier Annuel

**Banque de premier plan, en France comme à l'international,
le groupe CIC valorise un modèle de banque universelle qui conjugue tous
les métiers de la finance et de l'assurance, la solidité financière
et une stratégie de croissance durable.**

Digital et proche de ses clients, son modèle d'entreprise a pour ambition
la qualité des services et l'écoute.

L'agilité des outils et la fluidité de l'offre combinées à la proximité des réseaux,
confortent les attentes de réactivité des clients où qu'ils soient.

Engagé au service de l'économie, de la société, fort de son mode de gouvernance,
le CIC agit en banque responsable au sein d'un monde en pleine mutation.

Son profil entrepreneurial est exigeant et son activité est organisée
autour de cinq métiers :

**LA BANQUE DE DÉTAIL,
LA BANQUE DE FINANCEMENT,
LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ,
LA BANQUE PRIVÉE,
LE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT.**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2019 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nicolas Théry



Le CIC veut être à la pointe du changement. De nouveaux métiers émergent, d'autres se transforment ou se repensent.



L'innovation et la stratégie multiservice pour accompagner ceux qui entreprennent

La révolution numérique se poursuit. La digitalisation de l'économie, la pression concurrentielle soutenue, la conjoncture de taux bas et les réglementations nouvelles contribuent à modifier les habitudes de travail, les métiers et les modes de consommation. De nouveaux métiers émergent, d'autres se transforment ou se repensent avec pour objectif principal la satisfaction des besoins de plus de cinq millions de clients [+ 1,9 % ^[1]].

Dans cet environnement économique et technologique en constante mutation, le CIC, porté par la dynamique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et par sa capacité à innover et à anticiper, continue avec réussite la transformation de son modèle. Au terme de l'exercice, il affiche un résultat net comptable de 1 395 millions d'euros, en progression de 8 % et un ratio de solvabilité CET 1 de 13,0 %, qui témoignent à la fois du renforcement de sa rentabilité et de la solidité de sa structure financière. Son produit net bancaire est stable à 5 021 millions d'euros et progresse dans toutes les activités, exception faite de celles de marché, fortement pénalisées en 2018 par un contexte agité.

En termes d'activité, les résultats attestent d'une forte dynamique commerciale et de la vitalité d'un réseau de près de 2 000 agences complétée par une offre digitale adaptée aux besoins et à la pointe de l'innovation. Les dépôts comptables progressent de 5,5 %, l'encours total des crédits nets à la clientèle de 10,0 %. La stratégie de diversification, anticipée de longue date, se traduit également par des progressions significatives dans tous les secteurs. L'assurance voit son

portefeuille s'accroître de 5,5 %, tout comme les activités de services, qu'il s'agisse de banque à distance [+ 10,8 %], de téléphonie [+ 6,1 % de contrats], de Protection vol [+ 3,9 % de contrats], de terminaux de paiement électronique [+ 3,3 %]... C'est aussi grâce à ces atouts que le CIC, banque de ceux qui entreprennent, continue à accompagner en France une entreprise sur trois et à leur apporter des solutions répondant au plus près de leur univers de besoin en conjuguant les outils de la banque à distance avec la relation physique.

Ces résultats, le CIC les doit à l'implication constante de ses salariés dans le projet de l'entreprise. L'importance accordée à la formation [6 % de la masse salariale] doublée de l'adoption par les salariés des nouveaux outils et de leur volonté de les faire connaître aux clients sont autant de facteurs qui contribuent à la réussite de la transformation.

En anticipant les mutations du monde moderne, en plaçant la technologie au service de l'humain, en poursuivant la même quête d'efficacité et de développement, le CIC dispose de tous les atouts pour réaliser les ambitions fixées par le plan stratégique ensemble#nouveau monde lancé fin 2018. Ce plan est notamment fondé sur une hausse du PNB de + 3 % par an et une hausse d'un tiers du résultat net du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en cinq ans.

Nicolas Théry



Banque de ceux qui entreprennent, le CIC accompagne une entreprise sur trois en France en conjuguant les outils de la banque à distance avec la proximité des 2 000 agences CIC.



[1] Sur le réseau bancaire.

PROFIL DU CIC

2018

Le CIC, holding et banque de réseau en région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées dans tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international.

5 138 230 clients*



4 138 450

PARTICULIERS



119 693

ASSOCIATIONS



741 741

PROFESSIONNELS



138 346

ENTREPRISES



19 926

COLLABORATEURS**



1 911

AGENCES EN FRANCE



4

SUCCURSALES
COMMERCIALES



34

BUREAUX DE
REPRÉSENTATION



17

IMPLANTATIONS
BANQUE PRIVÉE
À L'ÉTRANGER

Chiffres au 31 décembre 2018.

* Réseau bancaire.

** Équivalent temps plein.

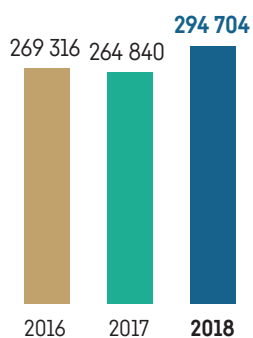
CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

CAPITAUX EN MILLIONS D'EUROS

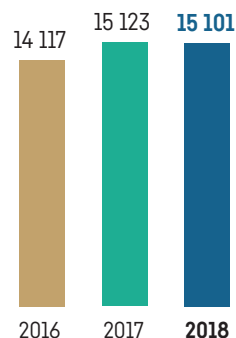
	2018	2017	2016
Produit net bancaire	5 021	4 991	4 985
Résultat d'exploitation	1 664	1 685	1 729
Résultat net part du groupe	1 385	1 275	1 352
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	63,1 %	62,2%	61,6 %

(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

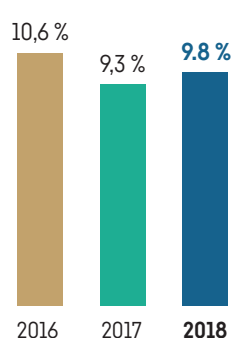
TOTAL DU BILAN



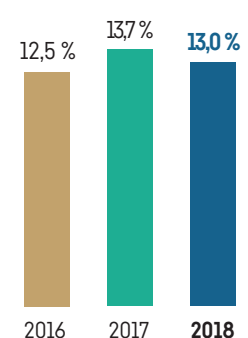
CAPITAUX PROPRES (y compris minoritaires)



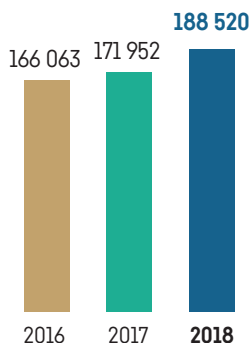
RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾



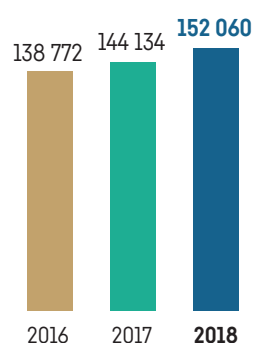
RATIO DE SOLVABILITÉ COMMON EQUITY TIER 1 - BÂLE 3 ⁽²⁾



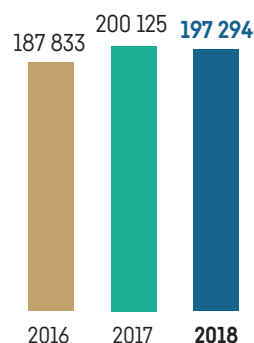
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE



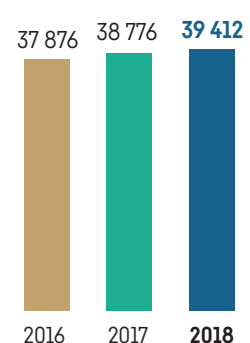
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



ÉPARGNE GÉRÉE ET CONSERVÉE ⁽³⁾



ASSURANCE VIE ⁽⁴⁾



(1) Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture diminués des dividendes payés.

(2) 2017 et 2018 : Hors résultat net.

(3) Épargne gérée (assurance vie, épargne salariale et OPCVM) et titres conservés de la clientèle des activités opérationnelles.

(4) Encours fin de mois.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ 2018



- HOLDING ET BANQUE DE TÊTE DE RÉSEAU
- BANQUE RÉGIONALE EN ILE-DE-FRANCE
- ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT, DE FINANCEMENT ET DE MARCHÉ

RÉSEAU BANCAIRE

	<i>Réseau bancaire</i>	100 % CIC Nord Ouest	100 % CIC Ouest	100 % CIC Sud Ouest	100 % CIC Est	100 % CIC Lyonnaise de Banque
--	------------------------	-------------------------	--------------------	------------------------	------------------	----------------------------------

ETABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS PAR MÉTIER

	<i>Banque privée</i>	100 % Banque Transatlantique	100 % Banque CIC Suisse	100 % Banque de Luxembourg
	<i>Capital développement</i>	100 % CM-CIC Investissement		
	<i>Métiers spécialisés</i>	23,5 % CM-CIC Asset Management	99,9 % CM-CIC Épargne Salariale	100 % CM-CIC Bail
		54,1 % CM-CIC Lease	95,5 % CM-CIC Factor	100 % CM-CIC Aidexport
	<i>Assurances</i>	18,5 % Groupe des Assurances du Crédit Mutuel		

STRUCTURES DE MOYENS COMMUNES AU GROUPE

12,5 % Euro Information	Sans capital GIE CM-CIC Titres	Sans capital GIE Centre de Conseil et de Services - CCS
----------------------------	-----------------------------------	------------------------------------------------------------

Sont indiqués les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Les sociétés non contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel.

LE CIC EST CONSTITUÉ :

- **du CIC** (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale en Ile-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché pour l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- **de 5 banques régionales** dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- **d'établissements spécialisés par métier** et **de sociétés de moyens communs** au groupe.



PARTICIPATIONS DU CRÉDIT MUTUEL PAR MÉTIER :

MÉTIER SPÉCIALISÉS

- CM-CIC Asset Management : **76,5 %**
- CM-CIC Lease : **45,9 %**
- CM-CIC Factor : **4,5 %**

ASSURANCES

- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : **81,5 %**

STRUCTURES DE MOYENS COMMUNES AU GROUPE

- Euro Information : **87,5 %**

SE TRANSFORMER

pour... satisfaire et anticiper les besoins de nos clients



1

PRÉSENTATION DU CIC

1.1	MÉTIERS	10	1.2	COORDONNÉES DU RÉSEAU	25
1.1.1	Banque de détail	10	1.2.1	Banques régionales	25
1.1.1.1	Les marchés du réseau	10	1.2.2	Succursales commerciales	25
1.1.1.2	Les métiers d'appui de la banque de détail	14	1.2.3	Bureaux de représentation à l'étranger	26
1.1.2	Banque de financement	18	1.2.4	Réseau spécialisé	28
1.1.2.1	Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels	18	1.3	HISTORIQUE DU CIC	29
1.1.2.2	Financements spécialisés	18	1.4	CAPITAL	31
1.1.2.3	Opérations à l'international	19	1.5	DIVIDENDES ET TITRES PARTICIPATIFS	33
1.1.2.4	Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde	20	1.6	RAPPORTS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS	34
1.1.3	Activités de marché	20			
1.1.3.1	Activités commerciales de marché	21			
1.1.3.2	Investissement taux-actions-crédits	21			
1.1.4	Banque privée	22			
1.1.4.1	Banque privée en France	22			
1.1.4.2	Réseau international	23			
1.1.5	Capital-développement	24			

1.1 MÉTIERS

1.1.1 Banque de détail ^[1]

La banque de détail a poursuivi son développement en 2018. Avec un PNB de 3 650 millions d'euros, des frais de fonctionnement de 2 328 millions et un coût du risque de 182 millions d'euros, le résultat avant impôt de la banque de détail s'inscrit à 1 339 millions d'euros.

Banque de détail Chiffres-clés (en millions d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	3 650	3 588	1,7 %
Frais de fonctionnement	- 2 328	- 2 296	1,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 322	1 292	2,3 %
Coût du risque	- 182	- 189	-3,7 %
Résultat avant impôt	1 339	1 231	8,8 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	908	861	5,5 %

Cœur de métier du CIC, la banque de détail a amplifié son développement au cours de l'année 2018 et compte aujourd'hui 5 138 230 clients. Le nombre de clients du réseau bancaire constitué de 1 911 points de vente, a augmenté de 96 109 (+ 1,9 %).

Les engagements du réseau ont progressé de 6,2 % grâce à une production de plus de 34,7 milliards d'euros en hausse de 1,7 %. La production de crédits d'investissement a notamment augmenté de 14,9 %, celle des crédits consommation de 6,0 %.

L'épargne clientèle a terminé en hausse de 3,5 % grâce, aux livrets (+ 7,6 %), à l'épargne-logement (+ 4,9 %), à l'épargne salariale (+ 8,2 %) et aux comptes créditeurs (+ 11,7 %).

L'encours d'assurance-vie a connu une évolution de + 2,1 % ; celui d'assurance-vie multi-support de + 5,2 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 4,1 % pour le stock de cartes dont + 7,8 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée destinées aux particuliers ;
- + 3,5 % pour le parc de terminaux de paiement commerçants actifs à 143 842 unités ;
- + 6,8 % pour les flux de paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

En assurance de biens, le nombre total des contrats a crû de 7,5 %, dont 7,2 % pour l'automobile et 6,5 % pour l'habitation. Le nombre de contrats de téléphonie mobile a atteint 498 714 (+ 6,1 %).

1.1.1.1 Les marchés du réseau

La banque de détail du CIC distingue les segments de clientèle suivants : particuliers, professionnels, agriculture, Organismes à but non lucratif et entreprises.

1.1.1.1.1 Marché des particuliers

Cœur d'activité du CIC, le marché des particuliers répond à la demande des personnes physiques non professionnelles. Il leur propose une offre de produits et services en matière de compte-courant et d'épargne, et des solutions de financement à travers l'offre de crédit.

2018/CHIFFRES-CLÉS

4,1 M DE CLIENTS
61,3 Md€ D'ENGAGEMENTS
88,5 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

Nouveaux Clients

À fin 2018, le marché des particuliers compte 4 138 450 clients, soit une augmentation de 63 675 clients sur l'année (+ 1,6 %). Le rythme de progression le plus fort concerne les 18-25 ans (+ 4,9 %). La part d'acquisition au sein des familles clientes est importante : près de 32 % des entrées en relation sont réalisées auprès des 0-17 ans.

Épargne

L'encours d'épargne bancaire s'établit à 34,1 milliards d'euros à fin 2018. Il a progressé de plus de 1,4 milliard d'euros sur l'exercice (+ 4,4 %). Les encours des livrets augmentent de 7,2 %, à 21,9 milliards d'euros, tirés par le livret A et les livrets ordinaires dont les encours progressent respectivement de 8,9 % et de 9,2 %. Les encours d'épargne logement continuent à progresser avec une collecte de 133,9 millions d'euros en 2018, en ralentissement toutefois par rapport aux dernières années. La décollecte sur les comptes à terme ralentit (- 289 millions d'euros contre - 950 millions d'euros en 2017). Les encours sur les dépôts à vue poursuivent leur hausse pour près de 1,5 milliard d'euros.

Les encours d'épargne financière atteignent 9,4 milliards d'euros à fin d'exercice. Les encours d'assurance-vie évoluent modérément pour atteindre 29,3 milliards d'euros (+ 1,5 %). La proportion d'unités de comptes (UC) dans la production se maintient à 32,6 %, soutenue par le succès des offres de service, comme les mandats d'arbitrage et les packs UC.

Crédits

Les encours de crédits à l'habitat progressent de 4,1 % s'établissant à 52,9 milliards d'euros. La progression s'appuie sur l'évolution des prêts classiques en hausse de 3,7 %, les prêts Épargne logement accentuant leur recul en 2018 (- 30,3 %). Le montant global des prêts immobiliers renégociés a très largement diminué (- 67,2 %) : l'année 2018 est revenue à une situation plus stable que les années passées. Le montant total des remboursements anticipés des crédits habitat sur le marché des particuliers est nettement inférieur à celui de 2017 (3,8 milliards d'euros contre 5,6 milliards d'euros).

[1] Les encours sont des encours moyens cumulés et les encours d'épargne sont hors capitalisation.

à fin 2017). L'encours des crédits consommation et renouvelables atteint 4,4 milliards d'euros et progresse de 3,9 % (+ 165 millions d'euros). Cette hausse est principalement tirée par l'encours des crédits en réserve qui croît de 6,5 % (+ 139 millions d'euros), pour atteindre 2,3 milliards d'euros à fin d'exercice.

Contrats de service et banque à distance

À fin 2018, le stock de contrats personnels compte 1 514 847 contrats, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à l'exercice précédent. Il évolue plus vite que le stock de clients (+ 1,6 %). Le Contrat Personnel Global représente toujours plus de la moitié des contrats en 2018. Les Contrats Jeunes Parcours J sont en forte croissance à 8,1 %, ce qui porte leur nombre à près de 300 000 à fin 2018. L'équipement en abonnement banque à distance se poursuit : 74,7 % des clients particuliers y ont recours, soit un stock en croissance de 11,8 %.

Un réseau multicanal et innovant

Nouveaux services, nouvelles offres

- Depuis l'Espace client sur le site internet www.cic.fr :
 - Mise à disposition de la gestion de budget et agrégation de compte
 - Pilotage des cartes (également disponible sur l'application mobile)
 - Possibilité d'effectuer des virements instantanés : l'argent est transféré sans délais de compte à compte à tout moment (également disponible depuis l'application mobile)
- Paiement sans contact *Paylib*, solution accessible depuis un smartphone Android via l'application mobile *Lyf Pay*
- Promotion de la carte de paiement à sécurité renforcée grâce au cryptogramme dynamique et au changement du code de sécurité toutes les heures (lancement novembre 2017)
- Lancement d'une offre de mobilité verte avec la location de vélos à assistance électrique avec option d'achat.

Points de vente :

1 911 points de vente fin 2018 au service des clients.

Banque à distance :

2,7 millions d'abonnés tous marchés confondus.

Plus de 528 millions de connexions, dont plus de la moitié via les applications smartphones et tablettes.

Cartes bancaires :

2 553 093 cartes bancaires détenues par les particuliers à fin 2018, en hausse de 3,7 % (+ 90 194 unités), principalement tirée par les cartes haut de gamme + 7,8 % et les cartes jeunes + 8,2 %.

Généralisation du paiement sans contact : plus de 3/4 des cartes ont cette fonctionnalité activée.

Téléphonie mobile :

498 714 abonnés à l'offre Téléphonie mobile tous marchés confondus, en hausse de 6,1 % avec une prédominance des offres sans engagements.

1.1.1.1.2 Marché des professionnels

Le marché des professionnels offre aux professionnels (professions libérales, artisans, commerçants, etc.) une gamme complète de solutions pour répondre à leurs besoins en matière de financement, de gestion de comptes et d'épargne. Il leur propose également des solutions à destination de leurs dirigeants et collaborateurs en matière d'épargne salariale, de prévoyance et de santé.

2018/CHIFFRES-CLÉS

PRÈS DE 700 000 CLIENTS

36,1 Md€ D'ENGAGEMENTS

29,6 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

Conquête commerciale portée par une équipe de vente dédiée

Afin de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché, le CIC compte 2 329 chargés d'affaires spécialisés dans la gestion de la clientèle des professionnels.

En 2018, le CIC a acquis 66 720 nouveaux clients en s'appuyant sur des opérations commerciales ciblées et adaptées. Le nombre de clients professionnels ressort ainsi à 697 398, en hausse de 2,9 %.

Crédits

En 2018, la situation économique a permis aux entrepreneurs d'investir dans leur outil de travail. Le CIC enregistre en conséquence une forte hausse de ses financements aux professionnels et une accélération de la croissance de ses encours (+7,2 % en 2018, comparé à + 4,5 % entre 2016 et 2017). Cette nette progression des encours est notamment portée par les crédits débloqués en 2018 aux clients professionnels qui ont atteint 8 076 millions d'euros.

La production de crédits d'investissement est en hausse de près de 12 % atteignant 3 784,6 millions d'euros ; celle de crédit-bail mobilier est également en hausse de plus de 10 % à 545 millions d'euros.

Le recours aux crédits de fonctionnement s'est maintenu en 2018, avec des capitaux moyens cumulés s'établissant à 661 millions d'euros.

Les crédits habitat débloqués pour les professionnels ont représenté 23,2 % du total de la production de crédits habitat du réseau CIC. 3 370,9 millions d'euros ont ainsi été débloqués pour les professionnels.

L'action d'accompagnement des créateurs d'entreprise a généré la mise en place en 2018 de 5 832 prêts bénéficiant d'une garantie de Bpifrance dans le cadre du dispositif création.

Épargne

Là encore, la situation économique a permis d'enregistrer des hausses d'encours d'épargne.

Les encours globaux ont fortement progressé en 2018 (+ 7,6 %) et atteignent 29,6 milliards d'euros. Cette évolution est principalement portée par l'augmentation des dépôts à vue de 15,6 % (+ 1,9 milliard d'euros). Les encours d'assurance-vie et des comptes titres augmentent respectivement de 3,4 % (+ 165,9 millions d'euros) et 2,3 % (+ 57,4 millions d'euros). L'épargne bancaire est restée relativement stable à près de 7 milliards d'euros. En matière d'épargne salariale, le nombre de contrats s'établit à 30 496 à fin 2018, identique au stock à fin 2017.

Par ailleurs, les professionnels contribuent à hauteur de 5 022,9 millions d'euros (soit 13,9 %) à l'encours total d'assurance-vie. 2 697 contrats d'assurance santé individuelle et 18 927 contrats de prévoyance ont été souscrits en 2018, portant le nombre de ces contrats respectivement à 14 899 (+ 2 %) et 90 458 (+ 7,9 %) à fin d'exercice. 6 127 nouveaux contrats d'assurance collective santé et prévoyance ont par ailleurs été souscrits au cours de l'année 2018.

Fidélisation

La commercialisation des produits et services a été active sur l'exercice. 22 299 nouveaux contrats de banque à distance ont été signés portant le stock à 345 663 contrats (stock en hausse de 6,9 %). 12 657 nouveaux contrats professionnels ont été souscrits, pour atteindre un stock de 231 936 contrats à fin d'exercice (stock en hausse de 5,8 %).

Au niveau du réseau bancaire, les flux monétiques ont progressé de 6,8 %, sous le double effet du renforcement du nombre de terminaux actifs (+ 3,3 %) et du nombre de transactions effectuées (+ 11,7 %).

Communication et partenariats

En 2018, le CIC a poursuivi ses actions de communication et de développement de partenariats à destination des entreprises.

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale déployée envers l'ensemble des professionnels. Cette campagne a notamment mis en avant le soutien du CIC envers les jeunes talents, à l'occasion des Worldskills France 2018, qui se sont déroulés à Caen en novembre.

Dans le cadre de son soutien à la création d'entreprise, le CIC est partenaire de l'Union des Auto-Entrepreneurs et l'accompagne dans ses divers salons (Paris, Lyon, Nantes, Marseille). Le CIC est par ailleurs partenaire du Moovje, qu'il accompagne dans ses actions autour du mentorat.

Le CIC a par ailleurs participé à plusieurs manifestations ayant trait à la clientèle des professionnels (salons, congrès, partenariats...).

Enfin, les accords avec des réseaux d'enseignes (franchises et commerces associés) se sont poursuivis en 2018.

1.1.1.1.3 Marché de l'Agriculture

Le CIC répond aux besoins spécifiques des céréaliers, des éleveurs et des viticulteurs, en leur proposant une offre dédiée et des produits adaptés afin de satisfaire au mieux les besoins liés à leurs métiers et leurs risques spécifiques.

2018/CHIFFRES-CLÉS

PRÈS DE 42 000 CLIENTS

2,9 Md€ D'ENGAGEMENTS

1,9 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

2018 a été une année de consolidation, après une excellente année 2017 et une année 2016 fortement impactée par les aléas climatiques.

Le CIC a poursuivi son investissement en ressources humaines sur ce segment. Au 31 décembre 2018, le groupe compte une centaine de chargés d'affaires spécialisés dans la gestion de la clientèle des exploitants agricoles.

Avec une offre dédiée, le CIC a conquis plus de 3 335 nouveaux clients en 2018, portant le nombre de clients à 41 851 soit une hausse de 3,5 %. Les encours d'épargne et d'engagements continuent également leur progression avec une hausse respective de 10,6 % et 6,7 % sur 12 mois. Les encours d'épargne atteignent ainsi 1,9 milliard d'euros à fin 2018 et les engagements 2,9 milliards d'euros.

Les deux offres CICAGRI (financement du matériel sur le lieu de vente des concessionnaires de matériel) et CIC-APPRO (financement des achats des approvisionnements directement chez les agrofournisseurs), mises en place avec des organismes partenaires (concessionnaires et agrofournisseurs), continuent leur développement. La production de CICAGRI ressort en hausse de 74 % pour atteindre près de 30 millions d'euros. En 2018, la mise en place progressive d'un centre de métiers dédié pour CIC-APPRO va permettre de sécuriser les relations avec les partenaires.

1.1.1.1.4 Marché des Organismes à but non lucratif

Le CIC propose une gamme complète de services dédiés aux associations, fondations, comités d'entreprise et Organismes à but non lucratif (OBNL), et adaptés à leurs besoins quelle que soit leur taille. Le CIC accompagne également ses clients désirant accompagner financièrement les associations dont l'objet social est tourné vers l'aide et le soutien aux personnes en difficultés.

2018/CHIFFRES-CLÉS

PRÈS DE 120 000 CLIENTS

914 Md€ D'ENGAGEMENTS

Portée par une dynamique de conquête, à travers notamment le développement de relations avec des syndicats de copropriétaires, l'activité sur le marché des OBNL a été soutenue. Le nombre de clients sur ce segment progresse au global de 6 % permettant d'approcher le seuil des 120 000 clients.

En volume de capitaux gérés, l'année 2018 a été très positive. L'encours global d'épargne atteint 8,6 milliards d'euros en progression de 4,7 %. L'encours de crédits s'élève à 914 millions d'euros (+ 0,8 %) avec une progression significative des volumes de crédits d'investissements et de crédit-bail.

Dans une démarche d'accompagnement de la gestion au quotidien de ces clients, le stock de contrats de service de banque à distance a connu une forte progression de 12,3 %.

Le CIC, acteur économique incontournable, accompagne également ses clients qui souhaitent aider financièrement les associations dont l'objet social est d'apporter aide et soutien aux personnes en difficulté. Le Livret d'Épargne pour les Autres continue sa progression en termes d'encours en 2018.

1.1.1.1.5 Marché des entreprises ⁽¹⁾

Le CIC est un partenaire historique des entreprises. S'appuyant sur la solidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, banque française en tête du *stress test* 2018 de la BCE, le CIC leur apporte des solutions construites spécifiquement autour de leurs univers de besoins. L'offre de banque à distance proposée aux entreprises leur permet par exemple de simplifier leurs process administratifs. Le CIC met au cœur de son dispositif de fidélisation et de conquête, des chargés d'affaires dédiés à ce marché dont l'expertise, la capacité d'innovation et la qualité du suivi convainquent toujours plus d'entreprises de venir rejoindre le réseau CIC.

2018/CHIFFRES-CLÉS

PLUS DE 134 000 CLIENTS

41,4 Md€ D'ENGAGEMENTS

38,1 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

En 2018, la conjoncture économique reste bien orientée. Les liquidités ont été très abondantes. Le niveau de trésorerie des entreprises s'est corrélativement apprécié. La dynamique a été forte sur les flux et commissions afférentes, ainsi que sur les financements.

Le marché des entreprises a bénéficié de cette conjoncture, mais aussi de la bonne dynamique commerciale alimentée par les moyens et outils mis en place. 11 781 nouvelles entreprises ont ainsi rejoint le CIC en 2018, en progression de 3 %. Les ressources progressent de 1,7 % portant l'encours à 38 139 millions d'euros. Les engagements ont atteint un encours record de 41 403 millions d'euros s'appréciant de 9,1 %.

(1) Hors collectivités locales et établissements financiers.

L'année a également été marquée par le lancement de nouvelles offres et d'innovations au plus proche des besoins et attentes des clients entreprises.

La gamme des crédits s'est enrichie des Prêts Transition : le Prêt Transition Énergétique, le Prêt Transition Numérique et le Prêt Transition RSE. Avec cette nouvelle gamme de prêts, le CIC affirme son engagement à accompagner ses clients dans leur transformation vers un modèle économique plus performant, plus digital et plus responsable.

L'année a été également marquée par le lancement réussi d'une offre de téléphonie pour les entreprises. Avec cette offre, les clients ont le choix entre les différents opérateurs historiques qu'ils peuvent panacher en fonction de leurs besoins et de la couverture recherchée, en France et à l'international. Cette nouvelle offre s'inscrit dans l'Univers mobilité associant le financement de la flotte automobile des entreprises, la téléphonie pour les collaborateurs nomades, les cartes bancaires professionnelles et un terminal de paiement électronique mobile pour réaliser les encaissements à distance. 2018 a également vu évoluer Monético Mobile avec le terminal de paiement mobile Monético Mobile Plus, qui peut être associé à un smartphone pour réaliser des encaissements sécurisés en toute sécurité

et en mobilité. En fin d'année, le CIC a lancé le paiement instantané, ou *instant payment*, nouveau moyen de paiement SEPA permettant de réaliser des virements instantanément (dans un délai maximal de 10 secondes).

Dans une logique d'accompagnement adapté à chaque profil d'entreprise, le CIC a déployé en juin 2018 une filière start-up avec une quarantaine de chargés d'affaires entreprises spécialisés situés sur l'ensemble du territoire. L'engagement du CIC sur la filière esport s'est par ailleurs concrétisé par la première édition des CIC Esport Business Awards fin octobre 2018. Les trois start-up du monde du esport récompensées se sont vues remettre leur prix lors de la Paris Games Week.

Enfin, depuis le 19 décembre 2018, le réseau du CIC bénéficie d'une convention signée entre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la Banque européenne d'investissement. Ce partenariat inédit vise à accélérer le financement des entreprises dans le secteur de l'innovation et dans les territoires de cohésion. L'opération permet de catalyser de nouveaux financements privés en faveur des entreprises, d'un montant compris entre 5 millions et 50 millions d'euros sur une durée minimum de 4 ans et ne pouvant excéder 12 ans à des conditions financières bonifiées.

1



CICAGRI
Des financements
souples et rapides pour
votre matériel agricole.



Construisons dans un monde qui bouge.

CIC 100 Place de la République cic.fr



**Accompagnons
ceux qui ont l'énergie
d'entreprendre.**



Construisons dans un monde qui bouge.

CIC 100 Place de la République cic.fr

1.1.1.2 Les métiers d'appui de la banque de détail

Le réseau de banque de détail du CIC s'appuie sur un ensemble de métiers (assurances, gestion collective, épargne salariale, financement et gestion du poste clients, crédit-bail mobilier et immobilier) qui lui permettent de proposer des prestations complètes aux différents segments de clientèle.

1.1.1.2.1 Assurances ⁽¹⁾

CHIFFRES-CLÉS 2018

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	GACM	Variation 2018/2017	Dont CIC	Variation 2018/2017
Assurances de biens	2 117	7,0 %	438	9,8 %
Assurances de personnes	3 044	5,4 %	751	6,6 %
Assurance-vie	6 783	8,6 %	2 556	11,5 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCES	11 944	7,5 %	3 745	10,3 %
Nombre de contrats (en milliers de contrats)				
Assurances de biens	12 330	4,5 %	3 063	7,4 %
Dont assurance auto	3 045	4,1 %	610	7,2 %
Dont assurance habitation	2 736	4,7 %	695	6,5 %
Assurances de personnes	14 595	3,2 %	3 855	3,2 %
Dont prévoyance individuelle (hors prév. bancaire)	2 790	2,5 %	719	2,9 %
Dont prévoyance emprunteurs	6 782	3,6 %	1 523	3,6 %
Assurance-vie	3 970	1,2 %	921	1,8 %
TOTAL NOMBRE DE CONTRATS	30 895	3,5 %	7 838	4,6 %

Le CIC commercialise l'ensemble des gammes de produits d'assurances conçues et gérées par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), qu'il détient à 18,5 %. Les offres proposées répondent aux besoins en assurance de biens et de personnes des particuliers, des professionnels et des entreprises et se déclinent également avec des solutions d'assurance-vie.

Le chiffre d'affaires assurance 2018 du GACM s'élève à 11 944 millions d'euros, dont 3 745 millions d'euros réalisés dans le réseau CIC. Le GACM a intégré au 1^{er} janvier 2018 la holding d'assurance du Crédit Mutuel Nord Europe, l'opération d'absorption ayant été validée par les autorités de contrôle compétentes, et notamment par l'ACPR, dans une décision publiée au Journal Officiel du 27 juin 2018. La progression du chiffre d'affaires de 7,5 % pro forma est le résultat d'une hausse soutenue de la collecte en épargne et d'une progression sensible de l'ensemble des portefeuilles d'assurances de risques.

Le nombre de contrats en portefeuille, 30,9 millions au 31 décembre 2018, est en progression de 3,5 % pro forma. Le réseau CIC, avec 7,8 millions de contrats, s'inscrit en hausse de 4,6 %. Cette évolution est notamment le fruit de l'excellente production en assurances de biens, d'un niveau similaire à celle de l'année record 2017. En assurance de personnes, l'assurance complémentaire santé individuelle a fait l'objet d'une refonte de sa gamme permettant un regain commercial marqué.

La collecte en assurance-vie est également en progression sensible, + 8,6 %, après une année 2017 en repli. Le GACM détient en France 4,7 % de part de marché ⁽²⁾. Soutenue par l'évolution de la gamme, la part des unités de compte dans la collecte est stable à 28,4 % [28,9 % pro forma à fin décembre 2017] et similaire au marché ⁽²⁾ [28,2 %].

Assurances de biens

Les assurances automobile et habitation ont bénéficié en 2018 de l'enrichissement de services en ligne tels que la déclaration de sinistres, la réalisation de devis et, en fin d'année, la souscription d'assurance habitation.

L'offre automobile demeure très performante. Les ventes sont en progression de 1,5 % au niveau du GACM et en léger repli [- 1,0 %] au CIC après une année 2017 en très forte croissance. Cumulées à des résiliations maîtrisées, elles permettent au portefeuille de contrats de poursuivre sa croissance soutenue [+ 41 000 contrats en 2018 dans le réseau CIC soit + 7,2 %].

La branche habitation affiche également une production à son plus haut. Au CIC, la stabilité du volume des affaires nouvelles intervient elle aussi après une année 2017 de très forte hausse. Le nombre de contrats en cours assurés par le GACM progresse sensiblement. Plus spécifiquement, le portefeuille du CIC croît de 6,5 %.

L'année 2018 a par ailleurs été marquée par de nombreux événements naturels (tempête, grêle, inondation, sécheresse...). Ils ont occasionné pour le GACM plus de 80 000 sinistres pour une indemnisation dépassant 130 millions d'euros, soit 50 millions d'euros de plus qu'au cours de l'année 2017, elle-même déjà impactée par de nombreux événements dont l'ouragan Irma. En 2018, l'évènement le plus important a été la tempête Eleanor dont la charge représente 17 millions d'euros.

Assurances de personnes

En assurances de personnes, le portefeuille du GACM continue de progresser de manière soutenue [+ 3,2 %] et compte près de 14,6 millions de contrats fin décembre 2018, dont 3,9 millions apportés par le réseau CIC (en hausse de 3,2 %).

Le GACM a déployé en avril 2018 une nouvelle offre santé individuelle composée d'une gamme complète d'assurance complémentaire et sur-complémentaire, de garanties hospitalisation et d'un produit dédié à la prévention et au bien-être. Parallèlement, un nouvel outil d'aide à la vente a été mis à disposition du réseau. Il intègre un simulateur de remboursement permettant aux clients d'appréhender en toute transparence les niveaux de couverture d'assurance proposés. Ces améliorations ont dynamisé les ventes de santé individuelle qui affichent une progression, hors contrats hospitalisation, de 5,3 % au niveau du GACM et de 4,9 % au sein du CIC.

⁽¹⁾ Les chiffres 2017 et les variations 2018/2017 indiquées pour le GACM sont pro forma, suite à la fusion absorption avec Nord Europe SA en 2018.

⁽²⁾ Source : Suivi FFA - Tableau de bord de l'assurance - décembre 2018. Part de marché calculée sur le niveau de collecte 2018.

En matière de prévoyance individuelle, les avantages commerciaux dont avait bénéficié le produit Assurances Accidents de la Vie en 2017 pour accompagner l'évolution de la gamme et le nouvel outil d'aide à la vente, avaient permis d'atteindre un niveau record de vente, niveau qui s'est maintenu en 2018 dans le réseau CIC. Le renouvellement de l'offre Obsèques en septembre 2018 a également participé à cette dynamique.

Par ailleurs, le GACM a déployé en 2018 une nouvelle offre d'assurance des emprunteurs.

Assurance-vie

À fin 2018, l'encours en assurance-vie du GACM atteint 95 milliards d'euros, en hausse de 1,7 % pro forma par rapport à fin 2017. Sous l'effet combiné de la hausse de la collecte brute et du ralentissement des rachats, la collecte nette ressort à 1 milliard d'euros, en hausse sensible par rapport à fin décembre 2017. La stratégie d'orientation de la collecte vers davantage d'unités de compte a été maintenue en 2018, soutenue par une offre de gestion pilotée qui est venue compléter la gamme des offres financières en septembre 2018. La part des unités de compte dans la collecte s'établit à 28,4 %, en ligne avec le marché. Les taux de rendement nets des contrats et fonds en euros se sont échelonnés de 1,40 % [Livret assurance] à 1,75 % [Plan assurance-vie privilège], hors bonus de rémunération.

S'agissant du CIC, la collecte brute s'élève à 2,6 milliards d'euros (+ 11,5 %), dont 30,9 % d'unités de compte. La collecte nette est positive à 284 millions d'euros.

Assurances des professionnels et des entreprises

Le marché des professionnels continue de se développer de manière soutenue, tant en assurance de risques qu'en santé collective. Le portefeuille multirisque des professionnels a ainsi progressé de près de 24 % en 2018, la santé collective de plus de 10 %.

En réponse à une forte demande du réseau, l'offre d'assurance des professionnels sera renforcée en 2019 avec une assurance responsabilité civile décennale qui permettra le développement du secteur des artisans du BTP.

Assurances en ligne

Les abonnés Filbanque ont accès à leurs contrats d'assurance dans un espace dédié du site qui propose un service personnalisé, en liaison avec les agences. Il est aujourd'hui possible de réaliser, sur Internet, mais aussi à travers l'application mobile CIC, des devis en assurance auto (devis 3 photos), en habitation et en prévoyance individuelle. La souscription en ligne, tant sur smartphone que sur Internet, des contrats habitation est possible depuis octobre 2018 et sera étendue à l'automobile dans les prochains mois, tout comme la signature électronique. Les abonnés Filbanque peuvent également réaliser des versements et des arbitrages sur leurs contrats d'assurance-vie. Sur smartphone, tablette et ordinateur, les assurés ont également la possibilité de visualiser leurs contrats, leurs garanties, les numéros utiles et d'accéder à différentes fonctionnalités, comme déclarer un sinistre automobile ou habitation. En santé individuelle, chaque assuré a la possibilité de gérer, depuis l'application mobile, son contrat santé, de la consultation de ses garanties à l'envoi de justificatifs photos jusqu'au suivi de ses remboursements. Enfin, en assurance des emprunteurs, l'e-acceptation permet aux assurés de réaliser facilement et rapidement les formalités d'acceptation.

Des espaces assurances sont également ouverts aux salariés des entreprises qui ont souscrit des contrats collectifs de santé ou de retraite.

1.1.1.2 Gestion collective

CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM) est le centre de métier de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la 4^e société de gestion française au 31 décembre 2018 ^[1]. La société de gestion propose une large gamme de fonds et de solutions de gestion d'actifs pour compte de tiers, basée prioritairement sur l'équilibre entre la recherche de performance et l'encadrement du risque. CM-CIC AM est détenue à 23,5 % par le CIC.

2018/CHIFFRES-CLÉS

4^e SOCIÉTÉ DE GESTION FRANÇAISE
PRÈS DE 59 Md€ D'ENCOURS

Après un premier semestre porteur, CM-CIC AM a maintenu sa position dans un marché incertain et volatil au dernier trimestre et dans un contexte d'évolution du secteur. L'exercice 2018 a également été marqué par plusieurs chantiers stratégiques et transversaux, avec la mise en place de la réglementation MIFID II, laquelle a réorganisé les rôles des producteurs et distributeurs de produits financiers au service des sociétaires et des clients. Les travaux sur la loi PACTE avec les Assurances du Crédit Mutuel (ACM) et CM-CIC Épargne Salariale ont également démarré.

Au 31 décembre 2018, les encours de CM-CIC AM s'élèvent à près de 59 milliards d'euros, soit une part de marché de 5,09 % parmi les *assets managers* filiales de banques ^[1]. Son chiffre d'affaires s'élève à 247,4 millions d'euros, en léger retrait (- 1,9 %) par rapport à 2017 dans un contexte de marché baissier.

Sur l'exercice, malgré une collecte positive sur les Organismes de Placement Collectifs Actions et Diversifiés (+ 918 millions d'euros), les actifs confiés ont diminué de 6,4 % sous l'effet principal de la baisse des encours monétaires. L'activité de CM-CIC AM a permis de maintenir pour le groupe près de 185 millions d'euros de PNB, en ligne avec les chiffres passés et ce nonobstant un contexte économique et financier difficile. Ce résultat s'est concrétisé notamment *via* le fort développement en assurance-vie des packs UC, du mandat d'arbitrage et de la gestion pilotée – cette dernière ayant été lancée au dernier trimestre – et en pleine synergie avec les ACM et l'ensemble des réseaux distributeurs du groupe (nationaux et supranationaux). En particulier, à l'international, la consolidation des gammes de fonds sur le réseau Targobank Allemagne s'est poursuivie et la commercialisation de fonds dans les agences de Targobank Espagne a démarré.

Dans ce contexte, l'ensemble des gammes gérées par CM-CIC AM a plutôt bien résisté, à titre d'illustrations :

- la gestion actions a renforcé ses compétences en 2018 sur des expertises telles que les pays émergents et les valeurs moyennes. S'alignant avec les attentes clients, les fonds thématiques tels que CM-CIC Global Leaders et CM-CIC Global Innovation confirment leur succès ;
- l'organisation de la gestion diversifiée, mise en place à la fin de l'exercice dernier a porté ses fruits en 2018 en collaboration avec les réseaux distributeurs avec notamment le pack UC Flexigestion lancé par les ACM ;
- l'équipe obligataire a su anticiper les tensions du dernier trimestre et a ainsi permis aux porteurs de bénéficier des opportunités de marché optimales (ex : le fonds Union High Yield 2024, lancé en novembre) ;
- si la collecte des fonds à formule est en recul, en ligne avec la tendance globale du marché, cette évolution, anticipée, a été compensée par un repositionnement des réseaux distributeurs sur le reste de la gamme proposée ^[2].

[1] Source : Six. Catégories banques à réseau.

[2] Hors OPC monétaires.

Durant la période, des appels d'offres pour un total de près de 348 millions d'euros ont été remportés. Ces succès sont dus à l'organisation impulsée par CM-CIC AM, laquelle au travers de son équipe dédiée constitue le point d'entrée unique au niveau du groupe pour gérer les appels d'offres en gestion d'actifs pour compte de tiers en pleine synergie avec l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le développement de l'activité de prestataire comptable en OPC de CM-CIC AM s'est poursuivi. Près de 1 200 portefeuilles sont valorisés à fin 2018 (dont 439 portefeuilles pour 85 sociétés de gestion externes) représentant un encours total valorisé proche de 80 milliards d'euros.

Enfin, pour renforcer ses expertises, CM-CIC AM a annoncé fin décembre 2018 une opération de croissance externe visant à reprendre une partie des actifs gérés par Milleis Investissements, filiale de Milleis Banque. Cette opération, qui devrait être finalisée au cours du premier semestre 2019, permettra à CM-CIC AM d'accroître ses encours gérés sur les OPC actions, obligataires et diversifiés, mais également d'enrichir son offre de fonds de convictions performants auprès de l'ensemble des marchés des particuliers, patrimoniaux et banques privées. Cette reprise d'actifs permettra également d'élargir le périmètre des savoir-faire de CM-CIC AM mis à disposition des différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tant en France qu'à l'étranger, et des différents segments de clientèle externe. Parallèlement à cette opération, CM-CIC AM et Milleis Banque devraient mettre en place un partenariat commercial permettant aux clients de Milleis Banque d'avoir accès à une sélection de fonds de la gamme patrimoniale et banque privée gérée par CM-CIC AM, comprenant notamment les fonds repris.

En 2018, la qualité de la gestion de CM-CIC AM a été récompensée



Gamme de fonds diversifiés récompensée pour la troisième année consécutive

Trophées d'Or « Le Revenu »
Meilleure gamme de fonds diversifiés sur 3 ans ^[1].



Corbeilles « Mieux Vivre Votre Argent »
Meilleure gamme de fonds diversifiés sur 5 ans ^[2].



Fonds actions et obligataires récompensés

Actifs de la distribution ^[3] pour les fonds :

- CM-CIC Europe Growth,
- CM-CIC Institutional short term (anciennement CM-CIC Equivalent Cash)



1.1.1.2.3 Épargne salariale

CM-CIC Épargne Salariale, filiale du CIC à 99,9 %, est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC spécialisé dans la gestion et la tenue de compte d'épargne salariale. Attaché à des valeurs de services et d'innovation, CM-CIC Épargne Salariale propose aux professionnels comme aux entreprises des solutions adaptées à leur environnement.

2018/CHIFFRES-CLÉS

92 498 ENTREPRISES CLIENTES
8,4 Md€ D'ENCOURS GÉRÉS
1 314 245 SALARIÉS EN GESTION

[1] Performances arrêtées au 31 mars 2018. Source Morningstar. Catégorie banques à réseau.

[2] Performances arrêtées au 30 juin 2018. Source Six. Catégorie banques à réseau.

[3] Source Six. Catégorie banques à réseau.

[4] Résultat + commissions versées aux réseaux Crédit Mutuel et CIC.

CM-CIC Épargne Salariale a connu un excellent niveau d'activité sur l'année 2018. Les versements de la clientèle nouvelle ainsi que la collecte sur les anciens clients sont en forte progression, atteignant un nouveau record. Après une excellente année 2017, la dynamique de développement s'est confirmée en 2018 :

- la collecte progresse de 9,7 % comparée à celle de 2017, soit 1 342,8 millions d'euros, niveau de collecte historique ;
- les ventes de contrats ont progressé de 1,0 %, soit 12 883 nouveaux contrats ;
- les versements sur nouveaux contrats représentent 265,8 millions d'euros, en hausse de 56,9 %.

Malgré une décollecte qui reste élevée (919,9 millions d'euros, soit - 4,2 %), en raison de prises de bénéficiaires sur des FCPE en titres de l'entreprise et des habituels transferts de dossiers, la collecte nette est cette année encore positive (+ 289,1 millions d'euros, en progression de 118,6 %).

Le total des produits d'exploitation ressort à 57,5 millions d'euros en progression de 1,4 %. La rentabilité globale de l'activité ^[4] s'élève à 36,1 millions d'euros. L'ensemble des rétrocessions versées au réseau est de 33,8 millions d'euros (+ 9,4 %).

L'année a été dense en matière d'actions de formations et d'accompagnements des réseaux sur le terrain. CM-CIC Épargne Salariale a par ailleurs poursuivi ses investissements dans le digital (sites Internet, e-learning, robo-advisor, etc.), tout en préservant une dimension humaine et relationnelle avec ses clients entreprises et épargnants. Il se positionne ainsi comme un acteur incontournable pour faire bénéficier à ses clients et prospects des opportunités offertes par la loi PACTE.

Enfin, CM-CIC Épargne Salariale a contribué à la conclusion d'un partenariat entre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Edenred pour la distribution de cartes Tickets Restaurant co-brandées qui, comme l'épargne salariale, constituent une solution de motivation et de fidélisation des salariés.

1.1.1.2.4 Financement et gestion du poste clients

Filiale du CIC à 95,5 %, CM-CIC Factor est spécialisée dans la gestion et le financement des postes clients et fournisseurs. Elle intervient dans le financement court terme des entreprises et des professionnels, en France et à l'international, avec une gamme de solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées.

2018/CHIFFRES-CLÉS

37,1 Md€ DE CRÉANCES ACHETÉES.

En 2018, dans un marché qui reste très dynamique, le volume de créances traité par CM-CIC Factor affiche une croissance de l'ordre de 9 %, reposant essentiellement sur l'activité affacturage.

La progression des encours sur le segment des PME-ETI, notamment portée par des produits en mandat de gestion structurés, participe à l'équipement de la clientèle cœur de cible apportée par les réseaux bancaires. La montée en puissance de programmes déconsolidants ou internationaux constitue également un moteur de croissance sur le segment des GE-GME. De façon moins prononcée, l'évolution des encours en mobilisation de créances, notamment à destination du segment des TPE, est soutenue par la montée en charge d'une plate-forme dédiée, avec 7 % de croissance en nombre de nouveaux « dossiers Daily » sur la période.

Parallèlement, la transition digitale initiée par l'évolution des offres de dématérialisation de créances e-defact et de financement en ligne e-médiat, se poursuit avec des projets d'envergure pour répondre aux attentes des clients et à l'évolution du marché. Ainsi, la récente enquête de satisfaction clients ^[1] conforte la stratégie d'investissement dans les nouvelles technologies, tout en gardant l'humain au cœur du dispositif : 90 % des clients interrogés se déclarent satisfaits des produits et prestations offerts.

1.1.1.2.5 Crédit-bail immobilier

CM-CIC Lease, filiale détenue à 54,1 % par le groupe CIC, propose aux clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont le CIC (TPE, PME ou grandes entreprises de tous secteurs) des solutions pour financer, sous la forme de crédit-bail immobilier, l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels. Ce mode de financement peut être envisagé quelles que soient la nature des immeubles et la taille des entreprises.

2018/CHIFFRES-CLÉS

5,0 Md€ D'ENCOURS TOTALS
940 M€ DE FINANCEMENTS OCTROYÉS

Les encours totaux de crédit-bail immobilier poursuivent leur développement (+ 8,8 %) en s'établissant à 4 952 millions d'euros.

L'adaptation par CM-CIC Lease du financement par crédit-bail immobilier à l'ensemble des segments de clientèle des réseaux a permis de traiter au cours de l'année écoulée des volumes de production en forte augmentation, tant en montants qu'en nombre d'opérations. Ainsi, les nouveaux financements octroyés pour répondre aux besoins des entreprises progressent de 52 % et se sont élevés à 940 millions d'euros réalisés à travers 342 nouvelles conventions de financements en progression de 13 %.

À travers une forte diversité d'interventions en termes de nature d'immeubles, de taille d'entreprises et de projets, couvrant l'ensemble du territoire, l'activité s'est particulièrement concentrée, comme en 2017, sur les locaux commerciaux de toutes natures (30 % de la production en volume, + 8 points) et les locaux de logistique (22 % de la production en volume, en diminution de 3 points).

L'évolution de la production au cours des dernières années contribue à équilibrer progressivement les principaux encours par nature d'immeubles. Ainsi, les locaux logistiques et entrepôts représentent 21 % des volumes d'encours (pourcentage identique à celui de 2017), les locaux commerciaux 25 % (+ 1 point), et les locaux industriels 19 % (- 2 points). Le solde des encours concerne des immeubles diversifiés, bureaux, établissements de santé, ou encore hôtels.

Le PNI sur marge d'intérêts progresse de 12 % en 2018. La marge financière brute ^[2] est en baisse de 4 % suite notamment à la baisse des résultats exceptionnels corrélative aux très faibles sorties anticipées de contrats.

Les commissions d'apport et de risque versées aux réseaux se sont élevées à 22,4 millions d'euros, en croissance de 10,4 %. Le résultat net comptable s'établit en baisse de 12 % à 12,7 millions d'euros.

1.1.1.2.6 Crédit-bail mobilier

Spécialisé depuis plus de 50 ans dans le financement des biens d'équipement et de véhicules, CM-CIC Bail, filiale à 100 % du CIC, propose des solutions locatives adaptées aux projets d'investissement des particuliers, des professionnels et des entreprises, en France et à l'international. En France, CM-CIC Bail s'appuie sur une organisation largement décentralisée, au plus proche des réseaux et de ses clients, pour leur mettre à disposition une technologie de pointe, une expertise complète et un conseil de qualité. Ses équipes bilingues et biculturelles au

Benelux, en Allemagne et en Espagne mettent leur savoir-faire au service des clients *corporate* grâce aux solutions locatives dédiées mais également au travers de conventions-cadres répondant aux besoins de la maison mère et de ses filiales.

2018/CHIFFRES-CLÉS

8,6 Md€ D'ENCOURS
4,7 Md€ DE PRODUCTION GLOBALE
20,3 % DE PRODUCTION À L'INTERNATIONAL

Dans un environnement toujours très favorable à la location et avec une tendance affirmée à privilégier l'usage d'un bien à sa possession, CM-CIC Bail a poursuivi son développement sur un rythme très dynamique. La production globale s'établit à 4,7 milliards d'euros, en progression de 13,0 % par rapport à 2017. En France, la production des seuls réseaux Crédit Mutuel et CIC affiche une progression de 18,7 %, portée par l'ensemble des marchés. L'activité à l'international représente 20,3 % de l'activité globale.

Le niveau de rentabilité est resté élevé grâce à la croissance de l'encours qui atteint 8,6 milliards d'euros (+ 917 millions d'euros) et la diversification des offres et des services. Ainsi, CM-CIC Bail contribue au résultat avant impôt consolidé à hauteur de 20 millions d'euros, avec des commissions versées aux réseaux en hausse de 10,8 %.

En 2018, CM-CIC Bail a élargi son offre de financement et de services sur l'ensemble des marchés :

- le développement des financements en location longue durée (LLD) des flottes de véhicules d'entreprises s'est appuyé de deux axes opérationnels : tout d'abord, une organisation commerciale et un support dédiés ont été mis en place ; de plus, cette offre a été intégrée au sein d'une gamme complète de produits et services proposée par la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) et les agences entreprises du CIC, et ce afin de simplifier le quotidien des collaborateurs en mobilité. Un outil de gestion du parc automobile est systématiquement proposé aux clients pour une gestion dynamique et fluide de leurs véhicules en parc ;
- les offres commerciales destinées aux financements des matériels et véhicules industriels ont été enrichies pour permettre la proposition de barèmes différenciants et innovants, adaptés aux nouveaux besoins de financement ;
- dans le cadre du Plan Priorité Client Sociétaire 2018, CM-CIC Bail a participé à la mise en place d'un nouveau parcours client omnicanal sur Cybermut et Filbanque permettant de configurer en toute autonomie le véhicule de son choix et d'obtenir une offre de financement à crédit ou en location, intégrant l'acquisition du véhicule à des tarifs négociés et un ensemble de services complémentaires. Ce parcours est également décliné dans les applications mobiles du Crédit Mutuel et du CIC ;
- pour participer aux engagements de croissance durable et faire réussir la transition énergétique des clients du groupe, CM-CIC Bail propose des offres spécifiques pour les véhicules électriques et hybrides. CM-CIC Bail a également contribué au déploiement d'une offre de location de vélos à assistance électrique (VAE), intégrant l'assurance et l'entretien dans plusieurs villes pilotes, avant un déploiement national prévu en 2019 ;
- enfin CM-CIC Bail et Cofidis ont élaboré un partenariat pour proposer une solution de financement complète sur le lieu de vente pour les concessionnaires automobiles allant du financement à crédit intégrant l'entretien et la maintenance jusqu'aux solutions de location tout compris avec ou sans option d'achat.

[1] Etude La Voix du Client 2018

[2] Somme des PNI clientèle et exceptionnel, des autres produits, produits des levées d'option anticipée (LOA), et des frais de dossier [reversés aux réseaux en « commissions »].

1.1.2 Banque de financement

En 2018, le PNB de la banque de financement s'est établi à 369 millions d'euros et le résultat avant impôt à 269 millions. La banque mobilise toutes ses compétences spécialisées et ses diverses implantations au service de sa grande clientèle qu'elle accompagne de façon personnalisée dans la durée, avec une offre complète de services.

Banque de financement Chiffres-clés (en millions d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	369	354	4,2%
Frais de fonctionnement	- 108	- 106	1,9%
Résultat brut d'exploitation	261	248	5,2%
Coût du risque	8	- 19	n.a.
Résultat avant impôt	269	229	17,5%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	202	163	23,9%

Source : comptes consolidés.

1.1.2.1 Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels ^[1]

La direction des grands comptes est la direction du CIC en charge des relations avec les grandes entreprises (entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros) et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite, grandes associations, fondations, etc.). Point d'entrée et de contact privilégié pour ces clients, elle propose des solutions adaptées à leurs besoins et coordonne leur prise en charge par les autres métiers du groupe.

2018/CHIFFRES-CLÉS

27 Md€ D'ENGAGEMENTS
8,2 Md€ D'EMPLOIS BILAN

Dans un environnement économique toujours bien orienté, le montant total des engagements de la direction des grands comptes a progressé en 2018. L'exposition globale est ainsi passée de 24,2 milliards d'euros à fin 2017 à 27 milliards d'euros à fin 2018 (+ 11,8 %). Les emplois bilan ont augmenté de façon significative : + 26,3 % [8,2 milliards d'euros contre 6,5 milliards d'euros à fin 2017]. Le hors bilan de financement – crédits confirmés non utilisés – a, pour sa part, progressé de 2,6 % [à 12,5 milliards d'euros].

Sur le plan commercial, et compte tenu de la tendance de désintermédiation, les actions de développement se sont orientées vers un meilleur *coverage* bancaire des relations. La direction des grands comptes œuvre à la bonne coordination entre tous les acteurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour répondre aux attentes des clients et leur rendre le meilleur service possible.

La politique de sélectivité des risques a, quant à elle, été poursuivie, ainsi que la recherche d'une moindre concentration des engagements grâce

à une plus grande diversification sectorielle. Le coût du risque a été contenu pour l'exercice. Fin 2018, les ressources comptables s'élevaient à 6,5 milliards d'euros dont 5,1 milliards de dépôts à vue (contre 4,4 milliards d'euros un an plus tôt). S'y ajoutent 1,2 milliards d'euros de titres émis par le groupe.

Au 31 décembre 2018, le PNB s'est élevé à 145,3 millions d'euros (+ 17 % par rapport à l'an passé), dans un environnement de taux d'intérêts négatifs. Ce montant n'intègre pas la contribution financière des opérations apportées aux autres entités du groupe.

1.1.2.2 Financements spécialisés ^[1]

La direction des financements spécialisés du CIC accompagne les projets de ses clients entreprises à travers trois lignes métiers : financement d'acquisitions, financement de projets, financements d'actifs et titrisation. L'activité propose des solutions d'accompagnement adaptées à chaque type de transaction, en France et à l'international.

2018/CHIFFRES-CLÉS

12,7 Md€ D'ENGAGEMENTS ^[2]
PRÈS DE 2 Md€ D'ENCOURS SOUS GESTION POUR CM-CIC PRIVATE DEBT

Malgré un environnement toujours ultra concurrentiel, l'année 2018 a été bonne en matière d'activité et de résultats.

En 2018, les tendances de marché observées au cours des années précédentes se sont confirmées. Les actifs disponibles restent insuffisants pour absorber l'excès de liquidités des acteurs présents sur le marché (banques, fonds d'investissements, marchés de capitaux, investisseurs institutionnels), ce qui conduit à des tensions sur la rémunération des opérations mais aussi sur les structures.

[1] Les chiffres des métiers Grands comptes et Financements spécialisés incluent ceux des succursales étrangères.

[2] Les engagements sont répartis pour moitié au CIC Paris et l'autre moitié dans les succursales étrangères.

Hors « financements d'acquisition » logés dans le réseau du CIC et de la BECM (environ 5 milliards d'euros supplémentaires).

Malgré ce contexte, et grâce à la bonne activité commerciale des équipes et, dans une moindre mesure, à un effet de change positif, le total des engagements (12,7 milliards d'euros) est en légère progression par rapport à 2017 (12,1 milliards d'euros). Le PNB (211 millions d'euros) et le résultat brut d'exploitation hors crédits d'impôts (147,5 millions d'euros) sont en progression et s'établissent à des niveaux historiquement élevés. Le coût du risque global est négatif à 8,7 millions d'euros de reprises nettes, contre 3,1 millions d'euros de dotations nettes en 2017. Le coût du risque est négatif sur les trois lignes métiers. Le résultat net avant impôt de la ligne métier, en intégrant au niveau du PNB les crédits d'impôts et la contribution de CM-CIC Private Debt, est en progression significative par rapport à 2017 (172,8 millions d'euros contre 168,1 millions d'euros en 2017).

Le développement de l'activité de gestion pour compte de tiers - *via* CM-CIC Private Debt, filiale du CIC - s'est poursuivi en 2018 avec le lancement du troisième fonds de dette senior, CIC Debt Fund 3, et le lancement d'un fonds géré sous mandat dédié aux financements d'infrastructures qui bénéficiera du courant d'affaires de l'équipe financements de projets du CIC. Le fonds European Large Cap lancé en 2017 a connu un bon niveau de déploiement en 2018. CM-CIC Private Debt dispose désormais de près de 2 milliards d'euros sous gestion.

1.1.2.2.1 Financements d'acquisitions

Sur le plan commercial, l'activité Financements d'acquisitions a été soutenue en 2018, en particulier en matière de financement de croissances externes. La production de crédits sur l'année 2018 a été supérieure de 14,7 % à celle de 2017. Dans un contexte de pression croissante sur les niveaux de rémunération et les structures de financement, qui s'est fait sentir tant en France que dans les succursales étrangères, les nouvelles affaires ont été réalisées avec une attention particulière portée à la maîtrise des risques et à l'adéquation des structures aux profils des emprunteurs. Cette approche prudente se traduit par un portefeuille de bonne qualité et un coût du risque maîtrisé.

1.1.2.2.2 Financements de projets

L'année 2018 a été satisfaisante pour la ligne métier Financement de projets avec plus d'une quinzaine de nouveaux projets pour le centre parisien et les succursales étrangères (New York, Londres, Singapour). Dans un environnement très concurrentiel en matière de risques et de rémunération et un marché globalement stable, la production 2018 ressort en baisse par rapport à 2017, reflet d'une forte sélectivité. Le portefeuille demeure cependant stable et reste ainsi de bonne qualité.

La ligne métier a consolidé son expertise dans les domaines de l'électricité et des infrastructures, avec la moitié des projets dans le secteur des énergies renouvelables, dans des segments aussi divers que l'éolien terrestre et en mer, le solaire ou encore la biomasse. À noter également plusieurs projets d'infrastructures : aéroport en Europe, infrastructures routières en Australie et Croatie.

La production en 2018 renforce la part prédominante du secteur de l'électricité qui représente à fin 2018 environ la moitié des autorisations. Il est suivi des infrastructures à hauteur de près d'un tiers, le solde étant réparti entre les ressources naturelles et les télécoms.

La répartition géographique des encours se caractérise par la prédominance de l'Europe (66 %) suivie de l'Asie Pacifique (15 %), de l'Amérique du Nord (13 %) et du Moyen-Orient (6 %).

1.1.2.2.3 Financements d'actifs et titrisation

La production de la ligne métier Financements d'actifs et titrisation progresse sensiblement en 2018, avec la réalisation de 47 nouveaux dossiers (21 à Paris et 26 dans les centres métiers étrangers : New York, Singapour et Hong Kong).

Le secteur aéronautique reste le principal contributeur à l'activité en 2018 avec 26 réalisations (45 % de la production en dollars US). Le secteur des financements maritimes a connu un regain d'activité avec la réalisation de 16 transactions (financements de navires et de conteneurs) à Paris et Singapour. Le secteur de l'énergie (offshore pétrolier et transport de méthane) est toujours atone (3 transactions réalisées à Singapour et à Paris).

Une politique prudente d'accompagnement des clients historiques français et étrangers a été poursuivie.

L'activité des différents *desks* a été équilibrée en 2018 avec une production bien répartie géographiquement. Les opérations de financements optimisés réalisées à Paris ont une nouvelle fois contribué de manière significative au résultat du département.

1.1.2.3 Opérations à l'international

L'international étant un des moteurs de la croissance de ses clients entreprises, le CIC, via sa direction des activités internationales, met à disposition une gamme complète d'offres pour répondre à leurs problématiques de développement à l'international.

Ainsi, le groupe s'attache au quotidien à être performant dans son métier de fournisseur de services et produits bancaires destinés à sécuriser et financer les transactions de commerce international : lettres de crédits documentaires, garanties internationales, gestion des flux et du risque de change, financement des opérations et du besoin en fonds de roulement. En complément des métiers traditionnels d'intermédiaire de confiance dans les transactions de commerce international, le groupe a poursuivi le développement de son offre d'accompagnement et de conseil qui va du ciblage multi marché, à la sélection de partenaires, en passant par l'assistance à l'implantation commerciale ou industrielle.

Géré par un centre de métier unique (ISO 9001), le traitement des opérations à l'international est réparti en France en cinq pôles régionaux afin d'assurer une proximité en collaboration avec les agences entreprises. En complément des réseaux de notre groupe présents en Allemagne, en Espagne, en Suisse, l'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur des partenariats stratégiques au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie.

2018/CHIFFRES-CLÉS

1 600 PME CONSEILLÉES À L'EXPORTATION
200 PME-GME ACCOMPAGNÉES VIA CM-CIC AIDEXPORT

En 2018, plus de 1 600 PME ont bénéficié de prestations standards « Développement International » et près de 200 PME et GME ont été accompagnées dans le cadre de prestations de conseils par CM-CIC Aidexport, la filiale spécialisée du CIC. Le CIC a été présent auprès de 44 % des entreprises françaises qui ont une activité à l'internationale (estimation société 2018). L'exercice 2018 a été marqué par la poursuite du développement de crédits acheteurs, d'opérations documentaires et d'émissions de garanties, à l'import et à l'export, dans un contexte de risques géopolitiques élevés.

1.1.2.4 Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

Le CIC dispose dans le monde, en plus de ses 4 succursales commerciales, d'un réseau de 34 bureaux de représentation.

Les bureaux de représentation et succursales mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international. Les succursales ont pour objectif d'accompagner et financer les clients entreprises dans les zones stratégiques du monde. Les bureaux de représentation – et les 4 bureaux de développement international installés dans les succursales – ont principalement pour mission d'assister la clientèle du groupe dans leurs projets de développement, d'entretenir des relations efficaces avec les banques locales, de répondre aux demandes et intervenir en local pour le compte d'autres métiers du groupe.

2018/CHIFFRES-CLÉS

4 SUCCURSALES COMMERCIALES
34 BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Londres

La succursale londonienne a pour missions principales le financement des filiales de groupes français au Royaume-Uni, les financements spécialisés, les prestations de conseil aux entreprises pour leur approche du marché

britannique et le refinancement du groupe. Même si en 2018, l'économie britannique a évolué dans un environnement incertain marqué par une croissance économique faible, la succursale poursuit son développement grâce notamment au *cross-selling* avec de nombreuses entités du groupe. En 2018, son résultat net ⁽¹⁾ ressort à 23 millions d'euros.

New York

La succursale de New York a délivré de bonnes performances financières et opérationnelles en 2018, portées par des synergies efficaces trouvées avec de nombreuses entités du groupe, une année dynamique dans le domaine des financements spécialisés, une gestion active et prudente des engagements et une bonne contribution des activités de marché. L'environnement économique reste favorable, la liquidité est toujours abondante. Les refinancements mettent toutefois les marges sous pression. Le résultat net ⁽¹⁾ de la succursale en 2018 s'est élevé à 56 millions d'euros.

Singapour, Hong Kong

Après la cession de l'activité de banque privée à Singapour et Hong Kong, les métiers de financements *corporate* et spécialisés portent la croissance des succursales d'Asie-Pacifique. En 2018, les flux d'affaires se sont diversifiés dans un marché qui reste compétitif. La contribution du *French Desk*, en charge des relations avec les clients du groupe, renforce sa contribution. À Hong Kong, les équipes commerciales poursuivent le développement de l'activité en Asie du Nord. Les résultats nets ⁽¹⁾ des succursales de Singapour et Hong Kong en 2018 ont atteint respectivement 26 millions et 2 millions d'euros.

1.1.3 Activités de marché ⁽²⁾

En 2018, les activités de marché ont réalisé un PNB de 244 millions d'euros. Le résultat avant impôt s'élève à 31 millions d'euros. CM-CIC Market Solutions, en charge des activités commerciales de marché, permet d'élargir et d'améliorer l'offre de marché.

Activités de marché et trésorerie Chiffres-clés (en millions d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	244	383	- 36,3 %
Frais de fonctionnement	- 212	- 212	0,0 %
Résultat brut d'exploitation	32	171	- 81,3 %
Coût du risque	- 1	8	n.a.
Résultat avant impôt	31	179	- 82,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	14	105	- 86,7 %

Source : comptes consolidés.

Les opérations de marché prises en charge par le CIC sont exercées dans le cadre d'une gestion saine et prudente, tant pour ses besoins propres de refinancement ou d'investissement que pour sa clientèle. Les équipes sont localisées principalement en France, mais aussi dans les succursales de New York, Londres et Singapour.

Le métier commercial, sous l'appellation CM-CIC Market Solutions, apporte principalement des services à la clientèle des banques du groupe, et à ce titre leur reverse l'essentiel de la rentabilité dégagée.

Le métier Investissement représente *in fine* l'essentiel du résultat net des activités de marché tel qu'il est repris dans cette présentation. Les compétences développées pour compte propre sont proposées à la clientèle par CM-CIC Market Solutions au travers de fonds gérés par Cigogne Management SA, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les commissions versées par les activités de marché s'élèvent à 82 millions d'euros en hausse de 40 %, traduisent un excellent dynamisme commercial.

(1) Contribution au résultat net consolidé du CIC.

(2) Le métier de gestion de la trésorerie groupe est effectué par la Banque Fédérative de Crédit Mutuel pour l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, incluant le CIC. S'agissant d'une activité de gestion du bilan des banques, ses résultats sont inclus dans ceux des autres activités du groupe ou à défaut dans ceux de la holding. Se référer au document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour d'avantages d'informations.

1.1.3.1 Activités commerciales de marché

CM-CIC Market Solutions est la direction du CIC en charge des activités de marché au service des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

CM-CIC Market Solutions est organisé autour de cinq domaines d'activités :

- Solutions de marché primaire est le centre de métier du groupe pour les opérations financières sur les marchés de capitaux (ECM et DCM). Ce domaine d'activité propose également des prestations de services aux émetteurs (conseil en communication financière, service assemblée, tenue de registre au nominatif) pour plus de 100 sociétés cotées et non cotées. Ce domaine bénéficie de la proximité commerciale développée par les autres métiers du groupe. Une approche commerciale commune avec les chargés d'affaires *corporate*, dénommée Focus GE-GME, cible spécifiquement les entreprises avec lesquelles le groupe souhaite bâtir une relation globale.
- Solutions de marché secondaire intervient du conseil à l'exécution sur une gamme d'instruments financiers variés : couverture de taux d'intérêt, couverture de changes, couverture sur les matières premières, obligations, actions, ETF, dérivés. En France, les équipes de vente sont localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales. Elles sont au service des clients investisseurs des réseaux. CM-CIC Market Solutions, Inc., filiale *broker-dealer* du CIC est la *chaperone broker* aux Etats-Unis des activités d'intermédiation actions de CM-CIC Market Solutions en France.
- Solutions de placement recouvre une offre originale et performante de produits de placement, utilisant les programmes d'émission d'EMTN du CIC et de Stork Acceptance SA. Les sous-jacents de ces produits peuvent être des instruments de taux, de crédit ou d'actions. Cette offre est principalement commercialisée auprès des clients entreprises et particuliers des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Solutions dépositaire, leader sur le segment des sociétés de gestion (SDG) de portefeuilles et d'OPC entrepreneuriales, couvre deux activités principales : les services aux gestions sous mandat et les services aux gestions collectives, dont la fonction dépositaire d'OPC, le *middle buy-side* et la table d'exécution *buy-side*. La force commerciale de Solutions dépositaire consiste à mutualiser les services et outils à disposition des gestions sous mandat et des gestions collectives.
- Recherche globale comprend la recherche action, la recherche crédit, la recherche économie-stratégie et la recherche sur les matières premières. La Recherche globale est une composante de l'offre de service aux *corporates* et aux investisseurs professionnels tant pour les activités de couverture de risques (change, taux d'intérêt, matières premières) que de placement ou de conseil aux entreprises. Elle a pour objectif de fournir une intelligence de marché pratique, indépendante et « engagée ». CM-CIC Market Solutions est un des membres fondateurs d'ESN LLP (European Securities Network), réseau multi local formé d'intermédiaires présents dans 6 pays en Europe (Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce et France). Ce partenariat couvre 450 sociétés européennes, au travers d'une équipe de recherche de 70 analystes et stratèges.

2018/CHIFFRES-CLÉS

PRÈS DE 130 SOCIÉTÉS DE GESTION DÉPOSÉES

5,3 Md€ D'ENCOURS EMTN CIC

PRÈS DE 130 VALEURS COUVERTES PAR LE BUREAU DE RECHERCHE ACTIONS

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de MIFID II et l'incertitude sur les marchés financiers qui a été croissante sur l'exercice.

S'agissant de Solutions de marché primaire, l'équipe primaire obligataire a participé à 27 émissions obligataires en 2018. Dans un contexte de marché compliqué, l'année 2018 a été mitigée pour l'activité de primaire action [1 introduction en bourse et 4 augmentations de capital]. Initié en 2017, le

déploiement du dispositif commercial interne Focus GE-GME s'est poursuivi en 2018.

Solutions de marché secondaire a connu une activité globalement en hausse en 2018, premier exercice post MIFID II impacté en outre par des conditions de marché relativement difficiles. Les revenus sur les couvertures de risques se sont graduellement améliorés au fil de l'exercice sur fond d'augmentation de la volatilité et d'anticipation de remontée de taux. La ligne actions s'est montrée assez résiliente au vu de la baisse des volumes et des indices couplée avec les effets de la nouvelle réglementation. L'activité obligataire est restée dans son ensemble assez bien orientée. Le CIC est devenu internalisateur systématique courant 2018 sur les obligations *corporates*. Enfin, la salle de marché émetteur commence à bénéficier d'un flux d'affaires venant du déploiement du dispositif Focus GE-GME.

Concernant les Solutions de placement, l'activité d'EMTN structurés a connu en 2018 une progression importante. L'encours des EMTN passe de 4,9 milliards d'euros à fin 2017 à 6 milliards d'euros à fin 2018 (5,3 milliards d'euro en EMTN CIC et 0,8 milliard d'euros en EMTN Stork Acceptance).

L'activité Solutions dépositaire a connu en 2018 une activité commerciale soutenue, avec la réponse à plusieurs appels d'offres significatifs dans un contexte où le nombre d'acteurs proposant ce type de prestations est en réduction. Cette année a également vu le lancement de deux nouvelles offres de service – crédits gagés sur titres et table *buy-side* – afin d'accompagner les clients sociétés de gestions déposées. À fin 2018, l'activité Solutions dépositaire est au service de près de 130 sociétés de gestion, administre plus de 30 000 comptes de particuliers et exerce la fonction dépositaire pour plus de 310 OPC, totalisant plus de 35 milliards d'euros d'actifs.

Concernant la Recherche globale, le nombre de sociétés couvertes par le bureau d'analyse actions a poursuivi sa progression dans le cadre du déploiement de Focus GE-GME. Fin 2018, l'équipe de recherche Crédit a été renforcée et devrait donc étendre sa couverture dans les prochains mois. Les travaux de l'économie-stratégie ont été rythmés par les tensions géopolitiques mondiales et les incertitudes sur les marchés.

Enfin, l'exercice 2018 a été marqué par le lancement d'un nouvel outil digital : l'application mobile CM-CIC Market Solutions disponible sur iOS et Android. Cette application offre aux clients du CIC la possibilité de visionner en direct ou en *replay* des programmes quotidiens décryptant l'actualité des marchés, les publications d'analyses financières ou encore la vision stratégique de sociétés cotées par leur dirigeant.

1.1.3.2 Investissement taux-actions-crédits

L'activité Investissement en taux-actions-crédits recouvre essentiellement des achats et ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que des opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés. Les équipes en charge de ces activités réalisent ces opérations selon un cadre strict de limites.

2018/CHIFFRES-CLÉS

PRÈS DE 125 Md€ DE PNB GLOBAL POUR LE MÉTIER INVESTISSEMENT

Dans un contexte de marché compliqué en 2018, les positions ont été gérées avec prudence. L'année a en effet été marquée par des tensions commerciales internationales, géopolitiques et économiques, avec notamment le maintien par la BCE des taux d'intérêt à un niveau très bas et l'arrêt progressif du rachat d'actifs dans le cadre du *Quantitative easing*.

Les résultats de l'exercice, en France et à l'international, ont globalement bien résisté mais terminent un peu en deçà des prévisions budgétaires et en retrait par rapport à 2017, l'élargissement des *spreads* de crédit en fin d'année s'étant repercuté sur les valorisations à prix de marché.

Observés sur une moyenne de plusieurs années, les résultats sont très satisfaisants. L'objectif reste d'obtenir une performance positive en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités et de privilégier le développement commercial de ces savoir-faire en conseillant les stratégies d'investissement de la société de gestion Cigogne Management SA.

Les performances des produits de gestion alternative, issus de l'expertise du métier investissement et proposés à la clientèle, sont en retrait mais se comparent favorablement à la concurrence sur la période. Les performances du fonds de gestion alternative Stork, le principal support d'investissement, sont ainsi supérieures aux indices comparables avec une volatilité faible. L'encours global commercialisé par Cigogne Management SA s'établit à 2,8 milliards d'euros en fin d'année.

1.1.4 Banque privée

En 2018, la performance commerciale des activités de gestion privée est restée bien orientée. Le PNB consolidé ressort en hausse de 4,6 % à périmètre constant, le résultat avant impôt s'établit à 186 millions d'euros.

Banque privée Chiffres-clés (en millions d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017	2017 retraité*	Variation 2018/2017 retraitée*
Produit net bancaire	551	509	8,3 %	527	4,6 %
Frais de fonctionnement	- 375	- 354	5,9 %	- 365	2,7 %
Résultat brut d'exploitation	176	155	13,5 %	162	8,6 %
Coût du risque	- 16	- 5	x 3	- 5	x 3
Résultat avant impôt	186	154	20,8 %	161	15,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	139	141	- 1,4 %	143	- 2,8 %

*Retraitement de l'entrée de Banque de Luxembourg Investments SA dans le périmètre consolidé.

Source: comptes consolidés. Données hors CIC Banque Privée inclus dans les chiffres de la banque de détail.

L'activité Banque Privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession. Elle repose sur plusieurs entités au sein du groupe disposant chacune d'un positionnement spécifique. En France, l'activité est portée par CIC Banque Privée et la Banque Transatlantique. CIC Banque Privée, filiale métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises. La Banque Transatlantique propose des prestations sur mesure de banque privée et de *stock-options* dédiées notamment à la clientèle des français à l'étranger. À l'international, le groupe dispose d'entités de banque privée dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse et la Belgique.

Ces enseignes proposent, tant en France qu'à l'étranger, à plus de 180 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Chaque entité peut intervenir, en fonction de son marché et de ses compétences, sur d'autres segments de clientèle que la seule clientèle privée.

L'activité Banque Privée ⁽¹⁾ totalise 134 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 21 milliards d'euros de crédits et près de 2 000 collaborateurs.

1.1.4.1 Banque privée en France

1.1.4.1.1 CIC Banque Privée

Avec 384 collaborateurs répartis dans plus de 50 villes en France, CIC Banque Privée accompagne les grandes familles patrimoniales et les dirigeants dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale. Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, plus de 200 banquiers privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier leurs besoins et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée. Toutes les compétences du groupe, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions, précisément adaptées aux besoins.

2018/CHIFFRES-CLÉS

7,1 Md€ D'ENCOURS DE CRÉDITS
23,7 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

En 2018, le nombre de cessions d'entreprises s'est maintenu à un niveau élevé. Le dispositif de compétences et de synergies mis en place par CIC Banque Privée a permis de capter nombre d'entre elles, notamment des opérations de taille significative. Dans ce contexte, les encours d'épargne clientèle atteignent 23,7 milliards d'euros à fin 2018 et le résultat avant impôt de CIC Banque Privée – comptablement intégré aux résultats des banques régionales CIC – s'élève à 98,1 millions d'euros, en progression de 3,4 % par rapport à l'an dernier.

L'entrée en vigueur des directives MIFID II et DDA a engendré des travaux juridiques, informatiques et tarifaires importants.

1.1.4.1.2 Groupe Banque Transatlantique

La Banque Transatlantique est une des filiales du CIC en charge de la gestion privée des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Depuis plus d'un siècle, elle a acquis, par la spécificité de ses services et de ses métiers, la confiance de sa clientèle : cadres dirigeants, entrepreneurs, français en poste à l'étranger, investisseurs, grandes fondations et associations.

2018/CHIFFRES-CLÉS

3,3 Md€ D'ENCOURS DE CRÉDITS
30,9 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

En dépit de la baisse des marchés financiers en fin d'année, le Groupe Banque Transatlantique a réalisé de bonnes performances en 2018, dépassant ses prévisions budgétaires. En particulier, la collecte des

[1] Données sur l'ensemble de l'activité Banque Privée (CIC Banque Privée, Groupe Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et CIC Suisse).

capitaux a connu une très forte croissance, atteignant 4,4 milliards d'euros. Le PNB consolidé s'élève à 143,0 millions d'euros, le résultat avant impôts atteint 48,7 millions d'euros et le résultat net s'établit à 30,9 millions d'euros.

En France, les trois lignes métiers (Gestion de Fortune, Français de l'Étranger et Actionariat Manager) ont contribué à cette performance financière. Le PNB ressort ainsi à 87,6 millions d'euros et le résultat net à 18,7 millions d'euros, soutenu en particulier par le PNI. Le coût du risque est en reprise de 0,9 million d'euros. En 2018, la Banque Transatlantique Paris a emporté à nouveau un nombre significatif d'appels d'offre de gestion de plans de *stock-options* et d'attributions gratuites d'actions.

À l'étranger, le PNB de Banque Transatlantique Belgium atteint 14,8 millions d'euros pour un résultat net de 3,9 millions d'euros, avec 2,2 milliards d'euros d'actifs gérés. Banque Transatlantique Luxembourg réalise un PNB de 8,2 millions d'euros, un résultat net de 1 million d'euros, pour 1,1 milliard d'euros d'actifs gérés.

L'année 2018 est marquée par la fusion des deux sociétés de gestion de la Banque Transatlantique, Dubly Douillet Gestion et Transatlantique Gestion. Le nouvel ensemble, implanté à Paris, Lille et Nancy, est désormais dénommé Dubly Transatlantique Gestion. Le PNB du nouvel ensemble atteint 31,4 millions d'euros en 2018 et 10,4 millions d'euros de résultat net.

1.1.4.2 Réseau international

1.1.4.2.1 Banque de Luxembourg ⁽¹⁾

La Banque de Luxembourg est une des banques de référence sur la place financière luxembourgeoise. Elle exerce cinq métiers : la banque privée, la gestion d'actifs, les financements, l'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs et la banque professionnelle. Depuis 2010, la banque est également présente en Belgique. Sa succursale belge est implantée à Bruxelles et à Gand.

La banque privée propose une offre de services intégrée à une clientèle aux besoins souvent complexes : patrimoines familiaux ou professionnels, matériels ou immatériels à dimension internationale, stratégies d'investissement diversifiées, problématiques de transmission du patrimoine, etc. L'offre de services répond également aux besoins de la clientèle en matière d'analyse et de consolidation des avoirs, de *reporting*, de diversification par rapport aux classes d'actifs traditionnelles, ou encore aux questions ayant trait à la gouvernance familiale ou à la mise en place de projets philanthropiques.

Au début des années 1980, la Banque de Luxembourg fut parmi les pionnières dans le développement d'un pôle de compétences consacré aux fonds d'investissement. La banque professionnelle fournit ainsi aux initiateurs de fonds tous les services nécessaires à la création de leurs véhicules d'investissement, à leur administration centrale et à leur distribution internationale. La Banque de Luxembourg propose également un accompagnement complet aux gestionnaires indépendants qui délèguent leurs tâches administratives à la banque, pouvant ainsi se consacrer entièrement à la gestion et au développement de leurs fonds de commerce.

(1) Données financières en LUXGAAP.

(2) Encours constitué des avoirs de la clientèle (dépôts clientèle, portefeuille titres, dépôts fiduciaires) et des crédits à la clientèle.

(3) Encours des crédits à la clientèle.

2018/CHIFFRES-CLÉS

3,6 Md€ D'ENCOURS DE CRÉDITS
69,3 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

L'année 2018 a été fortement marquée par l'entrée en vigueur de MIFID II, avec des implications profondes pour le conseil en investissement donné par la banque et le modèle de tarification afférent. En parallèle, la banque s'est attaquée au défi de la transformation digitale de son activité, dans le but d'offrir aux clients une meilleure expérience bancaire, d'optimiser l'intégration de la complexité réglementaire et de rendre plus fluides et plus efficaces les processus métiers. La banque emploie plus de 900 collaborateurs à fin 2018. Elle a réalisé un produit net bancaire de 265 millions d'euros (+ 2,9 %) et un résultat net de 64 millions d'euros (+ 1 %). Au 31 décembre 2018, les encours de la banque privée s'élèvent à 21,5 milliards d'euros. Les activités de banque professionnelle sont en croissance sur l'exercice avec un total d'actifs de 64 milliards d'euros, soit 56,7 milliards d'euros d'actifs nets pour les fonds d'investissement et de 7,3 milliards d'euros pour les encours de l'activité « tiers gérants » (activité de teneur de compte – conservateur).

1.1.4.2.2 Banque CIC Suisse

CIC Suisse est une banque tournée vers les entreprises, les entrepreneurs et les personnes privées ayant des exigences financières complexes. CIC Suisse se différencie des autres banques grâce à son attachement à l'action entrepreneuriale, aux processus de décisions rapides, au conseil axé sur la valeur ajoutée, à la stabilité financière et à la délivrance de solutions sur mesure. Sa stratégie consiste à concilier des services personnalisés et des solutions digitalisées, comme Clevercircles et e-banking. Clevercircles est une plate-forme numérique pour la constitution d'un patrimoine pour les particuliers qui permet au client de définir sa stratégie de placement et de l'adapter tous les deux mois à ses attentes, dans le cadre d'une allocation d'actifs tactique. E-Banking est une banque accessible par Internet. CIC Suisse est une banque multicanale, capable de relier la tradition et l'esprit d'innovation, tout en combinant efficacité et flexibilité.

2018/CHIFFRES-CLÉS

6,5 Md€ D'ENCOURS DE CRÉDITS
10,0 Md€ D'ÉPARGNE TOTALE

En 2018, CIC Suisse a augmenté sa part de marché en Suisse. Dans le but de mieux servir sa clientèle et de devenir une banque de premier choix, de nouveaux produits et services ont été développés comme *Corporate Finance* et *Factoring*. *Corporate Finance* comprend les activités de *Mergers & Acquisitions*, planification de succession, évaluation d'entreprise, financement structuré. *Factoring* est un service proposé via CM-CIC Factor qui se charge du recouvrement et de la gestion de créances aux clients de CIC Suisse.

En 2018, CIC Suisse a renforcé sa présence en Suisse notamment grâce aux succursales récemment ouvertes comme celle de Saint-Gall (inaugurée en septembre 2017) qui se développe à un rythme soutenu.

Grâce à l'efficacité de sa stratégie et à l'environnement économique en 2018, le volume d'affaires ⁽²⁾ a augmenté de 7,8 %. Le volume des opérations de crédit ⁽³⁾ croît également de 10,6 % par rapport à 2017. Le résultat d'exploitation a progressé de 25 % et ressort à 29,3 millions de francs suisses en fin d'exercice.

1.1.5 Capital-développement

Premier opérateur de capital investissement français à capitaux bancaires, CM-CIC Investissement est l'outil de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour accompagner en fonds propres les entreprises. Il dispose d'un portefeuille de 2,5 milliards d'euros de capitaux investis dans plus de 350 participations.

Banque de financement Chiffres-clés (en millions d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	278	259	7,3 %
Frais de fonctionnement	- 49	- 47	4,3 %
Résultat brut d'exploitation	229	212	8,0 %
Coût du risque	1	-	n.a.
Résultat avant impôt	230	212	8,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	231	213	8,5 %

Source : comptes consolidés.

Avec ses filiales (CM-CIC Investissement SCR, CM-CIC Innovation, CM-CIC Capital, CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Conseil), CM-CIC Investissement compte environ 143 collaborateurs répartis entre 7 implantations en France, le plus en proximité du tissu économique des territoires (Paris, siège de l'entreprise, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Toulouse) et 8 implantations à l'international (Francfort, Zurich, Genève, Londres, Montréal, Toronto, New York et Boston).

CM-CIC Investissement est un des rares acteurs à décliner une offre complète intégrée (capital-risque, capital-développement, capital-transmission et conseil en fusions-acquisitions), lui permettant de conseiller et d'investir durablement au capital des entreprises pour un montant unitaire de 1 à 150 millions d'euros et plus si nécessaire.

Ces investissements, réalisés avec ses propres capitaux, permettent aux sociétés accompagnées de déployer leur stratégie de développement en France et à l'international, et leur assurent des ressources à long terme adaptées à la typologie des projets financés, avec une capacité de réinvestissement si nécessaire.

2018/CHIFFRES-CLÉS

PLUS DE 350 PARTICIPATIONS

1,9 Md€ D'INVESTISSEMENTS SUR 5 ANS

2,5 Md€ DE CAPITAUX INVESTIS POUR COMPTE PROPRE

L'année 2018 a connu une grande dynamique d'activité dans l'ensemble des métiers de l'investissement et dans le conseil en fusions-acquisitions. Ainsi, en gestion pour compte propre, 333,9 millions d'euros (dont environ 52,5 % au capital d'entreprises de taille intermédiaire) ont été investis dont 189,4 millions d'euros dans 26 nouvelles sociétés.

CM-CIC Investissement a notamment réalisé les prises de participations suivantes :

- Voyageurs du monde (tour opérateur) ;
- Montaner Pietrini (distribution de boissons dans le circuit des cafés, hôtels, restaurants) ;
- RC Concept (agence de PLV Luxe) ;
- Groupe DBF (distribution automobiles) ;
- ABF Décisions (prestation intellectuelle – accompagnement pour aides publiques) ;
- ISKN (technologie brevetée de réalité augmentée permettant la digitalisation du mouvement et de l'orientation d'une bague aimantée) ;

- Digital Music Solutions (application de réalité augmentée – musique) ;
- SPUD (vente en ligne de produits biologiques et locaux, logistique, e-commerce) ;
- Hunkeler (production et commercialisation de matériel pré et post impression numérique) ;
- Merovee (conseil en intelligence économique).

La rotation du portefeuille a été une nouvelle fois très active. Les désinvestissements d'un montant de 551,8 millions d'euros en valeur de cessions ont permis de dégager 344,7 millions d'euros de plus-values (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant une nouvelle fois la qualité des actifs.

Les principaux désengagements ont porté sur :

- Circet (déploiement et maintenance de réseaux télécoms fixes et mobiles) ;
- Ciné Digital Service (aménagement/équipement de salles de cinéma) ;
- Julhiet Sterwen (cabinet de conseil en management qui fournit des prestations de conseil et de formation en organisation) ;
- Caillau (concepteur de colliers d'étanchéité pour l'automobile et l'aéronautique) ;
- Joryf (construction de maisons individuelles et logements collectifs en Île-de-France) ;
- Aries alliance (technologie du formage des métaux pour l'aéronautique).

Au 31 décembre 2018, ce portefeuille représente 2,5 milliards d'euros (dont 109,4 millions en capital-innovation) avec près de 350 participations bien diversifiées, et compte une part importante en capital-développement (plus de 69 %). Les actifs du portefeuille ont généré des dividendes, coupons et produits financiers pour 69,2 millions d'euros.

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé, qui a suspendu ses émissions de FIP et FCPI depuis 2015, a poursuivi la gestion des fonds existants. L'encours des fonds sous gestion s'élève à 156,9 millions d'euros à fin 2018, après remboursement de 46,7 millions d'euros à leurs souscripteurs.

CM-CIC Conseil a réalisé 19 opérations de conseil en 2018 ce qui lui a permis d'effectuer une année record en commissions.

CM-CIC Investissement et ses filiales ont contribué pour 231 millions d'euros au résultat net comptable consolidé du CIC.

1.2 COORDONNÉES DU RÉSEAU

1.2.1 Banques régionales

CIC

6, avenue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 45 96 96 96
www.cic.fr

Président du conseil d'administration :
Nicolas Théry

Directeur général et dirigeant effectif :
Daniel Baal

Directeur général adjoint et dirigeant effectif :
Philippe Vidal

Directeurs généraux adjoints :
René Dangel et Claude Koestner

CIC Est

31, rue Jean Wenger-Valentin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 61 23
www.cic.fr

Président du conseil d'administration :
Nicolas Théry

Directeur général :
Claude Koestner

CIC Lyonnaise de Banque

8, rue de la République
69001 Lyon
Tél. : 04 78 92 02 12
www.cic.fr

Président du conseil d'administration :
Philippe Vidal

Directrice générale :
Isabelle Bourgade

CIC Nord Ouest

33, avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 20 12 64 64
www.cic.fr

Président du conseil d'administration :
Nicolas Théry

Directeur général :
Éric Cotte

CIC Sud Ouest

Cité Mondiale
20, quai des Chartrons
33058 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 55 00
www.cic.fr

Présidente du conseil d'administration :
Isabelle Chevelard

Directeur général :
Patrice Cauvet

CIC Ouest

2, avenue Jean-Claude Bonduelle
44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 91 91
www.cic.fr

Président du conseil d'administration :
Alexandre Saada

Directeur général :
Laurent Métral

1.2.2 Succursales commerciales

Grande-Bretagne

Finsbury Circus House
15 Finsbury Circus
London EC2M 7EB
Tél. : (44 20) 36 18 96 01
E-mail : ubaldo.bezoari@london.cic.fr
Ubaldo Bezoari

États-Unis

520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 715 44 09
E-mail : steve.francis@cinny.com
Steve Francis

Chine du sud/Hong Kong

22nd Floor, Central tower
28 Queen's road Central
Hong Kong
Tél. : (852) 21 06 03 62
E-mail : julia.tan@hongkong.cic.fr
Julia Tan

Singapour

182 Cecil Street #33-01
Frasers Tower
Singapore 069547
Tél. : (65) 65 36 60 08
www.cic.com.sg
E-mail : julia.tan@singapore.cic.fr
Julia Tan

1.2.3 Bureaux de représentation à l'étranger

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner
Strasse 9-11
60329 Frankfurt am Main
Tél. : [49 69] 27 40 21 80
E-mail : infofra@frankfurt.cic.fr
Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

Rue de Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2/554 18 90
E-mail : cicbruxelles@cicbanques.be
Gaëtan Cröen

Espagne

Calle Claudio Coello
N° 123 – 6° planta
28006 Madrid
Tél. : [349 1] 310 32 81/82
E-mail : cicmadrid@cmccic.com
Lorraine Dupoux

Hongrie

Budapesti Képviseleti Irodája
Vaci ut 96-98 entrée 2, étage 6
1133 Budapest
Adresse postale : PF 29
1387 Budapest
Tél. : [36 1] 489 03 40
E-mail : cicbudapest@cmccic.com
Kalman Marton

Italie

Via GA Amadeo 59
20134 Milano
Tél. : [39 02] 366 16 017
E-mail : cicmilan@cmccic.com
Luigi Caricato

Pologne

Ul Stawki 2
Intraco 29 p.
00-193 Warszawa
Tél. : [48 22] 860 65 01/02/03
E-mail : cicvarsovie@cicvarsovie.pl
Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna n° 54, 6° A
1050-043 Lisbonne
Tél. : [351 21] 761 47 11/12
E-mail : ciclisbonne@cmccic.com
Henrique Real

République Tchèque

Bucharova 1423/6
158 00 Praha 5
Tél. : [420 2] 234 120 600
E-mail : cicprague@cmccic.com
Zdenka Stibalova

Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2
Apt. 6, Sector 1
011981 Bucaresti
Tél. : [40 21] 203 80 83
E-mail : cic@cicbucarest.ro
Alexandru Dumitrescu

Fédération de Russie – CEI

26 ruelle Posledniv – Bat.1
107045, Moscow,
Posledniy pereulok
Tél. : 7 903 66 937 15
E-mail : cic-moscow@cic-moscow.ru
Nikita Stepanchenko

Suède, Pays baltes et nordiques

Kronobergsgatan 27
SE – 112 33 Stockholm
Tél. : [46 8] 611 47 11
E-mail : cicstockholm@cic.pp.se
Josef Lamy

Suisse

29 avenue de Champel
1211 Genève 12
Tél. : [41 22] 839 35 06
E-mail : georges.anagnostopoulos@cmccic.com
Georges Anagnostopoulos

Turquie

Suleyman Seba Cad. n° 48
BJK Plaza A Blok K:4 D:41
Akaretler
34357 Besiktas Istanbul
Tél. : [90 212] 227 67 39
E-mail : cicturkey@cicturkey.com
Mehmet Bazyar

Amériques

Brésil

Rua Fidêncio Ramos, 223
13 Andar – Cj 132
CEP 04551 – 010
Sao Paulo SP
Tél. : [55 11] 3846 22 12
E-mail : cicbrasil@brasil-cic.com.br
Aurélien Lorthiois

Canada

2, Complexe Desjardins
Tour Est – 27° étage
Montréal, QC,
H5B 1C1 Canada
Tél. : [1 514] 985 4135
E-mail : cicmontreal@cic.fr
Anaïs Potier

Chili

Edificio World Trade Center Santiago
Av. Nueva Tajamar 481
Torre Norte – Oficina 1401
Las Condes
Santiago de Chile
Tél. : [56 2] 2 203 67 90
E-mail : cicbanqueschili@cicsantiago.cl
Sylvie Le Ny

Mexique

Galileo 20 PH A
Colonia Polanco
Delagacion Miguel Hidalgo
11560 Mexico D.F.
Tél. : [52 55] 52 80 83 87
E-mail : cicmexico@cicmexico.mx
Olivier Soulard

Venezuela

Centro Plaza – Torre A
Piso 12 – Oficina 1
Avenida Francisco de Miranda Caracas
Adresse postale :
Apartado Postal 60583 Caracas 1060
Tél. : [58 212] 285 45 85/286 25 03
E-mail : cicvenezuela@cicvenezuela.com.ve
Pierre Roger

Afrique

Algérie

36, rue du ChenouaHydra
16000 Alger
Tél. : [213 23] 48 57 31
E-mail : cicbalg@cicalgeria.com.dz
Ahmed Mostefaoui

Égypte

28 rue Cherif
Le Caire 11-111
Tél. : [20 2] 23 93 60 45
E-mail : cicegypt@soficom.net
Hussein M. Lotfy

Maroc

157 avenue Hassan II 6^e étage
20000 Casablanca
Tél. : [212 5 22] 22 66 60
E-mail : ciccacasablanca@cmccic.com
Karim Raoui

Tunisie

Immeuble Carthage Center
Rue du Lac de Constance
1053 Les Berges du Lac Tunis
Tél. : [216 71] 96 23 33/96 30 78
E-mail : cictunisie@cictunisie.tn
Emna Ben Amor – Dimassi

Proche-Orient

Liban et Moyen-Orient

Achrafieh
Rue de l'Archevêque Ghofrayel
Immeuble Attar – rdc gauche
Beyrouth
Tél. : [961 1] 216 320
E-mail : cicba@cyberia.net.lb
Blanche Ammoun

Émirats arabes unis

Emirates Financial Tower South
20th floor – Office S2007
Dubai International Financial Center
Po Box : 16732 DUBAI
United Arab Emirates
Tél. : [00971] 4 325 1559
E-mail : cicba@emirates.net.ae
Blanche Ammoun

Asie

Chine de l'Est/Shanghai

Room 2005
Shanghai Overseas Chinese Mansion
N° 129 Yan An Xi Road (w) Shanghai 200040
Tél. : [86 21] 62 49 66 90/69 27
E-mail : cicshanghai@cicshanghai.cn
Shan Hu

Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1,
Bright China
Chang An Building
N° 7 Jianguomennei Dajie
Dong Cheng District
Beijing 100005 P.R.
Tél. : [86 10] 65 10 21 67/68
E-mail : cicpekin@cicpekin.cn
Yumin Liu

Corée du Sud

Samsung Marchen House 601
Il-San-Dong-Ku
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752
Goyang 410-837
South Korea
Tél. : [82 31] 901 1225
E-mail : cicseoul@hanmail.net
Isabelle Hahn

Inde

A-31 Feroz Gandhi Marg
Lajpat Nagar Part 2
New Delhi 110 024
Tél. : [91 11] 41 68 06 06
E-mail : cicindia@cicindia.net
Mathieu Jouve Villard

Indonésie

Sovereign Plaza Floor 22nd E,
Jalan
TB Simatupang
No. 36 Cilandak,
Jakarta Selatan
12430 – Indonésie
Tél. : [62 21] 2782 9255/9256
E-mail : cicindonesia@cicindonesia.co.id

Japon

Sun Mall Crest 301
1-19-10 Shinjuku
Shinjuku-ku
Tokyo 160 – 0022
Tél. : [81 3] 32 26 42 11
E-mail : cictokyo@cic-banks.jp
Frédéric Laurent

Taiwan

2F, N° 61, Tien-mou West Road
11156 Taipei
Tél. : [886 2] 2874 7645/46
E-mail : cictaiwan@cictaiwan.tw
Henri Wen

Thaïlande

1 South Sathorn Road
Q House Lumpini 27th floor C/O Regus
Tungmahamek/Sathorn
Bangkok 10120
Tél. : [662] 610 3651
E-mail : cicbangkok@cmccic.com
Gabriel Lubeigt Hanchana

Vietnam

c/o Openasia Group
16th floor, Harbour View Tower,
35 Nguyen Hue St,
Ben Nghe Ward, Dist. 1, HCMC
Tél. : + 84 [8] 3910 5029, ext : 122
E-mail : cicvietnam@openasiagroup.com
Daitu Doan Viet

Océanie

Australie

Suite 1503, Level 15 Chifley Tower
2 Chifley Square
Sydney NSW 2000 Australia
Tél. : [612] 9926 0701
E-mail : kc.lim@australia.cic.fr
KC Lim

1.2.4 Réseau spécialisé

France

Banque privée

[Banque Transatlantique](#)

26, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Tél. : 01 56 88 77 77

www.banquetransatlantique.com

Président du directoire :

Bruno Julien-Laferrrière

Membre du directoire :

Hubert Veltz

Capital-développement

[CM-CIC Investissement](#)

28, avenue de l'Opéra
75002 Paris

Tél. : 01 53 48 53 10

www.cmcic-investissement.com

Président du directoire :

Antoine Jarmak

Membres du directoire :

Alain Benisty – Christophe Tournier

Belgique

Banque privée

[Banque Transatlantique Belgium](#)

Rue De Crayer, 14

1000 Bruxelles

Tél. : + 32 2 626 02 70

E-mail : btb@banquetransatlantique.be

Contacts : Fabrice de Boissieu

Michel de Villenfagne

Canada

Bureau de représentation

[Banque Transatlantique](#)

2, Complexe Desjardins

Tour Est – 27^e étage Montréal, Qc, H5B 1E4

Canada

Tél. : (1 514) 985 4137

E-mail : btmontreal@banquetransatlantique.com

David Eap

Espagne

Bureau de représentation

[Banque Transatlantique](#)

Via Augusta, 21-23

1 a Planta

08006 Barcelona

Tél. : + 34 93 2 70 21 52

E-mail : btespagne@banquetransatlantique.com

Javier Palomino Sanchez

[Banque Transatlantique](#)

Claudio Coello 123

28006 Madrid

Espagne

Tél. : + 34 91 43 67 490

E-mail : btespagne@banquetransatlantique.com

Mihaï Lezius-Doncel

États-Unis

Bureau de représentation

[Banque Transatlantique](#)

26 O'Farrell Street, # 501

San Francisco, California, 94

105 | USA

Tél. : + 1 212 644 4219

Xavier Volatier

Bureau de représentation

[Banque Transatlantique et Transatlantique](#)

[Private Wealth NY](#)

520 Madison Avenue

New York, N.Y. 10022

Tél. : (1 212) 644 42 19

E-mail : btnewyork@banquetransatlantique.com

Pascal Le Coz

Grande-Bretagne

Banque privée

[Banque Transatlantique](#)

Finsbury Circus House

15 Finsbury Circus

London EC2M 7EB

Tél. : (44) 203 618 97 50

E-mail : btlondres@banquetransatlantique.com

Gwenolé Le Blévennec

Hong Kong

Bureau de représentation

[Banque Transatlantique](#)

22/F, Central tower

28 Queen's road Central

Hong Kong

Tél. : (852) 2106 0391

E-mail : bthongkong@banquetransatlantique.com

Hervé Guinebert

Luxembourg

Banque privée

[Banque de Luxembourg](#)

14, boulevard Royal

L 2449 Luxembourg

Tél. : (352) 49 92 41

E-mail : banquedeluxembourg@bdl.lu

Président :

Philippe Vidal

Administrateur délégué :

Pierre Ahlborn

[Banque Transatlantique Luxembourg](#)

17 Côte d'Eich – BP 884

L 2018 Luxembourg

Tél. : (352) 46 99 891

E-mail : btl@banquetransatlantique.lu

Didier Huard - Mériadec Portier

Singapour

Bureau de représentation

[Banque Transatlantique](#)

[Singapore Private limited](#)

182 Cecil Street #33-01

Frasers Tower

Singapore 069547

Tél. : (65) 64 41 20 00

E-mail : btsingapour@banquetransatlantique.com

Cédric Figliolini

Suisse

Banque privée

[Banque CIC Suisse](#)

11-13 place du Marché

Boîte postale 216

4001 Bâle

Tél. : (41) 61 264 12 00

Président :

Philippe Vidal

E-mail : privatebanking@cic.fr

[Transatlantique Private Wealth](#)

29 avenue de Champel

Genève 1206

Tél. : (41 22) 346 10 10

E-mail :

btgeneve@transatlantiqueprivatewealth.ch

Christophe Lustenberger

1.3 HISTORIQUE DU CIC

Le CIC est la plus ancienne banque de dépôts en France. Il s'est développé à l'international et en France avant d'associer les métiers de l'assurance à ceux de la banque.

1

CIC, la plus ancienne banque française de dépôts

1859. La Société Générale de Crédit Industriel et Commercial est créée le 7 mai par décret impérial de Napoléon III.

1864. Le CIC participe de façon significative au capital de banques en création telles que la Société Lyonnaise.

1895. Inauguration de la première succursale à l'étranger à Londres.

1896. Le CIC participe à la création de plusieurs banques à travers le monde : Banque de Roumanie, de Madrid, de Nouvelle-Calédonie, de la Réunion et de Madagascar,...

1917. Les actions des sociétés filiales régionales apparaissent au bilan du CIC.

Une politique de prises de participation dans des banques régionales

1918-1927. Le CIC prend des participations dans le capital de banques régionales : Banque Dupont, Banque Scalbert, Crédit Havrais, Crédit de l'Ouest,...

1927. Naissance du Groupe des Banques Affiliées (GBA).

1929. Création de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel (UBR) qui réunit 18 banques régionales et locales autour du CIC. La même année, le CIC fonde la Société de Secours Mutuels.

1948-1970. Les banques régionales sont en phase d'expansion.

1968. Le groupe Suez-Union des Mines prend le contrôle du CIC.

1971-1982. La majorité du capital du CIC (72 %) est détenue par la Compagnie Financière de Suez. Pendant cette période, la banque ouvre des bureaux à l'étranger.

De la nationalisation à la privatisation

1982. Le CIC est nationalisé ainsi que ses 9 banques régionales regroupées dans le Groupe des Banques Affiliées.

1983. Le groupe CIC est restructuré : 51 % du capital des banques régionales sont désormais détenus par la « société mère ».

1984. La restructuration se poursuit avec la création de CIC Union Européenne, International et Cie et de la Compagnie Financière de CIC.

1985. La société d'assurances GAN entre à hauteur de 34 % dans le capital de la Compagnie Financière.

1987. Les banques régionales sont désormais détenues à 100 % par la Compagnie Financière.

1989. La participation du GAN est portée de 34 % à 51 %.

1990. Fusion de la Compagnie Financière de CIC et de la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à l'Union Européenne de CIC, banque et holding du groupe CIC détenant 100 % du capital des banques régionales.

1991. Le GAN détient 81,92 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1993. Le GAN détient 92,64 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1996. L'État décide de la privatisation du groupe CIC selon une procédure de gré à gré interrompue en décembre de cette même année.

1997. L'État relance la procédure de privatisation selon le même principe.

Rachat du CIC par le Crédit Mutuel

1998. Le gouvernement annonce que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) est désormais actionnaire majoritaire de l'Union Européenne de CIC avec 67 % du capital. Le GAN conserve 23 % et plus de 7 % sont réservés aux salariés. Le capital passe de 2 864 359 400 francs à 3 500 883 600 francs (436 668 775 euros à 533 706 264 euros). Michel Lucas, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), devient président du directoire du CIC, et Étienne Pflimlin, président du CMCEE, président du conseil de surveillance.

1999. La fusion de l'Union Européenne de CIC (holding du groupe) avec le CIC Paris (banque régionale en Île-de-France) donne naissance au Crédit Industriel et Commercial (CIC), nouvelle structure et appellation, à la fois banque de tête de réseau et banque régionale.

2000. Une nouvelle organisation est lancée : mise en place d'un seul système informatique et d'un socle social commun, création de nouveaux points de vente et de centres de métiers communs au Crédit Mutuel et au CIC.

À partir de 2000. Développement du groupe à l'international.

2001. Le Crédit Mutuel rachète la part du GAN (23 %).

2004. Aboutissement de nombreux chantiers : un seul outil informatique commun Crédit Mutuel et CIC, une seule enseigne CIC en Île-de-France, un réseau densifié.

2006-2008. Regroupement des banques régionales :

- CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois forment une nouvelle entité : CIC Banque BSD-CIN ;
- CIC Banque CIO et CIC Banque BRO forment une nouvelle entité : CIC Banque CIO-BRO.
- CIC Banque SNVB et CIC Banque CIAL forment une nouvelle entité : Banque CIC Est.
- CIC Lyonnaise de Banque intègre CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque.

2010 :

- Banque BSD-CIN change de dénomination sociale pour Banque CIC Nord Ouest
- Banque CIO-BRO change de raison sociale pour Banque CIC Ouest ;
- Banque Société Bordelaise change de raison sociale pour Banque CIC Sud Ouest.

2011. L'assemblée générale mixte des actionnaires modifie la gouvernance de société anonyme à directoire et conseil de surveillance en société anonyme classique. Michel Lucas devient président du conseil d'administration et directeur général, et Alain Fradin devient directeur général délégué.

2014. Le 11 décembre Nicolas Théry est nommé président du conseil d'administration ; Alain Fradin, directeur général ; Daniel Baal et Philippe Vidal, directeurs généraux adjoints.

2015. CM-CIC Capital Finance, filiale du CIC, devient CM-CIC Investissement (activités de haut de bilan).

2016. Le 1^{er} janvier à la suite de la réalisation de la fusion-absorption de CM-CIC Securities le CIC intègre les lignes de métiers sous la marque CM-CIC Market Solutions.

2017. Le 6 juin, le conseil d'administration approuve le projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions du CIC par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et Mutuelles Investissement, société détenue à hauteur de 90 % par la BFCM et 10 % par Assurances du Crédit Mutuel Vie. Le projet d'offre vise l'ensemble des actions CIC non encore détenues, directement ou indirectement, par la BFCM au prix de 390 euros par action, soit 6,86 % du capital du CIC. Le 18 juillet l'AMF déclare conforme l'offre déposée le 8 juin.

L'offre publique d'achat est ouverte du 20 juillet au 2 août inclus. L'avis de résultat de l'offre par l'AMF est publié le 7 août 2017, la procédure de retrait obligatoire et le retrait de la cote ont lieu le 11 août 2017.

Par ailleurs, le 16 juin 2017, le Crédit Industriel et Commercial annonce le début de discussions exclusives avec le groupe Crédit Agricole Indosuez Wealth Management pour la cession de son activité banque privée en Asie (sise à Singapour et Hong Kong). Après obtention de l'accord du comité d'entreprise du groupe en juillet 2017 et des régulateurs asiatiques en novembre 2017, la transaction est finalisée le samedi 2 décembre 2017.

1.4 CAPITAL

Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital du CIC s'élève à 608 439 888 euros et se compose de 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

Le capital social n'a connu aucune modification sur les 3 derniers exercices.

Délégations de compétences au conseil d'administration : il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital.

Le CIC ne dispose pas de titres non représentatifs du capital.

Les statuts du CIC ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

ÉVOLUTION DU CAPITAL SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nombre d'actions	Montant [en euros]	Nombre d'actions	Montant [en euros]	Nombre d'actions	Montant [en euros]	Nombre d'actions	Montant [en euros]	Nombre d'actions	Montant [en euros]
Situation au 1 ^{er} janvier	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888
Augmentation en numéraire										
<i>Dont prime d'émission</i>										
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888	38 027 493	606 439 888

Actionnariat

Le 6 juin 2017, la BFCM et la société Mutuelles Investissement ont déposé une offre publique d'achat simplifiée sur les actions CIC. Le prix proposé de 390 euros a permis aux actionnaires de bénéficier d'une liquidité immédiate. Durant la période de l'offre 2 294 043 actions CIC ont été apportées soit 6,03 % du capital et autant de droits de vote.

À l'issue de l'OPA, les co-initiateurs, détenant 99,17 % du capital du CIC, ont procédé à la mise en œuvre du retrait obligatoire. Celui-ci est intervenu le 11 août 2017.

RÉPARTITION DU CAPITAL À LA CLÔTURE DES 3 DERNIERS EXERCICES, EN ACTIONS ET EN DROITS DE VOTE

	Situation au 31/12/2016				Situation au 31/12/2017				Situation au 31/12/2018			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	27 657 888	72,73	27 657 888	73,18	35 417 871	93,14	35 417 871	93,71	35 417 871	93,14	35 417 871	93,71
Ventadour Investissement 1	7 759 983	20,41	7 759 983	20,53								
Mutuelles Investissement					2 377 911	6,25	2 377 911	6,29	2 377 911	6,25	2 377 911	6,29
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	384 436	1,01	384 436	1,02								
Crédit Mutuel Nord Europe	375 289	0,99	375 289	0,99								
Crédit Mutuel Arkéa [Suravenir]	263 585	0,69	263 585	0,70								
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	256 186	0,67	256 186	0,68								
Crédit Mutuel Océan	266 292	0,70	266 292	0,70								
Crédit Mutuel du Centre	219 458	0,58	219 458	0,58								
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest	135 329	0,36	135 329	0,36								
Crédit Mutuel Normandie	26 626	0,07	26 626	0,07								
Public, autres actionnaires	451 365	1,19	451 365	1,19								
Auto-contrôle [actions détenues en propre et contrat de liquidité]	231 056	0,60	-	-	231 711	0,61	-	0,00	231 711	0,61	-	0,00
TOTAL	38 027 493	100	37 796 437	100	38 027 493	100	37 795 782	100	38 027 493	100	37 795 782	100

Les 231 711 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2018 sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et celle des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-dessus.

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

Au 31 décembre 2018, la BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel), filiale à 93 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, détient directement 93,14 % du capital du CIC. La société Mutuelles Investissement (détenue à 90 % par la BFCM et 10 % par ACM VIE MUTUELLE, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes) détient 6,25 % du capital du CIC. Le solde de 0,61 % correspond à des actions détenues en autocontrôle sans droit de vote.

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- *holding* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, elle détient les participations du groupe qui interviennent pour l'essentiel sur des activités du secteur bancaire et financier, de l'assurance, de l'immobilier et de la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- services de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels ;
- activités conservation titres et dépositaire.

Au 31 décembre 2018, avec un total de bilan consolidé de 667,4 milliards d'euros, Crédit Mutuel Alliance Fédérale gère et conserve 584,5 milliards d'euros d'épargne, dont 304,3 milliards de dépôts comptables, 185,1 milliards d'épargne financière bancaire et 95,1 milliards d'épargne assurance. Son encours de crédits est de 370,9 milliards d'euros.

Ses capitaux propres s'élèvent à 43,6 milliards d'euros et son ratio *Common Equity Tier 1* sans mesures transitoires à 16,6 %.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la BFCM et le CIC sont conclues à des conditions de marché.

Le président du conseil d'administration du CIC est également président du conseil d'administration de la BFCM, et le directeur général du CIC est également directeur général de la BFCM.

La BFCM dispose d'un siège au conseil d'administration du CIC qui comprend à ce jour 5 administrateurs nommés par l'assemblée générale et 2 administrateurs élus par les salariés.

1.5 DIVIDENDES ET TITRES PARTICIPATIFS

Dividendes et politique de distribution

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'actions	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Dividende net des actions (en euros)	8	8,5	9	25	26,3
TOTAL DISTRIBUÉ (en millions d'euros)	304	323	342	951	1 000
Résultat net consolidé part du groupe (en millions d'euros)	1 116	1 111	1 352	1 275	1 385
Taux de distribution	27 %	29 %	25 %	75 %	72 %

Le capital social est divisé en 38 027 493 actions dont 231 711 titres auto détenus. Le montant des dividendes revenant à ces derniers est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne (TAM + TMO)/2.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'Insee pour la période du 1^{er} avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel, à intérêts composés, renouvelé chaque fin de mois au taux moyen mensuel du marché monétaire, pendant les 12 mois précédant le mois de mars.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'Eonia (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2019 – CP 2019 – est égal à :

$$\text{CP 2018} \times \frac{\text{Résultat 2018 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2017 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du CIC pour 2018 – obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques – s'élève à 1 366 729 milliers d'euros contre 1 322 756 milliers d'euros pour 2017.

Le CP 2019 est ainsi égal à :

$$\text{CP 2018} \times \frac{1\,366\,729 \text{ milliers d'euros}}{1\,322\,756 \text{ milliers d'euros}}$$

soit $17,655 \times 1,03324 = 18,242$.

Rémunération

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à - 3,033 %, soit à un niveau inférieur au plancher de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2019 aux porteurs de titres participatifs sera de 85 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 0,237 % avec un TAM de - 0,3679 % et un TMO moyen de 0,9250 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2019, le coupon brut est de 0,36 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

RÉMUNÉRATION PAYÉE DEPUIS 2015 (ANNÉE DE PAIEMENT)

	CP	TAM %	TMO %	Taux servi %	Coupon brut versé
2015	16,457	0,0414	1,4900	0,651	0,99 €
2016	16,373	- 0,1612	1,0875	0,394	0,60 €
2017	18,751	- 0,3476	0,7975	0,191	0,29 €
2018	17,655	- 0,3614	1,0058	0,274	0,42 €
2019	18,242	- 0,3679	0,9250	0,237	0,36 €

COURS DU TITRE PARTICIPATIF DEPUIS 2014

	+ haut euros	+ bas euros	dernier cours euros
2014	148	140	147,45
2015	154,90	143,50	154,50
2016	149	119,65	119,65
2017	141	106,20	129,75
2018	152,07	95,26	96,00

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.

1.6 RAPPORTS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée générale du 10 mai 2019

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du Crédit Industriel et Commercial - CIC et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs au titre de l'exercice 2018.

Nous avons établi le 18 avril 2019 nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants du Crédit Industriel et Commercial - CIC. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes consolidés.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués, prévus lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs, se présentent comme suit :

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multipliée par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2019, est le suivant :

$$CP\ 2019 = CP\ 2018 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2018}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2017}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à $85\% \times (TAM + TMO)/2$;

- une rémunération plafond égale à $130\% \times (TAM + TMO)/2$.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2017 et 2018, sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Votre société établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est fondé sur les résultats nets des exercices 2017 et 2018, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2019 de 18,242 contre 17,655 en 2018.

Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à -3,033 % avant prise en compte des taux plancher et plafond, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 0,24 % et 0,36 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2019 relative à l'exercice 2018 sera de € 0,36 par titre.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

Arnaud Bourdelle

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Levi

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

S'ENGAGER

pour...

promouvoir un esprit
d'entreprise commun



2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	38	2.1.5	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	41
2.1.1	Composition des organes de direction au 31 décembre 2018	38	2.1.5.1	Principes directeurs	41
2.1.2	Conditions de préparation et d'organisation du conseil	38	2.1.5.2	Mise en œuvre	41
2.1.3	Préparation et organisation des travaux du conseil	39	2.1.6	Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2018 au titre de l'article L.225-37-4 du Code de commerce	43
2.1.3.1	Composition du conseil	39	2.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	50
2.1.3.2	Travaux du conseil en 2018	39	2.3	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	51
2.1.3.3	Direction générale	40			
2.1.3.4	L'Adhésion aux comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	40			
2.1.3.5	Déontologie	40			
2.1.4	Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)	41			

2.1 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1.1 Composition des organes de direction au 31 décembre 2018

Conseil d'administration

Nicolas Théry, Président

Éric Charpentier

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel,
représentée par Catherine Allonas-Barthe

Jean-François Jouffray

Catherine Millet

Ségolène Denavit,
administrateur représentant les salariés

William Paillet,
administrateur représentant les salariés

Censeurs

Luc Chambaud

Guy Cormier

Gérard Cormorèche

Damien Lievens

Lucien Miara

Représentant du comité d'entreprise

Gérard Fubiani

Direction générale

Daniel Baal,
Directeur général et dirigeant effectif

Philippe Vidal,
Directeur général adjoint et dirigeant effectif

René Dangel,
Directeur général adjoint

Claude Koestner,
Directeur général adjoint

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

KPMG S.A

Pricewaterhouse Coopers et Autres

2.1.2 Conditions de préparation et d'organisation du conseil

Les dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L.225-37-4 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Ce rapport rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. Il ne se réfère cependant pas au Code Afep-Medef qui est peu adapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de son actionnariat (détention à 100 % par des entités du groupe Crédit Mutuel, dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pour 93,14 % et Mutuelles Investissement pour 6,25 %, le solde étant de l'auto-contrôle pour 0,61%).

À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne a émis des orientations relatives à la gouvernance interne en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/11), auxquelles l'ACPR entend se conformer pleinement. L'Autorité bancaire européenne et l'Autorité européenne des marchés financiers ont également émis des orientations relatives aux évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/12), auxquels l'ACPR entend se conformer partiellement dans la notice publiée le 4 juin 2018 et dont un extrait est reproduit ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences de la Banque centrale européenne, l'ACPR entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par

l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 [transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne] ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 [évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente]. Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants dans les organes de surveillance avec deux réserves d'interprétation :

- *l'indépendance formelle ne constitue pas un critère d'aptitude obligatoire au titre de la réglementation, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul fondement d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ».*
- *le seul fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) ne disqualifie pas l'indépendance d'un membre. Ces présomptions n'épuisent pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres critères, notamment ceux qui seraient élaborés par les entreprises françaises en application du Code de commerce et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif.*

En application du paragraphe 89 b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement. »

Le présent rapport de gouvernement d'entreprise explique comment le CIC a mis en œuvre ces orientations.

2.1.3 Préparation et organisation des travaux du conseil

2.1.3.1 Composition du conseil

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 10 à 16 des statuts.

Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé au minimum de 3 et au maximum de 18 membres, personnes physiques ou morales, représentantes des sociétaires, élus pour une durée de trois ans renouvelables.

Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L.225-27-1 du Code de commerce, élus pour une durée de six ans renouvelable.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour chaque administrateur et à soixante-quinze ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée en 2014 et en vigueur au 1^{er} janvier 2017 s'applique au CIC. Lorsque le conseil d'administration est composé au plus de 8 membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux ^[1]. Au CIC, les nominations permettent de porter la composition du conseil à 2 administratrices et 3 administrateurs.

Le conseil peut également compter sur la participation d'une administratrice et d'un administrateur représentant les salariés.

Compétence et formation des administrateurs

Le CIC accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs du CIC au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD 4.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du conseil d'administration et le directeur général vis-à-vis du CIC. Le code d'éthique et de déontologie applicable au CIC vise à prévenir et, le cas échéant, gérer les situations de conflits d'intérêts.

2.1.3.2 Travaux du conseil en 2018

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2018, le conseil d'administration s'est réuni trois fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 50 % et 71 % (61 % en moyenne).

Réunion du 21 février 2018

Le conseil du 21 février 2018 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 4 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2017, après avoir entendu le rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 16 février 2018, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance des activités de contrôle et de surveillance. Il a pris connaissance des éléments d'activité, approuvé les limites et seuils de la gestion des risques. Le conseil a pris acte des avis du comité d'entreprise sur les orientations stratégiques, sur la situation économique et financière et sur la politique sociale de l'entreprise. Il a autorisé l'émission d'obligations ou de titres assimilées ou assimilables. Il a pris acte des rapports des comités réglementaires et a pris connaissance de la présentation du rapport annuel de contrôle interne et des points de relations avec les superviseurs. Durant cette séance, ont été approuvés le cadre d'appétence aux risques et les corps de règles relatifs aux activités de marchés et de trésorerie centrale du groupe. Le conseil a validé le rapport sur le gouvernement d'entreprise et l'évaluation collective du conseil. Une délégation a été formalisée au profit du comité d'audit et des comptes groupe pour examiner le rapport complémentaire sur les comptes annuels établi par les commissaires aux comptes. Le conseil a examiné et autorisé la poursuite des conventions réglementées.

Réunion du 26 juillet 2018

Le 26 juillet, le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du CIC pour le 1^{er} semestre 2018, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes groupe du 25 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes. Le conseil a pris connaissance de l'activité sur le semestre écoulé, a procédé à l'actualisation des limites de gestion actif/passif. Le conseil a approuvé les corps de règles relatifs aux activités de marchés et de trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il a autorisé l'augmentation du plafond des émissions obligataires du CIC de 5 à 6 milliards d'euros ainsi que l'augmentation du plafond d'émission d'obligations sécurisées de Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Le conseil a autorisé le projet d'ouverture de deux succursales à Sydney et à Bruxelles. Le cadre d'appétence aux risques, le rapport ICAAP et le dispositif ILAAP ont

[1] Cet écart s'analyse hors administrateurs représentant les salariés.

été approuvés. Un point de suivi sur les relations avec les superviseurs a été réalisé. Le conseil a pris acte des rapports des comités réglementaires et a décidé d'accorder un supplément d'intéressement d'un montant correspondant à 1,6653 % de la masse salariale, qui s'ajoute au taux résultant du calcul prévu dans l'accord d'intéressement signé le 19 juin 2015.

Réunion du 16 novembre 2018

Réuni le 16 novembre 2018, le conseil d'administration a examiné la situation du 3^e trimestre 2018 et le budget. Le conseil a pris connaissance des rapports du comité d'audit et des comptes groupe, du comité de suivi des risques groupe. Le projet de surclassement de la licence d'activité du CIC à Dubaï a été approuvé. Les limites de risques de taux à fin septembre ont été approuvées. Une dispense a été accordée à FactoFrance pour la déclaration des exigences prudentielles. Un point de suivi des relations avec les superviseurs a été réalisé. Le conseil a décidé l'émission d'US *commercial paper* par la succursale de New York pour un montant de 20 milliards de dollars US. Une politique d'engagement relative aux clientèles fragiles ou vulnérables a été adoptée. Par ailleurs, dans le cadre du départ en retraite de Monsieur Pierre Eckly, le conseil a nommé Monsieur Michel Guillemain en qualité d'inspecteur général groupe au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et a approuvé la procédure de nominations des inspecteurs généraux dans les banques régionales du CIC.

2.1.3.3 Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Composition de la direction générale

La direction générale du CIC est composée de :

- Monsieur Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif,
- Monsieur Philippe Vidal, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
- Monsieur René Dangel, directeur général adjoint
- Monsieur Claude Koestner, directeur général adjoint

Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 11 décembre 2014 et 24 mai 2017 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par les statuts et règlements internes.

2.1.3.4 L'adhésion aux comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans un but de cohérence au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel réuni le 17 novembre 2017 a approuvé à l'unanimité de ses membres la modification des règlements intérieurs du comité des nominations et du comité des rémunérations et l'extension du périmètre de compétences de ces comités « faitiers » à l'ensemble des filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger quelles que soient leurs activités et la réglementation qui leur est applicable.

Tous les conseils d'administration de ces filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale délèguent aux comités « faitiers » de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel leurs compétences en matière de nominations et de rémunérations. Les délégations des conseils d'administration ont pris effet à partir de début 2018.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a également constitué un comité de suivi des risques groupe (CSRG) et un comité d'audit et des comptes groupe (CACG). L'ensemble de ces comités forment les comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qui doivent faire des propositions aux conseils d'administration ou de surveillance des établissements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans leurs domaines de compétences.

Les comités « faitiers » rendent compte de leurs travaux :

- pour le comité d'audit et des comptes du groupe (CACG) et pour le comité de suivi des risques (CSRG) aux conseils d'administration de la Caisse Fédérale et des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- pour le comité des nominations et pour le comité de rémunérations, et pour les informations qui les concernent, au conseil d'administration de la Caisse Fédérale, au conseil d'administration des fédérations ou au conseil d'administration des filiales.

En conséquence, le conseil d'administration du CIC a approuvé le 17 novembre 2017 l'adhésion au comité de nominations et au comité de rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et, de manière plus générale, à l'ensemble des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les informations relatives aux comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont communiquées dans le cadre du rapport de gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

2.1.3.5 Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mars 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale souscrit.

Ce code est complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général groupe.

Un rappel régulier est fait aux personnes détentrices d'informations privilégiées concernant leurs obligations.

2.1.4 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

Le CIC applique les principes et règles de rémunération de la population identifiée décidée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, présentés dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

2.1.5 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

2.1.5.1 Principes directeurs

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président du conseil d'administration, sont soumis aux dispositions de la charte des moyens d'exercice des mandats de membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

2.1.5.2 Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le contrat de travail du président du conseil d'administration avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1^{er} juin 2017.

Le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à Monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour Monsieur Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération actuelle de Monsieur Nicolas Théry à la Banque Fédérative de Crédit Mutuel (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de président du conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le conseil d'administration a fixé à une année d'indemnité de mandataire social, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée à Monsieur Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. À cet effet, il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. Monsieur Nicolas Théry relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Nicolas Théry, ès qualités de président du conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Dans le cadre de la réforme du régime de retraite supplémentaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale Retraite, et par application de l'avenant à l'accord de retraite, une compensation en salaire brute de 25 509,78 euros est attribuée depuis le 1^{er} janvier 2017 à Monsieur Nicolas Théry.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 6 avril 2017 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de Monsieur Daniel Baal à 700 000 euros, à laquelle s'ajoute une compensation au titre de l'article 39 relative à la retraite complémentaire de 9 505,68 euros annuels, des cotisations relatifs au régime de prévoyance pour 4 474,80 euros annuels et des frais de santé pour 3 595,80 euros annuels, ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction) pour 3 880,56 euros annuels. Il a également décidé de créer pour Monsieur Daniel Baal une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 3 mai 2017, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Le dispositif de rémunérations évoqué ci-dessus et d'indemnités de cessation de mandats des mandataires sociaux prend fin à compter du 1^{er} juin 2019.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquies des titres du capital de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2018, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

2018 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	475 510		11 531	11 649	498 690
	CIC	250 000			1 189	251 189
Daniel Baal	Crédit Mutuel	709 506		3 881	9 262	722 649

2017 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	475 510		11 393	11 298	498 201
	CIC	250 000			1 059	251 059
Alain Fradin BFCM jusqu'au 31/05/2017	Crédit Mutuel	1 133 333*		2 113	3 678	1 139 124
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 01/06/2017 au 30/06/2018	Crédit Mutuel	250 268**		423	736	251 427
Daniel Baal Caisse Fédérale de Crédit Mutuel jusqu'au 31/05/2017	Crédit Mutuel	523 595***		1 617	3 678	528 890
BFCM à compter du 01/06/2017	Crédit Mutuel	413 878		2 264	2 264	421 291

2016 Montants en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	450 000		11 226	6 406	467 632
	CIC	250 000				250 000
Alain Fradin	Crédit Mutuel	800 000		5 072	8 688	813 760

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction et/ou garantie sociale du chef d'entreprise (GSC).

* dont 800 000 euros d'indemnité de fin de mandat.

** dont 203 212 euros d'indemnité de fin de carrière.

*** dont congés payés et compte épargne temps (CET).

2.1.6 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2018 au titre de l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Conseil d'administration

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial - 6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président du conseil d'administration du CIC	2014	2019
<i>Autres mandats</i>		
Président du conseil d'administration		
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2016	2024
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	2016	2024
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2014	2019
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2016	2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2014	2020
Banque CIC Est	2012	2019
Banque CIC Nord Ouest	2017	2021
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel IARD	2014	2023
Président du conseil de surveillance		
Banque Européenne du Crédit Mutuel	2014	2019
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	2016	2021
Membre du conseil de direction (représentant la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)		
Euro Information	2017	2020
Membre du conseil d'administration		
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	2014	2019
Administrateur (représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)		
ACM GIE	2015	2021

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Membre du conseil de direction		
Euro Information	2014	2017
Directeur général		
Banque CIC Est	2012	2016
Président du directoire		
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	2015	2016
Membre du conseil d'administration		
Targobank Espagne	2011	2016
Banque Publique d'investissement	2013	2014
Représentant permanent de la BECM, administrateur		
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2013	2016
Directeur général adjoint		
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2011	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2011	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	2011	2014
Membre du conseil d'administration		
Banque Publique d'investissement	2013	2014
Représentant permanent du GACM, administrateur ACM Iard SA		
	2013	2014
Membre du conseil de surveillance		
Cofidis	2011	2015
Cofidis Participations	2011	2015

Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955

Adresse professionnelle :

ACM - 42, rue des Mathurins - 75008 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur, représentant permanent de la BFCM	2017	2023
<i>Autres mandats</i>		
Directeur général		
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM, société d'assurance mutuelle	2006	indéterminée
Directeur général délégué		
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2015	indéterminée
Président		
Foncière Massena SA	2015	2021
Mutuelles Investissement	2017	indéterminée
Membre du Directoire – Directeur général adjoint		
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	2015	2021
Administrateur (représentant ACM VIE SAM)		
GIE ACM	2013	2019
Administrateur (représentant ACM VIE SA)		
Sérénis Assurances SA	2014	2020
Covivio SA	2015	2021
Valinvest Gestion	2008	2022
Administrateur (représentant d'ADEPI SA)		
CM-CIC Asset Management	2014	2019
Administrateur (représentant Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA)		
GACM Espagne SA	2015	indéterminée

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Membre du conseil d'administration		
Crédit Industriel et Commercial	2011	2017
Représentant permanent		
ACM Vie SAM au conseil d'administration de Foncière de Paris	2014	2015
Pargestion 2 (administrateur de CM-CIC Asset Management)	2013	2014
ACM Vie SAM (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	2006	2013

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Siège social :

4 rue Frédéric Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	2011	2023
<i>Autres mandats</i>		
Président		
CM-CIC Immobilier	2012	2020
Bischenberg	2004	2022
Sofedis	2016	2020
Membre du conseil d'administration		
ASTREE	2017	2020
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	2015	2021
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2017	2023
Assurances du Crédit Mutuel Iard SA	2017	2023
Paysurf	2018	2024
Banque marocaine du commerce extérieur	2008	2020
Banque de Tunisie	2009	2021
Batigère	1996	2021
Caisse de Refinancement de l'Habitat	2007	2019
CM-CIC Epargne Salariale	2008	2020
CM-CIC SCPI Gestion	1990	2020
Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (anciennement CM-CIC Covered Bonds)	2007	2019
Critel	1989	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	1992	illimitée
Groupe Sofemo	1986	2020
SAEM Mirabelle TV	2009	2020
SAEM Locusem	2010	2023
SEM Caeb - Bischheim	1997	NC
SAEML Caléo - Guebwiller	2005	NC
SEM pour la promotion de la ZAC Forbach sud	1989	NC
SEM Semibi Biesheim	1984	NC
Sibar	1999	NC
Société fermière de la maison de l'Alsace à Paris	1977	NC
Membre du conseil de surveillance		
GACM	2018	2021
Quadral SAS	2015	NC
SAEM Mulhouse Expo	2005	NC
Soderec - société d'études et de réalisation pour les équipements collectifs	1978	2020
Sepamail	2012	NC
STET	2004	NC
Membre du conseil de direction		
Euro Information	2002	2020
Euro Protection Surveillance	2002	2020
Euro Information Epithète	2017	2023
Euro TVS	1979	2020
Euro Information Direct Service	2002	2020
Boréal	1991	2020

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Administrateur		
Banco Popular Espagne	2010	2017
Société Alsacienne de Publication	2004	2016
CM-CICAsset Management	2013	2016
CM-CIC Participations immobilières	1981	2012
CM-CIC Aménagements Fonciers	1981	2012
Caisse centrale du Crédit mutuel	1969	2012
Crédit Mutuel Paiements Electroniques	2003	2012
CM-CIC Covered Bonds (devenu CM-CIC Home Loan SFH)	2007	2011
SEM Action 70	1990	2013
Crédit Mutuel Habitat Gestion	1990	2014
SEM Destination 70	1990	2014
SEM Euro Moselle Développement	1991	2014
SEM Nautiland	1987	2014
Ventadour Investissement 1	1991	2018
Membre du conseil de surveillance		
Crédit Industriel et Commercial	1998	2011
CM-CIC Asset Management	2004	2013
Sofedis	1994	2016

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Nord Europe - 4, place Richebé - 59800 Lille

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	2015	2021
<i>Autres mandats</i>		
Directeur général		
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	2006	indéterminée
Président du conseil d'administration		
Beobank	2012	2024
Président du conseil de surveillance		
Groupe la Française	2009	2021
Administrateur		
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2017	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	2016	2022
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	2017	
Euratechnologies	2018	
Administrateur et Président du comité de direction		
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium	2012	
Membre du conseil de surveillance (représentant la CFM Nord Europe)		
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	2015	2021
Euro-Information	2008	2020

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, administrateur		
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	2006	2016
Président du conseil d'administration		
BKCP Banque [SA-Belgique] - fusion avec Beobank	2003	2016
Administrateur		
C.M.P.E.	2003	2012
Crédit Mutuel Habitat Gestion	1987	2014
Le Chèque Domicile	2011	2015

Jean-François Jouffray

Né le 18 juin 1948

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Île-de-France - 18, rue de la Rochefoucauld - 75439 Paris Cedex 09

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	2014	2021
<i>Autres mandats</i>		
Censeur et Président du comité d'audit et des comptes groupe		
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2001	2020
Président du conseil d'administration		
Caisse de Crédit Mutuel Paris Champs de Mars	1995	2022
Vice-président		
Fédération des Caisses de Crédit Mutuel Île de France	1998	2022
Administrateur		
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	2016	2020
Compagnie générale maritime et financière		

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Caisse maritime d'allocations familiales	2011	2016

Catherine Millet

Né le 31 juillet 1960

Adresse professionnelle :

CM-CIC Services - 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	2017	2023
<i>Autres mandats</i>		
Administrateur unique/Directeur général		
Centre de conseil et de service - CCS	2016	indéterminée
Présidente		
Filaction	2016	2018
Président (représentant la BFCM)		
Sofedis	2016	2020
Membre du conseil de surveillance		
Cofidis Participations	2017	2021
Cofidis SA	2017	2021
Membre du conseil de direction (représentant la BFCM)		
Euro Information	2010	2020
Membre du conseil de direction (représentant CM-CIC Services)		
Euro-Information Épithète	2017	2023
Administrateur (représentant IMPEX FINANCE)		
CIC Est	2017	2023
Administrateur		
AXXES	2013	indéterminée

Sékolène Denavit

Née le 27 juillet 1980

Adresse professionnelle :

CIC Lyonnaise de Banque - 80, cours de la Liberté - 69003 Lyon

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur représentant les salariés	2017	2023
<i>Autres mandats</i>		
Néant.		

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Présidente du comité de direction		
CM-CIC Centre de Services et de Traitement	2013	2017
Membre du conseil de direction		
Euro Télé Services	2010	2017
Euro Information Développements	2010	2017
Membre du conseil de surveillance		
Euro Information Production	2010	2017
Membre du conseil d'administration		
Cemcice Servicios Espana (CSE)	2014	2017
Euro Automatic Cash	2014	2017

William Paillet

Né le 3 avril 1958

Adresse professionnelle :

CIC Est - 3, rue des Coutures - 77200 Torcy

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur représentant les salariés	2011	2023
<i>Autres mandats</i>		
Administrateur, représentant les salariés		
CIC Est	2009	2023

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Néant.		

Direction générale

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Adresse professionnelle :

CIC - 6, avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Directeur général et dirigeant effectif	2017	2020
<i>Autres mandats</i>		
Directeur général		
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2017	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2017	2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2017	2020
Président du conseil de surveillance		
Cofidis	2017	2021
Cofidis Participations	2017	2021
Euro Information Production	2017	2020
Vice-président du conseil de surveillance		
Targo Deutschland GmbH	2017	2022
Targobank AG	2018	2022
Membre du Directoire		
GACM	2017	2021
Vice-président du conseil d'administration		
Banque de Luxembourg	2017	2023

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Président		
SAS Les Gâtines	2010	2017
Président du conseil d'administration		
CIC Sud Ouest	2016	2018
CIC Ouest	2017	2018
Président du conseil de surveillance		
CIC Iberbanco		2017
Vice-Président du conseil de surveillance		
Targo Management AG (fusion dans Targobank AG le 9 mai 2018)	2017	2018
Membre du conseil d'administration		
Fivory SA	2014	2017
Fivory SAS	2015	2017
Représentant permanent de la CCCM		
Au Centre International de Crédit Mutuel		2017

Philippe Vidal

Né le 26 août 1954

Adresse professionnelle :

CIC - 6, avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Directeur général adjoint et dirigeant effectif	2014	indéterminée
<i>Autres mandats</i>		
Président du conseil d'administration		
Lyonnaise de Banque	2013	2023
CM-CIC Factor	2014	2018
CM-CIC Gestion	2006	2019
Banque CIC Suisse	2007	2018
Banque de Luxembourg	2010	2023
Président du conseil de surveillance		
CM-CIC Investissement	2012	2023
Administrateur (représentant Crédit Industriel et Commercial)		
CM-CIC Asset Management	2014	2019
Membre du conseil d'administration		
Saint-Gobain PAM	1994	2019
Batipart Invest	2012	2018
Administrateur (représentant CM-CIC Investissement)		
Lanson-BCC	2013	2019

	Début de mandat	Fin de mandat
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Néant.		

2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les observations requises par l'article L.225-235 du Code de commerce sont portées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels page 314.

2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Crédit Industriel et Commercial «CIC», En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration de votre société

Nature et objet

Indemnité de cessation de mandat de M. Nicolas Théry.

Modalités

Une convention d'indemnisation de cessation de mandat a été soumise pour autorisation au conseil d'administration du 11 décembre 2014. Cette convention porte sur la mise en place d'une indemnité de cessation de mandat à l'égard de M. Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration de votre société.

Cette indemnité est fixée à une année d'indemnité de mandataire social, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation de la condition de performance suivante : les fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe CMI1 (aujourd'hui Crédit Mutuel Alliance Fédérale), hors apports ou réduction du capital, hors effets comptables d'adhésions de fédérations de Crédit Mutuel postérieures au 31 décembre 2014, hors variation des recettes dites « recyclables », devront avoir augmenté en moyenne d'au moins 1 milliard d'euros par an sur la période du 1er janvier 2015 à la date de cessation du mandat.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2014 avec effet immédiat.

L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de votre société au titre de l'exercice 2018.

Avec Cigogne Fund pour le fonctionnement des comptes ouverts par la Banque de Luxembourg chez Euroclear Bank

Personne concernée

M. Philippe Vidal, directeur général adjoint de votre société et président du conseil d'administration de la Banque de Luxembourg.

Nature et objet

Garantie donnée par votre société pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez Euroclear Bank.

Modalités

Cigogne Fund est un fonds de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear Bank afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de USD 1 milliard en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear Bank à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

L'application de cette convention n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de votre société au titre de l'exercice 2018.

Neully sur Seine, Paris La défense et Paris-La Défense, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Levi

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

SE RENFORCER

pour... répondre à nos ambitions



3

ÉLÉMENTS FINANCIERS

3.1	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	54	3.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	274
3.1.1	Procédure de contrôle interne et de surveillance des risques	54	3.4	COMPTES SOCIAUX	278
3.1.2	Gestion des risques	62	3.4.1	Examen de la situation financière et des résultats	278
3.1.3	Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3	70	3.4.2	États financiers	280
3.2	COMPTES CONSOLIDÉS	207		Annexe aux comptes sociaux	284
3.2.1	Examen de la situation financière et des résultats	207	3.4.3	Informations relatives aux filiales et participations	307
3.2.2	Évolution récente et perspectives du groupe	217	3.4.4	Activités et résultats financiers des filiales et participations	309
3.2.3	Changements significatifs	217	3.5	RAPPORT DES CAC SUR LES COMPTES ANNUELS	313
3.2.4	Risques financiers liés au changement climatique	217			
3.2.5	États financiers	218			
	Annexe aux comptes consolidés	223			

3.1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

3.1.1 Procédure de contrôle interne et de surveillance des risques

Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers. Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des *process* sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

Procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour mémoire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprend les entités placées sous un même agrément bancaire collectif, celui de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (entités des Crédit Mutuel Centre Est Europe, Île-de-France, du Sud-Est, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranéen, Anjou) ainsi que l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC, tête de réseau, et ses banques régionales.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe, en s'appuyant sur les normes internes et professionnelles, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet.

3.1.1.1 Dispositif de contrôle interne et de surveillances des risques au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

3.1.1.1.1 Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Références réglementaires

Pilier d'une gestion saine des activités bancaires, les principes et modalités applicables en matière de contrôle interne et surveillance des risques sont encadrés par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, tant françaises qu'européennes, complétées par différentes normes internationales.

À ce titre, le principal texte de référence applicable au dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014. Cet arrêté qui définit les conditions de mise en œuvre

et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement décline dans la réglementation française les exigences de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juillet 2013 (dite directive CRD 4).

Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information, ainsi qu'à la surveillance des flux.

Un dispositif commun

Dans le respect des quatre principes fondamentaux édictés par le Comité de Bâle (universalité, indépendance, impartialité et adéquation des ressources allouées aux missions) et rappelés dans l'arrêté précité, le groupe s'assure que son dispositif de contrôle interne est adapté à sa taille et à ses opérations.

De manière analogue, il veille à ce qu'il soit adapté à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent et que les collaborateurs impliqués dans ce dispositif soient en capacité de réaliser leur mission dans des conditions idoines.

Au sein du groupe, les principes gouvernant le contrôle interne sont retranscrits dans les orientations données par la direction générale puis déployés en s'appuyant sur des méthodes et des outils communs permettant de développer des standards de qualité.

Ainsi, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de bancassurance du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- communiquer une information [notamment comptable et financière] claire et fiable tant en interne qu'en externe ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la sauvegarde des actifs.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des processus et organisations.

Un dispositif structuré

L'organisation déployée a notamment pour objectif d'assurer la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. Soucieux de la qualité de son dispositif de contrôle interne, le groupe met en œuvre une démarche d'amélioration continue, visant à l'adapter également aux évolutions réglementaires.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies des contrôles et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle et de surveillance des risques du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé : de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, opérationnels, etc. Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

Un dispositif intégré et indépendant

En adéquation avec les valeurs qui prévalent à son organisation, le dispositif de contrôle mis en place vise à développer une culture prudente et de haut niveau en termes de maîtrise des risques dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, la maîtrise des risques et l'exigence de contrôle appartiennent en premier lieu aux opérationnels, responsables des opérations qu'ils réalisent. Constituant le premier niveau de contrôle, le management opérationnel est partie intégrante du dispositif tant par la prise en charge de la prévention des risques que par la mise en place d'actions correctrices visant à pallier les dysfonctionnements identifiés.

Les entités du groupe sont également dotées d'un second niveau de contrôle, identifié au sein d'équipes dédiées. L'indépendance nécessaire de ces contrôles de second niveau est assurée notamment par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement fonctionnel direct, aux fonctions centrales du groupe, des collaborateurs affectés à ces tâches de contrôle, assurant de fait la préservation de leur liberté de jugement et d'appréciation.

La responsabilité des fonctions centrales du groupe est de définir, animer et coordonner l'ensemble des dispositifs locaux ou transversaux. Elles organisent et supervisent également l'exécution des travaux de contrôle. Par ailleurs, elles participent au titre de leur expertise et de leur indépendance, à la définition de contrôles normatifs et réalisent la supervision de ces derniers.

De manière analogue, le contrôle périodique agit de manière indépendante [cf. *infra*].

3.1.1.1.2 Dispositif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, et les mêmes principes de complémentarité, subsidiarité et indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un *reporting* fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant du groupe et de chaque entité.

L'organisation des contrôles

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif comporte trois fonctions :

- le contrôle périodique ;
- le contrôle permanent ;
- la fonction conformité.

Les deux dernières, qui sont depuis fin 2017 rattachées à une direction commune des risques, du contrôle et de la conformité sont soumises au contrôle périodique de la première. La cohérence de l'ensemble du dispositif est assurée par un comité de contrôle et de conformité présidé par un dirigeant effectif. Ce comité rend lui-même compte au comité d'audit et des comptes groupe, représentant les organes de surveillance du groupe.

À noter, qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, le contrôle périodique couvre, en une seule direction, les activités de métiers et de réseaux sous la direction d'un nouvel inspecteur général, nommé à cette même date.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les services de contrôle ont par principe accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature utiles à leurs missions sur la totalité du périmètre du groupe.

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente et principalement opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau / métiers

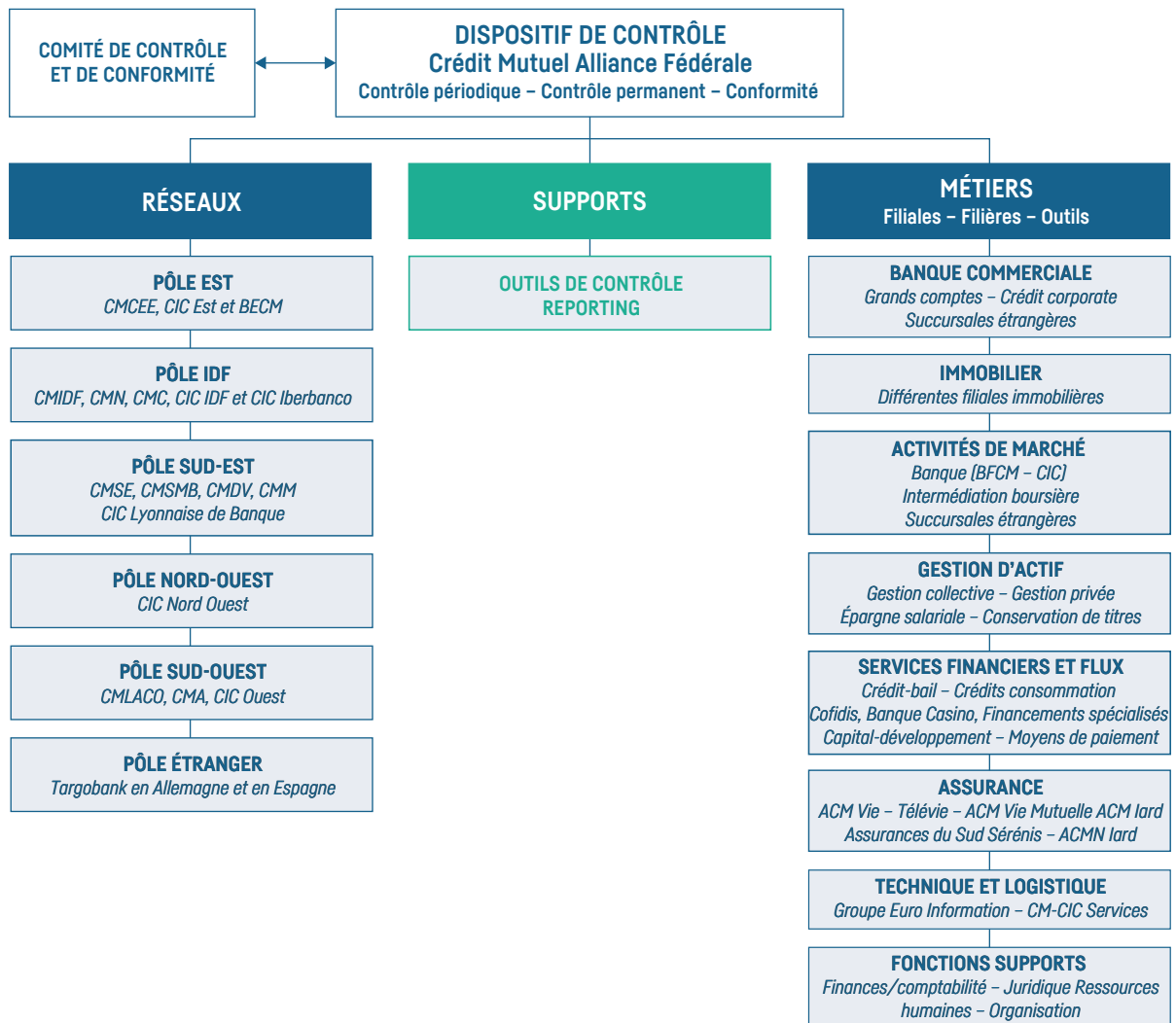
Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre un domaine réseau correspondant à la banque de détail et un domaine métiers (banque de financement, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacun des deux de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe. Les deux domaines des contrôles permanents réseaux et métiers sont rattachés à un unique responsable national.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodique, permanent et conformité sont complétées par un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de *reporting* des opérations et missions de contrôle et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

SCHÉMA GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE



Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du directeur général, il réunit régulièrement les responsables en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;
- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;
- analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment celles des autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (12 mars, 22 juin, 5 octobre et 10 décembre).

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est doté d'un comité d'audit et des comptes. Le comité d'audit et des comptes groupe est composé d'administrateurs représentant les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par fédération), d'un représentant de la BFCM et de deux membres du conseil d'administration du CIC. Le comité élit un président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Le comité :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit la communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;

- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, il :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (16 février, 25 avril, 25 juillet et 19 septembre) et en commission restreinte le 10 juillet. Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC.

Il a par ailleurs examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 lors de sa séance du 18 février 2019, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

Le comité des rémunérations

Conformément aux articles L.511-89, 102 et 103 du Code monétaire et financier et 104 de l'arrêté du contrôle interne, le groupe a mis en place un comité des rémunérations dont le périmètre s'étend à l'ensemble du groupe. Celui-ci exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité et procède annuellement à la revue et à la validation de la politique de rémunération. Ce comité s'assure également que les principes définis par l'organe délibérant sont effectivement mis en œuvre. Dans ce cadre, le comité des rémunérations rend régulièrement compte de ses travaux à l'organe délibérant.

Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

3.1.1.1.3 Dispositif de surveillance des risques

La fonction gestion des risques (direction des risques groupe)

La direction des risques groupe (DRG), couvre l'activité de l'ensemble des entités et filiales françaises ou étrangères de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est responsable de la fonction de gestion des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires pour l'ensemble des structures concernées.

Elle est compétente pour intervenir en direct ou *via* des correspondants risques nommés en application des réglementations locales ou métiers auprès des départements opérationnels sur l'ensemble de ses missions. Elle est en relation avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM).

La direction des risques groupe est rattachée à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité et exerce ses missions dans le cadre défini par l'arrêté du 3 novembre 2014. Ainsi, la DRG, en toute indépendance par rapport aux fonctions opérationnelles, est chargée de détecter, mesurer et suivre les risques à l'échelle du groupe, et d'en rendre compte à la direction générale et au conseil d'administration.

Elle procède donc à une analyse et à une revue régulière et exhaustive des risques de toute nature (crédit, marché, taux, opérationnels, liquidité, refinancement, assurance...) pour en présenter une synthèse à l'attention de la direction générale et de l'organe délibérant.

En 2018, la filière risques a de nouveau amélioré le *reporting* consolidé des risques dans une approche à la fois opérationnelle, globale et prudentielle au regard des fonds propres réglementaires alloués et des évolutions réglementaires en cours, notamment dans la mise en œuvre des nouvelles normes Bâle 3. À titre d'exemple, les risques de non-conformité ainsi qu'une synthèse des travaux des contrôles permanent et périodique ont été intégrés dans le tableau de bord.

Elle a participé à de nombreux chantiers transversaux notamment ceux relatifs aux travaux portant sur le redressement (plan préventif de rétablissement) et à la résolution (ateliers dédiés avec le conseil de résolution unique) ainsi qu'aux processus ICAAP et ILAAP portant sur les exigences en capital et en liquidité auquel doivent répondre le groupe et ses filiales. Elle a aussi été pilote dans la rédaction de la déclaration d'appétence au risque du groupe ainsi que dans la préparation d'une cartographie des risques dédiée visant à détecter et évaluer les risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est ou pourrait être exposé. La DRG est responsable de la déclinaison de la cartographie des risques dans ses filiales et les accompagne dans ce processus.

De plus, elle a coordonné les chantiers relatifs à l'application des exigences des principes BCBS 239 (portant sur la qualité des données et des *reporting* risques) et au BREXIT.

Tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques, la direction des risques, principal interlocuteur vis-à-vis des régulateurs, pilote le suivi des différentes missions de contrôle des superviseurs tels que l'ACPR et la BCE et coordonne le suivi et la mise en œuvre des recommandations et informe les régulateurs sur leur avancement.

Dans ce cadre, elle a travaillé à la mise en place des préconisations formulées par la BCE afin de renforcer ses prérogatives, clarifier sa gouvernance et assurer un suivi rapproché sur les activités des filiales, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Composition

Il est composé d'administrateurs représentant toutes les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Outre les membres désignés par les organes délibérants, participent de manière permanente aux travaux du CSRG : le président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur général, le directeur financier, le directeur des engagements et le directeur des risques Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Fonctionnement

Le CSRG est un comité spécialisé du conseil d'administration, il assiste l'organe délibérant dans l'examen des risques de l'ensemble des activités bancaires ou non bancaires. Le directeur des risques prépare les documents, dossiers et tableaux de bord soumis à l'examen du comité et anime les réunions. Les membres du CSRG disposent auprès des auditeurs, des contrôleurs internes et externes, des commissaires aux comptes, des directions financières et des risques, des moyens d'information et des sources documentaires nécessaires.

Les membres du CSRG rendent compte à leurs organes délibérants respectifs, avec l'assistance de la DRG, des informations et décisions résultant de leurs réunions. À chaque réunion, un rapport, recensant notamment les principaux indicateurs des risques suivis, est présenté et commenté. Les comptes rendus des comités des risques sont adressés aux secrétaires des conseils d'administration.

Fréquence

Il se réunit au moins quatre fois par an et à chaque fois que nécessaire.

Le comité des risques groupe (CRG)

Composition

Il est présidé par le directeur général et réunit des dirigeants opérationnels et le directeur des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Fonctionnement

Le CRG assiste l'organe exécutif dans l'examen des risques sur l'ensemble des activités bancaires ou non bancaires du périmètre consolidé de la

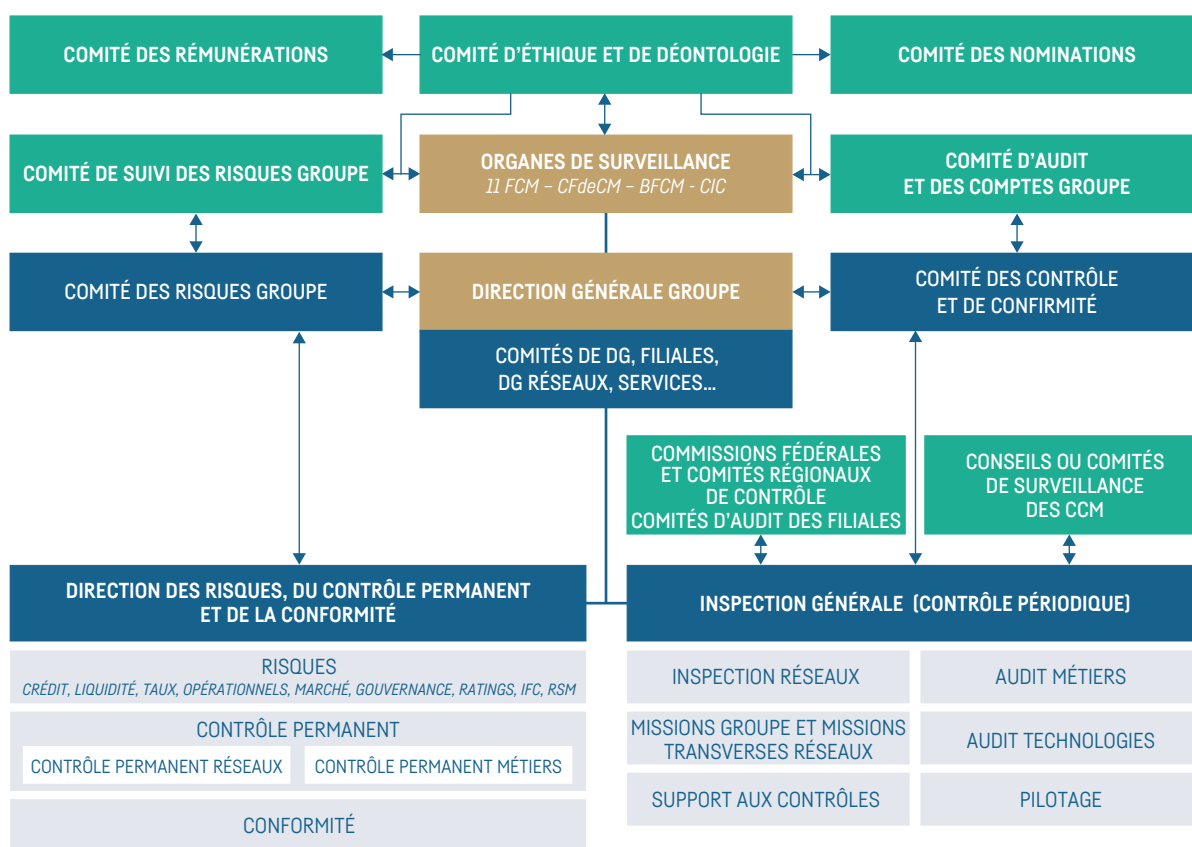
caisse fédérale. Il assure la surveillance des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Cette surveillance indépendante s'exerce sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de crédit, de marchés, opérationnels, de taux et de liquidité notamment fondés sur les chiffres comptables extraits du calculateur Bâle 2 ainsi que sur les informations fournies par les métiers et les réseaux.

Fréquence

Il se réunit *a minima* tous les 3 mois et aussi souvent que nécessaire.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES DU GROUPE



3.1.1.2 Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux aux autorités de tutelle sur base sociale ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

3.1.1.2.1 Dispositif en matière de contrôle

Organisation générale

Le conseil d'administration

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil d'administration du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est communiqué.

Les niveaux de contrôle

Ils sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe et totalement intégrés dans le dispositif. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité. Ils sont rattachés hiérarchiquement au CIC et fonctionnellement aux fonctions centrales de contrôle du groupe.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la demande des fonctions centrales.

Le dispositif de contrôle spécifique au CIC

Partie intégrante du CIC, CIC Marchés regroupe les activités du métier Investissement taux-actions-crédits et du métier commercial CM-CIC Market Solutions. Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles. Le conseil d'administration du CIC approuve la stratégie de chaque métier (commercial, investissement), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la direction de CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures) ;
- le comité des risques de marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la direction de CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par la direction du CIC ;
- le comité de crédit CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le comité des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattachée au responsable du contrôle permanent métiers, ainsi que sur la fonction conformité groupe.

Les activités de banque commerciale pour les grands comptes, les financements spécialisés et les activités internationales font également l'objet d'un dispositif de contrôle dédié, par une équipe de contrôle au sein de la direction opérationnelle et supervisée par le contrôle permanent métiers.

Travaux de contrôle

Effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités, ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

Dispositif Bâle 2/Bâle 3

Le pilotage du dispositif permettant d'assurer les contraintes réglementaires est assuré par la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Pour la gestion des risques opérationnels, le groupe est autorisé par l'ACPR à utiliser la méthode avancée depuis 2010.

Les méthodes et les outils communs

Le CIC bénéficie des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toutes natures, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par les différents services de contrôle périodique du groupe et les autorités de tutelle a été mis en place. Une nouvelle version de cet outil sera déployée durant le premier semestre 2019.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents des activités de réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les

responsables des entités opérationnelles (agences, pour le CIC), des fonctions support Siège (engagements, contentieux...) et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle (contrôle permanent réseau des banques CIC). Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne », l'outil informatique du groupe, qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques.

La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles ou d'outils permettent d'apprécier la qualité des résultats des contrôles réalisés dans les réseaux et de répartir les moyens ou d'orienter les missions de contrôle permanent en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mise en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. En 2014, un nouvel outil « COMPLY » a été développé permettant de suivre la mise en œuvre des diligences liées à la réglementation américaine FATCA. En 2016, des outils dédiés visant à améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été déployés.

Les procédures

Elles sont diffusées sur Intranet et accessibles, *via* des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des « procédures cadre », définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité, sont reprises au CIC.

3.1.1.2.2 Dispositif de surveillance des risques

Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée (décisions de l'ex-directoire du CIC et du conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine.

Surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

3.1.1.3 Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

Les directions financières du CIC et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, chargées d'établir et de valider les comptes, sont organisées autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

3.1.1.3.1 Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont chargées de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- l'élaboration des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes hiérarchiquement et fonctionnellement de la production comptable proprement dite, permettant une séparation entre les missions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté ». L'organisation et les procédures en place donnent l'assurance d'être en conformité avec l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plate-forme informatique commune est unique et gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Il définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège / guichet, etc.).

Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets. Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque. Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation.

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt : pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions : à partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles / procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques. Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

3.1.1.3.2 Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reporting* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes à ceux du groupe Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement. Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement), élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat,

soldes intermédiaires de gestion, etc.). Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités.

Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par

la direction financière à la direction générale et au conseil d'administration du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe.

3.1.1.4 Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

3.1.2 Gestion des risques

3.1.2.1 Facteurs de risques

Le groupe est exposé à un certain nombre de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont le CIC est filiale s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. Le degré de significativité est issu d'un système de notation des risques bruts en fonction d'indicateurs de risques et de jugements d'experts prenant en compte la position dans le cycle économique et les perspectives d'évolution ainsi que l'appétence au risque du groupe. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe. Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les principaux risques du groupe.

3.1.2.1.1 Risque de crédit

Les perspectives économiques de la zone euro, notamment celles de la France, se sont dégradées début 2018. Les impacts d'une dégradation similaire à celle de 2008 sur la rentabilité et la solvabilité du groupe au travers de la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédit pourraient être significatifs. La probabilité d'une telle occurrence est jugée faible.

En effet, le **risque de crédit constitue le principal risque du CIC en raison de son modèle d'entreprise**. Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) au risque de crédit représentent 335,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018 et mobilisent environ 87,6 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle 3.

Une forte dégradation de la conjoncture, voire une crise de l'ampleur de celle de 2008, pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

1.1. Le premier impact serait lié au **risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles** (*risque de défaut*). Les contreparties pouvant être des

banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement (qui apparaissent donc au bilan du CIC) ou de garantie (qui apparaissent au hors bilan) ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment ses activités liées à la négociation et au règlement livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Ce risque de défaut se traduirait tout d'abord par une aggravation des créances douteuses et litigieuses (CDL, ou *Non Performing Loans* – NPL – en anglais, indicateur du *risque de défaut*) et constitue d'ailleurs un point d'attention important des régulateurs et du superviseur européens. Il se traduirait aussi par une détérioration du coût du risque lié au provisionnement de ces créances douteuses. Au 31 décembre 2018, le taux de CDL (CDL/crédits bruts à la clientèle) du CIC atteint 2,6 % et le coût du risque clientèle 166 millions d'euros (0,09 % des crédits bruts clientèle). Cependant, après la crise de 2008, le taux de CDL du groupe a atteint 3,8 % (31 décembre 2009) générant un pic de coût du risque clientèle de 639 millions d'euros (0,52 % des crédits bruts de l'époque).

1.2. Le deuxième impact serait fonction de la **méthode utilisée pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité**. En méthode standard, l'évolution de la qualité des crédits a peu d'impact sur le calcul des risques pondérés et donc sur le ratio de solvabilité. En revanche, lorsque les portefeuilles de crédit disposent d'une autorisation du superviseur pour l'utilisation des modèles internes pour le calcul des risques pondérés, toute dégradation des portefeuilles concernés aggrave le dénominateur du ratio de solvabilité. Au sein du CIC, près de 75 % des expositions totales au risque de crédit bénéficient de notes internes⁽¹⁾ dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle 3 et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait donc une détérioration de la solvabilité du groupe au titre du *risque de migration de notes*.

⁽¹⁾ En fonction du niveau de risque estimé associé à une contrepartie, une note interne est attribuée à cette dernière qui va influencer sur les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

- 1.3.** Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobilier (45 % des crédits à la clientèle), principalement en France (79 milliards d'euros), le groupe est exposé à un **retournement de la conjoncture immobilière**. Un scénario de ce type impacterait son coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, si la valeur des logements donnés en garantie devait être significativement et durablement affectée par une baisse du marché immobilier. Le coût du risque sur le portefeuille de crédits habitat du réseau bancaire rapporté aux engagements au bilan est de 0,02 % en 2018.
- 1.4.** Le CIC dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité**. Sur les États, le groupe est principalement exposé sur la France, principalement sur la Banque de France, membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 décembre 2018, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros sur les banques représentaient 1,9 milliard d'euros pour 3 contreparties et sur les entreprises elles représentaient 21,5 milliards d'euros pour 37 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait la rentabilité du groupe.

3.1.2.1.2 Risque réglementaire/prudentiel

Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers.

Comme indiqué en 1.2., une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation dites « finalisation des accords Bâle 3 » vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine mais la survenance interviendra progressivement entre 2022 et 2027.

2.1 La **finalisation des accords Bâle 3** prévoit que pour les portefeuilles à faible taux de défaut homologués en méthode IRBA (calcul interne des paramètres probabilité de défaut et perte en cas de défaut notamment), le paramètre interne « perte en cas de défaut » ne pourra plus être utilisé pour le calcul des risques pondérés. Il sera remplacé par une valeur standard fixée à 40 % pour tous les établissements à partir du 1^{er} janvier 2022 ce qui augmentera l'exigence de fonds propres sur les expositions. Cela concernera pour le groupe les contreparties « banques » et « grands comptes » (groupes de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé), soit environ 64 milliards d'expositions bilan et hors bilan au 31 décembre 2018.

2.2 **À partir de 2022 sera aussi progressivement mis en place un *output floor*** dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes pour le calcul des risques pondérés au

dénominateur du ratio de solvabilité. Comme indiqué en 1.2, environ 75 % des expositions du groupe ont une pondération en risque issue de modèles internes, bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. L'application de l'*output floor* se fera par paliers progressifs entre 2022 (50 %) et 2027 (72,5 %) et impacterait défavorablement le ratio de solvabilité.

2.3 Comme indiqué en 1.3., les expositions sur l'immobilier du groupe sont significatives. Elles seront aussi impactées défavorablement par la **réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera en 2022**. Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la *Loan-To-Value* (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sûr le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera aussi et jusqu'à 100 % alors que la pondération de la méthode interne actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sûreté équivalente – soit près de 69,4 milliards au 31 décembre 2018 – est de 16,6 %. Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier (portefeuilles en méthode standard et portefeuilles utilisant une méthode interne *via* le mécanisme de l'*output floor* évoqué en 2.2.).

2.4 La **mission de revue des modèles internes ou TRIM**^[1] menée par la Banque centrale européenne (BCE) auprès des établissements bancaires européens peuvent se traduire par une dégradation du niveau de CET1.

3.1.2.1.3 Risque de taux d'intérêt

Modèle économique et structure du bilan : Le CIC réalise plus de 93 % de son activité dans la zone euro et est donc soumis aux risques économiques de la zone. Par ailleurs le groupe est soumis à la conjoncture de l'économie française, plus de 86 % du produit net bancaire étant réalisé en France. Une part non négligeable du produit net bancaire est liée à l'activité de prêts immobiliers (45 % du total des crédits clientèle).

3.1 Incertitudes macroéconomiques : les incertitudes macroéconomiques telles que les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, le Brexit, la fin de la politique accommodante de la BCE ou le climat social en France ont eu une influence sur les marchés et peuvent réduire l'appétit pour le risque des investisseurs se traduisant par un renchérissement du coût de refinancement du groupe.

3.2 Remontée des taux : dans l'hypothèse où la BCE augmente ses taux directeurs, le CIC pourrait subir une hausse du coût de ses ressources. En cas de remontée des taux, il existe un risque d'arbitrage des déposants en raison de la structure des dépôts. Ces ressources pourraient migrer vers des produits mieux rémunérés ou vers des fonds de gestion d'actifs. Cette situation pourrait accroître le coût des ressources. Par ailleurs, en cas de migration des dépôts bilantiels vers des dépôts hors bilan, le niveau du coefficient d'engagement (ratio crédits sur dépôts) serait impacté par ces évolutions, ce qui nécessiterait potentiellement de recourir davantage aux ressources de marchés.

[1] Targeted Review of Internal Models.

3.1.2.1.4 Risque de liquidité

Ratios de liquidité : Le CIC présente au 31 décembre 2018 un coefficient d'engagement de 124 % en hausse de 4,7 points par rapport à l'année précédente. Ce ratio permet d'apprécier le besoin de refinancement du groupe sur les marchés financiers. Une augmentation de ce ratio accroît mécaniquement la dépendance envers les marchés et inversement. Le LCR qui mesure la capacité à faire face à ses engagements à trente jours avec ses propres ressources est un second indicateur de liquidité important pour le groupe. La moyenne du LCR sur l'année 2018 est de 121,4 % stable par rapport à l'année précédente. Ce ratio est suivi mensuellement et une dégradation forte sur plusieurs mois consécutifs serait un signe avancé de préoccupation en termes de liquidité pour le groupe.

4.1 Notation de crédit : le maintien des conditions favorables de refinancement du CIC par la BFCM nécessite une attention continue vis-à-vis des notations de crédit attribuées par les agences de notation. Le coût du refinancement non-sécurisé levé sur le marché par la BFCM est directement dépendant de son *spread* de crédit. Les variations des spreads de crédits sont instantanées, sensibles aux mouvements de marché parfois très volatiles, dépendantes de facteurs comme la notation du souverain français. Ces écarts de spread sont également impactés par la perception de la qualité de crédit de la banque par le marché et par les agences de notation. Une baisse des dites notations de crédit de la BFCM aurait potentiellement un impact défavorable sur les conditions de refinancement.

4.2 Évolution des indices de référence : au sujet de la réglementation relative aux indices de référence, il convient de noter que certains d'entre eux (LIBOR, EURIBOR, EONIA) seront considérés comme des indices non conformes à partir du 1^{er} janvier 2022 et ne pourront être utilisés dans les nouveaux contrats et instruments financiers. La transition vers ces nouveaux indices comporte de nombreux points d'attention. Le premier porte sur le niveau des taux de substitution dont la structure (ancien indice/nouvel indice) diffère techniquement et nécessite la mise en place d'une marge d'ajustement et dont la méthodologie reste à définir par les autorités. Le deuxième point d'attention porte sur le passage de l'ancien au nouvel indice qui potentiellement pourrait entraîner un risque de dissymétrie de traitement entre les différents postes de bilan (actifs et passifs) et leur couverture. Enfin, la troisième problématique concerne la liquidité de ces nouveaux indices comme l'ESTER (*Euro Short-Term Rate*) dont les niveaux de référence ne seront officiellement publiés qu'au cours du quatrième trimestre 2019.

4.3 Rentabilité opérationnelle : Crédit Mutuel Alliance Fédérale a présenté en novembre 2018 son plan stratégique 2019-2023 qui s'appuie sur une croissance du produit net bancaire de 3 % par an. Pour le CIC, cette croissance dépend en partie de la remontée des taux et d'une bonne maîtrise des coûts. La non-réalisation de ces objectifs de croissance ou de maîtrise des coûts aurait un impact très négatif sur le coefficient d'exploitation.

3.1.2.1.5 Risque de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marchés réalisées par CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan (cf. *supra*) et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé ailleurs dans ce chapitre (une hausse de taux augmente le coût des ressources tout en considérant qu'elle favorise également la marge nette d'intérêt). Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risques associés aux risques de marché sont :

5.1 une dégradation des perspectives économiques impacte négativement les marchés financiers dans la mesure où ils sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisse et la volatilité du niveau de valorisation augmente. L'effet sur les activités de CIC Marchés est négatif.

Le métier investissement souffre des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où ce métier intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie pariant sur la hausse des marchés actions sur une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Le métier commercial souffre également, dans son essentiel, de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baissent avec des opérations portant sur des montants qui diminuent vu le niveau de valorisation baissier. En outre, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) affiche une tendance baissière, cela impliquant moins de commissions.

Vu les conditions adverses de marchés financiers en 2018, CIC Marchés affiche un résultat 2018 en forte baisse par rapport à celui de l'année 2017 tout en restant positif. Le début de l'année 2019 a vu un rebond des marchés mais les mêmes incertitudes qui ont perturbé les marchés au cours du S2/2018 perdurent ;

5.2 la politique monétaire est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché (Cf. *supra* partie risque de taux). La politique monétaire accommodante de la BCE influe sur la marge nette d'intérêt de la banque, et en conséquence sa rentabilité, en est fortement impactée (maintien à un niveau bas).

Le risque de marché auquel est exposée CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 490 millions d'euros (3,2 % des fonds propres globaux, 15 milliards d'euros). À fin 2018, cette limite était consommée à hauteur de 325 millions d'euros (contre 645 millions d'euros en 2008). La VaR Crédit Mutuel Alliance Fédérale était de 7,3 millions d'euros à fin 2018.

3.1.2.1.6 Risques opérationnels

Il s'agit du risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance de processus internes, ou dues à des événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les risques opérationnels intègrent le risque de non-conformité et les risques juridiques parmi d'autres.

Les principaux facteurs de risques associés aux risques opérationnels sont :

7.1 les fraudes externes et internes ;

7.2 les risques juridiques auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats ;

7.3 un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque ;

7.4 toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe qui peut entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

À fin 2018, 765 millions d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque. À cette même date, le rapport entre allocation de fonds propres (sinistralité potentielle) et les pertes (sinistralité avérée) s'affichait à 16 (soit 765 millions d'euros de fonds propres mobilisés pour une sinistralité avérée de 48 millions d'euros). Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée de 2018 ont été la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales, les erreurs et les fraudes externes.

Enfin, il n'y a pas eu dans le passé de constat de réalisation d'un risque de défaillance ou d'attaque du système informatique venant impacter la rentabilité, l'image du groupe ou encore la qualité du dispositif de protection de la clientèle.

3.1.2.2 Risques de crédit

3.1.2.2.1 Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe

et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme « groupe de clients liés » les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement. Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n° 575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à

formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une commission de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Dans le cadre du règlement (UE) n° 575/2013, les limites réglementaires *corporate* du groupe CIC sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties. Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la Masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014/règlement (UE) n° 575/2013), elle se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la Masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous masse risquée » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

3.1.2.2.2. Données chiffrées ⁽¹⁾

Expositions

Le total des expositions brutes atteint 202 milliards d'euros, en hausse [+ 11,5 %] par rapport au 1^{er} janvier 2018. Les créances clientèle s'élèvent à 180,2 milliards d'euros, en progression de 8,5 % par rapport au 1^{er} janvier 2018 et les encours sur les établissements de crédits sont en hausse de 44,4 %.

PRÊTS ET CRÉANCES (HORS OPÉRATIONS DE PENSION)

<i>(en millions d'euros)</i> <i>(capitaux fin de mois)</i>	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Prêts et créances			
Établissements de crédit	21 853	15 134	15 446
Clientèle	180 160	166 115	166 432
ENCOURS BRUTS	202 013	181 250	181 878
Dépréciations			
Établissements de crédit	- 2	- 4	0
Clientèle	- 2 892	- 2 955	- 2 589
ENCOURS NETS	199 119	178 291	179 289

Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme sont en hausse de 9,1 % et les crédits à court terme sont en hausse également de 8,1 %.

Crédits à la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i> <i>(capitaux fin de mois)</i>	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
CRÉDITS COURT TERME	29 461	27 243	27 243
Comptes ordinaires débiteurs	4 864	4 932	4 932
Créances commerciales	7 157	6 391	6 391
Crédit de trésorerie	16 196	14 856	14 856
Créances export	1 244	1 064	1 064
CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME	145 457	133 383	133 773
Crédit d'équipement	54 603	48 583	48 583
Crédit habitat	78 676	73 565	73 565
Crédit-bail	11 558	10 528	10 608
Autres crédits	620	708	1 017
TOTAL BRUT DES CRÉANCES CLIENTÈLE	174 918	160 626	161 016
Créances douteuses	4 959	5 188	5 188
Créances rattachées	283	300	228
TOTAL DES CRÉANCES CLIENTÈLE	180 160	166 115	166 432

[1] En raison de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les variations indiquées comparent les données au 31 décembre 2018 à celles au 1^{er} janvier 2018.

Engagements donnés

<i>[en millions d'euros] [capitaux fin de mois]</i>	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Engagements de financements donnés			
Établissements de crédit	350	315	315
Clientèle	36 693	33 066	33 066
Engagements de garanties donnés			
Établissements de crédit	2 286	1 224	1 224
Clientèle	13 881	12 899	12 899
PROVISION POUR RISQUES SUR ENGAGEMENTS DONNÉS	180	184	92

Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2018 de 6,9 %. Il représente 45,0 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 89,6 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

<i>[en millions d'euros] [capitaux fin de mois]</i>	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Prêts habitat	78 676	73 565	73 565
<i>Dont avec garantie Crédit logement</i>	<i>34 439</i>	<i>32 327</i>	<i>32 327</i>
<i>Dont avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang</i>	<i>36 034</i>	<i>33 583</i>	<i>33 583</i>
<i>Dont avec autres garanties ⁽¹⁾</i>	<i>8 203</i>	<i>7 655</i>	<i>7 655</i>

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage.

Qualité du portefeuille

Cette rubrique est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

Risque de concentration / Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre « Informations relatives au pilier 3 de Bâle 3 ».

Grands risques

Cette rubrique est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

Qualité des risques clientèle

<i>[en millions d'euros] [capitaux fin de mois]</i>	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Créances dépréciées individuellement	4 959	5 188	5 188
Dépréciations individuelles	- 2 345	- 2 440	- 2 440
Dépréciations IFRS 9	- 546	- 514	0
Dépréciations collectives des créances	0	0	- 149
Taux de couverture global	58,3 %	56,9 %	49,9 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	47,3 %	47,0 %	47,0 %

<i>[en millions d'euros] [capitaux fin de mois]</i>	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Encours de créances clientèle brutes	180 160	166 115	166 432
Parts des douteux dans les crédits bruts de la clientèle	2,8%	3,1%	3,1%
Coût du risque clientèle global	- 166	- 213	- 213
Coût du risque avéré clientèle	- 135	- 216	- 216
Coût du risque global clientèle/ encours de créances brutes	0,09 %	0,13 %	0,13 %
Coût du risque avéré clientèle/ encours de créances brutes	0,08 %	0,13 %	0,13 %

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7b de l'annexe aux états financiers consolidés.

Masse risquée et coût du risque

La masse risquée et le coût du risque sont traités dans le chapitre « Examen de la situation financière et des résultats ».

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

2018	< 30 jours	> 30 jours < 90 jours	> 90 jours	Total
Instruments de dette	0	0	0	0
Prêts et créances	1 285	312	63	1 660
Banques centrales	0	0	0	0
Administrations publiques	0	6	0	6
Établissements de crédit	0	0	0	0
Autres entreprises financières	30	4	3	37
Entreprises non financières	934	247	57	1 238
Clientèle de détail	321	55	3	379
TOTAL	1 285	312	63	1 660

2017	< 30 jours	> 30 jours < 90 jours	> 90 jours	Total
Instruments de dette^[1]	0	0	0	0
Prêts et créances	1 260	295	63	1 618
Banques centrales	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0
Autres entreprises financières	14	14	0	28
Entreprises non financières	877	230	56	1 163
Clientèle de détail	369	51	7	427
TOTAL	1 260	295	63	1 618

[1] Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires

Cette rubrique est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Cette rubrique est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.2.3 Risque de gestion de bilan

Cette partie est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.2.4 Risque de change

Cette partie est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.2.5 Risque actions

Cette partie est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.2.6 Risque des activités de marché *

Cette partie est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.2.7 Titrisation

Cette partie est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.2.8 Risques opérationnels *

Cette partie est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.2.9 Autres risques

Cette partie est traitée dans le chapitre « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 ».

3.1.3 Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3

3.1.3.1 Chiffres clés

3.1.3.1.1 Ratios de solvabilité

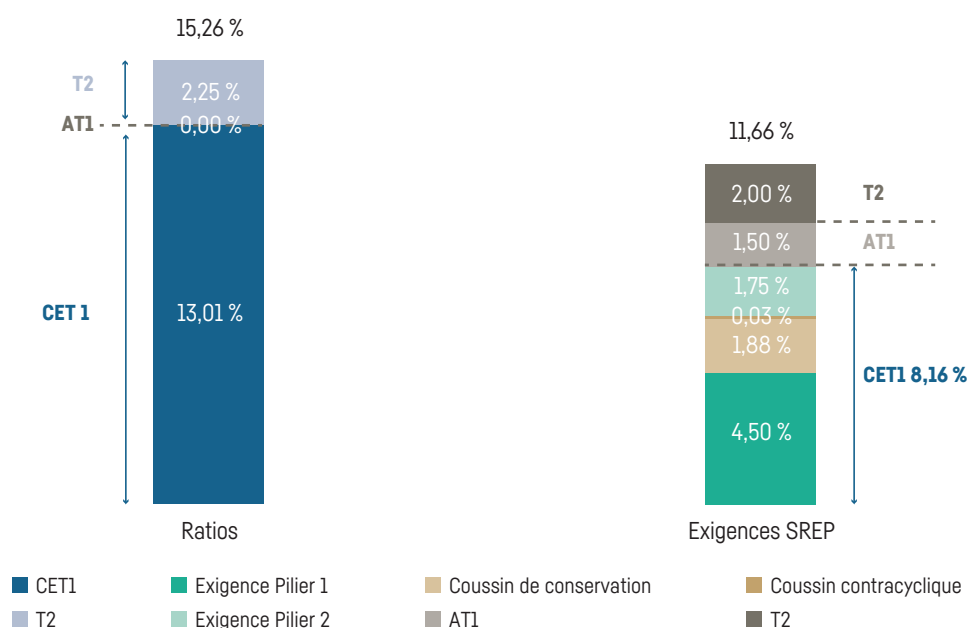
AVEC CLAUSES TRANSITOIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13 056	12 668
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	1
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	2 254	2 123
TOTAL DES FONDS PROPRES	15 310	14 792
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	100 353	92 494
Ratio <i>Common Equity</i> T1 (CET1)	13,01 %	13,70 %
Ratio <i>Tier One</i>	13,01 %	13,70 %
Ratio Global	15,26 %	15,99 %

SANS CLAUSES TRANSITOIRES (FULL)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13 056	12 689
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	1
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	2 254	2 105
TOTAL DES FONDS PROPRES	15 310	14 795
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	100 353	92 494
Ratio <i>Common Equity</i> T1 (CET1)	13,01 %	13,72 %
Ratio <i>Tier One</i>	13,01 %	13,72 %
Ratio Global	15,26 %	16,00 %

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DE SOLVABILITÉ



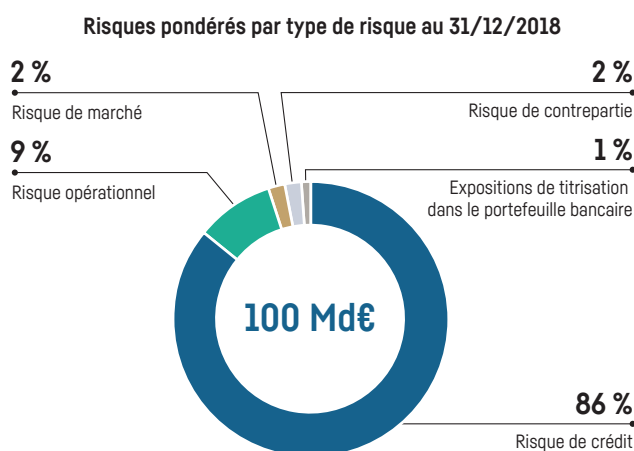
À partir du 1^{er} mars 2019, il n'y aura plus d'exigences au titre du Pilier 2 pour le groupe CIC (1,75 % dans le CET1).

À partir du 1^{er} juillet 2019, un taux de coussin contracyclique de 0,25 % sera calculé pour les expositions en France

RISQUES PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Risque de crédit	85 910	78 978
Risque opérationnel	9 561	8 313
Risque de marché	2 426	2 326
Risque de contrepartie	1 573	1 857
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	822	681
Risque de règlement livraison	0	0
Montants inférieurs aux seuils de déductions (pondération de 250 % en risques)	61	338
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	100 353	92 494

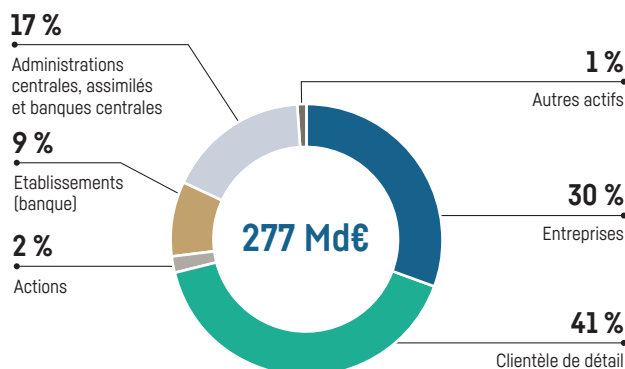


RISQUES DE CRÉDIT EAD PAR CATÉGORIE

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Entreprises	83 925	76 459
Clientèle de détail	113 919	108 183
Actions	4 833	4 693
Établissements (banque)	23 990	24 406
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	46 785	41 502
Autres actifs	3 122	3 030
TOTAL DES EAD	276 575	258 273

EAD par catégorie au 31/12/2018

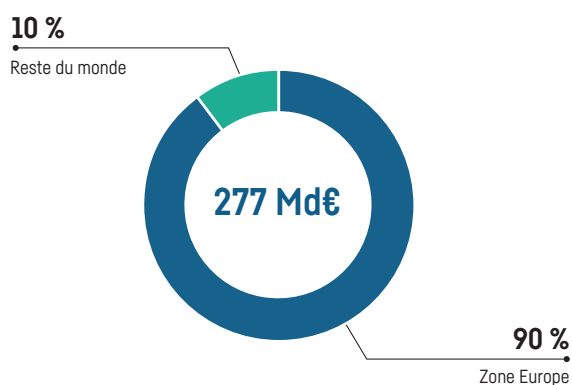


EAD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

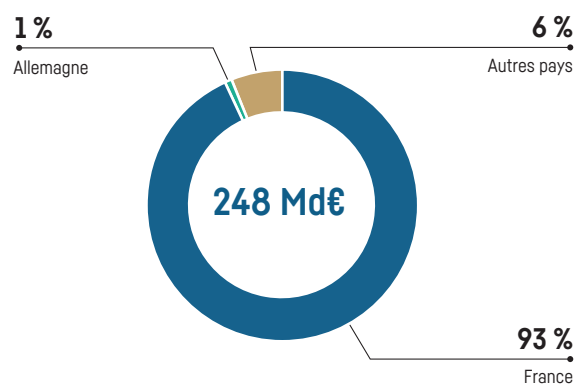
(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Zone Europe	248 380	235 549
France	231 416	216 311
Allemagne	2 378	2 763
Autres pays	14 586	16 475
Reste du monde	28 195	22 724
États-Unis	8 590	6 410
Autres pays	19 605	16 314
TOTAL DES EAD	276 575	258 273

EAD par zone géographique au 31/12/2018



EAD par zone géographique Europe au 31/12/2018

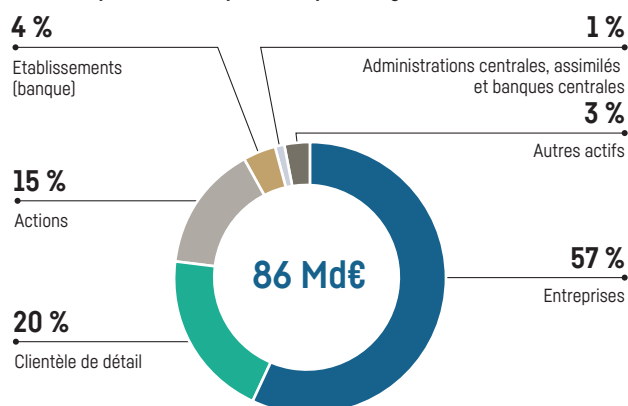


RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS PAR CATÉGORIE

(en millions d'euros)

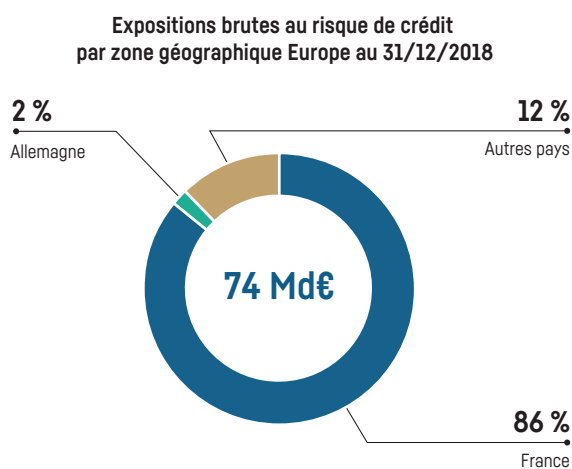
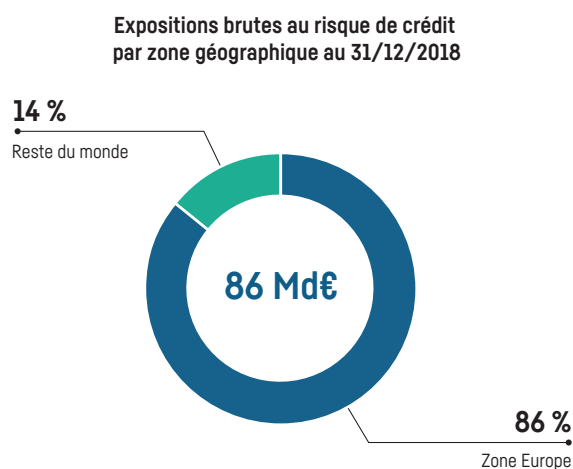
	31/12/2018	31/12/2017
Entreprises	49 032	43 431
Clientèle de détail	17 077	17 061
Actions	13 116	12 726
Établissements (banque)	3 589	3 242
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	438	158
Autres actifs	2 719	2 698
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	85 971	79 316

Risques de crédit pondérés par catégorie au 31/12/2018



Risques de crédit pondérés par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Zone Europe	74 055	69 471
France	64 095	60 771
Allemagne	1 397	1 348
Autres pays	8 563	7 352
Reste du monde	11 916	9 845
États-Unis	3 702	2 745
Autres pays	8 214	7 100
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	85 971	79 316



3

3.1.3.1.2 Ratio de levier

AVEC CLAUSES TRANSITOIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017
	Avec exemption de l'épargne centralisée à la CDC	Sans exemption de l'épargne centralisée à la CDC	
Fonds propres Tier 1	13 057	13 057	12 669
TOTAL EXPOSITIONS DE LEVIER (TOTAL EXPOSURE MEASURE)	310 332	315 961	278 761
Ratio de levier	4,21 %	4,13 %	4,54 %

SANS CLAUSES TRANSITOIRES (FULL)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017
	Avec exemption de l'épargne centralisée à la CDC	Sans exemption de l'épargne centralisée à la CDC	
Fonds propres Tier 1	13 057	13 057	12 690
TOTAL EXPOSITIONS DE LEVIER (TOTAL EXPOSURE MEASURE)	310 332	315 961	278 761
Ratio de levier	4,21 %	4,13 %	4,55 %

Les chiffres présentés dans la colonne 2017 sont sans exemption de l'épargne centralisée à la CDC.

3.1.3.1.3 Ratio de liquidité à court terme (LCR)

RATIO ANNUEL (FIN DE MOIS)

(en millions d'euros)

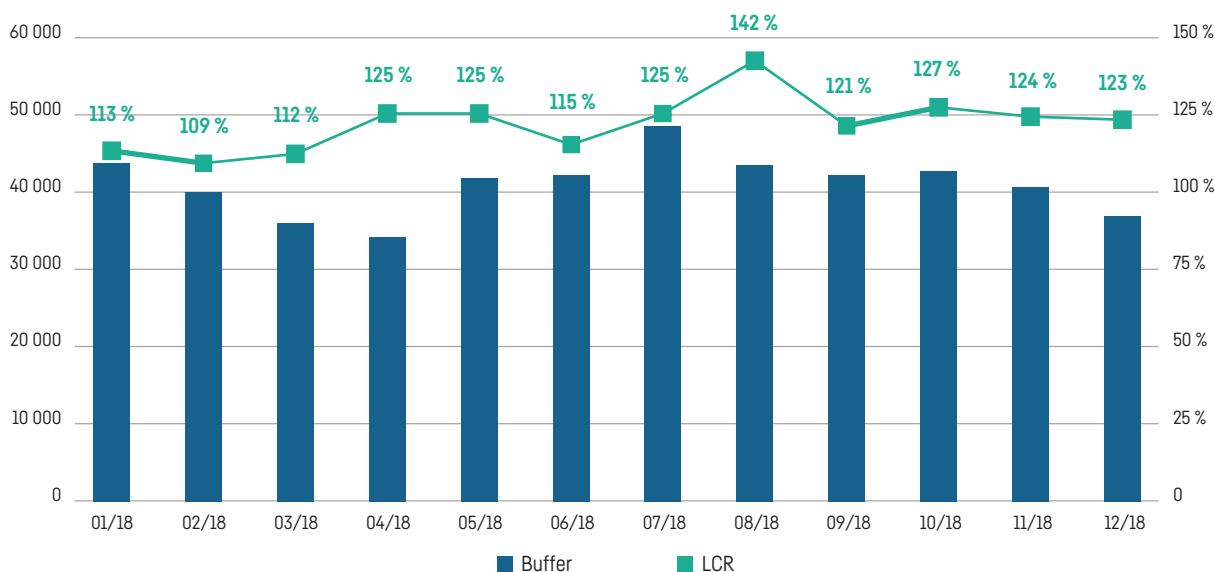
	31/12/2018	31/12/2017
Buffer de liquidité (après pondérations)	36 714	33 750
dont expositions Banques Centrales et encaisses	28 648	25 868
dont HQLA (level 1)	4 362	3 998
dont HQLA (level 2)	3 704	3 883
Ratio de liquidité à court terme - LCR	123 %	107 %

RATIO EN MOYENNE TRIMESTRIELLE (FIN DE MOIS)

(en millions d'euros)

	31/03/2018	30/06/2018	30/09/2018	31/12/2018
Buffer de liquidité (après pondérations)	42 523	40 558	41 428	40 865
dont expositions Banques Centrales et encaisses	36 157	33 449	33 683	32 876
dont HQLA (level 1)	4 074	4 243	4 270	4 307
dont HQLA (level 2)	2 293	2 865	3 475	3 682
Ratio de liquidité à court terme - LCR	111 %	114 %	118 %	121 %

RATIO LCR (%) ET BUFFER (M€) DU CIC SUR L'ANNÉE 2018



3.1.3.2 Gestion des risques – EU OVA

Le chapitre – Gestion des risques du groupe CIC décrit les risques auxquels ce dernier est exposé et fournit la liste des risques majeurs qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité.

3.1.3.2.1 Profil de risque de l'établissement

Le groupe CIC fait partie Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La stratégie du groupe est fondée sur des valeurs de long terme qui favorisent un développement maîtrisé, durable et rentable. La banque de détail est son cœur de métier, comme en attestent la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille *Retail* dans l'ensemble de ses expositions. Le groupe CIC intervient majoritairement en France et dans les pays européens.

Le groupe CIC veille à maintenir et à régulièrement renforcer sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité. Son ratio de solvabilité *Common Equity Tier 1* (CET1) est de 13,01 %.

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

3.1.3.2.2 Appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques du groupe CIC émane de la volonté du groupe de se doter d'un cadre général exprimant ses principes fondamentaux en matière de risques.

En synthèse, la politique de tolérance aux risques du groupe CIC a pour but de :

- donner à la direction générale et au conseil d'administration un niveau de confiance et de confort acceptable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques en lien avec l'atteinte des objectifs du groupe ;
- être mise en œuvre à tous les niveaux du groupe pour obtenir une vision globale et permettre une harmonisation des bonnes pratiques ;
- identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter le groupe ainsi que la gestion des risques.

La politique de tolérance aux risques constitue un cadre cohérent pour un développement des différentes activités du groupe conforme aux valeurs du CIC et de son actionnaire. Elle est destinée à favoriser une culture de la gestion du risque forte et proactive. Elle est fondée sur une vision à moyen et long terme et intégrée dans le processus de prise de décision.

L'application des principes de tolérance aux risques est contrôlée et supervisée par l'Audit Groupe, la Conformité et la Fonction de Gestion des Risques.

La politique de tolérance aux risques est prise en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial au service des clients.

La politique de tolérance aux risques résulte des orientations stratégiques fixées par la direction générale et le conseil d'administration. Elle permet notamment de :

- s'engager dans des activités pour lesquelles le groupe s'est assuré que les risques sont compris, maîtrisés et gérés adéquatement ;
- rechercher un niveau et un horizon de rentabilité qui ne soient pas au détriment d'une saine gestion des risques ;
- présenter les profils de risques des métiers et entités au regard des résultats, de leur consommation de fonds propres et des besoins de financement générés ;
- identifier les risques en amont et les gérer de façon proactive en préservant le profil prudentiel de risques de l'entreprise.

Le groupe a fondé la définition de sa politique de risques sur 3 piliers majeurs :

- le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*, Procédure d'Évaluation de l'Adéquation du Capital) : en conclusion de l'analyse des risques, le niveau de fonds propres est estimé suffisant pour couvrir l'exposition aux risques ; le rapport ICAAP, élaboré selon la méthodologie de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), et les projections de capital économique et de ratio d'adéquation de fonds propres à horizon 3 ans, sont mis à jour annuellement et présentés au comité des risques groupe (CRG) et au comité de suivi des risques groupe (CSRG) ;
- le processus ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*, Procédure d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) : la politique de tolérance au risque de liquidité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est marquée par une grande prudence pour garantir le refinancement durable des activités ; son suivi est effectué par les comités de contrôle et les comités de suivi et les comités techniques ; afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de maîtriser le risque de liquidité, tout en répondant aux besoins des entités et métiers, la gestion de bilan (ALM) et la Trésorerie Groupe ont mis en place des indicateurs de gestion accompagnés de limites et de seuils d'alerte ; des scénarios de stress réglementaires et internes permettent de vérifier régulièrement la robustesse du dispositif opérationnel ;
- la mise en place d'un dispositif complet de limites : plusieurs systèmes de limites couvrent l'essentiel des activités et des risques à savoir : des limites sur les risques de crédit (limites de concentration unitaire, limites sectorielles, limites pays, souverains et géographiques, limites propres à chaque commission des engagements thématique, limites décentralisées dans chaque groupe régional pour la banque de réseau), des limites sur les risques de taux – liquidité – ALM, des limites sur les activités de marché (limites par métiers, Corps de règles, indicateurs de risques et niveaux d'alerte exhaustifs).

3.1.3.2.3 Gouvernance des risques

Le dispositif de gouvernance des risques du groupe s'intègre dans celui de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il est décrit en 3.1.1 et 3.1.2.

3.1.3.2.4 Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

La structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque est décrite en 3.1.1 et 3.1.2.

3.1.3.2.5 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques est décrite en 3.1.1 et 3.1.2.

3.1.3.3 Champ d'application du cadre réglementaire

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités.

Les entités composant le périmètre figurent en note 2a de l'annexe des états financiers consolidés.

La composition du périmètre de consolidation prudentiel rapproché du périmètre comptable du CIC au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Les méthodes de consolidation sont identiques entre les périmètres prudentiels et les périmètres comptables. Le tableau EU LI3 n'est donc pas présenté.

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET AFFECTATION DES LIGNES DES ÉTATS FINANCIERS DANS LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES – EU LI1

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables des éléments :							non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie *	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché *		
ACTIF								
Caisse, Banques centrales – Actif	31 709	31 709	31 709	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 760	16 760	3 254	3 064	7	13 500	-	-
Instruments dérivés de couvert. – Actif	547	547	-	547	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 423	11 423	5 257	-	6 190	-	-	- 24
Titres au coût amorti	2 650	2 650	2 650	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	32 180	32 180	21 190	10 454	536	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	188 520	188 520	177 223	11 252	-	-	-	45
Écart de rééval des PTF couverts en taux	623	623	-	-	-	-	-	623
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	766	766	766	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	360	360	360	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	5 745	5 745	5 745	-	-	-	-	-
Actifs non courants dest. à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	1 888	1 888	1 834	-	-	-	-	54
Immeubles de placement	46	46	46	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et LF preneur	1 270	1 270	1 270	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	183	183	-	-	-	-	-	183
Écart d'acquisition	33	33	-	-	-	-	-	33
TOTAL ACTIF	294 704	294 704	251 304	25 317	6 733	13 500		913

* Certains éléments peuvent être soumis à la fois à des exigences de fonds propres pour le cadre de risque de contrepartie et le cadre de risque de marché.

Valeurs comptables des éléments :

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :					non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie *	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché *		
PASSIF								
Banques centrales – Passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4 131	4 131	-	2 900	-	4 131	-	-
Dettes envers la clientèle	1 624	1 624	-	1 624	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	84 945	84 945	-	18 706	-	-	66 239	-
Écart de rééval des PTF couverts en taux	152 060	152 060	-	6	-	-	152 054	-
Passifs d'impôt courants	26 904	26 904	-	-	-	-	26 904	-
Passifs d'impôt différés	8	8	-	-	-	-	8	-
Comptes de régularisation et passifs divers	243	243	-	-	-	-	243	-
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	258	258	258	-	-	-	-	-
Provisions techniques	6 163	6 163	-	961	-	-	5 202	-
Dettes envers les EC – JVO	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre – JVO	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de <i>trading</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les Ets de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées émises par les assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées émises par les banques	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres totaux	1 032	1 032	-	-	-	-	1 032	-
Capitaux propres – part du groupe	2 234	2 234	-	-	-	-	2 234	-
Capital et primes liées	15 101	15 101	-	-	-	-	15 101	-
Réserves consolidées – Groupe	15 052	15 052	-	-	-	-	15 052	-
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe	1 696	1 696	-	-	-	-	1 696	-
Résultat – Groupe	12 001	12 001	-	-	-	-	12 001	-
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	- 30	- 30	-	-	-	-	- 30	-
TOTAL PASSIF	294 704	294 704	258	24 197	-	4 131	269 017	

* Certains éléments peuvent être soumis à la fois à des exigences de fonds propres pour le cadre de risque de contrepartie et le cadre de risque de marché.

PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS ET LES VALEURS COMPTABLES
DANS LES ÉTATS FINANCIERS – EU LI2

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	Éléments soumis au :			
		cadre du risque de crédit	cadre du risque de contrepartie	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
1 - Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire	296 854	251 304	25 317	6 733	13 500
2 - Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire	28 586	258	24 197	-	4 131
3 - Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	268 268	251 046	1 121	6 733	9 369
4 - Engagements Hors Bilan	56 797	56 534		263	
- Écart de valorisation sur HB	- 33 023	- 33 023		-	
5 - Écarts de valorisation	2 131		2 131		-
6 - Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5 867		8 993		- 3 126
7 - Écarts découlant de la prise en compte des provisions	3 167	3 167		-	
8 - Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-			
9 - Autres	- 1 320	- 1 320		-	-
10 - Valeur réglementaire des expositions	301 888	276 404	12 245	6 996	6 243

Données présentées dans la colonne « cadre du risque de contrepartie » : elles correspondent à la valeur nette des actifs et des passifs des dérivés et des pensions.

Risque de contrepartie : Les positions nettes compensées créditrices sont exclues du risque de contrepartie à la ligne 6.

3.1.3.4 Fonds propres

3.1.3.4.1 Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1* – CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Le règlement européen prévoit une période transitoire de mise en conformité des établissements de crédit. À ce titre, certains éléments de fonds propres bénéficient de clauses transitoires.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1* « CET 1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans

la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe ⁽¹⁾, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

Les filtres prudentiels :

À compter du 1^{er} janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes (hormis les titres en *cash flow hedge*), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes, continuent à être neutralisées.

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;

Par ailleurs, les détentions directes et indirectes détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier sont intégralement incluses dans la franchise et ne sont pas déduites du CET1.

[1] Cf. Tableau : « Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres ».

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des

participations non financières pondérées à 1 250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1 ; et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

RAPPROCHEMENT BILAN FINANCIER/BILAN RÉGLEMENTAIRE/FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	CET1	AT1	AT2	Total prudentiel
Fonds Propres – Part du groupe				
Capital appelé versé	608	-	-	608
(-) Participations indirectes en instruments de CET1	-	-	-	-
Primes d'émission	1 088	-	-	1 088
Résultats antérieurs non distribués	12 174	-	-	12 174
Bénéfice ou perte (part du groupe)	1 385	-	-	1 385
(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	- 1 385	-	-	- 1 385
Fonds Propres – Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Intérêts minoritaires éligibles	13	-	23	37
Autres éléments du résultat global accumulés	- 204	-	-	- 204
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	<i>- 128</i>	-	-	<i>- 128</i>
<i>dont instruments de dettes</i>	<i>- 59</i>	-	-	<i>- 59</i>
<i>dont Réserve de couverture de flux de trésorerie</i>	-	-	-	-
Éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	-	-	-	-
(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	- 183	-	-	- 183
(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	- 112	-	-	- 112
(-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	-	-	-	-
(-) Impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	2 230	2 230
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1 250 %	- 171	-	-	- 171
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-	-
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	-	-	-	-
Autres ajustements	-	-	-	-
Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	- 45	-	-	- 45
Filtre prudentiel : Pertes ou gains cumulés dus à l'évolution de la qualité de crédit propre sur les passifs évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Filtre prudentiel : Pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	-	-	-	-
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur instruments de fonds propres	-	-	-	-
Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur intérêts minoritaires additionnel	-	-	-	-
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de capitaux propres	128	-	-	128
Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de dettes	58	-	-	58
Autres ajustements transitoires	- 186	-	-	- 186
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	- 112	-	-	- 112
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues	-	-	-	-
Ajustements du risque de crédit (Approche standard)	-	-	-	-
Déduction excédentaire des éléments de T2 impactant l'AT1	-	-	-	-
Déduction excédentaire des éléments d'AT1 impactant le CET1	-	-	-	-
TOTAL	13 056	-	2 253	15 310

Les informations détaillées sur les fonds propres selon le format de l'annexe VI du règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013 sont présentées en Annexe 1.

De même, les principales caractéristiques des instruments de fonds propres selon le format de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013 sont présentées en Annexe 2.

3.1.3.4.2 Exigences de fonds propres

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES – EU OVI

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs Pondérés des Risques		Exigences minimales de fonds propres
	2018	2017	2018
Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	85 910	78 978	6 873
Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	14 566	13 977	1 165
Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	8 142	7 596	651
<i>dont approche avancée fondée sur les notations internes</i>	50 620	45 026	4 050
<i>dont actions en approche notations internes</i>	12 582	12 380	1 007
Risque de contrepartie	1 573	1 857	126
<i>dont valeur de marché</i>	1 160	1 469	93
<i>dont exposition initiale</i>	-	-	-
<i>dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS - RCC)</i>	-	-	-
<i>dont méthode des modèles internes (MMI)</i>	-	-	-
<i>dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP</i>	149	96	12
<i>dont CVA</i>	263	293	21
Risque de règlement	0	0	0
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	822	681	66
<i>dont approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	761	630	61
<i>dont méthode de la formule prudentielle</i>	-	-	-
<i>dont approche par évaluation interne</i>	-	-	-
<i>dont approche standard (AS)</i>	61	51	5
Risque de marché	2 426	2 326	194
<i>dont approche standard (AS)</i>	2 426	2 326	194
<i>dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)</i>	-	-	-
Grands risques	-	-	-
Risque opérationnel	9 561	8 313	765
<i>dont approche indicateur de base</i>	228	205	18
<i>dont approche standard</i>	79	73	6
<i>dont approche de mesure avancée</i>	9 254	8 035	740
Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	61	338	5
Ajustement du plancher	-	-	-
TOTAL	100 353	92 494	8 028

3.1.3.5 Indicateurs prudentiels

3.1.3.5.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du groupe CIC au 31 décembre 2018 s'élevaient à :

RATIOS DE SOLVABILITÉ

(en milliards d'euros)

	2018	2017
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	13,1	12,7
Capital	1,7	1,7
Réserves éligibles avant ajustements	12,0	12,0
Déduction des fonds propres de base de catégorie	- 0,6	- 1,0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	0,0	0,0
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	2,3	2,1
TOTAL DES FONDS PROPRES	15,3	14,8
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	88,1	81,6
Emplois pondérés au titre des risques de marché	2,7	2,6
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	9,6	8,3
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	100,4	92,5
RATIOS DE SOLVABILITÉ – MÉTHODE TRANSITOIRE		
Ratio <i>Common Equity</i> T1 (CET1)	13,0 %	13,7 %
Ratio <i>Tier One</i>	13,0 %	13,7 %
Ratio global	15,3 %	16,0 %

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets* ou « RWA »).

En complément de l'exigence minimale de CET1, le groupe CIC est soumis progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : 1,875 % des risques pondérés au 31 décembre 2018 et 2,5 % à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement : 0,03 % des risques pondérés au 31 décembre 2018.

Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut conseil de stabilité financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0 % à 2,5 % (voire au-delà, sous certaines conditions).

Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au groupe CIC est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

Le groupe CIC n'est pas assujéti au coussin AEIS (Autre Établissement d'Importance Systémique), uniquement applicable au niveau consolidé national.

MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

	2018	2017
010 Total des emplois pondérés	100 353	92 494
020 Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,0342 %	0,0091 %
030 Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	34,315	8,418

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI*	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI*
Royaume-Uni	190,324	2 230,305	354,771	0,000	0,000	502,979
Hong Kong	14,228	963,660	98,383	0,000	0,000	81,935
Suède	35,348	169,038	111,927	0,000	0,000	0,000
Norvège	8,288	137,910	49,633	0,000	0,000	5,937
Tchèque, République	4,863	7,543	0,000	0,000	0,000	0,000
Slovaquie	3,800	1,888	0,000	0,000	0,000	0,000
Lituanie	0,654	0,233	0,000	0,000	0,000	0,000
Islande	0,348	0,017	9,345	0,000	0,000	0,000

* Approche NI : Approche notations interne.

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Exigence de fonds propres				Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation	Total		
Royaume-Uni	113,610	5,631	5,862	125,103	1,83 %	1,0000 %
Hong Kong	33,360	1,630	0,486	35,476	0,52 %	1,8750 %
Suède	11,857	1,691	0,000	13,548	0,20 %	2,0000 %
Norvège	5,746	0,811	0,035	6,592	0,10 %	2,0000 %
Tchèque, République	0,972	0,000	0,000	0,972	0,01 %	1,0000 %
Slovaquie	0,365	0,000	0,000	0,365	0,01 %	1,2500 %
Lituanie	0,053	0,000	0,000	0,053	0,00 %	0,5000 %
Islande	0,029	0,150	0,000	0,178	0,00 %	1,2500 %

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI
Hong Kong	7,141	893,251	0,000	0,000	0,000	0,000
Suède	15,029	108,117	3,504	0,000	0,000	0,000
Norvège	1,004	122,258	3,054	0,000	0,000	0,882
Slovaquie	4,937	0,991	0,000	0,000	0,000	0,000
Tchèque, République	6,008	5,050	0,000	0,000	0,000	0,000
Islande	0,308	0,003	0,000	0,000	0,000	0,000

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Exigence de fonds propres				Total	Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation				
Hong Kong	28,663	0,000	0,000		28,663	0,45 %	1,2500 %
Suède	6,097	0,280	0,000		6,378	0,10 %	2,0000 %
Norvège	5,951	0,031	0,005		5,987	0,09 %	1,5000 %
Slovaquie	0,372	0,000	0,000		0,372	0,01 %	0,5000 %
Tchèque, République	0,313	0,000	0,000		0,313	0,00 %	0,5000 %
Islande	0,014	0,000	0,000		0,014	0,00 %	1,2500 %

3.1.3.5.2 Grands risques

Les banques ont l'obligation de mesurer et de limiter la valeur de leurs expositions sur un même bénéficiaire, client ou groupe de clients.

L'article 395 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours nets sur un même bénéficiaire ne peuvent pas être supérieurs à 25 % des fonds propres de la Banque.

L'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours bruts auprès d'un même bénéficiaire supérieurs à 10 % des fonds propres de la banque doivent faire l'objet d'une déclaration au titre des grands risques.

Le groupe CIC ne détient aucun encours bruts ou nets auprès d'un seul bénéficiaire (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % des fonds propres du groupe.

ENTREPRISES

Concentration des risques clientèle	31/12/2018	31/12/2017
Engagements dépassant 300 M€		
nombre de groupes de contreparties	37	32
total Engagements (en millions d'euros)	21 547	18 275
dont total bilan (en millions d'euros)	8 356	6 910
dont total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	13 191	11 365
Engagements dépassant 100 M€		
nombre de groupes de contreparties	129	112
total Engagements (en millions d'euros)	36 107	31 014
dont total bilan (en millions d'euros)	15 844	13 497
dont total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	20 264	17 517

BANQUES

Concentration des risques clientèle	31/12/2018	31/12/2017
Engagements dépassant 300 M€		
nombre de groupes de contreparties	3	3
total Engagements (en millions d'euros)	1 919	1 603
dont total bilan (en millions d'euros)	1 495	1 074
dont total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	424	529
Engagements dépassant 100 M€		
nombre de groupes de contreparties	13	12
total Engagements (en millions d'euros)	3 413	2 952
dont total bilan (en millions d'euros)	2 527	2 070
dont total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	885	883

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

3.1.3.5.3 Ratio de levier

Le dispositif de gestion du risque de levier excessif au sein du groupe CIC s'articule autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des comités des risques couvrant le groupe CIC ;

- une limite interne a été définie à l'échelle nationale du groupe CIC ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la direction générale et le conseil d'administration du CIC a été définie.

RATIO DE LEVIER : DÉCLARATION COMMUNE – EU LRCOM

Expositions <i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
BILAN (EXCLUANT DÉRIVÉS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES)		
1 - Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	273 698	244 436
2 - (Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	- 112	- 493
3 - Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	273 586	243 943
DÉRIVÉS		
4 - Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	882	960
5 - <i>Add-on</i> pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	2 076	1 903
7 - [Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés]	- 2 212	- 3 285
9 - Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	7 893	5 680
10 - [Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du <i>add-on</i> pour les dérivés de crédit vendus]	- 5 534	- 4 619
11 - Total des expositions sur dérivés – somme des lignes 4 à 10	3 105	640
EXPOSITIONS SUR CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES		
12 - Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	17 232	12 882
14 - Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	55	961
16 - Total des expositions sur cessions temporaires de titres – somme des lignes 12 à 15a	17 287	13 842
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN		
17 - Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	53 226	47 773
18 - (Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 31 243	- 27 438
19 - Autres expositions hors-bilan – somme des lignes 17 à 18	21 983	20 336
EXPOSITIONS EXEMPTÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 429.7 ET 429.14 DU CRR (BILAN ET HORS-BILAN)		
EU-19a - [Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan)]	-	-
EU-19b - [Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)]	- 5 630	-
FONDS PROPRES ET EXPOSITION TOTALE		
20 - Tier 1	13 057	12 669
21 - Total des expositions – somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	310 332	278 761
RATIO DE LEVIER		
22 - Ratio de levier	4,21 %	4,54 %
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23 - Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI	OUI

RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES CONSOLIDÉS ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER – EU LRSum

Expositions <i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
1 - ACTIFS CONSOLIDÉS TELS QUE PUBLIÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS	294 704	264 840
2 - Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en dehors du périmètre prudentiel	-	-
4 - Ajustements sur les dérivés	- 509	- 2 857
5 - Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs*)	- 381	- 2 341
6 - Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	21 983	20 336
EU-6a - (Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-	-
EU-6b - (Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) - Créance CDC	- 5 630	-
7 - Autres ajustements	165	- 1 217
8 - TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	310 332	278 761

* *Securities financing transactions - cession temporaires de titres.*

VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) – EU LRSpl

Expositions <i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
EU-1 – TOTAL DES EXPOSITIONS DU BILAN DONT :	265 856	241 151
EU-2 - Expositions du <i>trading book</i>	13 646	9 306
EU-3 - Expositions du <i>banking book</i>, dont :	252 210	231 845
EU-4 - Obligations sécurisées	205	351
EU-5 - Expositions traitées comme les souverains	40 204	40 683
EU-6 - Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	345	381
EU-7 - Établissements	22 699	16 518
EU-8 - Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	89 542	80 440
EU-9 - Expositions <i>retail</i>	29 148	28 931
EU-10 - Expositions <i>corporate</i>	52 985	49 270
EU-11 - Expositions en défaut	2 395	2 624
EU-12 - Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	14 688	12 647

En application de l'article R.511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs (soit le résultat net comptable divisé par le total du bilan comptable sur bas consolidée) du groupe CIC est de 0,47 % en 2018 et 0,49 % en 2017.

3.1.3.6 Adéquation du capital

Le Pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce Pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du Pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Cette démarche d'évaluation s'est depuis progressivement enrichie et est désormais formalisée par un dispositif général national cadre, validé par le conseil d'administration de la CNCM du 2 mars 2016 qui s'inscrit dans le prolongement du cadre général d'appétence aux risques et s'applique à tous les niveaux du groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance en matière de risques. Celle-ci est appréhendée au travers des étapes suivantes :

- l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques ;
- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du Pilier 1 ;
- la détermination, le cas échéant, du niveau de fonds propres économiques à allouer en additionnel.

Les méthodes de mesure du besoin économique ont été approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques et le programme global de stress du groupe Crédit Mutuel, fondé sur une approche holistique et prospective.

La différence entre les fonds propres économiques et les fonds propres réglementaires constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de fonds propres de la banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe Crédit Mutuel (eu égard à ses activités actuelles et futures) et de son degré d'aversion au risque.

Les résultats de l'ICAAP, régulièrement présentés aux instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel, permettent d'attester qu'il dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition aux risques selon son appétence en matière de solvabilité.

3.1.3.7 Risque de crédit

3.1.3.7.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit – EU CRA

Le risque de crédit constitue le principal risque du groupe CIC en raison de son modèle d'entreprise. Historiquement, le CIC, à l'origine davantage orienté sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises

Une politique de crédit visant un développement prudent

La politique des risques de crédit définit les marchés et les types de financement sur lesquels chaque réseau et les départements spécialisés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent intervenir. Elle fixe les critères d'octroi par type de clientèle ou de produits, en se basant principalement sur la solvabilité des emprunteurs, et mentionne explicitement les restrictions éventuelles à la distribution de crédit, soit au travers de la politique générale, soit au travers de politiques sectorielles spécifiques adaptées au niveau du groupe (notamment marchés ou produits spécifiques, personnes « interdit bancaire », anciens contentieux, selon les cotations...).

Cette politique de risque poursuit plusieurs objectifs :

- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

La politique de risque est déclinée dans le cadre d'appétence aux risques du groupe, validée par les conseils d'administration adéquats, *via* un dispositif de limites et de seuils d'alertes, notamment sur la concentration unitaire, sectorielle et géographique des engagements. Ces limites utilisent, notamment, le système de notation du groupe Crédit Mutuel décrit dans la partie « Gestion des risques » du rapport de gestion.

La politique de risque est diffusée dans l'ensemble des entités du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *via* l'intranet déployé dans les entités françaises et étrangères du groupe.

Le dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion du risque de crédit est décrit dans la partie 3.1.

Liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne

Ils sont décrits dans la partie 3.1.1 Gestion des risques sur les procédures de contrôle interne.

3.1.3.7.2 Expositions

Le groupe s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'a autorisé à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour le portefeuille *Corporate* et le portefeuille Banque ;
- en méthode interne, à partir du 31.03.2018, pour le portefeuille promotion immobilière.

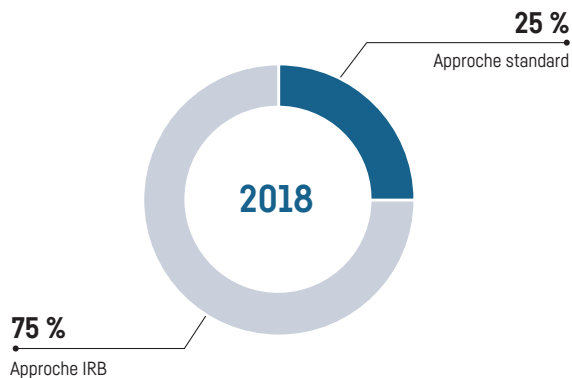
En 2018, dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque centrale européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail.

Pour le CIC, le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires, établissements, entreprises et clientèle de détail s'élève à près de 68 % au 31 décembre 2018, après avoir obtenu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière (4,2 % du *Corporate*) début 2018.

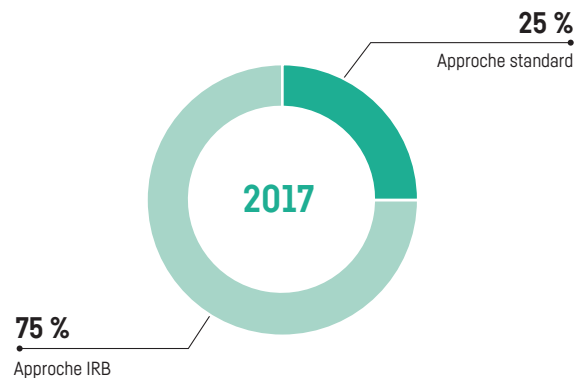
Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat de l'ACP. Les filiales étrangères et CM-CIC Factor sont traitées depuis le 31 décembre 2013 en méthode standard.

PART DES EXPOSITIONS BRUTES SUR LES CATÉGORIES ÉTABLISSEMENTS, ENTREPRISES ET CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Part des expositions brutes au 31/12/2018



Part des expositions brutes au 31/12/2017



MONTANT NET TOTAL ET MOYEN DES EXPOSITIONS – EU CRB-B

	2018		2017	
	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0
2 - Établissements (banques)	18 324	16 127	12 684	15 970
3 - Entreprises	89 416	85 577	77 923	76 055
4 - dont : en slotting criteria *	7 763	7 607	7 318	7 196
5 - dont : SME	18 476	18 063	17 118	16 803
6 - Clientèle de détail	114 870	112 499	108 682	107 140
7 - dont : Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	76 437	74 497	71 540	70 082
8 - dont : SME **	11 940	11 605	11 083	10 795
9 - dont : Non-SME	64 497	62 892	60 457	59 287
10 - dont : revolving	6 431	6 246	5 814	5 607
11 - dont : Autres clientèle de détail	32 002	31 757	31 327	31 451
12 - dont : SME	17 668	17 520	17 167	16 979
13 - dont : Non-SME	14 333	14 237	14 160	14 472
14 - Actions	4 423	4 423	4 414	4 246
14a - Autres actifs	2 730	2 695	2 579	2 667
15 - TOTAL IRB	229 763	221 321	206 281	206 078
16 - Administrations centrales (emprunteurs souverains) et banques centrales	40 531	42 532	36 106	43 612
17 - Administrations régionales ou locales	314	339	391	321
18 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	6 081	5 777	4 985	4 960
19 - Banques multilatérales de développement	0	0	0	0
20 - Organisations internationales	0	0	0	0
21 - Banques	5 995	5 777	5 127	5 126
22 - Entreprises	10 634	9 192	10 065	10 234
23 - dont : SME	1 678	1 211	1 000	1 158
24 - Clientèle de détail	3 235	3 152	3 230	3 873
25 - dont : SME	2 263	2 245	2 318	2 197
26 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	5 942	5 649	6 598	6 650
27 - dont : SME	0	0	0	73
28 - Expositions en défaut	387	330	365	325
29 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	311	335	283	164
30 - Obligations sécurisées (Covered bond)	25	35	61	80
31 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0
32 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	1	0	0
33 - Expositions sous forme d'actions	136	171	161	127
34 - Autres actifs	531	556	568	614
35 - TOTAL STANDARD	74 126	73 847	67 939	76 088
36 - TOTAL	303 889	295 168	274 220	282 166

* Slotting Criteria : Algorithme financements spécialisés.

** Small and medium-sized enterprises.

Expositions par zone géographique

Le CIC est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes au 31 décembre 2018 en est le reflet avec 93 % des engagements en zone Europe.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS -EU CRB-C

	Valeurs nettes					
31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg
1 - Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-
2 - Établissements (banques)	16 464	14 533	132	68	26	5
3 - Entreprises	77 298	67 429	875	792	569	1 507
4 - Clientèle de détail	114 161	112 916	65	239	58	71
5 - Actions	4 418	4 343	-	16	-	57
Autres actifs	2 705	2 701	-	-	-	-
6 - TOTAL IRB	215 046	201 921	1 073	1 115	653	1 640
7 - Administrations centrales (emprunteurs souverains) et banques centrales	33 883	29 533	328	150	9	448
8 - Administrations régionales ou locales	304	236	53	0	13	1
9 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	6 068	6 057	2	-	-	8
10 - Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
11 - Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
12 - Banques	5 893	4 710	154	22	7	50
13 - Entreprises	10 263	4 969	706	646	216	1 673
14 - Clientèle de détail	3 169	1 676	137	88	61	221
15 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	5 894	218	13	68	2	1 059
16 - Expositions en défaut	355	235	14	3	7	4
17 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	277	207	11	-	-	23
18 - Obligations sécurisées (<i>Covered bond</i>)	25	25	-	-	-	-
19 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
20 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	-	-	-	-	3
21 - Expositions sous forme d'actions	136	16	-	10	-	77
22 - Autres actifs	531	9	185	132	0	186
23 - TOTAL STANDARD	66 800	47 893	1 603	1 120	315	3 754
24 - TOTAL	281 846	249 814	2 676	2 235	968	5 394

Valeurs nettes

Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni	Autres	Reste du monde	USA	Canada	Autres	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	1 077	483	113	1 860	550	218	1 092	18 324
1 666	871	2 102	1 486	12 118	5 636	147	6 335	89 416
19	365	276	151	709	182	29	498	114 870
-	1	0	2	5	5	-	0	4 423
-	-	5	-	24	18	-	6	2 730
1 712	2 314	2 866	1 752	14 716	6 390	394	7 932	229 763
121	2 934	22	337	6 648	3 753	4	2 891	40 531
-	0	-	0	10	-	10	-	314
-	-	-	-	13	-	13	-	6 081
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	60	767	85	102	36	12	54	5 995
26	1 428	135	463	372	58	7	306	10 634
1	862	39	84	67	25	0	41	3 235
3	4 492	28	12	48	0	-	48	5 942
1	76	8	6	32	2	0	30	387
-	35	-	-	34	1	32	1	311
-	-	-	-	-	-	-	-	25
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	0	-	-	-	-	-	-	3
-	33	-	-	-	-	-	-	136
-	18	-	-	-	-	-	-	531
191	9 938	999	987	7 326	3 876	80	3 370	74 126
1 903	12 252	3 865	2 739	22 043	10 266	474	11 302	303 889

31/12/2017

(en millions d'euros)

	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg
1 - Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-
2 - Établissements (banques)	11 391	9 091	417	56	136	8
3 - Entreprises	68 143	59 396	1 021	664	378	1 079
4 - Clientèle de détail	108 058	106 864	68	217	38	85
5 - Actions	4 389	4 238	6	24	-	101
Autres actifs	2 560	2 550	-	-	-	-
6 - TOTAL IRB	194 541	182 140	1 511	961	553	1 272
7 - Administrations centrales (emprunteurs souverains) et banques centrales	32 493	27 772	300	184	9	998
8 - Administrations régionales ou locales	354	278	40	-	35	1
9 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	4 981	4 972	0	0	-	8
10 - Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
11 - Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
12 - Banques	5 033	4 693	62	9	2	42
13 - Entreprises	9 866	5 956	514	559	92	1 308
14 - Clientèle de détail	3 102	1 569	175	116	96	194
15 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 546	1 623	14	53	3	868
16 - Expositions en défaut	343	234	10	3	5	5
17 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	283	283	-	-	-	-
18 - Obligations sécurisées (<i>Covered bond</i>)	61	34	-	-	-	-
19 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
20 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	-	-	-	-	-
21 - Expositions sous forme d'actions	161	13	-	3	-	142
22 - Autres actifs	568	10	201	124	0	220
23 - TOTAL STANDARD	63 790	47 437	1 317	1 052	242	3 788
24 - TOTAL	258 331	229 577	2 828	2 013	795	5 060

Expositions par type d'industrie ou de contrepartie

Le groupe CIC présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur. Les deux secteurs les plus significatifs sont les particuliers (30 %) et les administrations publiques (15 %).

	Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni	Autres	Reste du monde	USA	Canada	Autres	Total
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0	498	1 138	47	1 293	233	72	988	12 684
	1 503	594	2 054	1 454	9 780	4 263	122	5 395	77 923
	18	342	281	145	623	165	24	434	108 682
	-	16	1	3	26	2	21	3	4 414
	-	-	10	-	18	-2	-	20	2 579
	1 521	1 451	3 484	1 650	11 740	4 661	239	6 840	206 281
	196	2 225	179	631	3 613	2 544	4	1 065	36 106
	-	-	-	0	37	-	37	-	391
	-	-	-	-	4	-	4	-	4 985
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10	56	115	44	94	23	7	64	5 127
	6	1 141	86	202	200	63	5	131	10 065
	15	733	45	159	127	27	3	97	3 230
	4	3 941	25	15	52	0	-	52	6 598
	2	74	0	8	22	2	0	19	365
	-	-	-	-	-	-	-	-	283
	26	-	-	-	-	-	-	-	61
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	0	-	-	-	-	-	-	0
	-	3	-	-	-	-	-	-	161
	-	13	-	-	-	-	-	-	568
	259	8 185	450	1 060	4 149	2 661	60	1 428	67 939
	1 780	9 636	3 934	2 710	15 889	7 323	299	8 267	274 220

CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE - EU CRB-D

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Administrations publiques	Banques et Établissements financiers	Particuliers	Entrepreneurs individuels	Agriculteurs	Associations
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0
2 - Établissements (banques)	0	18 324	0	0	0	0
3 - Entreprises	0	0	0	129	697	669
4 - Clientèle de détail	0	0	87 692	7 488	2 326	181
5 - Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
6 - TOTAL APPROCHE NOTATION INTERNE	0	18 324	87 692	7 617	3 023	850
Administrations centrales ou banques centrales	40 531	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	314	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	6 081	0	0	0	0	0
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0
Établissements	0	5 995	0	0	0	0
Entreprises	0	0	0	0	2	11
Clientèle de détail	0	0	897	6	16	10
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	3 082	0	0	0
Expositions en défaut	24	0	52	1	1	2
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0
Obligations sécurisées (<i>Covered bond</i>)	0	25	0	0	0	0
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
23 - TOTAL APPROCHE STANDARD	46 950	6 020	4 032	7	19	22
24 - TOTAL	46 950	24 344	91 723	7 624	3 042	871

* CIC Suisse, Banque de Luxembourg.

	Autres filiales groupe *	Voyages & loisirs	Chimie	Distribution	Industrie automobile	Bâtiment & matériaux de construction	Biens & services industriels	Santé	Autres act. financières
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	181	3 828	1 132	6 453	2 377	7 818	6 603	2 436	5 979
	0	1 526	42	2 625	490	2 108	1 521	270	1 489
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	181	5 354	1 173	9 078	2 867	9 927	8 124	2 706	7 468
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3 809	57	38	1 331	388	356	505	55	33
	717	25	7	293	24	544	216	16	13
	2 828	0	0	0	0	0	0	0	0
	29	5	0	92	7	47	32	2	1
	0	3	0	71	3	19	13	1	3
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	7 382	90	46	1 786	421	966	767	73	50
	7 563	5 444	1 219	10 864	3 288	10 893	8 891	2 779	7 518

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Transport industriel	Produits ménagers	Promotion immobilière	Immobilier autres (dont location et foncières)	Services aux collectivités	Agro- alimentaire & boissons
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0
2 - Établissements (banques)	0	0	0	0	0	0
3 - Entreprises	5 428	1 556	3 453	4 705	2 795	4 928
4 - Clientèle de détail	981	270	0	1 046	130	406
5 - Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
6 - TOTAL APPROCHE NOTATION INTERNE	6 409	1 826	3 453	5 751	2 925	5 334
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	0	0	0	0	0	0
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0
Établissements	0	0	0	0	0	0
Entreprises	212	113	12	100	171	208
Clientèle de détail	67	33	0	35	11	31
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0	0
Expositions en défaut	8	5	0	9	6	7
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	5	3	0	0	3	4
Obligations sécurisées <i>(Covered bond)</i>	0	0	0	0	0	0
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
23 - TOTAL APPROCHE STANDARD	292	154	13	143	190	249
24 - TOTAL	6 701	1 980	3 466	5 894	3 116	5 583

	Media	Holdings, Conglomérats	Technologies de pointe	Pétrole & gaz, Matières premières	Télécom- munications	Divers	Actions	Autres actifs	Total
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	18 324
	1 871	7 615	4 369	4 848	1 264	8 282	0	0	89 416
	125	578	147	87	10	3 334	0	0	114 870
	0	0	0	0	0	0	4 423	0	4 423
	0	0	0	0	0	0	138	2 591	2 730
	1 996	8 193	4 516	4 935	1 273	11 616	4 561	2 591	229 763
	0	0	0	0	0	0	0	0	40 531
	0	0	0	0	0	0	0	0	314
	0	0	0	0	0	0	0	0	6 081
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	5 995
	43	119	312	76	166	2 518	0	0	10 634
	29	29	30	11	4	171	0	0	3 235
	0	0	0	0	0	32	0	0	5 942
	5	4	10	2	0	39	0	0	387
	3	3	12	1	29	4	131	0	311
	0	0	0	0	0	0	0	0	25
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	3	0	3
	0	0	0	0	0	0	136	0	136
	0	0	0	0	0	0	0	531	531
	80	156	364	90	199	2 765	270	531	74 126
	2 076	8 348	4 880	5 025	1 472	14 381	4 831	3 122	303 889

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Banques et		Particuliers	Entrepreneurs individuels	Agriculteurs	Associations
	Administrations publiques	Établissements financiers				
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0
2 - Établissements (banques)	0	12 684	0	0	0	0
3 - Entreprises	0	0	0	126	678	657
4 - Clientèle de détail	0	0	82 377	7 106	2 144	169
5 - Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
6 - TOTAL APPROCHE NOTATION INTERNE	0	12 684	82 377	7 231	2 822	826
Administrations centrales ou banques centrales	41 508	0	0	0	0	0
Établissements	0	5 188	0	0	0	0
Entreprises	0	0	0	0	2	3
Clientèle de détail	0	0	3 699	8	17	3
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
23 - TOTAL APPROCHE STANDARD	41 508	5 188	3 699	8	19	6
24 - TOTAL	41 508	17 872	86 076	7 240	2 842	832

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Transport industriel	Produits ménagers	Promotion immobilière	Immobilier autres (dont location et foncières)	Services aux collectivités	Agro- alimentaire & boissons
2 - Établissements (banques)	0	0	0	0	0	0
3 - Entreprises	4 580	1 553	0	3 764	2 407	4 402
4 - Clientèle de détail	954	278	0	938	131	407
5 - Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
6 - TOTAL APPROCHE NOTATION INTERNE	5 534	1 831	0	4 702	2 537	4 809
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0
Établissements	0	0	0	0	0	0
Entreprises	222	106	3 150	119	171	136
Clientèle de détail	74	37	0	36	10	34
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
23 - TOTAL APPROCHE STANDARD	296	142	3 150	155	181	171
24 - TOTAL	5 830	1 974	3 150	4 857	2 719	4 979

	Autres filiales groupe *	Voyages & loisirs	Chimie	Distribution	Industrie automobile	Bâtiment & matériaux de construction	Biens & services industriels	Santé	Autres act. financières
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	936	3 158	991	6 037	2 381	7 187	5 466	2 219	5 426
	199	1 458	37	2 633	478	2 018	1 503	280	1 419
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1 135	4 616	1 028	8 669	2 859	9 205	6 969	2 499	6 844
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5 652	64	29	1 289	358	398	446	45	38
	509	30	10	317	26	613	255	17	17
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	6 161	94	39	1 606	384	1 011	702	62	54
	7 296	4 711	1 067	10 276	3 243	10 217	7 670	2 561	6 899

3

	Media	Holdings, Conglomérats	Technologies de pointe	Pétrole & gaz, Matières premières	Télécom- munications	Divers	Actions	Autres actifs	Total
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	12 684
	1 684	6 466	4 085	4 197	906	8 619	0	0	77 923
	124	510	141	88	10	3 280	0	0	108 682
	0	0	0	0	0	0	4 531	0	4 531
	0	0	0	0	0	0	0	2 462	2 462
	1 807	6 976	4 226	4 284	916	11 899	4 531	2 462	206 281
	0	0	0	0	0	0	0	0	41 508
	0	0	0	0	0	0	0	0	5 188
	47	97	293	80	222	1 385	0	0	14 352
	32	20	29	12	4	352	0	0	6 162
	0	0	0	0	0	0	161	0	161
	0	0	0	0	0	0	0	568	568
	79	118	322	93	226	1 737	161	568	67 939
	1 887	7 094	4 548	4 377	1 141	13 636	4 692	3 030	274 220

Échéance des expositions

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

Catégorie d'exposition brute 31 décembre 2018 <i>(en millions d'euros)</i>							Durée indéterminée	Total
	< 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	2 ans < D < 5 ans	D > 5 ans		
Bilan								
Administrations centrales et banques centrales	32 139	882	1 902	827	1 021	8 708	0	45 480
Établissements	9 961	5 000	2 654	1 490	2 507	624	12	22 249
Entreprises	18 718	5 645	6 105	6 559	17 286	14 788	0	69 100
Clientèle de détail	7 714	2 776	8 612	10 750	26 733	52 627	50	109 263
TOTAL BILAN	68 532	14 304	19 274	19 626	47 547	76 747	62	246 091
Hors bilan	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales et banques centrales	69	5	74	51	562	394	0	1 154
Établissements	1 655	0	9	13	407	2	343	2 429
Entreprises	7 498	470	3 764	3 834	13 808	1 283	4 766	35 422
Clientèle de détail	5 733	720	730	1 667	550	3 670	884	13 956
TOTAL HORS BILAN	14 955	1 196	4 576	5 565	15 327	5 349	5 993	52 961

Catégorie d'exposition brute 31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>							Durée indéterminée	Total
	< 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	2 ans < D < 5 ans	D > 5 ans		
Bilan								
Administrations centrales et banques centrales	28 488	772	1 704	840	872	7 656	0	40 332
Établissements	5 344	4 304	1 689	2 559	2 046	559	49	16 550
Entreprises	14 979	4 333	5 569	5 392	16 874	13 863	0	61 009
Clientèle de détail	7 849	2 677	8 142	10 274	25 625	49 219	0	103 786
TOTAL BILAN	56 660	12 086	17 104	19 065	45 417	71 297	49	221 678
Hors bilan								
Administrations centrales et banques centrales	103	7	21	2	291	360	0	784
Établissements	951	0	26	8	376	11	361	1 733
Entreprises	7 130	581	3 233	2 857	12 925	1 123	4 380	32 229
Clientèle de détail	5 173	654	604	1 591	495	3 311	907	12 734
TOTAL HORS BILAN	13 357	1 241	3 884	4 458	14 087	4 805	5 648	47 481

3.1.3.7.3 Qualité de crédit des actifs

Expositions dépréciées et en souffrance

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Les définitions et informations chiffrées concernant les arriérés de paiements figurent dans la partie « Risques de crédit » pages 66 et suivantes.

Dépréciations pour risque de crédit

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2), et de ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (Phase 3).

À noter que le groupe n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS 9).

En application de la norme IFRS 9, le groupe Crédit Mutuel répartit en 3 catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- Statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois [résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir] dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité [résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument] dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale, et ;
- Statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*) ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*).

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison [1 à 10 ans] pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarios* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du groupe Crédit Mutuel). Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Au 31 décembre 2018, la ventilation des encours et dépréciations par statut est la suivante :

<i>[en millions d'euros]</i>	Encours bilan provisionnable	Dépréciations
Statut 1	213 362	231
Statut 2	18 994	324
Statut 3	5 346	2 552

<i>[en millions d'euros]</i>	Encours hors bilan (avant CCF) provisionnable	Provisions
Statut 1	55 461	47
Statut 2	1 293	36
Statut 3	222	97

Expositions restructurées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés...). Le groupe dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les

principes arrêtés par l'EBA le 23 octobre 2013. La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (Statut 3) systématique et se traduit *a minima* par un passage en Statut 2.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31 décembre 2018 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT – EU CR1-A

	a	b	c	d	g
	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes (a+b-c-d)
	saines	en défaut			
31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>					
1 - Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0
2 - Établissements (banques)	18 325	1	2	0	18 324
3 - Entreprises	89 040	1 515	1 139	0	89 416
<i>4 - Dont : Financements spécialisés</i>	<i>7 707</i>	<i>89</i>	<i>32</i>	<i>0</i>	<i>7 763</i>
<i>5 - Dont : PME</i>	<i>18 205</i>	<i>709</i>	<i>438</i>	<i>0</i>	<i>18 476</i>
6 - Clientèle de détail	113 653	3 058	1 841	0	114 870
<i>7 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	<i>75 672</i>	<i>1 404</i>	<i>639</i>	<i>0</i>	<i>76 437</i>
<i>8 - PME</i>	<i>11 740</i>	<i>400</i>	<i>200</i>	<i>0</i>	<i>11 940</i>
<i>9 - Non-PME</i>	<i>63 933</i>	<i>1 004</i>	<i>440</i>	<i>0</i>	<i>64 497</i>
<i>10 - Revolving</i>	<i>6 432</i>	<i>64</i>	<i>65</i>	<i>0</i>	<i>6 431</i>
<i>11 - Autre - clientèle de détail</i>	<i>31 549</i>	<i>1 590</i>	<i>1 137</i>	<i>0</i>	<i>32 002</i>
<i>12 - PME</i>	<i>17 311</i>	<i>1 233</i>	<i>876</i>	<i>0</i>	<i>17 668</i>
<i>13 - Non-PME</i>	<i>14 237</i>	<i>357</i>	<i>261</i>	<i>0</i>	<i>14 333</i>
14 - Actions	4 425	0	2	0	4 423
14a - Autres actifs	2 730	0	0	0	2 730
15 - TOTAL APPROCHE IRB	228 172	4 575	2 984	0	229 763
16 - Administrations centrales ou banques centrales	40 531	0	0	0	40 531
17 - Administrations régionales ou locales	314	0	0	0	314
18 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	6 081	0	0	0	6 081
19 - Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0
20 - Organisations internationales	0	0	0	0	0
21 - Établissements (banques)	5 995	0	1	0	5 995
22 - Entreprises	10 642	0	7	0	10 634
<i>23 - Dont : PME</i>	<i>1 679</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1 678</i>
24 - Clientèle de détail	3 237	0	5	0	3 231
<i>25 - Dont : PME</i>	<i>2 264</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>2 263</i>
26 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	5 953	0	10	0	5 942
<i>27 - Dont : PME</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
28 - Expositions en défaut	0	488	101	0	387
29 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	311	0	0	0	311
30 - Obligations sécurisées (Covered bond)	25	0	0	0	25
31 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0
32 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	0	0	0	3
33 - Expositions sur actions	136	0	0	0	136
34 - Autres actifs	531	0	0	0	531
35 - TOTAL APPROCHE STANDARD	73 758	488	124	0	74 122
36 - TOTAL	301 931	5 063	3 109	0	303 885

	a		b		c	d	g	
	Expositions brutes		Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes (a+b-c-d)			
	saines	en défaut						
31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>								
1 - Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
2 - Établissements (banques)	12 672	16	4	0	12 684			
3 - Entreprises	77 112	1 649	763	75	77 923			
4 - Dont : Financements spécialisés	7 204	133	18	0	7 318			
5 - Dont : PME	16 750	722	354	0	17 118			
6 - Clientèle de détail	107 119	3 230	1 594	74	108 682			
7 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	70 530	1 497	487	0	71 540			
8 - PME	10 803	424	144	0	11 083			
9 - Non-PME	59 727	1 073	343	0	60 457			
10 - Revolving	5 804	63	52	0	5 814			
11 - Autre - clientèle de détail	30 785	1 670	1 055	74	31 327			
12 - PME	16 675	1 257	766	0	17 167			
13 - Non-PME	14 110	413	289	74	14 160			
14 - Actions	4 416	0	2	0	4 414			
14a - Autres actifs	2 579	0	0	0	2 579			
15 - TOTAL APPROCHE IRB	203 898	4 895	2 363	149	206 281			
16 - Administrations centrales ou banques centrales	36 106	0	0	0	36 106			
17 - Administrations régionales ou locales	391	0	0	0	391			
18 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	4 985	0	0	0	4 985			
19 - Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0			
20 - Organisations internationales	0	0	0	0	0			
21 - Établissements (banques)	5 127	0	0	0	5 127			
22 - Entreprises	10 082	0	17	0	10 065			
23 - Dont : PME	1 005	0	5	0	1 000			
24 - Clientèle de détail	3 231	0	1	0	3 230			
25 - Dont : PME	2 319	0	0	0	2 318			
26 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 600	0	2	0	6 598			
27 - Dont : PME	0	0	0	0	0			
28 - Expositions en défaut	20	487	142	0	365			
29 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	283	0	0	0	283			
30 - Obligations sécurisées (Covered bond)	61	0	0	0	61			
31 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0			
32 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0			
33 - Expositions sur actions	162	0	1	0	161			
34 - Autres actifs	568	0	0	0	568			
35 - TOTAL APPROCHE STANDARD	67 614	487	162	0	67 939			
36 - TOTAL	271 513	5 382	2 525	149	274 220			

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ OU TYPE DE CONTREPARTIE – EU CR1-B

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes				Expositions nettes <i>(a+b-c-d)</i>
	Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions spécifiques	Provisions collectives	
	a	b	c	d	
1 - Administrations publiques	46 926	25	1	-	46 950
2 - Banques et Établissements financiers	24 346	1	3	-	24 344
3 - Particuliers	90 924	1 609	814	-	91 720
4 - Entrepreneurs individuels	7 555	214	145	-	7 624
5 - Agriculteurs	3 003	107	67	-	3 042
6 - Associations	872	7	8	-	871
7 - Autres filiales groupe *	7 558	60	54	-	7 563
8 - Voyages & loisirs	5 340	256	152	-	5 444
9 - Chimie	1 218	9	8	-	1 219
10 - Distribution	10 624	577	336	-	10 864
11 - Industrie automobile	3 266	66	44	-	3 288
12 - Bâtiment & matériaux de construction	10 725	318	150	-	10 893
13 - Biens & services industriels	8 785	246	140	-	8 891
14 - Santé	2 770	28	18	-	2 779
15 - Autres act. financières	7 442	305	230	-	7 518
16 - Transport industriel	6 642	143	84	-	6 701
17 - Produits ménagers	1 950	79	49	-	1 980
18 - Promotion immobilière	3 441	93	68	-	3 466
19 - Immobilier autres (dont location et foncières)	5 840	119	65	-	5 894
20 - Services aux collectivités	3 110	12	6	-	3 116
21 - Agro-alimentaire & boissons	5 533	139	89	-	5 583
22 - Media	2 068	31	22	-	2 076
23 - Holdings, Conglomérats	8 300	100	53	-	8 348
24 - Technologies de pointe	4 865	35	19	-	4 880
25 - Pétrole & gaz, Matières premières	4 993	120	88	-	5 025
26 - Télécommunications	1 427	51	6	-	1 472
27 - Divers	14 454	313	386	-	14 381
28 - Actions	4 833	-	2	-	4 831
29 - Autres actifs	3 122	-	0	-	3 122
30 - TOTAL	301 931	5 063	3 109	-	303 885

	Expositions brutes		Provisions (sur créances douteuses et IAS 39)	Provisions spécifiques	Provisions collectives	Expositions nettes
	Expositions saines	Expositions en défaut				
31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	a	b		c	d	(a+b-c-d)
1 - Administrations publiques	41 502	9	3	3	-	41 508
2 - Banques et Établissements financiers	17 860	16	4	4	-	17 872
3 - Particuliers	85 131	1 704	759	680	80	86 076
4 - Entrepreneurs individuels	7 116	241	118	118	-	7 239
5 - Agriculteurs	2 782	111	51	51	-	2 842
6 - Associations	825	10	3	3	-	832
7 - Autres filiales groupe *	7 263	1 254	1 221	1 208	13	7 296
8 - Voyages & loisirs	4 601	231	121	119	1	4 711
9 - Chimie	1 061	13	7	7	-	1 067
10 - Distribution	10 064	501	289	288	-	10 276
11 - Industrie automobile	3 210	73	41	41	-	3 242
12 - Bâtiment & matériaux de construction	10 011	352	146	146	-	10 217
13 - Biens & services industriels	7 556	258	144	143	-	7 670
14 - Santé	2 536	37	12	12	-	2 561
15 - Autres act. financières	6 794	316	211	211	-	6 899
16 - Transport industriel	5 747	147	64	60	4	5 830
17 - Produits ménagers	1 936	86	48	48	-	1 974
18 - Promotion immobilière	3 124	89	63	63	-	3 150
19 - Immobilier autres (dont location et foncières)	4 788	105	36	36	-	4 857
20 - Services aux collectivités	2 715	8	4	4	-	2 719
21 - Agro-alimentaire & boissons	4 915	139	74	74	-	4 980
22 - Media	1 877	30	20	20	-	1 887
23 - Holdings, Conglomérats	6 977	186	69	58	11	7 094
24 - Technologies de pointe	4 530	32	14	14	-	4 548
25 - Pétrole & gaz, Matières premières	4 284	166	73	73	-	4 377
26 - Télécommunications	1 093	51	3	3	-	1 141
27 - Divers	13 492	- 783	- 927	- 966	39	13 636
28 - Actions	4 694	-	2	2	-	4 692
29 - Autres actifs	3 030	-	-	-	-	3 030
30 - TOTAL	271 513	5 382	2 675	2 526	149	274 220

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE - EU CRI-C

	b		a		c		d		f		g	
	Expositions brutes						Expositions nettes					
31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions spécifiques	Provisions collectives	Provisions de la période							(a+b-c-d)
1 - EUROPE	279 993	4 885	3 036	0	441							281 842
2 - France	248 069	4 630	2 889	0	415							249 810
3 - Allemagne	2 663	19	6	0	0							2 676
4 - Belgique	2 230	14	9	0	2							2 235
5 - Espagne	962	16	9	0	1							968
6 - Luxembourg	5 394	31	30	0	11							5 394
7 - Pays-Bas	1 904	3	5	0	4							1 903
8 - Suisse	12 178	122	48	0	14							12 252
9 - Royaume-Uni	3 856	25	16	0	- 9							3 865
10 - Autres	2 736	26	23	0	3							2 739
11 - LE RESTE DU MONDE	21 938	178	73	0	15							22 043
12 - États-Unis	10 233	73	40	0	14							10 266
13 - Canada	474	1	1	0	- 2							474
14 - Autres	11 230	104	32	0	3							11 302
15 - TOTAL	301 931	5 063	3 109	0	456							303 885

	b		a		c		d		g		
	Expositions brutes						Expositions nettes				
31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions (sur créances douteuses et IAS 39)	Provisions spécifiques	Provisions collectives						(a+b-c-d)
1 - EUROPE	255 813	5 135	2 617	2 484	133						258 331
2 - France	227 189	4 885	2 496	2 369	127						229 577
3 - Allemagne	2 815	20	7	7	0						2 828
4 - Belgique	2 007	13	7	7	0						2 013
5 - Espagne	791	12	8	8	0						795
6 - Luxembourg	5 061	18	19	19	0						5 060
7 - Pays-Bas	1 777	4	1	1	0						1 780
8 - Suisse	9 554	116	34	34	0						9 636
9 - Royaume-Uni	3 934	25	24	19	5						3 934
10 - Autres	2 686	44	20	20	0						2 710
11 - LE RESTE DU MONDE	15 700	247	58	42	16						15 889
12 - États-Unis	7 253	96	26	9	16						7 323
13 - Canada	292	10	3	3	0						299
14 - Autres	8 155	141	29	29	0						8 267
15 - TOTAL	271 513	5 382	2 675	2 526	149						274 220

ÂGE DES EXPOSITIONS EN SOUFFRANCE – EU CR1-D

	Valeur comptable brute						
	Encours sains			Encours en défaut			
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais sans impayés ou impayés ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>							
1 - Prêts	249 411	623	1 330	67	32	3 508	21
2 - Titres de dettes	14 252	-	253	-	-	134	-
3 - TOTAL	263 663	623	1 583	67	32	3 642	21

	Valeur comptable brute						
	Encours sains			Encours en défaut			
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais sans impayés ou impayés ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>							
1 - Prêts	219 499	122	236	1 189	102	77	3 846
2 - Titres de dettes	12 123	-	-	371	-	-	131
3 - TOTAL	231 621	122	236	1 560	102	77	3 977

EXPOSITIONS NON PERFORMANTES ET RENÉGOCIÉES – EU CR1-E

	Valeur comptable brute des expositions			Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Sûretés et garanties reçues	
	Dont encours sains présentant des impayés > 30 jours et ≤ 90 jours	Dont encours restructurés sains		Dont encours en défaut		Dont encours sains		Dont encours en défaut		Dont encours en défaut	Dont encours restructurés
				Dont encours déclassés comptablement	Dont encours restructurés		Dont encours restructurés		Dont encours restructurés		
31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>											
010 - Titres de dettes	14 639	-	387	387	134	- 9	-	- 207	-	-	-
020 - Prêts et avances	382 194	1 165	8 662	8 662	1 274	- 938	- 14	- 4 151	- 501	2 712	383
030 - Hors bilan	56 977	-	222	-	-	83	-	97	-	21	40

	Valeur comptable brute des expositions			Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Sûretés et garanties reçues	
	Dont encours sains présentant des impayés > 30 jours et ≤ 90 jours	Dont encours restructurés sains		Dont encours en défaut		Dont encours sains		Dont encours en défaut		Dont encours en défaut	Dont encours restructurés
				Dont encours déclassés comptablement	Dont encours restructurés		Dont encours restructurés		Dont encours restructurés		
31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>											
010 - Titres de dettes	12 625	-	502	502	47	-	-	86	-	-	-
020 - Prêts et avances	225 071	358	5 214	5 214	508	149	-	2 440	289	1 907	327
030 - Hors bilan	49 612	-	224	-	-	-	-	92	-	56	-

3.1.3.7.4 Rapprochement des ajustements pour risque de crédit

ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUES DE CRÉDIT GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE – EU CR2-A

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
1 - SOLDE D'OUVERTURE	- 3 042	-
2 - Dotation de la période	- 0	-
3 - Reprise de la période	0	-
4 - Reprises liées à des sorties d'actifs du bilan	- 147	-
5 - Transfert entre les ajustements au titre du risque de crédit	-	-
6 - Différence de change	-	-
7 - Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	240	-
8 - Autres	- 160	-
9 - SOLDE DE CLÔTURE	- 3 109	-
10 - Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes	20	-
11 - Passages en pertes	- 266	-

3.1.3.7.5 Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux

banques centrales. Depuis septembre 2017, il s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions *Corporate*.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD - EU CR5

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i> Catégories d'expositions	Pondérations																Total	Dont non notées	
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Dé-duites			
1 - Administrations centrales ou banques centrales	38 854	-	-	-	239	-	46	-	-	35	-	101	-	-	-	-	-	39 276	-
2 - Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	349	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	349	-
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	7 128	-	-	-	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 157	-
4 - Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 - Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 - Établissements (banques)	4 659	-	-	-	1 405	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 067	-
7 - Entreprises	-	-	-	-	453	-	1 006	-	-	8 072	20	-	-	-	-	-	-	9 551	-
8 - Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	2 213	-	-	-	-	-	-	-	-	2 213	-
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	4 769	1 135	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	5 918	-
10 - Expositions en défaut	1	-	-	-	-	-	-	-	-	55	283	-	-	-	-	-	-	339	-
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	278	-	-	-	-	-	-	278	-
12 - Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
15 - Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136	-	-	-	-	-	-	-	136	-
16 - Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	531	-	-	-	-	-	-	-	531	-
17 - TOTAL	50 642	-	-	25	2 475	4 769	2 190	-	2 213	8 845	581	101	-	-	-	-	-	71 842	-

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours d'actifs différés.

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

Pondérations

31/12/2017

(en millions d'euros)

Catégories d'expositions	Pondérations															Dont non notées		
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1250 %	Autres		Dé- duites	Total
1 - Administrations centrales ou banques centrales	34 734	-	-	-	134	-	13	-	-	37	-	-	-	-	-	-	34 917	-
2 - Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	394	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	394	-
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	6 164	-	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 183	-
4 - Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 - Organisations internationales	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
6 - Établissements (banques)	4 513	-	-	-	618	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 132	-
7 - Entreprises	-	-	-	-	430	-	1 169	-	-	7 341	-	-	-	-	-	-	8 940	-
8 - Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	2 390	-	-	-	-	-	-	-	2 390	-
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	4 303	1 204	-	-	797	-	-	-	-	-	-	6 304	-
10 - Expositions en défaut	2	-	-	-	-	-	-	-	-	54	287	-	-	-	-	-	343	-
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	265	-	-	-	-	-	265	-
12 - Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61	-
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 - Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158	-	3	-	-	-	-	161	-
16 - Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	568	-	-	-	-	-	-	568	-
17 - TOTAL	45 414	-	-	61	1 595	4 303	2 386	-	2 390	8 955	551	3	-	-	-	-	65 658	-

3.1.3.7.6 Systèmes de notations internes

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du groupe.

La **probabilité de défaut** (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Sur les périmètres *Corporate* dit « de masse » et *Retail*, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La **perte en cas défaut** (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition Banque, *Corporate* et *Retail*.

Sur les périmètres *Corporate* « de masse » et *Retail*, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère *downturn* de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des *benchmarks* et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet *downturn*).

Le **facteur de conversion** (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles *Corporate* et de clientèle de détail, le groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre *Corporate* et *Retail*, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, Covered Bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Entreprises	Grands Comptes (GC) [CA > 500 M€]	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur
	<i>Corporate</i> « de masse » [CA < 500 M€]		3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'expert
	Financements d'acquisition Grands Comptes		1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives
	Financements d'acquisition <i>Corporate</i>		1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dire d'expert
	Financements spécialisés		FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets : 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers : 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	<i>Autres Corporates</i>		2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif
LGD	Établissements	Institutions financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
		Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels
	<i>Corporate</i> « de masse »		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
	Retail		1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
CCF	Entreprises	<i>Corporate</i> « de masse »	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes

RÉPARTITION DES ENCOURS SAINS DE LA CLIENTÈLE PAR NOTE INTERNE

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne <i>Banque</i>	31/12/2018 <i>(en %)</i>	31/12/2017 <i>(en %)</i>
A+ et A-	52,9 %	38,0 %
B+ et B-	37,5 %	49,3 %
C+ et C-	8,0 %	10,9 %
D+ et D-	1,6 %	1,7 %
E+	0,1 %	0,1 %

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne <i>Corporate</i>	31/12/2018 <i>(en %)</i>	31/12/2017 <i>(en %)</i>
A+ et A-	20,7 %	18,8 %
B+ et B-	32,6 %	30,8 %
C+ et C-	33,3 %	36,4 %
D+ et D-	12,2 %	12,8 %
E+	1,2 %	1,2 %

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne <i>Retail</i>	31/12/2018 <i>[en %]</i>	31/12/2017 <i>[en %]</i>
A+ et A-	49,1 %	48,3 %
B+ et B-	28,6 %	28,6 %
C+ et C-	13,8 %	14,3 %
D+ et D-	6,8 %	7,1 %
E+	1,7 %	1,7 %

Notation groupe CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A-	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B+	A1 à A2	A+ à A
B-	A3 à Baa1	A- à BBB+
C+	Baa2	BBB
C-	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D-	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

APPROCHE NOTATIONS INTERNES – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD – EU CR6

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF
Administrations centrales et banques centrales					
	Sous-total	-	-	-	-
Établissements (banques)					
	0,00 à < 0,15	15 278	1 829	30 %	16 975
	0,15 à < 0,25	287	193	61 %	446
	0,25 à < 0,50	168	123	51 %	186
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	66	131	47 %	128
	2,50 à < 10,00	117	120	29 %	152
	10,00 à < 100,00	1	12	37 %	10
	100,00 (défaut)	1	-	-	1
	Sous-total	15 919	2 407	34 %	17 899
Entreprises					
	0,00 à < 0,15	4 972	10 055	45 %	9 331
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	9 483	11 418	44 %	14 032
	0,50 à < 0,75	6 681	1 853	45 %	7 514
	0,75 à < 2,50	18 779	7 041	49 %	21 815
	2,50 à < 10,00	7 465	2 002	50 %	8 317
	10,00 à < 100,00	1 136	449	47 %	1 275
	100,00 (défaut)	1 281	145	83 %	1 402
	Sous-total	49 797	32 963	46 %	63 687
<i>Dont : Financements spécialisés</i>					
	Sous-total	-	-	-	-
<i>Dont : PME</i>					
	0,00 à < 0,15	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	2 311	363	44 %	2 472
	0,50 à < 0,75	3 689	605	46 %	3 970
	0,75 à < 2,50	7 166	1 168	50 %	7 750
	2,50 à < 10,00	2 203	263	51 %	2 337
	10,00 à < 100,00	379	58	41 %	403
	100,00 (défaut)	647	62	91 %	703
	Sous-total	16 395	2 519	49 %	17 635
Clientèle de détail					
	0,00 à < 0,15	30 934	3 530	35 %	32 050
	0,15 à < 0,25	13 325	1 473	36 %	13 794
	0,25 à < 0,50	22 792	1 875	39 %	23 486
	0,50 à < 0,75	3 724	1 289	34 %	4 157
	0,75 à < 2,50	16 195	2 243	38 %	17 029
	2,50 à < 10,00	10 837	1 928	38 %	11 565
	10,00 à < 100,00	3 287	221	36 %	3 366
	100,00 (défaut)	2 979	79	86 %	3 047
	Sous-total	104 073	12 639	37 %	108 494

PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéances moyennes (en années)	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,04 %	690	39 %	2,5	2 428	14 %	3	1
0,23 %	45	43 %	2,5	285	64 %	-	-
0,41 %	33	36 %	2,5	132	71 %	-	-
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1,02 %	32	49 %	2,5	176	137 %	1	-
2,80 %	36	46 %	2,5	252	166 %	2	1
21,61 %	28	50 %	2,5	31	321 %	1	-
99,98 %	1	45 %	2,5	-	-	1	1
0,09 %	865	39 %	2,5	3 304	18 %	8	4
0,11 %	278	27 %	2,5	1 790	19 %	3	3
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,34 %	3 091	28 %	2,5	5 211	37 %	13	16
0,56 %	4 615	23 %	2,5	2 743	36 %	10	4
1,31 %	10 378	27 %	2,5	13 063	60 %	76	50
4,41 %	3 951	28 %	2,5	7 550	91 %	100	138
18,17 %	1 084	28 %	2,5	1 812	142 %	66	56
100,00 %	1 520	67 %	2,5	751	54 %	890	837
3,75 %	24 917	28 %	2,5	32 919	52 %	1 158	1 104
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,32 %	1 669	22 %	2,5	621	25 %	2	-
0,55 %	2 742	22 %	2,5	1 272	32 %	5	2
1,30 %	6 804	22 %	2,5	3 330	43 %	22	20
4,53 %	2 182	22 %	2,5	1 495	64 %	24	19
18,88 %	660	22 %	2,5	383	95 %	17	13
100,00 %	972	69 %	2,5	479	68 %	450	383
5,76 %	15 029	24 %	2,5	7 580	43 %	519	438
0,07 %	807 574	15 %	-	825	3 %	3	2
0,18 %	362 725	15 %	-	754	5 %	4	3
0,37 %	507 482	15 %	-	2 127	9 %	13	9
0,63 %	256 704	19 %	-	514	12 %	5	3
1,39 %	598 909	16 %	-	3 373	20 %	40	38
5,02 %	323 526	17 %	-	3 982	34 %	98	124
20,03 %	167 378	17 %	-	2 040	61 %	116	145
100,00 %	90 619	50 %	-	781	26 %	1 470	1 516
4,33 %	3 114 917	17 %	-	14 396	13 %	1 748	1 841

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>					
	0,00 à < 0,15	26 879	886	41 %	27 243
	0,15 à < 0,25	10 333	281	41 %	10 449
	0,25 à < 0,50	18 031	439	42 %	18 214
	0,50 à < 0,75	445	16	43 %	452
	0,75 à < 2,50	10 134	276	42 %	10 249
	2,50 à < 10,00	5 866	228	42 %	5 961
	10,00 à < 100,00	1 835	23	42 %	1 845
	100,00 (défaut)	1 400	4	42 %	1 402
	Sous-total	74 924	2 153	41 %	75 816
<i>Dont : PME</i>					
	0,00 à < 0,15	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	672	23	41 %	681
	0,25 à < 0,50	5 451	124	42 %	5 503
	0,50 à < 0,75	337	8	45 %	341
	0,75 à < 2,50	2 433	76	43 %	2 466
	2,50 à < 10,00	1 835	67	43 %	1 864
	10,00 à < 100,00	704	9	43 %	708
	100,00 (défaut)	400	1	43 %	400
	Sous-total	11 832	308	43 %	11 963
<i>Dont : Non-PME</i>					
	0,00 à < 0,15	26 879	886	41 %	27 243
	0,15 à < 0,25	9 662	259	41 %	9 768
	0,25 à < 0,50	12 580	315	42 %	12 711
	0,50 à < 0,75	108	9	41 %	111
	0,75 à < 2,50	7 701	200	41 %	7 783
	2,50 à < 10,00	4 031	160	41 %	4 097
	10,00 à < 100,00	1 131	14	42 %	1 137
	100,00 (défaut)	1 001	3	41 %	1 002
	Sous-total	63 092	1 845	41 %	63 852
<i>Dont : Revolving</i>					
	0,00 à < 0,15	781	1 747	20 %	1 132
	0,15 à < 0,25	428	605	20 %	550
	0,25 à < 0,50	224	246	20 %	273
	0,50 à < 0,75	317	349	20 %	387
	0,75 à < 2,50	632	491	20 %	731
	2,50 à < 10,00	267	151	20 %	298
	10,00 à < 100,00	146	47	20 %	156
	100,00 (défaut)	62	2	20 %	63
	Sous-total	2 858	3 638	20 %	3 589

PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéances moyennes (en années)	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
0,07 %	206 332	14 %	-	682	3 %	3	2
0,18 %	75 265	14 %	-	553	5 %	3	2
0,37 %	117 723	15 %	-	1 670	9 %	10	7
0,64 %	2 595	16 %	-	60	13 %	-	-
1,26 %	74 384	15 %	-	2 120	21 %	19	22
4,63 %	37 032	15 %	-	2 661	45 %	41	72
19,28 %	12 707	15 %	-	1 420	77 %	53	82
100,00 %	11 818	44 %	-	407	29 %	580	452
2,99 %	537 856	15 %	-	9 573	13 %	709	639
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,15 %	4 732	14 %	-	26	4 %	-	-
0,38 %	30 053	16 %	-	452	8 %	3	2
0,67 %	1 593	17 %	-	45	13 %	-	-
1,50 %	12 506	16 %	-	514	21 %	6	6
4,75 %	9 537	16 %	-	762	41 %	14	22
18,57 %	4 394	16 %	-	475	67 %	21	33
100,00 %	2 834	45 %	-	113	28 %	173	136
5,69 %	65 649	17 %	-	2 387	20 %	218	200
0,07 %	206 332	14 %	-	682	3 %	3	2
0,18 %	70 533	14 %	-	527	5 %	2	2
0,37 %	87 670	14 %	-	1 218	10 %	7	5
0,58 %	1 002	14 %	-	15	13 %	-	-
1,19 %	61 878	14 %	-	1 606	21 %	13	16
4,57 %	27 495	14 %	-	1 899	46 %	27	50
19,73 %	8 313	14 %	-	945	83 %	32	49
100,00 %	8 984	43 %	-	294	29 %	408	315
2,49 %	472 207	14 %	-	7 186	11 %	491	440
0,09 %	172 393	34 %	-	22	2 %	-	-
0,20 %	74 588	34 %	-	21	4 %	-	-
0,38 %	32 305	34 %	-	18	6 %	-	-
0,53 %	60 408	34 %	-	33	8 %	1	-
1,54 %	116 488	34 %	-	137	19 %	4	3
4,66 %	51 558	34 %	-	123	41 %	5	3
16,72 %	31 835	34 %	-	133	85 %	9	6
100,00 %	11 455	56 %	-	14	23 %	34	53
3,31 %	551 030	34 %	-	501	14 %	53	65

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF
<i>Dont : Autre – clientèle de détail</i>					
	0,00 à < 0,15	3 274	897	58 %	3 675
	0,15 à < 0,25	2 563	586	50 %	2 795
	0,25 à < 0,50	4 537	1 190	42 %	4 998
	0,50 à < 0,75	2 963	924	38 %	3 318
	0,75 à < 2,50	5 429	1 476	43 %	6 049
	2,50 à < 10,00	4 704	1 549	40 %	5 306
	10,00 à < 100,00	1 305	151	40 %	1 365
	100,00 [défaut]	1 516	74	90 %	1 582
	Sous-total	26 291	6 847	44 %	29 089
<i>Dont : PME</i>					
	0,00 à < 0,15	-	-	44 %	-
	0,15 à < 0,25	864	171	33 %	921
	0,25 à < 0,50	2 312	619	30 %	2 499
	0,50 à < 0,75	2 454	668	28 %	2 640
	0,75 à < 2,50	3 540	780	32 %	3 786
	2,50 à < 10,00	3 983	838	34 %	4 268
	10,00 à < 100,00	974	108	31 %	1 007
	100,00 [défaut]	1 167	65	91 %	1 227
	Sous-total	15 294	3 250	32 %	16 347
<i>Dont : Non-PME</i>					
	0,00 à < 0,15	3 274	897	58 %	3 675
	0,15 à < 0,25	1 699	415	57 %	1 874
	0,25 à < 0,50	2 225	571	55 %	2 499
	0,50 à < 0,75	509	256	66 %	678
	0,75 à < 2,50	1 889	696	57 %	2 264
	2,50 à < 10,00	720	712	46 %	1 038
	10,00 à < 100,00	331	43	64 %	358
	100,00 [défaut]	349	8	85 %	356
	Sous-total	10 997	3 598	55 %	12 742
Actions				0 %	
	Sous-total	-	-	-	-
TOTAL		169 788	48 009	43 %	190 079

PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéances moyennes (en années)	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
0,08 %	428 849	15 %	-	122	3 %	-	-
0,19 %	212 872	17 %	-	179	6 %	1	1
0,35 %	357 454	16 %	-	439	9 %	3	2
0,64 %	193 701	18 %	-	421	13 %	4	3
1,58 %	408 037	18 %	-	1 116	18 %	17	13
5,48 %	234 936	18 %	-	1 198	23 %	52	49
21,40 %	122 836	18 %	-	487	36 %	54	57
100,00 %	67 346	56 %	-	360	23 %	856	1 012
7,93 %	2 026 031	19 %	-	4 322	15 %	986	1 136
0,09 %	1	18 %	-	-	3 %	-	-
0,19 %	31 702	19 %	-	55	6 %	-	-
0,34 %	43 919	18 %	-	200	8 %	1	1
0,67 %	41 367	18 %	-	325	12 %	3	2
1,65 %	65 120	18 %	-	664	18 %	11	9
5,66 %	83 036	18 %	-	941	22 %	44	41
22,71 %	32 720	18 %	-	336	33 %	42	44
100,00 %	27 506	55 %	-	284	23 %	654	778
10,93 %	325 371	21 %	-	2 803	17 %	756	876
0,08 %	428 848	15 %	-	122	3 %	-	-
0,19 %	181 170	16 %	-	125	7 %	1	-
0,36 %	313 535	15 %	-	239	10 %	1	1
0,54 %	152 334	18 %	-	97	14 %	1	1
1,46 %	342 917	17 %	-	452	20 %	6	4
4,77 %	151 900	16 %	-	257	25 %	8	8
17,72 %	90 116	19 %	-	151	42 %	12	13
100,00 %	39 840	58 %	-	76	21 %	201	234
4,09 %	1 700 660	17 %	-	1 519	12 %	230	261
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
3,73 %	3 140 699	23 %	2,5	50 620	27 %	2 915	2 949

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF
Administrations centrales et banques centrales					
	Sous-total	-	-	-	-
Établissements (banques)					
	0,00 à < 0,15	10 336	1 203	37 %	11 574
	0,15 à < 0,25	324	192	48 %	467
	0,25 à < 0,50	77	129	51 %	143
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	143	93	39 %	180
	2,50 à < 10,00	112	52	32 %	82
	10,00 à < 100,00	1	12	30 %	4
	100,00 (défaut)	16	-	0 %	16
	Sous-total	11 007	1 681	39 %	12 465
Entreprises					
	0,00 à < 0,15	4 141	7 874	51 %	8 120
	0,15 à < 0,25	94	4	0 %	-
	0,25 à < 0,50	7 698	10 797	45 %	12 211
	0,50 à < 0,75	5 250	1 140	46 %	5 774
	0,75 à < 2,50	16 697	6 839	47 %	19 621
	2,50 à < 10,00	6 045	1 781	52 %	6 911
	10,00 à < 100,00	1 159	388	46 %	1 182
	100,00 (défaut)	1 331	185	69 %	1 459
	Sous-total	42 415	29 009	48 %	55 278
<i>Dont : Financements spécialisés</i>					
	Sous-total	-	-	-	-
<i>Dont : PME</i>					
	0,00 à < 0,15	-	-	0 %	-
	0,15 à < 0,25	-	-	0 %	-
	0,25 à < 0,50	2 267	424	46 %	2 460
	0,50 à < 0,75	3 175	494	48 %	3 409
	0,75 à < 2,50	6 631	991	47 %	7 097
	2,50 à < 10,00	2 043	246	47 %	2 158
	10,00 à < 100,00	419	61	43 %	445
	100,00 (défaut)	650	71	87 %	712
	Sous-total	15 184	2 288	48 %	16 282
<i>Clientèle de détail</i>					
	0,00 à < 0,15	28 667	3 088	36 %	29 699
	0,15 à < 0,25	11 904	1 300	37 %	12 341
	0,25 à < 0,50	22 952	2 390	39 %	23 850
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	18 336	2 710	36 %	19 315
	2,50 à < 10,00	10 336	1 897	39 %	11 380
	10,00 à < 100,00	3 027	182	36 %	3 092
	100,00 (défaut)	3 124	81	87 %	3 195
	Sous-total	96 674	11 650	38 %	102 872

PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéances moyennes (en années)	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,00 %	569	39 %	2,5	2 395	21 %	3	-
0,00 %	43	31 %	2,5	216	46 %	-	-
0,00 %	29	39 %	2,5	111	78 %	-	-
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1,00 %	44	46 %	2,5	233	129 %	1	-
3,00 %	38	43 %	2,5	128	157 %	1	-
22,00 %	17	46 %	2,5	13	294 %	-	-
100,00 %	2	45 %	2,5	-	-	4	4
0,00 %	742	39 %	2,5	3 096	25 %	10	4
0,00 %	273	30 %	2,5	1 701	21 %	2	-
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,00 %	2 452	25 %	2,5	4 209	34 %	11	-
1,00 %	3 535	21 %	2,5	1 875	32 %	7	-
1,00 %	9 344	25 %	2,5	10 923	56 %	65	-
5,00 %	3 422	29 %	2,5	6 473	94 %	90	1
17,00 %	994	27 %	2,5	1 618	137 %	55	85
100,00 %	1 454	61 %	2,5	767	53 %	809	734
4,00 %	21 474	27 %	2,5	27 564	50 %	1 038	820
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,00 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0,00 %	1 541	20 %	2,5	597	24 %	2	-
1,00 %	2 575	20 %	2,5	1 007	30 %	4	-
1,00 %	6 411	21 %	2,5	2 893	41 %	20	-
5,00 %	2 149	21 %	2,5	1 347	62 %	23	-
18,00 %	642	21 %	2,5	406	91 %	17	-
100,00 %	1 015	65 %	2,5	509	71 %	424	354
6,00 %	14 333	23 %	2,5	6 758	42 %	488	354
0 %	760 221	14 %	-	703	2 %	3	-
0 %	338 014	15 %	-	655	5 %	3	-
0 %	711 229	16 %	-	2 261	9 %	15	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	629 676	17 %	-	3 856	20 %	47	-
5 %	365 863	18 %	-	4 135	36 %	113	-
21 %	110 649	18 %	-	1 968	64 %	117	80
100 %	92 682	47 %	-	775	24 %	1 429	1 563
5 %	3 008 334	17 %	-	14 352	14 %	1 727	1 643

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>					
	0,00 à < 0,15	24 682	745	42 %	24 996
	0,15 à < 0,25	9 509	267	42 %	9 621
	0,25 à < 0,50	16 900	394	43 %	17 069
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	10 126	274	43 %	10 243
	2,50 à < 10,00	5 617	223	43 %	5 713
	10,00 à < 100,00	1 772	20	43 %	1 780
	100,00 (défaut)	1 494	4	42 %	1 495
	Sous-total	70 100	1 928	42 %	70 918
<i>Dont : PME</i>					
	0,00 à < 0,15	-	-	0 %	-
	0,15 à < 0,25	548	18	42 %	555
	0,25 à < 0,50	5 041	96	44 %	5 083
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	2 515	79	44 %	2 549
	2,50 à < 10,00	1 751	57	45 %	1 776
	10,00 à < 100,00	689	9	44 %	693
	100,00 (défaut)	423	1	44 %	423
	Sous-total	10 967	260	44 %	11 081
<i>Dont : Non-PME</i>					
	0,00 à < 0,15	24 682	745	42 %	24 996
	0,15 à < 0,25	8 961	249	42 %	9 066
	0,25 à < 0,50	11 859	298	43 %	11 986
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	7 611	195	42 %	7 694
	2,50 à < 10,00	3 866	167	42 %	3 937
	10,00 à < 100,00	1 082	11	42 %	1 087
	100,00 (défaut)	1 071	3	42 %	1 072
	Sous-total	59 133	1 667	42 %	59 837
<i>Dont : Revolving</i>					
	0,00 à < 0,15	738	1 487	20 %	1 037
	0,15 à < 0,25	401	528	20 %	507
	0,25 à < 0,50	505	532	20 %	612
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	601	453	20 %	692
	2,50 à < 10,00	301	160	20 %	334
	10,00 à < 100,00	77	20	20 %	81
	100,00 (défaut)	61	1	20 %	61
	Sous-total	2 684	3 183	20 %	3 324

PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéances moyennes (en années)	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
0 %	195 169	14 %	-	581	2 %	2	-
0 %	71 564	14 %	-	502	5 %	2	-
0 %	114 116	15 %	-	1 603	9 %	10	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	75 919	15 %	-	2 155	21 %	20	-
5 %	36 588	15 %	-	2 633	46 %	41	-
19 %	12 181	16 %	-	1 407	79 %	53	-
100 %	12 337	39 %	-	419	28 %	543	487
3 %	517 874	15 %	-	9 300	13 %	671	487
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0 %	4 012	14 %	-	21	4 %	-	-
0 %	28 214	17 %	-	447	9 %	3	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	13 199	17 %	-	566	22 %	7	-
5 %	9 249	17 %	-	796	45 %	15	-
19 %	4 234	17 %	-	494	71 %	22	-
100 %	2 982	42 %	-	113	27 %	168	144
6 %	61 890	18 %	-	2 436	22 %	215	144
0 %	195 169	14 %	-	581	2 %	2	-
0 %	67 552	14 %	-	482	5 %	2	-
0 %	85 902	14 %	-	1 156	10 %	6	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	62 720	14 %	-	1 589	21 %	13	-
5 %	27 339	14 %	-	1 837	47 %	26	-
20 %	7 947	15 %	-	913	84 %	31	-
100 %	9 355	37 %	-	307	29 %	375	343
3 %	455 984	14 %	-	6 864	11 %	456	343
0 %	159 406	33 %	-	17	2 %	-	-
0 %	70 241	33 %	-	18	4 %	-	-
0 %	88 263	33 %	-	43	7 %	1	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	113 053	33 %	-	123	18 %	3	-
5 %	62 369	33 %	-	145	43 %	6	-
20 %	17 157	33 %	-	74	91 %	5	-
100 %	11 385	55 %	-	13	20 %	33	52
3 %	521 874	33 %	-	432	13 %	49	52

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF
<i>Dont : Autre – clientèle de détail</i>					
	0,00 à < 0,15	3 246	856	59 %	3 666
	0,15 à < 0,25	1 944	506	53 %	2 213
	0,25 à < 0,50	5 546	1 464	45 %	6 169
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	7 630	1 983	39 %	8 380
	2,50 à < 10,00	4 727	1 513	41 %	5 333
	10,00 à < 100,00	1 178	142	37 %	1 230
	100,00 [défaut]	1 569	76	91 %	1 638
	Sous-total	25 890	6 540	45 %	28 630
<i>Dont : PME</i>					
	0,00 à < 0,15	-	-	0 %	-
	0,15 à < 0,25	372	95	35 %	405
	0,25 à < 0,50	2 757	683	30 %	2 965
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	5 691	1 354	30 %	6 094
	2,50 à < 10,00	3 907	781	34 %	4 170
	10,00 à < 100,00	917	117	31 %	953
	100,00 [défaut]	1 191	66	91 %	1 252
	Sous-total	14 836	3 096	32 %	15 838
<i>Dont : Non-PME</i>					
	0,00 à < 0,15	3 246	856	59 %	3 666
	0,15 à < 0,25	1 622	410	58 %	1 808
	0,25 à < 0,50	2 789	781	57 %	3 204
	0,50 à < 0,75	-	-	0 %	-
	0,75 à < 2,50	1 939	629	58 %	2 286
	2,50 à < 10,00	819	733	48 %	1 163
	10,00 à < 100,00	262	25	64 %	277
	100,00 [défaut]	378	10	88 %	386
	Sous-total	11 053	3 444	56 %	12 791
<i>Actions</i>					
	Sous-total	-	-	0 %	-
TOTAL		152 096	42 340	45 %	170 615

PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéances moyennes (en années)	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
0 %	405 646	15 %	-	106	3 %	-	-
0 %	196 209	16 %	-	135	6 %	1	-
0 %	508 850	18 %	-	616	10 %	4	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	440 704	19 %	-	1 577	19 %	24	-
6 %	266 906	20 %	-	1 358	25 %	66	-
23 %	81 311	20 %	-	487	40 %	58	79
100 %	68 960	54 %	-	343	21 %	854	1 024
8 %	1 968 586	20 %	-	4 621	16 %	1 007	1 103
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
0 %	22 319	20 %	-	21	5 %	-	-
0 %	50 873	19 %	-	282	10 %	2	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	101 415	20 %	-	1 121	18 %	18	-
6 %	81 562	21 %	-	1 065	26 %	56	-
24 %	31 005	21 %	-	371	39 %	48	1
100 %	27 935	54 %	-	264	21 %	649	765
12 %	315 109	23 %	-	3 124	20 %	774	766
0 %	405 646	15 %	-	106	3 %	-	-
0 %	173 890	16 %	-	113	6 %	1	-
0 %	457 977	16 %	-	334	10 %	2	-
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
1 %	339 289	17 %	-	456	20 %	5	-
5 %	185 344	16 %	-	293	25 %	10	-
19 %	50 306	18 %	-	115	42 %	10	79
100 %	41 025	55 %	-	80	21 %	205	259
4 %	1 653 477	17 %	-	1 496	12 %	233	337
0 %	-	0 %	-	-	-	-	-
4 %	3 030 550	22 %	2,5	45 012	26 %	2 774	2 466

Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs aux contrôles a posteriori des paramètres et à l'évolution des RWA dans le cadre de l'approche notations internes sont présentés dans le rapport Pilier 3 confédéral.

Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent Bâle 2 du groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la

validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du groupe Crédit Mutuel sur les contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif bâlois ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques des expositions « Actions » sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

État des flux de RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche notations internes – EU CR8

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel.

Approche notations internes – Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions – EU CR9

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel.

NOTATIONS INTERNES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ ET ACTIONS – EU CR10

31/12/2018

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	540	155	50 %	669	334	-
	2,5 ans ou plus	4 310	259	70 %	4 505	3 154	18
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	141	68	70 %	194	135	1
	2,5 ans ou plus	1 026	296	90 %	1 249	1 124	10
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	9	3	115 %	10	11	-
	2,5 ans ou plus	454	300	115 %	673	774	19
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	3	75	250 %	59	147	5
	2,5 ans ou plus	27	35	250 %	54	135	4
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	19	6	-	26	-	13
	2,5 ans ou plus	40	- 4	-	62	-	31
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	712	308		957	628	19
	2,5 ANS OU PLUS	5 857	886		6 543	5 187	82

ACTIONS SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE

Catégories <i>(en millions d'euros)</i>	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	2 044	-	190 %	2 044	3 884	311
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	8	-	290 %	8	22	2
Autres expositions sur actions	2 509	-	353 %	2 511	8 875	710
TOTAL	4 561	-		4 563	12 781	1 023

De plus, les expositions sur actions en approche standard sont de 270 millions d'euros au 31 décembre 2018.

31/12/2017

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	441	184	50 %	592	296	-
	2,5 ans ou plus	4 025	331	70 %	4 273	2 991	17
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	77	67	70 %	127	89	1
	2,5 ans ou plus	1 144	316	90 %	1 381	1 243	11
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	35	83	115 %	97	111	3
	2,5 ans ou plus	410	47	115 %	444	511	12
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	-	11	250 %	11	27	1
	2,5 ans ou plus	32	-	250 %	32	81	3
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	26	3	0 %	31	-	16
	2,5 ans ou plus	85	-	0 %	101	-	51
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	579	348		858	523	20
	2,5 ANS OU PLUS	5 697	694		6 232	4 826	94

ACTIONS SELON LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE

Catégories <i>(en millions d'euros)</i>	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	2 125	-	190 %	35	4 038	323
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	35	-	290 %	2 125	101	8
Autres expositions sur actions	2 370	-	355 %	2 372	8 422	674
TOTAL	4 531	-		4 532	12 561	1 005

Les expositions sur actions en approche Standard s'élèvent à 270 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3.1.3.8 Risque de contrepartie

Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC (EU CCRA)

Objectifs et politiques de gestion des risques en matière de RCC

S'agissant du risque de contrepartie des activités de marché, l'objectif de sa gestion est celui d'estimer la perte économique que subirait le groupe en cas de défaillance instantanée d'une contrepartie avant prise en compte du taux de recouvrement.

La méthode utilisée pour l'affectation des limites opérationnelles en matière de capital interne pour les expositions au risque de crédit de la contrepartie

Les limites de risque de crédit et de contrepartie des activités de marchés sont essentiellement des notes internes des contreparties et du type d'exposition à ces dernières (marché monétaire, investissement en titres de propriété ou de dette, produits dérivés et pensions livrées).

Politiques relatives aux garanties et autres techniques d'atténuation du risque et aux évaluations du risque de contrepartie

Conformément à ce qui est indiqué dans l'état CCRI, le risque de contrepartie des opérations de la salle de marchés est calculé (i) *via* la

méthode utilisant les prix du marché, accompagné d'un *add-on*, pour les expositions *via* les produits dérivés et (ii) *via* la méthode générale fondée sur les sûretés financières s'agissant des expositions *via* opérations de pension livrée. Les flux d'appel de marge (collatéralisation) atténuent les risques de ces expositions. Des couvertures *via* des CDS peuvent également être utilisées pour la gestion du risque de crédit sur certaines contreparties Grands Comptes. Enfin, s'agissant de l'atténuation du risque de contrepartie, les mesures appliquées sont : (i) la signature de contrats de compensation avec certaines contreparties pour certains produits (cf. *close out netting* en cas de défaillance de la contrepartie) et (ii) la compensation de transactions sur certains dérivés de gré à gré auprès d'une contrepartie centrale.

Les politiques appliquées en matière d'expositions au risque de corrélation

Le risque de corrélation défavorable, *Wrong Way Risk*, fait l'objet d'une surveillance dans ses deux composantes, le risque spécifique et le risque général. Une procédure de contrôle du risque spécifique de corrélation a été mise en place afin de détecter les opérations susceptibles d'être exposées. Le risque général de corrélation fait l'objet d'un calcul combinant un scénario de dégradation des probabilités de défaut (historiques et marché) et un scénario de déformation des facteurs de risque principaux auxquels le portefeuille est sensible.

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE – EU CCRI

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels	Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
1 - Méthode utilisant les prix du marché		2 321	1 812			2 781	1 114
2 - Exposition initiale							
3 - Approche standard							
4 - MMI (pour les dérivés et SFT *)							
5 - Dont opérations de financement sur titres							
6 - Dont dérivés et opérations à règlement différé							
7 - Dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
8 - Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
9 - Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						1 171	28
10 - VaR pour les SFT							
11 - TOTAL							

* *Securities financing transactions-cessions temporaires de titres.*

31/12/2017 (en millions d'euros)	Montants notionnels	Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
1 - Méthode utilisant les prix du marché		1 560	1 511			2 533	1 460
2 - Exposition initiale							
3 - Approche standard							
4 - MMI (pour les dérivés et SFT *)							
5 - Dont opérations de financement sur titres							
6 - Dont dérivés et opérations à règlement différé							
7 - Dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
8 - Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
9 - Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						838	13
10 - VaR pour les SFT							
11 - TOTAL							

* Securities financing transactions -cessions temporaires de titres.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE CVA – EU CCR2

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Montant de l'exposition	RWAs *	Montant de l'exposition	RWAs *
1 - Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	0	0	0	0
2 - i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		0		0
3 - ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		0		0
4 - Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	918 002	263 218	938 676	292 747
EU4 - Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine	0	0	0	0
5 - TOTAL SUBJECT TO THE CVA CAPITAL CHARGE	918 002	263 218	938 676	292 747

* Risk weighted assets.

APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE – EU CCR3

31/12/2018 (en millions d'euros) Catégories d'expositions	Pondération											Total	Dont non notées	
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
1 - Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 - Administrations régionales ou locales	7	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	10	-	
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	5	-	
4 - Banques multilatérales de développement	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	
5 - Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6 - Établissements (banques)	-	828	-	-	37	-	-	-	-	-	-	866	-	
7 - Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	140	-	-	140	-	
8 - Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	
9 - Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10 - Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	15	-	
11 - TOTAL	21	828	-	-	38	-	-	1	162	-	-	1 050	-	

Pondération

31/12/2017 (en millions d'euros)	Pondération												Dont non notées
Catégories d'expositions	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total	
1 - Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6	-
2 - Administrations régionales ou locales	10	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	14	-
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	5	-
4 - Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 - Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 - Établissements (banques)	510	533	-	-	43	-	-	-	-	-	-	1 086	-
7 - Entreprises	-	1	-	-	-	-	-	-	227	-	-	228	-
8 - Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
9 - Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 - Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 - TOTAL	522	534	-	-	43	6	-	1	234	-	-	1 340	-

APPROCHE NOTATIONS INTERNES – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD – EU CCR4

31/12/2018 (en millions d'euros)	Valeur exposée au risque post-ARC		Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne (en années)	RWA	Densité de RWA
Échelle de PD	PD moyenne	PD moyenne					
Administrations centrales et banques centrales							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
Établissements (banques)							
0,00 à < 0,15	6 667	0,05 %	144	13 %	2,0	204	3 %
0,15 à < 0,25	736	0,23 %	26	7 %	2,0	51	7 %
0,25 à < 0,50	670	0,44 %	5	2 %	1,0	1	0 %
0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-
2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-
10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	8 073	0,10 %	175	11 %	2,0	256	3 %
Entreprises							
0,00 à < 0,15	2 321	0,05 %	141	8 %	2,0	121	5 %
0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à < 0,50	221	0,35 %	721	34 %	2,0	103	47 %
0,50 à < 0,75	64	0,54 %	789	37 %	3,0	41	63 %
0,75 à < 2,50	202	1,19 %	1 542	35 %	3,0	165	82 %
2,50 à < 10,00	56	4,25 %	521	43 %	3,0	80	143 %
10,00 à < 100,00	13	17,32 %	125	43 %	3,0	31	227 %
100,00 (défaut)	2	99,99 %	51	45 %	3,0	-	-
Sous-total	2 879	0,39 %	3 890	14 %	3,0	540	19 %
<i>Dont : Financements spécialisés</i>							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : PME</i>							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne (en années)	RWA	Densité de RWA
Échelle de PD							
Clientèle de détail							
0,00 à < 0,15	2	0,09 %	140	45 %	-	-	3 %
0,15 à < 0,25	1	0,23 %	51	45 %	-	-	5 %
0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-
0,50 à < 0,75	1	0,53 %	24	45 %	-	-	9 %
0,75 à < 2,50	-	1,29 %	19	45 %	-	-	13 %
2,50 à < 10,00	-	4,34 %	11	45 %	-	-	18 %
10,00 à < 100,00	-	12,86 %	4	45 %	-	-	21 %
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	4	0,50 %	249	45 %	-	-	5 %
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : PME</i>							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : Non-PME</i>							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : Revolving</i>							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : Autre – clientèle de détail</i>							
0,00 à < 0,15	2	0,09 %	140	45 %	-	-	3 %
0,15 à < 0,25	1	0,23 %	51	45 %	-	-	5 %
0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-
0,50 à < 0,75	1	0,53 %	24	45 %	-	-	9 %
0,75 à < 2,50	-	1,29 %	19	45 %	-	-	13 %
2,50 à < 10,00	-	4,34 %	11	45 %	-	-	18 %
10,00 à < 100,00	-	12,86 %	4	45 %	-	-	21 %
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	4	0,50 %	249	45 %	-	-	5 %
<i>Dont : PME</i>							
0,00 à < 0,15	-	-	-	-	-	-	-
0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-
0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-
2,50 à < 10,00	-	5,70 %	1	41 %	-	-	55 %
10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	5,70 %	1	41 %	-	-	55 %
<i>Dont : Non-PME</i>							
0,00 à < 0,15	2	0,09 %	140	45 %	-	-	3 %
0,15 à < 0,25	1	0,23 %	51	45 %	-	-	5 %
0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-
0,50 à < 0,75	1	0,53 %	24	45 %	-	-	9 %
0,75 à < 2,50	-	1,29 %	19	45 %	-	-	13 %
2,50 à < 10,00	-	4,30 %	10	45 %	-	-	17 %
10,00 à < 100,00	-	12,86 %	4	45 %	-	-	21 %
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	4	0,49 %	248	45 %	-	-	5 %
Actions							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10 956	0,18 %	4 314	12 %	2,0	796	7 %

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne (en années)	RWA	Densité de RWA
Administrations centrales et banques centrales								
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-
Établissements (banques)								
0,00 à < 0,15		5 587	0,05 %	139	11 %	1,8	191	3 %
0,15 à < 0,25		1 461	0,23 %	30	5 %	1,9	57	4 %
0,25 à < 0,50		2	0,44 %	4	38 %	2,0	-	14 %
0,50 à < 0,75		-	-	-	-	-	-	-
0,75 à < 2,50		-	1,02 %	1	45 %	2,5	-	126 %
2,50 à < 10,00		1	2,79 %	1	45 %	2,5	2	164 %
10,00 à < 100,00		-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total		7 053	0,09 %	175	10 %	1,8	250	4 %
Entreprises								
0,00 à < 0,15		1 183	0,04 %	156	9 %	2,5	64	5 %
0,15 à < 0,25		-	-	-	-	-	-	-
0,25 à < 0,50		319	0,36 %	810	39 %	2,5	172	54 %
0,50 à < 0,75		84	0,58 %	924	37 %	2,5	54	64 %
0,75 à < 2,50		493	1,16 %	1 817	24 %	2,5	280	57 %
2,50 à < 10,00		86	4,81 %	622	42 %	2,5	126	147 %
10,00 à < 100,00		38	16,60 %	161	48 %	2,5	97	254 %
100,00 (défaut)		5	100,01 %	66	45 %	2,5	-	-
Sous-total		2 207	1,05 %	4 556	20 %	2,5	794	36 %
<i>Dont : Financements spécialisés</i>								
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : PME</i>								
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail								
0,00 à < 0,15		4	-	131	45 %	-	-	-
0,15 à < 0,25		3	-	60	45 %	-	-	-
0,25 à < 0,50		2	-	28	45 %	-	-	-
0,50 à < 0,75		-	-	-	-	-	-	-
0,75 à < 2,50		1	2,00 %	33	45 %	-	-	-
2,50 à < 10,00		-	5,00 %	16	45 %	-	-	-
10,00 à < 100,00		-	16,00 %	2	38 %	-	-	-
100,00 (défaut)		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total		11	0,47 %	270	45 %	-	1	7 %
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>								
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : PME</i>								
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : Non-PME</i>								
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : Revolving</i>								
Sous-total		-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont : Autre – clientèle de détail</i>								
0,00 à < 0,15		4	-	131	45 %	-	-	-

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne (en années)	RWA	Densité de RWA
Échelle de PD							
Clientèle de détail							
0,15 à < 0,25	3	-	60	45 %	-	-	-
0,25 à < 0,50	2	-	28	45 %	-	-	-
0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à < 2,50	1	2,00 %	33	45 %	-	-	-
2,50 à < 10,00	-	5,00 %	16	45 %	-	-	-
10,00 à < 100,00	-	16,00 %	2	38 %	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	11	0,47 %	270	45 %	-	1	7 %
<i>Dont : PME</i>							
0,00 à < 0,15	-	-	-	-	-	-	-
0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-
0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-
2,50 à < 10,00	-	7,00 %	1	45 %	-	-	100 %
10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	7,48 %	1	45 %	-	-	57 %
<i>Dont : Non-PME</i>							
0,00 à < 0,15	4	-	131	45 %	-	-	-
0,15 à < 0,25	3	-	60	45 %	-	-	-
0,25 à < 0,50	2	-	28	45 %	-	-	-
0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à < 2,50	1	2,00 %	33	45 %	-	-	-
2,50 à < 10,00	-	5,00 %	15	45 %	-	-	-
10,00 à < 100,00	-	16,00 %	2	38 %	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	11	0,47 %	269	45 %	-	1	7 %
Actions							
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	9 270	0,32 %	5 001	12 %	896	1 044	11 %

EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT – EU CCR6

<i>(en millions d'euros)</i>	2018			2017		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues		Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels						
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	7 946	4 759		4 095	2 458	
Contrats dérivés sur défaut indiciels	2 611	3 025		3 219	3 222	
Contrats d'échange sur rendement total						
Options de crédit	87	109		0	0	
Autres dérivés de crédit						
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	10 644	7 893		7 315	5 680	
Justes valeurs						
Juste valeur positive (actif)	0	93		0	131	
Juste valeur négative (passif)	91	30		147	15	

État des flux de RWA APR relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne – EU CCR7.

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel .

EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES – EU CCR8

[en millions d'euros]	2018		2017	
	Valeur exposée au risque post-ARC	APR	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
Expositions aux QCCP (total)				
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont				
(i) Instruments dérivés de gré à gré	463	9	325	7
(ii) Dérivés cotés	157	3	19	-
(iii) SFT	209	4	123	2
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
Marge initiale ségrégée	1 516	-	749	-
Marge initiale non ségrégée				
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	80	2	36	1
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions				
Expositions aux non-QCCP (total)				
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont				
(i) Instruments dérivés de gré à gré				
(ii) Dérivés cotés				
(iii) SFT				
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
Marge initiale ségrégée				
Marge initiale non ségrégée				
Contributions au fonds de défaillance préfinancées				
Contributions au fonds de défaillance non financées				

3.1.3.9 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

3.1.3.9.1 Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, CIC Marchés complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

3.1.3.9.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe. Sur ce périmètre, le groupe n'a donc pas recours aux techniques de réduction du risque dans son calcul des exigences de fonds propres.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « Souverains », « Établissements » et, pour partie, du portefeuille *Corporate*, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

- Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier.

Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.

- Les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance-vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés. La vérification du respect des conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation doit être conduite et formalisée au moment de l'instruction de la garantie.

3.1.3.9.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie (par exemple, la valorisation des biens financés en financement locatif tient compte de l'obsolescence économique du bien). Dans le cas de garanties immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale.

Afin d'effectuer les contrôles nécessaires au respect des conditions portant sur les contrats de garanties et sur les garants, l'identification des garanties dans le système d'information, le respect des normes et règles en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel en matière d'éligibilité ; le CIC bénéficie d'outils communs et de procédures opérationnelles dédiées listant les typologies de garanties retenues comme pouvant être éligibles, présentant les mécanismes informatiques développés dans les applicatifs de gestion des garanties pour définir l'éligibilité, et détaillant les questions auxquelles le gestionnaire doit répondre pour se positionner sur l'éligibilité de la garantie au moment de son instruction. Ces procédures sont régulièrement mises à jour par la CNCM et soumises à la validation des instances de la gouvernance Bâle 3. Le contrôle permanent est impliqué en second niveau dans la vérification de l'éligibilité et de sa justification.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles décrites dans les procédures.

3.1.3.9.4 Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE – EU CR3

	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions garanties *	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>					
1 - Total prêts	285 347	5 543	4 695	848	0
2 - Total Titres de dette	5 045	0	0	0	0
3 - EXPOSITIONS TOTALES	290 392	5 543	4 695	848	0
4 - dont : en défaut	2 535	47	29	18	0
31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>					
1 - Total prêts	257 601	4 349	3 802	547	0
2 - Total Titres de dette	4 549	0	0	0	0
3 - EXPOSITIONS TOTALES	262 150	4 349	3 802	547	0
4 - dont : en défaut	2 895	20	20	0	0

* Les expositions garanties sont uniquement celles associées à un mécanisme d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire (sûretés, garanties financières, dérivés de crédit).
Les expositions assorties d'une garantie hypothécaire ou assimilés ne sont pas reprises dans cette colonne.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post-ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit

et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC – EU CR4

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i> Catégories d'expositions	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 - Administrations centrales ou banques centrales	39 495	1 036	38 922	354	359	0,90 %
2 - Administrations régionales ou locales	304	10	345	4	70	19,90 %
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	5 962	120	6 912	244	6	-
4 - Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
5 - Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
6 - Établissements (banques)	5 982	13	6 059	8	282	4,60 %
7 - Entreprises	9 421	1 214	8 854	697	8 662	90,60 %
8 - Clientèle de détail	1 959	1 276	1 652	561	1 372	61,90 %
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	5 893	50	5 893	25	2 250	38,00 %
10 - Expositions en défaut	368	19	322	17	479	141,40 %
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	298	12	272	6	413	148,60 %
12 - Obligations sécurisées (<i>Covered bond</i>)	25	-	25	-	3	9,90 %
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	3	-	3	-	3	100,00 %
15 - Expositions sur actions	136	-	136	-	136	100,00 %
16 - Autres actifs	531	-	531	-	531	100,00 %
17 - TOTAL	70 376	3 749	69 926	1 915	14 566	20,20 %

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i> Catégories d'expositions	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 - Administrations centrales ou banques centrales	35 439	668	34 848	69	70	0,20 %
2 - Administrations régionales ou locales	348	42	381	13	79	19,90 %
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	4 868	117	5 833	350	4	-
4 - Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
5 - Organisations internationales	-	-	2	-	-	-
6 - Établissements (banques)	5 116	11	5 126	6	124	2,40 %
7 - Entreprises	8 403	1 662	8 103	836	7 982	89,20 %
8 - Clientèle de détail	2 180	1 049	1 922	468	1 469	61,40 %
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 108	491	6 102	202	2 905	46,00 %
10 - Expositions en défaut	340	24	320	22	484	141,20 %
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	252	31	252	13	392	148,20 %
12 - Obligations sécurisées (Covered bond)	61	-	61	-	6	9,90 %
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	100,00 %
15 - Expositions sur actions	161	-	161	-	165	102,40 %
16 - Autres actifs	568	-	568	-	568	100,00 %
17 - TOTAL	63 845	4 095	63 678	1 980	14 248	21,60 %

L'effet des dérivés de crédit comme technique ARC (EU CR7) n'est pas significatif pour le groupe CIC.

INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES – EU CCR5-A

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues *	Expositions de crédit nettes
1 - Dérivés	7 193	5 501	1 692	809	882
2 - Pensions	17 939	488	17 451	9 516	7 935
3 - Compensations multiproduits					
4 - TOTAL	25 132	5 989	19 142	10 326	8 817

* À noter qu'en approche notations internes, les expositions nettes sur opérations de pensions et de prêts – emprunts ne tiennent pas compte des sûretés détenues, celles-ci étant prises en compte dans le calcul de la perte effective en cas de défaut (LGD *) méthode retenue par le groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 228 § 2 du CRR.

31/12/2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues *	Expositions de crédit nettes
1 - Dérivés	7 672	6 022	1 650	690	960
2 - Pensions	16 086	2 205	13 881	5 966	7 915
3 - Compensations multiproduits					
4 - TOTAL	23 758	8 227	15 531	6 656	8 876

COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC – EU CCR5-B

31/12/2018 (en millions d'euros)	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées *	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Marge de variation		910		2 403	60	158
Marge initiale	-		1 516		16 850	19 761
TOTAL	-	910	1 516	2 403	16 910	19 920

* = Ségrégué = s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

31/12/2017 (en millions d'euros)	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées *	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Marge de variation		1 157		3 269	47	93
Marge initiale			1 041		12 389	14 523
TOTAL		1 157	1 041	3 269	12 436	14 616

3.1.3.10 Titrisation

3.1.3.10.1 Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marchés, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le conduit utilisé est *General Funding Ltd* (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

3.1.3.10.2 Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marchés

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles. Les limites font l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines

titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marchés disposent d'un outil qui permet de mesurer l'impact de différents scénarios sur les positions (évolution des prépaiements, des défauts, des *recovery rates* notamment).

Des tests de résistance sont ainsi réalisés chaque mois sur les portefeuilles.

3.1.3.10.3 Données chiffrées dans le cadre des activités de marchés

Au cours de l'exercice 2018, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 2,3 milliards d'euros (+ 32 %), et représentent 9,7 milliards d'euros d'encours comptables au 31 décembre 2018.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La hausse de l'encours en 2018, qui a porté essentiellement sur des titres AAA (+ 2,5 milliards d'euros d'encours sur cette note), a permis d'augmenter encore la qualité globale des portefeuilles, puisque 86 % des titres sont notés AAA (contre 79 % en 2017), et 11 % entre AA+ et A-. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la direction des engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 93 % des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un Corps de Règles propre à CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière, et le seront encore à partir du 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire européen plus strict, visant à promouvoir une titrisation simple, transparente et standardisée. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et

de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque centrale européenne en 2014, complétée par des *stress-tests*, en 2014, 2016 et à nouveau en 2018, avec des résultats très satisfaisants.

Répartition des encours par portefeuille (en millions d'euros)

Rappel 2017

Portefeuille Bancaire	8 899	6 860
Portefeuille de Négociation	784	474
TOTAL	9 683	7 335

Répartition des encours Inv. Grade/Non Inv. Grade (en %)

Rappel 2017

Catégorie <i>investment grade</i> (dont AAA 86 %)	98 %	96 %
Catégorie <i>non investment grade</i>	2 %	4 %
TOTAL	100 %	100 %

Répartition géographique des encours

USA	50,91 %
France	14,07 %
Allemagne	9,27 %
Royaume-Uni	6,68 %
Pays-Bas	5,70 %
Italie	4,07 %
Espagne	3,17 %
Australie	2,65 %
Hong Kong	0,85 %
Irlande	0,81 %
Autriche	0,48 %
Suisse	0,32 %
Finlande	0,31 %
Portugal	0,16 %
Belgique	0,15 %
Corée du Sud	0,13 %
Grèce	0,11 %
Luxembourg	0,10 %
Norvège	0,06 %
TOTAL	100,00 %

Les expositions du groupe sur les pays européens qui ont été les plus fragilisés pendant la dernière crise restent faibles (Irlande : 0,8 %, Portugal 0,2 %, Grèce : 0,1 %). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie *non investment grade* font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains datant d'avant 2008, en catégorie *non investment grade*, en gestion extinctive. La valeur nette comptable de ce portefeuille est de 158 millions d'euros au 31 décembre 2018, en baisse significative par rapport à l'année précédente (diminution de 116 millions d'euros de l'encours, soit - 42 %), suite à des cessations. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

3.1.3.10.4 Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marchés

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *credit default swaps* peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

3.1.3.10.5 Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

3.1.3.10.6 Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1a de l'annexe aux états financiers.

3.1.3.10.7 Expositions globales (activités de marché et financements spécialisés) par type de titrisation

Les expositions sont nettes de provisions.

TITRISATION PAR NATURE

EAD (en millions d'euros) Échelons de qualité de crédit	2018				2017			
	Portfeuille bancaire		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation	Portfeuille bancaire		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Investisseur								
- Titrisation classique	74,2	7 092,2	725,3		82,2	5 426,9	1 665,6	
- Titrisation synthétique				309,1				471,4
- Retitrisation classique								
- Retitrisation synthétique								
Sponsor								
TOTAL	74,2	7 092,2	725,3	309,1	82,2	5 426,9	1 665,6	471,4

DÉTAIL DES ENCOURS PAR ÉCHELON DE QUALITÉ DE CRÉDIT

EAD (en millions d'euros) Échelons de qualité de crédit	2018				2017			
	Portfeuille bancaire		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation	Portfeuille bancaire		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
E1		5 809,7	577,6			4 016,7	1 521,6	
E2	50,4	594,4	138,2		60,1	805,2	121,9	
E3		270,6				19,7	3,0	
E4		38,3				25,6	3,1	
E5	6,1	1,8			6,9	12,6	0,5	
E6	0,2	24,7			0,2	32,4		
E7	7,1				0,0	47,9	4,8	
E8		175,0				179,5		
E9					7,8			
E10	0,2	4,8				0,3		
E11	10,3	2,3	6,6			0,5	7,2	
Positions pondérées à 1 250 %		170,7	2,9		7,2	286,4	3,6	
TOTAL	74,2	7 092,2	725,3	309,1	82,2	5 426,9	1 665,6	471,4

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	2018				2017			
	Portfeuille bancaire		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation	Portfeuille bancaire		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
TOTAL	4,9	60,9	7,5	5,6	4,0	50,4	12,0	7,0

Les expositions pondérées à 1 250 % sont déduites des fonds propres.

3.1.3.11 Risques de marché*

3.1.3.11.1 Organisation

CIC Marché regroupe les activités du Métier Investissement Taux Change Actions Crédit et du Métier commercial CM-CIC Market Solutions. Pour ces métiers, la gestion est « saine et prudente ».

Les activités sont exercées en France et dans les succursales de Londres (trésorerie groupe), New York (investissement) et Singapour (investissement et commercial).

Commercial

CM-CIC Market Solutions est la direction en charge des activités commerciales. C'est une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en 5 activités.

L'équipe Solutions Globales d'Exécution Taux/Change/Matières Premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux, de change, ou encore d'actions et de matières premières. Elle a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions. L'offre Solutions Globales d'Exécution comporte également des sous-jacents Actions-Obligations-Dérivés. Parallèlement, les équipes d'Exécutions sont assistées par les équipes de Ventes de Solutions.

L'équipe Solutions de Placement (SP) commercialise des produits de placement tels que les EMTN Libre Arbitre et Stork, issus de l'expertise du métier investissement et s'adresse aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres soumise à une limite.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la Recherche globale, des Solutions de marché primaire et Solutions dépositaires.

Sur le périmètre CM-CIC Market Solutions, il n'y a pas de risque de marché sur les matières agricoles car les opérations sont en strict *back-to-back*.

Celles-ci sont réalisées sur demande clientèle, sur des produits de gré à gré. Le CIC ne peut pas influencer sur le cours de matières premières.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier est organisé avec des *desks* spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

3.1.3.11.2 Le dispositif de contrôle

En 2018, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales.

L'ensemble des méthodologies sont référencées un corps de règles CIC Marchés. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du post marché :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites et a repris depuis 2016 le contrôle des risques opérationnels,
 - le post marché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - le juridique et fiscal, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent groupe marchés (CPG-M) qui, rattaché au contrôle permanent groupe (CPG), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal Marchés,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) et un comité des risques trésorerie groupe trimestriel (CRTG) sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CIC Marchés (en France et dans les succursales) et de trésorerie groupe, dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Le CRM est présidé par le membre de la direction générale en charge de CIC Marchés, il comprend le directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables *front office*, les responsables des équipes du post marché et celui de la direction des risques et du CP groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du "modèle interne des risques de marché".

Le CRTG est présidé par le directeur général du CIC et de la BFCM, il comprend le responsable de la trésorerie groupe, le responsable de l'ALM du groupe, les responsables des équipes post marché et celui de la direction des risques. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités groupe et celles des actifs de liquidité.

RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD – EU MRI

<i>(en millions d'euros)</i>	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes		
1 - Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 505	114
2 - Risque sur actions (général et spécifique)	859	69
3 - Risque de change	-	-
4 - Risque sur produits de base	-	-
Options		
5 - Approche simplifiée	-	-
6 - Méthode delta-plus	54	4
7 - Approche par scénario	-	-
8 - Titrisation (risque spécifique)	7	7
9 - TOTAL	2 426	194

3.1.3.11.3 La gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES) basée sur une mesure standard interne proche de la mesure réglementaire, déclinée par *desk*, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2018 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont stables par rapport à 2017. Fin 2018, les limites de ces activités ont été reconduites pour 2019. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR Crédit Mutuel Alliance Fédérale était de 7,3 millions d'euros à fin 2018. Une politique générale de *stress-tests* et un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de *trading* sont maintenues à New York dans des limites réduites sous la supervision de CIC Marchés.

La position de trésorerie emprunteuse au jour le jour globalisant le CIC et la BFCM ne doit pas excéder une limite fixée à 1 milliard d'euros pour 2019, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle du CIC sont relatifs aux activités du métier Investissement suivantes :

1. hybrides : la consommation en fonds propres, s'établit à 65,8 millions d'euros en moyenne en 2018 pour terminer l'année à 64,9 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles et stable par rapport à 2017 et atteint 1,9 milliard d'euros fin 2018 ;
2. crédit : les positions correspondent à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), ou à des ABS (*asset backed securities*). Sur le portefeuille de crédit *corporates* et financières, après un plus haut à 65,8 millions d'euros en février 2018, la consommation de fonds propres évolue autour de 60,6 millions d'euros au cours de l'année et termine à 61,6 millions d'euros fin 2018. Les variations sur l'activité s'expliquent notamment par l'arrivée à maturité de CDS et de Tranches Itraxx. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques évolue autour de 30,7 millions d'euros (31,7 millions d'euros en fin d'année), compte tenu d'une gestion prudente des risques sur les pays périphériques et de l'allègement de positions sur ces pays ;
3. M&A et divers actions : la consommation de fonds propres s'est établie à 46,9 millions d'euros en moyenne en 2018 avec un plus haut à 65,5 millions d'euros en février. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 209 millions d'euros en décembre 2018 (avec un plus haut à 473 millions d'euros en février), contre 246 millions d'euros fin 2017 ;
4. *fixed income* : les positions concernent majoritairement des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les États périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours termine l'année en dessous de 60 millions d'euros et est resté faible depuis la tombée de 1,7 milliard d'euros en septembre 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 1,3 milliard en 2017 contre 1 milliard d'euros fin 2018 dont 0,7 milliard d'euros sur la France.

3.1.3.11.4 Le risque lié au modèle

Le CRR de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2018, les modèles concernés sont au nombre de quatre (inchangé par rapport à l'année précédente). Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le contrôle permanent métiers et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit du contrôle périodique métiers.

3.1.3.11.5 Les dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

3.1.3.12 Risques de gestion de bilan

3.1.3.12.1 Organisation

La gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est centralisée.

Les comités décisionnaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- le comité technique ALM ^[1] gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques, marketing) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques (scénario normal et scénario Bâle 3), les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN. Les éventuels dépassements de limites ou de seuils d'alerte sont examinés par le comité technique ALM ;
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de représentants des fonctions trésorerie, direction financière, gestion de bilan et risques, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte. Le comité de suivi ALM valide les dépassements (deux fois par an).

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et impasses) dans les limites et les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses ALM sont également présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CF de CM, de la FCMCEE, de la BFCM et des autres entités rattachées au Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales de CIC, BECM, etc.).

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

3.1.3.12.2 La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques et des seuils d'alerte sont fixés par rapport au PNB annuel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe CIC. Chacune des banques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est assujettie à des seuils d'alerte de mêmes niveaux que les limites s'appliquant au périmètre global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

1. L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.
2. L'impasse statique « taux livret et inflation » sur un horizon de temps de 1 mois à 20 ans
3. La sensibilité de la marge nette d'intérêt calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés :

Chocs de taux normalisés

- Scénario S1 : Hausse de la courbe des taux de 100 bp (utilisé pour les limites/seuils d'alerte).
- Scénario S2 : Baisse de la courbe des taux de 100 bp, sans *floor* (utilisé pour les limites/seuils d'alerte).
- Scénario S3 : Hausse de la courbe des taux de 200 bp.
- Scénario S4 : Baisse de la courbe des taux de 200 bp avec *floor* à 0 %.
- Scénario S5 : Pentification de la courbe par un accroissement des taux long terme de 25bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 100 bp), les taux courts demeurant stables.

Scénarios de stress

- Scénario S6 : Dépentification/inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50 bp tous les semestres durant 2 ans (choc cumulé de 200 bp) avec des taux réglementés figés sur les 2 premières échéances de révision de ces taux (soit durant 1 an).
- Scénario S7 : Dépentification de la courbe des taux par une baisse des taux longs (soit une courbe des taux plate proche de zéro).

Hypothèses d'adossement du gap de liquidité : deux scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés :

- un adossement 100 % EURIBOR 3 mois ;
- un adossement alternatif, applicable aux scénarios pertinents (évolution non linéaire et non progressive des scénarios de taux), reposant sur une indexation distincte des positions en stock (maintien de l'indexation à taux court terme) des positions résultant de la production nouvelle (en fonction des caractéristiques intrinsèques des positions sous-jacentes).

Dans le cadre du scénario S2, le produit net d'intérêt du CIC est exposé à la baisse des taux sur la première année de - 51 millions d'euros soit - 1,15 % et sur la seconde année de - 118 millions d'euros, soit - 2,67 %.

[1] *Assets Liabilities Management – gestion actif-passif.*

INDICATEURS DE SENSIBILITÉ DU PNB DU CIC

Choc de taux normalisés	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S1	3,18 %	4,37 %
Scénario S2	- 1,15 %	- 2,67 %
Scénario S3	6,52 %	8,01 %
Scénario S4	0,17 %	- 4,04 %
Scénario S5	0,79 %	4,06 %
Scénario S1 bilan constant	3,31 %	4,79 %
Scénario S2 bilan constant	- 1,34 %	- 3,11 %

Scénarios de stress	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S6	2,14 %	- 11,43 %
Scénario S6 bis *	- 2,57 %	- 0,70 %
Scénario S7	- 1,23 %	- 2,30 %
Scénario S7 bis *	- 1,79 %	- 1,00 %

* Règle d'adossement alternative.

4. La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 :

Depuis le 31 décembre 2015, la sensibilité de la VAN Bâle 2 est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et tombée à j+1 des immobilisations ;
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de *swap* (sans *spread* de liquidité, ni *spread* de crédit) ;

- la durée moyenne des dépôts non échéances étant inférieure à 5 ans, le plafonnement à 5 ans demandé par la réglementation est sans objet.

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un *floor* à 0 % pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	En % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	- 1,47 %
Sensibilité - 200 bp	- 3,37 %

3.1.3.12.3 La gestion du risque de liquidité

Le pilotage du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur les axes suivants :

- le suivi du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe ;
- le suivi du ratio crédits sur dépôts ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte ou de limites ;

- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle 3, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

VENTILATION DU BILAN CONSOLIDÉ SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DES FLUX CONTRACTUELS DE TRÉSORERIE (CAPITAL ET INTERÊTS)

2018 <i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 mois ⁽¹⁾	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. ⁽²⁾	Total
Actif								
Caisse – Banques centrales	31 709							31 709
Dépôts à vue établissements de crédit	8 450							8 450
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	445	1 409	1 425	2 206	4 189	3 278	548	13 500
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	17	11	4	5	74	356	2 793	3 260
Actifs fin. À la JV par capitaux propres	264	646	307	817	4 264	4 945	180	11 423
Titres au coût amorti	9	0	364	244	1 190	816	27	2 650
Prêts et créances – Établissements de crédit	9 575	3 970	2 117	1 247	1 420	5 401	0	23 730
Prêts et créances – Clientèle	29 682	12 973	14 618	16 052	49 944	65 251	0	188 520
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	276	368	401	450	1 229	1 395	12	4 131
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	4	31	69	672	636	212	0	1 624
Passifs fin. évalués au coût amorti	147 693	29 321	28 060	22 342	20 213	18 351	163	266 143
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>5 020</i>	<i>7 612</i>	<i>9 384</i>	<i>536</i>	<i>1 633</i>	<i>2 720</i>	<i>0</i>	<i>26 905</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>48</i>	<i>2 021</i>	<i>163</i>	<i>2 232</i>

2017 sous format IAS39 <i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 mois ⁽¹⁾	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. ⁽²⁾	Total
Actif								
Caisse – Banques centrales	28 045							28 045
Dépôts à vue établissements de crédit	3 251							3 251
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	178	622	1 594	2 037	3 430	2 872	997	11 730
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	48	10	5	2	2 459	107	54	2 685
Actifs fin. disponibles à la vente	479	554	665	897	2 950	5 911	745	12 201
Prêts et créances – Établissements de crédit	6 586	2 692	2 351	2 159	1 728	4 638	0	20 154
Prêts et créances – Clientèle	27 706	8 404	17 302	14 824	40 741	62 975	0	171 952
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	9	0	0	9
Passif								
Dépôts de banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	114	139	679	463	2 029	1 732	24	5 180
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	11	15	117	218	1 155	697	0	2 213
Passifs fin. évalués au coût amorti	131 318	16 161	27 743	18 472	22 523	20 065	163	236 445
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>2 635</i>	<i>3 316</i>	<i>10 379</i>	<i>2 071</i>	<i>1 464</i>	<i>1 897</i>	<i>0</i>	<i>21 762</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>1 918</i>	<i>163</i>	<i>2 097</i>

(1) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(2) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.

Tableau des informations qualitatives/quantitatives en matière de risque de liquidité conformément à l'article 435, paragraphe 1, du règlement (UE) 575/2013 (EU LIQA)

Se référer aux informations relatives au Pilier 3 publiées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ratios réglementaires de liquidité

Depuis mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro doivent transmettre à leurs superviseurs les *reportings* de liquidité définis par l'EBA (*European Banking Authority*), se déclinant comme suit :

- ratio de liquidité court terme dit « LCR » (*Liquidity Coverage Ratio*), à fréquence mensuelle ; et
- ratio structurel de liquidité à long terme dit « NSFR » (*Net Stable Funding Ratio*), à fréquence trimestrielle.

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Sur l'année 2018, le ratio de liquidité LCR, pour le groupe CIC, s'élève en moyenne à 121,4 %, au-delà des exigences d'un ratio de 100 % imposé par le régulateur en 2018.

Le ratio NSFR vise à inciter les établissements bancaires à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an et ce, sous un climat de tension interne prolongée.

À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR) (EU LIQ1.18)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs non pondérées				Valeurs pondérées			
	31/03/2018	30/06/2018	30/09/2018	31/12/2018	31/03/2018	30/06/2018	30/09/2018	31/12/2018
Actifs liquides de hautes qualités (HQLA)								
1 - Total des actifs de haute qualité [HQLA]					42 523	40 558	41 428	40 865
Sorties de trésorerie								
2 - Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont	81 697	82 364	83 715	85 225	5 925	5 925	6 008	6 112
3 - Dépôts stables	53 189	54 143	55 145	56 124	2 659	2 707	2 757	2 806
4 - Dépôts moins stables	28 487	28 201	28 550	29 081	3 244	3 198	3 231	3 286
5 - Financements non garantis	62 624	60 420	59 873	59 817	40 445	37 519	36 236	35 401
6 - Dont dépôts opérationnels	14 147	14 725	15 064	15 406	3 365	3 503	3 584	3 667
7 - Dont dépôts non opérationnels	44 638	42 201	41 592	41 467	33 241	30 523	29 435	28 791
8 - Dont dettes non garanties	3 840	3 493	3 217	2 943	3 840	3 493	3 217	2 943
9 - Financements garantis (dont pensions données)					3 253	3 063	2 963	3 023
10 - Exigences supplémentaires	34 191	34 859	35 721	36 699	4 238	4 521	4 784	4 988
11 - Dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	252	376	502	583	252	376	502	583
12 - Dont sorties sur dettes collatéralisées	0	0	0	0	0	0	0	0
13 - Dont facilités de crédit et de liquidités	33 938	34 483	35 220	36 115	3 986	4 145	4 282	4 404
14 - Autres obligations de financement contractuel	59	60	63	66	58	59	62	66
15 - Autres obligations de financement éventuel	368	377	369	355	18	19	18	18
16 - TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					53 937	51 106	50 072	49 607
Entrées de trésorerie								
17 - Opérations de prêts garantis (dont pensions reçues)	10 689	11 119	11 329	11 209	3 666	3 488	3 394	3 463
18 - Entrées provenant des expositions pleinement performantes	16 133	16 012	15 423	16 489	11 298	11 323	10 846	11 823
19 - Autres entrées de trésorerie	586	618	603	661	555	592	600	660
EU-19a - Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					0	0	0	0
EU-19b - Exédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					0	0	0	0
20 - TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	27 408	27 750	27 355	28 358	15 519	15 403	14 840	15 945
EU-20a - Entrées de trésorerie entièrement exemptées								
EU-20b - Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %								
EU-20c - Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %					15 519	15 403	14 840	15 945
21 - Coussin de liquidité					42 523	40 558	41 428	40 865
22 - Total des sorties nettes de trésorerie					38 418	35 703	35 232	33 662
23 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (en %)					110,69 %	113,60 %	117,59 %	121,40 %

Le ratio présenté ci-dessus est un LCR moyen sur 12 mois glissants.

Modèle relatif aux informations qualitatives en matière de LCR, complétant le modèle de publication du LCR – EU LIQ1.19

Se référer aux informations relatives au Pilier 3 publiées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Concentration des sources de liquidité – Asymétrie des monnaies dans le LCR

Compte tenu de ses activités commerciales et des marchés domestiques où il intervient, le groupe CIC est très concentré sur l'euro. Seul le dollar américain passe le seuil de 5 % de représentativité sur le total de bilan consolidé.

3.1.3.12.4 La gestion du risque de change

Les positions de change de chaque entité du CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding CIC et sur la BFCM. Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CIC Marchés et de la Trésorerie Groupe (logée à la BFCM) bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

3.1.3.12.5 La gestion du risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 546 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 968 au 1^{er} janvier 2018 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en autre juste valeur par résultat (AJVPR) avaient trait essentiellement au métier de capital-développement avec 2 355 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés en autre juste valeur par résultat (AJVPR) s'élevaient à 375 millions d'euros au 31 décembre 2018 dont 46 millions d'euros de titres de participation, 115 millions d'euros d'autres titres détenus à long terme.

Actifs en juste valeur par capitaux propres

Les encours des actions et les titres immobilisés classés en actifs à la juste valeur par capitaux propres se situaient respectivement à 19 millions et 161 millions d'euros.

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- des titres de participation pour 45 millions d'euros ;
- des autres titres détenus à long terme pour 47 millions d'euros.

Capital-développement

L'activité est effectuée *via* des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements en gestion pour compte propre se répartissaient sur près de 359 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

	31/12/2018	31/12/2017
Nombre de lignes cotées	30	29
Nombre de lignes non cotées	305	323
Nombre de fonds	24	28
Portefeuille réévalué pour compte propre <i>(en millions d'euros)</i>	2 529	2 539
Capitaux gérés pour comptes de tiers <i>(en millions d'euros)</i>	157	205

Source : suivi des risques.

3.1.3.13 Risque opérationnel

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur un socle commun à l'ensemble du groupe, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe COFIDIS et de CM-CIC Factor.

L'homologation a été étendue à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012, à la Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013.

3.1.3.13.1 Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les PUPA des activités essentielles, adapter la communication financière (Pilier 3 de Bâle 3).

3.1.3.13.2 Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux. La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations en cohérence avec le national.

3.1.3.13.3 Dispositif de mesure et de maîtrise

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces derniers sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, type et objets de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. Les cartographies et le calcul des exigences de fonds propres sont validés par le comité de pilotage des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées dans les cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des PUPA métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de survenance.
- Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité et de retour à la normale.

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques

opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

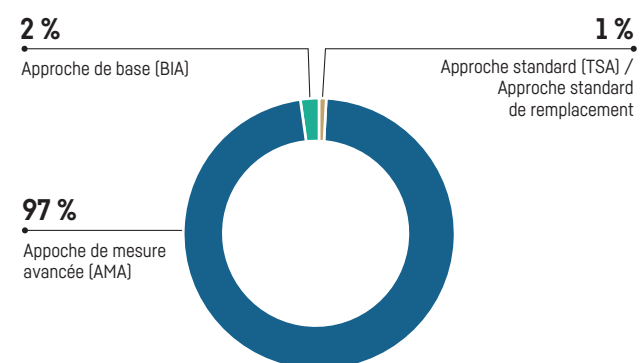
Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externe dont l'utilisation est procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (modèles internes) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (88 % du périmètre au 31 décembre 2018). Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et a été étendu à CM-CIC Factor à compter du 1^{er} janvier 2012 et à Banque de Luxembourg à compter du 30 septembre 2013.

RÉPARTITION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES (RWA) PAR APPROCHE AU 31 DÉCEMBRE 2018



Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA).

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

3.1.3.13.4 Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

3.1.3.13.5 Documentation et procédure

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

3.1.3.13.6 Plans d'urgence et de poursuite de l'activité

Ils relèvent des actions de protection mises en œuvre pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

La « méthodologie d'élaboration d'un PUPA », document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des banques régionales. Les PUPA s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé ;
- le plan de retour à la normale dont la préparation commence peu après le démarrage du plan de continuité et dont la durée de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

3.1.3.13.7 Organisation de la gestion de crise

Le dispositif au niveau du groupe et des banques régionales couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il s'appuie sur :

- le comité de crise Crédit Mutuel Alliance Fédérale, présidé par le directeur général du groupe, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- les cellules de crise des banques régionales qui centralisent les informations, mettent en œuvre les décisions et suivent leur réalisation ;
- les points de crise par métier qui coordonnent sur le terrain les opérations en relation avec les cellules de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

3.1.3.13.8 Assurance en déduction des fonds propres

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel

en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (*Expected Loss*) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables en externe ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle, les cyber risques (police cyber).

3.1.3.13.9 Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

3.1.3.13.10 Inventaire des sinistres du CIC

Le total a atteint 47,7 millions d'euros en 2018, dont 37,9 millions de pertes et 9,8 millions de provisions nettes.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 7,1 millions d'euros ;
- relation du travail : 3,6 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 14,1 millions d'euros ;
- risque juridique : 20,6 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 2,3 millions d'euros.

3.1.3.13.11 Autres risques

Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Intégrés dans les risques opérationnels ils sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA).

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal de la partie RSE.

3.1.3.14 Informations sur les actifs grevés et non grevés

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, le groupe CIC déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- accords de collatéralisation ;
- garanties financières collatéralisées ;

- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour garantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés, ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2018, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le groupe CIC se déclinent comme suit :

L'ensemble des données présentées ci-après sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestre de l'année écoulée.

ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
	dont HQLA et EHQLA		dont HQLA et EHQLA		dont HQLA et EHQLA		dont HQLA et EHQLA	
010 - Actifs de l'établissement	42 509	6 662			249 978	6 653		
030 - Instruments de capitaux propres	87	1	87	1	3 820	113	3 820	113
040 - Titres de créances	10 279	6 611	10 281	6 615	12 838	5 528	12 854	5 541
050 - Dont obligations sécurisées	442	386	442	386	137	127	137	127
060 - Dont titres adossés à des actifs	1 989	1 804	1 991	1 804	1 499	763	1 498	763
070 - Dont émis par des administrations publiques	3 780	3 647	3 781	3 651	4 509	3 828	4 666	3 843
080 - Dont émis par des entreprises financières	5 591	2 360	5 592	2 360	1 465	1 030	1 459	1 029
090 - Dont émis par des entreprises non financières	1 268	697	1 268	697	6 291	48	6 291	48
120 - Autres actifs	32 354	49			233 320	0	0	0

L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

SÛRETÉS REÇUES

31/12/2018 (en millions d'euros)	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés	dont HQLA et EHQLA
130 - Sûretés reçues	14 833	10 619	6 289	2 565
140 - Prêts à vue	0	0	104	0
150 - Instruments de capitaux propres	1 698	930	416	129
160 - Titres de créances	13 135	9 817	5 026	2 318
170 - Dont obligations sécurisées	323	238	53	46
180 - Dont titres adossés à des actifs	823	728	2 518	1 910
190 - Dont émis par des administrations publiques	8 938	8 839	625	544
200 - Dont émis par des entreprises financières	3 658	572	3 453	1 849
210 - Dont émis par des entreprises non financières	914	602	881	13
220 - Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	0	0
230 - Autres sûretés reçues	0	0	857	0
240 - Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0	0	0
241 - Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement			0	0
250 - TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	57 309	17 281		

L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS/COLLATÉRAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS

31/12/2018 (en millions d'euros)	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
010 - Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	25 516	25 338

L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

3.1.3.15 Rémunération

Les informations sur les politiques de rémunération saines sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

Index des tableaux

Code	Titre	n° page
	3.1.3.1 Chiffres clés	70
	3.1.3.1.1 Ratios de solvabilité	70
	Exigences réglementaires et ratios de solvabilité	70
	Risques pondérés par type de risque	71
	Risques de crédit	71
	EAD par catégorie	71
	EAD par zone géographique	72
	Risques de crédit pondérés par catégorie	72
	Risques de crédit pondérés par zone géographique	73
	3.1.3.1.2 Ratio de levier	73
	3.1.3.1.3 Ratio de liquidité à court terme (LCR)	74
EU OVA	3.1.3.2 Gestion des risques	75
	3.1.3.3 Champ d'application du cadre réglementaire	75
EU LI3	Description des écarts entre les périmètres de consolidation	75
EU LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires	76-77
EU LI2	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers	78
	3.1.3.4 Fonds propres	78
	3.1.3.4.1 Composition des fonds propres	78
	Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres	79
Annexe 1	Informations détaillées sur les fonds propres	158-161
Annexe 2	Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	162-206
	3.1.3.4.2 Exigence des fonds propres	80
EU OV1	Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques	80
	3.1.3.5 Indicateurs prudentiels	81
	3.1.3.5.1 Ratios de solvabilité	81
	Ratios de solvabilité	81
	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	81
	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	82-83
	3.1.3.5.2 Grands risques	84
	Entreprises – concentration des risques clientèle	84
	Banques – concentration des risques clientèle	84
	3.1.3.5.2 Ratio de levier	84
EU LRCom	Ratio de levier : déclaration commune	85
EU LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	86
EU LRSpI	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	86
	3.1.3.7 Risque de crédit	87
EU CRA	3.1.3.7.1 Informations qualitatives générales sur les risques de crédit	87
	3.1.3.7.2 Expositions	88
	Part des expositions brutes sur les catégories établissements, entreprises et clientèle de détail	88
EU CRB-B	Montant net total et moyen des expositions	89
EU CRB-C	Ventilation géographique des expositions	90-93
EU CRB-D	Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	94-99
	Échéance des expositions	100
	3.1.3.7.3 Qualité de crédit des actifs	100
EU CR1-A	Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	103-104
EU CR1-B	Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie	105-106

Code	Titre	n° page
EU CR1-C	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	107
EU CR1-D	Age des expositions en souffrance	108
EU CR1-E	Expositions non performantes et renégociées	108
	<i>3.1.3.7.4 Rapprochement des ajustements pour risque de crédit</i>	109
EU CR2-A	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique	109
	<i>3.1.3.7.5 Approche standard</i>	109
EU CR5	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	110-111
	<i>3.1.3.7.6 Systèmes de notations internes</i>	112
	Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	114-115
EU CR6	Approche notations internes – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD	116-127
EU CR8	État des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche notations internes	128
EU CR9	Approche notations internes – Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions	128
EU CR10	Notations internes (financement spécialisé et actions)	128-129
	3.1.3.8 Risque de contrepartie	130
EU CCR1	Analyse de l'exposition au RCC par approche	130-131
EU CCR2	Exigence de fonds propres au titre de CVA	131
EU CCR3	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	131-132
EU CCR4	Approche NI – Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	132-135
EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	136
EU CCR7	État des flux d'APR relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	136
EU CCR8	Expositions sur des contreparties centrales	137
	3.1.3.9 Techniques d'atténuation du risque de crédit	137
EU CR3	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d'ensemble	138
EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	139-140
EU CR5-A	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	140
EU CR5-B	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	141
	3.1.3.10 Titrisation	141
	<i>3.1.3.10.3 Données chiffrées dans le cadre des activités de marché</i>	141
	Répartition des encours par portefeuille	142
	Répartition des encours <i>investment/non investment grade</i>	142
	Répartition géographique des encours	142
	<i>3.1.3.10.7 Expositions globales (activités de marché et financements spécialisés) par type de titrisation</i>	143
	Titrisation par nature	143
	Détail des encours par échelon de qualité de crédit	143
	Exigences de fonds propres	143
	3.1.3.11 Risque de marché	144
	3.1.3.11.2 Le dispositif de contrôle	144
EU MR1	Risque de marché selon l'approche standard	145
	3.1.3.12 Risque de gestion de bilan	146
	<i>3.1.3.12.2 La gestion du risque de taux</i>	146
	Indicateurs de sensibilité du PNB du CIC	147
	Sensibilité de la VAN	147
	<i>3.1.3.12.3 La gestion du risque de liquidité</i>	147
	Ventilation du bilan consolidé CIC selon la durée résiduelle des flux de futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)	148
	Tableau des informations qualitatives/quantitatives en matière de risque de liquidité	149
EU LIQ1.18	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	150
EU LIQ1.19	Modèle relatif aux informations qualitatives en matière de LCR, complétant le modèle de publication du LCR	151
	3.1.3.12.13 Risque opérationnels	151
	Répartition des actifs pondérés en fonction des risques (RWA) par approche au 31 décembre 2018	152
	3.1.3.12.14 Informations sur les actifs grevés et non grevés	154
	Actifs grevés et non grevés	154
	Sûretés reçues	155
	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	155

Annexes

ANNEXE 1 - INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant à la date de publication	Montant soumis à traitement préréglément (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES		
1 - Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	1 696	-
<i>dont : Parts sociales</i>	608	-
<i>dont : Prime d'émission</i>	1 088	-
2 - Bénéfices non distribués	12 174	-
3 - Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	- 204	-
3a - Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
4 - Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	-	-
5 - Intérêts minoritaires éligibles au CET1	13	-
5a - Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	-
6 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	13 680	-
- FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
7 - Corrections de valeurs supplémentaires (montant négatif)	- 45	-
8 - Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 295	-
9 - Ensemble vide dans l'UE	-	-
10 - Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-	-
11 - Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	- 0	-
12 - Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 112	-
13 - Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	-
14 - Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	-
15 - Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	-
16 - Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	-
17 - Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
18 - Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
19 - Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
20 - Ensemble vide dans l'UE	-	-
20a - Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	- 171	-
20b - dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-
20c - dont : positions de titrisation (montant négatif)	- 171	-
20d - dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-
21 - Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-
22 - Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	-
23 - dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant à la date de publication	Montant soumis à traitement préréglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
24 - Ensemble vide dans l'UE	-	-
25 - dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles	-	-
25a - Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-
25b - Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	-
26 - Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	-	-
26a - Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	-	-
- dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres	-	-
- dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances	-	-
- dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres	-	-
- dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances	-	-
26b - Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-
27 - Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-
28 - Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 623	-
29 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13 056	-
- FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS	-	-
30 - Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	-
31 - dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	-	-
32 - dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable	-	-
33 - Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	-	-
34 - Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	415	-
35 - dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	-	-
36 - Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	415	-
- FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	-	-
37 - Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-
38 - Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
39 - Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
40 - Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
41 - Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-	-
41a - Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
41b - Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
41c - Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant à la date de publication	Montant soumis à traitement préréglément (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
42 - Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-
43 - Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-
44 - Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	415	-
45 - Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	13 057	-
- FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS	-	-
46 - Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	2 230	-
47 - Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	-	-
48 - Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	23	-
49 - dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	-	-
50 - Ajustements pour risque de crédit	-	-
51 - Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	2 254	-
- FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS	-	-
52 - Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-
53 - Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
54 - Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
54a - dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires	-	-
54b - dont détentions existant avant le 1 ^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires	-	-
55 - Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
56 - Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-	-
56a - Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
56b - Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
56c - Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-
57 - Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-	-
58 - Fonds propres de catégorie 2 (T2)	2 254	-
59 - Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	15 311	-
59a - Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
- dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)	-	-
- dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)	-	-
- dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)	-	-

31/12/2018 (en millions d'euros)	Montant à la date de publication	Montant soumis à traitement préréglement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
60 - Total actifs pondérés	100 353	-
- RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS		
61 - Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,01 %	-
62 - Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,01 %	-
63 - Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,26 %	-
64 - Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	1,91 %	-
65 - dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	1,88 %	-
66 - dont : exigence de coussin contracyclique	0,03 %	-
67 - dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00 %	-
67a - dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00 %	-
68 - Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	8,51 %	-
- MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DEDUCTION (AVANT PONDÉRATION)		
72 - Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	392	-
73 - Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	25	-
75 - Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	101	-
- PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2		
76 - Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-
77 - Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	-	-
78 - Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	- 27	-
79 - Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	344	-
- INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS À EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1^{er} JANVIER 2014 ET LE 1^{er} JANVIER 2022 UNIQUEMENT)		
80 - Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	-	-
81 - Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	-
82 - Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	-
83 - Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	-
84 - Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	-
85 - Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	-

ANNEXE 2 - INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0000047805	FR0000047789
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres participatifs - art. 62 et suivants du CRR	- Titres participatifs - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	137,20 M€	15,43 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	137,20 M€	15,43 M€
9a	Prix d'émission	137,20 M€	15,43 M€
9b	Prix de rachat	178,37 M€ si exercice de l'option de rachat le 28/05/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 28/05/1997	20,06 M€ si exercice de l'option de rachat le 01/06/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 01/06/1997
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	28/05/1985	01/06/1985
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle
13	Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : 28/05/1997 à 130 % du nominal	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : 01/06/1997 à 130 % du nominal
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 28/05/1997	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 01/06/1997

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	40 % x TAM + 43 % x TAM x [Résultat année N-1/Résultat année 1984] avec comme limites : - minimum 85 % (TAM+TMO)/2 - maximum 130 % (TAM+TMO)/2
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Flottant
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	35 % x TMO + 35 % x TMO x [Résultat année N-1/Résultat année 1984] avec comme limites : - minimum 85 % du TMO - maximum 130 % TMO
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Non
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Obligatoire
22	Cumulatif ou non cumulatif	Obligatoire
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Non
		N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	FR0000584377	FR0000165847
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés à durée indéterminée - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	18,96 M€	7,25 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	18,96 M€	7,25 M€
9a	Prix d'émission	18,96 M€	7,25 M€
9b	Prix de rachat	19,15 M€	7,25 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	20/07/1987	26/12/1990
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle
13	Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101 % du nominal + intérêts courus	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : le 26/12/1999 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	Moyenne des 12 derniers TME + 0,25 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	414,48 M€	700,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	414,48 M€	700,00 M€
9a	Prix d'émission	414,48 M€	700,00 M€
9b	Prix de rachat	414,48 M€	700,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2016	04/11/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	24/03/2026	04/11/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 2,05 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	91,00 M€	153,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	91,00 M€	153,00 M€
9a	Prix d'émission	91,00 M€	153,00 M€
9b	Prix de rachat	91,00 M€	153,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	15/11/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	15/11/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,97 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	CIC Suisse
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Suisse et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	54,00 M€	7,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	54,00 M€	7,00 M€
9a	Prix d'émission	54,00 M€	7,00 M€
9b	Prix de rachat	54,00 M€	7,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/05/2018	01/07/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/05/2028	21/05/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Tax event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	CIC Suisse
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,55 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Suisse	CIC Suisse
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Suisse et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Suisse et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	15,00 M€	11,52 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	15,00 M€	11,52 M€
9a	Prix d'émission	15,00 M€	11,52 M€
9b	Prix de rachat	15,00 M€	11,52 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	11/09/2015	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	11/09/2025	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Tax event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Tax event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Suisse	CIC Suisse
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 2,15 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Suisse	CIC Sud Ouest
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Suisse et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Sud Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	3,00 M€	37,33 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	3,00 M€	37,33 M€
9a	Prix d'émission	3,00 M€	37,33 M€
9b	Prix de rachat	3,00 M€	37,33 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
		- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Tax event</i>) : à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair
		- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Suisse	CIC Sud Ouest
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,97 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Sud Ouest	CIC Sud Ouest
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Sud Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Sud Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	10,00 M€	18,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	10,00 M€	18,00 M€
9a	Prix d'émission	10,00 M€	18,00 M€
9b	Prix de rachat	10,00 M€	18,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	15/11/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	15/11/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Sud Ouest	CIC Sud Ouest
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,97 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Sud Ouest	CIC Lyonnaise de Banque
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Sud Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Lyonnaise de Banque et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	11,00 M€	80,97 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	11,00 M€	80,97 M€
9a	Prix d'émission	11,00 M€	80,97 M€
9b	Prix de rachat	11,00 M€	80,97 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/05/2018	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/05/2028	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
		- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Sud Ouest	CIC Lyonnaise de Banque
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,55 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Lyonnaise de Banque	CIC Lyonnaise de Banque
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Lyonnaise de Banque et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Lyonnaise de Banque et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	18,00 M€	36,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	18,00 M€	36,00 M€
9a	Prix d'émission	18,00 M€	36,00 M€
9b	Prix de rachat	18,00 M€	36,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	15/11/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	15/11/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Lyonnaise de Banque	CIC Lyonnaise de Banque
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,97 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Lyonnaise de Banque	CM-CIC Lease
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Lyonnaise de Banque et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Lease et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	21,00 M€	18,11 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	21,00 M€	18,11 M€
9a	Prix d'émission	21,00 M€	18,11 M€
9b	Prix de rachat	21,00 M€	18,11 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/05/2018	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/05/2028	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
		- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Lyonnaise de Banque	CM-CIC Lease
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,55 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CM-CIC Lease	CM-CIC Lease
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Lease et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Lease et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	4,00 M€	7,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	4,00 M€	7,00 M€
9a	Prix d'émission	4,00 M€	7,00 M€
9b	Prix de rachat	4,00 M€	7,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	15/11/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	15/11/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CM-CIC Lease	CM-CIC Lease
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,97 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CM-CIC Lease	CM-CIC Factor
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Lease et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Factor et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	4,00 M€	17,77 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	4,00 M€	17,77 M€
9a	Prix d'émission	4,00 M€	17,77 M€
9b	Prix de rachat	4,00 M€	17,77 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/05/2018	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/05/2028	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CM-CIC Lease	CM-CIC Factor
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,55 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CM-CIC Factor	CM-CIC Factor
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Factor et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Factor et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	4,00 M€	6,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	4,00 M€	6,00 M€
9a	Prix d'émission	4,00 M€	6,00 M€
9b	Prix de rachat	4,00 M€	6,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	15/11/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	15/11/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CM-CIC Factor	CM-CIC Factor
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,97 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CM-CIC Factor	CM-CIC Bail
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Factor et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Bail et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	5,00 M€	9,04 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	5,00 M€	9,04 M€
9a	Prix d'émission	5,00 M€	9,04 M€
9b	Prix de rachat	5,00 M€	9,04 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/05/2018	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/05/2028	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CM-CIC Factor	CM-CIC Bail
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,55 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CM-CIC Bail	CM-CIC Bail
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Bail et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CM-CIC Bail et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	3,00 M€	3,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	3,00 M€	3,00 M€
9a	Prix d'émission	3,00 M€	3,00 M€
9b	Prix de rachat	3,00 M€	3,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	25/05/2018
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	25/05/2028
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CM-CIC Bail	CM-CIC Bail
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,97 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Nord Ouest	CIC Nord Ouest
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Nord Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Nord Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	38,34 M€	10,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	38,34 M€	10,00 M€
9a	Prix d'émission	38,34 M€	10,00 M€
9b	Prix de rachat	38,34 M€	10,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2016	31/03/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	24/03/2026	31/03/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Nord Ouest	CIC Nord Ouest
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 2,05 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Nord Ouest	CIC Nord Ouest
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Nord Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Nord Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	19,00 M€	12,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	19,00 M€	12,00 M€
9a	Prix d'émission	19,00 M€	12,00 M€
9b	Prix de rachat	19,00 M€	12,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	15/11/2017	25/05/2018
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	15/11/2027	25/05/2028
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Nord Ouest	CIC Nord Ouest
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,02 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Ouest	CIC Ouest
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	50,58 M€	12,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	50,58 M€	12,00 M€
9a	Prix d'émission	50,58 M€	12,00 M€
9b	Prix de rachat	50,58 M€	12,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2016	31/03/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	24/03/2026	31/03/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Ouest	CIC Ouest
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 2,05 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Ouest	CIC Ouest
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Ouest et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	21,00 M€	12,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	21,00 M€	12,00 M€
9a	Prix d'émission	21,00 M€	12,00 M€
9b	Prix de rachat	21,00 M€	12,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	15/11/2017	25/05/2018
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	15/11/2027	25/05/2028
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Ouest	CIC Ouest
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,02 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Est	CIC Est
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Est et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Est et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	58,73 M€	13,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	58,73 M€	13,00 M€
9a	Prix d'émission	58,73 M€	13,00 M€
9b	Prix de rachat	58,73 M€	13,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2016	31/03/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	24/03/2026	31/03/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Est	CIC Est
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 2,05 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

1	Émetteur	CIC Est	CIC Est
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre CIC Est et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Accord de prêt subordonné entre CIC Est et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	25,00 M€	14,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	25,00 M€	14,00 M€
9a	Prix d'émission	25,00 M€	14,00 M€
9b	Prix de rachat	25,00 M€	14,00 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	15/11/2017	25/05/2018
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	15/11/2027	25/05/2028
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair	Oui - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> , <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

Émetteur	CIC Est	CIC Est
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 1,02 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (T2)

		Banque Transatlantique
1	Émetteur	
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé)	Accord de prêt subordonné entre Banque Transatlantique et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
3	Droit régissant l'instrument	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	3,71 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	3,71 M€
9a	Prix d'émission	3,71 M€
9b	Prix de rachat	3,71 M€
10	Classification comptable	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	EURIBOR 3 mois + 2,05 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

3.2 COMPTES CONSOLIDÉS

3.2.1 Examen de la situation financière et des résultats

3.2.1.1 2018 : ralentissement de la croissance sur fond de tensions politiques et géopolitiques

Le rebond exceptionnel de la croissance en 2017, lié notamment au commerce mondial, s'est dissipé tout au long de l'année 2018. La mise en œuvre de barrières douanières sur les exportations a en effet impacté toutes les zones géographiques et, en créant un choc sur la confiance, a diminué également le niveau d'investissement. En outre, en Europe, l'intensification des incertitudes politiques (Italie, Brexit), qui tardent à se lever, a dégradé la visibilité pour les agents économiques alors que la nette remontée du pétrole a pesé sur la consommation. Le découplage dans la croissance des différentes zones s'est donc creusé entre, d'une part, les États-Unis où elle a continué à accélérer et, d'autre part, son tassement constaté dans le reste du monde. Malgré ces inquiétudes, les banques centrales des pays développés ont continué d'afficher leur confiance quant au resserrement de leur politique monétaire accommodante (fin des achats de titres financiers et/ou hausse de taux directeur).

3.2.1.1.1 Une année placée sous la résurgence des risques politiques et géopolitiques

Depuis le printemps 2018, la rhétorique protectionniste de Donald Trump s'est accélérée. Après les sanctions sur l'acier et l'aluminium frappant la quasi-totalité de ses partenaires, le président américain s'est concentré sur la Chine : une première salve de taxes portant sur une enveloppe de 50 milliards de dollars US de produits chinois importés sur le territoire américain (taxés à 25 %) a été suivie d'une seconde salve concernant 200 milliards de dollars US de produits importés (taxés à 10 %). Chacune de ces mesures a entraîné une riposte proportionnelle de Pékin, laissant craindre une escalade de répliques protectionnistes sans limite entre les deux pays. En fin d'année 2018, un début d'accalmie a été négocié entre Donald Trump et Xi Jinping avec une trêve de 90 jours à compter du 1^{er} décembre, les deux pays se refusant de rehausser les taxes pendant cette période dans l'optique de trouver un accord commercial durable. La pression reste également forte sur l'Europe et le Japon à travers la menace de possibles sanctions fiscales américaines sur le secteur automobile.

L'Europe fait également face à d'épineuses questions politiques aussi bien avec l'Italie que le Royaume-Uni. S'agissant du Brexit, la situation politique s'est enlisée en fin d'année. Londres et Bruxelles sont parvenus à un accord organisant la sortie de l'Union européenne, que Theresa May n'a pas réussi à faire voter par la Chambre des Communes. En Italie, le gouvernement italien n'est revenu que mi-décembre à plus d'orthodoxie dans la conduite de sa politique économique, et ce sous la contrainte des marchés financiers. Cette absence de visibilité a contribué à affaiblir la croissance européenne en bloquant les décisions d'investissement.

3.2.1.1.2 Découplage des rythmes de croissance à l'échelle mondiale

En zone euro, l'embellie conjoncturelle de 2017 s'est progressivement estompée du fait d'un contexte mondial de moins en moins favorable. La contribution du commerce extérieur s'est largement réduite en 2018 après plusieurs trimestres exceptionnels, en lien avec le recul de la demande étrangère. Au-delà de cette tendance de fond, le ralentissement de la croissance européenne s'est accéléré au second semestre sous l'effet de facteurs exogènes temporaires (changement de réglementation de l'automobile, mouvements sociaux en France) et de tensions politiques

persistantes entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ou l'Italie. Le consommateur a également été pénalisé par la nette remontée du prix de l'essence. Dans ce contexte, le rythme de création d'emplois a certes ralenti mais est resté suffisamment élevé pour renforcer les pressions salariales du fait d'un épuisement de la main-d'œuvre disponible. Ces éléments rassurants quant aux perspectives d'inflation ont favorisé un ajustement dans la communication de la BCE : elle a graduellement réduit ses achats d'actifs financiers – qui ont cessé au 1^{er} janvier 2019 –, tout en se montrant confiante à l'idée d'effectuer une première hausse de taux directeurs d'ici fin 2019.

Aux États-Unis, la croissance a continué à accélérer tout au long de l'année profitant de l'élan de 2017, de la diffusion des effets de la réforme fiscale aux ménages et aux entreprises (votée en décembre 2017) et de l'augmentation massive des dépenses publiques. Si la guerre commerciale menée par Donald Trump a contribué à peser sur l'activité mondiale, elle n'a pas impacté fortement la croissance domestique, qui a bénéficié de la hausse de la consommation. Fort de ce constat, la FED a poursuivi la hausse de ses taux directeurs, profitant de la remontée de l'inflation. Ces éléments ont porté le dollar, les taux souverains américains et les marchés d'action. Ces mouvements généralisés de hausse ont pris fin dans le courant du second semestre du fait de craintes quant aux conséquences du protectionnisme, de l'emballage de l'inflation et de la fin du cycle de croissance.

Concernant les pays émergents, les sorties de capitaux se sont accélérées et ont mis en péril les équilibres financiers – avec notamment une forte dépréciation des devises –, forçant les banquiers centraux à relever brutalement leurs taux directeurs. Dans ce contexte volatil, la quasi-totalité des économies émergentes ont ralenti à partir du second semestre 2018. En Chine, l'assainissement du système financier décidé par les autorités en 2017 et la guerre commerciale sino-américaine ont accentué le ralentissement de l'activité. Devant l'ampleur de la chute de la demande étrangère, le gouvernement chinois a cherché à relancer les moteurs domestiques de la croissance par l'assouplissement monétaire, une réforme fiscale pour les ménages, et une baisse des charges des entreprises, avec un impact qui reste à ce jour limité.

Concernant les matières premières, un pic temporaire au-delà de 80 dollars US le baril de pétrole a été atteint en octobre 2018, avant que les cours ne retrouvent une trajectoire baissière suite à la volte-face partielle de Donald Trump sur la question de l'embargo pétrolier contre l'Iran. Cette baisse des cours sur le dernier trimestre a également été alimentée par les inquiétudes quant à la dynamique de la croissance de production et au constat de la surproduction mondiale.

3.2.1.1.3 En France, l'exécutif et la croissance se heurtent au mouvement social des « gilets jaunes »

En 2018, le gouvernement français a cherché à poursuivre le chemin des réformes dans un contexte conjoncturel de moins en moins porteur. Les entreprises ont continué d'investir mais les ménages ont réduit sensiblement leurs dépenses de consommation face à la hausse de l'inflation. En fin d'année, le mouvement des « gilets jaunes » a fortement pénalisé le rebond de l'activité débuté au 3^e trimestre. Les annonces du gouvernement devraient soutenir le pouvoir d'achat en 2019 mais pourraient aboutir à un creusement du déficit, ce que laisse anticiper la tendance haussière des taux français. Enfin, les prix de l'immobilier ont fortement progressé tout au long de l'année 2018, poursuivant le mouvement de 2017. Malgré la stabilisation du nombre de logements anciens, l'augmentation des prix a été généralisée sur le territoire avec toutefois une accélération plus marquée à Paris.

3.2.1.2 Activités et résultats consolidés

3.2.1.2.1 Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2018 ^[1].

Les activités du groupe ne sont pas soumises à un caractère saisonnier ou cyclique. Des estimations et des hypothèses ont pu être faites lors de l'évaluation d'éléments du bilan.

Les informations relatives à la gestion des risques font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

3.2.1.2.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de Banque de Luxembourg Investments SA ;
- l'absorption de Transatlantique Gestion par Dubly-Douilhet Gestion ;
- le changement de dénomination de Dubly-Douilhet Gestion en Dubly Transatlantique Gestion.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>[en millions d'euros]</i>	2018	2017	Variation 2018/2017	2017 retraité*	Variation 2018/2017 retraitée*
Produit net bancaire	5 021	4 991	0,6 %	5 009	0,2 %
Frais de fonctionnement	- 3 166	- 3 103	2,0 %	- 3 114	1,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 855	1 888	- 1,7 %	1 895	- 2,1 %
Coût du risque	- 191	- 203	- 5,9 %	- 203	5,9 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	225	132	70,5 %	132	70,5 %
Résultat avant impôt	1 889	1 817	4,0 %	1 824	3,6 %
Impôts sur les sociétés	- 494	- 551	- 10,3 %	- 556	- 11,2 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées	0	22	n.s.	22	n.s.
Résultat net comptable	1 395	1 288	8,3 %	1 290	8,1 %
Intérêts minoritaires	- 10	- 13	n.s.	- 13	n.s.
Résultat net part du groupe	1 385	1 275	8,6 %	1 277	8,5 %

* Se référer à l'information sur la variation du périmètre de consolidation.

** En 2017, le résultat net d'impôt sur activités cédées est lié à la cession des activités de banque privée de Singapour et Hong Kong.

Le produit net bancaire (PNB) progresse de + 0,2 % à 5 021 millions d'euros. Toutes les activités enregistrent un PNB en hausse à l'exception des activités de marché pénalisées par un contexte de marchés très volatil. Le PNB de la banque de détail représente 73 % du PNB global (72 % en 2017).

Les frais de fonctionnement sont en augmentation de 1,7 %. La progression de la cotisation au FRU (fonds de résolution unique) contribue pour plus de 30 % à cette hausse.

Le coût du risque baisse de 12 millions d'euros, passant de 203 millions d'euros à 191 millions d'euros en un an. Le coût du risque avéré diminue de 56 millions d'euros, principalement sur la banque de financement, alors que le coût du risque non avéré progresse de 44 millions d'euros avec 40 millions d'euros de provisions IFRS 9 en 2018.

Le taux d'encours douteux sur les encours bruts diminue, passant de 3,0 % au 1^{er} janvier 2018 à 2,6 % au 31 décembre 2018, et le taux de couverture global s'établit à 58,3 % contre 57,0 % au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, le taux de participation du groupe dans le GACM a été ramené à 18 % contre 21 % précédemment.

3.2.1.2.3 Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes ^[2] :

- les dépôts bancaires de la clientèle s'élèvent à 152,1 milliards d'euros en progression de 5,5 % par rapport à 2017, compte tenu de la croissance soutenue des comptes courants (+ 10,5 %) et des dépôts sur livrets (+ 7,6 %) ;
- l'encours total des crédits nets à la clientèle s'établit à 188,5 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport aux encours de 2017 retraités de l'impact IFRS 9. Les encours des crédits d'équipement progressent de 12,4 % à 54,7 milliards d'euros et les crédits à l'habitat de 6,9 % à 78,8 milliards d'euros ;
- le ratio « crédits nets/dépôts clientèle », s'établit à 124 % au 31 décembre 2018 contre 119,3 % l'année précédente ;
- les capitaux propres comptables part du groupe s'élèvent à 15 052 millions d'euros (contre 15 058 millions d'euros au 31 décembre 2017, 14 725 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018 ^[2]). Sans mesures transitoires, les fonds propres prudentiels Bâle 3 *Common Equity Tier 1* (CET 1) s'élèvent à 13,1 milliards d'euros, le ratio de solvabilité *Common Equity Tier 1* ressort à 13,0 % ^[3], le ratio global à 15,3 %. Le ratio de levier sans mesures transitoires atteint 4,1 % ^[4].

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence progresse de 63 millions par rapport à l'an passé (198 millions d'euros fin 2018 contre 135 millions d'euros fin 2017), à la suite des opérations de fusion-absorption de Nord Europe Assurance (NEA) et de ses filiales par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui se traduisent par un produit de 56 millions d'euros pour la banque de détail.

Des gains nets sur cessions d'actifs immobilisés sont enregistrés pour 27 millions d'euros contre des pertes nettes pour 3 millions d'euros à fin décembre 2017.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 889 millions d'euros en hausse de 3,6 %.

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 494 millions d'euros, en diminution de 11,2 %. La charge au 31 décembre 2017 intégrait 79 millions d'euros de surtaxe d'impôt sur les sociétés.

Le résultat net s'établit à 1 395 millions d'euros en progression de 8,1 %.

[1] Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting/en#ifrs-financial-statements>

[2] À périmètre constant. Se référer aux précisions méthodologiques à la fin de ce chapitre pour le détail de la variation à périmètre constant.

[3] Hors résultat net 2018.

[4] Il s'élèverait à 4,2 % avec exemption de l'encours centralisé d'épargne réglementée (selon décision du Tribunal de l'UE du 13 juillet 2018).

3.2.1.3 Notation

Au cours de l'année 2018, les notations ^[1] des agences ont été confirmées.

Notation au 5 avril 2019	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Court terme	A-1	P-1	F1
Long terme	A	Aa3	A+
Perspective	Stable	Stable	Stable

3.2.1.4 Analyse des résultats par activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant dans le document de référence.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Île-de-France : assurance-vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les coûts/produits spécifiques de structure non affectables aux autres activités.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

3

Banque de détail

<i>[en millions d'euros]</i>	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	3 650	3 588	1,7 %
Frais de fonctionnement	- 2 328	- 2 296	1,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 322	1 292	2,3 %
Coût du risque	- 182	- 189	-3,7 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	199	128	55,5 %
Résultat avant impôt	1 339	1 231	8,8 %
Impôts sur les sociétés	- 427	- 364	17,3 %
Résultat net comptable	912	867	5,2 %
Résultat net part du groupe	908	861	5,5 %

En un an, les dépôts de la clientèle progressent de 4,9 % à 118 milliards d'euros grâce à :

- l'augmentation des comptes courants créditeurs (+ 11,3 %) qui s'élèvent à 60,9 milliards d'euros à fin décembre 2018 ;
- des livrets (+ 7,9 %) à 31,4 milliards d'euros.

Les encours de crédit nets à la clientèle s'établissent à 145,7 milliards en hausse de 7,5 % avec notamment une croissance des crédits à l'habitat de 6,6 % et des crédits d'équipement de 10,5 %.

Le produit net bancaire de la bancassurance de détail s'élève à 3 650 millions d'euros en progression de 1,7 % avec une marge nette d'intérêt et des commissions nettes perçues en hausse de respectivement 2 % et 1,8 %. Les commissions représentent 46,1 % du PNB au 31 décembre 2018.

Les frais généraux progressent de 1,4 % à 2 328 millions d'euros (2 296 millions d'euros en 2017) avec une cotisation au FRU en augmentation de 6 millions d'euros.

Le coût du risque atteint 182 millions d'euros contre 189 millions en 2017. Le coût du risque avéré diminue de 28 millions à 146 millions d'euros contre 174 millions d'euros fin 2017 et compense l'augmentation du coût du risque non avéré de 21 millions d'euros.

Avec la progression de 63 millions d'euros de la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence par rapport à l'an passé, et 1 million des gains nets sur cessions d'actifs immobilisés contre une perte de 7 millions l'an passé, le résultat avant impôt atteint 1 339 millions contre 1 231 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de 8,8 %.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de la banque de détail s'établit à 912 millions d'euros fin 2018 contre 867 millions d'euros fin 2017 (+ 5,2 %).

[1] Standard & Poor's : notes périmètre groupe Crédit Mutuel ; Moody's et Fitch Ratings : notes périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réseau bancaire

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	3 430	3 367	1,9 %
Frais de fonctionnement	- 2 184	- 2 153	1,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 246	1 214	2,6 %
Coût du risque	- 167	- 181	- 7,7 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	1	- 5	n.a.
Résultat avant impôt	1 080	1 028	5,1 %
Impôt sur les sociétés	- 416	- 365	14,0 %
Résultat net comptable	664	663	0,2 %
Résultat net part du groupe	664	663	0,2 %

Le réseau bancaire compte 5 138 230 clients (+ 1,9 % par rapport à fin décembre 2017).

Les encours des crédits nets à la clientèle progressent de 6,8 % à 125,4 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

Les crédits d'équipement enregistrent une hausse de 10,5 % et les crédits à l'habitat de 6,6 %.

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 114,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Ils augmentent de 4,4 % sous l'effet d'un accroissement des comptes courants (+ 10,5 %) et des livrets (+ 7,9 %).

L'épargne financière atteint 57,4 milliards d'euros contre 59,1 milliards d'euros à fin décembre 2017.

L'assurance poursuit son développement : 5 373 818 contrats IARD ont été souscrits, soit une progression de 5,5 % du portefeuille.

Les activités de services ont enregistré une progression de :

- 10,8 % en banque à distance avec 2 740 334 contrats ;
- 6,1 % en téléphonie (498 714 contrats) ;
- 3,9 % en protection vol (102 562 contrats) ;
- 3,3 % en TPE (143 842 contrats).

Le PNB du réseau progresse de 1,9 % malgré un environnement de taux bas, à 3 430 millions d'euros (contre 3 367 millions un an plus tôt) avec une augmentation des commissions de 2,3 %. La marge nette d'intérêt et les autres éléments de PNB enregistrent une hausse de 1,4 %.

Les frais généraux s'élèvent à 2 184 millions d'euros (+ 1,4 % par rapport au 31 décembre 2017).

Le coût du risque à 167 millions d'euros diminue de 14 millions d'euros. Le coût du risque avéré baisse de 29 millions d'euros alors que le coût du risque non avéré progresse de 15 millions d'euros.

Le résultat avant impôt du réseau bancaire progresse ainsi de 5,1 % à 1 080 millions d'euros contre 1 028 millions fin 2017.

Le résultat net 2018 après imputation de la charge d'impôt atteint un niveau similaire à celui de 2017. Il s'élève à 664 millions d'euros.

Métiers d'appui de la banque de détail

Ils ont dégagé un PNB de 220 millions d'euros à fin 2018 contre 221 millions un an plus tôt et un résultat avant impôt de 259 millions d'euros contre 203 millions à fin 2017. Les trois quarts du résultat avant impôt 2018 sont constitués par la quote-part de résultat du métier assurances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (198 millions d'euros). Celle-ci intègre en 2018 le produit de 56 millions d'euros lié à l'opération de fusion GACM/NEA alors qu'en 2017 elle supportait une charge liée à la surtaxe d'impôt sur les bénéfices de 28 millions d'euros.

Banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Variation 2018/2017	2017 retraité*	Variation 2018/2017 retraitée*
Produit net bancaire	551	509	8,3 %	527	4,6 %
Frais de fonctionnement	- 375	- 354	5,9 %	- 365	2,7 %
Résultat brut d'exploitation	176	155	13,5 %	162	8,6 %
Coût du risque	- 16	- 5	x 3	- 5	x 3
Gains/pertes nets actifs et MEE	26	4	n.s.	4	n.s.
Résultat avant impôt	186	154	20,8 %	161	15,5 %
Impôts sur les sociétés	- 47	- 35	34,3 %	- 40	17,5 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées		22	n.s.	22	n.s.
Résultat net comptable	139	141	-1,4 %	143	- 2,8 %
Intérêts minoritaires					
Résultat net part du groupe	139	141	-1,4 %	143	- 2,8 %

* Se référer aux précisions méthodologiques à la fin de ce chapitre pour le détail de la variation à périmètre constant. En 2017, le résultat net d'impôt sur activités cédées est lié à la cession des activités de banque privée de Singapour et Hong Kong.

L'encours des dépôts comptables de la banque privée progresse de 15,6 % à 22 milliards d'euros. L'épargne gérée et conservée s'élève à 88,4 milliards d'euros (93,6 milliards d'euros fin 2017). L'encours des crédits atteint 13 milliards d'euros (+ 12 %).

Le PNB s'élève à 551 millions d'euros en progression de 4,6 %. La marge nette d'intérêt et les autres éléments du PNB augmentent de 8,9 % et les commissions de 1,3 %.

Les frais généraux s'établissent à 375 millions d'euros (+ 2,7 %).

Le coût du risque atteint 16 millions d'euros contre 5 millions d'euros l'an passé. Les gains nets sur actifs immobilisés atteignent 26 millions d'euros (4 millions en 2017) dont 18 millions d'euros générés par la première consolidation de Banque de Luxembourg Investments.

Le résultat avant impôt ressort ainsi à 186 millions d'euros en croissance de 15,5 % et le résultat net à 139 millions d'euros contre 141 millions dont 22 millions d'euros de résultat net d'impôt sur activités abandonnées au 31 décembre 2017 (cessions de l'activité banque privée de Singapour et de Hong Kong en 2017).

Ces résultats n'intègrent pas ceux des agences CIC Banque Privée qui sont incluses dans les réseaux du CIC ; elles ont vocation à servir principalement la clientèle des dirigeants des entreprises. Le résultat courant avant impôt des agences CIC Banque Privée à 98,2 millions d'euros, progresse de 3,8 %.

Banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	369	354	4,2 %
Frais de fonctionnement	- 108	- 106	1,9 %
Résultat brut d'exploitation	261	248	5,2 %
Coût du risque	8	- 19	n.a.
Résultat avant impôt	269	229	17,5 %
Impôts sur les sociétés	- 67	- 66	1,5 %
Résultat net comptable	202	163	23,9 %
Résultat net part du groupe	202	163	23,9 %

L'encours de crédits nets à la clientèle de la banque de financement s'élève à 18,7 milliards d'euros en augmentation de 13,9 %.

Le PNB à 369 millions d'euros est en augmentation de 4,2 % avec une hausse de la marge nette d'intérêt de 6,6 %.

Les frais généraux progressent de 1,9 % à 108 millions d'euros avec une cotisation au FRU supérieure de 3 millions d'euros à celle de l'an passé.

Le coût du risque affiche un produit de 8 millions d'euros contre une charge de 19 millions d'euros un an plus tôt avec un coût du risque avéré qui enregistre un produit de 9 millions fin 2018 d'euros contre une charge de 38 millions d'euros fin 2017. Le coût du risque non avéré atteint 1 million (charge) fin 2018 contre un produit de 19 millions fin 2017.

Le résultat avant impôt s'établit à 269 millions d'euros en hausse de 17,5 % par rapport au 31 décembre 2017. Le résultat net atteint 202 millions d'euros contre 163 millions d'euros un an plus tôt.

Activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	244	383	- 36,3 %
Frais de fonctionnement	- 212	- 212	0,0 %
Résultat brut d'exploitation	32	171	- 81,3 %
Coût du risque	- 1	8	n.a.
Résultat avant impôt	31	179	- 82,7 %
Impôts sur les sociétés	- 11	- 67	- 83,6 %
Résultat net comptable	20	112	- 82,1 %
Résultat net part du groupe	14	105	- 86,7 %

Les activités de marché ont connu en 2018 un contexte de marché difficile, notamment sur le dernier trimestre. Cela se traduit par un PNB en recul de 36,3 % à 244 millions d'euros après rétrocessions commerciales aux réseaux.

Les activités de marchés ont principalement vocation à développer une offre vers la clientèle. Le PNB de CM-CIC Market Solutions avant rétrocessions aux autres entités du groupe a progressé de 25 %, mais, à l'instar d'autres centres de métiers du groupe, son résultat après rétrocessions est juste à l'équilibre.

Les commissions versées à d'autres entités du groupe, déduites du PNB des activités de marché, s'élèvent au total à 82 millions d'euros, en progression de 40 % sur 2017.

Les frais de fonctionnement sont stables.

Le coût du risque est de 1 million d'euros fin 2018 contre un produit de 8 millions fin 2017.

Le résultat avant impôt ressort à 31 millions d'euros contre 179 millions d'euros l'an passé et le résultat net à 20 millions d'euros contre 112 millions d'euros.

Capital-développement

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	278	259	7,3 %
Frais de fonctionnement	- 49	- 47	4,3 %
Résultat brut d'exploitation	229	212	8,0 %
Coût du risque	1	0	n.s.
Résultat avant impôt	230	212	8,5 %
Impôts sur les sociétés	1	1	0,0 %
Résultat net comptable	231	213	8,5 %
Résultat net part du groupe	231	213	8,5 %

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élevèrent à 2,3 milliards d'euros dont 334 millions investis en 2018 par l'ensemble des entités du pôle capital-développement. C'est environ 1,9 milliard d'euros qui ont été apportés en fonds propres au cours des 5 dernières années. Le portefeuille est composé de près de 335 participations hors fonds, dont la très grande

majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe. Les capitaux gérés pour compte de tiers se sont élevés à 157 millions d'euros.

L'activité de capital-développement a réalisé de bonnes performances en 2018 avec un PNB de 278 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 259 millions en 2017 et le résultat net s'inscrit à 231 millions d'euros contre 213 millions un an auparavant.

Structure et holding

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Variation 2018/2017
Produit net bancaire	- 71	- 102	- 30,4 %
Frais de fonctionnement	- 94	- 88	6,8 %
Résultat brut d'exploitation	- 165	- 190	- 13,2 %
Coût du risque	- 1	2	n.a.
Résultat avant impôt	- 166	- 188	- 11,7 %
Impôts sur les sociétés	57	- 20	n.a.
Résultat net comptable	- 109	- 208	- 47,6 %
Résultat net part du groupe	- 109	- 208	- 47,6 %

Le PNB de la structure *holding* intègre principalement au 31 décembre 2018 :

- - 52 millions d'euros au titre du financement du coût des titres subordonnés et de la trésorerie groupe (- 55 millions en 2017) ;
- - 32 millions d'euros de financement du plan de développement du réseau (- 37 millions en 2017).

La variation du PNB de + 34 millions entre 2017 et 2018 s'explique aussi par la comptabilisation en 2017 d'une provision de 21 millions d'euros pour l'amende concernant les commissions d'échange image chèques.

Les frais généraux passent de - 88 millions d'euros fin 2017 à - 94 millions d'euros fin 2018.

Le coût du risque enregistre une charge de 1 million d'euros contre un produit de 2 millions en 2017.

Il en ressort un résultat avant impôt de - 166 millions d'euros contre - 188 millions d'euros fin 2017.

L'impôt enregistre un produit de + 57 millions contre une charge en 2017 de - 20 millions d'euros intégrant une surtaxe de 78,9 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe s'élève à - 109 millions d'euros contre - 208 millions d'euros en 2017.

3.2.1.5 Précisions méthodologiques

3.2.1.5.1 Résultats au 31 décembre 2017 retraités:

À la suite de l'entrée dans le périmètre de consolidation en 2018 de Banque de Luxembourg Investments SA, les variations à périmètre constant sont calculées après prise en compte de cette entité en 2017. Ces éléments sont détaillés ci-après sur les différents soldes intermédiaires de gestion :

AU NIVEAU DU GROUPE CIC

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017 publié	2017 Var de pér. à neutraliser	2017 à pér. constant	Variation 2018/2017	Variation 2018/2017 à pér. constant
Produit net bancaire	5 021	4 991	18	5 009	0,6 %	0,2 %
Frais de fonctionnement	- 3 166	- 3 103	- 11	- 3 114	2,0 %	1,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 855	1 888	7	1 895	- 1,7 %	- 2,1 %
Coût du risque	- 191	- 203	0	- 203	- 5,9 %	- 5,9 %
Gains/pertes nets actifs et MEE	225	132	0	132	70,5 %	70,5 %
Résultat avant impôt	1 889	1 817	7	1 824	4,0 %	3,6 %
Impôts sur les sociétés	- 494	- 551	- 5	- 556	- 10,3 %	- 11,2 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées	0	22	0	22	n.s.	n.s.
Résultat net comptable	1 395	1 288	2	1 290	8,3 %	8,1 %
Intérêts minoritaires	- 10	- 13	0	- 13	n.s.	n.s.
Résultat net part du groupe	1 385	1 275	2	1 277	8,6 %	8,5 %

AU NIVEAU DE LA BANQUE PRIVÉE

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017 publié	2017 Var de pér. à neutraliser	2017 à pér. constant	Variation 2018/2017	Variation 2018/2017 à pér. constant
Produit net bancaire	551	509	18	527	8,3 %	4,6 %
Frais de fonctionnement	- 375	- 354	- 11	- 365	5,9 %	2,7 %
Résultat brut d'exploitation	176	155	7	162	13,5 %	8,6 %
Coût du risque	- 16	- 5	0	- 5	x 3	x 3
Gains/pertes nets actifs et MEE	26	4	0	4	n.s.	n.s.
Résultat avant impôt	186	154	7	161	20,8 %	15,5 %
Impôts sur les sociétés	- 47	- 35	- 5	- 40	34,3 %	17,5 %
Résultat net d'impôt sur activités cédées		22	0	22	n.s.	n.s.
Résultat net comptable	139	141	2	143	- 1,4 %	- 2,8 %

3.2.1.5.2 Application de la norme IFRS 9 sur 2018

Les encours totaux ont été retraités pour mesurer leur évolution :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	01/01/2018	Variation déc.18/ janv.18	31/12/2017	Variation déc.18/ déc.17
Crédits nets à la clientèle	188 520	171 349	10,0 %	171 952	9,6 %

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	01/01/2018	Variation déc.18/ janv.18	31/12/2017	Variation déc.18/ déc.17
Dépôts nets clientèle	152 060	144 143	5,5 %	144 134	5,5 %

Les retraitements effectués entre le 31 décembre 2017 et le 1^{er} janvier 2018 sont les suivants :

Crédits nets à la clientèle au 31/12/2017	171 952
Provisions IFRS	-514
Annulation provision collective	148
Reclassements à l'actif (dépôts de garantie et titres non cotés sur marché)	-237
Crédits nets à la clientèle au 01/01/2018	171 349
<hr/>	
Dépôts nets à la clientèle au 31/12/2017	144 134
Impact IFRS 9	9
Crédits nets à la clientèle au 01/01/2018	144 143

3.2.1.6 Indicateurs alternatifs de performance

3.2.1.6.1 Article 223-1 du règlement général de l'AMF

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coût du risque	Poste « Coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure le niveau de risque.
Crédits à la clientèle	Poste « Prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé.	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédit.
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « Dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé.	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilancielle.
Épargne financière ; épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – et encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion.	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan.
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes « Charges générales d'exploitation » et « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ».	Mesure le niveau des frais de fonctionnement.
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé. Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : - intérêts reçus = poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ; - intérêts versés = poste « Intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure représentative de la rentabilité.
Coût du risque non avéré	Application de la norme IFRS 9 (IAS 39 pour 2017). Les dépréciations sont constatées pour tous les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de perte à titre individuel.	Mesure le niveau de risque non avéré.
Ratio crédits nets/dépôts clientèle	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « Prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste « Dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé).	Mesure de la dépendance aux refinancements externes.
Taux de créances douteuses clientèle	Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (voir note 8c de l'annexe des comptes consolidés) rapportées à l'encours de crédits clientèle bruts (voir note 8c de l'annexe des comptes consolidés : Total prêts et créances sur la clientèle au coût amorti hors dépréciations sur encours sains et autres dépréciations).	Mesure la part des créances douteuses dans les créances clientèle.
Taux de couverture globale des créances douteuses	Rapport entre les dépréciations constatées au titre du risque (S1/S2/S3) et les encours bruts douteux (voir note 8c de l'annexe des comptes consolidés : Dépréciations sur encours sains et autres dépréciations/Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle [créances brutes et location financement]).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut [« douteux »].

3.2.1.6.2 Indicateurs alternatifs de performance, réconciliation avec les comptes

Ratio crédits nets/dépôts clientèle		31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Prêts et créances sur la clientèle	actif	188 520	171 349	171 952
Dettes envers la clientèle	passif	152 060	144 133	144 134
RATIO CRÉDITS NETS/DÉPÔTS CLIENTÈLE		124,0 %	118,9 %	119,3 %

Marge d'intérêt		2018	2017	2017 pér. constant
Intérêts et produits assimilés	compte de résultat	12 045	7 955	7 955
Intérêts et charges assimilées	compte de résultat	- 9 887	- 6 028	- 6 028
MARGE D'INTÉRÊT		2 158	1 927	1 927

Frais généraux		2018	2017	2017 pér. constant
Charges générales d'exploitation	note 33	- 3 047	- 2 972	- 2 983
Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	note 34	- 119	- 131	- 131
FRAIS GÉNÉRAUX		- 3 166	- 3 103	- 3 114

Coefficient d'exploitation		2018	2017	2017 pér. constant
Frais généraux	notes 33 et 34	3 166	3 103	3 114
Produit net bancaire	compte de résultat	5 021	4 991	5 009
COEFFICIENT D'EXPLOITATION		63,1 %	62,2 %	62,2 %
<i>Dont FRU</i>	<i>note 33c</i>	<i>84</i>	<i>68</i>	<i>68</i>

Coût du risque clientèle		2018	2017	2017 pér. constant
Coût du risque avéré		- 150	- 207	- 207
Coût du risque non avéré 2017 : IAS 39, 2018 : IFRS 9		- 41	4	4
COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE		NOTE 35	- 203	- 203

Taux de créances douteuses clientèle		31/12/2018	01/01/2018
Créances douteuses clientèle	note 8c	4 959	5 188
Créances clientèle – dépréciations	note 8c	191 412	174 304
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES CLIENTÈLE		2,6 %	3,0 %

Couverture des créances douteuses		31/12/2018	01/01/2018
Dépréciations actif hors risque pays et prov. IFRS 9	note 8c	2 892	2 955
Créances douteuses	note 8c	4 959	5 188
COUVERTURE GLOBALE DES CRÉANCES DOUTEUSES		58,3 %	57,0 %

3.2.1.7 Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation selon l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet du Code monétaire et financier, modifiant l'article L.511-45 et le décret n° 2014-1657 du 29 décembre 2014

2018 : Implantations par pays	Métier
Allemagne	
CM-CIC Leasing GMBH	Filiales du réseau bancaire
Belgique	
Banque Transatlantique Belgium	Banque privée
CM-CIC Leasing Benelux	Filiales du réseau bancaire
Espagne	
CM-CIC Bail Espagne (succursale)	Filiales du réseau bancaire
États-Unis	
CIC New York (succursale)	Banque de financement et activité de marché
France	
Adepi	Structure et logistique
Banque Transatlantique	Banque privée
CIC Est	Banque de détail
CIC Lyonnaise de Banque	Banque de détail
CIC Nord Ouest	Banque de détail
CIC Ouest	Banque de détail
CIC Participations	Structure et logistique
CIC Sud Ouest	Banque de détail
CM-CIC Asset Management	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Bail	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Capital	Capital-développement
CM-CIC Conseil	Capital-développement
CM-CIC Épargne salariale	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Factor	Filiales du réseau bancaire
CM-CIC Innovation	Capital-développement
CM-CIC Investissement	Capital-développement
CM-CIC Investissement SCR	Capital-développement
CM-CIC Lease	Filiales du réseau bancaire
Crédit Industriel et Commercial - CIC	Banque
Dubly Transatlantique Gestion	Banque privée
Gesteurop	Structure et logistique
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Société d'assurance
Hong Kong	
CIC Hong-Kong (succursale)	Banque de financement
Îles Caïmans	
CIC Grand Cayman (succursale) ⁽¹⁾	Activité de marché
Luxembourg	
Banque de Luxembourg	Banque privée
Banque de Luxembourg Investments SA	Banque privée
Banque Transatlantique Luxembourg	Banque privée
Cigogne Management	Activité de marché
Royaume-Uni	
Banque Transatlantique Londres (succursale)	Banque privée
CIC Londres (succursale)	Banque de financement
Singapour	
CIC Singapour (succursale)	Banque de financement, activité de marché et banque privée
Suisse	
Banque CIC (Suisse)	Banque privée

(1) Entité ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Subventions publiques	Effectifs
Allemagne	4	2	0	0	- 0		4
Belgique	18	8	- 3	0	- 1		44
Espagne	2	0	0	0	0		5
États-Unis d'Amérique	118	68	- 8	- 4	- 10		87
France	4 345	1 602	- 438	- 4	- 739		18 281
Hong Kong	7	2	0	0	- 0		13
Îles Caïmans	0	0	0	0	0		0
Luxembourg	318	127	- 31	2	- 27		910
Royaume-Uni	38	18	2	0	- 4		68
Singapour	46	29	- 3	0	- 4		132
Suisse	125	33	- 6	- 1	- 11		338
TOTAL	5 021	1 889	- 487	- 7	- 796		19 882

hormis les effectifs, les données présentées sont en millions d'euros.

3

3.2.2 Évolution récente et perspectives du groupe

Fort de ses compétences et des atouts nécessaires pour s'adapter à la transformation rapide des métiers à l'évolution rapide des technologies, le groupe CIC s'emploie en 2019 à concilier croissance, efficacité et maîtrise des risques. Cette réussite est due à sa forte capacité à innover, à son adaptabilité, à son sens affirmé du service au client, à la formation régulière de ses collaborateurs et à la force de sa technologie de pointe : une combinaison gagnante ouvrant sur une approche à la fois digitale et physique de la relation client.

Le plan stratégique ensemble#nouveau monde lancé fin 2018 par Crédit Mutuel Alliance Fédérale fixe les objectifs à tenir jusqu'en 2023 pour l'ensemble des entités du groupe. Le CIC s'inscrit dans cette dynamique de développement. Par sa performance économique et son engagement dans la société, il est à la fois une banque responsable, au service de l'humain et une banque prête à relever les défis à venir.

3.2.3 Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

3.2.4 Risques financiers liés au changement climatique

Voir « Déclaration de performance extra-financière » [Chapitre 4].

3.2.5 États financiers

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018 ⁽¹⁾	31/12/2017
Caisse, banques centrales	4	31 709	28 045	28 045
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	16 760	15 026	14 415
Instruments dérivés de couverture	6a	547	559	559
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	11 423	9 444	
Actifs financiers disponibles à la vente				12 201
Titres au coût amorti	8a	2 650	2 774	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	8b	32 180	27 431	23 405
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	8c	188 520	171 349	171 952
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	623	367	367
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				9
Actifs d'impôts courants	10a	767	753	753
Actifs d'impôts différés	10b	360	359	291
Compte de régularisation et actifs divers	11	5 745	5 088	9 491
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	1 888	1 821	1 821
Immeubles de placement	13	46	32	32
Immobilisations corporelles	14a	1 270	1 286	1 286
Immobilisations incorporelles	14b	183	180	180
Écarts d'acquisition	15	33	33	33
TOTAL DE L'ACTIF		294 704	264 547	264 840

(1) Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » cf note 1.

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018 ⁽¹⁾	31/12/2017
Banques centrales		0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16	4 131	5 180	5 180
Instruments dérivés de couverture	6a	1 624	2 213	2 213
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	18a	84 945	69 648	68 451
Dettes envers la clientèle au coût amorti	18b	152 060	144 143	144 134
Dettes représentées par un titre au coût amorti	18c	26 904	21 762	21 762
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	8	- 282	- 282
Passifs d'impôts courants	10a	243	260	260
Passifs d'impôts différés	10b	259	254	298
Compte de régularisation et passifs divers	19	6 163	3 398	4 604
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Provisions	20a	1 032	1 091	999
Dettes subordonnées au coût amorti	21	2 234	2 098	2 098
Capitaux propres totaux		15 101	14 782	15 123
Capitaux propres – Part du groupe		15 052	14 725	15 058
Capital souscrit		608	608	608
Primes d'émission		1 088	1 088	1 088
Réserves consolidées		12 001	11 663	11 766
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22a	- 30	91	321
Résultat de l'exercice		1 385	1 275	1 275
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		49	57	65
TOTAL DU PASSIF		294 704	264 547	264 840

⁽¹⁾ Montants retraités suite à l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » cf note 1.

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	24	12 045	7 955
Intérêts et charges assimilées	24	- 9 887	- 6 028
Commissions (produits)	25	2 762	2 641
Commissions (charges)	25	- 640	- 598
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	535	724
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)/sur actifs financiers disponibles à la vente (2017) ⁽¹⁾	27	174	300
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	1	
Produits des autres activités	29	172	188
Charges des autres activités	29	- 141	- 191
Produit net bancaire		5 021	4 991
Charges de personnel	30a	- 1 790	- 1 739
Autres charges générales d'exploitation	30c	- 1 257	- 1 233
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	30e	- 119	- 131
Résultat brut d'exploitation		1 855	1 888
Coût du risque de contrepartie	31	- 191	- 203
Résultat d'exploitation		1 664	1 685
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12	198	135
Gains ou pertes sur autres actifs	32	27	- 3
Résultat avant impôt		1 889	1 817
Impôts sur les bénéfices	33	- 494	- 551
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées		0	22
Résultat net		1 395	1 288
Résultat - Intérêts minoritaires		10	13
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 385	1 275
Résultat par action <i>(en euros)</i>	34	36,65	33,72
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	34	36,65	33,72

(1) Inclut les gains/pertes sur prêts et créances pour 2017.

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	1 395	1 288
Écarts de conversion	43	- 109
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	- 13	69
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 47	- 21
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	- 17	- 61
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	- 71	93
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 13	19
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 20	15
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	- 104	127
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 274	1 354
<i>Dont part du groupe</i>	<i>1 264</i>	<i>1 341</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>10</i>	<i>13</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés pour le montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe											
	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves ⁽¹⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat	Total	Intérêts Minoritaires	Total Capitaux propres consolidés
					Écarts de conversion	Actifs à la JVCP ⁽²⁾	Inst. de couverture actuariels	Écarts				
SOLDE AU 01/01/2017	608	1 088	- 55	10 807	97	214	0	- 56	1 352	14 055	62	14 117
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 352					- 1 352	0		0
Distribution de dividendes				- 340						- 340	- 10	- 350
Mouvements sur titres auto-détenus			- 1							- 1		- 1
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	- 1	1 012	0	0	0	0	- 1 352	- 341	- 10	- 351
Résultat consolidé de la période									1 275	1 275	13	1 288
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 109	157	1	19		68	- 1	67
Sous-total	0	0	0	0	- 109	157	1	19	1 275	1 343	12	1 355
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				1		- 1				0	1	1
Autres variations				2			- 1			1		1
SOLDE AU 31/12/2017	608	1 088	- 56	11 822	- 12	370	0	- 37	1 275	15 058	65	15 123
Impact de première application d'IFRS 9				- 103		- 230				- 333	- 8	- 341
SOLDE AU 01/01/2018	608	1 088	- 56	11 719	- 12	140	0	- 37	1 275	14 725	57	14 782
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 275					- 1 275	0		0
Distribution de dividendes				- 945						- 945	- 13	- 958
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle				18		- 19				- 1	- 4	- 5
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	348	0	- 19	0	0	- 1 275	- 946	- 17	- 963
Résultat consolidé de la période									1 385	1 385	10	1 395
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6	41	- 129		- 11		- 93		- 93
Sous-total	0	0	0	6	41	- 129	0	- 11	1 385	1 292	10	1 302
Autres variations				- 16	2	- 4		- 1		- 19	- 1	- 20
SOLDE AU 31/12/2018	608	1 088	- 56	12 057	31	- 12	0	- 49	1 385	15 052	49	15 101

(1) Les réserves sont constituées, au 31 décembre 2018, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 97 millions d'euros, les autres réserves du CIC pour 5 820 millions d'euros et les réserves consolidées pour 5 792 millions d'euros.

(2) JVCP : Juste valeur par capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 231 711 actions auto-détenues.

Tableau des flux de trésorerie nette

<i>[en millions d'euros]</i>	2018	2017
Résultat net	1 395	1 288
Impôts	494	551
Résultat avant impôts	1 889	1 839
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	119	133
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	3
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 40	- 55
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 198	- 135
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 4	- 2
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	- 615	- 503
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 737	- 559
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	14 875	- 4 941
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 8 859	- 1 257
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 756	- 2 852
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 261	1 358
- Impôts versés	- 461	- 682
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	7 060	- 8 374
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	8 212	- 7 094
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	87	- 56
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 9	- 2
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 95	- 89
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	- 17	- 147
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽¹⁾	- 895	- 295
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽²⁾	1 187	2 045
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	292	1 750
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	81	- 232
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	8 568	- 5 723
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	8 212	- 7 094
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 17	- 147
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	292	1 750
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	81	- 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	29 550	35 273
Caisse, banques centrales (actif & passif)	28 046	36 813
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 504	- 1 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	38 118	29 550
Caisse, banques centrales (actif & passif)	31 710	28 046
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 408	1 504
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	8 568	- 5 723

⁽¹⁾ Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de - 945 millions d'euros au titre de l'exercice 2017 ;
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de - 14 millions d'euros ;
- les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 63 millions d'euros.

⁽²⁾ Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement concernent :

- les émissions d'emprunts subordonnés pour un montant de 136 millions d'euros ;
- les émissions et remboursements d'emprunts obligataires pour un montant net de 1 051 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1a Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2018 ^[1].

Les activités du groupe ne sont pas soumises à un caractère saisonnier ou cyclique. Des estimations et des hypothèses ont pu être faites lors de l'évaluation d'éléments du bilan.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- La norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2) ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans les annexes. Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture restant donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Le détail des principes IFRS 9 appliqué par le groupe est présenté en en §3.1.

- La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

À cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client ;
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat ;
- détermination du prix de transaction du contrat ;
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance ;
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le groupe.

Ils concernent :

- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité ;
- des clarifications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40) ;
- le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22) ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
 - la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
 - les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
 - la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

1. Périmètre de consolidation

Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique, ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *des entités contrôlées* : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale ;
- *des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence. Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

[1] Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

2 Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1 au 1^{er} janvier 2004.

2.5 Écarts d'acquisition

2.5.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

2.5.2 Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la

juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui reste contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

Pour rappel, les comptes de l'exercice 2017 ont été établis selon la norme IAS 39 (les principes comptables appliqués pour cet exercice ont été décrits dans le rapport financier annuel 2017). Depuis le 1^{er} janvier 2018, les comptes sont établis conformément à la norme IFRS 9.

L'impact de ce changement est retranscrit dans la colonne 01/01/2018 du bilan et est détaillé en annexe 1b.

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés [modèle de collecte] ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés [modèle de collecte et vente] ;
- en juste valeur par résultat ; si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*seulement paiement de principal et d'intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de *scenarios* raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classés en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité bancaire européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). À compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec certains états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- les passifs financiers au coût amorti.

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin II sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

– Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

– Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

– Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques [change, crédit...] qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

– Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

– Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

– Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes de crédit attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Le groupe CIC en tant que filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale bénéficie de la même organisation que les autres groupes régionaux du Crédit Mutuel.

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs)

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois *scenarios* (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible de taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables (*mark-to-model*).

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;

■ niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.1.1 Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (cf. § « 3.1.8. Évaluation du risque de crédit »).

3.2.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;

- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des catégories cadre/non cadre ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

3.2.3.2 Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

3.2.3.3 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.4 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail font l'objet d'une provision.

3.2.3.5 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.6 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.2.7 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant [ou groupe d'actifs] satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de locations simples et de locations financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de la charge d'intérêts dégressive au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le groupe a choisi :

- d'appliquer la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Certains matériels seront ainsi exclus de l'application d'IFRS 16, du fait de leur caractère substituable (informatique notamment, à l'exception de quelques contrats significatifs qui seront activés) ;

- l'approche rétrospective modifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes, pour la première application. Aucun impact en capitaux propres n'est attendu au 1^{er} janvier 2019 ;
- d'opter pour les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros) ;
- en l'absence d'une position normative claire sur la prise en compte ou non des impôts différés, le groupe a décidé de mettre en œuvre les exemptions d'IAS 12 et donc de ne pas comptabiliser d'impôts différés, dans l'attente du futur amendement l'IASB sur le sujet.

Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile...). Il activera principalement ses contrats immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Par ailleurs, le groupe suivra la position ANC sur les baux commerciaux : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux, applicable au 1^{er} janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés ;
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte/n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le

résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

À ce stade, le groupe considère que le périmètre d'application d'IFRIC 23 se limite à l'impôt sur le résultat et qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

5 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs passifs, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2.

NOTE 1b Première application

RECLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFET D'IFRS 9 SUR LEUR VALORISATION

	Montant au 31/12/2017	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
		Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/ conservé	Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 415	14 415			0	0	0	0
■ <i>Trading</i>	11 730	11 730						
■ Instruments de capitaux propres et dettes	2 685	2 685			0	0		
■ Prêts et avances	0	0						
Dérivés de couverture	559			559				
Actifs financiers disponibles à la vente	12 201	612	0	0	9 432	11	2 156	- 1
■ Effets publics, obligations et valeurs ass.	11 435	37			9 267	- 18	2 130	- 1
■ Actions et autres TRV	207	191			16	0		
■ Participations, Parts dans les entreprises liées et ATDLT	559	384			149	29	26	
Prêts et créances sur les établissements de crédits	23 405	0	0	0	0	0	23 405	- 4
■ Prêts sur les établissements de crédit	23 103	0					23 103	- 4
■ Oblig. et ATRF NC/marché actif – EC	302	0			0		302	0
Prêts et créances sur la clientèle	171 952	0	0	0	0	0	171 952	- 365
■ Prêts sur la clientèle	171 643	0			0		171 643	- 366
■ Oblig. et ATRF NC/marché actif – CL	309	0			0		309	1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	0			0		9	- 2
Débiteurs divers reclassés	4 403						4 403	

	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle		Dettes représentées par un titre/Dettes subordonnées	
	Montant au 31/12/2017	Montant reclassé/conservé	Montant reclassé/conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/conservé	Effet IFRS 9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 180	5 180						
Dettes représentées par un titre au coût amorti	21 762						21 762	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	68 451		68 451	0				
Dettes envers la clientèle au coût amorti	144 134				144 134	0		
Dettes subordonnées au coût amorti	2 098						2 098	0
Créditeurs divers reclassés	1 206	1 196			10			

Les comptes de dépôts de garantie qui figuraient en 2017 en « Débiteurs/créditeurs divers » ont fait l'objet de reclassement, vers les lignes « Prêts sur les établissements de crédit », « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti », « Dettes envers les établissements de crédit » et « Dettes envers la clientèle ».

Les notes annexes impactées par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » présentent un comparatif au 1^{er} janvier 2018.

DÉTAIL PAR NATURE DES IMPACTS DE 1^{re} APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

	Capitaux propres comptables
Effet des reclassements à la JVPR	0
Effet des reclassements à la JVCP	18
Effet des reclassements au coût amorti	- 2
Reprise dépréciations collective IAS 39	149
Dépréciation S1	- 241
Dépréciation S2	- 377
Effet d'impôts différés	112
TOTAL	- 341

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR RECLASSÉS AU COÛT AMORTI

	Juste valeur au 31/12/2018	profit/perte de JV qui aurait été comptabilisé sur l'exercice sans reclassement en OCI
Actifs financiers à JVCP reclassés en actifs au coût amorti	2 144	- 34
■ Effets publics et valeurs ass.	1 646	- 223
■ Obligations et autres TRF	498	189

NOTE 2a Périmètre de consolidation

Société entrante :

- Banque de Luxembourg Investments SA. Cette entité, filiale à 100 % de la Banque de Luxembourg, était jusqu'à présent, exclue du périmètre de consolidation, car non significative selon les critères mentionnés dans la note 1 relative aux principes comptables. Le résultat de la Banque de Luxembourg Investments SA remontait dans les comptes de la Banque de Luxembourg par des rétrocessions de commissions. Cependant, l'entrée en vigueur de MIFID II en 2018, a modifié substantiellement la répartition des commissions entre ces deux entités. Souhaitant donner une meilleure vision économique du groupe, il a été décidé de consolider en 2018 la Banque de Luxembourg Investments SA. Les résultats antérieurs non distribués de la Banque de Luxembourg Investments SA s'élevant à 18 millions d'euros ont été constatés dans le compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes sur autres actifs ».

Fusion :

- Absorption de Transatlantique Gestion par Dubly-Douilhet Gestion.

Changement de dénomination :

- Dubly-Douilhet Gestion devient Dubly Transatlantique Gestion.

Sociétés	Devise	Pays	31/12/2018			31/12/2017		
			Pourcentage			Pourcentage		
			Contrôle	Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	Contrôle	Intérêt	Méthode ⁽¹⁾
Société consolidante : Crédit Industriel et Commercial – CIC								
CIC Grand Cayman (succursale) ⁽²⁾	USD	Îles Caïmans	100	100	IG			
CIC Hong Kong (succursale)	USD	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale)	USD	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale)	USD	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
A. Réseau bancaire								
CIC Est		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
CM-CIC Asset Management		France	24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail		France (i)	100	100	IG	99	99	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale)		Espagne	100	100	IG	100	99	IG
CM-CIC Épargne Salariale		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Factor		France (i)	95	95	IG	96	95	IG
CM-CIC Lease		France	54	54	IG	54	54	IG
CM-CIC Leasing Benelux		Belgique	100	100	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GMBH		Allemagne	100	100	IG	100	99	IG
Gesteurop		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activité de marché								
Cigogne Management		Luxembourg	60	60	IG	60	60	IG
D. Banque privée								
Banque CIC (Suisse)	CHF	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA		Luxembourg	100	100	IG			NC
Banque Transatlantique		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG

(1) Méthode : FU = fusion ; IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée.

(2) Entité ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

(3) Sur la base des états financiers consolidés. Le GACM a fusionné au cours du 1^{er} semestre 2018 avec NEA. Cette fusion a eu pour conséquence de ramener la participation du groupe dans le GACM à 18 % contre 21 % auparavant. L'impact de cette dilution s'élève à 56 millions d'euros et a été comptabilisée dans le compte de résultat au niveau du poste « Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence ».

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Sociétés	Devise	Pays	31/12/2018			31/12/2017		
			Pourcentage			Pourcentage		
			Contrôle	Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	Contrôle	Intérêt	Méthode ⁽¹⁾
Banque Transatlantique Belgium		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Dubly Transatlantique Gestion		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Transatlantique Gestion		France			FU	100	100	IG

E. Capital-développement

CM-CIC Capital		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Conseil		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Innovation		France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement SCR		France	100	100	IG	100	100	IG

F. Structure et logistique

CIC Participations		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
--------------------	--	------------	-----	-----	----	-----	-----	----

G. Sociétés d'assurance

Adepi		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) ⁽³⁾		France	18	18	ME	21	21	ME

(1) Méthode : FU = fusion ; IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée.

(2) Entité ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

(3) Sur la base des états financiers consolidés. Le GACM a fusionné au cours du 1^{er} semestre 2018 avec NEA. Cette fusion a eu pour conséquence de ramener la participation du groupe dans le GACM à 18 % contre 21 % auparavant. L'impact de cette dilution s'élève à 56 millions d'euros et a été comptabilisée dans le compte de résultat au niveau du poste « Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence ».

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Information sur les implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 8 avril 2016 :

- le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

Conformément au règlement ANC 2016-09, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section Information Réglementée du site : <https://www.cic.fr/fr/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/information-reglementee.html>

Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation (cf. tableau ci-dessus).

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Subventions publiques	Effectifs
Allemagne	4	2	0	0	0		4
Belgique	18	8	- 3	0	- 1		44
Espagne	2	0	0	0	0		5
États-Unis d'Amérique	118	68	- 8	- 4	- 10		87
France	4 345	1 602	- 438	- 4	- 739		18 281
Hong Kong	7	2	0	0	0		13
Îles Caïmans	0	0	0	0	0		0
Luxembourg	318	127	- 31	2	- 27		910
Royaume-Uni	38	18	2	0	- 4		68
Singapour	46	29	- 3	0	- 4		132
Suisse	125	33	- 6	- 1	- 11		338
TOTAL	5 021	1 889	- 487	- 7	- 796		19 882

NOTE 2b Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

31/12/2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement *			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
CM-CIC Lease	46 %	3	25	- 7	4 544	0	32	7
Cigogne Management	40 %	6	7	- 6	54	0	27	16
CM-CIC Factor	5 %	1	6	0	8 056	- 1	96	13

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

01/01/2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement *			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
CM-CIC Lease	46 %	6	26	- 5	4 440	0	35	13
Cigogne Management	40 %	6	8	- 4	65	0	29	17
CM-CIC Factor	5 %	0	6	0	7 577	- 1	91	8

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

NOTE 2c Participations dans des entités structurées non consolidées

	31/12/2018			31/12/2017		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽²⁾	Autres entités structurées ⁽³⁾	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽²⁾	Autres entités structurées ⁽³⁾
Total bilan	0	76	1 974	0	58	2 237
Valeur comptable des actifs financiers ⁽¹⁾	0	44	949	0	43	954
Valeur comptable des passifs financiers ⁽¹⁾	0	2	0	0	2	0
Exposition maximale au risque de perte	0	41	0	0	41	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à-vis de ces entités structurées.

(2) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.

(3) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Conduit de titrisation ABCP

Le groupe a recours à un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients.

Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise ces fonds, dédiés ou publics, et les gère et pour cela est rémunéré par des commissions. Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux *swaps* mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

NOTE 3 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités

- La banque de détail regroupe a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Île-de-France et b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR ACTIVITÉ

31/12/2018	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
Caisses, banques centrales	299	1 680	3 153		26 577	31 709
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	118	13 303	150	2 537	652	16 760
Instruments dérivés de couverture	3	401	9		134	547
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	44	11 303	67		9	11 423
Actifs financiers au coût amorti	151 495	38 827	21 231	23	11 775	223 351
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	5 802	8 572	6 121	2	11 683	32 180
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	145 662	29 772	12 987	12	87	188 520
Participations dans les entreprises MEE	1 888					1 888

RÉPARTITION DU PASSIF PAR ACTIVITÉ

31/12/2018	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Holding	Total
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		3 964	158		9	4 131
Instruments dérivés de couverture	54	1 354	81		135	1 624
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	35 055	22 174	497		27 219	84 945
Dettes envers la clientèle au coût amorti	117 961	11 231	21 995	10	863	152 060
Dettes représentées par un titre au coût amorti	1 970	17 613	16		7 305	26 904

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

31/12/2018	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital développnt	Holding	Total
Produit net bancaire	3 650	613	551	278	- 71	5 021
Frais généraux	- 2 328	- 320	- 375	- 49	- 94	- 3 166
Résultat brut d'exploitation	1 322	293	176	229	- 165	1 855
Coût du risque de contrepartie	- 182	7	- 16	1	- 1	- 191
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	199		26			225
Résultat avant impôts	1 339	300	186	230	- 166	1 889
Impôt sur les sociétés	- 427	- 78	- 47	1	57	- 494
Gains & pertes nets d'impôts/activités abandonnées						0
Résultat net comptable	912	222	139	231	- 109	1 395

[1] Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31/12/2017	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital développnt	Holding	Total
Produit net bancaire	3 588	737	509	259	- 102	4 991
Frais généraux	- 2 296	- 318	- 354	- 47	- 88	- 3 103
Résultat brut d'exploitation	1 292	419	155	212	- 190	1 888
Coût du risque de contrepartie	- 189	- 11	- 5		2	- 203
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	128		4			132
Résultat avant impôts	1 231	408	154	212	- 188	1 817
Impôt sur les sociétés	- 364	- 133	- 35	1	- 20	- 551
Gains & pertes nets d'impôts/activités abandonnées			22			22
Résultat net comptable	867	275	141	213	- 208	1 288

[1] Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

3

Répartition du bilan par zone géographique

ACTIF

	31/12/2018				01/01/2018			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Caisses, banques centrales	26 876	3 155	1 678	31 709	23 978	3 087	980	28 045
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 129	155	2 476	16 760	13 395	154	1 477	15 026
Instruments dérivés de couverture	533	9	5	547	548	6	5	559
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 615	173	5 635	11 423	5 405	179	3 860	9 444
Actifs financiers au coût amorti	194 648	21 048	7 654	223 350	176 467	18 926	6 161	201 554
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	25 251	6 036	893	32 180	21 457	5 354	620	27 431
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	169 031	12 890	6 599	188 520	154 746	11 351	5 252	171 349
Participations dans les entreprises MEE	1 888	0	0	1 888	1 821	0	0	1 821

PASSIF

	31/12/2018				01/01/2018			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 797	159	175	4 131	4 840	154	186	5 180
Instruments dérivés de couverture	1 541	81	2	1 624	2 106	106	1	2 213
Dettes envers les établissements de crédit	78 149	- 1 497	8 293	84 945	63 387	1 271	4 990	69 648
Dettes envers la clientèle	132 646	18 581	833	152 060	127 336	16 147	660	144 143
Dettes représentées par un titre	14 576	5 122	7 206	26 904	13 277	2 653	5 832	21 762

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2018				31/12/2017			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Produit net bancaire	4 345	505	171	5 021	4 353	473	165	4 991
Frais généraux	- 2 770	- 321	- 75	- 3 166	- 2 717	- 305	- 81	- 3 103
Résultat brut d'exploitation	1 575	184	96	1 855	1 636	168	84	1 888
Coût du risque de contrepartie	- 171	- 22	2	- 191	- 201	- 14	12	- 203
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	199	26	0	225	128	4	0	132
Résultat avant impôts	1 603	188	98	1 889	1 563	158	96	1 817
Impôt sur les sociétés	- 442	- 37	- 15	- 494	- 485	- 29	- 37	- 551
Gains & pertes nets d'impôts/activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	22	22
Résultat net global	1 161	151	83	1 395	1 078	129	81	1 288

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

NOTE 4 Caisse, banques centrales

	31/12/2018	01/01/2018
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	31 400	27 736
<i>Dont réserves obligatoires</i>	1 277	1 138
Caisse	309	309
TOTAL	31 709	28 045

NOTE 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

NOTE 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2018				01/01/2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	10 436	398	2 862	13 696	8 792	470	2 827	12 089
Effets publics	774	0	0	774	865	0	0	865
Obligations et autres titres de dettes	9 116	398	132	9 646	6 959	470	107	7 536
■ Cotés	9 116	82	25	9 223	6 959	107	47	7 113
■ Non cotés	0	316	107	423	0	363	60	423
<i>Dont OPC</i>	113		7	120	80		0	80
Actions et autres instruments de capitaux propres	546		2 355	2 901	968		2 336	3 304
■ Cotés	546		268	814	968		332	1 300
■ Non cotés	0		2 087	2 087	0		2 004	2 004
Titres immobilisés			375	375			384	384
■ Titres de participations			46	46			42	42
■ Autres titres détenus à long terme			115	115			142	142
■ Parts dans les entreprises liées			213	213			199	199
■ Autres titres immobilisés			1	1			1	1
Instruments dérivés	3 064			3 064	2 937			2 937
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>Dont pensions</i>		0		0		0		0
TOTAL	13 500	398	2 862	16 760	11 729	470	2 827	15 026

NOTE 5b Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2018			01/01/2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux	281 920	1 817	1 618	236 462	1 843	1 803
<i>Swaps</i>	64 471	1 527	1 596	61 798	1 789	1 741
Autres contrats fermes	192 673	6	4	151 264	7	7
Options et instruments conditionnels	24 776	284	18	23 400	47	55
Instrument de change	90 872	872	816	89 553	787	794
<i>Swaps</i>	56 141	37	44	53 113	45	53
Autres contrats fermes	7 734	738	675	10 164	623	630
Options et instruments conditionnels	26 997	97	97	26 276	119	111
Autres que taux et change	27 187	375	466	23 010	307	375
<i>Swaps</i>	10 668	93	130	12 995	131	162
Autres contrats fermes	8 401	14	90	5 526	42	75
Options et instruments conditionnels	8 118	268	246	4 489	134	138
TOTAL	399 979	3 064	2 900	349 025	2 937	2 972

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.

Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 6 Couverture

NOTE 6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2018			01/01/2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	56 254	547	1 624	56 523	559	2 213
<i>Swaps</i>	54 382	550	1 623	54 203	563	2 212
Autres contrats fermes	231	0	0	232	0	0
Options et instruments conditionnels	1 641	- 3	1	2 088	- 4	1
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps</i>	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	56 254	547	1 624	56 523	559	2 213

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie. Les dérivés de couverture sont composés uniquement d'instruments de taux.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an			Plus de 5 ans	31/12/2018
		De 1 an à 5 ans	De 1 an à 5 ans	De 1 an à 5 ans		
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	3 541	4 274	34 579	13 860	56 254	
<i>Swaps</i>	3 429	3 938	33 187	13 828	54 382	
Autres contrats fermes	0	0	200	31	231	
Options et instruments conditionnels	112	336	1 192	1	1 641	
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	
<i>Swaps</i>	0	0	0	0	0	
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	
TOTAL	3 541	4 274	34 579	13 860	56 254	

Note 6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2018	01/01/2018	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
■ d'actifs financiers	623	367	69,8 %
■ de passifs financiers	8	- 282	- 102,8 %

La présentation des écarts de réévaluation a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2018 en enregistrant à l'actif ou au passif le net des écarts de réévaluation des actifs et des passifs couverts.

NOTE 6c Éléments micro-couverts en Fair Value Hedge

31/12/2018	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	82	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	83 655	670	- 3
Titres au coût amorti	1 455	55	- 20
Actifs financiers à la JVCP	1 012	- 505	8
TOTAL	86 204	220	- 15

NOTE 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

NOTE 7a Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31/12/2018	01/01/2018
Effets publics	2 066	2 132
Obligations et autres titres de dettes	9 148	7 091
Cotés	8 768	6 758
Non cotés	380	333
Créances rattachées	37	34
Sous-total brut titres de dettes	11 251	9 257
<i>Dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	<i>1</i>	<i>140</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 8	- 7
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net titres de dettes	11 243	9 250
Prêts	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	19	15
Cotés	19	15
Non cotés	0	0
Titres immobilisés	161	179
Titres de participations	45	44
Autres titres détenus à long terme	47	30
Parts dans les entreprises liées	69	105
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	180	194
TOTAL	11 423	9 444
<i>Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>- 155</i>	<i>- 91</i>
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

NOTE 7b Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	5 %	1 871	10 770	239	121

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2017.

NOTE 7c Expositions au risque souverain

EXPOSITIONS SOUVERAINES

Encours nets comptables ^{(1) (2)} au 31 décembre 2018

	Portugal	Irlande	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	21		58	69
Actifs à la juste valeur par capitaux propres		85	8	99
TOTAL	21	85	66	168
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an		85		119
1 à 3 ans			4	
3 à 5 ans				40
5 à 10 ans	19		38	5
Sup à 10 ans	2		24	4
TOTAL	21	85	66	168

(1) Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

(2) Encours nets de CDS acheteurs de protection.

Encours nets comptables ^{(1) (2)} au 1^{er} janvier 2018

	Portugal	Irlande	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	8		33	98
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	52	85	8	252
TOTAL	60	85	41	350
Durée résiduelle contractuelle				
< 1 an	50			200
1 à 3 ans		85	6	52
3 à 5 ans	2			33
5 à 10 ans	5			54
Sup à 10 ans	3		35	11
TOTAL	60	85	41	350

(1) Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

(2) Encours nets de CDS acheteurs de protection.

NOTE 7d Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Juste valeur par capitaux propres	7 608	2 502	1 313	11 423
■ Effets publics et valeurs assimilées	2 081	0	0	2 081
■ Obligations et autres titres de dettes	5 508	2 502	1 153	9 163
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	19	0	0	19
■ Participations et ATDLT	0	0	91	91
■ Parts entreprises liées	0	0	69	69
Transaction/JVO/Autres	9 807	3 532	3 421	16 760
■ Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	615	159	0	774
■ Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
■ Obligations et autres titres de dettes – Transaction	7 882	906	327	9 115
■ Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	35	0	363	398
■ Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	85	0	48	133
■ Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	546	0	0	546
■ Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	394	0	1 960	2 354
■ Participations et ATDLT – Autres JVPR	3	0	158	161
■ Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	214	214
■ Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0
■ Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	247	2 467	351	3 065
Instruments dérivés de couverture	0	539	8	547
TOTAL	17 415	6 573	4 742	28 730
PASSIFS FINANCIERS				
Transaction/JVO	1 443	2 076	612	4 131
■ Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 443	2 076	612	4 131
Instruments dérivés de couverture	0	1 617	7	1 624
TOTAL	1 443	3 693	619	5 755

Description des niveaux :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de transaction classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et de dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment,

des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – DÉTAIL DU NIVEAU 3

31/12/2018	Ouverture	Achats	Ventes	Transferts	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	1 842	524	- 638	- 7	242	- 3	1 960

NOTE 7e Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	31/12/2018
RMBS	1 518
CMBS	543
CLO	3 211
Autres ABS	2 404
RMBS couverts par des CDS	0
CLO couverts par des CDS	0
Autres ABS couverts par des CDS	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	215
TOTAL	7 891

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS RMBS, CMBS, CLO ET AUTRES ABS

31/12/2018	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
<i>Trading</i>	472			253	725
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	810	543	2 951	1 895	6 199
Actifs financiers au coût amorti	236		260	256	752
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 676
France	251		555	644	1 450
Espagne	125			195	320
Royaume-Uni	344		135	211	690
Europe hors France, Espagne et Royaume-Uni	309		363	1 199	1 871
USA	292	543	639	1	1 475
Autres	197		1 519	154	1 870
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 676
US Agencies	125				125
AAA	1 045	543	3 042	1 633	6 263
AA	141		120	508	769
A	20		38	57	115
BBB	7			199	206
BB	18			7	25
Inférieur ou égal à B	162				162
Non noté			11		11
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 676
Origination 2005 et avant	60				60
Origination 2006-2008	283			55	338
Origination 2009-2011	31	1			32
Origination 2012-2018	1 144	542	3 211	2 349	7 246
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 676

NOTE 8 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2018	01/01/2018
Titres au coût amorti	2 650	2 774
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 180	27 431
Prêts et créances sur la clientèle	188 520	171 349
TOTAL	223 350	201 554

NOTE 8a Titres au coût amorti

	31/12/2018	01/01/2018
Titres	2 843	2 831
Effets publics	1 599	1 804
Obligations et autres titres de dettes	1 244	1 027
■ Cotés	505	408
■ Non cotés	739	619
Créances rattachées	14	19
TOTAL BRUT	2 857	2 850
<i>Dont actifs dépréciés (S3)</i>	386	350
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	- 1
Autres dépréciations (S3) ⁽¹⁾	- 207	- 75
TOTAL NET	2 650	2 774

(1) La variation des autres provisions S3 concerne un transfert de provisions en provenance du passif (cf. note 20a).

NOTE 8b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2018	01/01/2018
Créances saines (S1/S2)	32 142	27 400
Comptes ordinaires	13 140	6 937
Prêts	8 121	7 625
Autres créances	4 298	4 878
Pensions	6 583	7 960
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	40	35
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 4
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	32 180	27 431

NOTE 8c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2018	01/01/2018
Créances saines (S1/S2)	174 843	158 508
Créances commerciales	7 157	6 391
Autres concours à la clientèle	167 423	151 889
■ crédits à l'habitat	78 675	73 565
■ autres concours et créances diverses	77 712	70 215
■ pensions	11 036	8 109
Créances rattachées	263	228
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	4 644	4 864
Créances brutes	179 487	163 372
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 479	- 451
Autres dépréciations (S3)	- 2 218	- 2 306
Sous-total I	176 790	160 615
Location financement (investissement net)	11 609	10 608
Mobilier	7 347	6 565
Immobilier	4 262	4 043
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	315	324
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 67	- 63
Autres dépréciations (S3)	- 127	- 135
Sous-total II	11 730	10 734
TOTAL	188 520	171 349
<i>dont prêts participatifs</i>	4	5
<i>dont prêts subordonnés</i>	13	14

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2018
Valeur brute comptable	10 932	1 757	(733)	(32)	11 924
Dépréciations des loyers non recouvrables	(198)	(97)	97	4	(194)
Valeur nette comptable	10 734	1 660	(636)	(28)	11 730

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	3 288	6 485	2 652	12 425
Valeurs actualisées des loyers futurs	3 245	6 347	2 270	11 863
Produits financiers non acquis	42	137	382	562

NOTE 9 Valeur brute et cadrage des dépréciations

NOTE 9a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2018	01/01/2018
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances établissements de crédit soumis	32 182	27 435
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	32 179	27 373
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	3	62
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	191 412	174 304
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	167 568	150 025
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	18 884	19 091
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	4 915	5 161
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	44	27
Actifs financiers au coût amorti – titres	2 857	2 850
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 471	2 463
■ soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	37
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	386	350
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	11 251	9 257
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	11 144	8 912
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	107	205
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	140
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
TOTAL	237 702	213 846

NOTE 9b Cadrage des dépréciations

	01/01/2018	Dotation	Reprise	Autres	31/12/2018
Prêts et créances établissements de crédit	- 4	- 1	3	0	- 2
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	- 1	0	0	- 2
■ pertes attendues à terminaison (S2)	- 3	0	3	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 2 955	- 844	913	- 5	- 2 891
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 188	- 172	139	- 1	- 222
■ pertes attendues à terminaison (S2)	- 326	- 223	225	0	- 324
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 2 441	- 449	549	- 4	- 2 345
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 76	- 3	8	- 136	- 207
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à terminaison (S2)	- 1	0	1	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 75	- 3	7	- 136	- 207
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	- 7	- 5	4	0	- 8
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 7	- 5	4	0	- 8
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 3 042	- 853	928	- 141	- 3 108

NOTE 10 Impôts

NOTE 10a Impôts courants

	31/12/2018	01/01/2018
Actif (par résultat)	767	753
Passif (par résultat)	243	260

NOTE 10b Impôts différés

	31/12/2018	01/01/2018
Actif (par résultat)	312	331
Actif (par capitaux propres)	48	28
Passif (par résultat)	254	266
Passif (par capitaux propres)	5	- 12

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS (PAR RÉSULTAT) PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2018		01/01/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
Provisions	288		156	
Réserve latente de location financement		(259)		(144)
Résultat des sociétés transparentes	1		1	
Réévaluation des instruments financiers	190	(217)	146	(143)
Charges à payer et produits à recevoir	88		54	
Autres décalages temporaires		(33)		(5)
Compensation	(255)	255	(26)	26
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	312	(254)	331	(266)

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

NOTE 11 Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2018	01/01/2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	112	99
Comptes d'ajustement sur devises	85	0
Produits à recevoir	376	403
Comptes de régularisation divers	2 023	1 172
Sous-total	2 596	1 674
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	61	69
Débiteurs divers	3 058	3 329
Stocks et assimilés	19	3
Autres emplois divers	11	13
Sous-total	3 149	3 414
TOTAL	5 745	5 088

Les comptes de régularisation ainsi que les comptes de débiteurs divers sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

NOTE 12 Participation dans les entreprises mises en équivalence

NOTE 12a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE ⁽¹⁾	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	18,50 %	1 875	198	62
CM-CIC Asset Management	France	23,54 %	13	0	1
TOTAL			1 888	198	63

01/01/2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE ⁽¹⁾	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	20,52 %	1 807	134	52
CM-CIC Asset Management	France	23,54 %	13	0	1
TOTAL			1 820	134	53

(1) Y compris l'écart d'acquisition de 54 millions d'euros pour le Groupe ACM.

NOTE 12b Données des principales entreprises mises en équivalence

31/12/2018	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Groupe ACM	116 088	1 720	1 167	790	948	10 274
CMCIC Asset Management	86	59	0	0	0	55

01/01/2018	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Groupe ACM	100 064	1 678	1 186	682	1 176	9 022
CMCIC Asset Management	97	57	4	2	3	58

NOTE 13 Immeubles de placement

	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2018
Coût historique	59	14	- 8	20	85
Amortissement et dépréciation	- 27	- 3	4	- 13	- 39
MONTANT NET	32	11	- 4	7	46

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est comparable à leur valeur comptable.

NOTE 14 Immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 14a Immobilisations corporelles

	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2018
Coût historique					
Terrains d'exploitation	320	13	- 1	0	332
Constructions d'exploitation	2 598	48	- 40	0	2 606
Autres immobilisations corporelles	513	45	- 32	1	527
TOTAL	3 431	106	- 73	1	3 465
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 1 715	- 88	43	0	- 1 760
Autres immobilisations corporelles	- 430	- 18	13	0	- 435
TOTAL	- 2 145	- 106	56	0	- 2 195
MONTANT NET	1 286	0	- 17	1	1 270

NOTE 14b Immobilisations incorporelles

	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2018
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	335	18	- 8	1	346
■ logiciels	87	17	0	1	105
■ autres	248	1	- 8	0	241
TOTAL	335	18	- 8	1	346
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	- 155	- 13	5	0	- 163
■ logiciels	- 66	- 9	0	- 1	- 76
■ autres	- 89	- 4	5	1	- 87
TOTAL	- 155	- 13	5	0	- 163
MONTANT NET	180	5	- 3	1	183

NOTE 15 Écarts d'acquisition

	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2018
Écarts d'acquisition brut	33	0	0	0	33
Dépréciations	0	0	0	0	0
ÉCART D'ACQUISITION NET	33	0	0	0	33

Filiales	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2018
Banque Transatlantique	6				6
Dubly Transatlantique Gestion	6				6
CM-CIC Investissement SCR	21				21
TOTAL	33	0	0	0	33

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

NOTE 16 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2018	01/01/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 131	5 180
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	4 131	5 180

NOTE 16a Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2018	01/01/2018
Vente à découvert de titres	1 226	2 111
■ Effets publics	3	0
■ Obligations et autres titres de dettes	585	917
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	638	1 194
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	2 900	2 972
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	97
TOTAL	4 131	5 180

NOTE 17 Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2018	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue [cash collateral]	
Actifs financiers							
Dérivés	4 387	- 776	3 611	- 1 123	0	- 1 390	1 098
Pensions	17 668	0	17 668	0	-17 405	- 162	101
TOTAL	22 055	- 776	21 279	- 1 123	-17 405	- 1 552	1 199

31/12/2018	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée [cash collateral]	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	5 300	- 776	4 524	- 1 154	0	- 2 379	991
Pensions	20 739	0	20 739	0	-19 957	- 782	0
TOTAL	26 039	- 776	25 263	- 1 154	-19 957	- 3 161	991

01/01/2018	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	3 496	0	3 496	- 1 825	0	- 793	878
Pensions	16 183	0	16 183	- 507	- 15 418	- 44	214
TOTAL	19 679	0	19 679	- 2 332	- 15 418	- 837	1 092

01/01/2018	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	5 186	0	5 186	- 1 866	0	- 2 886	434
Pensions	15 387	0	15 387	0	- 15 183	- 203	1
TOTAL	20 573	0	20 573	- 1 866	- 15 183	- 3 089	435

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2^e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce

en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non *via* des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 18 Passifs financiers au coût amorti

NOTE 18a Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31/12/2018	01/01/2018
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	1 869	1 726
Emprunts	63 167	52 874
Autres dettes	1 100	1 609
Pensions	18 644	13 345
Dettes rattachées	165	94
TOTAL	84 945	69 648

NOTE 18b Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2018	01/01/2018
Comptes d'épargne à régime spécial	46 546	43 715
■ à vue	33 766	31 475
■ à terme	12 780	12 240
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1	1
Sous-total	46 547	43 716
Comptes à vue	79 954	73 001
Comptes et emprunts à terme	23 408	25 282
Pensions	2 024	2 017
Autres dettes	8	10
Dettes rattachées	119	117
Sous-total	105 513	100 427
TOTAL	152 060	144 143

NOTE 18c Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2018	01/01/2018
Bons de caisse	38	113
TMI & TCN	21 563	17 463
Emprunts obligataires	5 187	4 108
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	116	78
TOTAL	26 904	21 762

NOTE 18d Éléments micro-couverts en *Fair Value Hedge*

31/12/2018	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	332	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	15 180	0	0
Dettes envers la clientèle	24 539	8	0
TOTAL	40 051	8	0

NOTE 19 Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2018	01/01/2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	23	280
Comptes d'ajustement sur devises	52	54
Charges à payer	734	680
Produits constatés d'avance	409	391
Comptes de régularisation divers	4 454	1 499
Sous-total	5 672	2 904
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	81	67
Versements restant à effectuer sur titres	71	79
Créditeurs divers	339	348
Sous-total	491	494
TOTAL	6 163	3 398

NOTE 20 Provisions et passifs éventuels

NOTE 20a Provisions

	01/01/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2018
Provisions pour risques	237	111	- 2	- 107	- 1	238
Sur engagements de garantie	155	72	0	- 73	0	154
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	25	16	0	- 16	0	25
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	38	21	0	- 27	0	32
Sur engagements de financement	29	19	- 1	- 21	0	26
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	20	15	- 1	- 13	0	21
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	9	4	0	- 8	0	5
Provision pour impôt	31	0	0	- 5	0	26
Provisions pour litiges	13	4	- 1	- 4	- 1	11
Provisions pour risques sur créances diverses	9	16	0	- 4	0	21
Autres provisions	658	106	- 3	- 15	- 162	585
Provision pour épargne logement	55	9	0	0	0	64
Provisions pour éventualité diverses ⁽¹⁾	275	33	- 3	- 7	- 132	167
Autres provisions ⁽²⁾	328	64	0	- 8	- 30	354
Provisions pour engagements de retraite	196	10	0	- 8	11	209
TOTAL	1 091	227	- 5	- 130	- 152	1 032

(1) Les autres variations des provisions pour éventualités diverses concernent un transfert de provisions en diminution des actifs évalués au coût amorti (cf. note 8a).

(2) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 339 millions d'euros.

NOTE 20b Engagements de retraite et avantages similaires

	01/01/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2018
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	94	3	0	0	97
Compléments de retraite	34	4	- 5	0	33
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	56	1	- 1	0	56
Total comptabilisé	184	8	- 6	0	186
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par des caisses de retraite					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	12	1	- 1	11	23
Total comptabilisé	12	1	- 1	11	23
TOTAL	196	9	- 7	11	209

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2018	01/01/2018
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,5 %	1,5 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	Minimum 1,2 %	Minimum 0,7 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Variation de la dette actuarielle	01/01/2018	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Variation écarts actuariels ⁽¹⁾	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	31/12/2018
Engagements	209	3		11	- 2	5	- 12		214
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	126		- 3		- 1	1	- 7	13	129
Sous-total des banques assurées auprès des ACM	83	3	3	11	- 1	4	- 5	- 13	85
Entités étrangères	11								12
TOTAL	94								97

(1) Dont 5 millions d'euros concernant les hypothèses financières.

Informations complémentaires pour les entités françaises assurées auprès des ACM

- La durée des engagements est de 18 années.
- Il est attendu au titre de l'exercice à venir un coût des services rendus de 12 millions d'euros et un coût financier de 3 millions d'euros.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS AU TAUX D'ACTUALISATION

Taux d'actualisation	1,00 %	1,50 %	2,00 %
Engagements	228	214	202

ÉCHÉANCIER DES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	Entre 1 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 15 et 20 ans	Entre 21 et 25 ans	Entre 26 et 30 ans	Plus de 30 ans	Total	Total actualisé
Flux attendus des IFC	65	65	48	68	98	96	119	559	201

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/2018			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	57 %	35 %	1 %	3 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	1 %	2 %	0 %
TOTAL	58 %	36 %	3 %	3 %

Détails de la juste valeur des actifs du régime	01/01/2018			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	55 %	38 %	1 %	2 %
Actifs non cotés sur un marché actif	2 %	0 %	2 %	0 %
TOTAL	57 %	38 %	3 %	2 %

Les actifs sont valorisés à la juste valeur.

Engagements de retraite à cotisations définies

Provisions des compléments de retraite

Les banques françaises du groupe ont par le passé mis en place des régimes surcomplémentaires à prestations définies qui sont aujourd'hui fermés.

Les engagements de ces régimes pour ces banques s'élèvent à 21 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 23 millions au 31 décembre 2017.

Le montant versé au titre des prestations s'élève à - 2 millions d'euros.

Contrat par capitalisation souscrit auprès des ACM

Un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies a été mis en place avec les ACM pour les entités françaises adhérentes au socle social. Au titre de ce contrat, ces entités ont versé 32 millions d'euros durant cet exercice.

NOTE 20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	31/12/2018	01/01/2018
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	1 914	1 635
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	4 338	4 110
Ancienneté supérieure à 10 ans	4 370	4 472
TOTAL	10 622	10 217
Encours de comptes d'épargne logement	643	630
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	11 265	10 847

	31/12/2018	01/01/2018
Prêts d'épargne logement		
Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	26	37

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations/Reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne logement	4	[3]		1
Sur plans d'épargne logement	50	13		63
Sur prêts d'épargne logement	1	[1]		0
TOTAL	55	9	0	64

Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement

Ancienneté comprise entre 0-4 ans	4	17
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	25	27
Ancienneté supérieure à 10 ans	21	19
TOTAL	50	63

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la mise en œuvre d'un nouveau modèle de taux (Hull and White), qui remplace le modèle Cox-Ingersoll-Ross (CIR).

NOTE 21 Dettes subordonnées au coût amorti

	31/12/2018	01/01/2018
Dettes subordonnées	0	0
Emprunts participatifs	153	153
Dettes subordonnées à durée indéterminée	26	26
Autres dettes	2 052	1 916
Dettes rattachées	3	3
TOTAL	2 234	2 098

DETTES SUBORDONNÉES REPRÉSENTANT PLUS DE 10 % DU TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Date émission	Montant émission	Devise	Taux	Échéance
Emprunt participatif	28/05/1985	137 M€	EUR	(1)	(2)
TSR	24/03/2016	414 M€	EUR	Euribor 3 mois + 2,05 %	24/03/2026
TSR	04/11/2016	700 M€	EUR	Euribor 3 mois + 1,70 %	04/11/2026

(1) Minimum 85 % $(TAM+TMO)/2$ Maximum 130 % $(TAM+TMO)/2$.

(2) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

NOTE 22 Gains ou pertes latents ou différés

NOTE 22a Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2018	01/01/2018
Gains ou pertes latents ou différés * liés aux :		
■ écarts de conversion	31	- 12
■ actifs financiers en JVCP - instruments de dettes	- 58	- 46
■ actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	- 128	- 56
■ dérivés de couverture (CFH)	0	0
■ risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
■ quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	174	241
■ écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 49	- 36
TOTAL	- 30	91

* Soldes net d'IS.

NOTE 22b Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2018 Mouvements	01/01/2018 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	43	- 109
Sous-total	43	- 109
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	3
Autres mouvements	- 13	66
Sous-total	- 13	69
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 71	93
Sous-total	- 71	93
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 13	19
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 67	- 6
TOTAL	- 121	66

NOTE 22c Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2018			01/01/2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	43	0	43	- 109	0	- 109
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	- 14	1	- 13	98	- 29	69
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	- 71	0	- 71	96	- 3	93
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 15	2	- 13	25	- 6	19
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 101	34	- 67	- 18	12	- 6
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 158	37	- 121	92	- 26	66

NOTE 23 Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31/12/2018	01/01/2018
Engagements de financement	37 043	33 381
Engagements en faveur d'établissements de crédit	350	315
Engagements en faveur de la clientèle	36 693	33 066
Engagements de garantie	16 167	14 123
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2 286	1 224
Engagements d'ordre de la clientèle	13 881	12 899
Engagements sur titres	3 102	1 530
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	3 102	1 530

Engagements reçus	31/12/2018	01/01/2018
Engagements de financement	224	208
Engagements reçus d'établissements de crédit	224	208
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	64 873	52 205
Engagements reçus d'établissements de crédit	46 068	42 202
Engagements reçus de la clientèle	18 805	10 003
Engagements sur titres	1 583	452
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 583	452

Titres et valeurs donnés en pension	31/12/2018	01/01/2018
Actifs donnés en pension	20 812	15 355
Passifs associés	20 668	15 362

Autres actifs donnés en garantie de passif	31/12/2018	01/01/2018
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 920	4 403
TOTAL	3 920	4 403

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2018		31/12/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	371	- 755	329	- 553
Clientèle	6 668	- 3 645	6 436	- 3 453
■ dont location financement et location simple	3 136	- 2 904	2 959	- 2 716
Instruments dérivés de couverture	103	- 408	930	- 1 738
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 728	- 4 717		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	137	0	259	0
Titres au coût amorti	38	0	1	0
Dettes représentées par un titre	0	- 362	0	- 284
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	12 045	- 9 887	7 955	- 6 028
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	7 214	- 4 762		

À compter du 1^{er} janvier 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec certains états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Terme Exercice (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

Par ailleurs, les intérêts des jambes prêteuse et emprunteuse des dérivés font l'objet d'une comptabilisation séparée respectivement en produits et en charges d'intérêts.

À titre de comparaison, les produits et charges de l'année 2017 de ces actifs avec la présentation de 2018 se seraient élevés à respectivement 4 324 et - 4 306 millions d'euros.

NOTE 25 Commissions

	31/12/2018		31/12/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	2	- 4	4	- 5
Clientèle	956	- 11	949	- 10
Titres	543	- 26	519	- 25
Instruments dérivés	4	- 7	3	- 4
Change	16	- 1	15	- 1
Engagements de financement et de garantie	5	- 1	4	- 2
Prestations de services	1 236	- 590	1 147	- 552
TOTAL	2 762	- 640	2 641	- 598

NOTE 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de transaction	183	320
Instruments à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	28	355
Inefficacité des couvertures	3	9
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	3	9
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	- 197	- 947
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	200	956
Résultat de change	81	40
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	240	0
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	535	724

(1) Dont 209 millions d'euros provenant de l'activité de capital-développement au 31 décembre 2018 classés en autres instruments à la juste valeur par résultat contre 254 millions d'euros au 31 décembre 2017 classés en instruments à la juste valeur sur option.

NOTE 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)/ Actifs Disponibles à la vente (2017)

	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes	7	108
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>		
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	167	248
PV/MV réalisées sur instruments de capitaux propres (2017)		- 56
TOTAL	174	300

NOTE 28 Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

	31/12/2018	31/12/2017
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	1	0
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et TRF	1	0
■ Prêts	0	0
Passifs financiers au coût amorti - PV/MV réalisées sur	0	0
■ Titres émis non subordonnés	0	0
■ Titres émis subordonnés	0	0
TOTAL	1	0

NOTE 29 Produits et charges des autres activités

	31/12/2018	31/12/2017
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
■ reprises de provisions/amortissements	0	0
■ plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	86	80
Autres produits	86	108
Sous-total	172	188
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	- 3	- 2
■ dotations aux provisions/amortissements	- 3	- 2
■ moins-values de cession	0	0
Autres charges	- 138	- 189
Sous-total	- 141	- 191
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31	- 3

3

NOTE 30 Frais généraux

	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	- 1 790	- 1 739
Autres charges générales d'exploitation	- 1 257	- 1 233
Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	- 119	- 131
TOTAL	- 3 166	- 3 103

NOTE 30a Charges de personnel

	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	- 1 072	- 1 028
Charges sociales ⁽¹⁾	- 457	- 448
Avantages du personnel à court terme	- 1	0
Intéressement et participation des salariés	- 125	- 123
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 136	- 136
Autres	1	- 4
TOTAL	- 1 790	- 1 739

[1] Dont un produit de 24 millions d'euros au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au 31 décembre 2018 contre 27 millions au 31 décembre 2017.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes), et systèmes de visioconférences ;
- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux clients ;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants ;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

NOTE 30b Effectifs moyens

	31/12/2018	31/12/2017
Techniciens de la banque	10 546	10 683
Cadres	9 336	9 290
TOTAL	19 882	19 973
<i>Dont France</i>	<i>18 281</i>	<i>18 379</i>
<i>Dont étranger</i>	<i>1 601</i>	<i>1 594</i>

NOTE 30c Autres charges générales d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2017
Impôts et taxes	- 199	- 190
Services extérieurs	- 1 090	- 1 073
Autres charges diverses	32	30
TOTAL	- 1 257	- 1 233

Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de - 84 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2018, contre - 68 millions au 31 décembre 2017.

NOTE 30d Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Montants hors taxes	31/12/2018					
	PriceWaterhouseCoopers		Ernst & Young et Autres		KPMG	
Certification des comptes						
■ Émetteur	0,48	18 %	0,48	44 %	0,48	16 %
■ Filiales intégrées globalement	1,49	58 %	0,60	56 %	1,92	64 %
Services autres que la certification des comptes						
■ Émetteur						
■ Filiales intégrées globalement	0,63	24 %			0,58	20 %
TOTAL	2,60	100 %	1,08	100 %	2,98	100 %
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	<i>1,56</i>		<i>1,00</i>		<i>1,19</i>	
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	<i>0,06</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	

Montants hors taxes	31/12/2017					
	PriceWaterhouseCoopers		Ernst & Young et Autres		KPMG	
Certification des comptes						
■ Émetteur	0,48	10 %	0,48	31 %	0,48	23 %
■ Filiales intégrées globalement	1,98	42 %	1,05	67 %	1,07	51 %
Services autres que la certification des comptes						
■ Émetteur	0,14	3 %				
■ Filiales intégrées globalement	2,12	45 %	0,03	2 %	0,54	26 %
TOTAL	4,72	100 %	1,56	100 %	2,09	100 %
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	<i>1,67</i>		<i>1,40</i>		<i>0,73</i>	
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	<i>0,15</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.

NOTE 30e Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2018	31/12/2017
Amortissements :	- 119	- 128
■ immobilisations corporelles	- 106	- 115
■ immobilisations incorporelles	- 13	- 13
Dépréciations :	0	- 3
■ immobilisations corporelles	0	0
■ immobilisations incorporelles	0	- 3
TOTAL	- 119	- 131

NOTE 31 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2018	31/12/2017
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 36	0
■ pertes attendues à terminaison (S2)	- 4	4
■ actifs dépréciés (S3)	- 151	- 207
TOTAL	- 191	- 203

31/12/2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 209	173				- 36
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 2	1				- 1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 171	138				- 33
<i>dont location financement</i>	- 36	28				- 8
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 5	4				- 1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 31	30				- 1
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 268	264				- 4
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	3				3
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 223	225				2
<i>dont location financement</i>	- 38	42				4
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0				0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 45	36				- 9
Actifs dépréciés (S3)	- 471	544	- 212	- 32	20	- 151
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 416	506	- 210	- 25	10	- 135
<i>dont location financement</i>	- 4	3	- 2	- 1	1	- 3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 4	5	0	0	0	1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	- 2	- 7	10	1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 51	33	0	0	0	- 18
TOTAL	- 948	981	- 212	- 32	20	- 191

31/12/2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à terminaison (S2) ⁽¹⁾	- 44	48				4
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 44	48				4
<i>dont location financement</i>	0	0				0
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0				0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	0	0				0
Actifs dépréciés (S3)	- 573	618	- 221	- 54	23	- 207
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	2	2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 531	560	- 219	- 42	15	- 217
<i>dont location financement</i>	- 4	5	- 3	- 1	1	- 2
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 6	17	0	0	0	11
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	4	- 2	- 12	6	- 4
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	- 36	37				1
TOTAL	- 617	666	- 221	- 54	23	- 203

(1) Les pertes attendues à terminaison (S2) de 2017 correspondent aux provisions collectives.

NOTE 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	- 3
■ Moins-values de cession	- 8	- 12
■ Plus-values de cession	17	9
Gains ou pertes nets sur titres consolidés ⁽¹⁾	18	0
TOTAL	27	- 3

(1) dont 18 millions d'euros relatifs à l'entrée de périmètre de la Banque de Luxembourg Investments SA (cf. note 2a).

NOTE 33 Impôts sur les bénéfices

	31/12/2018	31/12/2017
Charge d'impôt exigible	- 486	- 475
Charge d'impôt différé	- 7	- 75
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 1	- 1
TOTAL	- 494	- 551

Dont - 442 millions d'euros au titre des sociétés situées en France et - 52 millions d'euros pour les sociétés hors France.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'impôt théorique	34,4 %	34,4 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 4,6 %	- 4,0 %
Impact des décalages permanents	1,8 %	0,4 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 1,5 %	- 0,5 %
Impact des provisions pour impôts	1,3 %	- 0,4 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	- 0,9 %	- 0,5 %
Impact de la variation des taux d'impôt	- 0,8 %	- 1,4 %
Impact de l'effet de l'intégration fiscale	- 0,7 %	- 1,2 %
Impact des corrections relatives aux exercices antérieures	- 0,4 %	0,8 %
Impact des avoirs fiscaux et crédits d'impôt	- 0,4 %	- 0,4 %
Autres éléments	1,0 %	0,5 %
Impact de la surtaxe d'IS	---	4,6 %
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	29,2 %	32,3 %
Résultat taxable	1 691	1 705
CHARGE D'IMPÔT	- 494	- 551

NOTE 34 Résultat par action

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net part du groupe	1 385	1 275
Nombre d'actions à l'ouverture	37 795 782	37 797 752
Nombre d'actions à la clôture	37 795 782	37 795 782
Nombre moyen pondéré d'actions	37 795 782	37 796 767
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	36,65	33,72
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	36,65	33,72

Le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 231 711 titres auto-détenus.

NOTE 35 Hiérarchie de Juste Valeur des instruments financiers évalués au coût amorti ou au coût au bilan

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2018. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, d'autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an. L'attention est attirée sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession (s) avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de celle-ci pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2018.

	31/12/2018					
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs						
■ Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	259 125	223 350	35 775	1 972	69 455	187 698
■ Prêts et créances sur établissements de crédit	63 949	32 180	31 769	0	63 949	0
■ Prêts et créances à la clientèle	192 509	188 520	3 989	0	5 335	187 174
■ Titres	2 667	2 650	17	1 972	171	524
Passifs						
■ Dettes envers les établissements de crédit	86 028	84 945	1 083	0	86 019	9
■ Dettes envers la clientèle	152 655	152 060	595	0	77 909	74 746
■ Dettes représentées par un titre	26 962	26 904	58	0	26 962	0
■ Dettes subordonnées	2 413	2 234	179	0	2 413	0

NOTE 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	31/12/2018		01/01/2018	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actifs				
■ Actifs à la juste valeur par résultat	12	88	0	7
■ Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
■ Actifs financiers au coût amorti	1 709	13 228	960	9 184
■ Actifs divers	4	38	8	37
Passifs				
■ Dettes envers les établissements de crédit	45	55 593	7	48 763
■ Passifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	2
■ Dettes envers la clientèle	28	171	25	165
■ Dettes représentées par un titre	1 201	1 750	350	1 789
■ Dettes subordonnées	0	2 187	0	2 046
■ Engagements de financement donnés	0	0	0	0
■ Engagements de garantie donnés	0	28	0	23
■ Engagements de financement reçus	0	5	0	0
■ Engagements de garanties reçus	0	4 189	0	3 103
	31/12/2018		31/12/2017	
■ Intérêts reçus	2	293	0	294
■ Intérêts versés	- 4	- 454	- 6	- 439
■ Commissions reçues	462	18	457	20
■ Commissions versées	0	- 112	0	- 97
■ Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	49	3		
■ Autres produits et charges	1	- 6	54	37
■ Frais généraux	- 68	- 424	- 57	- 398

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM et de toutes leurs filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro-Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont CM-CIC Asset Management et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE

(voir Gouvernement d'entreprise pages 41 et 42).

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Principaux dirigeants	0,3	0	0	0	0,3	0,3

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital du CIC ne leur a été attribué.

De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent en raison de leurs fonctions au sein du groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2018, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » ainsi que sur le changement de méthode relatif à la présentation des produits et charges d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par résultat exposés dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » des états financiers consolidés ainsi que dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à ces changements de méthode comptable.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur encours sains non dégradés, dégradés et encours douteux dans le contexte de la première application de la norme IFRS 9

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les banques du Groupe CIC sont exposées à des risques de crédit qui sont inhérents à leurs activités.</p>	<p>S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2 et des dépréciations correspondantes tant au 1er janvier 2018 qu'au 31 décembre 2018, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :</p>
<p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe CIC applique, depuis le 1er janvier 2018, la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » (phases 1 et 2) aux actifs et passifs financiers à l'exception de ceux relevant du métier de l'assurance. Cette norme définit notamment de nouveaux principes en matière de dépréciation pour risque de crédit des créances sur la clientèle, des engagements de financement et des garanties financières. Selon le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9, les encours sont répartis en 3 catégories :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la direction. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :
<ul style="list-style-type: none"> ■ Statut 1 - encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à douze mois dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale. ■ Statut 2 - encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale. ■ Statut 3 - encours douteux : cette catégorie regroupe les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un examen du dispositif mis en place pour catégoriser les créances (statuts 1, 2 ou 3) et évaluer le montant des pertes de crédits attendues comptabilisées afin d'apprécier si les estimations retenues s'appuyaient sur des méthodes conformes aux principes décrits dans les annexes aux comptes consolidés et à la norme IFRS 9 ; ■ Un examen des méthodes et mesures retenues pour les différents paramètres et modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; ■ La réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ;
<p>Les modèles pour l'affectation dans les catégories d'encours (statuts 1 à 3), les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont définis au niveau du groupe Crédit Mutuel et sont appliqués dans le groupe CIC en fonction des portefeuilles concernés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégories (statut 1 et statut 2) ; ■ examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ; ■ analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entité entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble.
<p>Les dépréciations S1, S2 et S3 sur les prêts et créances sur la clientèle sont présentées dans la note 9b de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>S'agissant des encours classés en statut 3 et des dépréciations correspondantes, les travaux que nous avons réalisés ont principalement consisté à :</p>
<p>Compte tenu de l'importance du jugement dans le classement des encours par catégorie d'une part, et dans la détermination des pertes attendues d'autre part, ainsi que des évolutions induites par la mise en œuvre de la nouvelle norme (adaptation du dispositif opérationnel de calcul des pertes de crédit, nouveaux systèmes d'informations), nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit et les informations publiées en annexe, tant à la date de première application de la nouvelle norme qu'au 31 décembre 2018, constituaient un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ examiner les conclusions des comités spécialisés des principales entités du groupe en charge du suivi des créances en défaut et de la comptabilisation des dépréciations associées ; ■ tester au 31 décembre 2018, sur un échantillon de dossiers de crédits, les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles des encours classés en statut 3 ; ■ examiner l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport des encours douteux et sensibles sur les encours totaux et ; ■ Taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. ■ Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés. ■ Enfin, nous avons apprécié : <ul style="list-style-type: none"> ■ La régularité de l'information donnée dans les annexes aux comptes consolidés, au regard des exigences de la norme IFRS 9 ; ■ La pertinence de l'information fournie sur la première application de la norme à l'ouverture de l'exercice 2018 ; ■ La pertinence de l'information donnée sur les encours et les engagements de crédit et les provisions associées à la clôture de l'exercice 2018.

Valorisation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, le groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.</p> <p>Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur tel que mentionné dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation ». La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la détermination des paramètres de valorisation non observables sur le marché pour un instrument et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers ; ■ l'utilisation de modèles de valorisation internes ; ■ l'estimation des principaux ajustements de valorisation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité par exemple ; ■ l'analyse des écarts de valorisation éventuels avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge ou de cession d'instruments. 	<p>Nous avons évalué les processus et les contrôles mis en place par le groupe pour identifier et valoriser les instruments financiers complexes dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la gouvernance des modèles de valorisation; ■ l'explication et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations ; ■ les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à la valorisation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3. <p>Des spécialistes en valorisation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ réalisé des tests de valorisation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; ■ analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place par la société pour contrôler les ajustements réalisés. <p>Nous avons examiné les principaux écarts d'appels de marge existants, les pertes et/ou gains en cas de cessions d'instruments financiers complexes afin d'apprécier la cohérence des valorisations précédemment retenues.</p> <p>Nous avons analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 7d « Hiérarchie de la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Evaluation des participations complexes ou comptabilisées en niveau 3 du pôle capital développement

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées dès l'origine à la juste valeur par résultat.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».</p> <p>La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour la calculer lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, le groupe estime la juste valeur par une approche « mark-to-model » fondée notamment, sur des données non observables comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>En raison du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur et de sa complexité de modélisation, nous estimons que l'évaluation des participations complexes ou comptabilisées en niveau 3 du pôle capital développement constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et les contrôles mis en place par le groupe associés à la valorisation des titres de capital développement.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, à analyser les méthodes et les données de valorisation non observables utilisées par votre groupe.</p> <p>Nos travaux ont également consisté, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, à apprécier si l'estimation des justes valeurs déterminée par votre groupe est fondée sur une des méthodes d'évaluation documentées, et selon les titres concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pour les lignes évaluées sur la base d'une approche « mark-to-model » et utilisant des données non observables ou à partir d'autres méthodes de valorisation, à analyser les méthodes retenues par le groupe ; ■ pour les valorisations fondées sur un prix de transaction, à contrôler que la valorisation retenue par la direction est comparable au prix observé lors d'une transaction récente.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CIC par votre assemblée générale du 25 mai 2016 pour le cabinet KPMG S.A., du 25 mai 1988 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 26 mai 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la trente et unième année, et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingtième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

3.4 COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

3.4.1 Examen de la situation financière et des résultats

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

3.4.1.1 Faits marquants de l'exercice 2018

Néant.

3.4.1.2 Évolution du réseau CIC en Île-de-France

Au 31 décembre 2018, le réseau Île-de-France est composé de 300 agences. Le nombre de clients s'élève à 779 504, en progression de 2 %. L'encours de crédits est en hausse de 6,3 % par rapport à 2017. Il atteint 18,9 milliards d'euros dont 12,9 milliards de prêts à l'habitat (+ 6,7 %). Les dépôts sont en hausse de 6,6 % avec un encours à 25,6 milliards d'euros. L'épargne financière s'élève à 10,6 milliards (- 3,6 %).

3.4.1.3 Évolution de la banque de financement et des activités de marché

L'encours de crédits atteint 29,8 milliards d'euros en hausse de 22,6 %.

Les dépôts atteignent 11,2 milliards en contre 11,7 milliards en 2017.

3.4.1.4 Résultats de l'année 2018

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 720 millions d'euros en 2017 à 1 573 millions d'euros en 2018 avec un PNB sur les activités de marché en net recul dans un contexte difficile. Les dividendes reçus des filiales et

participations se montent à 641,3 millions d'euros contre 648,1 millions en 2017. Ils proviennent essentiellement des banques régionales et filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les commissions nettes s'élèvent à 390 millions d'euros contre 399 millions d'euros en 2017.

Les frais généraux sont bien maîtrisés. Ils diminuent de 1,1 % à 819 millions d'euros (828 millions d'euros en 2017) malgré des effectifs moyens en équivalent temps plein qui passent de 3 717 en 2017 à 3 756 en 2018.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 754 millions d'euros contre 892 millions en 2017 (- 15,5 %).

Le coût du risque progresse de 8 millions d'euros. Il s'élève à 47 millions d'euros fin 2018 contre 39 millions d'euros un an plus tôt.

Le gain net sur les actifs immobilisés est de 117 millions d'euros contre 130 millions d'euros en 2017 en raison notamment de cessions nettes de titres d'investissement (+ 128 millions d'euros en 2018 contre + 138 millions d'euros en 2017).

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC. En 2017, il intégrait une charge liée à la surtaxe de l'impôt sur les sociétés de 67 millions d'euros.

Le résultat net social s'établit à 772 millions d'euros contre 853 millions en 2017, soit une baisse de 9,5 %.

Les capitaux propres sont de 8 809 millions d'euros au 31 décembre 2018 (8 979 au 31 décembre 2017).

Pour la rémunération versée aux dirigeants il convient de se référer au rapport de gestion consolidé pages 41 et 42.

Pour l'actionnariat au 31 décembre 2018, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « Présentation du CIC - Capital » pages 31 à 33.

L'activité des filiales est présentée pages 307 à 312.

3.4.1.5 Loi LME – Délais de Paiements

Les articles L.441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient pour les sociétés dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes une information spécifique relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Compte tenu du statut d'établissement de crédit, les informations communiquées relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-4 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes régies par le Code monétaire et financier.

L'état des factures reçues et émises non réglées, dont le terme est échu (article D.441-4 § I), s'établit comme suit à fin décembre 2018.

	Article D.441-4 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-4 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	264					189	310					201
Montant total des factures concernées TTC	1 134 094,32	426 565,01	24 808,47	325,77	88 212,14	539 911,39	1 185 723,02	20 829,07	105 430,01	186 785,33	385 114,53	698 158,94
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,68 %	0,25 %	0,01 %	0,00 %	0,05 %	0,32 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L.441-6 OU ARTICLE L.443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Délais contractuels : 30 jours ■ Délais légaux : sans dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement est fixé au 30^e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Délais contractuels : 30 jours ■ Délais légaux : sans dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement est fixé au 30^e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation 					

L'état des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (article D.441-4 § II) s'établit comme suit à fin décembre 2018 : il n'y a pas d'opération (non bancaires) significatives en montant ayant connu des retards de paiement au cours de l'année 2018. Les quelques encours de dettes à fin 2018, non significatifs en montant,

dont l'échéance est supérieure à 61 jours, représentent des sommes restant dues suite à litige, omission, ou encore dans quelques cas, des dettes représentatives de frais de notaires et taxes dues à l'Administration dans le cadre d'acquisition ou de construction d'immeubles.

3.4.2 États financiers

3.4.2.1 Bilan

Actif

<i>[en millions d'euros]</i>		31/12/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales		28 320	24 722
Effets publics et assimilés	2	2 406	2 433
Créances sur les établissements de crédit	3	21 506	17 244
Opérations avec la clientèle	4	48 999	42 640
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	18 798	14 630
Actions et autres titres à revenu variable	6	771	1 163
Participations et autres titres détenus à long terme	7	101	88
Parts dans les entreprises liées	8	5 831	5 610
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	49	51
Immobilisations corporelles	10	487	495
Capital souscrit non versé			
Actions propres	11	10	10
Autres actifs	12	6 820	7 184
Comptes de régularisation	13	4 848	4 778
TOTAL DE L'ACTIF		138 946	121 048

3.4.2.2 Hors-bilan

<i>[en millions d'euros]</i>		31/12/2018	31/12/2017
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		224	208
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		11 064	9 859
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		1 579	450

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2018	31/12/2017
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	14	53 670	42 697
Opérations avec la clientèle	15	38 418	37 091
Dettes représentées par un titre	16	24 930	19 578
Autres passifs	12	3 425	4 757
Comptes de régularisation	13	6 649	4 905
Provisions	17	1 088	1 138
Dettes subordonnées	18	1 578	1 524
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	8 809	8 979
- Capital souscrit		608	608
- Primes d'émission		1 088	1 088
- Réserves		6 167	6 167
- Écart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		53	50
- Report à nouveau		76	168
- Résultat de l'exercice		772	853
TOTAL DU PASSIF		138 946	121 048

3.4.2.3 Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		305	295
Engagements en faveur de la clientèle		18 334	16 442
Engagements de garantie	22		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		3 733	3 584
Engagements d'ordre de la clientèle		8 198	7 411
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		3 098	1 538

3.4.2.4 Comptes des résultats

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2018	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	27	1 710	2 350
+ Intérêts et charges assimilées	27	- 1 456	- 2 132
+ Revenus des titres à revenu variable	28	641	648
+ Commissions (produits)	29	550	556
+ Commissions (charges)	29	- 160	- 157
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	289	332
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	3	123
+ Autres produits d'exploitation bancaire	32	5	69
+ Autres charges d'exploitation bancaire	32	- 9	- 69
+/- Produits nets des autres activités	32	0	0
= Produit net bancaire		1 573	1 720
+ Charges de personnel	33	- 438	- 446
+ Autres charges administratives		- 354	- 349
+ Dotations aux amortissements		- 27	- 33
= Charges de fonctionnement		- 819	- 828
= Résultat Brut d'Exploitation		754	892
+ Coût du risque	34	- 47	- 39
= Résultat d'Exploitation		707	853
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35	117	130
= Résultat Courant		824	983
+/- Résultat exceptionnel	36	- 1	0
+ Impôts sur les bénéfices	37	- 49	- 128
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		- 3	- 2
= RÉSULTAT NET		772	853

3.4.2.5 Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2014	2015	2016	2017	2018
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	608 439 888	608 439 888	608 439 888	608 439 888	608 439 888
Nombre total d'actions émises	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « A » ou actions ordinaires	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493	38 027 493
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produits bancaires	4 921 949	3 107 237	3 116 750	4 077 816	3 197 779
Bénéfice avant impôt, amortissements	703 611	768 156	1 145 569	969 406	823 025
Provisions et résultat exceptionnel	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	4 845	- 115 266	- 171 757	- 127 744	- 48 884
Bénéfice	830 721	831 162	881 555	853 171	771 727
Montants des bénéfices distribués	266 192	323 234	342 247	950 687	1 000 123
3. Résultats des opérations réduits à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	18,11	17,27	25,76	22,27	20,48
Bénéfice net	21,98	21,99	23,32	22,57	20,42
Dividende versé à chaque action « A »	8,00	8,50	9,00	25,00	26,30
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement					
4. Personnel (Métropole) (en euros)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	3 760	3 421	3 989	4 102	4 042
Montant de la masse salariale	184 922 801	187 808 472	203 033 140	211 970 715	224 306 407
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales...)	96 332 506	97 407 990	103 616 417	109 410 329	111 730 198

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le Crédit Industriel et Commercial – CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe CIC (en tant que société mère) et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Conformément au règlement ANC 2015-06, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le mali technique n'est plus comptabilisé de manière globale au poste « fonds commercial » et non amorti.

Il est comptabilisé au bilan par catégorie d'actifs en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Cette affectation permet d'appliquer au mali technique les règles d'amortissement des actifs sous-jacents (le mali affecté en totalité ou en partie à un actif amortissable est désormais amorti en totalité ou en partie). En revanche, la quote-part du mali affectée au fonds commercial bénéficie toujours d'une présomption de non-amortissement.

Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie *via* une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Déclassement des créances

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe Crédit Mutuel.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence

entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Crédits restructurés

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Titres de créance et titres de capitaux propres acquis

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 de l'ANC 2014-07, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du

dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué, ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap, floor...*). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de Monte-Carlo. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits *via* un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs *via* les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Immobilisations incorporelles :

- les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation ;
- les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer ;
- les autres éléments du fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat *pro rata temporis*. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62^e anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte des charges de personnel.

Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 Effets publics et assimilés

	31/12/2018				31/12/2017			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus	773	1 075	543	2 391	865	879	668	2 412
Titres prêtés								
Écarts de conversion								
Créances rattachées	1	0	14	15		2	19	21
Titres dépréciés								
Montant brut	774	1 075	557	2 406	865	881	687	2 433
Dépréciations								
Montant net	774	1 075	557	2 406	865	881	687	2 433
Plus-values latentes		7		7		58		58

Les différences positives ou [négatives] entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 0 million d'euros et - 74 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de transfert de titres entre catégories pour les effets publics.

3

NOTE 3 Créances sur les établissements de crédit

	31/12/2018		31/12/2017	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	6 119		1 852	
Prêts, valeurs reçues en pension	1 269	7 258	1 406	6 438
Titres reçus en pension livrée		6 834		7 522
Créances rattachées	12	14	11	15
Créances douteuses				
Dépréciations				
TOTAL	7 400	14 106	3 269	13 975
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		21 506		17 244
dont prêts participatifs		22		40
dont prêts subordonnés		166		245

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées.

NOTE 3 bis Ventilation par secteurs géographiques des créances sur les établissements de crédit

	France	USA	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2018 *	19 620	158	33	1 598	71	21 480
dont :						
<i>Créances douteuses</i>						
<i>Créances douteuses compromises</i>	0					0
Dépréciations :						
Stocks au 31/12/2017	0					0
Dotations						
Reprises	0					0
Effets des taux de change						
Stocks au 31/12/2018	0					0

* Hors créances rattachées.

NOTE 4 Créances sur la clientèle

	31/12/2018	31/12/2017
Créances commerciales	93	214
Créances rattachées		0
Autres concours		
■ Prêts et crédits	36 424	32 479
■ Titres reçus en pension livrée	11 036	8 092
■ Créances rattachées	115	79
Comptes ordinaires débiteurs	966	1 326
Créances rattachées	1	1
Créances douteuses	679	812
Dépréciations	- 315	- 363
TOTAL	48 999	42 640
<i>dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne</i>	<i>3 580</i>	<i>2 873</i>
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>11</i>	<i>11</i>

Les créances douteuses comprennent 441 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 229 millions d'euros.

Les créances sur la clientèle comprennent 237 millions d'euros de créances restructurées dont 203 millions d'euros sur des encours non performants.

NOTE 4 bis Ventilation par secteurs géographiques des créances sur la clientèle

	France	USA	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Total
Encours globaux bruts au 31/12/2018 *	40 947	2 724	1 618	2 872	1 036	49 197
dont :						
<i>Créances douteuses</i>	<i>188</i>	<i>17</i>	<i>33</i>			<i>238</i>
<i>Créances douteuses compromises</i>	<i>441</i>					<i>441</i>
Dépréciations :						
Stocks au 31/12/2017	- 317	- 23	- 18	- 5		- 363
Dotations	- 68		- 6			- 74
Reprises	99	5	18	5		127
Effets des taux de change et autres	- 5					- 5
Stocks au 31/12/2018	- 291	- 18	- 6			- 315

* Hors créances rattachées.

NOTE 4 ter Dépréciation des créances douteuses

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2018
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit					
Dépréciations sur créances sur la clientèle	361	74	- 127	7	315
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	61	2	- 2	- 13	48
Dépréciations sur autres actifs	1			- 1	0
TOTAL	423	76	- 129	- 7	363

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 679 millions d'euros contre 812 millions d'euros au 31 décembre 2017. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 315 millions d'euros soit 46,4 % contre 44,7 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 1,36 % contre 1,60 % en 2017.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

NOTE 5 Obligations & autres titres à revenu fixe

	31/12/2018				31/12/2017			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés	9 099	8 819	23	17 941	6 951	6 755	92	13 798
Titres détenus non cotés		698	1	699		426	13	439
Titres prêtés								
Créances rattachées	6	23	1	30	5	14	2	21
Créances douteuses ^[1]		135	203	338		141	317	458
Montant brut	9 105	9 675	228	19 008	6 956	7 336	424	14 716
■ Dépréciations		- 163		- 163		- 27		- 27
■ Provisions			- 47	- 47		- 1	- 58	- 59
Montant net	9 105	9 512	181	18 798	6 956	7 308	366	14 630
Plus-values latentes						14		14
<i>dont obligations subordonnées</i>								
<i>dont titres émis par des organismes publics</i>				2 449				2 005

[1] Les créances douteuses comprennent 134 millions d'euros de créances douteuses compromises.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement sont de - 17 millions d'euros et nulles pour les titres d'investissement.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux brokers, ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

NOTE 5 bis Obligations & autres titres à revenu fixe – Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie Titre de transaction et hors de la catégorie Titres de placement. Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1^{er} juillet 2008.

	Valeur comptable au jour du transfert	Valeurs comptables au bilan en date d'arrêt	Valeur en date d'arrêt si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins-value latentes
Actifs reclassés de :				
■ Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443	824	1 143	319
■ Titres de transaction vers titres de placement	349	2	2	
■ Titres de placement vers titres d'investissement	421	57	59	2
TOTAL	19 213	883	1 204	321

NOTE 6 Actions & autres titres à revenu variable

	31/12/2018				31/12/2017			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres détenus cotés	546	19		565	968	37		1 005
Titres détenus non cotés		208		208		159		159
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut	546	227		773	968	196		1 164
Dépréciations sur titres		- 2		- 2		- 1		- 1
TOTAL	546	225		771	968	195		1 163
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2018.

NOTE 7 Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31/12/2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31/12/2018
Autres titres détenus à long terme						
■ cotés						
■ non cotés	85				14	99
Titres de participation						
■ cotés						
■ non cotés	9				- 1	8
Sous-total	94				13	107
Écarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
MONTANT BRUT	94				13	107
Dépréciations						
■ titres cotés						
■ titres non cotés	- 6					- 6
Sous-total	- 6					- 6
MONTANT NET	88				13	101

NOTE 8 Parts dans les entreprises liées

	31/12/2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31/12/2018
Valeur brute	5 755				328	5 993
Écarts de conversion	- 1				- 1	- 2
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les SCI						
Dépréciations	- 144	- 42	26			- 160
MONTANT NET	5 610	- 42	26		237	5 831
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	3 060					3 274
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées						
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	5 754					5 992

Opérations avec les entreprises liées

	31/12/2018 Entreprises liées		31/12/2017 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
ACTIF				
Créances sur établissements de crédit	12 460	166	7 897	245
Créances sur la clientèle	2 037		1 339	
Autres débiteurs divers	120		154	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<i>Swaps</i> achats	1 112		1 151	
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit	27 320		24 562	
Comptes créditeurs de la clientèle	825		475	
Autres passifs	989		1 120	
<i>Swaps</i> ventes	197		382	
Dettes représentées par un titre	2 088	1 545	1 823	1 486
HORS-BILAN				
Engagements donnés				
Établissements de crédit ⁽¹⁾	1 703		2 525	
Clientèle	1 517		1 311	
Engagements reçus				
Établissements de crédit	1 446		1 201	

[1] Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles qui sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 Immobilisations incorporelles

	31/12/2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2018
Valeur brute					
■ Fonds commerciaux	56				56
■ Frais d'établissement	1				1
■ Frais de recherche et de développement					
■ Autres immobilisations incorporelles	68		- 5	3	66
Montant brut	125		- 5	3	123
Amortissements					
■ Fonds commerciaux	- 55			2	- 53
■ Frais d'établissement	- 1				- 1
■ Frais de recherche et de développement					
■ Autres immobilisations incorporelles	- 18	- 2	4	- 4	- 20
Montant des amortissements	- 74	- 2	4	- 2	- 74
Montant net	51	- 2	- 1	1	49

NOTE 10 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31/12/2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2018
Valeur brute					
■ Terrains d'exploitation	200	1		- 1	200
■ Terrains hors exploitation					0
■ Constructions d'exploitation	786	3		- 1	788
■ Constructions hors exploitation	2			- 1	1
■ Autres immobilisations corporelles	112	2	- 3	4	115
Montant brut	1 100	6	- 3	1	1 104
Amortissements					
■ Terrains d'exploitation					
■ Terrains hors exploitation					
■ Constructions d'exploitation	- 501	- 24	11	- 1	- 515
■ Constructions hors exploitation		0		0	0
■ Autres immobilisations corporelles	- 104	- 2	3	1	- 102
Montant des amortissements	- 605	- 26	14	0	- 617
Montant net	495				487

NOTE 11 Actions propres

	31/12/2018	31/12/2017
Nombre de titres détenus	231 711	231 711
Part dans le capital	0,61 %	0,61 %
Valeur comptable	10	10

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

NOTE 12 Autres actifs et passifs

	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	362	334	232	219
Comptes de règlement d'opérations sur titres	58	50	41	29
Dettes représentatives des titres empruntés		1 229		2 210
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	6 399	1 810	6 910	2 298
Créances douteuses	1		1	
Dettes rattachées	1	2	1	1
Dépréciations	-1		-1	
TOTAL	6 820	3 425	7 184	4 757

NOTE 13 Comptes de régularisation

	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	1	3	1	41
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	3 554	3 312	3 826	3 985
Autres comptes de régularisation	1 293	3 334	951	879
TOTAL	4 848	6 649	4 778	4 905

Le dossier concernant les commissions d'échange image chèques est à nouveau devant la Cour de Cassation suite au pourvoi des banques en janvier 2018 contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21/12/2017 qui

a validé la décision de l'Autorité de la concurrence du 21 septembre 2010 de sanction à l'encontre des banques dont le CIC.

Aucun calendrier n'est fixé à ce jour.

NOTE 14 Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2018		31/12/2017	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	12 408		13 750	
Comptes à terme		21 084		14 872
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée		20 042		14 023
Dettes rattachées		137		52
TOTAL	12 408	41 262	13 750	28 947
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		53 670		42 697

NOTE 15 Comptes créditeurs de la clientèle

	31/12/2018		31/12/2017	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial	7 379	2 208	7 002	2 040
Dettes rattachées				
TOTAL – COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	7 379	2 208	7 002	2 040
Autres dettes	21 199	5 583	19 455	6 554
Titres donnés en pension livrée	6	2 018	6	2 011
Dettes rattachées		25		23
TOTAL – AUTRES DETTES	21 205	7 626	19 461	8 588
TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME		38 418		37 091

NOTE 16 Dettes représentées par un titre

	31/12/2018	31/12/2017
Bons de caisse	12	16
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	19 607	15 372
Emprunts obligataires	5 187	4 107
Autres dettes représentées par un titre	13	15
Dettes rattachées	111	68
TOTAL	24 930	19 578

NOTE 17 Provisions

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2018
Provisions pour risques de contrepartie					
■ sur engagements par signature	19	1	- 2		18
■ sur engagements de hors-bilan					
■ sur risques pays					
■ provisions générales pour risques de crédit	291	66	- 21	4	340
■ autres provisions pour risques de contrepartie			- 130	130	
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	6	7			13
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
■ provisions pour charges de retraite	47	1	- 1		47
■ provisions pour épargne logement	8	2			10
■ autres provisions ⁽¹⁾	767	70	- 16	- 161	659
TOTAL	1 138	147	- 170	- 27	1 088

Recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite conformément à l'IAS19R.

(1) Au 31 décembre 2018, le stock de provisions comprend 522 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

NOTE 17 bis Provisions pour risques sur engagement au titre de l'Épargne Logement

	31/12/2018		31/12/2017	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans d'épargne logement	1 714	10	1 651	8
Comptes d'épargne logement	87		84	1
Prêts épargne Logement	2		2	

NOTE 17 ter Provision relative aux indemnités de fin de carrière

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Transferts	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres (transferts, frais de gestion)	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	52	- 1	1		3		2	- 3		54
Contrat d'assurance	31			- 1				- 2	4	32
Excédent Actifs/ Engagements										
PROVISION	21	- 1	1	1	3		2	- 1	- 4	22

NOTE 18 Dettes subordonnées

	31/12/2017	Émissions	Remboursements	Autres variations	31/12/2018
Dettes subordonnées	1 358	54		1	1 413
Emprunts participatifs					
Dettes subordonnées à durée indéterminée	163				163
Dettes rattachées	2				2
TOTAL	1 523	54		1	1 578

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Taux	Échéance
Emprunt participatif	28/05/1985	137 M€	137 M€	a	b
TSR	24/03/2016	414 M€	414 M€	Euribor 3 mois + 2,05 %	24/03/2026
TSR	04/11/2016	700 M€	700 M€	Euribor 3 mois + 1,70 %	04/11/2026

a) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

b) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

NOTE 19 Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01/01/2017	608	1 088	5 668	44	48	126	882	8 464	379
Résultat de l'exercice							853	853	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			500			382	(882)		
Distribution de dividendes						(342)		(342)	
Autres variations					2	2		4	
SOLDE AU 31/12/2017	608	1 088	6 168	44	50	168	853	8 979	379
Solde au 01/01/2018	608	1 088	6 168	44	50	168	853	8 979	379
Résultat de l'exercice							772	772	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						853	(853)		
Distribution de dividendes						(951)		(951)	
Autres variations			(1)		3	6		8	
SOLDE AU 31/12/2018	608	1 088	6 167	44	53	76	772	8 809	379

(1) Le poste Réserves comprend au 31/12/2018 : 61 millions d'euros de réserve légale, 287 millions de réserves spéciales des plus-values à long terme, 5 695 millions de réserves libres, 124 millions de réserves statutaires et 1 million de réserve spéciale art 238bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2018 de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 771 726 563,21 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 847,9 millions d'euros provenant du résultat pour 771,7 millions d'euros et du report à nouveau pour 76,1 millions d'euros de la manière suivante :

Dividendes au titre de l'exercice 2018	847,8
Dividendes prélevés sur réserve	152,3
DIVIDENDES TOTAL DISTRIBUÉS	1 000,1

NOTE 20 Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	Créances Dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	14 658	3 249	1 959	1 614		26	21 506
Créances sur la clientèle ⁽²⁾	12 618	7 511	14 006	14 470		115	48 720
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽³⁾	30	568	4 212	4 412		24	9 246
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁴⁾	39 131	7 717	5 336	1 348		137	53 670
Comptes créditeurs de la clientèle	33 232	2 471	2 185	505		25	38 418
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse		11	1				12
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	9 406	10 150	50			40	19 646
- Emprunts obligataires	88	402	2 051	2 645		72	5 258
- Autres		14					14

(1) À l'exception des créances douteuses et des dépréciations.

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

(4) À l'exception des autres sommes dues.

NOTE 21 Contre-valeur en millions d'euros des actifs & passifs en devises

La Contre-valeur des actifs et passifs libellés en devises est de 36 311 et de 39 439 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

NOTE 22 Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2018, leur montant s'élève à 6 537 millions d'euros.

NOTE 23 Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et d'opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31/12/2018			31/12/2017		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
<i>Marchés organisés</i>						
- Contrats de taux	5 937	183 514	189 451	2 108	136 892	139 000
- Contrats de change						
- Autres opérations		7 869	7 869		4 676	4 676
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Accords de taux futurs		3 449	3 449		12 493	12 493
- Swaps de taux	4 798	130 354	135 152	4 766	135 340	140 106
- Swaps financiers	912	11 427	12 339	630	9 719	10 349
Autres opérations		465	465		301	301
Swaps – autres		10 668	10 668		12 995	12 995
Opérations conditionnelles						
<i>Marchés organisés</i>						
- Options de taux						
Achetées						
Vendues		757	757			
- Options de change						
Achetées						
Vendues						
- Actions et autres options						
Achetées						
Vendues						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
- Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetés		11 948	11 948		11 814	11 814
Vendus		12 076	12 076		11 741	11 741
- Options de taux, change, actions et autres						
Achetées		13 445	13 445		13 050	13 050
Vendues		13 440	13 440		13 038	13 038
TOTAL	11 647	399 412	411 059	7 504	362 059	369 563

VENTILATION DES CONTRATS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ PAR TYPE DE PORTEFEUILLE

2018	Position Ouverte isolée	Micro couverture	Risque Global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				1 759	1 759
Ventes				2 155	2 155
Contrats d'échange		5 096	614	152 449	158 159
Opérations conditionnelles					
Achats				25 393	25 393
Ventes				25 516	25 516

2017	Position Ouverte isolée	Micro couverture	Risque Global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				3 959	3 959
Ventes				8 835	8 835
Contrats d'échange		4 171	1 224	158 054	163 449
Opérations conditionnelles					
Achats				24 864	24 864
Ventes				24 779	24 779

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucun transfert entre le portefeuille swaps de couverture et le portefeuille swaps trading.

NOTE 24 Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	42 406	24 164	26 835	93 405
- Ventes	43 093	26 802	26 907	96 802
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	5 351	6 914	1 206	13 471
- Ventes	5 721	7 086	1 195	14 002
Swaps de taux	31 661	67 062	36 429	135 152
Instruments de change				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats				
- Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats	10 543	3 108	29	13 680
- Ventes	10 538	3 103	29	13 670
Swaps financiers	2 157	7 393	2 789	12 339
Autres instruments financiers à terme				
<i>Marchés organisés</i>				
- Achats	437	3 430	331	4 198
- Ventes	610	2 935	127	3 672
<i>Marchés de gré à gré</i>				
- Achats				
- Ventes				
Swaps	3 489	6 743	436	10 668
TOTAL	156 006	158 740	96 313	411 059

NOTE 25 Instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	31/12/2018	31/12/2017
Exposition Brute		
Risques sur les établissements de crédit	1 445	1 157
Risques sur les entreprises	1 261	1 401
TOTAL	2 706	2 558

Juste valeur des instruments financiers à terme	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	4 401	4 486	4 360	5 175

NOTE 26 Autres engagements hors-bilan

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations en devises		
Monnaies à recevoir	2 143	1 838
Monnaies à livrer	1 939	1 475
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés		
Opérations de change à terme		
- De couverture	18 945	11 106
- Autres opérations	78 818	87 251
Swaps de change financiers		
- Position ouverte isolée		
- Micro-couverture	912	630
- Risque global de taux		
- Gestion spécialisée	11 427	9 719
Engagements de crédit-bail		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

NOTE 27 Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	383	- 814	1 083	- 1 573
Clientèle	1 014	- 191	931	- 185
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	224	- 361	249	- 257
Autres	89	- 90	87	- 117
TOTAL	1 710	- 1 456	2 350	- 2 132
<i>dont charges sur dettes subordonnées</i>		- 23		- 18

NOTE 28 Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2018	Exercice 2017
Titres de placement	2	5
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	20	10
Parts dans les entreprises liées	619	633
Revenus des parts de S.C.I.		
TOTAL	641	648

NOTE 29 Commissions

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires		- 3	2	- 4
Opérations avec la clientèle	206	- 3	200	1
Opérations sur titres	3	- 9	3	- 9
Opérations de change	3	- 1	3	- 1
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	8		9	
- Engagements financiers à terme	4	- 7	3	- 4
- Engagements de financement et de garantie				
Prestations de services financiers	310	- 23	336	- 27
Commissions sur moyens de paiement		- 103		- 98
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	16	- 11		- 15
TOTAL	550	- 160	556	- 157

NOTE 30 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2018	Exercice 2017
Sur titres de transaction	64	234
Sur opérations de change	44	22
Sur instruments financiers à terme		
- De taux d'intérêt	118	106
- De cours de change	4	19
- Sur autres instruments financiers y compris actions	66	- 61
Sous-total	296	320
Dotations pour dépréciation des instruments financiers	- 7	
Reprises sur dépréciation des instruments financiers		12
TOTAL	289	332

NOTE 31 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2018	Exercice 2017
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession	50	144
- Moins-values de cession	- 43	- 24
- Dotations pour dépréciation	- 4	
- Reprises sur dépréciation		3
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
TOTAL	3	123

NOTE 32 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	3		1	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions			37	- 22
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	2	- 9	31	- 47
Produits et charges nets des autres activités				
TOTAL	5	- 9	69	- 69

NOTE 33 Charges de personnel

	Exercice 2018	Exercice 2017
Salaires & traitements	- 249	- 261
Charges sociales	- 117	- 116
Charges de retraite	- 6	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 29	- 28
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	- 36	- 36
Dotation nette aux provisions pour retraite		- 3
Autres dotations nettes aux provisions	- 1	
TOTAL	- 438	- 446

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel, s'élève à 4,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2018.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences ;

- en développements informatiques d'un assistant virtuel, basé sur les technologies cognitives, conçu pour apporter encore davantage de qualité de service aux clients ;
- en développements de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes ;
- en recherches de nouveaux services à destination de la clientèle de commerçants ;
- dans le déploiement de la signature électronique des contrats à distance.

NOTE 34 Coût du risque

	Exercice 2018	Exercice 2017
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	- 204	- 119
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	128	121
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	- 59	- 43
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	- 10	- 24
Récupérations sur créances amorties	13	12
Solde des créances	- 132	- 53
Dotations aux provisions	- 68	- 15
Reprises de provisions	153	29
Solde des risques	85	14
TOTAL	- 47	- 39

NOTE 35 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2018					Exercice 2017
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
■ Plus-values de cessions	124	4			128	141
■ Moins-values de cessions				- 25	- 25	- 3
■ Dotations pour dépréciation				- 42	- 42	- 101
■ Reprises sur dépréciation			30	26	56	95
Sous-total	124	4	30	- 41	117	132
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
■ Plus-values de cessions					1	1
■ Moins-values de cessions					- 1	- 3
Sous-total						- 2
TOTAL					117	130

NOTE 36 Résultat exceptionnel

	Exercice 2018	Exercice 2017
Provision	- 1	
TOTAL	- 1	

NOTE 37 Impôts sur les bénéfiques

	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôt courant – Hors effet de l'intégration fiscale	- 77	- 29
Impôt courant – Régularisation sur exercices antérieurs		
Impôt courant – Effet de l'intégration fiscale	28	- 99
TOTAL	- 49	- 128
Sur activités courantes	- 49	- 128
Sur éléments exceptionnels		
TOTAL	- 49	- 128

CIC est la société tête du groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1995.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par CIC.

NOTE 38 Ventilation du compte de résultat par zones géographiques

	France	USA	Grande Bretagne	Singapour	Hong Kong	Total
PNB	1 362	117	35	52	7	1 573
Frais Généraux	- 737	- 47	- 10	- 20	- 4	- 819
RBE	625	70	25	32	3	754
Coût du risque	- 35	- 3	- 4	- 4	- 1	- 47
Résultat d'exploitation	590	67	21	28	1	707
Gains et pertes sur actifs immobilisés	118					118
Résultat courant	708	67	21	28	1	825
Résultat exceptionnel	- 1					- 1
Impôts	- 40	- 8	2	- 3		- 49
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	- 3					- 3
Résultat net	664	59	23	25	1	772

NOTE 38 bis Ventilation du compte de résultat par secteurs d'activité

	Réseau	Gestion privée	Banque de financement	Structure et holding	Total
PNB	542	425		606	1 573
Frais Généraux	- 416	- 332		- 71	- 819
RBE	126	93		535	754
Coût du risque	- 14	- 6		- 26	- 47
Résultat d'exploitation	111	87		509	707
Gains et pertes sur actifs immobilisés		118			118
Résultat courant	111	205		509	825
Résultat exceptionnel				- 1	- 1
Impôts	- 42	- 38		31	- 49
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	- 1			- 2	- 3
Résultat net	68	167		537	772

NOTE 39 Effectifs moyens

	Exercice 2018	Exercice 2017
Techniciens de la banque	1 842	1 874
Cadres	2 200	2 228
TOTAL	4 042	4 102

NOTE 40 Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total 2018	Total 2017
Principaux dirigeants	0,3				0,3	0,3

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

NOTE 41 Résultat par action

Au 31 décembre 2018, le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 231 711 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Ainsi, au titre de l'exercice 2018, le résultat par action s'élève à 20,42 euros contre 22,57 euros pour 2017.

NOTE 42 Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs

	Nombre de comptes	Montants en euros
Comptes recensés mentionnés au II de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier	26 231	96 364 825,45
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du Code monétaire et financier	1 075	2 746 585,22

Conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence.

NOTE 43 Honoraires des commissaires aux comptes

Montants hors taxes	31/12/2018					
	PriceWaterhouseCoopers Audit		Ernst & Young		KPMG	
Certification des comptes	0,48	100 %	0,48	100 %	0,48	100 %
Services autres que la certification des comptes						
TOTAL	0,48	100 %	0,48	100 %	0,48	100 %

Montants hors taxes	31/12/2017					
	PriceWaterhouseCoopers Audit		Ernst & Young		KPMG	
Certification des comptes	0,48	77 %	0,48	100 %	0,48	100 %
Services autres que la certification des comptes	0,14	23 %				
TOTAL	0,62	100 %	0,48	100 %	0,48	100 %

Les montants ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés en charge durant l'exercice.

Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2018 à des attestations de chiffres d'affaires et de PNB pour des agences du CIC et *transfer pricing*.

3.4.3 Informations relatives aux filiales et participations

Sociétés et adresses <i>(en milliers de devises)</i>	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2018	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice ⁽¹⁾	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2018 par le CIC
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur brute excède 1 % du capital du CIC										
A/ FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)										
A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT										
Filiales françaises										
CIC Ouest – 2, avenue Jean-Claude-Bonduelle, 44000 Nantes – Siren 855 801 072	83 780	462 922	100	366 583	366 583	0		500 191	91 945	91 215
CIC Nord Ouest – 33, avenue Le-Corbusier, 59800 Lille – Siren 455 502 096	230 000	370 538	100	313 940	313 940	0		530 215	112 991	101 200
CIC Est – 31, rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg – Siren 754 800 712	225 000	434 981	100	231 132	231 132	0		666 426	165 466	145 800
Banque Transatlantique – 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 75008 Paris – Siren 302 695 937	29 372	81 745	100	119 665	119 665	0		106 233	36 762	31 800
CIC Sud Ouest – 20, quai des Chartrons, 33000 Bordeaux – Siren 456 204 809	155 300	114 266	100	220 670	220 670	100 000		319 109	36 442	32 613
CIC Lyonnaise de Banque – 8, rue de la République, 69001 Lyon – Siren 954 507 976	260 840	462 412	100	341 811	341 811	0		818 800	176 330	144 556
CM-CIC Bail – 17bis, place des Reflets Tour D2, 92988 Paris la Défense Cedex – Siren 642 017 834	35 353	- 8 674	100	453 728	453 728	0		2 628 673	- 8 828	0
CM-CIC Épargne Salariale – 12, rue Gaillon, 75002 Paris – Siren 692 020 878	13 524	9 655	99,94	31 958	31 958	0		27 468	2 305	4 505
CM-CIC Lease – 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris – Siren 332 778 224	64 399	26 909	54,08 ⁽²⁾	22 310	22 310	0		512 347	12 689	3 995
Filiales étrangères										
Banque de Luxembourg – 14 boulevard Royal L-2449 Luxembourg	104 784	891 616	100	902 298	902 298	0	344 562	254 694	64 067	57 021
Banque CIC Suisse – 11-13 Marktplatz CH4001 Bâle, Suisse	125 000 CHF	263 893 CHF	100	338 951 CHF	338 951 CHF	0	2 473 040 CHF	139 438 CHF	29 273 CHF	0
CM-CIC Market Solution INC – 520 Madison Avenue 37th Floor, New York 10022 États-Unis	13 431 USD	- 12 772 USD	100	8 251 USD	678 USD	0		2 687 USD	- 22 USD	0

(1) Pour les banques il s'agit du PNB.

(2) 27,88 % directement par le CIC 26,20 % indirectement par le CIC.

Sociétés et adresses <i>(en milliers de devises)</i>	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2018	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice ⁽¹⁾	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2018 par le CIC
				Brute	Nette					
A.2 AUTRES										
CM-CIC Investissement - 28, avenue de l'Opéra, 75002 Paris - Siren 562 118 299	1 655 177	80 318	100	1 912 745	1 912 745	0		7 734	3 645	3 744
Adepi - 6, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 618 074	244 193	495 443	100	474 937	474 937	0		0	61 181	0
CIC Participations - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 349 744 193	8 375	14 805	100	40 268	23 180	0		0	81	0
CIC Associés - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 331 719 708	15 576	1 833	100	19 788	17 415	0		0	- 3	0
Caroline 3 - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 493 154 272	8 112	- 8 010	100	8 112	93	0		0	- 8	0
Caroline 4 - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 493 154 140	7 712	- 7 613	100	7 712	88	0		0	- 10	0
Caroline 5 - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 493 154 249	7 697	- 7 518	100	7 697	169	0		0	- 9	0
Caroline 6 - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 493 154 264	7 437	- 7 236	100	7 437	192	0		0	- 8	0
Caroline 13 - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 493 154 405	8 952	- 7 998	100	8 952	688	2 199		7 575	- 257	0
Caroline 24 - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 501 427 223	7 712	- 6 917	100	7 712	595	2 041		- 7 609	- 191	0
Caroline 30 - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 501 428 072	24 600	- 8 127	100	24 600	787	0		11 117	- 6 486	0
Caroline 35 - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 501 428 189	7 897	- 5 350	100	7 897	1 986	0		6 819	- 560	0
Caroline 75 - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 824 197 370	11 433	6 501	100	11 433	8 694	0		2 918	- 9 400	0
SAS Ouest Atlantique Bail - 4, rue Gaillon, 75002 Paris - Siren 501 427 991	6 930	- 18 627	100	6 930	354	0		1 633	- 1 387	0
B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)										
Participations françaises	0	0	0	0	0	0		0	0	0
Participations étrangères	0	0	0	0	0	0		0	0	0
C/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations (plus de 10 % du capital détenu par le CIC et dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital du CIC)										
FILIALES										
filiales françaises				89 771	34 881					1 557
filiales étrangères				35	0					0
PARTICIPATIONS										
dans les sociétés françaises				9 678	9 592					686
dans les sociétés étrangères				1 322	1 322					7 000

(1) Pour les banques il s'agit du PNB.

(2) 27,88 % directement par le CIC 26,20 % indirectement par le CIC.

3.4.4 Activités et résultats financiers des filiales et participations

3.4.4.1 BANQUES REGIONALES ^[1]

BANQUE CIC NORD OUEST

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	2 398	2 508
Total du bilan	23 604	22 095
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	714	702
Dépôts clientèle	17 140	16 285
Crédits clientèle	20 236	18 800
Résultat net	113	105

BANQUE CIC EST

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	3 054	3 223
Total du bilan	27 035	26 548
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	825	806
Dépôts clientèle	20 632	20 393
Crédits clientèle	23 225	22 242
Résultat net	165	151

CIC LYONNAISE DE BANQUE

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	3 707	3 676
Total du bilan	35 481	33 487
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	900	868
Dépôts clientèle	25 558	24 276
Crédits clientèle	30 151	27 863
Résultat net	176	150

BANQUE CIC SUD OUEST

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	1 731	1 720
Total du bilan	15 967	14 737
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	306	301
Dépôts clientèle	9 859	9 461
Crédits clientèle	13 897	12 503
Résultat net	36	35

BANQUE CIC OUEST

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	2 495	2 517
Total du bilan	22 298	21 301
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	639	638
Dépôts clientèle	16 041	15 543
Crédits clientèle	19 329	18 396
Résultat net	92	95

[1] Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

3.4.4.2 FILIALES SPÉCIALISÉES - BANQUE DE DÉTAIL

CM-CIC ÉPARGNE SALARIALE

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	137	131
Total du bilan	67	82
Capitaux propres	23	23
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	8 385	8 196
Résultat net	2,3	4,7

CM-CIC BAIL

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Consolidé ⁽¹⁾	2017 Consolidé ⁽¹⁾
Effectif inscrit au 31/12	257	244
Total du bilan ⁽²⁾	9 551	8 685
Capitaux propres ⁽²⁾	917	569
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) ⁽²⁾	8 874	7 980
Résultat net ⁽²⁾	27,7	18,3

⁽¹⁾ CM-CIC Bail, CM-CIC Leasing Benelux et CM-CIC Leasing GMBH.

⁽²⁾ Données financières.

CM-CIC LEASE

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC ⁽¹⁾
Effectif inscrit au 31/12	53	50
Total du bilan ⁽¹⁾	4 532	4 422
Capitaux propres ⁽¹⁾	96	97
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) ⁽¹⁾	4 385	4 111
Résultat net ⁽¹⁾	13,4	14,2

⁽¹⁾ Données financières.

CM-CIC FACTOR

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	373	345
Total du bilan	8 060	7 580
Capitaux propres	161	155
Volume de créances achetées	37 104	34 164
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) ⁽¹⁾	7 165	6 485
Résultat net	13,6	7,8

⁽¹⁾ Y compris les créances commerciales Dailly.

Les actifs gérés sont nets de provision.

3.4.4.3 FILIALES SPÉCIALISÉES - BANQUE PRIVÉE

CIC BANQUE TRANSATLANTIQUE

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Consolidé IFRS	2017 Consolidé IFRS
Effectif inscrit au 31/12	427	400
Total du bilan	4 943	4 524
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	176	182
Épargne gérée et conservée	30 948	29 902
Dépôts clientèle	4 144	3 679
Crédits clientèle	3 283	3 043
Résultat net consolidé/part du groupe	30,9	34,1

Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

CIC SUISSE

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local <i>[Capitaux en millions de francs suisses]</i>	2018 Social	2017 Social
Effectif inscrit au 31/12	379	355
Total de bilan	9 261	8 408
Capitaux propres	418	389
Conservation	4 792	5 030
Résultat net	29,3	23,4

BANQUE DE LUXEMBOURG

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local <i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social	2017 Social
Effectif inscrit au 31/12	906	844
Total de bilan	15 290	13 087
Capitaux propres y compris FRBG ^[1]	1 060	1 048
Conservation et dépôts	69 323	73 727
Résultat net	64,1	63,5

[1] Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS SA

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local <i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social	2017 Social
Effectif inscrit au 31/12	43	40
Total de bilan	49	47
Capitaux propres y compris FRBG ^[1]	6	6
Conservation et dépôts	0	0
Résultat net	48,0	28,7

3.4.4.4 FILIALES SPÉCIALISÉES - CAPITAL - DÉVELOPPEMENT

CM-CIC INVESTISSEMENT

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	47	43
Total de bilan	1 766	1 767
Capitaux propres	1 739	1 739
Valorisation du portefeuille	1 523	1 541
Résultat net	3,6	4,1

CM-CIC CAPITAL

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	12	11
Total de bilan	296	323
Capitaux propres	143	140
Valorisation du portefeuille	293	265
Résultat net	2,6	3,9

CM-CIC INVESTISSEMENT SCR

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Consolidé ⁽¹⁾	2017 Consolidé ⁽¹⁾
Effectif inscrit au 31/12	41	40
Total de bilan	2 280	2 009
Capitaux propres	2 255	1 974
Valorisation du portefeuille	2 333	2 353
Résultat net	281,0	141,1

⁽¹⁾ CM-CIC Investissement SCR + CM-CIC Innovation.

CM-CIC CONSEIL

<i>[Capitaux en millions d'euros]</i>	2018 Social CNC	2017 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	21	18
Total de bilan	16	11
Capitaux propres	12	7
Valorisation du portefeuille	0	0
Résultat net	4,8	- 0,9

3.5 RAPPORT DES CAC SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Crédit Industriel et Commercial – CIC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3

Evaluation des dépréciations pour risque de crédit avéré sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le Crédit Industriel et Commercial constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir le risque de crédit avéré sur ses expositions à la clientèle.</p> <p>Des dépréciations de prêts et de créances sont constituées pour couvrir ce risque, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garantie. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.</p> <p>Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>Au 31 décembre 2018, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 679 M€. Les dépréciations et les provisions associées s'élèvent, respectivement, à 315 M€ et 18 M€, tel que présenté dans les notes 4 et 17 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations et des provisions constitue un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'importance relative des encours de prêts dans le bilan ; ■ la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut ou des flux futurs recouvrables. 	<p>Nous avons examiné les processus et les contrôles relatifs à l'attribution des notes internes des prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.</p> <p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ; ■ sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et douteux. <p>S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ■ par sondages, examiné des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu ; ■ et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes. <p>S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ calculé l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés ; ■ et, le cas échéant, par sondages, nous avons réalisé un examen critique des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu.

Risque sur la valorisation des instruments financiers complexes

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et en lien avec son offre de services à la clientèle, le Crédit Industriel et Commercial détient des instruments financiers complexes.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1 «Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels, les instruments dérivés et les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur de marché, la contrepartie de cette réévaluation est portée au compte de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les titres de transaction sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges. ■ Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur valeur de marché. Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation tiennent compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues. <p>Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers complexes comportait un risque important d'anomalies significatives dans les comptes annuels car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la détermination des paramètres de valorisation non observables sur le marché pour un instrument ; ■ l'utilisation de modèles de valorisation internes et non standards ; ■ l'estimation des principaux ajustements de valorisation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité, par exemple ; ■ l'analyse des écarts de valorisation éventuels constatés avec des contreparties dans le cadre d'appels de marge ou de cession d'instruments. 	<p>Nous avons évalué les processus et les contrôles mis en place par le Crédit Industriel et Commercial pour identifier et valoriser les instruments financiers complexes dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la gouvernance des modèles de valorisation; ■ l'explication et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations ; ■ les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à la valorisation des instruments financiers complexes ; <p>Des spécialistes de la modélisation du risque et des techniques quantitatives ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ réalisé des tests de contre-valorisation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; ■ analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place par la société pour contrôler les ajustements réalisés ; ■ nous avons examiné les principaux écarts d'appels de marge existants, les pertes et/ou gains en cas de cession d'instruments financiers complexes afin d'apprécier la cohérence des valorisations précédemment retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Crédit Industriel et Commercial – CIC par l'assemblée générale du 25 mai 2016 pour le cabinet KPMG S.A., du 26 mai 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 25 mai 1988 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingtième année et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la trente et unième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement

ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

3

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 18 avril 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj
Associé



INVESTIR

pour... préserver le monde
de demain

4

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

4.1	LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	318	4.8	UN ACTEUR DE LA VIE CULTURELLE ET SOCIALE	351
4.2	PRÉAMBULE	319	4.9	UNE DÉMARCHE RENFORCÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	357
4.3	MODÈLE D'AFFAIRES ET DE PARTAGE DE LA VALEUR DU CIC (MA)	320	4.10	VOLET GOUVERNANCE	363
4.4	RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE (R/O)	322	4.11	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	364
4.5	UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	325	4.12	INDICATEURS 2018	366
4.6	UN ACTEUR ÉCONOMIQUE RESPONSABLE	332	4.13	TABLE DE CONCORDANCE	374
4.7	ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE	340	4.14	RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	377

4.1 LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Porté par 20 000 collaborateurs au service de plus de 5 millions de clients, le CIC construit sa différence depuis 160 ans. Il s'appuie à la fois sur l'esprit d'initiative, la capacité d'innovation et sur des valeurs fortes de solidarité et de proximité qu'il partage avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Partenaire d'une entreprise sur trois en France, le CIC accompagne les projets entrepreneuriaux de tous ses clients dans une démarche de croissance durable et responsable. Il place la Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) au cœur de sa performance globale. Au service de l'économie réelle, il développe et améliore au quotidien ses pratiques pour une meilleure prise en compte des impacts sociétaux et environnementaux.

Lancé fin 2018, le plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde, co-construit depuis 18 mois, renforce cet engagement en fixant des ambitions fortes de développement humain et mutualiste :

- 100 % de collaborateurs formés à la transformation ;



- l'égalité femme/homme aux postes d'encadrement et de gouvernance ;
- l'évaluation des politiques extra-financières des entités du groupe ;
- le développement et le suivi des politiques sectorielles (défense, énergies nucléaires civiles, centrales thermiques au charbon et minier) ;
- le renforcement des investissements dans le financement des énergies renouvelables ;
- la hausse de 30 % des financements de projets à fort impact climatique ;
- la réduction de l'empreinte carbone du groupe d'au moins 30 %.

En matière de politique sociale, la formation, présente ou à distance, représente 6 % de la masse salariale en 2018. Outre le renforcement de la sensibilisation de tous les collaborateurs aux enjeux sociaux et environnementaux, le CIC a intensifié les parcours dédiés à la transformation digitale de la banque au travers du programme « *Le digital et moi* » et à l'accompagnement des collaborateurs à l'appropriation des nouvelles technologies.

L'éthique et la déontologie sont au cœur de nos engagements. Cette année, le CIC a renforcé ses dispositifs de prévention et de lutte contre la corruption, notamment via le recueil de déontologie, ainsi que les critères d'entrée en relation avec les clients, particulièrement dans les pays dits sensibles.

En matière de politique culturelle et sociale, le CIC accompagne sur la durée de nombreux projets afin de soutenir de jeunes artistes comme des projets associatifs, sociaux, solidaires, économiques ou environnementaux... via une politique de mécénat et de partenariat active sur tout le territoire. Il est également attaché aux valeurs véhiculées par le sport et soutient de nombreuses manifestations ou associations sportives régionales. Enfin, il encourage l'entrepreneuriat des jeunes, la philanthropie, le mécénat de compétences et noue dans les régions des coopérations dans de multiples domaines.

La présente déclaration de performance extra-financière traduit l'ambition de construire une économie responsable, en conciliant les impératifs économiques et sociaux-environnementaux, et en plaçant la relation client, l'engagement des collaborateurs et l'innovation technologique au cœur de sa stratégie.

Nicolas Théry

Président du conseil d'administration

Daniel Baal

Directeur général

4.2 PRÉAMBULE

Pour faire suite aux précédentes publications sur les impacts sociaux et environnementaux de l'activité et sur les engagements du CIC en faveur du développement durable, une déclaration consolidée de performance extra-financière est réalisée en 2018. Cette déclaration intègre les informations requises par les articles L.225-102-1, R.225-105-1 et R.225-105, les articles 70 et 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'article 14 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'article L.225-102-4 issu de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017.

Les actions du groupe Crédit Mutuel en matière de responsabilité sociale et environnementale font l'objet de déclarations de performance extra-financière (DPEF) par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est publiée dans son document de référence.

NB : sauf indication contraire signalée par un *, les commentaires qui suivent s'appliquent aux données chiffrées mentionnées dans les tableaux d'indicateurs figurant à la fin de la déclaration.

Par ailleurs, certains titres de paragraphes incluent une codification MA, R/O, SOCXX, SOTXX, ENVXX afin de faciliter le rapprochement avec une table de concordance présente à la fin de cette déclaration.

4.3 MODÈLE D’AFFAIRES ET DE PARTAGE DE LA VALEUR DU CIC (MA)

Depuis plus d'un siècle et demi, le CIC construit sa différence en s'appuyant sur l'esprit d'initiative, la capacité d'innovation, le goût du défi, le désir d'entreprendre et la recherche de la simplicité.

Principale filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le CIC est une banque universelle qui s'organise autour de cinq métiers – bancassurance, banque de financement, activités de marché, banque privée, capital-développement.

Banque de proximité, le CIC, *holding* et banque de réseau en région parisienne, fédère 5 banques régionales et des filiales spécialisées dans tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'étranger.

Il s'appuie sur un réseau physique de près de 2 000 agences, 4 succursales commerciales à l'étranger, 34 bureaux de représentation et 17 implantations banque privée à l'étranger.

Banque digitale à 100 % humaine, le CIC diversifie les entrées en relation : agences, réseaux sociaux, plateformes collaboratives...

Il est porté par 20 000 collaborateurs au service de plus de 5 millions de clients.

DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

LES CLIENTS PAR MARCHÉ	L'ACTIVITÉ COMMERCIALE	LA STRUCTURE FINANCIÈRE
4,1 MILLIONS DE PARTICULIERS	188,5 MILLIARDS DE CRÉDITS ¹ 152,1 MILLIARDS DE RESSOURCES ¹ 197,2 MILLIARDS D'ÉPARGNE GÉRÉE	15,1 MILLIARDS D'EUROS DE CAPITAUX PROPRES
PRÈS DE 120 000 ASSOCIATIONS	5,4 MILLIONS DE CONTRATS D'ÉPARGNE EN ASSURANCE IARD	RATIO CET1 SANS MESURES TRANSITOIRES DU GROUPE CIC : 13,0%
138 000 ENTREPRISES	2,1 MILLIARDS D'EUROS INVESTIS DANS DES ENTREPRISES NON COTÉES	RATIO CET1 SANS MESURES TRANSITOIRES DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE : 16,6%
740 000 PROFESSIONNELS		NOTATIONS LONG TERME : MOODY'S ² : AA3 STANDARD&POOR'S ³ : A FITCH ⁴ : A+ PERSPECTIVE STABLE ⁵

Le bilan financier solide du CIC conforte sa stratégie de développement en proposant des offres multiples dans la banque, l'assurance, la téléphonie, la télésurveillance...

Au service de l'humain qu'il place au cœur de la relation, le CIC s'emploie à accompagner ses clients où qu'ils soient et en temps réel en proposant des produits de qualité, adaptés et compétitifs et en combinant agilité des outils, fluidité de l'information, excellence du service et protection des données et des avoirs dans chacun de ses métiers.

Banque digitale, et bénéficiant des ressources informatiques du groupe, il propose des produits innovants, à la pointe de la technologie.

La priorité du plan stratégique du groupe CIC est bien d'être la banque relationnelle de référence, multiservice et innovante, dans un monde digital

pour une relation augmentée entre les conseillers et les clients et créer ainsi un écosystème de confiance, dans un contexte marqué par :

- un environnement macro-économique complexe avec des taux historiquement bas ;
- une pression réglementaire croissante ;
- des évolutions technologiques (révolution digitale) qui impactent la relation client (les *process* internes, la sécurité informatique) et génèrent l'arrivée de nouveaux concurrents ;
- de nouvelles attentes des clients qui sont mieux informés, plus connectés, soucieux de services bancaires en ligne sécurisés ;
- des comportements et attentes des parties prenantes qui évoluent ;
- le changement climatique et la raréfaction des ressources.

[1] Encours comptables consolidés.

[2] CIC.

[3] Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

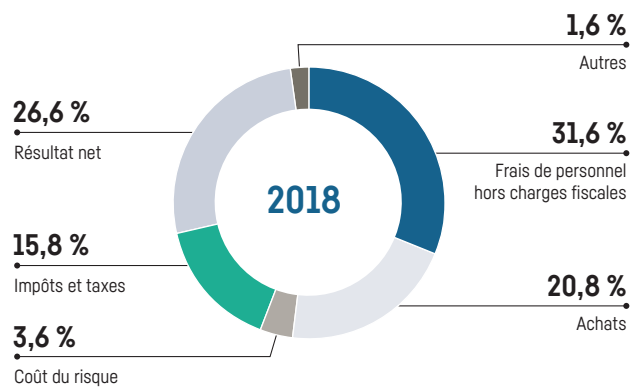
[4] Groupe Crédit Mutuel.

[5] Pour les 3 agences de notation.

L'implication du CIC dans le tissu entrepreneurial et dans l'économie des territoires est le reflet de ces principes qui définissent sa vision du monde et des défis d'aujourd'hui et de demain :

Répartition de la valeur (SOT09)

AFFECTATION DU PNB ET AUTRES RÉSULTATS EN 2018



Au niveau des collaborateurs :

- 6,4 % de la masse salariale investie dans la formation ;
- Près de 4 500 embauches (CDI + CDD) en 2018 ;
- 46 % de femmes parmi les cadres ou assimilés.

Au niveau des clients :

- 78,8 milliards d'encours des crédits habitat ⁽¹⁾ ;
- 54,7 milliards d'encours de crédits d'équipement ⁽¹⁾ ;
- 1,4 milliard d'encours ⁽²⁾ des projets énergies renouvelables en financement de projets en France ou à l'international ;
- + 20 % de nombre de projets financés en énergies renouvelables auprès des professionnels, agriculteurs et PME ;
- 305 participations pour compte propre dans des entreprises non cotées.

Au niveau des territoires :

- 86,5 % du PNB est réalisé en France ;
- + 9 % d'encours de Livret d'épargne pour les autres entre 2017 et 2018 ;
- 13,7 millions de budget mécénat sponsoring ;
- 16 % des revenus reversés en impôts et taxes à la collectivité.

Au niveau financier :

- 73 % du PNB réalisé par la banque de détail ;
- Des notations financières à long terme élevées.

« Le mot du président », le profil, les chiffres-clés consolidés, les métiers, présentés au début du document de référence du CIC ainsi que le chapitre « Éléments financiers » viennent compléter la description du modèle de l'entreprise.

[1] Encours comptables consolidés.

[2] Autorisations cumulées.

4.4 RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE (R/O)

Le groupe est exposé à un certain nombre de risques associés qui sont détaillés dans la partie « Éléments financiers » du document de référence.

Les principaux risques/opportunités extra-financiers identifiés découlent des enjeux auxquels doit faire face le groupe décrits précédemment et des relations qu'il développe avec ses parties prenantes décrites ci-après (ENV02) :

- relations avec les actionnaires et dirigeants : implication du groupe CIC dans la démarche de responsabilité sociale et environnementale décrite ci-dessous (validation par les conseils d'administration des politiques sectorielles...);
- au niveau des salariés et des instances représentatives du personnel : se référer au chapitre 4.5 « Une gestion responsable des ressources humaines » ;
- avec les clients particuliers, professionnels, associations, entreprises : il s'agit d'échanges lors de la conception d'un service ou d'un produit, de la signature de contrats, de réponse à des appels d'offres, de réponse à des questionnaires (cf. chapitre 4.6 « Un acteur économique responsable », paragraphes 4.6.1 à 4.6.9) ;
- fournisseurs, sous-traitants, entreprises d'insertion ou entreprises adaptées : les relations sont établies au niveau des centres de métiers du groupe pour certaines relations fournisseurs (logistique, informatique) et au niveau de chaque entité pour les autres fournisseurs. Elles sont détaillées dans le plan de vigilance chapitre 4.7 « Être un partenaire de confiance » ;

- associations, fondations, partenaires, universités, société civile : cf. chapitre 4.8 « Un acteur de la vie culturelle et sociale » ;
- organisations professionnelles du domaine d'activité de chaque entité du groupe : contacts réguliers dans le cadre de l'animation de nos territoires ;
- administrations, autorités de contrôle et de régulation, agences de notation : transmission d'informations.
- Les relations avec les agences de notation extra-financières et ONG lors de controverses sont traitées au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM).

Une cartographie des risques ESG significatifs a été élaborée pour l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La synthèse des risques présentée ci-dessous reprend l'ensemble des risques identifiés hors risques de gouvernance ou éléments spécifiques au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les indicateurs de performance indiqués couvrent parfois un périmètre plus large que celui du groupe CIC dans la mesure où il s'agit d'indicateurs émanant de centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Par ailleurs, certains ne seront disponibles qu'à partir de 2019 comme les évolutions entre 2017 et 2018 en l'absence de données sur 2017.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES SIGNIFICATIFS ESG

Synthèse

Catégorie d'informations extra-financières	Risques significatifs extra-financiers	Principales mesures de prévention	Indicateurs de performance
GOVERNANCE			
Défaut de conseil à la clientèle Biens et services vendus inadaptés	Risque de perte de clients	Mesures régulières de la qualité Enquête de satisfaction Adaptation des offres proposées	Indicateur de suivi des réclamations (Paragraphe 4.7.2.3.5. - SOT106, SOT107, SOT108)
SOCIALE			
Transformation des compétences Défaut de formation des collaborateurs	Risques de non-conformité des opérations bancaires	Budget de formation significatif (> 6 % de la masse salariale) Accompagnement de tous les collaborateurs dans la transformation digitale	Indicateurs Formations (Paragraphe 4.12 - SOC46, SOC47, SOC50) Taux de formation à la transformation (Paragraphe 4.5.1. - SOC122)
Démobilisation des collaborateurs (management des collaborateurs, reconnaissance professionnelle, qualité de vie au travail...)	Risque de non-respect des procédures Risque de défaut de conseil aux clients/prospects - Perte de PNB	Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs (entretiens réguliers, chartes et accords groupe, mesures pour améliorer la QVT ^[1] ...)	Taux de rotation de l'emploi (Paragraphe 4.5.3.1. - SOC27) Indicateur d'absentéisme : Variation du nombre de jour d'absence (Paragraphe 4.5.5.1 et 4.12 - SOC124, SOC38, SOC39, SOC40)

[1] QVT : Qualité de vie au travail.

Synthèse

Catégorie d'informations extra-financières	Risques significatifs extra-financiers	Principales mesures de prévention	Indicateurs de performance
SOCIÉTALE			
Absence de prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'achat du groupe	Risque de non-respect du plan de vigilance	Respect de la politique d'achat Signature de la charte fournisseurs	Nombre de chartes fournisseurs signées [Paragraphe 4.7.2.3.5. - SOT100]
Malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects	Risque de fraude interne et/ou externe Risque de conflits d'intérêts Risque de vol d'informations	Renforcement des procédures de contrôles des opérations bancaires	Montant des sinistres pour fraude interne et externe [Paragraphe 4.7.1.1. - SOT101]
Défaillance de la sécurité des systèmes d'information	Risque d'indisponibilité des systèmes d'information de la banque Risque de cybercriminalité Risque de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients	Comité de sécurité des systèmes d'information Certification ISO 27001 Formation des collaborateurs à la RGPD	Taux de disponibilité des principales applications TP ⁽¹⁾ [Paragraphe 4.6.8.4. - SOT102] Impact des sinistres > 1000€ [Paragraphe 4.6.8.4. - SOT103] Taux de formation à la RGPD [Paragraphe 4.5.1. - SOT105]
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
Non-respect des procédures	Risque de corruption	Formation régulière des collaborateurs Contrôle interne	Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption [Paragraphe 4.7.2.3.5. - SOT104]
DROITS DE L'HOMME			
Controverses sur le non-respect des droits de l'homme	Risque d'exposition au travers des activités Risque de non-respect du plan de vigilance	Clauses contractuelles Dispositif de gestion de crise Communication du plan de vigilance	Nombre de signalements issus de l'outil de suivi « Faculté de signalement » [Paragraphe 4.7.2.3.4. - Données auditées mais non publiées]
ENVIRONNEMENTALE			
Absence de gouvernance RSE dédiée	Risque réglementaire (mauvaise application des textes réglementaires)	Engagements RSM du groupe Validation des décisions par les conseils d'administration Organisation dédiée avec des correspondants dans chaque entité	Indicateurs RSM intégré au plan stratégique « ensemble#nouveau monde 2019-2023 » : Indicateurs de développement humain (Indicateurs en cours d'élaboration)
Non prise en compte de l'empreinte carbone des entités du groupe dans l'exercice de leurs activités	Risque de réputation Risque réglementaire	Mécanisme de compensation carbone Processus de certification ISO 50001 (management de l'énergie)	Emission de GES : Objectif à 5 ans de réduction de 30% de l'empreinte carbone du groupe [Paragraphe 4.9.1, 4.7.2.3.3. - indicateurs en cours d'élaboration]
Non prise en compte dans l'octroi des financements de règles spécifiques sur les secteurs polluants Absence de mesures de prévention pour réduire l'empreinte carbone des opérations bancaires et investissements.	Risque de perte de clientèle et d'attractivité (impact PNB) Risque financier (dépréciation des valeurs controversées en portefeuille)	Politiques sectorielles Intégration de critères ESG dans l'octroi de crédit et les choix d'investissement	Montant des autorisations de financement de projets des énergies renouvelables [<i>baseline</i> calculée en vue d'atteindre l'objectif de 30 % de hausse des financements des projets à fort impacts climatiques en 2023] [Paragraphe 4.6.3.3. - indicateur 2018 : Portefeuille FS ENR ⁽²⁾ en cours d'élaboration - indicateur 2019 : Portefeuille FS ENR + ENR Réseaux]
Non prise en compte des risques liés au changement climatique	Risque de transition Risque physique	Travaux en cours sur des études de cas afin de préparer des méthodes de gestion des risques	En cours d'élaboration



Méthodologie appliquée pour créer la cartographie des risques ESG :

La direction des risques groupe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une cartographie des risques groupe permettant d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et leur performance. Cette cartographie est le point de départ des travaux menés par une équipe dédiée pour identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux ESG du groupe.

La démarche mise en place [inspirée par le Guide Méthodologique *Reporting RSE* publié par le MEDEF] s'appuie sur un travail collaboratif des équipes

Risques et RSE du groupe qui a consisté à identifier les facteurs de risques pour chaque domaine ESG. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les noter en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur gravité en termes d'impacts et de leur possibilité de non-détection. L'échelle de notation de 1 [risque très significatif] à 5 [risque non significatif] est celle utilisée pour la cartographie des risques groupe mais appliquée aux enjeux ESG. Ces travaux ont permis de mettre en exergue une synthèse des risques significatifs ESG présentant également les mesures de prévention et d'atténuation du risque ainsi que les principaux indicateurs de performance.

[1] TP : transactionnel process – applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.

[2] FS ENR: Financements de projets spécialisés Energies Renouvelables.

À noter que, comme le risque juridique, le risque de réputation est vu comme la conséquence des autres risques (financier, opérationnel, crédit, commercial notamment). Le groupe gère le risque de réputation par l'intermédiaire des autres risques. Toutefois, les menaces d'atteinte à la réputation peuvent avoir des conséquences importantes. C'est pourquoi, le groupe évalue avec soin les conséquences possibles des différents risques (mesures préventives) et s'assure lors de la survenance d'un risque de réputation avéré du bon fonctionnement de la cellule de crise.

La cartographie des risques significatifs ESG a été validée par le comité des risques groupe (organe exécutif) et le comité de suivi des risques groupe (organe délibérant).

Les cartographies des risques groupe et des risques significatifs ESG seront déployées au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin de les adapter aux risques de certains métiers comme à titre d'exemple non exhaustif l'assurance, l'asset management, le crédit à la consommation...

La description des politiques et diligences raisonnables associées à ces risques est intégrée dans celle de la politique globale du CIC en matière de

responsabilité sociale et environnementale (se référer aux indicateurs de performance présents dans le tableau de synthèse pages 322 et 323. Très attentif à l'émergence de risques potentiels, le groupe mène une politique dynamique sur l'ensemble des champs extra-financiers même si jusqu'à présent, les indicateurs suivis ne semblent pas mettre en évidence de risques significatifs autres que ceux présentés ci-dessus. Cette politique a aussi pour objectif de transformer ces risques en opportunités pour accroître la performance globale du groupe.

Le CIC participe à la politique définie au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale basée sur les valeurs défendues par le groupe depuis sa création : proximité, responsabilité, solidarité.

[ENVO1] Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe sa démarche RSE – renommée responsabilité sociale et mutualiste (RSM) – dans un objectif d'innovation, de création de richesse et de croissance durable. Fondée sur une relation de confiance partagée par tous, cette politique poursuit cinq ambitions déclinées en quinze engagements :

AMBITION	ENGAGEMENTS
SOCIÉTAIRES ET CLIENTS	1 - Être à l'écoute de nos clients et sociétaires 2 - Favoriser l'inclusion bancaire 3 - Maîtriser les risques dans la conduite des affaires
DE GOUVERNANCE	4 - Soutenir un fonctionnement efficace des instances de gouvernance 5 - Dynamiser la gouvernance coopérative
SOCIÉTALE	6 - Formaliser une politique d'achats responsables 7 - Entretenir des relations responsables avec nos partenaires 8 - Contribuer au développement du territoire 9 - Valoriser nos initiatives locales
SOCIALE	10 - Favoriser la diversité et l'égalité des chances 11 - Renforcer l'accompagnement des carrières, les synergies dans le développement de la mobilité interne et le développement des compétences 12 - Faire de la démarche de vie au travail et de communication interne un levier stratégique d'engagement des collaborateurs 13 - Renforcer la dynamique du dialogue social
ENVIRONNEMENTALE	14 - Réduire notre impact environnemental 15 - Promouvoir des produits de qualité et des services responsables

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adhéré en 2015 au Comité 21, réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable et s'est engagé le 19 décembre 2018 aux côtés d'autres entreprises sur des initiatives en matière d'accès solidaire aux produits et services en matière de formation et d'apprentissage sur 2019 et 2020 en complément des mesures gouvernementales prises en faveur du pouvoir d'achat.

Cette démarche RSM fait partie intégrante du plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde^[1] du groupe élaboré en 2018 avec les collaborateurs et qui affiche notamment les ambitions suivantes :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation ;
- égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance ;
- financements de projets à fort impact climatique en hausse de 30 % ;
- réduction de l'empreinte carbone groupe de plus de 30 %.

La mission du CIC consiste également à poursuivre son engagement pour un développement durable des territoires où il est implanté, entre autres, par sa gestion responsable, son offre de services, le soutien à des initiatives à impact social et environnemental positif.

Ses correspondants présents dans chacune des entités du groupe travaillent en collaboration avec l'équipe RSM intégrée à la direction des risques et de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Parallèlement à la démarche groupe, des groupes de travail et des comités dédiés en fonction des thématiques et des actions menées peuvent être constitués dans certaines entités du groupe. De même des initiatives dans ce domaine peuvent faire l'objet d'une validation au niveau de comités de direction et des engagements pris par certaines entités du groupe. À titre d'exemple, la Banque de Luxembourg est membre du réseau d'entreprises IMS Luxembourg, antenne nationale de l'organisation CSR Europe qui œuvre pour le développement de politiques de RSE au Luxembourg.

[1] Consultable à l'adresse : http://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/bfcm/pdf/2018_11_13_CP_PMT5Y.pdf

4.5 UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2018, le groupe CIC compte 20 327 ^[1] salariés inscrits, se répartissant comme suit :

- banques : 17 231 ;
- filiales françaises : 1 290 ;
- succursales/bureaux et filiales à l'étranger : 1 806.

L'engagement, l'implication des collaborateurs est un facteur clé de réussite du développement du groupe et de ses performances financières. La politique sociale du CIC vise à créer les conditions pour accompagner au mieux les transformations profondes qui impactent les métiers du groupe et à permettre de relever les défis financiers, réglementaires et comportementaux en favorisant le développement des carrières et le bien-être au travail.

4.5.1 La formation, facteur d'adaptation et de développement des collaborateurs

La formation a pour objectif d'accompagner les évolutions stratégiques du groupe afin de maintenir sa compétitivité, de répondre aux obligations réglementaires et d'accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs en les aidant à s'adapter aux évolutions rapides de leur métier.

S'agissant des collaborateurs du réseau commercial, la formation est une priorité et se développe autour de 3 axes :

- les actions stratégiques incontournables liées à l'acquisition de nouvelles compétences (nouvelles offres, réglementations, technologies...) ou sur une durée pluri annuelle liées au renforcement des compétences (techniques, méthodologiques, comportementales) ;
- les parcours métier d'initiation et d'approfondissement ;
- les actions individuelles de renforcement des compétences.

Une grande partie des formations est assurée par CM-CIC Formation, centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cela se traduit par la mise en place de formations au plus près des besoins du collaborateur pour une acquisition durable des compétences. En 2018, environ 50 % des formations du réseau sont relatives aux parcours métiers.

CM-CIC Formation privilégie une approche dite de *blended learning* combinant formation présentielle et formation distancielle. Les modules d'*e-learning*, les e-vidéos, les classes en réseau, etc. sont considérés comme des outils complémentaires aux formations présentielles qui servent d'avantage aux stagiaires à expérimenter des situations, échanger et co-construire qu'à acquérir un savoir. Le groupe dispose de 3 centres de formation implantés dans le Bas-Rhin, l'Essonne et la Loire-Atlantique qui permettent de réunir dans le cadre des parcours métier, des promotions de collaborateurs qui exercent le même métier dans un but de partage d'expérience et d'entraînement.

L'école des directeurs et directrices du CIC, lancée en 2017, propose un cycle de formation de 5 mois à la fois théorique et pratique s'adressant à de futurs directeurs d'agence. Ce cycle a pour objectif de leur donner les moyens d'appréhender au plus près les évolutions et les enjeux de la banque de demain.

Tous les collaborateurs disposent d'une plate-forme de formation à distance FORMAD qui intègre des modules dynamiques et interactifs. La page d'accueil est personnalisée et le catalogue propose des formations ciblées en fonction du métier exercé. Tous les ans, de nouveaux *e-learning* sont mis en ligne. Ainsi en 2018, les formations à distance ont représenté 30 % des formations contre 14 % en 2017 ^[2]. En dehors de *e-learning* réglementaires notamment sur le Règlement général de protection des données personnelles (RGPD) avec près de 89 % des collaborateurs du groupe formés par CM-CIC Formation ^[2] [SOT105], 2018 a été marquée par la poursuite de la formation stratégique. Avec un apprentissage spécifiquement dédié à la transformation digitale de la banque « Le digital et moi » et aux moyens pour interagir avec les clients et les autres acteurs du groupe « La technologie au service de l'humain », cette formation a pour objectif d'accompagner les collaborateurs dans l'appropriation des nouvelles technologies. Si cette formation a été déployée pour les conseillers et directeurs d'agences, certains modules ont aussi été suivis par l'ensemble des collaborateurs. L'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) précise également les modalités de formation pour les autres métiers, les formations non liées aux techniques propres à chaque métier et les moyens de formation individuelle à l'initiative des salariés : congé individuel de formation (CIF), validation des acquis de l'expérience (VAE), bilan de compétences, conseil en évolution professionnelle (CPE), compte personnel formation (CPF).

En 2018 le budget formation a représenté 6,4 % de la masse salariale avec un total de plus de 697 000 heures de formations ^[3], soit 36 heures par salarié. L'objectif du plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde du groupe est de former 100 % des collaborateurs à la transformation. À fin 2018, les formations proposées par CM-CIC Formation en la matière ont été suivies par 76 % des collaborateurs ^[2] [SOC122].

Des données quantitatives concernant la formation figurent à la fin de la déclaration (indicateurs SOC46 à SOC50).

[1] Données RH.

[2] Données concernant l'ensemble des collaborateurs formés par CM-CIC Formation dont ceux du groupe CIC.

[3] Contrairement à 2017, toutes les formations en *e-learning* et non uniquement celles constituant un prérequis à une formation présentielle sont prises en compte.

4.5.2 Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

En mars 2016, un accord groupe relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a été signé pour 3 ans dans le but de permettre aux entreprises bénéficiant de cet accord de disposer en permanence des compétences nécessaires à leur(s) activité(s), à leur évolution et à leur développement. Les outils de la GPEC sont à la disposition des collaborateurs pour acquérir et actualiser les compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction, et en acquérir de nouvelles pour évoluer dans leur poste ou vers une autre fonction dans le cadre de la gestion de carrière.

4.5.2.1 Anticiper les évolutions des métiers

Avec l'entrée en vigueur des accords signés en 2017 formant le statut commun des salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la nomenclature des emplois du groupe a été aménagée pour y inclure des fonctions spécifiques exercées dans les entreprises du CIC. Cette nomenclature des emplois unique permet un suivi de l'évolution des métiers et des compétences nécessaires pour les exercer. Des actions sont engagées en fonction des besoins des entreprises mis en évidence en postes ou en compétences, ainsi que des besoins constatés de formation ou d'évolution pour les salariés dont les postes évoluent. Il peut s'agir de mesures d'ajustement des effectifs, de mobilité, le cas échéant, de formation d'adaptation ou de reconversion, en respectant les objectifs d'égalité professionnelle. Une commission de suivi constituée des délégués syndicaux groupe a pour rôle d'examiner les bilans intermédiaires une fois par an et de faire des propositions dans le cadre des plans d'actions, de suivre l'évolution des métiers, d'émettre des avis sur les outils et les mesures d'accompagnement mis en place, de suggérer des améliorations, de formation s'inscrivant dans le cadre de la GPEC et pouvant le cas échéant être intégrées aux plans de formation.

4.5.2.2 Le collaborateur, un acteur de son projet professionnel

L'Entretien Professionnel est le moment d'échange privilégié entre managers et collaborateurs visant à faciliter les adaptations aux changements et la progression de chacun dans le groupe. Il permet d'apprécier le niveau des compétences du collaborateur, de fixer des voies de progrès dans le poste et de faciliter des évolutions futures sur la base des progrès réalisés et des réussites constatées et peut intégrer un volet de mobilité fonctionnelle et/ou géographique. L'application TalentSoft qui structure cet entretien et qui est ouverte à tous les collaborateurs, gère aussi l'Entretien Retour d'Absence. L'entretien est un des dispositifs de détection des collaborateurs à hauts potentiels.

4.5.2.3 Favoriser la mobilité

Dans le cadre des accords formant le statut commun, des négociations sur la mobilité ouvertes fin 2017 ont abouti à un accord de groupe portant sur la mobilité géographique afin d'harmoniser les conditions de mobilité applicables à tous les salariés du groupe. La volonté des entreprises du

groupe de favoriser la mobilité interne, et de recruter prioritairement parmi les salariés du groupe y est ré-affirmée. La mobilité est considérée par le groupe comme un élément clé de l'évolution professionnelle et du déroulement de carrière qui entretient les facultés d'adaptation des salariés et leur ouvre de nouvelles perspectives dans un environnement en perpétuelle évolution.

Les salariés du groupe bénéficient de l'applicatif « JOBS ». Cette bourse aux emplois facilite la recherche des offres publiées sur l'ensemble du territoire et à l'étranger et permet de créer des alertes pour être informé de nouvelles opportunités qui répondent aux attentes de l'utilisateur. La nomenclature des emplois unique contribue à mieux appréhender les postes proposés. Une bibliothèque des fiches emploi-compétences groupe est aussi disponible sur le site Intranet des collaborateurs. Les fiches sont réparties en 12 familles et présentent pour un emploi donné : la mission, les activités principales, les compétences requises pour exercer ces activités, les principaux emplois de proximité (ceux dont le collaborateur peut venir pour exercer cet emploi et ceux vers lesquels il peut aller après une affectation réussie à cet emploi). Pour un même emploi, sont proposées une fiche synthétique et une fiche exhaustive complétée des niveaux requis pour les compétences métier, le détail des compétences métier et des définitions des compétences générales. Un guide pour faciliter les démarches des collaborateurs et définir les règles pratiques de mobilité groupe est disponible sur l'outil Intranet.

4.5.2.4 Recruter pour l'avenir

Fin 2018, une campagne pour attirer les meilleurs talents a été lancée autour des valeurs du CIC : l'esprit d'initiative, l'esprit constructif, l'esprit *challenger*, et l'esprit de simplicité. L'embauche de jeunes talents au CIC passe notamment par le recours à l'alternance et à l'apprentissage pour laquelle une politique volontariste est menée, basée sur la qualité des candidats, tout en veillant à ce que les conditions de leur accueil soient optimales et avec comme objectif de les embaucher à l'issue de leur contrat. Le CIC continue de développer des liens privilégiés avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur, notamment lors de rencontres métiers, de journées de recrutement, de forums sur les métiers, etc. Les techniques de recrutement évoluent aussi avec le recours à des outils offrant un parcours candidat plus dynamique et innovant, comme une solution d'entretien vidéo différé qui permet aux candidats de s'exprimer au-delà de leur CV et au recruteur de découvrir davantage leurs personnalités.

4 451^[1] collaborateurs ont été recrutés en 2018 en CDI ou en CDD (+ 2,7 %). La part des collaborateurs du périmètre (retenu pour les indicateurs sociaux) ayant moins de 30 ans est stable et représente près de 20 % de l'ensemble de l'effectif.

Des dispositifs d'intégration permettent d'accompagner les nouveaux collaborateurs. Ainsi, les collaborateurs récemment embauchés dans le réseau bénéficient d'un parcours métier conjuguant formation théorique, journées d'immersion et d'application en agence et autoformation. Par ailleurs, dans les filiales, des formations spécifiques ou tutorats sont également mis en place pour les nouvelles recrues.

[1] Se référer aux indicateurs SOC13 à SOC17, sur le périmètre comptable consolidé comme indiqué dans la note méthodologique figurant à la fin de la déclaration.

4.5.3 Un employeur qui favorise l'implication de ses collaborateurs de façon durable

4.5.3.1 Des emplois pérennes

L'effectif total ^[1] du groupe est stable par rapport à fin 2017 (20 327 salariés). Les banques enregistrent une diminution de leurs effectifs de 207 collaborateurs (- 1,2 %). Les filiales françaises voient leur effectif augmenter de 86 salariés (+ 7,1 %). L'effectif des établissements situés à l'étranger progresse aussi de 116 salariés (+ 6,9 %).

Sur le périmètre retenu pour les indicateurs ci-après [entités situées en France, Banque de Luxembourg et Banque de Luxembourg Investments SA] qui dénombre 19 520 salariés (personnes physiques), 96,2 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI).

Le CIC affiche un taux de *turnover* (SOC27) de 4,3 %, stable par rapport à 2017 (SOC123). Des données concernant les embauches et les licenciements sont présentes dans le tableau des indicateurs sociaux.

4.5.3.2 Une politique de rémunération transparente et incitative

Les éléments de la rémunération fixe sont décrits en annexe de la nouvelle convention de groupe disponible sur l'Intranet. Chaque emploi est positionné dans une grille de classification groupe sur un ou plusieurs niveaux. À chaque niveau de classification correspond une fourchette de salaire de base. La grille de classification, la grille des salaires de base de l'année et les règles de changement de niveau, les critères de décision et le montant minimum des augmentations individuelles sont publiés. Les fonctions et les rémunérations ne peuvent faire l'objet de discrimination.

Par ailleurs, un bilan social individuel (BSI) électronique annuel permet au collaborateur de prendre connaissance des composantes de sa rémunération globale de l'année antérieure et de leur évolution. Il rappelle aussi les autres avantages dont celui-ci bénéficie en tant que salarié du groupe et indique où trouver des informations complémentaires. Le BSI est disponible dans DOCRH, outil dans lequel les salariés ont accès aux documents qui les concernent (BSI, bulletin de paye électronique, attestations formations...). Les salariés ont par le biais de l'espace Intranet, « l'univers du salarié », accès à différents outils et documentations.

Un rapport annuel sur les politiques et pratiques de rémunération des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site Internet du groupe.

En fin d'année, les salariés ont été préparés à la mise en œuvre en 2019 de la réforme sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu avec la présence sur leur feuille de paie de novembre du taux de prélèvement appliqué aux revenus de 2019, du montant simulé de leur prélèvement à la source, du montant simulé de leur salaire après prélèvement à la source, et de l'indication des démarches à suivre en cas de besoin.

La masse salariale brute des collaborateurs en CDI est de 909,1 millions d'euros, en augmentation de 2,6 % par rapport à 2017. Des données quantitatives concernant la rémunération figurent à la fin de la déclaration (indicateurs SOC73, SOC107 à 109 et SOC80).

4.5.3.3 Des collaborateurs associés à la performance globale du groupe

Cette année, le taux global de l'intéressement et de la participation versés en 2018 au titre de l'année 2017 a été porté à 12,00 % de la masse salariale

(9,5704 % d'intéressement et 2,4296 % de participation) après décision de la direction d'accorder un supplément d'intéressement de 1,6653 % en dépit d'une surtaxe exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés imposée aux grandes entreprises et pesant sur la rentabilité nette du groupe. Ainsi, pour les entités du CIC relevant du statut unique, 20 396 salariés ont perçu à ce titre un montant global de 97,6 millions d'euros. Par ailleurs, les salariés ayant fait au moins un versement au PEG de 370 euros ont bénéficié de 19,7 millions d'euros d'abondement avec un montant d'abondement nettement supérieur à celui des années passées.

Une information complète sur l'épargne salariale a été mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur l'Intranet (vidéo, autoformation, documentation).

En 2018, de nouveaux accords ont été signés pour la période 2018-2020 portant sur les règles qui définissent l'intéressement et la participation dont bénéficient les salariés du périmètre de statut unique. Ces accords :

- améliorent la lisibilité et la transparence de la base de calcul de l'intéressement ;
- améliorent la bonification sur les salaires les moins élevés pour le calcul de la répartition de l'enveloppe d'intéressement et de la réserve spéciale de participation (cette mesure concerne souvent des collaborateurs jeunes en début de carrière) ;
- et augmentent le plafond du taux cumulé d'intéressement et participation par rapport au salaire annuel brut.

Par ailleurs, il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des dirigeants du CIC.

4.5.3.4 Une politique de protection sociale avancée

En matière de complémentaire santé, la part de la cotisation du régime général prise en charge par le groupe est supérieure à celle prévue par la loi. Ce système à cotisation proportionnelle au salaire favorise les revenus les moins élevés. D'autres mesures profitent aussi aux familles en amélioration des dispositions prévues par la convention collective. Au niveau de la prévoyance, les salariés bénéficient également d'une protection de qualité financée en grande partie par le groupe notamment concernant le maintien du salaire pendant 3 ans en cas de longue maladie et un niveau de revenu maintenu jusqu'à la retraite en cas d'invalidité. Il est également prévu dans les garanties du régime des salariés :

- au niveau des bénéficiaires du capital décès, le versement de la majoration par enfant à charge versée directement aux enfants à charge, ce qui permet de tenir compte de l'évolution des situations familiales ;
- des formules de calcul de la rente d'un conjoint adaptées au recul de l'âge de départ à la retraite afin d'éviter que les conjoints des salariés âgés ne touchent aucune rente viagère ;
- du versement de la rente éducation aux enfants qui poursuivent leurs études ou sont infirmes jusqu'à leurs 28 ans.

Pour la retraite, les collaborateurs du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale et complémentaire ARRCO-AGIRC, d'un régime de retraite supplémentaire par capitalisation, « CIC Retraite », entièrement financé par l'employeur. Ils ont la possibilité d'effectuer des versements volontaires et d'affecter des droits issus du compte épargne temps (CET) au dispositif. Un deuxième dispositif permet aux salariés de se constituer un complément de retraite en alimentant un PERCOG par le versement de l'intéressement, ou la participation, par des versements volontaires ou par transfert de droits issus du CET.

[1] Données RH.

4.5.4 Une entreprise qui favorise l'égalité des chances et la diversité

L'interdiction et la lutte contre toute forme de discrimination (SOC69), le respect de l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (SOC56) font partie des engagements des managers du groupe et figurent sur l'Intranet : « Manager : les bonnes pratiques ». Une charte relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, et à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe existe depuis 2016. Par ailleurs, dans toutes les entités du groupe, les collaborateurs des DRH en charge des missions de recrutement ont suivi une formation à la non-discrimination à l'embauche pour se conformer à la loi 2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 (article 214).

4.5.4.1 Politique en faveur de l'égalité hommes/femmes (SOC 56)

L'accord relatif à la GPEC inclut l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il stipule qu'une attention particulière sera portée à la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les différents emplois. Le cas échéant, une entreprise doit mettre en place une politique d'encouragement, voire de sollicitation notamment envers les femmes ou les hommes lorsqu'ils sont sous représentés dans un emploi, en particulier quand ce dernier est porteur d'évolution professionnelle.

Au niveau des banques et de certaines filiales, des accords ou engagements existent ou sont intégrés dans des accords plus larges comme celui de CIC Ouest sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle ou celui de CIC Nord Ouest avec un accord relatif à l'égalité professionnelle, la non-discrimination et à la qualité de vie au travail. En matière d'égalité hommes/femmes, ces accords portent sur la promotion de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au moment du recrutement, l'égalité de traitement en matière de qualification, de classification, de rémunération, sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et font l'objet d'un suivi. Des enveloppes d'attributions individuelles spécifiques pour réduire les écarts salariaux identifiés ont été définies dans le cadre d'accords sur les négociations annuelles obligatoires (NAO).

À travers son initiative « Impact f », la Banque de Luxembourg encourage les femmes à prendre des responsabilités et à reconnaître qu'elles ont des atouts à faire valoir dans l'entreprise et pour l'intérêt de l'entreprise. Cette initiative comprend notamment des séminaires de développement personnel, des campagnes de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs et du mentorat.

Par ailleurs, les engagements du CIC Ouest pour le « Printemps des Fameuses » et aussi le prix « Jeune Pousse » de l'association Femmes du Digital de l'Ouest, permettent de donner en interne un retentissement fort et particulier à la volonté de la banque de promouvoir les femmes. Dans la continuité, des portraits de « Fameuses de CIC Ouest » ont été publiés sur l'Intranet.

Enfin, l'application REV REM (pour REVision de REMunération) apporte des informations précises sur l'historique et le positionnement de la rémunération de chaque collaborateur et permet aux managers de saisir les propositions dans le cadre de l'enveloppe annuelle allouée. REV REM restitue des synthèses permettant de vérifier que les propositions préservent ou améliorent l'équité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, 4 108 femmes sont cadres ou managers en CDI en progression de 3,8 % par rapport à 2017. 43,9 % des cadres ou managers promus ont concerné les femmes en 2018 contre 39 % en 2017. Le passage au statut commun avec des grilles de rémunérations différentes entre 2017 et 2018 impactent pour partie ces évolutions. Le plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde du groupe vise l'égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance. En 2018, le rapport est de 46 % de femmes à ces postes (pour 54 % d'hommes) soit une progression de 3 points par rapport à 2017 (SOC126).

La répartition de l'effectif par âge et par sexe figure en fin de déclaration sur le périmètre comptable consolidé comme indiqué dans la note méthodologique.

4.5.4.2 Actions en faveur de la diversité (SOC69)

Le CIC est partenaire du portail « Mon stage de troisième » et accueille des stagiaires collégiens issus des quartiers prioritaires.

Certaines entreprises poursuivent leurs propres actions. Ainsi :

- CIC Nord Ouest diversifie les profils des candidats à l'embauche dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle, la non-discrimination et à la qualité de vie au travail. Le partenariat avec le cabinet Mozaïc RH, spécialisé dans le recrutement des diplômés de la diversité en vue de diversifier les candidatures, a été renouvelé pour 2018 et 2019 ;
- CIC Lyonnaise de Banque intervient dans le cadre du dispositif « 100 chances, 100 emplois » (participation à des sessions d'entretiens et de rencontres sur Marseille) dont l'objectif est d'accompagner vers l'emploi des jeunes adultes grâce à un réseau d'entreprises locales, de lutter contre les discriminations et de favoriser la diversité ;
- De son côté, la Banque de Luxembourg est signataire de la charte de la diversité *Lëtzebuerg* dont l'objectif est d'inciter les entreprises à respecter et à promouvoir la diversité. Des actions de sensibilisation et d'information en faveur de la diversité sont menées auprès des collaborateurs notamment à l'occasion du *Diversity Day*.

4.5.4.3 Emploi et Insertion des personnes handicapées (SOC70)

Mise en place en juin 2016, la charte groupe relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, et à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe, affiche les objectifs du groupe en matière de handicap :

- favoriser le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés ;
- maintenir dans l'emploi les salariés dont le handicap apparaît ou évolue en cours de carrière ;
- permettre l'accès des travailleurs handicapés à la formation dans les mêmes conditions que tout autre salarié ;
- promouvoir des mesures d'aides et d'accompagnement en faveur des travailleurs handicapés ;
- mettre en place une communication interne pour informer les collaborateurs sur le handicap.

Dans le prolongement de cette charte, des accords relatifs à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ont été signés (comme au CIC Est en 2018) ou des engagements spécifiques pris dans le cadre d'accords plus larges sur l'égalité professionnelle, la non-discrimination et à la qualité de vie au travail comme au CIC Nord Ouest et au CIC Lyonnaise de Banque.

En l'absence d'accords spécifiques, des dispositifs existent pour favoriser l'insertion des handicapés. Ils se traduisent essentiellement par des mesures en faveur des salariés handicapés et portent sur la participation à l'acquisition de matériel lié au handicap, l'accompagnement dans les démarches administratives, l'octroi de congés pour ces démarches, la prise en charge de l'agencement du poste de travail, l'aménagement si le handicap l'exige des horaires de travail, l'adaptation des conditions matérielles de la formation professionnelle au handicap. Au CIC Est, des permanences avec une société spécialisée dans le handicap ont été mises en place pour accompagner les collaborateurs dans leurs démarches déclaratives.

Il existe un/des référent(s) handicap dans certaines entités. L'objectif est de communiquer et sensibiliser les salariés sur la perception du handicap, d'expliquer l'intérêt de la démarche RQTH^[1] pour le maintien dans l'emploi, d'accompagner les salariés vers la reconnaissance en qualité de travailleurs handicapés (TH), d'apporter des conseils en terme de comportement à adopter face à la question du handicap et dans certaines entités de mener des actions pour favoriser le recrutement direct de collaborateurs en situation de handicap. Ainsi au CIC en IDF, plusieurs actions ont été menées tout au long de l'année pour changer le regard des collaborateurs sur le handicap :

- 3 quiz sur la RQTH, le handicap invisible et le maintien dans l'emploi, relayés ensuite par des web-conférences ;
- lors de la semaine du handicap : exposition de sensibilisation interactive « Qui est qui ? » [exposition de 10 portraits de personnes engagées en faveur du handicap. Certaines sont en situation de handicap, d'autres non... Les visiteurs devaient associer les 10 parcours de vie qui leur étaient proposés aux 10 portraits. Pour que tous les collaborateurs participent à cette manifestation, chaque jour, les 10 portraits, exposés dans les locaux du siège, étaient transmis aux agences], ateliers Handi Simul dans 2 bâtiments centraux, et participation au salon de recrutement Handi Réussites spécial Femmes ;
- atelier d'immersion en réalité virtuelle en agence.

Par ailleurs, CIC Ouest a mené une opération de lutte contre les préjugés vis-à-vis du handicap à l'intérieur de l'entreprise en soutenant la première édition du « HandiRun Entreprises » portée par l'association « Courir et avec » à laquelle certains salariés ont participé.

Certains travaux sont également confiés à des ESAT (établissements et services d'aide par le travail) ou à des EA (entreprises adaptées).

CIC Est fait partie du collège des entreprises de l'association Léa qui agit pour le développement de la performance des entreprises adaptées en Alsace [augmentation et pérennisation des prestations de services réalisées par les EA, formations qualifiantes des salariés des EA reconnus travailleurs handicapés, accompagnement de salariés TH des EA pour intégrer les entreprises du milieu ordinaire].

4.5.4.4 Emploi des seniors (SOC69)

L'accord relatif à la GPEC a aussi pour but d'avoir une représentation équilibrée des générations Il souligne l'importance à ce que chaque unité de travail veille à ne pas perdre de compétences au moment du départ à la retraite.

4.5.5 Une entreprise soucieuse des conditions et de la qualité de vie au travail (SOC45)

4.5.5.1 Des actions de prévention, de suivi au niveau de la santé et de la sécurité des collaborateurs et du harcèlement

Pour l'ensemble des entreprises relevant de la convention groupe, il existe :

- un plan d'action relatif à la prévention du stress au travail. Les actions proposées pour prévenir, réduire et supprimer le stress au travail tiennent compte des travaux réalisés par le groupe de travail et de l'enquête réalisée auprès des collaborateurs par une société extérieure. Les actions de prévention portent sur l'agencement et l'équipement du poste de travail, l'adaptation du site Intranet, l'utilisation de la messagerie, le rôle et la formation de manager, la formation et l'accompagnement des salariés, l'organisation du travail ;

[1] Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Les seniors bénéficient aussi de la sécurisation de leur parcours professionnel par le biais de l'entretien professionnel et les entretiens d'évolution professionnelle.

Le plan d'action sur le contrat de génération 2016-2018 s'est poursuivi. Il a pour objectifs : l'embauche durable des jeunes et le maintien des seniors dans l'emploi en favorisant l'employabilité et l'adaptabilité de l'ensemble des salariés par la formation et l'accompagnement dans les situations de changement. La direction du groupe s'engage notamment à maintenir les seniors dans l'emploi en gardant leur proportion dans les effectifs égale à celle constatée au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les futurs retraités de la Banque de Luxembourg et leurs responsables sont accompagnés dans le cadre d'un programme valorisant la transmission des connaissances pour une transition réussie et préparant à de nouveaux projets de vie.

4.5.4.5 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective (SOC67) : les entités du groupe (sauf exception due à leur taille) réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (CE, CHSCT, DP). Les employeurs des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave. Les accords en vigueur : accord sur la négociation syndicale du groupe d'une part, et celui sur les fonctions de délégué syndical groupe CIC et sur la communication syndicale et sociale d'autre part, décrivent notamment les moyens mis à disposition des délégués syndicaux groupe et groupe CIC, les mesures de protection et d'évolution de carrière dont bénéficient ces derniers, les moyens mis à disposition pour la communication syndicale et sociale.
- Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (SOC64) : conformément à la loi, le CIC est attentif dans sa politique sociale à la promotion de l'élimination de ces discriminations notamment à travers les actions décrites dans les paragraphes 4.5.4.1 à 4.5.4.4.
- Élimination du travail forcé ou obligatoire (SOC65) et Abolition effective du travail des enfants (SOC66) : le CIC n'a recours ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants dans ses succursales et filiales à l'étranger.

- en annexe du règlement intérieur de chaque entreprise concernée :

- une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence (une plaquette d'information sur la prévention des actes de harcèlement et de violence au travail a été distribuée aux collaborateurs),
- une charte de sécurité avec les règles s'appliquant à tous les collaborateurs du groupe et à toute personne habilitée ayant accès aux locaux, aux moyens informatiques et aux informations mises à disposition ou utilisés par le groupe,
- un livret sécurité qui détaille les procédures et consignes de sécurité à appliquer aux différentes situations qui pourraient se produire. Ce guide regroupe plusieurs thèmes et notamment la sécurité des locaux et des personnes physiques. Il est à disposition des collaborateurs sur l'Intranet.

Par ailleurs, en dehors de la procédure d'alerte dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe, les collaborateurs disposent aussi de la faculté de signalement pour signaler tout manquement au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux normes professionnelles ou internes qu'ils peuvent constater dans le cadre de leurs activités.

Pour les entreprises concernées, une mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et de la grille d'analyse de la pénibilité est effectuée annuellement. Pour prévenir certains risques spécifiques à l'activité : attaque à main armée, agression physique, incivilités, la mise à jour et le rappel des consignes de sécurité sont réalisés régulièrement.

Concernant les incivilités émanant de la clientèle, les collaborateurs disposent d'un applicatif informatique permettant de recenser les incivilités et contenant des recommandations concernant les mesures à prendre vis-à-vis des salariés concernés. Des formations à la gestion des incivilités sont déployées notamment pour les collaborateurs à l'accueil dans les agences. Ces collaborateurs doivent avoir suivi au préalable un module d'autoformation sur le sujet.

Différents documents (livret de sécurité, le référentiel de sécurité et le guide de sécurité du réseau du groupe, « Agir ensemble face aux incivilités (dans la relation clientèle) », « Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail »...) sont mis à disposition sur Intranet ainsi que des modules d'autoformation [« Sécurité et prévention incendie » et « Sensibilisation à la sécurité-Protection des personnes et des biens »]. Des actions de sensibilisation sont régulièrement déployées comme celle rappelant la politique, les règles et consignes de sécurité aux utilisateurs de smartphone en 2018. Par ailleurs, des exercices de simulation d'évacuation en cas d'incendie, ou de prévention d'autres risques, comme le montage de barrières anti-crue à Paris, sont réalisés.

Des actions de prévention en matière de santé sont aussi menées :

CM-CIC Bail a réalisé en 2018 une action de formation au niveau des responsables de direction sur la détection de la dépression et une réunion d'information sur le cancer au travail avec l'association « Cancer@Work » auprès des collaborateurs et de la direction des ressources humaines.

La Banque de Luxembourg a organisé dans le cadre de ses formations managériales un séminaire sur la thématique « Faire face aux risques psychosociaux ».

Par ailleurs des informations sont diffusées sur Intranet concernant les mesures à prendre en cas de fortes chaleurs et canicule, initiation aux premiers secours en partenariat avec la Croix Rouge française, vaccination contre la grippe, mise à disposition d'une bibliothèque médicale sur la santé sur Intranet en Île-de-France...

De plus, la question sur d'éventuelles difficultés particulières d'articulation entre les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles est abordée lors des entretiens professionnels.

Des initiatives plus larges sont aussi mises en place dans certaines entités du groupe comme la création d'un espace « Travailler ensemble » sur l'Intranet de CIC Ouest destiné aux salariés du siège et qui présente notamment les règles de vie et de sécurité dans le bâtiment. Une charte de vie a été élaborée. Elle implique les salariés et repose sur 4 principes : le respect des autres, la responsabilité à l'égard de la qualité du lieu, la priorité à la sécurité des personnes et des biens, le partage de la démarche éco-citoyenne [RSE].

Le CIC a déclaré 120 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail (rechutes incluses).

L'absentéisme (SOC38) hors congés de maternité/paternité représente 178 408 jours ouvrés d'absence au cours de l'exercice (+ 7,7 % par rapport à 2017) (SOC124), soit 9,1 jours par collaborateur contre 8,5 jours en 2017.

Par ailleurs, le CIC participe activement à la couverture santé, prévoyance et retraite des collaborateurs (cf. paragraphe 4.5.3.4 Une politique de protection sociale avancée). L'ensemble des dispositifs est publié dans le menu « L'univers du salarié » sur Intranet.

4.5.5.2 L'amélioration de l'environnement du poste et de l'espace de travail

Elle se traduit par la recherche d'équipement, de mobilier ergonomique et par la prise en compte de l'orientation par rapport aux équipements et à la lumière, et parfois par des formations comme celle de la Banque de Luxembourg « Communication et cohabitation en *open space* » pour un service concerné.

4.5.5.3 La promotion des valeurs managériales du groupe

La promotion des valeurs managériales du groupe fait l'objet d'une charte de management groupe, afin de contribuer à la qualité de vie au travail. Des fiches management sont à la disposition des managers. Chacune d'entre elle traite de manière synthétique une situation managériale particulière, met en avant des pratiques recommandées et propose des pistes d'actions. L'ensemble des documents est disponible sur l'Intranet et accessible à tous.

4.5.5.4 Une organisation du travail modulée donnant droit à des jours de repos

Le nouvel accord sur le temps de travail, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018, permet aux entités du groupe d'adapter leur organisation aux évolutions comportementales des clients et de moduler la réduction du temps de travail avec souplesse. Il tient compte des obligations de santé et de sécurité des salariés et doit permettre aux salariés de concilier vie privée et vie professionnelle. Compte tenu de la diversité des activités et des contraintes organisationnelles des entreprises relevant du nouvel accord, plusieurs formules de travail possibles ont été définies avec acquisition de jours de repos lorsque l'horaire hebdomadaire est supérieur à 35 heures (hors cycle). Les pratiques au sein du groupe sont harmonisées et simplifiées, c'est le cas par exemple de la période de référence pour l'acquisition des droits aux congés payés.

La proportion de collaborateurs à temps partiel est de 5,6 % (indicateurs SOC29 à SOC32).

4.5.5.5 La recherche de l'équilibre des temps de vie

Comme indiqué au paragraphe 4.5.4.1, certains accords signés au niveau d'entités du groupe CIC contiennent des mesures pour renforcer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle en particulier au niveau de l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

En 2018, un accord groupe sur l'accompagnement des salariés à l'utilisation des outils numériques et le droit à la déconnexion a été signé. Il rappelle notamment le droit des salariés de ne pas traiter des e-mails lus en dehors des heures de travail sauf urgence avérée. Un code de bonne conduite des outils de communication est inclus dans cet accord dans le but de veiller à une utilisation raisonnée, utile et efficace de ces outils. À cette occasion, des rencontres ont été organisées avec des directeurs d'agences afin qu'ils donnent leur point de vue sur le droit à la déconnexion et sur sa mise en œuvre auprès de leurs collaborateurs. Ces témoignages ont été publiés sur l'Intranet.

L'accord relatif à la GPEC précise par ailleurs qu'à l'occasion de l'entretien professionnel, la question de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle peut être posée. En cas de difficultés, des solutions sont à rechercher.

Par ailleurs, l'accord sur le don de jours mis en place en 2015 et conclu pour 3 ans a été renouvelé cette année pour une durée indéterminée. Il prévoit la mise en place d'un fonds commun afin de mutualiser les dons faits par les salariés au niveau du groupe et non seulement, comme le prévoit la loi, la réalisation de dons de jours uniquement entre salariés d'une

même entreprise. Ainsi, les salariés qui ont besoin d'un don bénéficient des mêmes possibilités quelle que soit la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. La possibilité de recours au don a été étendue aux cas de maladie, handicap ou accident d'une particulière gravité du conjoint ou partenaire Pacsé.

Des mesures peuvent aussi être prises pour permettre au salarié de faire face à des contraintes liées à une mobilité géographique en dehors des frais de déménagement selon les accords en vigueur dans les entreprises du groupe.

4.5.6 Dialogue social *

4.5.6.1 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs *

Conformément à la loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi, les règles de consultation et d'information des instances représentatives du personnel ont évolué depuis 2017 avec l'instauration de 3 grandes consultations annuelles du comité d'entreprise pour toutes les entités concernées :

- consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise ;
- consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Les consultations ponctuelles restent en vigueur. Les projets d'accords collectifs, leur révision ou leur dénonciation ne font cependant plus l'objet de consultation du comité d'entreprise.

La base de données économiques et sociales (appelée BDU base de données uniques) fournit les supports nécessaires à ces consultations selon des délais définis pour les comités d'entreprise (CE) et également pour le CHSCT de certaines entités françaises du groupe. Toutes les personnes habilitées à consulter la base sont informées à chaque mise en ligne d'un document dans cette base. D'autres données sont fournies mensuellement notamment sur les effectifs, les temps partiels, les CDD, etc.

Concernant les informations du CE, leur périodicité (annuelle, semestrielle, ponctuelle) est variable selon l'effectif des entités du groupe.

4.5.6.2 Des accords de progrès social (SOC83)

En 2018, ont été signés les accords groupe suivants :

- accord sur le don de jours au sein du groupe ;
- accord portant sur un supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2017 ;
- accord groupe sur la mobilité professionnelle ;
- accord sur l'accompagnement des salariés à l'utilisation des outils numériques et le droit à la déconnexion ;
- accord de groupe relatif à l'intéressement au titre des exercices 2018, 2019, 2020 ;
- accord groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour la même durée que celui sur l'intéressement ;
- avenants concernant le plan épargne groupe (n° 22 et 23), le plan d'épargne pour la retraite collectif groupe (n° 7 et 8), la convention de groupe (n° 2) et l'accord de groupe sur la mobilité géographique (n° 1).

Des accords spécifiques ont été signés au niveau de certaines entités du CIC.

En matière de santé et de sécurité (SOC84), 2 accords groupe ont été signés : l'accord sur le don de jours et l'accord sur le droit à la déconnexion. Présent dans tous les établissements du groupe d'au moins de 50 salariés, un CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs et à l'amélioration des conditions de travail.

4.5.6.3 Satisfaction des salariés (SOC87)

Le CIC est classé pour la 2^e année consécutive dans le palmarès « Meilleur employeur » de la revue Capital, 2^e dans le secteur banque et services financiers (1^{er} pour les banques de réseau) à partir de notes attribuées par ses propres collaborateurs mais aussi par ceux travaillant dans le même univers. Par ailleurs, des enquêtes de satisfaction sont parfois menées dans certaines entités du groupe sur un sujet donné. Ainsi, en 2018, les salariés de CIC Ouest ont été invités à répondre à un questionnaire dans le cadre du suivi des risques psychosociaux. La Banque de Luxembourg a mené une action pour recueillir l'avis des collaborateurs sur la culture managériale au sein de la banque.

4.5.6.4 Sensibiliser les salariés à la RSE

Les actions de sensibilisation des salariés sont déjà présentes à travers plusieurs initiatives du groupe :

- existence de plan de déplacement entreprises ;
- offre d'épargne salariale ISR labellisée par le comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ;
- dématérialisation des bulletins de paie, des BSI, des titres restaurants ;
- diffusion d'articles sur la RSE dans des revues internes comme « Le billet de l'ISR », présent dans la lettre hebdomadaire de CM-CIC Asset Management « Économie et marchés » ;
- espace « Être éco citoyen au travail » sur Intranet ;
- dans les métiers dans les offres proposées (ISR, épargne solidaire) ;
- et au niveau de la conformité et gestion des risques.

Elles ont été renforcées en 2018 par :

- des informations sur le handicap en entreprise pour favoriser le mieux-vivre ensemble ;
- des événements pour le lancement de l'offre exclusive de vélo à assistance électrique (VAE) pour les collaborateurs et la collecte de livres d'occasion ;
- la promotion de la RSE dans la revue interne semestrielle « Les cahiers de l'initiative » dédiée à ce sujet ;
- la mobilisation des salariés pour des actions solidaires ou en faveur de l'environnement (opération de recyclage des livres au CIC) ;
- l'intégration d'objectifs de RSM dans le plan stratégique 2019-2023 du groupe.

4.6 UN ACTEUR ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Le CIC est un acteur engagé dans le développement de l'écosystème économique et social des territoires où il est implanté. Cet engagement se traduit par l'octroi de financements, l'offre de produits et services, répondant aux besoins de tous, tout en prenant en compte les enjeux et les principes d'un développement durable notamment en matière d'éthique et de déontologie.

4.6.1 Des offres de financement et des initiatives pour développer l'entrepreneuriat (SOT09)

4.6.1.1 L'accompagnement des créateurs d'entreprises, auto-entrepreneurs et repreneurs d'entreprises

Parmi les nouveaux clients des marchés entreprises et professionnels en 2018, près de 77 % ont un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 million d'euros. Avec l'offre CréaCIC, le CIC leur propose :

- un accompagnement permanent grâce à un réseau de chargés d'affaires formés à la création ou à la reprise d'entreprise, un programme d'entretiens réguliers de suivi de l'activité, des partenariats avec plusieurs réseaux (réseau Initiative France, Boutiques de gestion, ADIE...);
- des solutions spécifiques de financement ;
- des formules de protection sociale ;
- des réductions tarifaires adaptées sur les moyens de paiement et la gestion des comptes.

Les auto-entrepreneurs bénéficient également d'une offre adaptée.

Une charte création d'entreprise vient compléter le dispositif mis en place pour les créateurs/repreneurs d'entreprises qui repose sur un accueil adapté et efficace, un suivi fréquent et régulier pendant les 3 premières années de la vie de la future entreprise.

Pour les étudiants de moins de 28 ans qui souhaitent se lancer dans l'entreprenariat, le CIC propose le prêt Start Étudiants Entrepreneurs CIC à taux 0 % pour faciliter les premières démarches dans leur projet de création d'entreprise, un contrat professionnel global gratuit pendant un an pour la gestion de leur compte professionnel, l'appui de partenaires pour les accompagner et une offre e-boutique également gratuite pendant un an pour ceux qui souhaitent se lancer dans le e-commerce.

Un espace dédié à la création d'entreprise sur le site www.cic.fr et un espace d'échange « Entreprenons.fr » sont mis à la disposition des créateurs d'entreprises et de l'ensemble des entrepreneurs (TPE, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs...) pour les aider dans leurs démarches en leur fournissant gratuitement des informations pratiques, juridiques, fiscales et sociales qualitatives accompagnées par des conseils et réponses d'experts.

4.6.1.2 Le soutien à l'innovation

Le CIC s'engage aussi auprès des entrepreneurs innovants.

Une filière spécifique dédiée aux start-up et entreprises innovantes a été mise en place avec des chargés d'affaires spécialisés dans les réseaux bancaires et des offres et des mesures spécifiques.

Il propose, entre autres, le Prêt Entreprise Innovante avec une franchise de remboursement allant jusqu'à 2 ans afin de laisser à leur projet le temps de réussir. Une offre groupée de services dédiée aux entreprises *start up* a de plus été lancée fin 2018 (*Contrat Global Startup*).

Enfin, le partenariat inédit signé le 19 décembre 2018 entre la BEI et Crédit Mutuel Alliance Fédérale et qui se concrétisera par 300 millions de financements conjoints pour les PME et ETI innovantes et celles situées dans les régions de cohésion, permettra au CIC de répondre encore d'avantage aux besoins de ces entreprises en proposant des conditions financières particulièrement attractives.

Après l'ouverture en 2018 par le CIC Lyonnaise de Banque d'un lieu d'accueil connecté spécialement dédié à l'innovation avec des outils spécifiques, « CIC Place de l'innovation » à Lyon, un deuxième espace a été ouvert à Marseille cette année avec un lieu d'accueil dédié, une mise en relation avec des entrepreneurs, les acteurs régionaux de l'innovation (par exemple les incubateurs), des conseils en financement, les expertises du groupe et un partenariat avec Marseille Innovation qui doit permettre de pousser le modèle plus loin avec des compétences digitales dispensées sur place par des écoles. Par ailleurs, le site www.cicplacedelinnovation.com s'est enrichi cette année d'un blog contribuant ainsi à la construction d'une communauté organisée autour d'un thème unique : l'innovation.

CIC Sud-Ouest offre également des solutions sur mesure aux « jeunes pousses innovantes », jeunes entreprises sur des secteurs à fort potentiel de croissance (nouvelles technologies, nouveaux services), des connexions avec l'écosystème local et un accompagnement à tous les stades de leur croissance avec des interlocuteurs dédiés « référents innovation ». Des conventions ont été signées avec des partenaires de l'innovation (pépinières, clusters ou incubateurs) comme l'association Bordeaux UNITEC (technopole située à Pessac).

Au niveau national, 43 chargés d'affaires entreprises sont depuis cette année dédiés à la filière *start up*.

CM-CIC Innovation, filiale de CM-CIC Investissement ^[1], investit – et souvent réinvestit – ses propres capitaux pour accompagner des entreprises innovantes et structurer leur développement en capital amorçage (finalisation du prototype), capital création (premières ventes réalisées), capital-développement (croissance, international).

[1] CM-CIC Investissement et ses filiales, présentes sur l'ensemble du territoire national, accompagnent les entreprises du réseau dans la durée, à toutes les étapes de leur développement : capital-risque, capital-développement, capital-transmission, conseil en fusions et acquisitions.

Pour aller plus loin, en tant qu'actionnaire actif, CM-CIC Investissement aide les dirigeants de ses participations à ouvrir leur questionnement et à échanger avec d'autres entrepreneurs du portefeuille. C'est l'essence de « *Tech it Easy* », rencontre entre l'univers de jeunes sociétés innovantes et celui d'ETI, centrée sur une technologie à suivre qui entame un changement des usages. L'édition 2018 a porté sur les réalités virtuelles, augmentées et mixtes. Ces technologies ne sont plus dans leur phase expérimentale. L'heure est aux intégrations concrètes, aux innovations d'usages et aux premiers bénéfices de productivité. Elles sont aux portes des entreprises et leur impact s'avère très vite majeur partout où elles pénètrent. Les dirigeants présents à cette manifestation ont ainsi pu découvrir des cas très concrets grâce à un panel de huit intervenants venus présenter des applications dans les domaines de l'industrie, de la santé, du marketing ou encore de la culture.

Une des entreprises du portefeuille de CM-CIC Investissement a été lauréate du prix de l'innovation lors des Grands Prix du magazine CFNEWS 2018 de la Croissance Externe.

De son côté CM-CIC Asset Management a lancé en 2018 le fonds CM-CIC Global Innovation centré sur des sociétés innovantes dans le monde pour les investisseurs.

Des partenariats sont aussi noués avec des acteurs de l'innovation (cf. paragraphe 4.8.2.1).

4.6.1.3 Un acteur responsable et actif pour le développement des PME sur le long terme

CM-CIC Investissement et ses filiales qui exercent les activités de « haut de bilan » du groupe en accompagnant les entreprises dans la durée, à toutes les étapes de leur développement, sont signataires de la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest et s'engagent ainsi, au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession et du cadre réglementaire défini par l'AMF en terme d'enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance. CM-CIC Investissement SCR est aussi actionnaire de l'agence LUCIE, créatrice du premier label de responsabilité sociale basé sur la norme ISO 26000.

Au 31 décembre 2018, les capitaux investis sur fonds propres s'élevaient à 2,3 milliards d'euros dont 88 % dans des entreprises non cotées et dans près de 359 participations.

CM-CIC Investissement propose l'offre « Expansion PME » destinée à répondre aux besoins de fonds propres et quasi-fonds propres inférieurs à 1 million d'euros des PME dans leur projet de croissance ou de transmission. L'offre « CM-CIC Transactions PME » permet, elle, d'accompagner les dirigeants actionnaires souhaitant céder leur entreprise *small cap* (valeur d'entreprise inférieure ou égale à 7 millions d'euros).

4.6.2 Accompagner la digitalisation des entreprises

En matière de financement, une nouvelle gamme de crédits d'investissement a vu le jour fin 2018. Parmi ces crédits, le Prêt Transition Numérique a pour objectif de faciliter les projets de digitalisation des entreprises. Il s'agit de financer les investissements corporels et incorporels liés à la digitalisation des activités de l'entreprise dans un objectif de modernisation de ses outils et/ou de la transformation de son modèle économique par le numérique. Comme tous les autres prêts de cette gamme, il bénéficie de taux bonifiés.

En matière d'outils digitaux, le CIC propose déjà à ses clients une gamme de produits adaptés à leurs besoins :

- CIC e-factures by Epithète, un service complet de facturation et règlement en ligne qui s'adresse à l'ensemble des acteurs économiques et aux professionnels au sens large (associations, auto-entrepreneurs, TPE, PME/PMI, ETI, grandes entreprises) et leur permet de collaborer simplement avec leurs clients et fournisseurs, même s'ils ne sont pas eux-mêmes abonnés au service et d'échanger des commandes, des devis, des factures, des paiements, etc. Les développements complémentaires prioritaires par l'équipe projet seront livrés en 2019 et permettront aux réseaux de proposer à leurs clients des solutions répondant à leurs attentes ;

- le pack d'e-services chez CM-CIC Factor, filiale spécialisée dans la mobilisation de créances et l'affacturage qui propose dans son offre d'affacturage aux TPE-PME une gestion de leur poste clients 100 % digitalisée et sécurisée...
- la carte de paiement remplaçant les tickets restaurants papier et dont les fonctionnalités ont été enrichies en 2018 par la signature d'un partenariat avec Edenred – Ticket Restaurant® [Carte Ticket Restaurant CIC] ;
- une offre e-boutique pour accompagner les clients sur de nouveaux canaux de distribution en leur proposant selon leur besoin la création de leur e-boutique accompagnée par une agence web, une solution d'*e-paiement*, un financement préférentiel.

Par ailleurs des rencontres sont organisées régulièrement pour accompagner les dirigeants d'entreprises dans l'utilisation des outils digitaux : CIC Ouest dans le cadre de la *Nantes Digital Week* a ainsi réuni des professionnels qui ont pu échanger de façon très concrète avec des étudiants et formateurs de l'IMIE, école de la filière numérique et avec des professionnels référencés pour leurs pratiques digitales.

4.6.3 Des financements, des investissements et des services pour faciliter la transition énergétique (ENV53)

4.6.3.1 Des financements et des services pour les particuliers (SOT59)

Concernant l'immobilier, en dehors des Eco prêts à taux zéro (Eco PTZ et Eco PTZ complémentaires) pour certains travaux spécifiques d'amélioration de la performance énergétique d'un logement dans des bâtiments anciens, sont proposés des prêts développement durable long terme (encours : 1,8 million d'euros), et court terme (encours : 4,5 millions d'euros) pour les travaux bénéficiant du crédit d'impôt dans les bâtiments achevés depuis plus de 2 ans. À ces 3 produits existants s'ajoutent des Prêts Eco Énergie

(régions Alsace, Bourgogne Franche Comté, Nouvelle Aquitaine...). Afin d'aider à la réalisation de travaux d'économie d'énergie, le CIC s'est associé avec Direct Energie et propose, aux particuliers, sur le site cic.fr, de réaliser un bilan énergétique gratuit de leur logement et des financements à des taux privilégiés.

De plus, le CIC propose une assurance habitation qui couvre les installations en énergie renouvelable (pompes à chaleur, géothermie, aérothermie, panneaux solaires photovoltaïques...) avec les biens sur lesquels elles sont installées. Il est aussi prévu une responsabilité civile production d'électricité en cas de revente d'électricité dès lors que des panneaux photovoltaïques sont déclarés.

Concernant les moyens de transports :

- des offres Eco-Mobilité ont été lancées fin 2018 avec des conditions très avantageuses pour les véhicules électriques et des conditions attractives pour les véhicules à essence sans malus écologique ;
- l'offre e-cyclo CIC a fait l'objet en 2018 d'un déploiement progressif dans le réseau. Il s'agit d'une solution de location avec option d'achat de vélo à assistance électrique (VAE) qui prend tout en charge (livraison, financement, entretien et assistance).

En matière d'assurance auto, les personnes adoptant un comportement écologique bénéficient d'offres attractives : réduction tarifaire si le véhicule parcourt moins de 6 000 km par an, si le conducteur de moins de 28 ans suit un stage de conduite, extension de la garantie dommages corporels du conducteur s'il utilise d'autres moyens de transport terrestres (transports en commun ou bicyclette plutôt que sa voiture pour les trajets domicile-travail). Les dommages à la bicyclette sont également couverts. De plus, la protection juridique automobile couvre les litiges concernant l'abonnement de transport ou la location de bicyclette. S'il s'agit d'assurer un véhicule électrique, la batterie et le câble de rechargement sont couverts au titre des garanties du contrat. Pour les véhicules de 3 ans et plus, le souscripteur qui accepte l'utilisation de pièces de réemploi garanties en cas de sinistre pour faire réparer sa voiture, bénéficie aussi d'une réduction tarifaire.

4.6.3.2 Des financements d'équipements en énergie renouvelable pour les professionnels et les entreprises

Le financement des investissements consacrés à l'économie d'énergie, de haute performance énergétique peut désormais être réalisé avec le Prêt Transition Énergétique de la nouvelle gamme de crédits d'investissement à taux bonifiés créée fin 2018.

Le groupe CIC a aussi signé fin 2017 un accord avec la BEI visant à la mise en place d'une enveloppe de refinancement, valable 4 ans, sur des projets éoliens et photovoltaïques. Outre le refinancement, la BEI participera en risque à hauteur de 50 % sur les projets sélectionnés. En région, les projets financés en 2018 concernent essentiellement des installations de parcs photovoltaïques dont l'encours au 31 décembre 2018 a progressé de plus de 45 %.

Par ailleurs les professionnels et entreprises ont la possibilité de financer en crédit-bail l'acquisition de véhicules hybrides, électriques et de transports collectifs.

La production des financements en crédit-bail pour l'acquisition de véhicules électriques réalisée en 2018 a augmenté de près de 29 % par rapport à 2017 et celui des transports collectifs de plus de 23 %.

Développer les équipements en énergies renouvelables des agriculteurs

Des experts accompagnent les agriculteurs dans leurs projets d'équipement en énergies renouvelables de plus en plus performants.

En 2018, les investissements de ce type financés par le CIC pour les agriculteurs progressent de 44 %. Les projets photovoltaïques et ceux d'unités de méthanisation représentent respectivement 40 % et 58 % de ces financements.

4.6.3.3 Le financement de « grands projets » en énergie renouvelable (SOT60) et les financements de projets ^[1]

Le groupe CIC a participé également à des projets plus importants en France et à l'étranger dans différents domaines.

En 2018, le département Financement de projets du CIC a financé 16 projets dont 8 dans les énergies renouvelables :

- 5 projets éoliens en France : il s'agit de cinq portefeuilles de parcs *on shore* totalisant environ 830 MW,
- un parc offshore de 860 MW en Mer du Nord (Royaume-Uni)
- et deux projets biomasse : unités de cogénération fonctionnant à partir de déchets de bois, l'un en partenariat avec le fonds Meridiam Transition alimentant en chaleur une usine de fabrication de pellets de bois en Champagne Ardennes et l'autre consistant en un portefeuille de deux centrales alimentant en chaleur des réseaux de chauffage urbain.

L'encours des projets énergies renouvelables (autorisations cumulées) fin décembre 2018 atteint 1,4 milliard d'euros, constitué principalement de projets éoliens (*onshore* et *offshore*), solaires et biomasse. Le CIC a également financé un portefeuille diversifié de centrales de cogénérations au gaz alimentant en chaleur des industriels dans des secteurs diversifiés.

Le plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde du groupe fixe la progression des financements de projets à fort impact climatique à 30 %. Cet objectif concerne dans un premier temps l'activité de la banque de financement notamment à travers les financements de projets.

Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation.

Ces financements font l'objet d'une procédure d'évaluation interne incluant des critères ESG décrite dans le plan de vigilance (paragraphe 4.7.2.3.3).

4.6.3.4 Des investissements dans des entreprises respectueuses de l'environnement

CM-CIC Investissement et ses filiales participent aussi au développement de projets en investissant dans des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaiques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

[1] « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.

4.6.4 Soutenir la démarche RSE des entreprises

Un nouveau Prêt Transition RSE accompagne les entreprises et professionnels qui souhaitent réaliser des investissements pour un développement responsable :

- au niveau social : amélioration des conditions de travail, plan de formation des équipes, équipement de matériels ;
- en terme d'économie d'énergie : création de nouveaux produits moins énergivores...

- sur le plan environnemental : solutions de recyclage des déchets, de réduction de la consommation de papier, mise en place de *process* de mise aux normes pour répondre à la réglementation, de solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de mise en place d'outils d'analyse qui permettent de mesurer les impacts des actions sur l'environnement...

Une bonification est accordée après 2 ans d'amortissement si l'entreprise présente un audit RSE amélioré par rapport à celui communiqué à la banque au moment de la mise en place du prêt.

4.6.5 Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie

Pour chaque étape importante de la vie d'un jeune [apprentissage, études supérieures en France ou à l'étranger, permis de conduire, première installation, premier emploi, création d'entreprises...], le CIC propose des solutions sur mesure.

En particulier, les souscripteurs d'un prêt Études CIC bénéficient d'une aide à la recherche d'emploi complète (stratégie de recherche, rédaction du CV et de la lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauches...).

Dans le cadre d'une location d'appartement, le CIC propose d'avancer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire et de procurer à celui-ci une garantie locative en cas d'impayés du loyer et des charges grâce à « Accès Locatif » et « Loca-Pass ».

Le CIC agit concrètement pour favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active avec l'offre « Objectif Premier Emploi » qui propose la banque gratuite pendant un an, des contrats d'assurance adaptés et un prêt à un taux préférentiel pour financer les dépenses d'équipement ou d'installation.

Le CIC propose également le prêt permis à 1 euro par jour afin de faciliter l'accès à une formation à la conduite de véhicules de catégorie 2 roues (A1 et A2) et auto (B) dont le coût peut représenter un obstacle fort à l'obtention d'un emploi. Le montant des prêts mis en place dans le réseau bancaire s'élève à 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le groupe anime également un blog sur Facebook intitulé Jeunes Expat' qui est la page du CIC destinée aux jeunes qui souhaitent partir à l'étranger dans le cadre des études, d'un stage ou d'un travail.

4

4.6.6 Être présent auprès des associations (SOT40)

Le nombre de clients d'organisations à but non lucratif (OBNL) dans le réseau bancaire enregistre une croissance de 6 % en 2018 par rapport à 2017. Le CIC propose notamment d'optimiser la collecte des dons (*Dynaflux Global Collect*) avec une délégation pouvant aller jusqu'à l'intégralité de la chaîne des dons, de l'appel aux donateurs à la réception des enveloppes, de l'encaissement des chèques à l'édition des reçus, de l'intégration des dons à l'enrichissement des fichiers. Le Pack Associations donne également la possibilité aux associations de proposer aux adhérents de régler par carte bancaire même sans avoir de site Internet. Le CIC propose aussi l'application « Lyf Pay », solution de paiement, de collecte de dons dématérialisée sécurisée par mobile, qui permet également aux associations de créer et développer leur relation avec leurs donateurs, en

utilisant le mobile comme nouveau canal de communication, de simplifier l'organisation et la gestion de leurs événements grâce à une solution allant de la vente de billets à l'encaissement et au paiement.

Des produits de financement et de placement adaptés à leurs besoins sont aussi proposés y compris en crédit-bail.

Certaines associations bénéficient aussi du Livret et de la Carte d'Épargne Pour les Autres que propose le CIC à la clientèle (cf. paragraphe 4.6.8.2).

L'engagement du CIC se traduit aussi par des partenariats avec les associations dans divers domaines (cf. chapitre 4.8 Acteur dans la vie culturelle et sociale). Présent au Forum National des Associations & Fondations, le CIC a été partenaire d'un atelier pratique « ISR et Fonds de Partage ».

4.6.7 Le financement de projets à caractère social (SOT72)

Le CIC participe à la mise en place de financements pour la construction de logements sociaux et propose aux sociétés de HLM à travers l'offre Dynaflux Immobilier CIC et la filiale Euro TVS une solution pour le traitement des recouvrements des avis d'échéance de loyers et de charges.

4.6.8 Une offre de produits et services responsables

4.6.8.1 La promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) [SOT28]

CM-CIC *Asset Management* est :

- membre du FIR (Forum pour l'investissement responsable) depuis 2004, de l'EuroSIF (Association européenne des FIR) ;
- membre du programme eau de CDP (ex *Carbon Disclosure Project*) depuis 2010, associé à son programme carbone depuis 2011 et à son programme forêts depuis 2013 ;
- membre depuis 2011 de l'ICGN (*International Corporate Governance Network*) ;
- adhérent au code de transparence AFG-FIR depuis sa création ;
- membre de l'initiative *Green Bonds Principles* depuis 2015 ;
- signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies) depuis 2012 ;
- signataire de l'appel de Paris pour le climat depuis décembre 2015 dans le cadre de la COP21 ;
- signataire de *Access to Medicine Index* depuis juillet 2017 ;
- signataire de la déclaration « Vers une généralisation de la notation extra-financière » depuis 2017 ;
- et du *Global investor statement to governments on climate change* depuis 2018.

L'offre de CM-CIC *Asset Management* se décline en 2 gammes ISR :

- les fonds ISR *best in class* : CM-CIC Objectif Environnement, CM-CIC Obli ISR, CM-CIC Moné ISR destinés aux investisseurs privés et aux institutionnels.

CM-CIC France Emploi, fonds solidaire de partage est désormais géré selon les principes ISR « best in class » et selon une démarche d'exclusion des secteurs du charbon (seuil de 20 % dans le chiffre d'affaires consolidé ou dans le processus de production) et du tabac. Ce fonds est géré en direct de façon diversifiée, avec 40 % d'actions. CM-CIC AM participe dans ce cadre à la solidarité des clients du groupe en versant un abondement à l'Association France Active ;

- la gamme de fonds ISR inter-entreprises « Social Active », créée par CM-CIC AM et CM-CIC Épargne Salariale, labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES).

Des fonds ISR dédiés sont aussi proposés.

Cette gamme de fonds gérés de façon responsable a été complétée par le lancement en 2017 de CM-CIC Green Bonds qui a obtenu le label gouvernemental Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC). Ce fonds est destiné à une clientèle de particuliers, d'épargne salariale et d'institutionnels et a pour objectif de contribuer au financement de la transition énergétique en adoptant une approche centrée sur des projets à forts bénéfices environnementaux. Son encours au 31 décembre 2018 est composé à hauteur de 99,2 % d'investissements en obligations vertes. Ces obligations sont sélectionnées dans le respect des *Green Bonds Principles* et de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et de l'intérêt du projet à financer.

CM-CIC AM participe régulièrement à des conférences sur les enjeux et les pratiques de l'ISR. En particulier, elle est intervenue lors de la 4^e édition des rencontres ISR et Performances organisée par Option Finance sur le thème des évolutions réglementaires dans le domaine de la finance durable.

[1] *Majeurs protégés et personnes faisant face au décès d'un proche.*

L'ISR est présent dans la lettre hebdomadaire « Économie et marchés » diffusée à l'intention de la clientèle et sur le site Intranet du CIC par CM-CIC AM à travers « Le billet de l'ISR ».

Un autre fonds BL Equities Horizon (labellisé Ethibel EXCELLENCE) est proposé par la Banque de Luxembourg en collaboration avec VIGEO et Ethibel.

Banque de Luxembourg Investments (BLI), la filiale d'*asset management* de la Banque de Luxembourg a signé en 2017 la charte des Principes pour l'investissement des Nations Unies (UNPRI) et a mis en place une stratégie d'investissement selon les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

4.6.8.2 L'épargne et les placements solidaires encouragés

Le Livret d'Épargne Pour les Autres est un produit solidaire labellisé par Finansol. 50, 75 ou 100 % des intérêts annuels sont reversés sous forme de don à 1 à 4 associations partenaires qui œuvrent dans le domaine de l'urgence humanitaire (Action contre la Faim, Secours Catholique, Médecins du Monde), l'enfance (Association Petits Princes et UNICEF), le logement social (Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme), ou la recherche médicale (Institut Curie). La Carte pour les Autres permet de reverser à ces mêmes partenaires des dons liés aux achats payés avec cette carte. Grâce aux dons collectés tout au long de l'année 2018 avec ces 2 produits solidaires, le montant reversé en 2018 par le CIC aux associations partenaires a augmenté de plus de 27 % par rapport à 2017.

Le CIC propose aussi un fonds de partage pour soutenir l'emploi : CM-CIC France Emploi (labellisé Finansol) dont la moitié du résultat fait l'objet d'un don à l'association France Active qui accompagne et finance les entreprises solidaires qui créent ou consolident des emplois et les personnes en difficulté d'emploi qui créent leur entreprise.

Parmi la gamme ISR dédiée à l'épargne salariale « Sociale Active » labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), 4 FCPE sont solidaires (obli solidaire, équilibre solidaire, tempéré solidaire, dynamique solidaire).

4.6.8.3 L'accompagnement des personnes fragiles [SOT39]

4.6.8.3.1 L'offre clientèle fragile ou vulnérable [1]

Le CIC veille à accompagner les clients qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. Les dispositifs bancaires mis en place sont décrits dans le plan de vigilance au paragraphe 4.7.2.3.3.

4.6.8.3.2 Assurances et personnes fragiles

Au niveau des assurances, les personnes aux faibles revenus peuvent prétendre aux dispositifs d'État concernant leur couverture complémentaire santé. Sous conditions de ressources, déterminées par la Sécurité Sociale, elles peuvent bénéficier d'un contrat CMU-C ou avoir accès au contrat santé « Complémentaire santé ACS » réservé aux clients éligibles à l'Aide à la complémentaire santé.

Depuis janvier 2017, les emprunteurs du CIC, assurés aux ACM pour un emprunt lié à leur résidence principale, peuvent bénéficier du maintien de l'acceptation médicale. L'adhésion à l'assurance des emprunteurs ACM

leur donnera la possibilité d'être également couverts, dans le futur, aux mêmes conditions d'acceptation médicale, pour un nouveau prêt en cas de changement de résidence principale et ce sans aucune formalité médicale complémentaire, même si, depuis, ils ont rencontré un problème de santé.

Les emprunteurs peuvent également depuis l'an passé, remplir leurs formalités médicales en ligne. Ce développement s'inscrit dans la volonté d'améliorer le service aux clients et la fluidité des formalités médicales d'adhésion.

Par ailleurs, le CIC se conforme à la convention « AERAS » [s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé] conçue pour faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé.

La loi Santé du 26 janvier 2016 instaure le « droit à l'oubli » : d'une part, les personnes ayant présenté une pathologie cancéreuse sont dispensées, dans certaines conditions, de déclarer leur ancienne maladie au moment de demander une assurance pour un prêt ; d'autre part, la mise en place d'une grille de référence de pathologies permet de prendre en considération les progrès thérapeutiques au sein de la tarification médicale.

L'assurance dépendance proposée permet aux populations fragiles de financer leurs besoins futurs en la matière. Par ailleurs, les populations isolées pourront trouver dans notre offre obsèques une solution pour le financement de leurs funérailles à travers un mécanisme assurantiel mais aussi, grâce à l'offre en prestation, la garantie que celles-ci seront organisées selon leur volonté.

4.6.8.3 Aider à la gestion de son budget

Le CIC s'attache aussi à proposer des produits permettant au client de maîtriser son budget :

- le service « Alertes CIC » qui envoie des messages d'alertes par e-mail ou SMS relatifs au(x) comptes (s) [solde, mouvements...], aux opérations de paiement, aux instruments de paiement [encours de carte bancaire...]. La fréquence de réception, les seuils et le sens de déclenchement des alertes sont à paramétrer par le client ;
- la fonctionnalité « Gestion de Budget » proposée sur les applications mobiles et sur cic.fr, donne une vision synthétique et graphique des dépenses et des revenus. Elle a été enrichie cette année par une fonction d'agrégation de comptes provenant d'établissements secondaires internes ou externes au groupe ;
- des simulateurs de crédits sont également disponibles sur tous les sites des banques CIC ;
- le regroupement de plusieurs crédits existants en un seul crédit peut aussi être proposé, après étude, ce qui en facilite le suivi avec une seule mensualité et un seul interlocuteur ;
- par ailleurs, une politique sectorielle a été établie en 2017 sur le crédit à la consommation qui fixe les règles à respecter en matière de pratique marketing, commerciale, d'acceptation et de financement, de recouvrement, de prévention et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de traitement des données personnelles, de traitement des réclamations ;
- concernant le crédit en réserve, le taux défini selon l'objet est fixe et il est possible de bénéficier des meilleurs taux du moment sur la partie non débloquée, l'enveloppe tant qu'elle n'est pas utilisée ne coûte rien, le montant et la mensualité sont adaptés au budget du client, le remboursement du crédit peut se faire à tout moment sans frais ;
- dans la nouvelle offre « Assur Prêt », assurance emprunteur, le calcul de la prime est déterminé au moment de l'adhésion afin que l'emprunteur ait connaissance à l'avance de l'ensemble des primes annuelles.

De plus, compte tenu des changements à venir sur la trésorerie des clients liés à la mise en place du prélèvement à la source en 2019 avec des modalités de paiement de l'impôt différentes, des formations ont été déployées pour accompagner et intégrer le prélèvement à la source dans le conseil aux clients.

4.6.8.4 Des offres responsables en matière de santé et de sécurité (SOT80)

En matière de santé, par son activité bancassurance, le CIC propose des produits d'assurance santé, prévoyance, de dépendance individuels pour les particuliers, les travailleurs non salariés, et collectifs pour les entreprises. En complément d'une offre de complémentaire santé pour tous les salariés du privé, modulable pour les entreprises, il est proposé une surcomplémentaire santé. Cette dernière vise à compléter les prestations versées par les régimes de base et complémentaires, les garanties liées à ces régimes s'avérant souvent insuffisantes pour le salarié et sa famille. Des services dédiés complètent ces offres. La carte Avance Santé permet aux assurés de régler leurs frais de santé sans en faire l'avance. Les souscripteurs d'une assurance santé ont la possibilité de transmettre depuis leur mobile leurs devis et factures (par l'envoi de photos) ne faisant pas l'objet de télétransmission et ainsi d'obtenir une réponse rapide sur la prise en charge. Un service de téléassistance intitulé Senior Assistance CIC pour favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes isolées ou fragilisées est aussi disponible.

Concernant l'assurance immobilier des emprunteurs, le CIC propose le maintien de l'acceptation médicale lors du changement de résidence principale (cf. paragraphe 4.6.8.3.2). Par ailleurs, lorsqu'une demande d'adhésion à l'assurance emprunteur est soumise à des formalités médicales (déclaration d'état de santé, questionnaire de santé, analyses médicales, rapport médical...), le service e-acceptation médicale met à disposition de l'emprunteur, un espace sécurisé sur Internet dans lequel il peut remplir ses formalités médicales. Le client peut ainsi remplir les formalités à l'endroit et au moment qui lui conviennent le mieux et obtenir rapidement une réponse.

En matière de sécurité physique, le CIC propose Protection Vol (protection des biens et des personnes) qui a été complétée par une offre de détecteur de monoxyde de carbone télésurveillé, les intoxications à ce gaz représentant une des principales causes de décès accidentels par intoxication. Par ailleurs, l'e-déclaration est un moyen de déclaration rapide des sinistres auto et habitation sur ordinateur et/ou smartphone proposé aux particuliers 24h sur 24.

En matière de sécurité informatique, des moyens importants sont déployés pour sécuriser les opérations bancaires. Des messages récurrents de sensibilisation à destination des clients sont présents dans les espaces personnels de la banque à distance, ainsi que des contenus permanents, notamment le dossier « Sécurité ». En 2018, des réunions d'information sur le thème de la cybercriminalité ont été organisées par CIC Lyonnaise de Banque, CIC Nord Ouest et CIC Est à l'intention de leurs clients.

Des solutions de sécurisation des opérations bancaires Internet sont proposés (Safetrans, certificat K-sign, carte de clés personnelle, code de confirmation envoyé par sms ou service vocal interactif, confirmation mobile) pour que le client s'authentifie auprès des services de banque à distance du CIC et puisse effectuer des opérations sensibles. Dans le cadre de la lutte contre la fraude concernant les transactions effectuées par carte via Internet, les clients ont la possibilité, à partir de leur espace personnel sur Internet ou à partir des applications mobile, de suspendre l'utilisation de carte de paiement pour les opérations faites en vente à distance pendant la durée de son choix. Par ailleurs, les clients peuvent souscrire une carte à cryptogramme dynamique au dos de laquelle les 3 chiffres du cryptogramme imprimés sont remplacés par un petit écran générant un nouveau code toutes les heures.

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées, une attention très particulière par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est portée à tous les aspects de la sécurité du système d'information qui évolue donc chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer les défenses. Un système de management de la sécurité de l'information a été déployé en 2016 sur l'ensemble des sites de production et d'hébergement permettant ainsi à Euro-Information d'obtenir la certification ISO 27001 en 2017.

Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données ;
- preuve : permettre par un système de traçabilité et d'audit de justifier les actions sur le système.

Différents indicateurs de suivis sont mis en place dont le taux de disponibilité des principales applications TP ^[1] qui est de l'ordre de près

de 100 % en 2018 (SOT102) et les sinistres informatiques dont le coût est supérieur à 1 000 euros sont très faibles. Il est pour 2018 de 239 (SOT103).

Les collaborateurs sont aussi sensibilisés aux fraudes les plus courantes (notes sur Intranet, formations) et aux règles déontologiques applicables notamment en matière d'utilisation des outils informatiques et de messagerie. Par ailleurs, une newsletter sur la sécurité informatique publiée par Euro-Information est désormais diffusée sur l'Intranet de tous les salariés du groupe. Elle comprend notamment une rubrique « Le conseil sécurité de la semaine » à l'intention des collaborateurs.

4.6.9 Une relation soucieuse du respect du client

4.6.9.1 La volonté d'instaurer un service de qualité (SOT73)

Dans un contexte où la révolution digitale a tout accéléré, les clients attendent le bon service au bon moment. Pour répondre à ces attentes, le CIC développe une relation omnicanal efficace et moderne, qui laisse au client le choix d'avoir recours à son conseiller ou d'utiliser des outils technologiques pour plus d'autonomie. Afin de mener à bien cette ambition, le projet informatique et organisationnel « Priorité Client 2018 », initié fin 2016, s'est poursuivi en 2018.

Les collaborateurs ont également participé à la construction du plan stratégique 2019-2023 « ensemble#nouveau monde » dont la finalité est l'excellence dans la relation avec les clients.

La recherche d'une relation pérenne et de confiance avec les clients s'est traduite en 2018 par :

4.6.9.1.1 Le renforcement des compétences des collaborateurs

Le conseiller reste au centre de la relation physique, téléphonique ou numérique avec les clients. Avec un budget de plus de 6 % de la masse salariale, les formations sont multiples : au niveau de l'accueil, de l'écoute, la précision du diagnostic, la pertinence des offres, la maîtrise des outils. Dans le cadre du projet « Priorité Client 2018 », des modules de formation ont été développés concernant les domaines de la banque à distance et du digital (cf. paragraphe 4.5.1). La promotion des outils digitaux peut aussi être réalisée à l'occasion de points d'information comme peut le faire CIC Sud Ouest dans sa lettre d'information hebdomadaire destinée aux agences dans laquelle figure une rubrique « #Tous connectés ». Une « Minute du Digital » est obligatoire dans toutes les réunions hebdomadaires agence.

Des spécialistes de domaine peuvent aussi venir en appui pour répondre à des besoins spécifiques de la clientèle y compris à distance depuis cette année en webinaire. Des référents digitaux accompagnent les collaborateurs des agences sur le terrain pour faire en sorte qu'ils s'approprient les évolutions digitales du groupe. Par ailleurs, afin d'accompagner les chargés d'affaires Entreprises, un *store* met à disposition de ces derniers des vidéos et PDF interactifs téléchargeables lors des entretiens clientèle. Des *tchats* sont aussi organisés sur des sujets précis pour les chargés clientèle avec des experts permettant d'échanger sur des sujets complexes. Des formations pour assurer une relation de qualité avec chaque client sont aussi proposées. Un suivi est effectué concernant le domaine de la banque à distance que ce soit au niveau de son utilisation par les clients, des délais de réponse des conseillers et du recours par ces derniers à l'analyseur d'emails et aux assistants virtuels.

Dans les autres métiers du groupe, des démarches similaires sont entreprises avec par exemple la formation Service Attitude 2.0 suivie par les collaborateurs de CM-CIC Bail qui consiste à instaurer un état d'esprit tourné vers la satisfaction des clients internes et externes.

4.6.9.1.2 Une relation clientèle plus personnalisée

Le site cic.fr permet une personnalisation renforcée des conseils et du contenu en fonction des profils des clients. Le client peut enregistrer dans les favoris toutes les opérations qu'il utilise le plus, et personnaliser son profil, avec des préférences d'affichage. Il a aussi la possibilité *via* l'application de banque à distance accessible sur ordinateur, smartphone et tablette de rester en contact avec son conseiller grâce à un espace dédié et de déclarer ses projets et centres d'intérêts depuis son espace client afin de bénéficier d'offres adaptées au bon moment. Par ailleurs, la modularité est aussi un des critères pris en compte lors de la conception d'une nouvelle offre. Ainsi le client peut désormais construire avec son conseiller la couverture santé individuelle qui correspond le mieux à ses besoins : en complémentaire santé, pour la prise en charge de soins de prévention et de médecine douce ainsi que pour les frais d'hospitalisation, et en surcomplémentaire.

À noter que les chargés de clientèle ne perçoivent pas de commissions sur les ventes des produits qu'ils proposent, ce qui contribue à proposer au client des offres les plus adaptées à ses besoins.

Par ailleurs, afin d'établir des relations durables avec les nouveaux clients, la démarche Bienvenue permet de personnaliser tout au long de la première année les échanges avec ces derniers selon leurs habitudes de contact et leurs activités.

4.6.9.1.3 Des offres de services innovants et sécurisés qui simplifient la vie des clients

Des enquêtes sont menées pour proposer des offres en adéquation avec les besoins des clients. Ainsi en 2018 les clients ont été interrogés pour connaître leurs attentes réelles en matière de protection numérique.

Les nouvelles offres mises en place sont de plus en plus souvent co-construites avec les futurs utilisateurs, les clients, et les collaborateurs du réseau autour d'univers de besoins. Parmi les nouveaux services offerts cette année :

- Monetico Mobile + à destination des professionnels itinérants, est un terminal de paiement, qui fonctionne *via* une application mobile reliée en Bluetooth à un smartphone ou tablette, et permet aussi aux entreprises de gérer des flottes de terminaux tout en proposant une tarification des flux compétitive ;
- l'application mobile gratuite Lyf Pay associe paiement mobile et avantages pour faciliter les achats et propose aux consommateurs le paiement en magasin, sur Internet, le paiement de ses amis utilisateurs ou non de l'application, de profiter des offres de fidélité, de s'informer, de gérer et piloter les dépenses.

4.6.9.1.4 Une approche efficace et réactive

L'organisation décentralisée du réseau bancaire apporte une réactivité aux demandes des clients. Environ 90 % des décisions d'octroi de crédit sont prises localement de manière autonome sur le marché grand public.

[1] TP : transactionnel process - applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.

En 2018, le CIC a fait le choix de la proximité en simplifiant l'organisation des structures hiérarchiques régionales au bénéfice des agences locales pour leur permettre une plus grande réactivité de service.

Des outils facilitateurs sont aussi mis en place pour permettre au conseiller d'optimiser les contacts comme l'analyseur d'e-mails déployé dans les agences. Un assistant de recherche assiste aussi les chargés de clientèle en répondant aux questions récurrentes concernant les particuliers en matière d'assurance auto et IRD, d'épargne, et depuis 2018, de crédit consommation et d'assurance emprunteur afférente, de crédit-bail, de santé et de prévoyance individuelle. Les outils déployés doivent permettre aux collaborateurs du réseau de dégager du temps pour servir la dimension de conseil et de temps relationnel avec les clients. De façon plus large, l'objectif est une utilisation de solutions cognitives dans tous les métiers bancassurance où ces solutions sont susceptibles de générer de la croissance.

4.6.9.1.5 Être en phase avec des clients de plus en plus connectés et autonomes

Le CIC s'adapte aux nouveaux modes de vie en proposant aux clients une relation fluide et suivie à travers les moyens de communication qu'ils privilégient dans leur relation avec la banque. Un guide utilisateur regroupant les différents thèmes liés à la digitalisation des points de vente a été mis en place pour que les chargés de clientèle s'approprient tous les outils de la relation omni-canal. De plus en plus d'opérations digitales peuvent désormais être effectuées sur Internet et application mobile avec, pour les contrats, le recours à la signature électronique. L'objectif visé est de rendre accessible 100 % des fonctionnalités client sur web et mobile pour tous les marchés.

Au niveau de la gestion des comptes, un nouvel espace a été créé en 2018, accessible depuis l'espace client et sur l'application mobile, qui facilite la gestion des cartes par le client. Ce dernier peut consulter les informations détaillées de ses cartes et gérer les paramètres selon ses besoins : augmenter temporairement ses plafonds de paiement et de retrait, activer/désactiver les paiements sur Internet, faire opposition et commander une nouvelle carte simultanément...

Dans le domaine des assurances, les clients disposent sur leur smartphone d'un espace dédié dans lequel figurent des informations relatives aux assurances, les contrats détenus et dans lequel ils ont la possibilité d'accéder à différents services : devis pour l'assurance habitation, devis assurances auto « le devis auto 3 photos » qui permet d'obtenir un devis complet et personnalisé en quelques instants en prenant simplement en photo à l'aide du smartphone, la certification d'immatriculation de la voiture, le permis du conducteur et le relevé d'information de l'assurance auto en cours. En ligne ou en agence, le conseiller intervient lors de la souscription pour répondre aux questions éventuelles et effectuer les ajustements utiles suivant les besoins du futur assuré.

Les emprunteurs peuvent aussi effectuer les formalités médicales en ligne de manière totalement sécurisée et confidentielle et avoir un suivi en temps réel de leur acceptation médicale.

Les déclarations et suivis de sinistres auto ou habitation sont aussi réalisables en ligne. Concernant les sinistres auto, l'assuré peut désormais choisir son garage, bénéficier des services des garages agréés, choisir la date de l'expertise.

En matière de crédit : pour le crédit à la consommation, de nombreuses opérations peuvent être désormais effectuées à distance par le client sous certaines conditions : simulation, souscription, déblocage d'un crédit à la consommation amortissable, déblocage instantané de fonds depuis un smartphone pour les clients ayant un crédit en réserve, augmentation du plafond de la carte bancaire pour un achat « coup de cœur » avant paiement comptant ou souscription d'un crédit à la consommation dans un délai de 30 jours. Le conseiller reste au centre de la démarche, il suit les simulations, les démarches de souscription démarrées ou finalisées de ses clients, interagit, et après évaluation du risque, finalise le prêt. Concernant le crédit immobilier, il est désormais possible de suivre l'avancée de son dossier sur le site Internet.

En matière de service, l'offre Compte CIC Mobile intègre compte courant, outils de gestion à distance, carte internationale de paiement et forfait de téléphonie mobile répondant ainsi aux nouvelles attentes clients en termes de simplicité et de connectivité. Dans un autre registre, en matière de télésurveillance, le service Protection Vol CIC permet aux clients de piloter à distance et en toute sécurité leur système d'alarme.

En 2018, un espace sur cic.fr a été conçu pour permettre aux clients d'avoir une vision globale des différentes fonctionnalités qui leur sont offertes sur la banque à distance.

4.6.9.1.6 La mesure de la qualité

En 2018, les avis clients ont été collectés sur les pages de souscription du crédit à la consommation de la banque à distance sur Internet. Les clients sont interrogés non seulement sur leur satisfaction mais aussi sur la conception d'applications développées pour eux : design, fonctionnalité, ergonomie. Les salariés peuvent aussi être sollicités en tant qu'utilisateurs lors du lancement de nouvelles offres. Cette année, un questionnaire a été adressé aux directeurs d'agence en vue d'améliorer la relation avec les clients.

Dans le cadre de la démarche qualité, des enquêtes de satisfaction sont généralisées auprès des nouveaux clients particuliers et professionnels. Des enquêtes sont aussi menées en cas de rupture de la relation. Un travail de veille permanent est effectué permettant aux directeurs d'agence de connaître l'avis de leurs clients. Au niveau des points de vente, un tableau de bord – implication et mobilisation pour le plan d'action qualité (IMPAQ) – permet de consulter divers indicateurs quantitatifs et qualitatifs, liés à la qualité de la relation client et d'aider à l'identification de dysfonctionnements ou d'alertes lors des situations délicates. Cette année, le *Net Promoter Score*, indicateur de fidélité client qui évalue, en une seule question, le potentiel de recommandation de la banque, a été intégré dans le tableau de bord IMPAQ. Le travail de veille permet aussi d'adapter les réponses à des attentes clients identifiées. Des enquêtes et études ciblées sont menées en parallèle et le CIC participe aussi à des études de satisfaction externes. La propension des personnes interrogées à recommander le CIC permet de mesurer leur degré de satisfaction.

Les filiales qui viennent en support du réseau réalisent également des enquêtes comme CM-CIC Épargne Salariale en 2018 auprès de ses clients épargnants dans le cadre de sa certification ISO 9001. D'autres activités bénéficient de la certification ISO 9001 comme celle des moyens de paiement de CCS^[1] ou CM-CIC Agence Immobilière, et le centre de relation client ETS de la norme de qualité NF Service Relation Client 345 de l'AFNOR. Par ailleurs, CCS suit le niveau de qualité de ses prestations au travers d'un tableau de bord mensuel mis à disposition de ses adhérents et fixe des objectifs annuels d'amélioration par filière d'activité.

4.6.10 Encourager les fournisseurs et sous-traitants à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux (SOT81)

Des dispositifs sont mis en œuvre pour créer les conditions favorables à des relations pérennes avec les fournisseurs. Ils sont décrits dans le plan de vigilance du groupe (voir partie 4.7.2) : politique achat, charte fournisseur...

[1] Centre de métiers du groupe intervenant sur la production bancaire, la logistique et le support aux réseaux.

4.7 ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

4.7.1 La loyauté des pratiques [SOT79]

Le CIC fait partie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont le modèle de développement est fondé sur les valeurs de solidarité, proximité et responsabilité sociale.

4.7.1.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Recueil de déontologie du groupe

Il est mis en œuvre par chaque entité du groupe dont le CIC. Ce document de référence, annexé au règlement intérieur, reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie. Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés du groupe dans l'exercice de leurs activités tels que :

- la réglementation et les procédures et normes internes ;
- la protection de l'information (secret professionnel et confidentialité) ;
- la qualité du service due à la clientèle (devoir de conseil et d'information) ;
- le devoir de vigilance dans le cadre de la réalisation des opérations de la clientèle ;
- l'intégrité et la probité ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la lutte contre la corruption.

Il y est fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de « sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

La nouvelle version du Recueil de déontologie, actualisée et enrichie, est entrée en vigueur durant l'été 2018 au terme du processus légal de consultation des partenaires sociaux. Les principales modifications portent sur :

- d'une part, l'ajout de dispositions relatives à la lutte contre les discriminations, qui mettent en exergue l'interdiction faite aux collaborateurs de traiter différemment les clients ou de leur refuser la fourniture d'un bien ou service sur le fondement de critères discriminatoires ;
- et d'autre part, le développement du thème de la lutte contre la corruption qui fait dorénavant l'objet d'un chapitre détaillé constituant un code de conduite en la matière.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle.

À noter que le montant des sinistres lié à la fraude pour le groupe CIC a atteint 7,1 millions d'euros en 2018 [SOT101].

Le dispositif de lutte contre la corruption

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dénommée « loi Sapin II », votée le 8 novembre 2016, est entrée en application le 1^{er} juin 2017. Elle prévoit de nouvelles mesures destinées à lutter contre la corruption pour les sociétés ou les groupes employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros. Ceux-ci sont tenus de prendre des dispositions destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Le CIC, comme l'ensemble du groupe, a renforcé son dispositif de lutte contre la corruption en se conformant aux nouvelles dispositions législatives. À cette fin, les mesures et procédures suivantes ont été instaurées ou sont en cours :

- la création d'un code de conduite, celui-ci étant intégré au Recueil de déontologie (cf. *supra*), qui définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- l'adaptation du dispositif d'alerte interne qui depuis juin 2018 ^[1] est destiné à recueillir les signalements émanant de collaborateurs, qui intègre le recours aux autorités extérieures et qui permet d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;
- la mise en place d'une cartographie des risques régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de la société à la corruption, en fonction notamment des secteurs d'activités et des zones géographiques dans lesquels elle exerce ;
- outre les procédures d'évaluation de la situation des clients déjà en vigueur, l'évaluation systématique des intermédiaires et fournisseurs de premier rang ;
- la consolidation des procédures de contrôles comptables, internes ou externes, destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- des actions de formation destinées aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- un dispositif de contrôle et d'évaluation interne de ces mesures.

Ce dispositif s'appuie par ailleurs sur un régime disciplinaire intégré au règlement intérieur permettant de sanctionner les salariés de la société en cas de violation des règles internes.

L'engagement de lutter contre toute corruption dans le groupe et de ne tolérer aucun acte de ce type sera porté à la connaissance des collaborateurs, de la clientèle et des partenaires commerciaux. Cette politique s'appliquera à tous les salariés, qu'ils soient techniciens ou cadres, à tous les dirigeants ainsi qu'aux personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise.

Le service de la conformité est notamment chargé de s'assurer du déploiement des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, de la vérification de leur respect, d'organiser éventuellement les investigations en cas de soupçon et de répondre aux interrogations des collaborateurs sur des situations potentielles ou réelles en lien avec la corruption. La conformité dispose de l'indépendance propre et des moyens nécessaires pour remplir sa mission en toute impartialité.

[1] Mesure applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 selon le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017.

Les dispositifs complémentaires

Le CIC met également en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, comprenant un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs formés et affectés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, le CIC s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écartier toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, en fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation. Le CIC ne dispose pas d'implantation dans les États ou territoires dits « non coopératifs », dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français (SOT90). Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays dont le groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée.

4.7.1.2 Critères d'entrée en relation avec les clients

Le groupe a adopté une politique interne d'entrée en relation applicable dans toutes ses entités en France et à l'étranger.

Le groupe accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, il refuse par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs, telles que :

- l'apologie ou l'incitation au terrorisme ;
- l'appel à la haine, à la violence ou les atteintes à la personne ;
- la discrimination, notamment à caractère raciste ou homophobe ;
- la pédophilie, le proxénétisme ;
- la corruption, active ou passive, le blanchiment ;
- le travail dissimulé ou la fraude fiscale.

En outre, pour les risques particuliers qu'elles génèrent pour la banque, les relations avec des personnes physiques ou morales en lien avec certaines activités ne sont pas acceptées comme la prostitution ou la pornographie, les sectes, la voyance ou l'astrologie, le commerce des armes, etc.

Plus généralement, la banque ne poursuit pas de relations avec des tiers lorsque l'intérêt économique ou social et/ou la proximité locale ou régionale, n'apparaissent pas évidents, mais également lorsque les conditions de transparence ou de confiance ne sont pas (ou plus) réunies.

4.7.1.3 Entrées en relation et clientèle des pays dits « sensibles »

Le dispositif existant en matière de gestion des opérations et des clients situés dans les pays jugés « sensibles » a été renforcé depuis 2016.

La direction de la conformité est chargée d'identifier, établir et diffuser au sein du groupe des listes de pays selon leur degré de sensibilité : verte (procédure standard d'entrée en relation), orange (procédure renforcée) et rouge (procédure d'exception).

L'objectif est de définir des diligences progressives ou des interdictions relatives aux entrées en relation avec les clients qui résident dans les pays concernés.

Les pays qui ne pratiquent pas les échanges automatiques d'information selon les normes de l'OCDE sont classés en liste rouge. Pour ces pays, les entrées en relation ne sont pas autorisées sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées (PPE) domiciliées dans un pays de la liste rouge ne sont pas autorisées dans tous les cas.

Il est interdit d'entretenir des relations directes ou indirectes avec des sociétés de domiciliation *offshore*, avec des cabinets de conseil proposant des structures *offshore*, ou de les conseiller à la clientèle (SOT91).

4.7.1.4 Les représentants d'intérêts

La loi Sapin II a créé un régime particulier pour les représentants d'intérêts, supervisé par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), prévoyant :

- l'obligation d'appliquer des règles de déontologie strictes ;
- l'obligation de se déclarer sur un répertoire numérique *ad hoc* destiné à informer les citoyens de leurs activités ;
- l'établissement d'un rapport annuel.

Ces dispositions sont entrées en vigueur 1^{er} juillet 2017. La procédure cadre du groupe Crédit Mutuel relative aux représentants d'intérêts, établie sous l'égide de la CNCM, est le document de référence qui s'applique uniformément aux différents groupes régionaux le composant. Ainsi pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, quelques entités sont potentiellement concernées. Le secrétariat général de la CNCM a en charge l'inscription des entités répondant aux critères requis sur le répertoire numérique de la HATVP ainsi que l'envoi à la HATVP des rapports annuels respectifs.

4.7.2 Plan de vigilance

4.7.2.1 Introduction

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre est la loi dite « devoir de vigilance ».

Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un « plan de vigilance », destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable.

Cette obligation, qui s'applique aux sociétés (filiales comprises) employant au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés en France et à l'international, concerne notamment le groupe et les entités qui le composent.

Le présent document est soumis au comité de contrôle et de conformité du groupe et au comité d'audit et des comptes groupe représentant l'organe de surveillance.

Il est accessible aux collaborateurs de chaque entité du groupe, notamment par le biais de l'Intranet PIXIS. Il pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure des avancées du groupe en la matière et intégrer des spécificités de certains métiers.

Le plan de vigilance et sa mise en œuvre sont rendus publics par le biais de la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

4.7.2.2 Présentation du plan de vigilance du groupe

4.7.2.2.1 Définition du plan de vigilance

« Le plan comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L.233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. » [cf. article 1^{er} de la loi n° 2017-399].

Le plan de vigilance s'intègre totalement dans le cadre de la démarche de responsabilité sociale mutualiste – RSM – qui est mise en œuvre depuis quelques années par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

4.7.2.2.2 Périmètre du plan de vigilance

Le plan de vigilance permet d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves dans les domaines qui suivent :

1/ Les droits humains et les libertés fondamentales

Il en existe différentes catégories :

- **les droits inhérents à la personne humaine** : il s'agit de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la sûreté et de la résistance à l'oppression ;
- **les droits qui sont des aspects ou des conséquences des précédents** :
 - du principe d'égalité découlent, par exemple, le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture,
 - le principe de liberté induit l'existence de la liberté individuelle, d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de la liberté syndicale et du droit de grève,

- le droit de propriété implique la liberté de disposer de ses biens et d'entreprendre,
- le droit à la sûreté justifie l'interdiction de tout arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la protection de la liberté individuelle par la justice ;

■ **les droits sociaux**, c'est-à-dire les prestations à la charge de la collectivité : on peut citer le droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public ;

■ **les droits liés à l'environnement** qui affirment le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et qui consacrent la notion de développement durable et le principe de précaution.

Le plan de vigilance couvre les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales générées par les activités du groupe (filiales et salariés) ou les partenaires (fournisseurs et intermédiaires) sur leurs parties prenantes dans le cadre des relations commerciales établies.

2/ La santé et la sécurité des personnes

a) Définitions

■ L'OMS définit la santé comme l'« état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité ».

■ La sécurité désigne l'ensemble des dispositions destinées à assurer la protection des personnes et des biens de façon à se trouver dans une situation dans laquelle l'ensemble des risques est acceptable.

b) Exemples de risques de sécurité et de santé au travail

Activité physique (travail sur écran, lombalgies...), bruit, cancers professionnels, chimiques (amiante...), déplacements, risques psychosociaux (agression et violence externe, épuisement professionnel ou *burn out*, harcèlement et violence interne, stress, suicides), etc.

c) Le plan de vigilance couvre les atteintes à la sécurité et à la santé au sein de l'entreprise mais aussi en dehors de l'entreprise

■ En interne, l'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et informer et former ses salariés sur ces risques. Il doit aussi respecter certaines règles dans l'aménagement et l'utilisation des locaux de travail.

■ En externe, l'employeur doit également s'assurer que les activités de l'entreprise comme celles de ses fournisseurs n'ont pas de répercussions négatives sur la sécurité et la santé des salariés de ses fournisseurs, des clients et de toutes autres personnes.

d) L'environnement

Les risques liés à l'environnement sont les risques industriels ou technologiques générés par le groupe ou les partenaires qui ont un impact sur l'environnement : eau, air, sites et sols, bruit, etc. Les risques liés aux activités de financement et d'investissement sont également inclus, l'objectif étant de réduire au maximum les conséquences environnementales découlant de ces activités.

Ils concernent :

- la vitalité de l'écosystème (protection de l'écosystème, gestion des ressources, pollution) ;
- la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, mais aussi du changement climatique, de la biodiversité ou de l'air ;
- la santé environnementale (l'impact de l'environnement sur la santé humaine).

4.7.2.2.3 Personnes concernées par le plan de vigilance

Toutes les personnes susceptibles d'être affectées par un risque ou une atteinte d'ordre social ou environnemental sont celles qui interviennent dans le cadre des activités du groupe ou de la relation commerciale notamment avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Il s'agit des employés, des travailleurs temporaires, du personnel (détaché ou non) des fournisseurs, sous-traitants, des clients et de toutes autres personnes impliquées.

Ces personnes peuvent être à l'origine de la violation des droits sociaux ou environnementaux, elles peuvent aussi en être complices (actives ou passives) ou bien victimes.

En schématisant, il est à distinguer :

- les risques générés par l'entité/filiale sur ses collaborateurs ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur les clients *via* l'activité, les financements octroyés, les investissements réalisés, les produits et services proposés ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur ses partenaires (fournisseurs et sous-traitants, intermédiaires...) et tiers ;
- les risques générés par les partenaires (fournisseurs, intermédiaires...) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie par l'entité/filiale, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, sur leurs salariés et tiers.

4.7.2.3 Les mesures du plan de vigilance

Conformément à la loi, il comprend les cinq principales mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

4.7.2.3.1 La cartographie des risques sociaux et environnementaux

La cartographie des risques couvre les domaines évoqués ci-dessus en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail des salariés, des relations avec les clients et partenaires, des activités exercées par l'entreprise et de celles des sous-traitants et fournisseurs.

Les objectifs recherchés consistent à :

1/ Identifier les risques

Il s'agit de repérer tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés (de l'entreprise ou des fournisseurs), les clients et les tiers.

2/ Analyser les risques

Le risque encouru pour chaque situation dangereuse relevée est à définir et à évaluer en fonction :

- de la nature du danger ;
- des moyens de prévention existant déjà (techniques, organisationnels, humains).

3/ Classer les risques

La classification des risques permet de :

- déterminer les priorités du plan d'action en fonction de leur gravité potentielle et de leur probabilité d'apparition ;
- mettre en œuvre des actions de prévention.

Pour chaque domaine (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, environnement), un travail d'identification des principaux risques a été mené. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les évaluer en deux temps en utilisant les notions de risque brut puis celle de risque résiduel.

Le **risque brut** tient compte de la probabilité d'apparition et de sa fréquence ainsi que de l'impact que le cas traité pourrait avoir sur les activités de l'entité et sur les services fournis à la clientèle. Sa cotation est établie en fonction des 5 niveaux suivants :

Cotation	1	2	3	4	5
Degré de risque	Très significatif	Significatif	Moyen	Faible	Très faible

Pour chaque cas, le risque résiduel est ensuite apprécié selon l'étendue de la couverture du risque constaté en fonction de l'existence et de la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre. Sa cotation est établie en fonction de 5 niveaux de risque suivants :

Cotation	1	2	3	4	5
Degré de couverture du risque	Couverture très satisfaisante : risque couvert par un dispositif maîtrisé	Couverture satisfaisante : risque couvert par un dispositif adéquat (organisation, procédures, contrôles...)	Couverture moyenne : risque couvert mais avec un ou plusieurs points d'amélioration identifiés	Couverture insuffisante : risque partiellement couvert avec des points importants d'amélioration identifiés	Couverture défaillante : risque non couvert et mesures correctives à mettre en œuvre rapidement

Sur cette base, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les principaux risques potentiels suivants :

- s'agissant des droits humains et des libertés fondamentales : la discrimination, l'atteinte à l'égalité, au respect de la vie privée familiale, à la liberté du droit de grève, à la liberté de réunion et d'association ainsi que l'atteinte à la liberté d'opinion ;
- s'agissant de la santé et de la sécurité des personnes : le risque sanitaire, le non-respect des conditions de travail légales, l'atteinte à la sécurité des travailleurs et l'inégalité d'accès au droit à la santé ;
- s'agissant de l'environnement, le risque de pollution, l'atteinte à la lutte contre le réchauffement climatique, l'atteinte à la biodiversité et la gestion des déchets.

La cartographie est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des avancées accomplies dans chaque domaine. Il est prévu de décliner cette cartographie en fonction des métiers exercés (par exemple, la fonction achat).

4.7.2.3.2 Les procédures d'évaluation de la situation des fournisseurs et des sous-traitants

L'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs hors groupe avec lesquels est entretenue une relation commerciale est réalisée à l'appui de différentes procédures opérationnelles au sein du groupe.

1/ Les procédures d'appel d'offres

La plupart des achats sont effectués par les centres de métiers du groupe. Certains métiers ont défini des procédures d'appel d'offres au regard de l'importance des négociations. Ainsi, chez Euro-Information, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est « fournisseurs essentiels et sensibles » (importance économique ou stratégique pour Euro-Information ou pour ses clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE (ou de leur transmettre le lien vers la localisation Internet du document) afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs ESN (Entreprises de Services du Numérique). Euro-Information en effectue une réactualisation régulière.

L'évaluation des fournisseurs est également effectuée à travers des politiques établies par le groupe (politiques sectorielles, politique d'achats et charte des fournisseurs, prestations essentielles externalisées/cf. *infra*).

2/ La collecte des documents et informations sur les fournisseurs hors groupe

De nombreux éléments permettant de s'assurer de l'identité du fournisseur, de son honorabilité ou de la qualité des prestations qu'il fournit sont recueillis dans le cadre des procédures du groupe.

- Les informations collectées sur les fournisseurs et prestataires sont les suivantes :
 - au titre des obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé (article L.8222-5 du Code du travail) pour tous les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 euros : extrait Kbis, déclaration URSSAF, authentification URSSAF, liste nominative des travailleurs étrangers (LNTE), certificat de vigilance,
 - autres documents demandés par certains centres de métiers en fonction de leur activité : assurance RCP, attestation d'assurance décennale, licence de transport intérieur, agrément CNAPS⁽¹⁾ dirigeant (sécurité), carte professionnelle des agents de sécurité...
 - les fiches INSEE et les informations légales qui peuvent être consultées par l'application BILL (entreprises, associations, entrepreneurs individuels),
 - pour les fournisseurs référencés dans un applicatif CONTRAT : contrats, comptes rendus d'entretien, éléments opérationnels...
- les données réglementaires du fournisseur (forme juridique, adresse, SIRET, NAF, catégorie juridique...) sont renseignées dans l'applicatif - PIEFOU - outil de gestion des factures fournisseurs ;
- les éléments liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), lorsqu'il est également client, sont demandés au fournisseur ou prestataire.

3/ La sélection des intermédiaires et la collecte d'information

- Pour les banques de détail, l'application PRESC dédiée aux IOBSP (intermédiaires en opérations de banque et services de paiement) permet de recenser les documents suivants : inscription ORIAS, assurance responsabilité civile, garantie financière, mandat...
- En complément, chaque banque de détail, ou métier spécialisé, établit une procédure de référencement des IOBSP qui permet de formaliser le recueil des informations exigées et la mise en place de certains contrôles.
- Pour les activités de marché, le groupe met en œuvre une politique de sélection des établissements financiers, courtiers ou autres intermédiaires auxquels les ordres des clients sont confiés pour exécution

[1] Conseil national des activités privées de sécurité.

sur les marchés français et étrangers. Les entités sélectionnées doivent disposer de procédures et de mécanismes d'exécution des ordres qui correspondent aux objectifs fixés dans la politique d'exécution du groupe (disponible sur Internet) et notamment à certains critères (règles de bonne conduite, modalités de transmission et d'exécution, sécurité des traitements). La sélection des intermédiaires peut être modifiée en fonction de grilles d'évaluation et des contrôles effectués.

- Chaque entité du groupe concernée (cas notamment des sociétés de gestion) est responsable de l'agrément des courtiers en instruments financiers avec lesquels elle traite et du suivi de la relation avec ceux-ci. À cet effet, l'entité :
 - formalise une procédure d'entrée en relation, incluant notamment la lutte contre le blanchiment,
 - établit et tient à jour une liste formalisée des courtiers autorisés à traiter avec elle,
 - met en place une grille d'appréciation des courtiers permettant leur évaluation régulière selon des critères qualitatifs.

4/ L'externalisation des prestations essentielles groupe et hors groupe

Le cadre procédural relatif au contrôle de l'externalisation des activités dites « essentielles », élaboré par les fonctions centrales de contrôle permanent et de conformité du groupe, comprend la politique, la procédure et ses annexes (fiche d'évaluation de la qualité de la prestation, fiche d'évaluation de la convention, clauses contractuelles recommandées, liste de référence des PSEE ^[1], etc.) ainsi que des chartes de contrôle spécifiques à certains métiers (CCS, Euro-Information...). Ces documents sont actualisés en tant que de besoin.

Depuis cette année, il est demandé aux fournisseurs de prestations essentielles hors groupe de signer la charte fournisseur.

Les PSEE consacrées au réseau concernent principalement les services d'investissement (gestion de portefeuille...), les opérations de banque (moyens de paiement, conservation de métaux précieux, transport de fonds...), les prestations informatiques, la gestion des archives ou encore le recouvrement de créances.

Un suivi régulier des principaux centres de métiers prestataires (CCS, Euro-Information, et certains métiers) est effectué par les fonctions centrales du groupe et des bilans annuels de supervision sont également établis. Une synthèse en est disponible dans le rapport de contrôle interne du groupe.

4.7.2.3.3 Les actions d'atténuation et de prévention des risques

Un ensemble de mesures visant à réduire et à prévenir ces risques est mis en œuvre vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des salariés. Ces mesures sont présentées ci-après.

1/ Dans la relation avec les clients

a) Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Des règles de bonne conduite existent au sein du groupe pour prévenir les risques que les clients pourraient subir. Elles sont fixées par le règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble des entités du groupe et auquel sont annexés la charte de sécurité, le recueil de déontologie, le code d'éthique et de déontologie et la charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence au travail.

b) Protection des données personnelles

La connaissance du client et la relation entre la banque et le client nécessitent de recueillir, utiliser et stocker un certain nombre d'informations le concernant. La collecte, l'utilisation et le traitement de ces données sont protégés et également couverts par le secret professionnel.

- Les entités du groupe Crédit Mutuel concernées respectent le principe de pertinence et de proportionnalité des données collectées au regard de la finalité du traitement, afin de garantir le respect des dispositions légales.
- L'information du client est réalisée de manière claire et pédagogique notamment sur :
 - l'identité du responsable du traitement ;
 - la finalité du traitement, en écartant les formulations trop génériques ;
 - le caractère obligatoire ou facultatif des réponses et les conséquences d'un défaut de réponse ;
 - les destinataires de cette information ;
 - ses droits d'accès, d'opposition, de rectification.

Des informations sur la protection des données personnelles sont diffusées auprès des clients sur la banque à distance ainsi que sur les conventions d'ouverture de compte.

Le 27 avril 2016 a été adopté par le Parlement européen et le Conseil le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce règlement, applicable à partir du 25 mai 2018, va renforcer la protection des données personnelles.

Le CIC a adapté ses outils et référentiels pour intégrer les évolutions réglementaires issues du RGPD ^[2]. Ces adaptations portent sur les points suivants :

- la création d'un registre des activités de traitement ;
- la réalisation d'une analyse d'impact pour les traitements susceptibles de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques ;
- la mise en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données ;
- la mise en place d'un délégué à la protection des données ;
- l'application du principe de protection des données personnelles dès la conception du traitement ;
- le droit des personnes.

En outre, le CIC a adopté une charte de sécurité – gestion des données personnelles, diffusée sur son site Internet.

c) Personnes fragiles et vulnérables

L'action soutenue des autorités (Banque de France et Observatoire de l'inclusion bancaire) en matière d'inclusion bancaire se poursuit depuis août 2017. Dans ce contexte, le groupe participe au sein des groupes de travail concernés et de l'organe de gouvernance dédié aux travaux destinés à :

- augmenter la volumétrie de détection et développer l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière ;
- renforcer l'attractivité de l'Offre Clientèle Fragile pour en promouvoir l'équipement ;
- réduire la tarification en faveur de la clientèle fragile.

[1] Prestations de services essentielles externalisées.

[2] Règlement général pour la protection des données.

Dans ce contexte, le groupe a adopté une « Politique d'engagements en faveur des clientèles fragiles et vulnérables ». Elle décrit les actions menées et en cours au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis fin 2017 pour promouvoir l'inclusion bancaire, assurer la protection des clientèles fragiles financièrement, vulnérables (notamment, les majeurs protégés) et valoriser leur accompagnement dans l'objectif de répondre aux attentes des Autorités (OIB^[1]-BdF-ACPR) et des pouvoirs publics.

En 2018, le CIC a procédé aux *reportings* réglementaires en transmettant les données quantitatives et qualitatives requises par les autorités (à l'ACPR au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle et à l'Observatoire de l'inclusion bancaire).

d) Accessibilité aux services bancaires

Dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées, un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Par ailleurs, 99 % des GAB sont désormais accessibles aux malvoyants.

Des relevés de compte en braille sont mis à disposition et le CIC s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapés ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.). Ainsi, un service d'interprétation de la langue des signes à distance est mis à disposition des clients déficients auditifs. Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par chat ou par visio, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Et depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence. Par ailleurs, les clients sourds ou malentendants ayant souscrit un abonnement téléphonique auprès du CIC, peuvent désormais bénéficier d'une heure gratuite par mois de traduction, conformément à la réglementation.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge de développement informatique. Certains collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, audient sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients. Le niveau d'accessibilité du site cic.fr est précisé dès la page d'accueil.

Dans un autre domaine, le CIC respecte la dénomination commune des principaux frais et services bancaires définie dans le décret du 27 mars 2014, qui vise à simplifier pour le consommateur l'accès aux informations tarifaires. Enfin, des glossaires du comité consultatif du secteur financier et des guides d'éducation financière (« Les clés de la banque ») de la Fédération bancaire française sont accessibles sur le site cic.fr.

e) Le traitement des réclamations clients

Le dispositif de traitement des réclamations mis en œuvre dans le réseau commercial des entités du groupe comprend les trois niveaux suivants :

- les conseillers clientèle et les directeurs d'agence sont chargés de traiter les réclamations en premier niveau. Elles sont ainsi analysées à l'endroit où la connaissance du client est la meilleure afin d'apporter la réponse la plus adaptée possible à sa demande ;
- dans chaque région, un service de relation clientèle (SRC) spécialisé apporte un recours au client si la réponse obtenue en premier niveau n'est pas satisfaisante ;
- après avoir épuisé le recours précédent, le client peut s'adresser au médiateur de la consommation du CIC. Ce dernier s'appuie sur le secrétariat de la médiation au niveau confédéral.

Le client est informé de l'existence du dispositif et de son organisation par l'intermédiaire notamment des sites Internet. Il peut y trouver les

coordonnées du SRC régional ainsi qu'un numéro d'appel spécifique non surtaxé. Il peut aussi y consulter la charte de la médiation. L'ensemble de ces éléments est également disponible en agence sur demande.

Au cours de l'exercice 2018, le processus de classification des réclamations par les agences a été simplifié. À chaque type de réclamations a été associé des accusés de réception, ainsi que des courriers client adaptés.

Des consoles de pilotage opérationnel ont été mises à disposition des agences (Console directeur) et des équipes de suivi relation clientèle (Console SRC) : ces outils ont été enrichis d'alertes sur le respect des délais réglementaires et sur la documentation de l'outil des envois effectués aux clients.

La saisie de leurs réclamations par les particuliers dans l'environnement sécurisé de la banque à distance sera généralisée à l'ensemble des guichets quand le dispositif d'accès incitera suffisamment le client à effectuer ses simples demandes par le biais de la messagerie sécurisée et non par le biais du circuit réclamations.

Entre fin 2018 et 2019, les centres d'appels entrants internaliseront dans l'outil les réclamations qu'ils auront identifiées.

f) Le processus de médiation (SOT74 à SOT78)

La médiation de la consommation, en place depuis le 1^{er} janvier 2016, s'est traduite par la mise en place d'un site Internet dédié, présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne (à l'adresse : <https://www.lemediateur-cic.fr/>). Le rapport annuel du médiateur y est également consultable. Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la commission européenne, par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

g) L'intégration de critères ESG dans les métiers (SOT88)

Politiques sectorielles

Des politiques sectorielles sont formalisées pour les domaines de la défense et sécurité, les centrales thermiques à charbon, les mines, l'énergie nucléaire civile. Le groupe a ainsi décidé :

- d'arrêter le financement de nouvelles centrales thermiques à charbon et de ne pas développer de relations avec des entreprises dont l'activité principale est l'extraction du charbon ou liée à plus de 50 % à des activités du secteur du charbon ;
- d'arrêter le financement de l'exploitation minière si l'une des caractéristiques suivantes est présente : projet de mines de charbon, projet de mines d'amiante, mines artisanales, impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de RAMSAR, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et à ne pas développer de relations avec des entreprises dont l'activité principale est l'extraction du charbon ou liée à plus de 50 % à des activités du secteur du charbon ;
- d'intégrer l'activité sécurité dans la politique sectorielle qui concernait le secteur de la défense et de porter une attention particulière au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans l'accompagnement des entreprises de ces secteurs.

D'autres politiques sectorielles, sur la banque privée, le crédit à la consommation, la politique achats du groupe, et d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables complètent cette liste. Elles sont toutes consultables sur cic.fr et sur Intranet.

Un point RSE doit être présent dans tous les dossiers des comités de crédits de la banque de financement pour les secteurs sur lesquels une note de politique sectorielle a été diffusée.

[1] OIB : Observatoire de l'inclusion bancaire.

Les financements de projets ^[1]

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'Équateur ».

- Projets de catégorie A – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent.
- Projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.
- Projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimales ou nuls.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de *due diligences* externes incluant un volet relatif à son impact environnemental. Ce dernier fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de revue de portefeuille semestrielle.

Les dossiers sont sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant notamment des critères sociaux, environnementaux et éthiques, en fonction des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (par exemple sont analysés le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays, l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes, la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et de respect de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles).

Sur le secteur de l'énergie, le CIC accompagne ses clients dans le financement de la transition énergétique et s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de ses choix de financement.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le décaissement qui intervient après satisfaction des procédures KYC, et sur attestation délivrée par un tiers de confiance (expert technique indépendant), est un moyen de contrôle efficace sur la conformité des dépenses. La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, de moyens de communication, télécommunication, délégations de services publics).

Le département financement de projets participe habituellement à des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (i.e. des « pays désignés » au sens des Principes de l'Équateur). Quand le département intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en considération de la nécessité économique du projet et en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes de l'Équateur ou d'organismes multilatéraux. Dans chacun de ces projets, l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération mais également suivi tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie, obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au fil de la vie du projet).

La prise en compte de l'impact environnemental dans les financements en crédit-bail immobilier aux entreprises

CM-CIC Lease demande aux preneurs une étude environnementale se déclinant en différentes phases suivant les cas :

- en « phase amont » : un avis environnemental réalisé sur des bases documentaires ;
- en « phase 1 » : un avis environnemental comportant *a minima* une étude documentaire et une visite du site par un expert permettant de détecter les éventuels facteurs de risque propres au site ;

- en « phase 2 » : un avis environnemental comportant une investigation approfondie du site pouvant conduire à la réalisation de sondages du sol, au contrôle éventuel des eaux souterraines...

Capital-développement et critères ESG

La responsabilité sociale de CM-CIC Investissement est intégrée dans sa doctrine d'investissement. Un questionnaire d'évaluation de la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale est soumis à certaines entreprises de son portefeuille. Ce questionnaire est utilisé pour toute nouvelle étude de projet d'investissement. Les points d'amélioration identifiés font l'objet d'un suivi durant toute la période de détention de la participation. En 2018, les collaborateurs investisseurs ont suivi une formation sur le thème « Programme PME et Sensibilisation RSE ». Lors de cette formation, un travail a été réalisé par petit groupe sur des cas pratiques et sur la base du questionnaire interne, et s'est conclu par le témoignage de PME.

Investissement socialement responsable

La démarche active et rigoureuse de sélection des émetteurs souverains et des sociétés de CM-CIC Asset Management est basée sur :

- l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et des armes à sous-munitions (convention d'Ottawa et traité d'Oslo) ainsi que les États ne respectant pas les normes ou conventions internationales ;
- la sélection des entreprises dont l'activité participe au développement durable, par la nature même de la société, ou des produits et/ou services proposés ;
- l'activisme actionnarial (veille sur les controverses, dialogue avec les entreprises sur l'amélioration de leur politique de responsabilité sociale, vote systématique aux assemblées générales) ;
- l'approche *best in class* : l'approche ISR de CM-CIC AM repose en premier lieu sur une analyse extra-financière des entreprises selon les critères environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) complétée par une prise en compte de la politique sociétale et de l'engagement de l'entreprise pour une démarche responsable. Les spécificités sectorielles sont prises en compte et des rencontres régulières avec les dirigeants des entreprises ont lieu. Pour les États, sont pris en compte : le cadre juridique, le respect des libertés fondamentales, l'éducation et la santé, la protection de l'environnement et du cadre de vie, le bien-être économique. Cette analyse est ensuite confrontée avec celles des agences spécialisées dans l'investissement socialement responsable. Une sélection est alors effectuée en ne retenant que 50 % des valeurs de départ. Puis, un choix est opéré pour composer le portefeuille de fonds en retenant les valeurs présentant le meilleur potentiel de performance boursière.

À la suite du rapport d'évaluation annuelle établi par les PRI, CM-CIC AM a obtenu, pour la 4^e année consécutive, la note la plus élevée A+ (module « Stratégie et gouvernance »). Cette appréciation est la reconnaissance de la stratégie d'intégration par CM-CIC AM des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion de ses gammes de fonds.

Par ailleurs, la stratégie d'investissement de BLI-Banque de Luxembourg Investments, la filiale d'*asset management* de la Banque de Luxembourg repose sur :

- l'instauration de contrôles des controverses réguliers susceptibles d'entraîner la suppression d'entreprises de l'univers d'investissement de BLI ;
- l'exclusion des entreprises liées à certains domaines ;
- l'élaboration d'une stratégie transparente de vote par procuration ;
- l'engagement par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises sur des questions et controverses liées à l'ESG.

Un comité investissement socialement responsable interne (CISR) est garant de l'approche ESG.

[1] « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.

2/ Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs (SOT81)

a) Politique d'achat du groupe

Une politique achat s'applique à l'ensemble des achats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie du groupe. Cette politique, adoptée en 2017, intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

L'ensemble des contrats avec les fournisseurs et/ou prestataires incluent une clause dédiée au respect des dispositions en vigueur en matière de droit du travail. Dans le cadre de la charte des relations fournisseurs, les fournisseurs et/ou prestataires s'engagent à respecter les textes de référence sur les droits de l'homme et du travail. Le groupe porte une attention particulière au respect des meilleures pratiques de l'éthique professionnelle et en particulier au strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes notamment concernant les pratiques en matière de cadeaux et autres avantages.

D'autres mesures viennent compléter cette politique et encourager les conduites responsables des fournisseurs et/ou prestataires. Ainsi le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires qui, à niveau de prestation technique et financière équivalent, adoptent une démarche environnementale intégrant les critères ESG et respectent la politique sociale de lutte contre les discriminations.

Une délégation de pouvoirs a été signée par les acheteurs d'Euro-Information leur notifiant du respect lié aux obligations en termes de politique sectorielle d'achats.

b) La charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables

Établie en 2017, elle décrit l'ensemble des engagements, notamment en matière de droits humains, de vigilance (accès à la « faculté de signalement ») et de corruption, à respecter par les fournisseurs et prestataires contractant avec une ou plusieurs entités du groupe. Chacun d'entre eux doit signer ce document. Dans un premier temps, un recensement des chartes signées a été entrepris pour les principaux fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 million d'euros. Des évolutions doivent intervenir pour intégrer les spécificités de certains fournisseurs et métiers.

Ainsi chez Euro-Information, le processus d'adhésion a été commencé début septembre 2018 en l'envoyant aux fournisseurs concernés. La signature de la charte fait aussi maintenant partie de la politique d'entrée en relation. Cette charte devrait en 2019 remplacer pour certains fournisseurs la collecte des documents formalisant leur démarche RSE.

c) Centres de métiers fournisseurs

Une grande partie des achats est réalisée par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme CCS, SOFEDIS et Euro-Information.

L'intégration de critères RSE dans les relations de CCS moyens généraux avec ses fournisseurs se matérialise par :

- la prise en compte dans la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres des obligations de vigilance et de la politique RSE de l'entreprise ;
- l'existence de grilles de dépouillement des réponses aux appels d'offres qui fixent par nature d'activité (ménage, recyclage, accueil) le poids des réponses des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux dans la cotation générale ;
- l'intégration dans l'ordre du jour des revues de compte du suivi et du contrôle des aspects sociaux selon le Code du travail (notamment dans le cadre de la lutte du travail dissimulé) ;

- l'inclusion de paragraphes *ad hoc* sur les aspects RSE dans les contrats type ;
- l'obligation annuelle pour tous les responsables de la filière moyens généraux ayant un pouvoir de décision en matière de fournisseurs, de déclaration de cadeaux dès le premier euro.

Concernant Euro-Information, le processus « gestion relation Fournisseurs » fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFAQ (le dernier audit de renouvellement a eu lieu en juin 2017. En 2018 a eu lieu un audit de suivi qui a été concluant). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. En complément, un comité « Suivi Fournisseurs » veille à :

- la récupération des notations pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des « notations financières » pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France ; cela sera étendu en 2019 aux fournisseurs étrangers ;
- la récupération/réactualisation des rapports RSE pour ces mêmes fournisseurs.

Un bilan 2018 sera établi courant du premier trimestre par le comité de suivi, la cible étant de récolter la totalité des notations « financières » et des notations « qualité ».

Euro TVS, filiale d'Euro-Information, dédiée à la numérisation et au traitement informatique de documents et moyens de paiement, a également mis en place un management environnemental et est certifiée ISO 14001.

3/ Dans la relation avec les salariés

Il existe de multiples procédures et moyens préventifs en fonction du type de risque (atteinte aux droits de l'Homme, risque en matière d'environnement) que les salariés peuvent subir ou qu'ils peuvent engendrer dans le cadre de leurs activités.

Au niveau du groupe, les principes fondamentaux en matière de règles de bonne conduite sont fixés par le règlement intérieur et ses trois annexes suivantes :

- la charte de sécurité ;
- le recueil de déontologie, auquel est annexé le code d'éthique et de déontologie ;
- la charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence au travail.

Chaque année, une enquête est organisée au niveau des réseaux du groupe à l'appui d'un outil dédié (BACEDE). Il s'agit de réaliser un bilan sur l'application des règles du code d'éthique et de déontologie auprès des directeurs ou d'agence.

Cette action permet de vérifier que les règles de bonne conduite énoncées (respect des valeurs et des textes, devoir de confidentialité, devoir de réserve, respect de la personne, prévention des conflits d'intérêts...) sont respectées et que les mesures correctives (sensibilisation du personnel, formation, sanctions...) sont mises en œuvre dans les agences concernées afin de remédier aux dysfonctionnements éventuellement relevés.

- a) Prévention des atteintes envers les salariés ^[1] et mesures mises en œuvre
 - Violences et harcèlement : le règlement intérieur et la « charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe ».
 - Sécurité et santé : CHSCT, médecine du travail, etc.
 - Accord de groupe sur l'accompagnement des salariés dans l'usage des outils numériques et le droit à la déconnexion (signé en avril 2018).
 - Incivilités : procédure de lutte contre les incivilités et application INCIV.

[1] Liste non exhaustive.

- Agressions et hold-up : procédure « vol à main armée ».
 - Libertés syndicales : accord sur la négociation syndicale de groupe, convention collective de la banque...
 - Droit du travail : législation du travail, convention collective de la banque...
 - Droit d'alerte : procédure « faculté de signalement ».
 - Protection des données personnelles : recueil de déontologie du groupe, procédures relatives à la CNIL.
 - Protection de la vie privée : procédures sur les enregistrements et écoutes téléphoniques, procédure sur la vidéosurveillance...
 - Corruption et trafic d'influence : dispositif anti-corruption interne au groupe.
 - Lutte contre la discrimination : charte relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, et à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe.
- b) Prévention de l'impact environnemental direct généré par l'activité des salariés au sein de l'entreprise

De par son activité, les mesures de prévention portent essentiellement sur la réduction des consommations de papier (réduction des consommations et recyclage).

- Gestion des déchets : procédure « collecte des cartouches imprimantes usagées », dispositif de tri sélectif (recyclage des papiers, récupération des batteries usagées...).
- Gaspillage du papier : dématérialisation de nombreux documents (simulation de crédit ou devis et souscription de produits en ligne, signature électronique, messagerie électronique, etc.).

4.7.2.3.4 La faculté de signalement (SOT109)

La faculté de signalement est un système d'alertes professionnelles mis à la disposition des collaborateurs internes, externes ou occasionnels pour les inciter, en complément des modes normaux d'alerte de l'entité, à signaler à leur employeur les manquements graves au regard du respect des obligations professionnelles et légales.

Les signalements s'étendent à tous les domaines et notamment aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Conformément à la réglementation, cette procédure garantit la stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement et des personnes visées par celui-ci. Le collaborateur n'encourt aucune sanction lorsque ce signalement est effectué de bonne foi. Par ailleurs, elle prévoit le recours aux autorités externes en cas de situation d'urgence. Ce dispositif est supervisé par la Conformité groupe qui en assure le reporting régulier.

4.7.2.3.5 Le dispositif de suivi

Le suivi des actions mises en œuvre repose sur un ensemble d'indicateurs et sur la collecte de données chiffrées portant sur les thématiques évoquées précédemment ^[1].

Bilan d'application du code d'éthique et de déontologie

Une enquête est menée tous les ans au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle concerne environ 2 900 caisses du réseau mutualiste et agences du réseau des banques régionales du CIC, de la BECM et du CIC Iberbanco (filiales).

Globalement, en 2018, le taux de respect des règles de bonne conduite se maintient à un niveau élevé (entre 90 % et 100 % selon les règles) par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble des points de vente. Les règles faisant l'objet d'un reporting sont les suivantes :

- respect de la personne ;
- devoir de bonne gestion ;
- devoir de confidentialité ;
- devoir de réserve ;
- bénévolat et indépendance ;
- devoir de formation des élus ;
- devoir de formation des salariés ;
- conflits d'intérêts ;
- respect des textes ;
- respect des valeurs.

Par ailleurs, parmi les collaborateurs du groupe CIC inscrits en 2018 à la formation sur les règles de déontologie dans laquelle figure la lutte contre la corruption, 63 % avaient terminé la formation fin 2018 (SOT104).

Traitement des réclamations et médiation

Le dispositif de traitement des réclamations en vigueur au sein du groupe permet à la clientèle de transmettre tous types de réclamations, qu'elles concernent le fonctionnement des comptes, l'épargne ou les sujets extra-financiers.

(SOT106) Au niveau du groupe CIC, en 2018, le nombre de réclamations est resté stable (- 1,4 %) par rapport à 2017. (SOT107) Près de 92 % ont été clôturées dans l'année dans un délai moyen d'environ 2 mois (SOT108).

S'agissant de la médiation, le nombre de saisines par le médiateur du groupe baisse de 7 % ^[2] en 2018. La tarification des produits et services et les moyens de paiement restent les deux sujets principaux de saisine.

À noter cette année que le nombre de dossiers recevables (éligibles à une médiation) est en recul représentant 14,6 % ^[3] du total des dossiers, essentiellement au motif que les voies de recours internes n'ont pas été épuisées.

Clientèle fragile

Le suivi trimestriel réalisé au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale recense le nombre de tiers détectés et le nombre de packages souscrits. En 2018, plus de 10 000 packages ont été souscrits par des clients détectés en tant que client fragile au niveau du groupe CIC.

Et 17 % du personnel en contact avec la clientèle étaient formés à la protection de cette dernière fin 2017.

Autres indicateurs (liste non exhaustive)

Charte fournisseur

En 2018, près de 60 chartes signées par des fournisseurs représentant plus d'un million de chiffre d'affaires ont été recensées par Euro-Information et CCS (SOT100).

Financements de projets

Les 16 projets réalisés en 2018 (cf. paragraphe 4.6.3.3) sont classés en catégorie B.

[1] Concernant la faculté de signalement, l'indicateur de suivi, piloté par la direction de la Conformité est vérifié par l'organisme tiers indépendant mais non publié pour des raisons de confidentialité.

[2] Périmètre banques, Banque Transatlantique et CM-CIC Épargne Salariale.

[3] Données établies sur les dossiers traités au 31 janvier 2019.

ISR

En 2017, CM-CIC AM a obtenu pour 3 ans le label ISR pour 16 fonds :

- CM-CIC Objectif Environnement ;
- CM-CIC Moné ISR ;
- CM-CIC Obli ISR ;
- ainsi que les 13 fonds de gamme Social Active : Social.Active Actions ISR, Social.Active Diversifié ISR, Social.Active Monétaire ISR, Social.Active Obligations ISR, Social.Active Solidaire ISR, Social.Active Actions, Social.

Active Diversifié, Social Active Monétaire, Social Active Obligations, Social Active Tempéré Solidaire, Social Active Dynamique Solidaire, Social Active Obli Solidaire, Social Active Équilibre Solidaire. Ce label permet d'indiquer aux épargnants les produits ISR répondant à un cahier des charges exigeant non seulement sur la transparence et sur la qualité de la gestion ISR mais aussi sur la démonstration de l'impact concret sur l'environnement ou la société.

Ces fonds totalisent un encours de 1,1 milliard d'euros.

Et l'encours ISR géré par CM-CIC AM avec le label CIES atteint 1,2 milliard d'euros.

4.7.2.3.6 Documents consultables sur Internet

Titre	Réf/lien
Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/3/27/2017-399/jo/texte
Les politiques sectorielles	https://www.cic.fr/fr/banques/institutionnel/publications/responsabilite-societale-de-l-entreprise.html

4.8 UN ACTEUR DE LA VIE CULTURELLE ET SOCIALE

4.8.1 Mécénat, partenariats culturels

4.8.1.1 L'accompagnement à long terme de projets culturels et de préservation du patrimoine [SOT55]

Depuis 2003, le CIC est le grand partenaire de l'Hôtel national des Invalides (musée de l'Armée) qu'il accompagne activement tant dans ses actions patrimoniales (travaux de restauration) et culturelles (concerts, saisons musicales) que pour toutes ses expositions temporaires (en 2018 « Napoléon Stratège » et « À l'est la guerre sans fin, 1918-1923 »).

Le CIC est aussi fondateur du Festival de Pâques d'Aix-en-Provence qui a atteint une notoriété internationale et a un fort impact économique local. Le CIC a renouvelé son soutien jusqu'en 2022.

En 2018, il est toujours partenaire de l'émission de France 3 « Des racines et des ailes » avec 30 sujets programmés sur l'année.

4.8.1.2 Le soutien aux jeunes artistes

Le partenariat du CIC avec les « Victoires de la Musique Classique » permet de faire connaître de jeunes virtuoses au grand public en leur donnant l'occasion de se produire à l'Hôtel national des Invalides et sur de nombreuses scènes en France. Par ailleurs, le CIC met un violoncelle de Francesco Goffriller fabriqué en 1737 à la disposition d'Ophélie Gaillard depuis 2005. À l'occasion du nouveau cycle de cinq ans du Festival de Pâques, pour saluer et souligner l'action de Michel Lucas, ancien président du CIC, fondateur du festival avec Renaud Capuçon et Dominique Bluzet, Nicolas Théry, président du CIC et Daniel Baal, directeur général, avaient décidé de créer le Prix CIC Michel Lucas récompensant chaque année le mérite, l'excellence et le travail de jeunes musiciens issus de toute la France. Les six premiers lauréats ont reçu le prix 2018 lors de la conférence de presse du Festival de Pâques qui s'est tenue le 16 octobre 2018 aux Invalides.

CIC Nord Ouest soutient depuis plus de 10 ans, la Fondation Royaumont qui propose un complément de formation spécialisée à de jeunes artistes et favorise leur insertion professionnelle par la production de concerts à Royaumont et hors-les-murs. En 2018, la banque a été mécène du concert *Of grief and divine*^[1] de l'Ensemble Cosmos.

CIC Suisse est engagé pour le « Nouveau Cirque » dans le cadre du plus grand festival de Cirque en Suisse *Young Stage* qui récompense de jeunes artistes par des prix sous forme d'argent ou d'engagement dans des cirques, shows télévisés, ou théâtres de variétés.

[1] « De la douleur et du divin ».

4.8.1.3 Des opérations de mécénat et sponsoring présentes sur tout le territoire

Principaux projets culturels ou sportifs régionaux financés en 2018	Bénéficiaires	Mécènes/Partenaires
Beaux-Arts		
Exposition ABCDUCHAMP, l'expo pour comprendre Marcel Duchamp	Métropole Rouen Normandie	CIC Nord Ouest
Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut	LAM Lille Métropole	CIC Nord Ouest
Soutien au musée – Participation à l'exposition « L'homme au mouton » de Picasso – Acquisition d'une œuvre de Camille Claudel « L'homme penché »	Ville de Roubaix – La Piscine, musée d'art et d'industrie André Diligent	CIC Nord Ouest
Projet scientifique et culturel du musée	Musée de Pont-Aven	CIC Ouest
Programmes culturels	Musée d'Arts de Nantes	CIC Ouest
Musée des Beaux-Arts de Lyon	Club du musée Saint-Pierre	CIC Lyonnaise de Banque
Activités artistiques et culturelles du musée Regards de Provence Marseille	Association Regards de Provence	CIC Lyonnaise de Banque
« L'Industrie Magnifique » : Promotion de l'industrie locale au travers d'œuvres d'art contemporaines exposées sur la place publique.	Association Industrie et Territoires	CIC Est
Expositions du Musée Dhondt-Dhaenens (art moderne et contemporain)	Fondation Dhondt-Dhaenens	Banque de Luxembourg
Musique		
Projets musicaux	Orchestre National de Lille	CIC Nord Ouest
Soutien à « Nabucco »	Opéra de Lille	CIC Nord Ouest
Organisation des concerts et développement des activités artistiques	Orchestre de Douai	CIC Nord Ouest
Projets musicaux	Opéra National du Rhin de Strasbourg	CIC Est
Festival de musique de Besançon Franche-Comté	Festival de musique de Besançon	CIC Est
Festival international de Colmar	Office de tourisme de Colmar – Ville de Colmar	CIC Est
Festival de musique classique et opérations culturelles	Les Flâneries musicales de Reims	CIC Est
Soutien aux actions « Les Jeunes à l'Opéra » et projet de vidéo transmission en région Auvergne Rhône-Alpes	Opéra de Lyon	CIC Lyonnaise de Banque
Festival International d'Art Lyrique d'Aix en Provence	Association pour le Festival d'Aix en Provence	CIC Lyonnaise de Banque
Concerts classiques à des fins sociales, culturelles et pédagogiques	La Folle Journée de Nantes	CIC Ouest
Festival Debussy	Association Classique en Berry	CIC Ouest
Financement de certains projets de l'Opéra National de Bordeaux	Arpeggio Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Bordeaux	CIC Sud Ouest
Festival de musique à Maguelone	Les amis du Festival de Maguelone	CIC Sud Ouest
Initiatives pour permettre l'accès à la musique aux personnes fragiles socialement, malades, handicapés, personnes âgées...	Fondation Écouter pour Mieux s'Entendre	Banque de Luxembourg
Concerts	Philharmonie – Orchestre Philharmonique de Luxembourg	Banque de Luxembourg
Théâtre		
Théâtre Impérial de Compiègne	Centre d'animation culturelle de Compiègne et du Valois	CIC Nord Ouest
Spectacle « Mariage et châtiments »	Les amis du théâtre de Cambrai	CIC Nord Ouest
Histoire et événements culturels		
Festival « Les Rendez-vous de l'histoire » à Blois – Cycle de rencontres « L'économie aux Rendez-vous de l'histoire » – Prix du roman historique – Prix Coup de Cœurs des lecteurs de la banque	Fonds de dotation des Rendez-vous de l'histoire	CIC Ouest
Événements culturels sur tout le territoire des Bouches-du-Rhône « MP2018 <i>Quel amour!</i> »	Association MPCulture	CIC Lyonnaise de Banque
Prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre	Ville de Bayeux	CIC Nord Ouest
Architecture et défense du patrimoine		
Événements culturels sur les thèmes de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme, de l'histoire de l'architecture et du patrimoine ainsi que d'autres disciplines impliquées dans l'acte de construire	Luxembourg Center for Architecture	Banque de Luxembourg
Préservation, restauration et promotion de l'héritage architectural et culturel français	French Heritage Society	Banque Transatlantique
Sauvetage des verrières de l'église Saint-Philippe-du-Roule	Fonds de dotation Banque Transatlantique	Banque Transatlantique
Cinéma		
Festival « Sport, Littérature et Cinéma »	Institut Lumière	CIC Lyonnaise de Banque
Festival du film de Sarlat	Festival du film de Sarlat	CIC Sud Ouest
Sport		
Course cycliste	Les 4 jours CIC Bretagne de Plouay	CIC Ouest et CIC
Tournoi de tennis mondial des 14 ans et moins	Les petits as	CIC Sud Ouest

4.8.1.4 Des actions pour favoriser l'accès à la culture et au sport

Des partenariats sont noués dans le groupe pour faciliter l'accès à la vie culturelle à des personnes défavorisées :

- CIC Suisse contribue à la CarteCulture Suisse de Caritas qui permet à des personnes au seuil de la pauvreté de participer entre autre à l'offre culturelle en Suisse.
- La Banque de Luxembourg soutient la Fondation Écouter pour Mieux s'Entendre dont la mission est d'offrir une possibilité d'accès à la musique aux personnes qui sont souvent exclues de la vie culturelle (personnes du troisième âge, malades, personnes en situation de handicap, socialement défavorisées) en participant à des ateliers et en écoutant de la musique lors de concerts et spectacles.
- CIC Est contribue à la promotion de la musique classique à travers son partenariat avec Radio Accent 4 qui ouvre ses antennes aux formations et associations musicales d'Alsace au moyen d'informations musicales locales diffusées toutes les 4 heures, soit 5 fois par jour, et par l'enregistrement et la diffusion sur ses ondes de concerts locaux.
- CIC Lyonnaise de Banque participe à l'opération « Tous au Balcon » avec l'Opéra de Lyon qui favorise grâce à un tarif préférentiel de 10 euros l'accès des jeunes de 18-28 ans à un opéra « Le Cercle de Craie ».

- Et CIC Nord Ouest a été partenaire de la rénovation du théâtre de Saint-Omer dont la 1^{re} représentation en janvier 2019 s'est déroulée 46 ans après sa fermeture.

Par ailleurs, tant sur le plan national que régional, les collaborateurs peuvent bénéficier de visites gratuites ou de réductions tarifaires pour des représentations, des visites de musées, des concerts. Les partenariats peuvent aussi offrir l'occasion d'accueillir au sein de la banque une exposition ou une œuvre d'art ou de faire découvrir des œuvres aux collaborateurs au travers de visites privées. Ainsi des collaborateurs de CIC Est ont pu participer à des parcours guidés lors de l'exposition « L'Industrie Magnifique » à Strasbourg. Enfin, des rencontres peuvent aussi être organisées pour les collaborateurs avec des associations.

Le CIC est aussi attaché aux valeurs véhiculées par le sport et soutient de nombreuses manifestations ou associations sportives régionales.

Ainsi CIC Ouest s'implique au niveau du basket : partenariat au niveau de la formation des salariés et bénévoles, des joueurs à travers l'aide aux familles en difficulté pour le financement du pôle espoir, développement de la pratique sportive avec la ligue régionale du Basketball des Pays de la Loire, partenariat pour différents projets avec l'ADA Blois Basket dont l'organisation d'actions éducatives, d'insertion par le sport...

4.8.2 Un engagement responsable (SOT53)

4.8.2.1 Le soutien à de nombreux projets sociaux, solidaires, économiques et environnementaux

Ci-dessous, quelques exemples dans différents domaines :

- **Santé** (prévention, soutien à la recherche, aide aux malades)
 - En 2018, le CIC à travers *CM-CIC Market Solutions* a apporté son soutien à *The NASH Education Program* à l'occasion de la 1^{re} journée internationale de la NASH ^[1],
 - Par ailleurs, CIC Lyonnaise de Banque est mécène membre fondateur de la Fondation Hospices Civils de Lyon reconnue d'utilité publique en 2017 qui soutient les projets permettant d'accélérer la recherche et l'innovation médicale, l'accueil et le confort à l'hôpital et l'accompagnement des malades et de leurs proches au-delà des traitements. La banque a participé à la construction de la Maison du Répit ouverte en 2018 qui héberge des personnes malades ou en situation de handicap ainsi que leurs proches aidants. La banque apporte aussi son soutien à la chaire « CIC – Cerveau et Santé Mentale » de la fondation Neurodis dont l'objectif est de favoriser le lien entre cerveau et psychiatrie et d'opérer une ouverture des neurosciences à la santé mentale et à la société,
 - CIC Suisse soutient l'Association Alzheimer Suisse qui œuvre pour que les personnes atteintes de démence soient suivies de manière optimale tant sur le plan médical qu'humain et pour que leurs proches puissent être soutenus et assistés,
 - CIC Ouest est membre fondateur de la Fondation d'entreprise Thérapie Génique en Pays de Loire et s'est engagé auprès de la fondation SantéDige à Nantes pour notamment faire progresser la prise en charge des maladies hépatiques et digestives,
 - La Banque Transatlantique est membre fondateur de la Fondation Académie de Médecine,

- CIC Nord Ouest est partenaire de la fondation DigestScience qui se consacre à la recherche sur les pathologies digestives et la nutrition ;

Les entreprises du groupe vont parfois au-delà du partenariat, de dons (pour l'achat de jouets neufs destinés aux hôpitaux par exemple) ou de la collecte de dons, avec un souhait d'impliquer les collaborateurs dans les événements organisés par les associations en participant à des marathons ou des courses : marathon de Bordeaux, marathon du Vignoble d'Alsace dans le cadre de l'opération « Ensemble contre le mélanome » avec l'Institut Gustave Roussy pour ceux de CIC Est, Course des Lumières pour la recherche contre le cancer avec l'Institut Curie pour ceux du CIC en Île-de-France... ou en apportant bénévolement des aides dans l'organisation des événements. Les collaborateurs de la Banque de Luxembourg ont contribué, comme tous les ans, au succès du « Relais pour la Vie » de la Fondation Cancer. Ceux de CIC Suisse ont transformé pendant 2 jours le pavillon des singes du zoo de Bâle en un parcours Fun pour les enfants hospitalisés ou en institutions spécialisées accompagnés par les « docteurs Rêves » de la Fondation Théodora.

■ Social

- Cette année, CIC Lyonnaise de Banque a invité ses collaborateurs, dans le cadre du soutien de la banque à Habitat et Humanisme, à participer à « l'heure solidaire », grande opération de sensibilisation au mieux vivre ensemble, en consacrant 1 heure de leur temps de travail en faveur du lien social (découverte des différentes actions soutenues par la banque sur l'ensemble du territoire où elle est implantée),
- Le CIC a été partenaire de « La nuit de l'eau » événement sportif et caritatif, organisé par la Fédération Française de Natation et l'Unicef, qui a pour but de sensibiliser le grand public à l'importance de l'eau, ressource clé pour les populations du monde entier, et collecter des fonds afin de financer un programme de l'UNICEF d'accès à l'eau potable, cette année, pour les enfants en Haïti. Avec CIC Nord Ouest, le CIC a aussi participé à l'organisation de la soirée de concert « l'Hiver Approche » au profit de la Fondation Abbé Pierre,

[1] Stéato-hépatite non alcoolique.

- CIC Ouest a poursuivi son engagement auprès de l'association Toit à Moi qui aide les sans-abri en leur proposant un logement, et en aidant à leur réinsertion,
- CIC Sud Ouest a mené une opération de collecte de vêtements auprès de ses collaborateurs et qui serviront aux bénéficiaires de l'association « La Cravate solidaire » dans le cadre de leurs prochains entretiens de recrutement,
- CIC Est a soutenu l'association Les Foulées du Sourire qui lutte contre la violence conjugale, contre la violence par l'éducation aux enfants, contre l'indifférence,
- La Banque de Luxembourg a poursuivi son soutien à l'association Friendship Luxembourg qui apporte son soutien aux communautés les plus pauvres vivant dans des zones les plus isolées du Bangladesh : aide médicale, programme d'éducation et de bonne gouvernance, développement économique durable, prévention de catastrophes naturelles et aide d'urgence, conservation du patrimoine fluvial ;

■ Éducation :

Le groupe CIC apporte son soutien à des projets pour la promotion de l'égalité des chances.

- C'est le cas de CIC Lyonnaise de Banque qui est partenaire de l'association « Coup de Pouce » qui œuvre pour le droit à la réussite scolaire pour tous et a participé au programme « Déployons nos Elles » de l'association Les Entreprises pour la Cité dont l'objectif est de lutter contre les stéréotypes en faisant découvrir des métiers « d'hommes » à des jeunes filles. La banque a aussi apporté son soutien cette année au Festival « Lyon gagne avec ses femmes » organisé par l'association Les Lumineuses qui met en visibilité la performance féminine sous toutes ses formes : le sport, la littérature, l'économie, la vie quotidienne, les spectacles,
- CIC Ouest a encouragé la mixité en 2018 en étant partenaire du prix Jeune Pousse des Femmes du Digital Ouest qui récompense des étudiantes menant des projets innovants grâce au numérique ;

Parallèlement, le CIC soutient de nombreux établissements d'enseignement supérieur [SOT44].

Il est notamment partenaire de programmes d'enseignement relatifs à la promotion de l'entrepreneuriat familial avec un accent particulier sur l'échange de bonnes pratiques en matière de transmission de l'entreprise familiale comme à :

- Audencia à Nantes : participation de CIC Ouest et CM-CIC Investissement : chaire « Entrepreneuriat familial et société, entre pérennité et changement » avec un programme de formation continue spécifique destiné aux jeunes des familles qui travaillent dans l'entreprise familiale intitulé « Certificat Future Dirigeant d'entreprise familiale – Stratégie, gouvernance et RSE ». CIC Ouest soutient aussi des programmes de recherche et d'enseignement sur l'innovation tels que la chaire « Innovations managériales : Donner du sens pour manager autrement » d'Audencia,
- L'ICHEC Brussels Business School : chaire « Familles en entreprises » avec laquelle la Banque de Luxembourg propose tous les ans un programme d'accompagnement dédié aux jeunes issues de familles en entreprises,
- L'EM Strasbourg : CIC Est est engagé dans le parcours « Jeunes repreneurs d'entreprises familiales » mis en œuvre par la chaire « Gouvernance et transmissions d'entreprises familiales » et est, depuis cette année, partenaire du mastère « Repreneuriat » des Mines de Nancy ;

Le CIC participe également à des forums emploi, transmet des propositions de stages auprès d'établissements d'enseignement supérieur et forme des apprentis et des alternants.

■ Insertion et la réinsertion (SOT45)

Le CIC a maintenu ou développé d'autres partenariats favorisant l'insertion, parmi ceux-ci :

- Les partenariats de CIC Nord Ouest dans les « Bourses de l'Espoir » de la Fondation de Lille (attribution de bourses afin de soutenir les parcours et engagements des personnes dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle dans le cadre de son action pour la promotion de l'égalité des chances), avec ARELI Émergence (contribution à l'émergence professionnelle et sociale d'étudiants méritants), son engagement avec le réseau Alliances qui œuvre par le biais de Squad Emploi et de réseaux d'échange sur les bonnes pratiques, en faveur de l'emploi des jeunes diplômés issus de la diversité, et avec AJIR Hauts de France pour l'insertion des jeunes de la région,
- CIC Ouest est partenaire de l'association « 60 000 rebonds Grand Ouest » qui a pour objet le soutien et l'accompagnement des entrepreneurs post-faillite et se positionne également comme un laboratoire permanent du rebond post-échec, avec pour volonté de faire évoluer en profondeur le regard sur l'échec en France. La banque contribue aussi depuis cette année à l'emploi solidaire dans l'association sportive La Similienne notamment pour la pérennisation des emplois aidés et le projet de croissance de formations de jeunes licenciés et bénévoles dans la section Basket-Ball,
- CIC Lyonnaise de Banque soutient l'association d'insertion par le sport « Sport dans La Ville » à travers l'événement « Jogging dans la ville » pour soutenir les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle et son programme « L dans la Ville » qui accompagne des jeunes filles dans leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle et également ;

■ Émergence de projets

- Le CIC encourage l'entrepreneuriat chez les jeunes :

Il est partenaire majeur de WorldSkills France pour les Olympiades des Métiers qui réunit, tous les deux ans, les jeunes talents dans plus de 50 métiers techniques, d'artisanat et de service. Il poursuit son partenariat avec MoovJee (Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs) qui à travers le « Prix Moovjee – Innovons ensemble » récompense les étudiants créateurs d'entreprise et porteurs de projets par des dotations et par un programme de mentorat individuel,

- De nombreuses actions ont été aussi menées en 2018 en faveur de tous les entrepreneurs :

Le CIC a lancé les CIC Esport Business Awards pour aider les nouveaux acteurs de ce secteur et les aider à développer leur entreprise. Il est aussi partenaire de la plate-forme des entrepreneurs français de l'étranger W Project dont l'objectif est de transmettre et partager les expériences, conseils sur la vie et la création d'entreprises à l'étranger.

CIC Lyonnaise de Banque est partenaire des Victoires de l'innovation et a pour la troisième année lancé en septembre le concours collaboratif des start-up et des entreprises innovantes : « Innover dans un monde qui bouge » destiné à promouvoir les projets répondant à 10 défis déterminés dans les domaines des fintech ou de la cybersécurité. La banque a accompagné pendant 3 jours 20 projets au travers de séances de travail collaboratives. Elle a aussi poursuivi son partenariat avec l'association la Cuisine du Web qui vise à favoriser l'entrepreneuriat web et numérique. Par ailleurs, la banque est membre

fondateur avec CM-CIC Investissement, de la Fondation Émergences de Lyon qui aide à faire émerger des projets sociétaux.

CIC Est a rejoint cette année le cercle des partenaires Des Ailes de Cristal. Un événement qui a pour but de récompenser le savoir-faire des entrepreneurs et artisans lorrains tout en mettant en lumière le potentiel de notre territoire. La banque soutient aussi le festival du numérique en Alsace Bizz & Buzz destiné aux professionnels afin de partager et apprendre à exploiter le numérique dans leur activité.

Mettre en lumière et connecter les Talents du Grand Ouest qui créent la dynamique sur leur territoire : c'est l'objectif de Talents à l'Ouest débutés en 2018. En créant ce cycle de rencontres thématiques, CIC Ouest souhaite favoriser les conditions d'un réseau efficace pour que les acteurs de tous horizons (entrepreneurial, associatif, culturel, sportif...) se connaissent, échangent, s'inspirent mutuellement, créent des liens et des synergies dans la région Grand Ouest. Ces événements s'accompagnent d'un site Internet (www.talentsalouest.com) et d'un compte Twitter @talentsalouest afin de retracer les temps forts des rendez-vous et proposer interviews, portraits, actus... La banque a aussi maintenu son soutien aux activités de l'association la Cantine qui regroupe les acteurs du web et de l'innovation numérique dans les Pays de la Loire et s'est engagé dans la Nantes Digital Week. La banque participe aussi à des événements organisés par Atlanpole (forum, petits-déjeuners) dont l'objectif est de favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance et est aussi partenaire d'un réseau social local « C'Chartres Business » qui a pour objectif de développer la vie économique locale et de favoriser les synergies entre tous les entrepreneurs.

CIC Nord Ouest a renouvelé aussi son partenariat avec LMI Innovation, qui accompagne et finance les créateurs d'entreprises innovantes dans la région Hauts-de-France.

D'autres actions de soutien à des incubateurs d'entreprises, à des structures d'accompagnement de projet de création d'entreprises sont menées,

- CIC Lyonnaise de Banque a signé un partenariat avec Minalogic, pôle de compétitivité mondial des technologies du numérique en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est aussi membre associé de Lyonbiopôle, pôle de compétitivité santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et adhère en tant qu'administrateur à l'association Lyon French Tech dont la mission consiste à renforcer le positionnement de Lyon comme Métropole Européenne de référence en matière d'Innovation,
- CIC Nord Ouest s'est engagé auprès du GIE Eurasanté et notamment dans l'accompagnement réalisé par le Bio incubateur Eurasanté auprès des entreprises innovantes dans le domaine de la santé dans le cadre de leur création et développement,
- CIC Ouest est membre du Club partenaires du pôle de compétitivité agroalimentaire Valorial et soutient ADN Booster qui accompagne les jeunes entreprises et les projets innovants de la filière numérique des régions Pays de la Loire et Bretagne,
- La Banque Transatlantique est devenue en 2018 partenaire fondateur du Club IN, qui agit pour la croissance et la réussite des entreprises de taille intermédiaire ;

■ **Soutien à la philanthropie**

- La Banque de Luxembourg consacre l'essentiel de ses budgets de mécénat à la promotion de la philanthropie, de l'entrepreneuriat social et de l'*impact investing* dans les pays où elle est implantée. Cette action se concrétise essentiellement par un dialogue nourri avec le gouvernement luxembourgeois sur les mesures à mettre en place pour développer au Grand-Duché un contexte favorisant l'engagement de chaque résident pour des projets d'intérêt général, ainsi que par des initiatives de sensibilisation à échelle nationale. À l'initiative de la banque, des témoignages de jeunes porteurs de projets en Belgique et au Luxembourg ont été recueillis en 2017 et 2018 dans le cadre d'une étude réalisée par HEC Liège (Chaire Baillet Latour en Philanthropie) sur le thème « Ce que les jeunes apportent à la philanthropie ». Par ailleurs, la Banque de Luxembourg a reconduit son soutien au parcours national de création d'entreprises sociales et solidaires « Impuls »,
- Le fonds de dotation de la Banque Transatlantique a pour mission de participer à l'essor de la philanthropie : il finance des projets d'excellence dans les domaines de la santé, de la solidarité et de la culture et propose un véhicule de structuration de la générosité de philanthropes afin de faciliter l'engagement des philanthropes au service de l'intérêt général. La banque organise aussi des événements pour favoriser les échanges entre philanthropes et entre ceux-ci et les fondations et associations,
- Par ailleurs, des manifestations ont lieu pour sensibiliser les clients du réseau bancaire à la philanthropie.

■ **Défense de l'environnement (SOT46)**

Parmi les initiatives prises par les entités du groupe en 2018, on peut citer :

- CIC Ouest s'est engagé dans la 1^{re} édition des journées Bleues de l'association Ruptur afin de mobiliser et faire réfléchir les entreprises, les collectivités et les étudiants sur l'économie bleue fondée sur les principes de l'économie circulaire et qui favorise une croissance responsable, durable et écologique. La banque a aussi soutenu l'événement « Aux Arbres » de la Fondation Maisons du Monde qui a réuni professionnels, associations et citoyens pour valoriser les solutions de préservation des forêts, de la biodiversité et du climat. Les collaborateurs ont été associés à cet événement,
- CIC Lyonnaise de Banque a participé financièrement à la mise en place d'une plateforme d'expérimentation d'Ibity du projet Cœur de Forêt Madagascar (construction de plates-bandes pour la production de plants en pépinière) ainsi qu'à des actions de formations des producteurs à la conversion en agro-écologie avec l'association Cœur de Forêt,
- La Banque Transatlantique a poursuivi son mécénat pour la réalisation du projet Océanides, projet scientifique, éducatif et humaniste qui a pour objectif d'apporter la preuve scientifique que les océans sont au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux, d'enrichir la politique globale des mers et de former les générations futures.

4.8.2.2 Le mécénat de compétences [SOT58]

Le mécénat de compétence est présent dans le groupe : plusieurs entités sont engagées auprès de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » qui accompagne individuellement et efficacement les jeunes diplômés issus de milieux sociaux modestes vers l'emploi.

Des collaborateurs cadres de CIC Lyonnaise de Banque parrainent des jeunes dans le cadre du programme « L dans la ville ».

En 2018, certains collaborateurs du groupe ont aussi participé à l'opération « J'invite un banquier dans ma classe », un atelier d'éducation financière.

Ceux de la Banque de Luxembourg qui s'impliquent dans des projets dans le domaine de la solidarité et de l'éducation peuvent solliciter le comité *hëllef hëllef* (aider à aider) de la banque pour obtenir un soutien. La Banque de Luxembourg veille de manière générale dans tout partenariat qu'elle poursuit à maintenir un équilibre entre soutien financier et mécénat de compétence. De cette démarche ont profité notamment au niveau de la gouvernance, de la communication, du *fundraising* et du *risk management* les associations suivantes : la Croix-Rouge luxembourgeoise, le Luxembourg Center for Architecture, Fondation Écouter pour Mieux s'Entendre et l'ONG Friendship Luxembourg. À l'occasion des Journées Solidaires de la Banque Transatlantique, des collaborateurs de la banque ont participé à une journée d'entraide à l'association Aurore pour la rénovation d'un centre de sans-abri géré par cette dernière.

4.8.2.3 Agir contre l'exclusion bancaire en soutenant la microfinance

Le montant total des lignes mises à disposition de l'ADIE par les 6 banques pour financer les micro-entrepreneurs est passé de 4,80 millions d'euros en 2017 à 5,38 millions d'euros en 2018. En 2018, le CIC a aussi participé à la semaine du microcrédit et à l'accompagnement des micro-entrepreneurs par l'ADIE.

Le groupe CIC participe à la vie nationale du réseau Initiative et sur le plan local, il contribue à la pérennité des fonds de prêts et participe au financement de l'accompagnement des créateurs. Un certain nombre de collaborateurs participent aussi activement aux différentes instances des plateformes. CIC Ouest avait soutenu en 2017 Initiative Pays de Loire pour la création d'un nouveau Fonds de prêts dédié plus spécifiquement aux financements des transmissions et reprises d'entreprises.

De son côté, la Banque de Luxembourg a participé à la *European Microfinance Week 2017* qui réunit les professionnels de la microfinance. Elle est aussi principal soutien privé de l'association ADA – Appui au Développement Autonome – qui joue un rôle moteur dans la promotion de la microfinance au Grand-Duché.

4.8.2.4 Droit de l'homme [SOT82]

Le CIC s'engage à respecter les droits de l'Homme, en particulier les droits couverts par les principales Conventions de l'OIT [cf. partie 4.5.4.5 « Une gestion responsable des ressources humaines » et le paragraphe 4.7.2.3.3 sur la protection de données personnelles dans le plan de vigilance chapitre « Être un partenaire de confiance »].

CIC Est accompagne l'association « Regards d'Enfants » qui a pour but l'information, la formation, l'éducation à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme aux enfants. La banque a soutenu en 2018 le concours « Imagine la cité des droits de l'homme ».

D'autres actions dans le domaine de la solidarité, santé, social, de l'éducation ont été engagées en 2018 par le CIC [cf. partie 4.8.2.1 « Un acteur de la vie culturelle et sociale »].

Concernant la lutte contre la précarité alimentaire [SOT87], CIC Nord Ouest a ainsi soutenu la Banque alimentaire du Nord.

4.8.2.5 Engagements en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable [SOT89]

De par son activité, les engagements du CIC en la matière se traduisent principalement par des investissements dans des entreprises responsables du secteur agro-alimentaire.

4.9 UNE DÉMARCHÉ RENFORCÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

(ENV01) Le plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde du groupe intègre des engagements ambitieux en matière environnementale (ENV56) :

- la réduction de l'impact environnemental du groupe avec un objectif de réduction de l'empreinte carbone du groupe de 30 % entre 2018 et 2023 ;
- et l'augmentation de 30 % des financements de projets à fort impact climatique sur la même période avec la bonification des prêts affectés à des projets qui réduisent la consommation énergétique.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont fait partie le CIC est signataire de l'appel de Paris pour le climat et s'engage donc en faveur d'un climat sûr et stable dans lequel l'élévation de la température soit limitée à moins de 2 degrés Celsius.

Des travaux sont en cours pour mesurer le calcul de l'empreinte carbone globale et mettre en place un *reporting*. Il en est de même pour les financements de projets à fort impact climatique. Ces indicateurs clés de performance ne sont donc pas publiés dans la déclaration de 2018.

4.9.1 Réduction de l'empreinte carbone directe

Le CIC, CIC Nord Ouest, CIC Ouest, CIC Lyonnaise de Banque, CIC Est, CIC Sud Ouest vont publier en 2019, conformément à la réglementation, un 3^e BEGES sur la base de données 2018. Le précédent bilan date de 2014 et est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/publications/responsabilite-societale-de-l-entreprise.html>.

Les émissions de GES calculées concernent principalement la consommation d'énergie directe (scope 1) et indirecte (scope 2). Concernant les autres émissions indirectes (scope 3), seule la consommation de papier est pour le moment prise en compte.

Le « contrôle opérationnel » est la méthode retenue pour l'ensemble des entités concernées membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre du CIC n'est pas consolidé.

Les objectifs de réduction des effets de serre ont été revus à 5 % compte tenu des mesures déjà entreprises entre 2014 et 2018.

Ces objectifs peuvent s'insérer dans des engagements à plus long terme et plus près des territoires comme celui de la direction régionale de Saint-Étienne du CIC Lyonnaise de Banque dans le « Plan climat territorial (PCET) de Saint-Étienne métropole » en signant en 2017 la charte d'engagement. Ce plan a pour objectif la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- en atténuant le changement climatique notamment par une réduction des émissions de GES du territoire d'au moins 30 % d'ici 2020 ;
- et par l'adaptation au changement climatique en réduisant la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

La démarche s'est traduite par la réalisation d'une charte éco-responsable au niveau de la direction régionale.

Par ailleurs, l'univers « Être Eco citoyen au travail », sur l'Intranet des banques et de certaines filiales, incite les collaborateurs à appliquer de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement avec des gestes simples pour diminuer l'empreinte carbone directe. En parallèle de cette démarche, des groupes de travail sont parfois constitués dans les entités du CIC et à l'origine d'initiatives internes notamment concernant la sensibilisation des collaborateurs lors de réunions professionnelles ou par des messages, vidéos sur Intranet ou dans les journaux internes. Les moyens humains consacrés à la RSE font l'objet aujourd'hui d'un chiffrage restant approximatif compte tenu de l'organisation très décentralisée.

Néanmoins, l'engagement pris dans le plan stratégique 2019-2023 va intensifier les initiatives pour réduire notamment l'empreinte carbone directe.

[1] Aérofrigérants.

4.9.1.1 Mesurer et diminuer ou optimiser les consommations d'énergies dans les bâtiments (ENV03)

CCS poursuit des travaux d'optimisation des consommations d'électricité dans les bâtiments dont il a la charge. Il est prévu d'établir une cartographie des bâtiments sous l'angle de l'efficacité énergétique.

La mise en place d'un système de management de l'énergie a été lancée en 2018 et devrait faire l'objet d'une certification ISO 50001 en juin 2020 pour l'ensemble des adhérents et clients de CCS sur un périmètre national et systématique. Cela devrait se traduire par une augmentation de la performance énergétique grâce à des plans de suivi et d'action plus efficaces, et à une amélioration de la maintenance.

Lors de travaux de rénovations lourdes, les normes ou réglementations en vigueur sont appliquées et l'installation énergétique revue. Des travaux de distribution du chauffage, d'isolation sous toiture, de réfection des couvertures, la mise en place d'une ventilation double-flux, d'une gestion technique centralisée sont prévus. Ainsi, les travaux de réfection et d'agrandissement entrepris sur le siège de CIC Nord Ouest se poursuivent et devraient permettre de labelliser le nouveau bâtiment. En plus de sa conformité à la RT (réglementation thermique) 2012, le bâtiment fera l'objet de labellisations thermiques, certifiées par organisme extérieur : label Bâtiment Basse Consommation en rénovation [BBC Rénovation] pour les parties existantes, label Effinergie+ pour l'extension et les surélévations du 5^e étage.

Aucune labellisation HQE n'est prévue, mais les cibles HQE :

- chantier à faible impact (déchets de démolition, déchets de chantier, acoustique) ;
- confort utilisateurs (thermique, acoustique, visuel),

font l'objet d'un travail particulier, dont les spécifications techniques ont été intégrées aux cahiers des charges.

Et des dispositifs sont testés comme la récupération de chaleur sur les systèmes de climatisation (*dry coolers*^[1] vers les centrales de traitement d'air - CTA). Chaque opportunité d'améliorer l'isolation des bâtiments est exploitée comme par exemple celle des sous-faces des passerelles du CIC Ouest à Nantes. À l'occasion de déménagements, l'empreinte écologique des nouveaux bâtiments est aussi prise en considération.

Dans certains points de vente, une coupure automatique de certains circuits électriques (éclairage, prises électriques...) a été programmée la nuit et le week-end. Le remplacement des sources classiques d'éclairage

par des LED est engagé autant sur les nouveaux aménagements que sur des locaux existants : tel que le parking de l'immeuble de CERGY, remplacement des BAES [1] en modèle à LED... La détection de présence (pour gérer l'éclairage) est prise en compte dans les rénovations (WC, couloirs...). L'éclairage nocturne des bâtiments et de certains points de vente est conforme aux obligations d'extinction des dispositifs lumineux (décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré enseignes),

111 agences et 27 bâtiments centraux des banques CIC et de la Banque Transatlantique ont fait l'objet en 2015 d'audits énergétiques dans le cadre de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique pour les grandes entreprises. Ces audits ont été déposés en 2016 sur la plateforme de l'ADEME [ENV41]. Les actions recommandées portent en partie sur des mesures déjà évoquées ci-dessus : remplacement de luminaires par des LED, pilotage des systèmes de chauffage et de refroidissement (températures), programmation horaire des centrales de traitement d'air, gestion économique des ordinateurs...

Dans les immeubles gérés, des affichettes ont été proposées, proche des interrupteurs, rappelant aux occupants d'éteindre l'éclairage lors de leur départ. Les collaborateurs sont appelés à contribuer à la bonne gestion de la consommation énergétique des bâtiments qu'ils occupent : signalement rapide des dysfonctionnements de la climatisation, rappel des règles à respecter pour avoir des bureaux rafraîchis par exemple.

[ENV40] Par ailleurs, la consommation d'énergie renouvelable ou « verte » se développe principalement par de nouveaux raccordements à des réseaux de chaud ou de froid urbains. Des raccordements à ces réseaux existent déjà notamment sur la région parisienne, le nord de la France (Lille, Roubaix) et à Nantes et devraient se multiplier. À la Banque de Luxembourg, la totalité de l'énergie des bâtiments provient d'énergies renouvelables (hydroélectrique et éolienne), et au siège de CIC Lyonnaise de Banque les équipements géothermiques sont entretenus régulièrement pour en améliorer l'efficacité [ENV38].

Au niveau des équipements informatiques, le processus d'extinction et mise en route automatique des postes des agences est opérationnel. Ce dispositif a fait l'objet de tests dans les sièges et est en cours de déploiement.

Le matériel référencé et validé par Euro-Information fait l'objet d'un suivi et de comparaisons sur les aspects consommations énergétiques. Le nouveau matériel mis en place par Euro-Information Services est à la fois plus performant et moins consommateur en ressources. Chaque année, le matériel évolue avec le renouvellement annuel d'environ 20 % du parc. Les collaborateurs sont par ailleurs sensibilisés aux bonnes pratiques d'Internet et des e-mails afin de limiter la consommation électrique qui en découle.

4.9.1.2 Optimiser les déplacements [ENV37]

Des plans de déplacements entreprise (PDE) existent déjà dans plusieurs entités du groupe CIC dont CIC Ouest pour le siège social à Nantes (PDE conjointement mis en place avec d'autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), PDE de CIC Nord Ouest pour la Métropole Lilloise revu en 2015, et de CIC Lyonnaise de Banque. D'autres sont en cours d'élaboration comme au CIC Sud Ouest.

Au CIC Est, un univers sous Intranet intitulé : « Travailler au Wacken » est consacré en partie au PDE (limité au siège du Wacken à Strasbourg) et aux initiatives en faveur du vélo, des transports en commun (prise en charge à hauteur de 50 % des abonnements), du covoiturage (places de parking réservées), navettes gratuites entre le siège et la gare, attribution gratuite d'un carnet de tickets tram pour cyclistes, possibilité de faire réparer son vélo sur site une fois par mois et prise en charge de la main-d'œuvre par l'employeur. Ailleurs, pour les déplacements domicile/travail, le recours aux transports en commun, au vélo et au covoiturage, est encouragé.

[1] Blocs autonomes d'éclairage et de sécurité.

En 2018, une action spécifique avec démonstration a été menée à l'attention de salariés au moment du lancement de la commercialisation des vélos à assistance électronique par le CIC.

Au siège de CIC Lyonnaise de Banque, des bornes de rechargement de véhicules électriques pour des voitures de la flotte ont été mises en place.

Des mesures incitatives pour le recours aux transports en commun sont en place à la Banque de Luxembourg.

D'autres entités du groupe de plus de 100 salariés ont entrepris, dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain, l'élaboration d'un plan de mobilité afin de répondre aux exigences de l'article 51 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Par ailleurs, la taxe sur les véhicules de tourisme sur le périmètre du CIC et des banques régionales continue de se réduire (- 19,6 %) notamment en raison d'une baisse du nombre de véhicules dans certaines entités et du renouvellement partiel de la flotte avec des véhicules moins polluants. Le taux d'émission de CO₂ de la flotte automobile est en baisse (- 3,4 % en un an). La charte véhicules d'entreprise du groupe a été revue en 2017. Des aspects environnementaux y sont intégrés : prise en compte dans le choix de véhicules de toutes les énergies, y compris électrique, de certains modèles de véhicules hybrides, création d'un bonus écologique « RSM » de 3000 euros pour les voitures propres (hybride et électrique), plafonnement des taux d'émission de CO₂ des véhicules. L'objectif est de diminuer de 30 % l'empreinte carbone des véhicules d'ici 2023.

Des bornes électriques sont présentes dans les parkings pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les conférences en ligne et les outils de communication unifiée permettent aussi de limiter les déplacements. L'utilisation de Skype permet de participer à des visioconférences directement de son poste de travail, voire de les organiser. En matière de formation, les modules d'autoformation permettent également au salarié de se former à partir de son poste de travail sans se déplacer.

Les navettes intersites entre entités du groupe ont été réduites en mutualisant certains transports.

4.9.1.3 Réduire la consommation de ressources [ENV39]

Compte tenu de son activité, les actions du CIC portent sur :

- la consommation d'eau : dans le but d'optimiser la consommation de l'eau, les installations de climatisation à eau perdue sont remplacées à chaque fois que c'est possible. D'autres dispositifs continuent à être déployés : détecteurs de présence, limitation des débits d'eau, fontaines à eau reliées à l'eau du robinet au lieu de bonbonnes nécessitant du transport, mise en place de mousseurs sur robinets, mise en place d'un système d'arrosage automatique, avec sondes d'humidité pour optimiser l'arrosage sur l'ensemble des espaces verts... La sensibilisation du personnel à la détection des consommations anormales d'eau (signalement et réparation rapide des fuites, signalement de factures anormalement élevées) est aussi l'un des moyens utilisés ;
- la consommation de papier et d'encre : en interne, avec l'impression des documents paramétrée par défaut en noir et blanc et recto-verso, la gestion électronique des documents, le passage des imprimantes individuelles en réseau, l'équipement de certains postes en doubles écrans pour travailler directement sur le document numérisé. Les salariés sont aussi sensibilisés à l'utilisation de papier recyclé par des messages sous Intranet. Celui-ci est mis en avant dans le catalogue de la centrale d'achat groupe SOFEDIS. Le déploiement d'un logiciel de pilotage des périphériques d'impression au niveau des copieurs multifonctions et imprimantes réseau, WATCHDOC s'est poursuivi en

2018. Il a pour objectif de simplifier la gestion du parc d'imprimantes mais aussi de mesurer l'empreinte écologique de cette activité consommatrice de ressources naturelles et de responsabiliser les utilisateurs quant aux impacts environnementaux par des remontées d'informations personnalisées.

Par ailleurs, la plupart des salariés du groupe ont opté pour un bulletin de paie électronique [94,6 % sont désormais dématérialisés contre 93,7 % un an plus tôt], le Bilan Social Individuel, les tickets restaurants et les revues internes #Initiatives sont aussi dématérialisés (ENV43).

Les factures des fournisseurs intragroupe sont également dématérialisées comme celles des clients de la sphère publique (État, collectivités locales, établissements publics). Pour les autres fournisseurs, la dématérialisation des factures se poursuit.

Au niveau de la clientèle, le passage des relevés papier à des relevés de comptes électroniques des clients et des collaborateurs poursuit sa progression grâce à des actions menées auprès de la clientèle. La souscription au web relevé est automatique (au lieu du relevé papier) lors de l'ouverture d'un compte client. Le remplacement des extraits et relevés papier par leurs versions numériques consultables sur Internet génère une économie de papier de plus de 55 % à fin décembre 2018 contre près de 50 % à fin décembre 2017. Enfin, les clients qui souhaitent conserver des relevés de comptes papier, sont incités à regrouper les envois de relevés des extraits de tous les membres de la famille ou d'un tiers ou groupe de tiers dans une seule enveloppe et à optimiser la périodicité des envois des extraits de compte. Le taux d'enveloppes postales optimisées atteint 63,8 % au niveau du réseau bancaire fin 2018 (62,4 % fin 2017). Euro TVS, la filiale informatique du groupe spécialiste de la dématérialisation dans tous les domaines a mis en place un système de management environnemental certifié ISO 14001.

La multiplication des services à distance et la possibilité de recourir à la signature électronique, y compris en agence, offre de nouvelles possibilités en matière de réduction de consommation de papier. Les documents signés et les annexes sont ensuite archivés électroniquement (GED) et dans la banque à distance du client (« documents et contrats »).

Par ailleurs, le CIC propose des solutions digitales pour les professionnels et les entreprises permettant de réduire la consommation de papier décrites dans la partie 4.6.2.

Certaines publications, à l'intention de la clientèle sont également dématérialisées et disponibles sur l'espace client. Les invitations papier tendent aussi à être remplacées par des e-mailings et des confirmations par SMS.

4.9.1.4 Utilisation durable des ressources : utilisation des sols (ENV49)

Le groupe n'a pas d'action particulière en la matière.

4.9.1.5 Réemploi et gestion des déchets (ENV39)

Des initiatives sont également menées pour développer l'usage du papier recyclé ou labellisé PEFC ou FSC comme la fabrication des chéquiers petit format fabriqués avec du papier FSC mixte (ce qui représente 215 tonnes de papier FSC mixte en 2018).

Le recyclage et le tri sélectif (papier, cartouches, métal, verre, plastique) sont déjà en place dans de nombreuses entités :

- ainsi, au CIC Nord Ouest, les corbeilles individuelles sont remplacées par des points d'apport volontaire comprenant 6 bacs : papier, déchets ménagers, gobelets, canettes en métal, cartouches d'encre vides dans les bâtiments de repli du siège ;

- l'utilisation de mugs dans les distributeurs de boisson chaude au CIC Ouest est pratiquée ;

- de son côté la Banque de Luxembourg a vu son label national *SuperDreckskëscht* en matière de gestion des déchets renouvelé (contrôle annuel). Ce label qualité est reconnu par la Commission européenne qui lui a décerné le label de « meilleure pratique » dans le domaine de la préservation des ressources naturelles et de la protection du climat.

CCS a poursuivi en 2018 le déploiement d'une politique d'optimisation du recyclage des déchets et d'équipement en points de collecte sur l'ensemble des sites centraux et dans les réseaux du CIC dont il a la charge :

- normalisation des conteneurs d'enlèvement, enlèvement globalisé pour tous types de déchets (organiques, verre, plastique, métal, films plastiques), avec le recours à un prestataire unique pour l'enlèvement et le recyclage au CIC Est ;

- fin du déploiement du tri participatif au siège et dans l'ensemble du réseau de CIC Lyonnaise de Banque avec des bornes spécifiques, remplacement des poubelles par de mini-poubelles. Le papier et les cartouches usagées sont collectés et recyclés pour l'ensemble des agences et sur le siège, les canettes, gobelets et bouteilles plastiques pour le siège et certains bâtiments centraux.

- tri participatif en test sur un bâtiment du siège du CIC. L'objectif est de généraliser le tri participatif dans tous les bâtiments d'ici 2023.

Par ailleurs, CIC Sud Ouest a mis en place cette année un suivi trimestriel du taux de recyclage et un dispositif de sensibilisation destinés aux agences dont le taux est inférieur à 25 %. L'objectif de la banque est d'atteindre un taux de recyclage pour la banque de 75 %.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques sont traités conformément aux obligations découlant du décret 2016-288 du 10 mars 2016.

Concernant le recyclage du matériel informatique, Euro-Information Services utilise les pièces détachées provenant de matériel hors d'usage pour prolonger la durée de vie de matériel ancien encore utilisé. Une revente des différentes gammes de produits encore réutilisables est organisée au fil de l'eau *via* un broker. Pour les téléphones commercialisés auprès de la clientèle, il est proposé une solution de recyclage. La gestion de la fin de vie de l'ensemble des matériels fait l'objet d'un suivi annuel par Euro-Information par type d'action menée : revente, destruction, reconditionnement, en attente d'affectation.

Ainsi, la part de matériel reconditionné par EI pour les entités du groupe CIC dont il a la charge par rapport à celle du matériel broké, détruit ou repris, est passée de 33 % en 2017 à 35 % en 2018.

L'obligation de recyclage est aussi une préoccupation de CCS immobilier qui l'a ainsi intégrée par exemple dans des contrats type de maintenance des appareils ascenseurs. Le prestataire doit fournir le bordereau de retraitement pour les déchets en provenance des équipements électriques et électroniques (D3^e), les déchets industriels spéciaux, les déchets prestataires (emballages de matériels neufs, bombes aérosols, colles et mastics, résidus de peinture).

Déchets alimentaires : en ce qui concerne les restaurants dans les immeubles centraux, ils sont gérés dans la plupart des cas, par des entreprises de restauration collective. Différentes poubelles y sont clairement identifiées et mises à disposition des collaborateurs pour permettre d'effectuer un tri sélectif. Au CIC Est, les déchets organiques sont désormais traités par lombricompostage et à la Banque de Luxembourg, les déchets alimentaires sont collectés puis retraités dans une installation de biométhanisation.

4.9.1.6 Gaspillage alimentaire (ENV54)

De par la prise en charge d'une grande partie de la restauration collective par des prestataires, le CIC est peu concerné par le gaspillage alimentaire. Des pratiques se développent néanmoins à ce niveau avec une prise en compte plus élevée par les prestataires des attentes des collaborateurs, et

ainsi évitent le gaspillage. Par ailleurs, la plupart des aliments font l'objet d'un grammage (quantité pour une personne). Le recours à des stocks d'aliments en petite quantité et à cuisson rapide permet d'ajuster l'offre à la demande en fin de service. Les commandes auprès des traiteurs sont aussi adaptées au nombre d'invités. Les collaborateurs sont aussi invités à réduire le gaspillage alimentaire.

4.9.2 Les actions auprès des fournisseurs (ENV42)

Une attention est portée à la politique RSE :

■ des fournisseurs directs :

- certification PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières qui promeut la gestion durable de la forêt) pour les imprimeurs dont certains ont par ailleurs le label Imprim'Vert qui suppose la mise en place d'actions pour diminuer les impacts de leur activité sur l'environnement (choix de papier recyclé),
- et développement de la dématérialisation des factures ;

■ *via* les centres de métiers du groupe en charge de la logistique ou l'informatique.

Le dispositif existant est décrit dans le plan de vigilance au paragraphe 4.7.2.3.3 du chapitre « Être un partenaire de confiance ».

À noter que la politique RSE des fournisseurs ne peut cependant, systématiquement, constituer un critère déterminant pour les choix à effectuer compte tenu de contraintes économiques ou techniques.

4.9.3 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses (ENV45)

Au niveau du fonctionnement propre du groupe CIC, les initiatives sont nombreuses (recyclage du papier, des cartouches d'encre, tri sélectif, isolation thermique et phonique lors de la mise en place de la climatisation) complétées en interne par des actions de sensibilisation des collaborateurs. Elles concernent aussi les clients.

4.9.4 Utilisation des sols (ENV49)

Le groupe n'a pas d'action particulière en la matière.

4.9.5 Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité (ENV50)

Le CIC contribue en interne à la protection de la biodiversité à travers sa politique d'achat (recours à du papier recyclable, utilisation de produits verts pour le ménage), de réduction de la consommation de ressources (gestion de l'eau, dématérialisation de documents) et de recyclage (notamment papier, cartouches d'encre, récupération des téléphones usagés des clients dans les agences).

Cette protection de la biodiversité peut aussi se traduire dans la gestion de son parc immobilier comme à la Banque de Luxembourg (toiture végétalisée sur le site Royal, fauchage tardif des espaces verts...) ou au CIC Lyonnaise de Banque (plantation d'espèces indigènes à faible demande d'eau sur son site de Marseille Prado) ou l'installation de ruches sur le toit du siège du CIC.

Le soutien à des associations qui œuvrent pour la protection de la biodiversité et aussi indirectement pour le bien-être animal (ENV55) est un autre axe d'action (cf. partie 4.8.2.1 - Défense de l'environnement du chapitre « Un acteur de la vie culturelle et sociale »). Les engagements du CIC en faveur de ces associations peut être relayée auprès de la clientèle dans le cadre d'initiatives telle que celle de CIC Lyonnaise de Banque, qui en 2018, à chaque souscription d'un client au web relevé a donné lieu à une contribution de la banque à l'association Cœur de Forêt pour la plantation

de 15 000 arbres à Madagascar. Le choix des essences d'arbres à planter est réalisé en prenant en compte l'utilité et la valeur ajoutée des végétaux.

Au niveau des métiers, des critères sociaux et environnementaux sont pris en compte lors de financements de projets importants (respect des zones protégées) et dans les investissements effectués par CM-CIC Investissement et ses filiales, signataires de la charte de l'AFIC et qui se sont donc engagés entre autres à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité dans certains secteurs d'activité.

Pour exemple, l'accompagnement de CM-CIC Innovation dans une société qui a pour objectif la production de molécules parapétrolières (isobutène) à partir de ressources renouvelables et notamment de ressources agricoles non alimentaires ou de CM-CIC Investissement dans des entreprises spécialisées dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets.

Par ailleurs, le fonds ISR action CM-CIC Objectif environnement et le fonds *Green Bonds* décrits paragraphe 4.9.6.3 ci-après, contribuent aussi à apporter une réponse à la préservation de la biodiversité.

4.9.6 Changement climatique et activités du CIC

Le CIC est associé à la démarche entreprise par les acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique qui a fait l'objet d'une déclaration lors du *Climate Finance Day* du 22 mai 2015 et qui a été confirmée par une autre déclaration le 29 juin 2016 du *Paris Green Financial Center*.

4.9.6.1 Les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité (ENV51)

Depuis 2017, conformément à l'article 173 IV de la loi de transition énergétique, les ACM et CM-CIC Asset Management communiquent dans les délais impartis, aux assurés et dans leur rapport annuel, sur les modalités de prise en compte des enjeux ESG (environnement, social, et bonne gouvernance) dans leur politique d'investissement, et notamment, dans le cadre du volet « Environnement » sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre des actifs en portefeuille. En ce qui concerne les portefeuilles de Banque de Luxembourg Investments, ils tendent à afficher une intensité de carbone inférieure à celles de leurs indices de marché représentatifs.

À l'exception de la banque de financement pour laquelle une étude a été entreprise en 2018, les émissions de GES générées indirectement par les autres activités (banque de détail, activités de marchés, banque privée et capital-développement), ne font pas pour le moment l'objet de mesures du fait des difficultés rencontrées pour l'élaboration d'une méthode de quantification.

Toutefois, la répartition des expositions par secteur figurant dans le chapitre des informations relatives au pilier 3 de Bâle 3 du document de référence 2018 montre que le CIC est peu présent dans les activités très émettrices de gaz à effet de serre (pétrole et gaz, matières premières, transport industriel, bâtiment et matériaux de construction).

À noter que la mesure de l'empreinte environnementale, la réalisation d'un bilan carbone, la maîtrise et la réduction des impacts environnementaux font partie des questions abordées dans le questionnaire RSE que CM-CIC Investissement soumet à certaines entreprises de son portefeuille (cf. paragraphe 4.7.2.3.3 - Capital Développement et critères ESG). Au niveau des financements de projets, l'impact environnemental est intégré dans la sélection et le suivi des projets.

Enfin, deux principaux secteurs économiques émetteurs de GES (secteur minier, centrales thermiques à charbon) font l'objet de notes sectorielles revues en 2018. En particulier, le groupe a décidé d'arrêter le financement :

- de nouvelles centrales thermiques à charbon et de ne pas développer de relations avec des entreprises dont l'activité principale est l'extraction du charbon ou liée à plus de 50 % à des activités du secteur du charbon ;
- de l'exploitation minière si l'une des caractéristiques suivantes est présente : projet de mines de charbon, projet de mines d'amiante, mines artisanales, impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de RAMSAR, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et à ne pas développer de relations avec des entreprises dont l'activité principale est l'extraction du charbon ou lié à plus de 50 % à des activités du secteur du charbon.

4.9.6.2 Les risques financiers liés au changement climatique (ENV52)

Comme l'ensemble du secteur financier, le changement climatique expose le CIC à :

- des risques physiques résultant de risques naturels (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et de risques environnementaux ou accidentels survenant à la suite d'un risque naturel (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, Seveso, catastrophe nucléaire) ;
- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie bas carbone et qui sont sectoriels ;
- un risque de réputation.

En dehors de l'impact physique sur son propre fonctionnement, les autres impacts identifiés sont les suivants :

- un risque de défaut des emprunteurs : au niveau de la banque de détail et au niveau de la banque de financement (grands comptes, financements de projets) ;
- un risque de dépréciation d'actifs pour la banque d'investissement, opérations de marchés (émissions obligataires), la gestion d'actifs et les activités d'assurance de biens et de santé ;
- un risque de responsabilité : de défaut de conseil, de contentieux lié à la responsabilité fiduciaire (gestion d'actifs, activités d'assurance).

Dans le cadre des risques opérationnels, les risques physiques engendrent des conséquences :

- directes : sur des actifs de la banque (immobilier, flotte automobile...) ;
- induites : sur des activités de la banque (clientèle et compte propre).

Les types de pertes possibles recouvrent notamment :

- la perte de valeur d'un bien immobilier ou le coût du maintien de sa valeur (coût de reconstruction, de réparation, dépréciation/perte d'un stock, coût de décontamination du sol) ;
- les pertes humaines (santé, sécurité) ;
- les pertes financières (baisse ou perturbation de l'activité, frais d'expertise) ;
- les manques à gagner.

Les risques de transition résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés aux nouvelles exigences réglementaires.

Dans le cadre des risques opérationnels, les risques de transition engendrent des conséquences de type sanctions financières.

L'ensemble de ces risques liés au changement climatique font l'objet d'une analyse permettant d'apprécier l'exposition du groupe Crédit Mutuel et d'en évaluer les conséquences financières. Les conséquences potentielles peuvent être minorées grâce aux PUPA ⁽¹⁾ et à des mesures de réduction (telles que des implantations raisonnées et diversifiées) ; par ailleurs elles sont prises en compte dans le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les expositions du groupe Crédit Mutuel sur les secteurs polluants sont identifiées depuis le 31 décembre 2016 dans le suivi trimestriel de la direction des risques CNCM (activités minières générales, extraction de la houille et de lignite, charbon, commerce de charbon). Depuis 2017, le

[1] Plan d'urgence et de poursuite d'activité.

groupe Crédit Mutuel établit une cartographie des risques opérationnels sur le risque climatique dont l'objectif est de décrire les risques liés au climat, d'apprécier l'exposition du groupe à ces risques et d'en évaluer les conséquences financières. Cette cartographie transversale repose sur ses données sources essentiellement sur les cartographies concernant l'immobilier et autres actifs matériels, la logistique, les systèmes d'information.

Les expositions du groupe Crédit Mutuel sur les secteurs polluants sont identifiées depuis le 31 décembre 2017 dans le suivi trimestriel de la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel : activités minières générales (ICB 017075), extraction de la houille et de lignite (NACE 0510Z et NACE 0520Z), charbon (ICB 017071), commerce de détail de charbon (NACE 4778B).

La part de l'exposition des secteurs polluants représentait 0,14 % du total des expositions brutes clientèle (périmètre consolidé groupe CIC – calculateur Bâlois) au 31 décembre 2018.

Ces secteurs d'activité sont également encadrés par le suivi des limites sectorielles nationales, dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la surveillance et de la maîtrise des risques du groupe Crédit Mutuel et qui se décline sur chaque groupe régional.

Activités minières générales, extraction de la houille et de lignite, charbon intègrent le secteur pétrole & gaz, matières premières dont la limite sectorielle est de 4 %. Le commerce de détail de charbon intègre le secteur Distribution dont la limite sectorielle est de 6 %.

4.9.6.3 L'adaptation aux conséquences du changement climatique (ENV53)

Elle se traduit par un accompagnement des clients dans la transition climatique à titre personnel ou à travers leurs activités professionnelles.

Pour les particuliers, le CIC apporte des solutions de financement permettant de réduire leur consommation d'énergie, d'avoir recours à des énergies renouvelables pour leurs logements, à des modes de transports individuels propres (VAE, véhicules hybrides ou électriques) et des offres d'assurance incitant au particulier à diminuer la consommation de carburant (cf. paragraphe 4.6.3.1).

Le CIC propose aussi aux épargnants des fonds ISR notamment à travers l'épargne salariale (cf. paragraphe 4.6.8.1) et également *via* :

- le fonds CM-CIC Objectif Environnement, qui investit dans des sociétés attentives à l'empreinte environnementale de leur mode de production et à la valeur ajoutée « verte » de leurs produits et services autant qu'à leur gouvernance et aux questions sociales ;
- le fonds CM-CIC Green Bonds labellisé TEEC pour lequel CM-CIC AM a défini son propre modèle d'analyse intégrant des critères ESG afin de sélectionner ses obligations dans le respect des *Green Bonds Principles*.

En matière de prévention, les catastrophes naturelles (inondation, coulée de boue, avalanche, éboulement, affaissement de terrain) sont prises en charges dans les contrats d'assurance multirisques habitation proposés.

Au niveau des entreprises, le CIC finance des projets tant pour les professionnels que pour les TPE-PME ou grandes entreprises, portant sur des énergies renouvelables ou générant des économies d'énergies et de carburants (cf. paragraphes 4.6.3.2 et 4.6.3.3).

Dans le cadre de la prévention, une « assurance récolte » est proposée aux agriculteurs pour leur permettre de poursuivre leur activité en cas d'aléa climatique soit multipérils (sécheresse, grêle, tempête, gel, excès d'eau) soit en cas de grêle et tempête.

L'accompagnement des entreprises dans la transition énergétique se traduit aussi au niveau de partenariats avec des pôles de compétitivité.

Ainsi, CIC Ouest est partenaire du pôle de compétitivité Pôle Mer Bretagne Atlantique dont les compétences visent notamment à :

- promouvoir la recherche de technologies propres pour poursuivre le développement de la filière navale dans le respect de l'environnement ;
- faire évoluer la pêche et l'aquaculture vers une activité raisonnée liée à une meilleure connaissance des ressources biologiques ;
- favoriser le développement équilibré et intégré du littoral.

Au niveau des grands projets, les financements concernant des équipements pour développer l'énergie renouvelable sont en progression (cf. paragraphe 4.6.3.3).

À travers ses choix d'investissement dans des entreprises innovantes, CM-CIC Investissement et ses filiales accompagnent aussi des entreprises dans la transition énergétique comme par exemple :

- une entreprise qui propose des solutions et des services d'éclairage de nouvelle génération basés sur la technologie LED peu consommatrice d'énergie (participation de CM-CIC Innovation) ;
- Une PME qui conçoit et fabrique des produits destinés à la conversion d'énergie en environnement sévère (dont la réalisation d'une locomotive hybride).

L'application de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est aussi un facteur de renforcement de l'action de CM-CIC AM et des ACM envers les entreprises pour que ces dernières améliorent leurs pratiques environnementales. Pour CM-CIC AM (signataire des PRI et membre du programme eau de CDP – *ex Carbon Disclosure Project* – associé à son programme carbone et à son programme forêts), cela se traduit notamment par une démarche de dialogue et d'engagement actionnarial approfondie sur les questions climatiques et d'environnement. Les ACM se sont engagées à développer leur capacité à évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique. Elles sont signataires du « *Global Investor Statement on Climate Change* » de 2014.

- Les clients investisseurs institutionnels ont la possibilité d'investir dans des fonds ISR (comme les associations) et les fonds CM-CIC Objectif Environnement et CM-CIC Green Bonds.
- Par ailleurs, le CIC détient depuis 2016 une participation dans le fonds Méridiam Energy Transition, fonds pionnier de l'investissement de long terme (15-20 ans) dédié à la transition énergétique. Ce fonds qui a levé ainsi 425 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels, a pour objectif de financer des projets de toutes tailles dans le secteur de l'efficacité énergétique (contrats de performance énergétiques publics ou privés), des services énergétiques locaux (réseaux de chaleur urbains, unités de valorisation énergétique des déchets), des réseaux électriques et gaziers (compteurs intelligents, interconnexions avec les pays limitrophes), et des projets énergies renouvelables (petites centrales hydrauliques, éolien flottant).

De plus, les actions menées dans les métiers du CIC en faveur de la protection de la biodiversité (cf. paragraphe 4.9.5) peuvent aussi contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Le groupe a été aussi associé à la réalisation de la plaquette de la FBF « Réussir le financement de la transition énergétique » relative à la défense du *Green Supporting Factor* (GSF) qui préconise, au niveau de la réglementation prudentielle, l'introduction d'un facteur de réfaction applicable aux exigences de capital associées aux expositions sur les actifs favorisant la transition énergétique. Pourraient en bénéficier les financements ou investissements réalisés auprès de contreparties dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique et les financements ou investissements dont l'objet est également dans le champ de la transition énergétique. Le 21 mars 2018, la FBF, conjointement avec l'ABI^[1], a exprimé son soutien au plan d'action de la Commission européenne dans lequel figure le GSF et a rappelé son engagement en faveur d'une accélération de la transition énergétique.

[1] *Associazione Bancaria Italiana*.

4.10 VOLET GOUVERNANCE

L'aspect gouvernance est abordé dans le chapitre « gouvernement d'entreprise » du présent rapport annuel 2018 du CIC.
Quelques indicateurs à la fin de la déclaration viennent en compléter l'approche.

4.11 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La production d'indicateurs RSE s'inscrit dans une volonté de connaissance et d'information sur les comportements et contributions des entités du CIC à la société en général.

Le CIC utilise la méthodologie de mesure et de *reporting*, élaborée et actualisée par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe Crédit Mutuel.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués.

La démarche retenue dans la méthodologie s'appuie notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle II modifié par l'ordonnance du 19 juillet 2017 et du décret du 9 août 2017 suite à la transposition de la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières ;
- l'ordonnance du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge de la société ;
- la loi NRE ;
- l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;
- la loi Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- l'OIT ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;
- le *Global Reporting Initiative* (GRI) ;
- le Pacte mondial ;
- les principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- le code de transparence Association française de gestion financière – Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ;
- le label public (ISR) ;
- le label Finansol pour les produits solidaires ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes.

Périodes de référence des données collectées

Les données correspondent à l'année civile. Elles peuvent dans certains cas se référer à un exercice antérieur (2017 pour le microcrédit) ou faire l'objet d'un *reporting* sur une année glissante et dans ce cas faire l'objet d'une annotation.

Périmètres et principales règles de gestion

Un outil permet de collecter les données quantitatives. Toutefois, pour certains indicateurs, dont l'information récupérée n'est pas jugée suffisamment fiable ou est inexistante, il a été estimé préférable de ne rien mentionner.

Indicateurs sociaux

Les entités intégrées dans le périmètre sont :

- le CIC métropole ;
- les banques et filiales françaises consolidées ;
- la Banque de Luxembourg et de sa filiale BLI.

Ce périmètre représente 96 % des effectifs du groupe CIC consolidé comptablement.

Les données sociales sont issues du système d'information RH groupe sauf pour la Banque de Luxembourg et de sa filiale BLI.

La majorité des indicateurs concernant les effectifs est exprimée en inscrits.

Ils intègrent tous les types de contrats de travail, y compris les contrats d'auxiliaire d'été et ceux du personnel de service non-convention collective AFB.

Indicateurs sociétaux

Le périmètre inclut le réseau bancaire, la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg.

Les données chiffrées sont issues du système d'information groupe du contrôle de gestion CGW à l'exception de celles sur les microcrédits (source Adie, France Active Garantie et Initiative France), de données suivies par la filière Épargne d'Euro-Information Développement (dons reversés aux associations (LEA), et des données sur la médiation issues de l'outil SARA.

Les budgets mécénat et sponsoring ont fait l'objet d'un recensement auprès des différentes entités.

Indicateurs environnementaux

Le périmètre est le suivant :

- le CIC métropole ;
- les banques et filiales françaises consolidées ;
- la Banque de Luxembourg et sa filiale BLI.

Les données :

- consommations de chaud et froid issu des réseaux urbains : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs ;
- consommation d'électricité et gaz : à partir de cette année, les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs pour les 11 premiers mois 2018 (le mois de décembre a été extrapolé). Ainsi 9 % de la consommation d'électricité et 13 % de la consommation de gaz sont estimés. Seules les données concernant les régies font encore l'objet d'une saisie manuelle dans l'outil de collecte CONSOS et d'une extrapolation comme les consommations d'eau et celles des autres énergies ;

- consommation d'eau et d'autres énergies : les informations relatives au suivi de certaines consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des bâtiments du groupe CIC en particulier au niveau des agences, un système de calcul a été déployé par CCS pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela est nécessaire. Une extrapolation est effectuée pour compléter :
 - les consommations mensuelles manquantes (proportionnellement aux mois saisis dans l'outil CONSOS),
 - les consommations manquantes de certains compteurs (consommation moyenne au m² multipliée par la surface du bâtiment). Les données publiées couvrent, dans la majorité des cas, la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 ;
- consommation de papier à usage interne : elle résulte des informations fournies par SOFEDIS (centrale d'achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), de CCS pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour le groupe Crédit Mutuel ;
- consommation de papier à usage externe : en dehors des données de SOFEDIS, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe : Euro-Information Production et Euro P3C (envois de chèques, de cartes bleues, des extraits de compte) et de fournisseurs autres notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication ;
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les nombres de litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés à partir des informations transmises par CCS en charge de la gestion des flottes, sur la base des données obtenues à partir des cartes de règlement du carburant ou sur la base du suivi interne des entités consommatrices.

Les objectifs de réduction et les actions prévues pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie portent notamment sur la poursuite de :

- l'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments basée notamment sur les recommandations issues des audits énergétiques

réalisés en 2015, la mise en place de l'extinction et du redémarrage des postes informatiques du siège (après ceux des agences) ;

- la dématérialisation des documents et déploiement de la signature électronique dans les agences pour la signature des contrats par la clientèle ;
- L'optimisation des déplacements avec une charte véhicule privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO₂ le plus bas.

L'entreprise a déjà mis en place des actions suivantes :

- l'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...);
- l'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes ;
- l'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation ;
- au niveau du papier : promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients, du site Internet et développement des services disponibles sur ce site, des échanges par messagerie électronique avec nos clients, développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne, utilisation d'imprimantes recto verso ;
- concernant la flotte automobile, une attention est portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

4.12 INDICATEURS 2018

INDICATEURS SOCIAUX – ENTITÉS DU GROUPE SITUÉES EN FRANCE ET BANQUE DE LUXEMBOURG ET BLI

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
EFFECTIF					
SOC01 bis	Effectif inscrit PPH (personne physique)	19 520	19 583	19 543	
SOC06	<i>Dont hommes</i>	7 911	7 949	7 921	
SOC07	<i>Dont femmes</i>	11 609	11 634	11 622	
	<i>Dont cadres ou équivalents</i>	8 951	8 850	8 823	
SOC05	<i>Dont non cadres ou équivalents</i>	10 569	10 733	10 720	
SOC08	<i>Dont effectif CDI</i>	18 775	18 877	18 837	
SOC08NCadre	<i>Dont effectif CDI non cadre ou équivalent</i>	9 845	10 043	10 030	
SOC12	% des salariés en CDI	96,2%	96,4%	96,4%	
Pyramide des âges (effectif PPH)		19 520	19 583	19 543	
SOC88	inférieur à 25 ans	1 290	1 371	1 371	
	<i>dont hommes</i>	493	506	506	
SOC89	<i>dont femmes</i>	797	865	865	
SOC90	25 à 29 ans	2 518	2 425	2 420	
	<i>dont hommes</i>	994	955	951	
SOC91	<i>dont femmes</i>	1 524	1 470	1 469	
SOC92	30 à 34 ans	2 864	2 991	2 984	
	<i>dont hommes</i>	1 003	1 061	1 056	
SOC93	<i>dont femmes</i>	1 861	1 930	1 928	
SOC94	35 à 39 ans	3 201	3 181	3 178	
	<i>dont hommes</i>	1 155	1 145	1 142	
SOC95	<i>dont femmes</i>	2 046	2 036	2 036	
SOC96	40 à 44 ans	2 592	2 467	2 458	
	<i>dont hommes</i>	1 023	989	982	
SOC97	<i>dont femmes</i>	1 569	1 478	1 476	
SOC98	45 à 49 ans	1 924	1 826	1 815	
	<i>dont hommes</i>	852	818	811	
SOC99	<i>dont femmes</i>	1 072	1 008	1 004	
SOC100	50 à 54 ans	1 817	1 985	1 981	
	<i>dont hommes</i>	797	884	883	
SOC101	<i>dont femmes</i>	1 020	1 101	1 098	
SOC102	55 à 59 ans	2 454	2 461	2 460	
	<i>dont hommes</i>	1 121	1 126	1 125	
SOC103	<i>dont femmes</i>	1 333	1 335	1 335	
SOC104	60 ans et +	860	876	876	
	<i>dont hommes</i>	473	465	465	
SOC105	<i>dont femmes</i>	387	411	411	

(1) Banque de Luxembourg Investments incluse.

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
DONNEES EN ETP					
SOC01	Effectif total ETP	19 217	19 252	19 213	Salariés en ETP (équivalent temps plein) inscrits à l'effectif au 31 décembre : <ul style="list-style-type: none"> ■ Quelle que soit la nature du contrat de travail (CDD / CDI / alternance / auxiliaire de vacances), ■ Même si celui-ci est « suspendu », sans rémunération versée, - Hors stagiaires sous convention de stage ■ Hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Les personnes en invalidité sont prises en compte.
SOC02	<i>Dont France</i>	18 298	18 389	18 389	
	<i>Dont hors France</i>	919	863	824	
EFFECTIF - MOUVEMENTS					
ENTRÉES - RECRUTEMENT					
SOC13	Nombre total d'embauches PPH	4 451	4 335	4 330	Tout type de contrats (CDD - CDI - alternance - auxiliaire de vacances). Y compris les transformations de CDD ou de contrat d'interim en CDI. Hors stagiaires et Intérimaires.
SOC14	<i>dont hommes</i>	1 713	1 626	1 623	
SOC15	<i>dont femmes</i>	2 738	2 709	2 707	
SOC16	<i>dont CDI</i>	1 405	1 366	1 361	
SOC17	<i>dont CDD</i>	3 046	2 969	2 969	
LICENCIEMENTS ET LEURS MOTIFS					
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation PPH	1 319	1 285	1 285	Est considéré comme « sortie » CDI : démission, rupture période d'essai (initiative employeur et salarié), rupture conventionnelle, licenciement, mobilité groupe, départ en retraite. Y compris les décès.
SOC20	<i>dont licenciements</i>	165	135	135	Quel que soit le motif : disciplinaire (motif réel et sérieux, pour faute grave ou lourde)/économique/personnel (insuffisance professionnelle). Y compris les départs transactionnels car précédés d'un licenciement. Hors rupture conventionnelle.
SOC27	<i>Turnover</i>	4,3 %	4,2 %	3,9 %	Démissions +licenciements + fin de période d'essai + ruptures conventionnelles/effectif total CDI de fin d'année
ORGANISATION, DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME					
Organisation du temps de travail					
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein PPH	18 425	18 417	18 382	Collaborateurs en CDI ou en CDD dont la durée du temps de travail est égale à la durée légale du pays. France : <ul style="list-style-type: none"> ■ 35h hebdomadaires ou 151,67 h/mois pour un non-cadres ; ■ forfait jour à temps complet (non réduit) pour un cadre.
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel PPH	1 095	1 166	1 161	Collaborateurs en CDI ou en CDD dont la durée du temps de travail est inférieure à la durée légale du pays. France : <ul style="list-style-type: none"> ■ moins de 35h hebdomadaires ou 151,67 h/mois pour un non-cadres ; ■ forfaits jour à temps complet (réduit) pour un cadre.
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	94,4 %	94,0 %	94,1 %	
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	5,6 %	6,0 %	5,9 %	
Absentéisme et ses motifs					
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	178 408	171 748	165 438	Concerne les jours d'absence de l'effectif global quel que soit le contrat de travail (CDI/CDD/alternance) – Hors stagiaires et intérimaires. Hors jours de congés payés ou jours conventionnels (RTT – ancienneté – etc.). L'absentéisme prend en compte les congés maladie et les absences dues aux accidents du travail/trajet. Les congés maternité/paternité sont exclus.
SOC39	<i>dont Maladies</i>	170 305	163 701	159 756	<i>Hors maladie professionnelle</i>
SOC40	<i>dont Accidents de travail</i>	8 103	8 047	5 682	<i>Y compris accident de trajet et maladie professionnelle.</i>
SOC43	Nombre de déclarations pour maladies professionnelles	3	4	4	Maladies professionnelles reconnues comme telles par la CPAM.

[1] Banque de Luxembourg Investments incluse.

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
Conditions d'hygiène et de sécurité					
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	120	137	137	Accidents du travail et de trajet ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la CPAM (et considérés comme tels par elle) ayant entraîné un arrêt de travail quelque soit le nombre de jours d'arrêt. Sont exclus les accidents de travail ou de trajet n'ayant entraîné aucun arrêt de travail. Sont incluses les rechutes.
Rémunérations et leur évolution					
SOC73	Masse salariale brute (en euros)	909 131 071	885 733 094	880 180 071	Cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes versés au cours de l'année d'exercice à l'ensemble des collaborateurs.
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	901 330 715	874 635 414	869 341 802	CDI uniquement – tous statuts confondus y compris cadres dirigeants.
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI non-cadres	321 809 198	318 501 237	317 500 190	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI cadres	579 521 516	556 134 177	551 841 612	
Charges sociales					
SOC80	Montant global des charges sociales versées (en euros)	566 939 318	550 048 680	549 567 800	Charges patronales uniquement.
Formation					
SOC46	Montant de la masse salariale investie dans la formation (en euros)	58 021 484	55 088 086	54 987 690	
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	6,4 %	6,2 %	6,2 %	
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	697 152	612 397	611 385	Incluant les heures en <i>e-learning</i> constituant un prérequis à une formation présentielle, mais excluant les heures de formation uniquement en <i>e-learning</i> .
ÉGALITÉ DES CHANCES					
Égalité professionnelle Homme-Femme					
SOC59	Nombre de femmes cadres ou équivalents en CDI + CDD	4 108	3 957	3 953	Travaillant en France ou à l'étranger
	Nombre d'hommes cadres ou équivalents en CDI + CDD	4 843	4 893	4 870	
SOC60	% de femmes parmi les cadres ou équivalents en CDI + CDD	45,9 %	44,7 %	44,8 %	
SOC61	Nombre de cadres ou équivalents promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	526	267	257	
SOC62	dont nombre de femmes	231	104	104	
	dont nombre d'hommes	295	163	153	
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres ou équivalents	43,9 %	39,0 %	40,5 %	
Emploi et insertion des travailleurs handicapés					
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	418	462	462	Nombre de personnes en situation de handicap (handicap déclaré et reconnu) au sein de l'entité, en nombre « d'individus », pas en ETP ni en « unité bénéficiaire », notion définie dans la DOETH (déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés).
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	2,1 %	2,4 %	2,4 %	

(1) Banque de Luxembourg Investments incluse.

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
DIALOGUE SOCIAL					
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail					
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0	0	0	Uniquement les jugements devenus définitifs (non susceptibles d'appel).
SOC78	Nombre de réunions avec les représentants du personnel [CE, CHSCT, DPE, DS...]	ND	ND	ND	De par leur taille, certaines entités n'ont pas de délégation du personnel.
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel [CE, CHSCT, DPE, DS...]	ND	ND	ND	

[1] Banque de Luxembourg Investments incluse.

INDICATEURS SOCIÉTAUX – RÉSEAU BANCAIRE, BANQUE TRANSATLANTIQUE FRANCE, BANQUE DE LUXEMBOURG ET BLI

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL					
Impact territorial					
SOT01	Nombre de points de vente Réseau bancaire	1 911		1 941	Banque Transatlantique (périmètre couvert par la DPEF)
SOT01A	Autres points de vente France	1		1	
SOT01B	Autres points de vente à l'étranger	3		3	Banque de Luxembourg (périmètre couvert par la DPEF)
Marché des associations					
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises...)	120 146		113 382	Nombre 2017 revu. Règles de gestion affinées.
Mécénat et sponsoring					
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (en euros)	13 634 775	13 050 018	13 042 518	
Impact environnemental					
SOT63	Nombre des Eco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	1 028		1 281	
SOT65	Montant total des Eco-prêts à taux zéro accordés dans l'année (en euros)	18 410 714		23 374 274	Production annuelle (encours fin de mois). Volume des crédits accordés aux clients en formule de prêts à taux zéro pour le financement de constructions neuves, sous certaines conditions, de rénovations et livraisons à l'état neuf, de travaux d'extension ou surélévation.
SOT69	Nombre de projets financés énergie renouvelable (professionnels et agriculteurs)	174		145	Projets de financement d'installations ou systèmes d'énergie renouvelable, effectivement réalisés sur l'année civile auprès des professionnels, des agriculteurs et des petites entreprises. Ils incluent des projets concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique.
MICROCRÉDIT ⁽²⁾					
Microcrédit personnel accompagné (partenariat)					
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	-	-	-	Le CIC ne distribue pas de microcrédit personnel.
SOT13	Montant des microcrédits financés sur l'année (en euros)	-	-	-	
Microcrédit professionnel intermédié – ADIE					
SOT16	Nombre de dossiers traités	1 556		1 187	
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition (en euros)	5 380 000		4 800 000	

[1] Banque de Luxembourg Investments incluse.

[2] Les montants indiqués sont en euros.

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
Microcrédit professionnel intermédiaire – France Active Garantie (FAG)					
SOT19A	Nombre de nouveaux microcrédits financés	588		634	
SOT20A	Montants garantis (FAG + FGIF) <i>(en euros)</i>	12 812 839		11 812 863	SOT19A à SOT20B : marché des entreprises. 2017 revu.
Microcrédit professionnel intermédiaire - France Active (Prêt à taux zéro de la Caisse des Dépôts)					
SOT19B	Nombre de prêts à taux zéro de la Caisse des Dépôts décaissés avec un prêt complémentaire du groupe	153		230	
SOT20B	Montants prêtés <i>(en euros)</i>	801 100		975 666	Montant total des prêts 2018 en complément des prêts : 3 653 700 euros (8 152 321 euros en 2017).
Microcrédit professionnel intermédiaire – Initiative France					
SOT22	Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés	2 105		1 797	
SOT23	Montant des prêts bancaires complémentaires accordés <i>(en euros)</i>	145 400 000		123 100 000	
Autres microcrédits professionnels accompagnés					
SOT201	Nombre de microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année <i>(dans le cadre d'un partenariat)</i>	-	-	-	
SOT202	Montant des microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année <i>(dans le cadre d'un partenariat)</i> <i>(en euros)</i>	-	-	-	
Microcrédits de proximité					
SOT26	Nombre de microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe	-	-	-	
SOT27	Montant des microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe <i>(en euros)</i>	-	-	-	
ÉPARGNE FINANCIÈRE RESPONSABLE					
ISR et ESG					
SOT28	Encours ISR <i>(en millions d'euros)</i>	7 726	7 140	7 093	Règle de gestion modifiée : Total CM-CIC Asset Management et Banque de Luxembourg Investments SA.
SOT28LABEL	Encours ISR avec label <i>(en millions d'euros)</i>	1 381	1 360	1 360	Règle de gestion modifiée : Total CM-CIC Asset Management et Banque de Luxembourg Investments SA.
SOT87	Encours investis en intégrant des critères de sélection ESG <i>(en millions d'euros)</i> hors encours ISR	44 452	43 777	37 500	Encours CIC géré par CM-CIC AM selon le décret 2012-132 dit décret 224 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement (article D-533-16-1) et Banque de Luxembourg Investments SA.
SOT29	ISR – Politique de votes – Taux d'approbation des résolutions	78,4 %		78,6 %	Assemblée générales dans lesquelles CM-CIC AM a participé
SOT29-R	ISR – Politique de votes – Nombre de résolutions traitées	14 679		14 142	
SOT29-RA	ISR – Politique de votes – Nombre de résolutions approuvées	11 501		11 080	En excluant les résolutions de minoritaires approuvées et en incluant les résolutions de minoritaires refusées

⁽¹⁾ Banque de Luxembourg Investments incluse.

⁽²⁾ Les montants indiqués sont en euros.

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
SOT30	ISR – Politique de votes – Nombre d'AG auxquelles la société a participé	1 081		1 009	
Épargne salariale solidaire					
SOT37LCIES	Encours (en euros) de l'épargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES	246 981 597		179 210 546	2018 : règles de gestion modifiées.
Épargne solidaire					
SOT33LFinansol	Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL	26 888 780		17 743 607	
SOT33	<i>Dont encours hors capitalisation (en euros) Livrets d'Épargne pour les Autres (LEA)</i>	26 633 498		24 499 133	
SOT31	<i>Dont fonds commun de placement France Emploi – Encours</i>	255 282		252 379	
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	121 353		95 847	
	<i>Dont dons LEA</i>	111 221		85 070	
	<i>Dont dons des cartes pour les autres</i>	9 251		9 698	
SOT32	<i>Dont fonds commun de placement France Emploi</i>	882		0	
PRODUITS ET SERVICES À CARACTÈRE SOCIAL					
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	ND	ND	ND	Il n'y a aucun encours PLS (prêt locatif social)/PSLA (prêt social locatif accession) dans les banques CIC car comme au Crédit Mutuel tous ces prêts sont gérés en Caisse Fédérale pour des questions de refinancement. L'encours des crédits d'investissement aux collectivités locales des banques CIC au 31 décembre 2017 est de 88,7 millions d'euros.
QUALITÉ DE SERVICE					
SOT75	Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire	175		215	Dossiers reçus par le service relations clientèle en France dont l'issue est à trouver dans le cadre réglementaire de la médiation
SOT77	Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	74		93	Données établies sur les dossiers traités au 31/01/2017 (186).
SOT78	Pourcentage de décisions favorables ou partiellement favorables au client et appliquées systématiquement	43,8 %		50,0 %	Statistiques issues du traitement des dossiers transmis au médiateur et dont l'issue est favorable au client, soit systématiquement soit après décision du médiateur.
INDICATEURS D'IMPACT ÉCONOMIQUE DISPONIBLES DANS LES RAPPORTS DE GESTION					
	Encours crédit à la clientèle (encours fin de mois en millions d'euros)	128 078		119 730	
SOT83	<i>Dont particuliers</i>	64 703		61 494	
	■ Crédit à l'habitat	75 972		72 173	
SOT84	<i>Dont particuliers</i>	56 681		53 606	
	■ Crédit à la consommation	6 211		5 799	
SOT85	<i>Dont particuliers</i>	4 806		4 668	
SOT86	■ Prêt d'équipement (TPE)	38 282		34 786	
	<i>Dont particuliers</i>	2 847		2 741	
	<i>Dont agriculteurs</i>	1 490		1 357	
	<i>Dont professionnels</i>	13 681		12 579	
	<i>Dont entreprises</i>	19 252		17 118	
	<i>Dont OBNL</i>	807		773	

(1) Banque de Luxembourg Investments incluse.

(2) Les montants indiqués sont en euros.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX – FRANCE, BANQUE DE LUXEMBOURG ET BLI

Indicateurs publication	Intitulé	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 publié	Commentaire
CONSOMMATION DE RESSOURCES					
ENV04	Consommation d'eau [m³]	215 936	266 815	266 636	
ENV05	Consommation totale d'énergie <i>(en kWh)</i>	128 088 801	146 134 172	145 841 902	
ENV06	<i>dont électricité (en kWh)</i>	102 128 663	117 009 386	116 817 397	
ENV07	<i>dont gaz (en kWh)</i>	17 246 092	20 382 182	20 281 900	
ENV08	<i>dont fioul (en kWh)</i>	1 108 921	810 463	810 463	
ENV05_1	<i>Dont chauffage en vapeur d'eau réseau urbain (en kWh)</i>	5 170 150	5 578 736	5 578 736	
ENV05_2	<i>Dont eau glacée en réseau urbain (en kWh)</i>	2 434 976	2 353 405	2 353 405	
ENV09	Consommation de papier globale <i>(en tonnes)</i>	3 009	2 934	3 252	Il s'agit de toutes les fournitures à base de papier (papier blanc, calendrier...) ou de carton (intercalaire, archivage...) à l'exception du carton d'emballage de ces fournitures (comptabilisé dans les déchets).
DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE					
ENV15R	Consommation de papier recyclé acheté <i>(en tonnes)</i>	270	261	261	
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie [déchet] en tonnes	2 529	2 846	2 845	
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage (nombre)	40 361	38 196	38 196	
ENV30	Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air)	ND	ND	ND	
ENV20	Déplacements professionnels - Flottes automobiles <i>(en km)</i> beges mesuré	48 305 712	47 743 493	47 532 793	
	Dont flotte automobile -nombre de km en véhicule essence	2 579 752	1 653 308	1 600 608	
	Dont flotte automobile -nombre de km en véhicule gasoil	45 717 357	46 090 185	45 932 185	
ENV23	Déplacements professionnels avec véhicule personnel <i>(en km)</i>	11 551 663	11 392 900	11 392 900	
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE en ETP	4,3	3,3	2,4	
ENV32K	Nombre de km évités par les visioconférences	24 460 689	13 853 667	13 853 667	Hors Banque de Luxembourg
ENV34	Documents numérisés <i>(en tonnes de papier évité)</i>	1 113	909	909	
ENV47	Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement	-	-	-	
ENV48	Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés par celui-ci	-	-	-	

(1) Banque de Luxembourg Investments incluse.

GOUVERNANCE - CIC HOLDING

<i>Indicateurs publication</i>	Intitulé	2018	2017
GOUV01	Nombre de membres dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance	7	8
GOUV02	Nombre de membres femmes dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance*	3	2
GOUV9-01	Nombre d'administrateurs dans le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance par tranche d'âge		
GOUV9-02	< 40 ans	1	0
GOUV9-03	40/49 ans	0	1
GOUV9-04	50/59 ans	3	4
GOUV9-05	> 60 ans	3	3
GOUV25	Taux global de renouvellement des Conseils dans l'année (nouveaux membres élu sur total de membres)	0,0%	25%
GOUV26	Taux de participation aux Conseils	61,0%	82%

* Hors administratrice représentant les salariés.

4.13 TABLE DE CONCORDANCE

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code du commerce	Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE (texte et tableaux)
Modèle d'affaires	MA
Risques extra-financiers	R/O
Politiques menées/résultats de ces politiques Pour les indicateurs de performance, se référer au tableau figurant pages 322 et 323 de la présente déclaration.	
1° INFORMATIONS SOCIALES :	
a) Emploi :	
■ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	SOC01_bis, SOC02, SOC05 à SOC08, SOC12 et SOC88 à SOC105
■ les embauches et les licenciements	SOC13, SOC14 à SOC17, SOC19, SOC20, SOC27
■ les rémunérations et leur évolution	SOC73, SOC80 et SOC107 à SOC109
b) Organisation du travail :	
■ l'organisation du temps de travail	SOC29 à SOC32
■ l'absentéisme	SOC38 à SOC40, SOC43
c) Santé et sécurité :	
■ les conditions de santé et de sécurité au travail	SOC45
■ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ⁽¹⁾	SOC44
d) Relations sociales :	
■ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	SOC78, SOC79, SOC87
■ le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	SOC83 à SOC84
e) Formation :	
■ les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	SOC46, SOC47, ENV37, ENV43
■ le nombre total d'heures de formation	SOC50
f) Égalité de traitement :	
■ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	SOC56, SOC59 à SOC63
■ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	SOC68, SOC70, SOC71
■ la politique de lutte contre les discriminations	SOC69
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :	
a) Politique générale en matière environnementale :	
■ l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV01 à ENV03, ENV41
■ les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	ENV44
■ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	ENV47 *
b) Pollution :	
■ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	ENV32K, ENV37
■ la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	ENV45

* Indicateurs non adaptés à l'activité banque du groupe CIC

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code du commerce	Les indicateurs du groupe CIC présents dans le rapport RSE (texte et tableaux)
c) Économie circulaire :	
■ prévention et gestion des déchets	
■ les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	ENV39, ENV43
■ les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	ENV54
■ utilisation durable des ressources	
■ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	ENV04, ENV39
■ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	ENV09, ENV15R, ENV39, ENV43
■ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	ENV05 à ENV08, ENV40
■ l'utilisation des sols	ENV49 *
d) Changement climatique :	
■ les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	ENV20, ENV23, ENV37, ENV51
■ les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	ENV39, ENV38, ENV42, ENV52, ENV53
■ les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	ENV56
e) Protection de la biodiversité :	
■ les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	ENV 50
3° INFORMATIONS SOCIÉTALES	
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :	
■ l'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	SOT01, SOT09, SOT59 à SOT60, SOT63, SOT65, SOT69
■ l'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ⁽²⁾	SOT10, SOT13, SOT16, SOT17, SOT19A, SOT20A, SOT19B, SOT20B, SOT22, SOT23, SOT26 à SOT31, SOT33, SOT37LCIES, SOT39, SOT40, SOT71, SOT72, SOT73, SOT74, SOT75, SOT77, SOT78, SOT83 à SOT88
■ les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	SOT44, SOT45
■ les actions de partenariat ou de mécénat	SOT46, SOT48, SOT52, SOT53, SOT55, SOT57 à SOT58
b) Sous-traitance et fournisseurs :	
■ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT81
■ la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	SOT81
c) Loyauté des pratiques :	
■ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	SOT80

* Indicateurs non adaptés à l'activité banque du groupe CIC

Informations complémentaires

1° INFORMATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

■ les actions engagées pour prévenir la corruption	SOT79
----------------------------------------------------	-------

2° INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67, SOC78 et SOC79
■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC64
■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	SOC65
■ à l'abolition effective du travail des enfants	SOC66

b) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

SOT82

3° AUTRES INFORMATIONS

Engagements sociétaux en faveur de :

■ la lutte contre l'évasion fiscale ⁽³⁾	SOT90 et SOT91
■ la lutte contre la précarité alimentaire	ENV54
■ le respect du bien-être animal	ENV55
■ d'une alimentation responsable, équitable et durable	SOT89

* Indicateurs non adaptés à l'activité Banque du groupe CIC.

(1) La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés explicitement mais les données nécessaires aux calculs sont publiées.

(2) Le CIC évoque son impact territorial à travers son implantation locale. Son activité n'a pas d'impact en revanche sur les populations riveraines.

(3) Compte tenu de la publication tardive de la loi (23 octobre 2018), le thème de l'évasion fiscale n'est pas détaillé au sein du document. En revanche, le CIC respecte ses obligations réglementaires en matière fiscale et assure une vigilance renforcée à la conformité fiscale de ses clients.

4.14 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau du commissaire aux comptes de l'entité CIC (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), que l'entité a choisi d'établir et de présenter dans son rapport de gestion, par référence aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient à l'entité d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient en réponse à la demande de l'entité, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en appliquant les dispositions des articles A. 2251 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices qui couvrent entre 96 % des effectifs inscrits et 92 % des consommations d'énergie du groupe ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes et se sont déroulés entre novembre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ quinze semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions en charge de la définition des politiques, de leur déploiement et de la collecte des informations.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- En ce qui concerne la gestion des risques liés au changement climatique pour l'activité bancaire du groupe, les mesures de prévention et les indicateurs associés ne sont pas encore pleinement définis.
- Les indicateurs relatifs à la gestion du risque « non prise en compte de l'empreinte carbone des entités dans l'exercice de leurs activités » sont en cours d'élaboration.

Paris-La Défense, le 18 avril 2019

Le vérificateur indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delérable
Associée développement durable

Marc Charles
Associé

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociétales et gouvernance

Informations qualitatives	Informations quantitatives
<ul style="list-style-type: none"> ■ Adaptation des offres et amélioration de la qualité perçue et de la satisfaction des clients ■ Politique d'achat et Charte Fournisseurs ■ Contrôles des opérations bancaires en vue de la gestion des risques de malveillance/fraude ■ Sécurité des systèmes d'information et protection des données personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réclamations reçues et traitées, et délai moyen de traitement ■ Nombre de chartes fournisseurs signées ■ Montant des sinistres pour fraude interne et externe ■ Taux de disponibilité des principales applications TP ■ Impact des sinistres informatiques dont le coût est supérieur à € 1.000 ■ Taux de formation à la RGPD ■ Nombre de signalements issus de l'outil « faculté de signalement » ■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption

Informations sociales

Informations qualitatives	Informations quantitatives
<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Effectifs ■ Taux de formation à la transformation ■ Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation, nombre d'heures de formation, masse salariale investie dans la formation ■ Variation du nombre de jours d'absence ■ Taux de rotation de l'emploi

Informations environnementales et métiers

Informations qualitatives	Informations quantitatives
<ul style="list-style-type: none"> ■ Structuration des engagements et de la gouvernance RSE du groupe ■ Diminution de l'empreinte carbone des bâtiments du groupe, politique de déplacements propres ■ Politiques sectorielles pour l'intégration de règles extra-financières lors des financements 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommations d'énergie des bâtiments ■ Montant des autorisations de financement de projets d'énergie renouvelable



SE RETROUVER

pour... échanger, s'écouter,
se comprendre

5

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

5.1	ACTIONNAIRE	382	5.2	RENSEIGNEMENTS DIVERS	384
5.1.1	Assemblée générale	382	5.2.1	Renseignements de caractère juridique	384
5.1.2	Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2019	382	5.2.2	Situation de dépendance	384
			5.2.3	Contrats importants	384
			5.2.4	Procédures judiciaires ou d'arbitrage	385

5.1 ACTIONNAIRE

5.1.1 Assemblée générale

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires. Il n'existe pas de droit de vote double.

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée ordinaire dans les formes et délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou donner procuration dans les formes prévues par la réglementation.

Les délibérations sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi et obligent tous les actionnaires.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le conseil d'administration.

5.1.2 Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2019

Résolutions

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 771 726 563,21 euros. L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 39 345 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 13 546 euros.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 1 385 millions d'euros (part du groupe).

Troisième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale constatant :

- que le bénéfice social de l'exercice s'élève à 771 726 563,21 euros ;
- que le report à nouveau créditeur s'élève à 76 129 242,67 euros ;
- qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de 847 855 805,88 euros.

Décide de prélever sur les réserves libres la somme de 152 267 260,02 euros.

Et de verser un dividende net de 26,30 euros à chacune des 38 027 493 actions composant le capital social, soit une somme totale de 1 000 123 065,90 euros. Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Ce dividende sera réglé le 4 juin 2019.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes par action versés au titre des derniers exercices sont les suivants :

	2015	2016	2017
Montant unitaire en euros	8,50	9,00	25,00
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	Oui	Oui	Oui

Quatrième résolution : conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution : avis sur l'enveloppe globale des rémunérations

En application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations indiquée dans le rapport du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel régulé visé à l'article L.511-71 du même code.

Sixième résolution : plafonnement de la part variable de la rémunération totale des preneurs de risque

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, décide de plafonner la part variable de la rémunération totale des preneurs de risques aux deux-tiers de leur rémunération globale. Cette disposition est applicable pour les rémunérations attribuées à partir du 1er janvier 2019.

Septième résolution : approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Nicolas Théry

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Nicolas Théry, au titre de l'exercice antérieur.

Huitième résolution : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération à Monsieur Nicolas Théry

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération à Monsieur Nicolas Théry au titre de cet exercice jusqu'au 1er juin 2019.

Neuvième résolution : ratification de la cooptation de Monsieur Etienne Grad en remplacement de Monsieur Maurice Corgini

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Etienne Grad, en remplacement de Monsieur Maurice Corgini, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

Dixième résolution : nomination de Monsieur Gérard Cormorèche en remplacement de Monsieur Jean-François Jouffray

L'assemblée générale nomme Monsieur Gérard Cormorèche en remplacement de Monsieur Jean-François Jouffray pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021.

Onzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Nicolas Théry

L'assemblée générale renouvelle Monsieur Nicolas Théry pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2021.

5.2 RENSEIGNEMENTS DIVERS

5.2.1 Renseignements de caractère juridique

[cf. également les parties « Présentation du CIC » et « Gouvernement d'entreprise »]

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence – Paris 9^e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de commerce réglementant les sociétés anonymes et les dispositions du Code monétaire et financier.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

[résumé de l'article 5 des statuts]

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 6419Z [autres intermédiations monétaires].

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e [secrétariat général].

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.2.2 Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.2.3 Contrats importants

À ce jour, le CIC n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du groupe.

5.2.4 Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Le dossier concernant les commissions d'échange image chèques est à nouveau devant la Cour de Cassation suite au pourvoi des banques en janvier 2018 contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 qui a validé la décision de l'Autorité de la concurrence du 21 septembre 2010 de sanction à l'encontre des banques dont le CIC.

Aucun calendrier n'est fixé à ce jour.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.



INNOVER

pour... accompagner les transformations

6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	388	6.4	TABLES DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	390
6.2	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	388	6.5	GLOSSAIRE	395
6.3	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	389			

6.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

[cf. également « renseignements de caractère juridique »]

Ce document de référence est disponible sur le site du CIC (www.cic.fr) et sur celui de l'AMF. Il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC – Relations extérieures 6, avenue de Provence – 75009 Paris
- par message électronique : frederic.monot@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e [secrétariat général].

6.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Daniel Baal, Directeur général.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel figurant dans le chapitre 6 du présent Document de référence indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires,

des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 18 avril 2019

Daniel Baal,
Directeur général

6.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, et KPMG S.A., appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
Adresse : 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par Jacques Lévi
Début du premier mandat : 25 mai 1988
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 4 mai 2018
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nom : Ernst & Young et Autres
Adresse : Tour First - 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie
Représenté par Hassan Baaj
Début du premier mandat : 26 mai 1999
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 24 mai 2017
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nom : KPMG S.A.
Adresse : Tour Eqho - 2, avenue Gambetta,
92066 Paris La Défense Cedex
Représenté par Arnaud Bourdeille
Début du premier mandat : 25 mai 2016
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 25 mai 2016
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaires aux comptes suppléants

KPMG AUDIT FS 1.

6.4 TABLES DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Table de concordance du document de référence

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		Pages
1	Personnes responsables	388
2	Contrôleurs légaux des comptes	389
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	4-5
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4	Facteurs de risques	54-206
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Historique et évolution de la société	29-30
5.2	Investissements	245 / 255 / 307-308
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	10-24 / 208-2017 / 384
6.2	Principaux marchés	4
6.3	Événements exceptionnels	208 / 223 / 278
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	384
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	4-5 / 10-24
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe	6-7
7.2	Liste des filiales importantes	237-238
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	255 / 294
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	357-362
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	218-219 / 280-281
9.2	Résultat d'exploitation	208-217 / 220 / 278 / 282
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	221
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	222
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	64 / 70-206
10.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	69-206 / 208-209
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	NA
11	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12	Information sur les tendances	217
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	38 / 43-49
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	39
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	40 / 41-42
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	41-42 / 260-261 / 272 / 297 / 306

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		Pages
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	43-49
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	39
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	39-42 / 54-61
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	38
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	327
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options des administrateurs	42
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	NA
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	31
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés	31 / 382
18.3	Contrôle de l'émetteur	31-32
18.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19	Opérations avec des apparentés	272
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	5 / 218-273 / 280-312
20.2	Informations financières pro forma	NA
20.3	États financiers	218-273 / 280-312
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	274-277 / 313-315
20.5	Date des dernières informations financières	218-273 / 280-312
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	33
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	385
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	217
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	31-33 / 271
21.2	Acte constitutif et statuts	31 / 382 / 384
22	Contrats importants	384
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24	Documents accessibles au public	388
25	Informations sur les participations	237-239 / 246 / 254 / 292 / 307-312

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2d du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
1	Attestation du responsable du document de référence				388
2	Rapport de gestion				
2.1		L.232-1, L.233-26			5 / 207-273 / 278-312
2.2		L.225-100-1			5 / 207-273 / 278-312
2.3		L.225-100-1			218-273 / 280-312
2.4					
	Évolution prévisible de la société et du groupe	L.232-1, L.233-26			217
	Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	L.232-1, L.233-26			217
	Activités en matière de recherche et de développement	L.232-1, L.233-26			NA
	Succursales existantes	L.232-1			25 / 237
	Informations relatives aux implantations par état ou territoire		L.511-45, R.511-16-4		216-217 / 237-238
	Prise, au cours d'un exercice, de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France	L.233-6, L.247-1			NA
	Activité et résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la sociétés et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	L.233-6			207-273 / 278-312
2.5	Informations sur les risques et les procédures de contrôle interne				
	Principaux risques et incertitudes auxquels la société et le groupe sont confrontés	L.225-100-1			62-65
	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mise en œuvre d'une stratégie bas carbone	L.225-100-1			217
	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation	L.225-100-1			54-62
	Objectifs et politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L.225-100-1			62-151
	Informations sur les instruments financiers à terme dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre pour éviter d'exercer un effet significatif sur le cours de ces matières premières agricoles		L.511-4-2		144

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
2.6 Informations sur le capital					
Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote – modifications intervenues au cours de l'exercice	L.233-13				31
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent.	L.233-13				237-239
Informations relatives aux opérations de rachat par la société de ses propres actions	L.225-211				31
État de la participation des salariés au capital social	L.225-102				NA
État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, cadres de la société et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits		L.621-18-2, R.621-43-1		223-26	41-42
2.7 Autres informations juridiques, comptables et financières					
Délais de paiement	L.441-6, D.441-4				279
Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents			243 bis		33
Rendement des actifs		R511-16-1			86
Dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges			223 quater		382
Montant et les caractéristiques des prêts qu'ils financent ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques		L.511-4-1			NA
2.8 Informations sociales, environnementales et sociétales					
Informations sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société, des filiales et des sociétés contrôlées, les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	L.225-102-1, R.225-105				318-376
Conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits	L.225-102-1, R.225-105				358-362
Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	L.225-102-1, R.225-105, R.225-105-1				318-376
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés	L.225-102-1				331
Modèle d'affaires	R.225 -105				320-321
Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité, des politiques et des résultats de ces politiques de prévention, d'identification et d'atténuation de ces risques	R.225 -105				322-323
2.9 Plan de vigilance	L.225-102-4				342-350
3 Avis de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales	L.225-102-1, R.225-105-2				377-378

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	L.225-37				
4.1 Principes et critères des rémunérations accordées aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués – résolutions	L.225-37-2				40-42 / 382
4.2 Rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux de la société par la société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle	L.225-37-3				40-42 / 382
4.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	L.225-37-3, D.224-104-1				39-42
4.4 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	L.225-37-4				43-49
4.5 Les conventions intervenues entre un des mandataires sociaux ou un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	L.225-37-4				39 / 41-42
4.6 Tableau récapitulatif des délégations dans le domaine des augmentations de capital	L.225-37-4				31
4.7 Modalités d'exercice de la direction générale	L.225-37-4				40
4.8 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	L.225-37-4				38-40 / 382
4.9 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, de la politique de diversité au sein du conseil	L.225-37-4				39
4.10 Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	L.225-37-4				40
4.11 Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel la société se réfère	L.225-37-4				38
4.12 Modalités de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	L.225-37-4				382
4.13 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	L.225-37-5				NA
5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise	L.225-235				50
6 États financiers					
6.1 Comptes sociaux Dont résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	R225-102				280-312 283
6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels					313-315
6.3 Comptes consolidés Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes					218-273 268
6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés					274-277

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2017, présentés respectivement aux pages 270 à 308 et 64 à 263 et aux pages 309 à 313 et 264 à 269 du document de référence n° D.18-0344 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2018 ;

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2016, présentés respectivement aux pages 219 à 257 et 74 à 217 et aux pages 258 à 259 et 218 du document de référence n° D.17-0398 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2017.

Les chapitres des documents de référence n° D.18-0344 et n° D.17-0398 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

6.5 GLOSSAIRE

Ce glossaire répertorie certains termes techniques et abréviations présents dans ce document. La liste n'est pas exhaustive.

A

ABCP *Asset-Backed Commercial Paper* (billet de trésorerie adossé à des actifs)

Titre de créance négociable dont le paiement provient des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs sous-jacents.

Conduits d'ABCP : véhicules de titrisation hors-bilan dont l'objet est de financer des actifs bancaires variés par des billets de trésorerie d'une maturité inférieure à un an.

ABE *Autorité bancaire européenne (EBA)*

Autorité européenne de supervision qui a remplacé le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS). Elle a pour but de promouvoir des normes européennes harmonisées et plus sûres. Dotée de pouvoirs accrus, elle peut primer sur les superviseurs nationaux en cas de situation d'urgence. En plus des *stress tests*, l'EBA doit notamment veiller à l'application des nouvelles normes internationales de solvabilité et de liquidité.

ABS *Asset-Backed Securities* (titres adossés à des actifs)

Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothécaires, et dont les flux sont basés sur ceux de l'actif ou du portefeuille d'actifs sous-jacents.

ACPR *Autorité de contrôle prudentiel et de résolution* Organe de supervision français de la banque et de l'assurance.

Actifs risqués pondérés – RWA** Les RWA ou actifs pondérés par le risque sont calculés à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle 2. Voir RWA.

Action Représente une fraction du capital de l'entreprise. C'est un titre de propriété qui confère un certain nombre de droits, comme recevoir une partie des bénéfices réalisés par l'entreprise (les dividendes), participer aux assemblées générales et y voter. L'action peut être ou non cotée en bourse.

Add-on** Exigence additionnelle.

AFS *Available for Sale* Titres disponibles à la vente.

Agence de notation Entreprises qui apprécient le risque de solvabilité financière d'une entreprise, d'une banque, d'un État, d'une collectivité locale (communes, départements, régions) ou d'une opération financière. Le rôle des agences de notation est de mesurer le risque de non remboursement des dettes par l'emprunteur.

AGIRC Association générale des institutions de retraite des cadres.

ALM *Asset and Liability Management*

Gestion Actif Passif. Ensemble des techniques et outils de gestion visant à mesurer, maîtriser et analyser les risques financiers globaux du bilan et du hors-bilan (essentiellement risque de liquidité et risque de taux).

AM *Asset Management* Gestion d'actifs.

AMA Approche en méthode avancée. Régime optionnel, pour lequel le régulateur donne une autorisation individuelle. La demande d'un établissement doit être formalisée par la remise d'un dossier de demande d'autorisation. En l'absence d'autorisation sur l'approche avancée, les établissements assujettis appliquent les dispositions de l'approche standard, voire basique. Cette dernière peut en conséquence être considérée comme le régime de droit commun applicable par défaut.

AMAFI *Association française des marchés financiers*

Organisme représentant les professionnels de la bourse et des marchés financiers en France. L'AMAFI regroupe en majorité des entreprises d'investissement, des établissements de crédit et des opérateurs d'infrastructures de marché.

AMF Autorité des marchés financiers.

ANI *Accord national interprofessionnel*

Accord du 11 janvier 2013 : cet accord a modifié les droits sociaux des salariés et des employeurs avec des avancées pour les droits des salariés, comme l'accès pour tous à une mutuelle d'entreprise et un durcissement des conditions de recours au travail précaire (avec la taxation des CDD courts). Concernant le métier assurances et l'accès à la couverture complémentaire des frais de santé : le financement de cette mutuelle santé se partage par moitié entre salariés et employeurs. Les accords négociés sont entrés en vigueur au sein des entreprises concernées au 1^{er} janvier 2016.

APR Actifs Pondérés des Risques. Voir RWA.

AQR *Asset Quality Review*

Revue de la qualité des actifs. L'EBA a recommandé aux superviseurs nationaux de procéder à des revues de la qualité des actifs des banques couplées avec le calendrier de l'exercice de *stress-test* européen. Les revues de qualité des actifs doivent permettre de vérifier la classification et la correcte valorisation des actifs afin de lever les doutes qui persistent sur la qualité des bilans des banques européennes. Ces travaux ont été effectués préalablement à l'exercice de *stress-test*.

Arbitrage 1. Sur un marché : opération qui consiste à vendre une valeur mobilière, un produit financier ou une devise pour en acheter une autre. Pour un contrat d'assurance-vie, opération qui consiste à transférer tout ou partie de l'épargne d'un support à un autre. 2. Terme juridique désignant un règlement amiable d'un litige. Il consiste à confier la solution du litige à un tiers, l'arbitre, choisi par les parties, et dont la décision s'impose à elles (contrairement à la médiation).

ARC Atténuation du Risque de Crédit. Voir CRM.

ARRCO Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

AT1 *Additional Tier 1*

Fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces instruments de dette perpétuelle sont dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts de rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 6,375 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Auto-contrôle Actions détenues par une société dans son propre capital, notamment dans le cadre du programme de rachat d'actions. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

B

Back office Service chargé des fonctions administratives et comptables nécessaires à la réalisation d'opérations.

Bail in (Mise en faillite) Dans le cadre de la prise en compte d'un risque systémique, le *bail in* consiste à transformer en capital une dette subordonnée pour participer aux pertes de l'établissement. Il permet aux autorités de forcer les banques à se recapitaliser avec du capital privé, et non avec l'argent public.

Bâle 1 (les Accords de) Dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %.

Bâle 2 (les Accords de) Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il comporte trois piliers complémentaires et interdépendants :

- le Pilier 1, socle des exigences minimales : il vise à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel.
- le Pilier 2 institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs.
- le Pilier 3 est centré sur la discipline de marché. Il vise à améliorer la transparence financière des banques en leur imposant de communiquer les informations nécessaires pour permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres.

Bâle 3 (les Accords de) Au cours de l'année 2009, le Comité de Bâle a annoncé plusieurs séries de mesures ayant pour objectif de renforcer la régulation et la supervision financière. De nouvelles règles ont été publiées afin de renforcer le dispositif Bâle 2 en matière de couverture prudentielle des risques de marché et des opérations de titrisation, gestion des risques dans le cadre du Pilier 2, transparence dans le cadre du Pilier 3.

Banking book** Portefeuille bancaire. Ensemble des éléments d'actifs ou de hors bilan qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation.

BCBS 239 Basel Committee on Banking Supervision En janvier 2013, le Comité de Bâle a édicté des principes relatifs à l'agrégation des données sur les risques et les pratiques de reporting (*principles for effective risk data aggregation and risk reporting*) afin de renforcer la capacité des banques à agréger leurs données de risques. Ces principes concernent les banques systémiques (G-SIB's). La directive est constituée de 14 principes dont 11 pour les institutions bancaires (gouvernance et infrastructure, capacités d'agrégation des données sur les risques et pratiques de notification des risques) et 3 pour les régulateurs (surveillance prudentielle, outils et coopération entre autorités de contrôle).

BCE Banque centrale européenne.

Book Portefeuille.

Bps Basis points Points de base.

Broker Intermédiaire de bourse qui achète et qui vend pour le compte de ses clients.

Buffer de liquidité Réserve de liquidité permettant de faire face aux sorties de liquidité dans l'hypothèse d'une « fermeture » des marchés et de l'accès à toute liquidité.

Bureau de représentation*** Représentation d'une banque dans un pays étranger limitée à une activité d'information et de représentation. Ce bureau ne peut pas effectuer des opérations de banques.

C

Cash Flow Hedge Couverture d'une exposition à la variation des flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction future hautement probable et qui peut affecter le résultat.

CAD Capital Adequacy Directive (exigences minimales de fonds propres) Directive européenne du 15 mars 1993 imposant des exigences aux fonds propres des entreprises d'investissement et établissements de crédit. Cette directive s'inscrit dans la libéralisation des services financiers européens.

Cap de taux*** Taux plafond ou butoir de taux. Évolution maximum à la hausse du taux d'intérêt applicable à un crédit si le contrat le prévoit. Ce plafonnement de l'évolution du taux d'intérêt est soit fixé à une valeur donnée (exemple 5,20 %) soit déterminé par une formule du type taux de référence ou indice + partie fixe (exemple taux de départ + 2 %). Les conditions de ce plafonnement (indice, niveau, durée et modalités de ce plafonnement) sont définies par le contrat et peuvent inclure également un taux plancher (*floor* ou taux minimum) limitant la variation du taux à la baisse. La combinaison d'un taux plancher et d'un taux plafond donne un tunnel d'évolution du taux.

CCF Credit Conversion Factor Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement, qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB) il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.

CDD Contrat de travail à durée déterminée.

CDI Contrat de travail à durée indéterminée.

CDS Credit Default Swap** Couverture de défaillance. Contrat par lequel un établissement désireux de se protéger contre le risque de non remboursement du crédit qu'il détient verse à un tiers une somme régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance redoutée, une somme prédéfinie.

CET1 Common Equity Tier 1 Fonds propres de base de catégorie 1 correspondant au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats non distribués et aux fonds bancaires pour risque bancaire généraux. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

CHF Franc suisse.

CHSCT Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

CLO Collateralized Loan Obligations Titrisation de prêts de différentes tailles et structurés en tranches multiples.

CMBS Commercial Mortgage-Backed Securities Résultat d'une titrisation de crédits hypothécaires commerciaux couramment émis sur les marchés des capitaux aux États-Unis. Il s'agit d'un *Mortgage-Backed Security* (MBS) adossé à des actifs immobiliers commerciaux.

CNIL Commission nationale de l'informatique et des libertés Instituée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, c'est une autorité administrative indépendante qui a pour mission essentielle de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques.

Code NACE Codification des activités économiques selon la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne).

Coefficient d'exploitation Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « Charges générales d'exploitation » et « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « Produit net bancaire IFRS ».

Collatéral Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Comité de Bâle Forum où sont traités de manière régulière (quatre fois par an) les sujets relatifs à la supervision bancaire. Il est hébergé par la Banque des règlements internationaux à Bâle.

Compensation Mécanisme permettant à des banques et des institutions financières, adhérents de la chambre de compensation, d'effectuer des transactions. Une transaction a toujours un débiteur et un créateur. La compensation (*clearing* en anglais) est matérialisée par le jeu d'écriture comptable qui matérialise la transaction. On dit que le crédit sur le compte du créateur compense le débit sur le compte du débiteur.

Contrats en UC Contrats d'assurance-vie dits en unités de compte (UC) : contrats au sein desquels l'épargne est investie sur des supports financiers de diverse nature. Il peut s'agir de parts d'actions ou de parts de sociétés ou de fonds de placement (actions de Sicav, parts de FCP, de SCPI, parts ou actions d'OPCI...). Leur principal avantage est d'offrir une grande diversité de placements, autorisant des stratégies d'investissement variées, pour des investisseurs à la recherche de diversité et de performances. Grâce aux arbitrages le souscripteur peut faire évoluer la répartition de son investissement sur les différentes unités de compte en fonction de son profil d'investisseur, de ses objectifs et

de l'évolution des marchés financiers. Ceci à la différence des contrats mono-supports en euros, qui proposent un seul et unique support d'investissement garanti par l'assureur mais ne permettant pas une diversification de l'épargne.

Convention AERAS*** AERAS, acronyme de « s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé ». Convention signée en juillet 2006 venue remplacer la Convention Belorgey, signée en septembre 2001 entre l'État, les banques, les assureurs, et les associations de consommateurs et de malades afin d'améliorer l'accès au crédit et à l'assurance des personnes qui présentent un risque de santé aggravé.

COREP *Common solvency ratio reporting* Décision commune à l'ensemble des contrôleurs bancaires européens, portant sur le ratio de solvabilité européen (CAD3 = *Capital Adequacy Directive* [3]) qui est une transposition à la législation européenne des accords Bâle 2. L'objectif est d'alléger les contraintes administratives des établissements actifs sur plusieurs marchés européens et de faciliter la coopération entre les autorités de contrôle. L'harmonisation du cadre de *reporting*, financier (FINREP) et prudentiel (COREP) a été arrêtée par le Comité des superviseurs bancaires européens (CEBS). Il s'inscrit dans la nécessaire convergence des états réglementaires, qui fait suite à l'application des nouvelles normes IFRS et à la réforme Bâle 2.

Corporate Banking Service bancaire aux entreprises.

Coussins de fonds propres Exigences en matière de fonds propres dans le secteur bancaire en vertu de la directive CRD 4. Au nombre de quatre, ces coussins de fonds propres visent à prendre en compte le cycle économique ainsi que le risque macroéconomique ou systémique. Ils sont tous intégralement constitués d'instruments éligibles au CET1. Il s'agit : 1. du coussin de conservation qui concerne toutes les banques et obligatoirement fixé à 2,5 % des risques pondérés, 2. du coussin contracyclique mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), 3. du coussin pour les établissements d'importance systémique qui vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres, 4. du coussin pour le risque systémique qui vise à limiter les risques systémiques ou macroprudentiels non cycliques à long terme.

Coût du risque avéré Dotations aux provisions nettes sur actifs dépréciés (créances douteuses). Ligne « actifs dépréciés [S3] » de la note annexe des comptes consolidés « Coût du risque ».

Coût du risque non avéré Instauré par la norme IFRS 9 qui impose un nouveau modèle de dépréciation fondé sur le principe du provisionnement de tout ou partie des pertes attendues, c'est-à-dire un provisionnement statistique dès l'octroi du crédit. Lignes « pertes

attendues à 12 mois [S1] » + « pertes attendues à terminaison [S2] » de la note annexe des comptes consolidés « Coût du risque ».

Coverage Couverture.

Covered bond (Obligations sécurisées) Instruments simples de la titrisation. Ces obligations sécurisées sont comparables à des obligations classiques. La différence est une protection en cas d'insolvabilité de l'émetteur de l'obligation : les *covered bonds* reposent sur un *pool* d'actifs, permettant alors de rémunérer les détenteurs. Les *covered bonds* sont adossés le plus souvent à des créances hypothécaires ou bien à des créances du secteur public (collectivités locales).

CRBF **Comité de réglementation bancaire et financière** Ce comité a pour mission de fixer « dans le cadre des orientations définies par le gouvernement et sous réserve des attributions du Comité de la réglementation comptable, les prescriptions d'ordre général applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ».

CRD *Capital Requirement Directive* Directive européenne sur les fonds propres réglementaires.

CRD 4 Directive européenne qui transpose les propositions des accords de Bâle 3, encadrant notamment les règles en matière de fonds propres des banques. Elle présente une définition harmonisée des fonds propres, propose des règles relatives à la liquidité et cherche à lutter contre la pro-cyclicité.

Crédits nets à la clientèle Poste « Prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé.

Credit default swap (CDS) Voir CDS.

CRM *Credit Risk Mitigation (Atténuation du risque de crédit)* Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.

CRR (dans le cadre du Pilier 3) *Capital Requirement Regulation* Règlement européen sur les exigences de fonds propres (comme la CRD 4) qui vise à stabiliser et à renforcer le système bancaire en contraignant les banques à mettre davantage de capitaux de côté dont des capitaux de haute qualité pour atténuer les effets des crises.

CVA *Credit Valuation Adjustment (Ajustement de valeur de crédit)* Ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (*swaps* de taux collateralisés ou non...). Il consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties. Techniquement, il s'agit de mesurer l'écart entre la valeur sans risque d'un portefeuille de transactions de

gré à gré en l'absence de risque de défaut et sa valeur en tenant compte du défaut potentiel des contreparties. La CVA se traduit comptablement par une provision pour se prémunir des pertes statistiquement attendues. Au fil du temps, ces provisions évoluent avec les expositions (nouveaux contrats, contrats échus) et la qualité de crédit des contreparties. En termes prudentiels, la CRD 4 a introduit en janvier 2014 une exigence en fonds propres au titre de la CVA. Cette exigence est destinée à couvrir les pertes inattendues résultant de variations importantes de la CVA liées à des fortes et rapides dégradations dans la qualité de crédit des contreparties (augmentations significatives des *spreads* de crédit). Ces scénarios ne sont pas captés dans le calcul de la provision CVA susmentionnée.

D

DDA Directive de distribution d'assurance.

Deal Opération.

Dépôts comptables Poste « Dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé.

Dépréciation Constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif.

Dérivé* Instrument financier dont le prix dépend de celui d'un autre instrument (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Desk Tables spécialisées par produits ou segment de marché dans une salle de marché.

Downgrade/Upgrade *Rating downgrade* : dégradation de la notation – *Rating upgrade* : amélioration de la notation.

DVA *Debt Valuation Adjustment (Ajustement de valeur de dette)* Ajustement comptable sous forme de provision, introduit en janvier 2013 par la norme IFRS 13, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré. C'est le pendant de la provision CVA en ce sens qu'il s'agit d'un ajustement qui vise à refléter le risque de crédit propre que la banque fait subir à sa contrepartie. Le montant de DVA, ajustement sur un passif financier de la banque, correspond globalement à la CVA comptabilisée dans l'actif de la contrepartie avec laquelle le contrat dérivé est établi. Les méthodes de calcul de la provision DVA sont les symétriques de celles utilisées pour la détermination de la provision CVA et dépendent ainsi de facteurs de crédits propres à la banque à savoir sa probabilité de défaut, son *spread* de marché, son taux de recouvrement en cas de défaut, etc. Contrairement à la CVA, le risque reflété par la DVA ne fait pas l'objet d'exigences de fonds propres.

E

EAD Exposure At Default Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.

EBA Voir ABE.

EFP Exigence en fonds propres. Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).

EHQLA Extremely high quality liquid assets (level1) Actif d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées.

EL Expected Loss Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque [EAD] par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

EMTN Titre de créance d'une durée généralement entre 5 et 10 ans. Ces titres peuvent présenter des caractéristiques très diverses selon les programmes d'émission, notamment des montages plus ou moins complexes en termes de rémunération ou de capital garanti.

Eonia Euro OverNight Index Average Taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par des titres) effectués au jour le jour dans la zone euro.

Épargne assurance Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion (compagnie d'assurance).

Épargne financière bancaire Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – données de gestion (entités du groupe).

Épargne gérée et conservée Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire.

ETF* Exchange Traded Funds Fonds qui reproduit les variations d'un indice. En achetant un ETF, un épargnant s'expose aux variations à la hausse ou à la baisse des titres qui composent l'indice en question sans avoir besoin de les acheter. Un ETF peut être acheté ou vendu en bourse tout au long de la journée de cotation, comme des actions « classiques ». Les ETF sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

ETI Entreprise de taille intermédiaire.

ETP Équivalent temps plein.

EU European Union Union européenne.

EUR Euro.

Euribor Euro Interbank Offered Rate Taux interbancaire offert en euro. Taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

European Securities and Markets Authority « ESMA » [Autorité européenne des marchés financiers « AEMF »]* L'ESMA réunit les régulateurs des marchés financiers des États membres de l'Union Européenne. Cette autorité contribue à la création de normes et de pratiques communes en matière de réglementation et de surveillance.

Expected Loss Voir EL.

Exposition brute Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque.

F

Fair Value Hedge Couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat.

FATCA Foreign Account Tax Compliance Act Loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers entrée en vigueur en juillet 2014.

FBF Fédération bancaire française Organisme professionnel qui rassemble toutes les entreprises bancaires en France.

FCPE Fonds commun de placement entreprise.

FCPI Fonds d'investissement de proximité dans l'innovation. OPCVM disposant d'importants avantages fiscaux acquis sous réserve de conserver les parts au minimum 5 ans.

FCPR Fonds commun de placement à risque.

FED Federal Reserve System (Réserve fédérale) Banque centrale des États-Unis.

Financial Stability Board (FSB) Organisme regroupant 26 autorités financières, plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

FIP Fonds d'investissement de proximité Fonds dont l'actif est composé au minimum de 70 % de PME françaises non cotées issues de 4 régions limitrophes et créées depuis moins de 7 ans.

Floor de taux Taux plancher.

Fonds propres Tier 1 Ensemble des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1).

Fonds propres Tier 2 Fonds propres de base de catégorie 2 correspondant aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Format acte délégué Procédure permettant au législateur de l'Union européenne de déléguer à la Commission européenne le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de

portée générale qui modifient ou complètent des éléments non essentiels de l'acte législatif.

Format Samouraï/programme Samouraï Programme légal d'émissions de titres en yen (JPY). Un émetteur peut recourir à ce programme s'il répond à certaines exigences de la part des autorités de tutelle japonaises.

Format US144A/programme US144A Programme légal d'émissions de titres en dollars US (US). Un émetteur peut recourir à ce type de programme s'il répond à certaines exigences de la part des autorités de tutelle américaines.

FRA Forward Rate Agreement Accord futur sur les taux d'intérêt.

Frais généraux / frais de fonctionnement / frais de gestion Somme des « frais de personnel » (note 30 a des comptes consolidés), des « autres charges administratives » (note 30 c) et des « dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » (note 30 e).

Dans l'ensemble du document les termes « frais généraux », « frais de gestion », « frais de fonctionnement » peuvent être utilisés indifféremment.

Front office Opérateurs dans une salle de marché qui traitent les opérations de marché, de change, de taux.

FRU Fonds de résolution unique Fonds destiné à aider les banques en difficulté à se refinancer pendant la phase de résolution. Cette phase consiste à appliquer un plan avalisé par le comité de résolution unique CRU et bloque, pour la banque en question, l'accès au marché interbancaire. Le fonds n'a pas vocation à recapitaliser les banques en faillite, mais à aider à la bonne exécution du plan de résolution.

FSB Voir *Financial Stability Board*.

FVA Funding Value Adjustment Correction appliquée sur le prix d'un produit financier permettant de prendre en compte les coûts de financement. Il concerne en particulier les transactions de produits dérivés du marché OTC non couverts ou imparfaitement couverts et représente la valeur actuelle présente (*Net Present Value* ou NPV) du coût supplémentaire de financement de la couverture de telles opérations. La FVA se traduit comptablement par une provision. Contrairement à la CVA, le risque reflété par la FVA ne fait pas l'objet d'exigences de fonds propres.

G

GAAP Generally Accepted Accounting Principles** Normes comptables en vigueur aux États-Unis, définies par le *Financial Accounting Standards Board*.

GAFI Groupe d'Action Financière Organisme intergouvernemental créé en 1989 et composé de 38 membres. Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

GE Grandes entreprises

GBP *British pound* Livre sterling.

GME Grandes et moyennes entreprises

G-SIFI *Global Systemically Important Financial Institutions* Recensement mondial des banques d'importance systémique dont la liste est mise à jour chaque année.

H

Hedge funds (ou fonds d'arbitrage) OPC d'investissement dont l'objectif de gestion est fixé en terme de rendement absolu. Il vise à obtenir le rendement maximal des capitaux investis en utilisant les techniques de couverture (*hedging*), d'arbitrage et d'effet de levier.

HQLA *High Quality Liquid Assets (level2)* Actif d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

Hybride [titre] Titres ayant des caractéristiques d'actions et de dettes (obligations convertibles, obligations remboursables en actions...).

I

IARD Incendie, accidents et risques divers.

IAS International Accounting Standards.

Iboxx Indice composé de titres obligataires de toutes maturités.

ICAAP *Internal Capital Adequacy Assessment Process* Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels sont soumis les établissements bancaires. L'ICAAP doit décrire les procédures de calcul et de stress test des différents risques de l'établissement. La validation de l'ICAAP d'un établissement par le superviseur est annuelle.

IDA Impôt différé actif. Il provient de différences temporelles ou temporaires entre les charges comptables et les charges fiscales.

IFRS Voir normes IFRS.

IGRS Institution de gestion de retraite supplémentaire.

ILAAP *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si la situation d'un établissement est suffisante pour couvrir le

risque de liquidité, à travers notamment les mesures que l'établissement met en œuvre pour maîtriser et atténuer ce risque.

Instruments hybrides Produits financiers qui combinent les caractéristiques de plusieurs types de valeurs mobilières. Ils se situent entre la dette pure et le capital d'une entreprise. Les ressources qui émanent de ces titres hybrides sont souvent qualifiées de quasi-fonds propres. À titre d'exemple, une obligation convertible est un titre hybride, puisque le titre de dette que représente l'obligation convertible, peut être transformé en titre de capital.

Investment grade Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

IRB *Internal Rating-Based* Système de notation interne. La réglementation a fixé un système de notation standard mais chaque établissement peut développer en interne son propre système de notation. Le système doit permettre une évaluation rigoureuse et intègre des caractéristiques des débiteurs, une différenciation et une quantification pertinente des risques associés.

IRBA *Internal Rating Based Approach* Système de notation interne en approche avancée. Les établissements fournissent les estimations internes de tous les paramètres. Cette approche nécessite un historique avec une base statistique suffisante pour calculer la valeur des paramètres.

IRBF *Internal Rating Based Foundation* Système de notation interne en approche fondation. Les établissements fournissent les estimations internes des Probabilités de Défaut (PD). Les autres paramètres restent définis de manière réglementaire.

Incremental Risk Charge (IRC) Charge dite « incrémentale ». Le Comité de Bâle a souhaité renforcer son dispositif en proposant l'adoption d'une norme additionnelle au cadre existant censée couvrir les risques de défaut et de migration des notations de crédit. Ainsi définie, l'*Incremental Risk Charge* couvre les risques émetteurs (de l'émetteur d'un instrument de crédit, d'un sous-jacent à un dérivé, ou encore d'un support de titrisation), et non pas le risque de contrepartie sur opérations de marché déjà comptabilisé par ailleurs.

ISR *Investissement socialement responsable* Processus de sélection, par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille, en se fondant sur des critères autres que financiers comme les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise. Cette gestion s'accompagne idéalement d'un dialogue avec les dirigeants et d'un exercice actif des droits de vote attachés aux titres.

Itraxx Indice des dérivés de crédit. Il se compose des noms les plus liquides des marchés européen et asiatique.

J

Juste valeur Valeur de marché. Prix auquel un bien peut être vendu s'il existe un marché actif d'échanges ouvert.

K

KRI *Key Risk Indicators* Indicateurs clé de risques opérationnels. Éléments clés de la modélisation des méthodes internes (*AMA – Advanced Measurement Approach*) implémentées par les banques. Ils sont identifiés grâce aux cartographies des risques établies au préalable. Les indicateurs doivent être des données objectives, quantifiables et suivies en continu. À chaque indicateur est associé un seuil au-delà duquel des actions systématiques sont déclenchées. Les indicateurs doivent être revus sur une base périodique car de leur pertinence dépend l'efficacité des mesures de contrôle des risques mises en place.

L

L&R *Loans and Receivables* Prêts et créances.

LBO *Leveraged Buyout* Acquisition par effet de levier.

LCB-FT Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

LCR *Liquidity Coverage Ratio* Voir ratio LCR.

Leverage/Leveraged financing Financement par la dette.

Leverage ratio (LR) Voir ratio de levier.

LGD *Loss Given Default* Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD.

Libor *London Interbank Offered Rate **** Taux interbancaire londonien.

Liquidité Capacité à couvrir ses échéances à court terme. Un marché ou un titre est liquide lorsque les transactions (achat-vente) s'effectuent de façon fluide, sans forte variation de cours, en raison de l'abondance des titres négociés. Un marché « liquide » est donc un marché sur lequel il est facile de vendre à un prix proche du prix affiché.

LTRO *Long Term Refinancing Operation* Opérations de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques de la zone euro.

M

Marché secondaire Marché sur lequel se négocient et s'échangent des titres déjà émis, également appelée bourse des valeurs.

Marge d'intérêt Écart entre les intérêts reçus et les intérêts versés :

- intérêts reçus = poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé,
- intérêts versés = poste « Intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé.

Mark-to-market Méthode qui valorise un actif à sa valeur de marché, contrairement à la valorisation « au coût historique » selon laquelle l'actif reste valorisé à son prix à la date d'achat, même si sa valeur de marché a évolué entre-temps.

Mark-to-model Valorisation d'un instrument financier à la juste valeur sur la base d'un modèle financier en l'absence de prix de marché.

M€ Millions d'euros.

Md€ Milliards d'euros.

M&A Mergers and acquisitions Fusions et acquisitions.

Mezzanine Forme de financement se situant entre les actions et la dette. En terme de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Micro-couverture Couverture des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit d'un portefeuille d'actifs, actif par actif.

Mid cap Capitalisation boursière moyenne.

MIF I/MIF II/MIFID II/MIFIR Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers – entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, cette directive modifie les conditions dans lesquelles les épargnants effectuent leurs placements financiers. Les banques et les autres entreprises d'investissement peuvent plus facilement offrir leurs services d'investissement dans les 27 pays de l'Union européenne. Les clients bénéficient de mécanismes de protection adaptés et peuvent ainsi tirer avantage des nouvelles conditions de l'offre. La directive MIF a été complétée par MIF2 afin de corriger les faiblesses révélées lors de la crise financière de 2008 et de tenir compte de l'évolution des marchés financiers. Le nouveau cadre réglementaire a été adopté en mai 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 12 juin 2014 dans le but d'améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi de renforcer la protection des investisseurs.

Méthode de Monte-Carlo Technique de simulation au travers la répétition d'expériences afin de procéder à des évaluations.

MREL Minimum Requirement Eligible Liabilities Niveau minimum de dettes éligibles au renflouement interne dont doit disposer un établissement de crédit. De l'ordre de 8 % du passif selon la directive *Bank Recovery and Resolution Directive*, le taux reste toutefois à la discrétion de l'autorité de résolution nationale.

MRT Material Risk Wokers Règlement européen délégué n° 604/2014.

MRU Mécanisme de résolution unique (Single Resolution Mechanism) Mécanisme ayant pour but d'éviter, ou en tout cas de gérer au mieux, les crises bancaires *via* : 1. la mise en place de plans de redressement et de résolution par les banques, 2. des pouvoirs d'intervention précoces, avec la possibilité de désigner un administrateur spécial, 3. la contribution des actionnaires et des porteurs de dettes (Tier 1, Tier 2, voire senior) au renflouement des banques, 4. des pouvoirs de résolution harmonisés au niveau européen.

MSU Mécanisme de supervision unique (Single Supervisory Mechanism) Défini par le règlement du Conseil UE127-6TFUE, il confie à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit. Il est composé de la BCE et des autorités nationales compétentes des États membres participants. Les membres de la zone euro y participent obligatoirement. Pour les autres États, c'est une coopération rapprochée sur base volontaire.

N

Netting Compensation. Les systèmes de *netting* permettent de réduire le nombre des règlements interbancaires, les risques encourus sur les contreparties et les besoins en liquidité des participants.

Notation Appréciation, par une agence de notation financière (Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière, d'un État ou d'une autre collectivité publique ou d'une opération donnée : emprunt obligataire, titrisation, etc. La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital.

Normes IFRS International Financial Reporting Standards Normes internationales d'élaboration des états financiers établies par l'*International Accounting Standard Board* (IAS). Ces normes s'appliquent à tous les États qui le souhaitent. À la différence des normes CNC (Conseil national de la comptabilité), qui privilégient l'évaluation des opérations au coût historique (coût d'acquisition), les normes IFRS privilégient l'évaluation des opérations à la valeur de marché (dit « juste valeur »).

NRE Loi sur les Nouvelles réglementations économiques.

NSFR Voir ratio NSFR.

O

OAT Obligations assimilables du trésor *** Emprunts effectués par le Trésor Public, donc par l'État. Ces obligations cotées en bourse sont dites « assimilables », car chaque nouvelle série (tranche) émise est rattachée à une série déjà existante dont elle possède les mêmes caractéristiques : taux d'intérêt, valeur nominale, échéance, modalités de remboursement.

Obligation (titre)* Part d'un emprunt émis par un émetteur, c'est-à-dire une entreprise, une entité du secteur public ou l'État. Un investisseur en obligations devient prêteur et donc créancier de l'émetteur. En contrepartie de ce prêt, il reçoit généralement un intérêt versé périodiquement (le coupon). Le capital (montant nominal) est en principe remboursé à l'échéance. Toute revente d'une obligation avant son échéance peut entraîner un gain mais également une perte.

Obligation sécurisée Obligation dont le versement des intérêts et le remboursement du nominal sont garantis par un prêt hypothécaire de première qualité ou un prêt au secteur public sur lesquelles les investisseurs bénéficient d'un droit préférentiel.

OCI Other Comprehensive Income Autres éléments du résultat. Le montant correspond aux produits, charges, profits, pertes et autres éléments de même nature qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution des capitaux propres, mais qui sont exclus de l'état de compte de résultat. Il comprend notamment les profits et pertes latents sur les titres susceptibles de vente portés au bilan à leur juste valeur, et les gains ou pertes de change latents.

OEEC Organisme externe d'évaluation du crédit Agence de notation de crédit enregistrée ou certifiée conformément à la réglementation européenne ou banque centrale émettant des notations de crédit.

OPC* Organisme de placement collectif Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) ou dans l'immobilier (pour les OPC!). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée : investissements en actions françaises, internationales..., en obligations en euros, en devises étrangères..., investissements diversifiés en actions et en obligations... En contrepartie de cette gestion professionnelle, des frais sont prélevés chaque année (les « frais courants »). Les OPC sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

OPCVM Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

OPE* **Offre publique d'échange** Opération par laquelle une personne annonce publiquement aux actionnaires d'une société cotée (la société visée) qu'elle s'engage à acquérir leurs titres. L'acquisition des titres est proposée contre d'autres titres, émis ou à émettre.

Option* Instrument financier qui permet à un investisseur d'obtenir le droit, à une date future, d'acheter (*call*) ou de vendre (*put*), un actif financier (action, obligation, devises...) à un cours fixé à l'avance.

Options (types) 1. Options binaires : deux options possibles à l'échéance (soit le paiement d'un montant fixé à l'avance, soit rien). 2. Options à barrière : options pouvant être créées ou annulées par le passage du sous-jacent au-dessus ou en dessous d'une barrière (valeur limite). 3. Options asiatiques : contrat donnant droit à son détenteur de prendre comme référence le cours moyen d'un sous-jacent, tout en ayant un prix d'exercice fixe. 4. Option *lookback* : achat sur la base d'un prix d'exercice correspondant au plus bas (haut) des cours pendant la durée de vie de l'option pour un *call* (pour un *put*).

OST Opérations sur titres.

OTC **Over-The-counter (Marché de gré à gré)** Marché (hors bourse) sur lequel la transaction est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur. Il s'oppose à un marché organisé (ou en bourse), où la transaction se fait avec la bourse. Les opérations y sont souvent moins standardisées et moins normalisées ou dans un cadre réglementaire plus souple.

P

PACTE (loi) Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. Projet de loi destiné à faire grandir les entreprises françaises et repenser leur place dans la société.

PD **Probability of Default** Probabilités de défaut (en %) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.

Perte attendue Voir EL.

Perte en cas de défaut (Loss Given Default – LGD) Voir LGD.

PIB Produit intérieur brut.

PME Petites et moyennes entreprises.

PNI Produit net d'intérêts.

PNB Produit net bancaire.

Private Equity Capital-investissement.

Probabilité de défaut Voir PD.

Production de crédits Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle – source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur « Banque de détail – réseau bancaire ».

Produits dérivés Instruments financiers dont la valeur dépend d'un produit de base ou d'une valeur mobilière sous-jacents, comme le prix du pétrole ou des céréales, ou les taux d'intérêts et l'évolution monétaire. Ils peuvent être utilisés de différentes manières, notamment comme assurance contre certains risques ou à des fins d'investissement ou de spéculation.

Produit net d'intérêt Voir marge d'intérêt.

Produit structuré Produit conçu par une banque pour satisfaire les besoins de ses clients, consistant en une combinaison complexe d'options, de *swaps*, etc. basée sur des paramètres non cotés, en utilisant diverses techniques d'ingénierie financière, dont la titrisation. Son prix est souvent déterminé en utilisant des mesures mathématiques qui modélisent le comportement du produit en fonction du temps et des différentes évolutions des marchés.

PUPA **Plan d'urgence et de poursuite de l'activité** Ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes [Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR].

R

Ratio CET1 Voir CET1.

Ratio crédits/dépôts Rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « Prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé) et le total des dépôts à la clientèle (poste « Dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé).

Ratio de créances douteuses ou taux de créances douteuses Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (voir annexe « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » des comptes consolidés) et les encours de crédits bruts fin de période (voir annexe « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » des comptes consolidés : Total prêts et créances sur la clientèle au coût amorti hors dépréciations sur encours sains et autres dépréciations).

Ratio de levier Rapport entre les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1) et le bilan/hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

Ratio de couverture globale des créances douteuses Rapport entre les dépréciations constatées au titre du risque [S1/S2/S3] et les encours bruts douteux (voir note 8c de l'annexe des comptes consolidés : « Dépréciations sur encours sains et autres dépréciation »/« Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (créances brutes et location financement) »).

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) Ratio à court terme sur 30 jours qui vise à demander aux banques de maintenir en permanence un stock d'actifs liquides permettant de supporter une crise aigüe pendant 30 jours. Ce ratio mensuel fait partie des dispositions Bâle 3.

Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) Ratio à un an qui met en regard le financement stable disponible et le financement stable nécessaire. Le taux de couverture à un an des emplois par les ressources doit être de 100 %. Les emplois à financer sont pondérés selon leur liquidité, les sources de financement selon leur stabilité. Ce ratio trimestriel fait partie des dispositions Bâle 3.

Ratio Tier 1 Rapport entre le Tier 1 et le total des actifs pondérés du risque.

Recovery Rate Taux de recouvrement.

Règlement – livraison* Système qui organise et sécurise la livraison des titres achetés en bourse (dont dépend le transfert de propriété), habituellement contre paiement, conformément à l'ordre passé.

Rentabilité des capitaux propres Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture minorés des dividendes payés.

RES Ratio européen de solvabilité.

Re-titrisation Titrisation reposant sur des positions de titrisation sous-jacents, habituellement destinée à reconditionner des expositions de titrisation à risque moyen en de nouveaux titres de créance.

Retail Activité de commerce de détail. *Retail banking* : Banque de détail.

Revenus nets d'intérêt Voir marge d'intérêt.

Risque d'intermédiation Risque qui concerne les prestataires de services d'investissement qui apportent leurs garanties de bonne fin à l'occasion de transactions sur les instruments financiers.

Risque de change Risque auquel est exposée la banque lorsqu'elle détient un actif ou un passif en devise, en raison de la variabilité des cours de change.

RCC Risque de crédit et de contrepartie
Risque de perte suite à la défaillance d'un client ou d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.

Risque de liquidité Aptitude pour un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement des engagements à un prix raisonnable. Un établissement pourrait ainsi se retrouver en :

- Risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements du fait d'une rarefaction des ressources financières.
- Risque de payer significativement plus cher un refinancement.

L'actif est moins liquide que le passif : si l'établissement de crédit n'est pas suffisamment liquide, il risque de devoir liquider des actifs à perte. (Voir liquidité)

Risque de marché Risque lié aux activités de marché et à la volatilité des marchés (taux, change, liquidité, contrepartie). Risque de perte sur un instrument suite à une évolution défavorable des prix de marché, pendant la durée minimale nécessaire à liquider la position (1 jour, 1 mois...).

Risque de règlement Risque qui s'établit entre la mise en place de l'ordre, le délai pour le règlement et la réception définitive des fonds.

Risque de solvabilité Risque de ne pas disposer de suffisamment de fonds propres face à d'éventuelles pertes sur les crédits, les titres, etc. Ce risque peut être la conséquence des autres risques.

Risque de taux Écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

Risques opérationnels Pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes. Cette définition du régulateur du dispositif Bâle 2 recouvre notamment les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, incendies, inondations.

Risques Pays/Risques souverains Concerne les seuls engagements pris sur un État ou toute structure rattachée ou assimilable à l'État. Il se différencie du risque dit Pays qui

rassemble les risques détenus sur tout type de contrepartie privée et/ou publique d'un même pays.

RMBS Residential Mortgage-Backed Securities Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.

RoE Return on Equity Ratio correspondant au résultat net sur capitaux propres.

RSE Responsabilité sociale et environnementale La notion de RSE dans sa globalité (concept de « responsabilité globale ») désigne l'ensemble des engagements économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance qu'une organisation, publique ou privée, adopte, de la façon la plus concertée et ouverte possible, pour déployer une stratégie intégrée de performance durable, pertinente et mobilisatrice pour ses actionnaires, ses sociétaires, ses clients, ses collaborateurs et les territoires où elle opère.

RTT Réduction du temps de travail.

RW Risk Weight Taux de pondération.

RWA Risk Weighted Assets Voir Actifs risqués pondérés.

S

S1/S2/S3

■ **S1 Statut 1** - encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,

■ **S2 Statut 2** - encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et

■ **S3 Statut 3** - encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

S&P Standard & Poor's.

SA (Standard) Approche standard pour la mesure des risques de crédit telle que définie par la réglementation européenne.

SCPI Société civile de placement immobilier.

Senior (titre) Titre bénéficiant de garanties spécifiques et d'un remboursement prioritaire.

SEPA Single Euro Payment Area Espace de paiement européen unifié. Dispositif européen qui s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euros. SEPA offre une gamme unique de moyens de paiement en euros, commune à l'ensemble des pays européens. Les consommateurs, les entreprises, les commerçants et les administrations peuvent effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays.

SFH Société de financement de l'habitat Établissements de crédit agréés en qualité de société financière par l'ACPR. Les SFH sont des filiales de banques généralistes et leur objectif exclusif est celui de consentir ou de financer de prêts à l'habitat. Pour se financer, les SFH émettent des obligations sécurisées appelées obligations de financement à l'habitat, garanties par des crédits hypothécaires ou cautionnés.

Small cap Petite capitalisation boursière.

Sous-jacent* Actif financier (action, obligation...) sur lequel est basé un placement. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine l'évolution de la valeur du placement.

Sponsor (dans le cadre des titrisations)** Établissement, distinct de l'originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP), ou toute autre opération, ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

SPPI test Solely Payment of Principal and Interest Test permettant de classer différemment les instruments financiers selon que les flux de trésorerie sont constitués uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non.

Spread (Crédit d'une obligation) Différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux d'un emprunt sans risque de durée identique pour lequel on peut prendre en référence soit un taux d'emprunt d'état soit le taux du *swap*.

SREP Supervisory Review And Evaluation Process Contrôle, sous la supervision directe de la BCE, destiné à s'assurer que les entités ont mis en place des dispositions, stratégies, procédures et mécanismes adéquats ainsi que du capital et de la liquidité qui permettent une gestion saine et prudente des risques auxquels elles peuvent être exposées, notamment ceux identifiés par les stress tests ainsi que les risques systémiques.

Stress test (test de résistance) Test de résistance des résultats et des fonds propres ayant pour objet d'évaluer la capacité de résistance de l'entreprise à différents scénarios de crise et de dégradation de l'économie. La réalisation de *stress tests* est obligatoire dans le cadre du Pilier 2 de Bâle 2.

Succursale** Siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un État membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet État membre.

Supervisory Risk Assessment Évaluation des risques par le régulateur. La Banque centrale européenne a mis en œuvre depuis novembre 2013 le *Comprehensive Assessment* (évaluation globale) comportant 3 phases que sont : l'évaluation des risques par le régulateur (*Supervisory Risk Assessment*), l'examen de la qualité des actifs (AQR) et un *stress test*. La 1^{re} phase couvre les risques clés dans le bilan des banques, y compris la liquidité, l'endettement et le financement. Elle repose sur l'analyse quantitative et qualitative fondée sur des informations historiques et prospectives afin d'évaluer le profil de risque intrinsèque d'une banque, sa position par rapport à ses pairs et sa vulnérabilité à un certain nombre de facteurs exogènes.

Sûreté personnelle Garantie qui engage le patrimoine personnel de celui qui a accepté de régler la dette du débiteur dans le cas de défaillance de celui-ci (ex. : cautionnement).

Sûreté réelle Garantie qui engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. (ex. : gage sur un bien mobilier ou hypothèque sur un bien immobilier).

Swap Contrat d'échange qui revient à s'échanger uniquement le différentiel de valeur.

T

Taux de créances douteuses Voir ratio de créances douteuses.

Taux de perte Voir LGD.

Taux de pondération en risque Pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

TCN Titre de créance négociable Formules de placements à échéance fixe, d'une durée comprise entre 1 jour et 7 ans. Le montant unitaire minimum d'un placement étant relativement élevé (150 000 euros), les TCN sont souvent souscrits par des grands investisseurs et des organismes de placement collectif (OPCVM). Entrent dans la catégorie des TCN : les certificats de dépôts (CD), les bons

à moyen terme négociables (BMTN), les billets de trésorerie (BT), les bons des institutions financières spécialisées (BISF).

Titre subordonné Titre dont le remboursement n'est pas prioritaire en cas de défaillance de l'émetteur.

Titrisation (*securitisation en anglais*) Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (ex. : des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société *ad hoc* (appelé *Special Purpose Vehicle*), en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

TLTRO Targeted Long Term Refinancing Operation Opérations ciblées de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques leur permettant d'emprunter (pour le TLTRO II) jusqu'à trois fois le montant net des prêts accordés aux agents privés non financiers (hors prêts immobiliers aux ménages).

TMO Taux moyen obligataire.

TPE Très petites entreprises.

Tracfin Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins Organisme du ministère des finances français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Trading/négociation* Opérations d'achats et de ventes sur différents types d'actifs (actions, matières premières, devises...) ayant pour finalité la réalisation d'un profit. Le *trading* s'effectue généralement par un trader qui achète et vend des produits financiers à partir de la salle des marchés d'une institution financière.

TSS Titres Super Subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

- permanence : les titres doivent être de durée indéterminée, et les cas de remboursement anticipé doivent être à la seule initiative de l'émetteur, voire interdits ;
- subordination : en cas de liquidation, le remboursement des titres est subordonné au remboursement de tout autre emprunt ;
- paiement conditionnel des intérêts : il doit être prévu que, sous certaines conditions telles que le non-paiement d'un dividende aux actionnaires de la société, le paiement des coupons est laissé à l'entière discrétion des émetteurs ou du régulateur. Ce non-paiement est obligatoire si le paiement est susceptible de compromettre le respect par l'entreprise de ses obligations prudentielles.

Les clauses de hausse de rémunération (*step-up*) sont proscrites.

- mécanisme de révision des intérêts en cas de pertes : les titres doivent permettre à l'émetteur, en plus du non-paiement des intérêts, d'absorber les pertes par une réduction du nominal des titres, en vue de poursuivre son activité.

TUP Transmission universelle de patrimoine.

U

UGT Unité génératrice de trésorerie Plus petit groupe d'actifs identifiables qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme IAS 36.

Unité de compte (assurance) Type de placement en valeurs mobilières choisi par le souscripteur dans un contrat d'assurance-vie.

US *United States of America*.

USD US dollar.

V

Value at Risk (VaR)** Perte potentielle maximale consécutive à une évolution défavorable des prix du marché, dans un laps de temps spécifié et à un niveau de probabilité donnée (appelée aussi seuil de confiance). Elle constitue une mesure globale et probabilisée du risque de marché.

Valeur en risque stressée (SVaR) Valeur corrigeant la procyclicité de la VaR en appliquant des scénarios calibrés sur une période de stress et non uniquement sur l'observation des 12 derniers mois aux positions de portefeuille à une date de calcul donnée.

Valeur exposée au risque Voir EAD.

Vente à découvert Technique utilisée par des investisseurs convaincus que le prix d'une valeur mobilière va chuter. Ils la vendent alors qu'ils ne la possèdent pas encore, prévoyant de l'acheter ultérieurement à un prix plus bas et de réaliser ainsi un bénéfice.

Volatilité* Amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée. Cette amplitude donne une indication sur le risque du placement. Plus elle est élevée et plus le titre, le fonds ou l'indice risque de subir des variations importantes à l'avenir.

Sources :

* *Lexique de l'AMF* : <https://www.amf-france.org/En-plus/Lexique>.

** *Glossaire ACPR* : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr-et-notice-relative-aux-modalites-de-calcul-des-ratios-prudentiels-dans-le-cadre-de-la-crd-4>.

*** *Lexique FBF* : <http://www.fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/lexique>.

Site Internet : www.cic.fr

Responsable de l'information financière

Hervé Bressan,
Directeur financier
Téléphone : 01 53 48 70 21

Edition

L'Agence ComFi by CM-CIC Market Solutions,
agence de communication financière du CIC

Crédit photos

CIC - Getty Images - iStock / PeopleImages / FatCamera / Monkeybusinessimages - Adobe Stock
Photos de Messieurs Théry et Baal : Antoine Doyen

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise.

WWW.CIC.FR



CIC – Société anonyme au capital de 608 439 888 euros - 6, avenue de Provence - 75009 Paris
Swift CMCIFRPP – Tél. : 01 45 96 96 96 – www.cic.fr – RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)

Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier
pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance